This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 117 610 423

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

DEC
STACKS
LIBRARY

PARIS. — IMPRIMERIE R. CHAPELOT ET Cᵉ, 2, RUE CHRISTINE

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

Rédigée à l'État-Major de l'Armée, 2e Bureau

(Ancienne **Revue militaire de l'Étranger**)

PARAISSANT TOUS LES MOIS

DEPARTEMENT BIBLIOTHEEK VAN OORLOG

XXXVe ANNÉE

SOIXANTE-SEPTIÈME VOLUME

Janvier-Juin 1906

DEPARTEMENT VAN OORLOG BIBLIOTHEEK

PARIS

R. CHAPELOT & Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

SUCCESSEURS DE L. BAUDOIN

30, Rue et Passage Dauphine, 30

1906

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 938 **Janvier** **1906**

SOMMAIRE

Le combat de l'infanterie dans la guerre russo-japonaise : Observations et souvenirs personnels d'un commandant de compagnie russe. — Le règlement provisoire sur les manœuvres de l'infanterie italienne. — Nouvelles militaires. — Bibliographie.

LE

COMBAT DE L'INFANTERIE

DANS LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

(Observations et souvenirs personnels d'un commandant de compagnie russe).

AVANT-PROPOS

Les notes sur le *combat de l'infanterie dans la guerre russo-japonaise* résument les observations formées par le capitaine Soloviev sur les différentes affaires auxquelles il a assisté, à la tête d'une compagnie de tirailleurs de la Sibérie orientale (34e régiment, 9e division, 1er corps d'armée de Sibérie), et font partie de la série étendue d'impressions et de souvenirs rapportés d'Extrême-Orient par cet officier. Il rendait

compte récemment des unes et des autres dans une conférence organisée par le groupe pétersbourgeois des Amis des Sciences militaires; c'est du texte de cette conférence, publié depuis par les soins de cette société, que nous détachons les pages mises aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs.

Il a paru à l'examen que les observations du capitaine Soloviev sur le combat gagneraient à être séparées d'un grand nombre de considérations accessoires, celles par exemple qui ont trait à l'emploi de la fortification sur le champ de bataille, à la tranchée *boer*, à l'utilisation des réseaux de fil de fer ou du sorgho taillé en biseau pour les défenses accessoires, aux difficultés des marches en Mandchourie, à l'impropriété de l'équipement du soldat russe eu égard aux circonstances du sol et du climat, au manque de cartes, d'où résultaient des incertitudes de commandement et des erreurs d'itinéraire, à la trahison patente des interprètes et des guides chinois, etc. Tous ces sujets présentent un intérêt à la fois moins nouveau et moins général que les réflexions de l'auteur, parlant sur son expérience personnelle de commandant d'unité; on les a donc élagués du texte, en conservant pour tout le reste l'ordre et la forme mêmes adoptés par le capitaine Soloviev.

« J'ai constaté, écrit-il à la première page de son opuscule, que beaucoup de choses apprises en temps de paix sont inutiles au combat; inversement, il serait utile de connaître sur le champ de bataille beaucoup de choses qu'on n'a pas apprises auparavant..... » Revisant d'après cette idée et contrôlant à la lumière de l'expérience toutes ses notions antérieures, il conclut que les notions fondamentales et les principes directeurs de la tactique n'ont pas changé; la lutte d'artillerie, le combat d'infanterie et l'assaut final sont toujours les trois termes essentiels et indivisibles dont la somme constitue le combat.

L'assaut n'est à ses yeux ni *un feu qui marche*, ni l'approche d'une ligne devant laquelle une autre ligne cède à la fin par usure et par lassitude; c'est l'abordage à la baïonnette, le choc et le corps à corps. En Russe de la vieille école, il loue la baïonnette comme l'arme des résultats décisifs; elle seule lui paraît susceptible d'orienter vers l'avant une troupe soumise à la violence du feu moderne; elle seule donnera à cette troupe la notion du mouvement qui sauve, lui permettra de porter sa menace plus près de l'adversaire et lui fera chercher dans le choc le triomphe de la volonté.

C'est là la théorie pure de Souvorov et de Dragomirov. Les exemples cités par l'auteur sont propres à rajeunir cette thèse un peu vieille; ils convaincront du moins nos lecteurs que, malgré l'intensité d'un feu qui la faisait mollir parfois au bout du fusil, la baïonnette russe n'a rien perdu de sa trempe ancienne sur les champs de bataille d'Extrême-Orient.

I

L'infanterie dans la zone des feux d'artillerie.

LA SURVEILLANCE DU CHAMP DE BATAILLE PAR L'ARTILLERIE JAPONAISE.

L'action du feu de l'artillerie commence à se faire sentir à 5 ou 6 kilomètres de l'adversaire. A ces distances, l'artillerie lutte contre l'artillerie adverse et ne prend qu'accidentellement à partie les troupes d'infanterie; néanmoins, si une troupe un peu considérable et massée se laisse voir, on peut gager que l'artillerie japonaise ne laissera pas échapper l'occasion et que cette colonne sera sûrement en butte à un feu relativement efficace.

La surveillance de l'artillerie japonaise se fait d'une façon vraiment remarquable. Le 11 octobre, au Sud de Moukden, j'ai été témoin du fait suivant : Un bataillon de tirailleurs sibériens devait remplacer sur la position notre régiment, qui était désigné pour l'attaque. Il faisait encore clair, c'était vers 5 heures du soir. Le feu avait diminué d'intensité, aussi bien du côté des Japonais que du nôtre. Je fouillais l'horizon avec ma jumelle. Tout d'un coup, j'aperçus très nettement, à environ 1 kilom. 1/2 derrière nous, une colonne. Elle débouchait lentement de derrière un mamelon, sur un front de section, dans un champ étendu et découvert de sorgho déjà récolté, et s'avançait dans un ordre parfait, comme à une manœuvre du temps de paix. En tête, le chef de bataillon sur son cheval; derrière lui, l'adjudant-major, puis le chef de la 1re compagnie; derrière eux, la troupe bien en ordre. Soudain, il se produisit

quelque chose d'inimaginable et qui serra le cœur aux témoins les plus aguerris.

Il faut noter qu'une demi-heure environ avant ce moment-là, une batterie japonaise, qui était en position en face de nous, avait amené ses avant-trains et s'était transportée vers notre flanc. Nous avions parfaitement suivi ce déplacement et nous en avions profité pour ouvrir sur la batterie un feu violent. Elle avait rapidement disparu et n'avait plus donné signe de vie. Nous l'avions presque oubliée ; mais, de loin, elle avait découvert la colonne qui venait vers nous; elle se tenait cachée, attendant son moment.

A peine la première compagnie de la colonne venait-elle de déboucher dans la plaine, où elle se découvrait comme sur la main, qu'elle fut enveloppée complètement et instantanément d'un nuage de fumée, causé par l'éclatement des shrapnels, dont l'ouragan se déchaînait sur elle. On voyait les projectiles tomber au milieu même de la colonne, l'enserrer comme dans un cercle de feu, les rangs s'éclaircir. A mesure que la tête de la colonne gagnait du terrain, les projectiles ennemis l'accompagnaient, sans quitter le but pour une seconde. Pendant quelques minutes, la colonne s'avança au milieu de cette fumée; mais, dès qu'elle eut atteint l'abri d'un mamelon, le feu cessa comme par enchantement. Derrière elle, s'allongeait sur le sol une file de points noirs immobiles : ces quelques minutes avaient coûté des dizaines d'existences. En cinq ou six minutes, l'ennemi — nous les comptâmes à peu près — n'avait pas envoyé moins de 60 shrapnels. Les autres compagnies franchirent la même zone en courant et dans la formation ordinaire des troupes sibériennes, sans aucun accident.

A la guerre, toutes les fautes, toutes les négligences s'expient sur le champ et souvent très durement.

LA MARCHE DE L'INFANTERIE SOUS LE FEU DE L'ARTILLERIE.

Les mouvements de l'infanterie aux distances comprises entre 5 et 3 kilomètres se font ordinairement en colonnes de route par quatre ou par front de demi-section.

A partir de 3 kilomètres, le feu de l'artillerie devient trop précis et trop efficace, les pertes deviennent trop sensibles, notamment en terrain découvert, pour qu'on puisse continuer à cheminer dans cette formation.

On se fractionne donc; on s'avance en s'abritant derrière les mamelons le long de la pente intérieure, comme derrière une masse couvrante; un seul shrapnel qui tombe juste peut causer néanmoins des dégâts sérieux. En somme, le meilleur procédé pour s'avancer avec quelque sécurité, c'est de ne pas se laisser voir.

Dès qu'il devient obligatoire de franchir une zone découverte, alors le mouvement, non seulement en colonne, mais même en ordre déployé, devient impossible, par suite de la justesse du feu de l'artillerie moderne.

Les troupes qui débarquaient de Russie payèrent maintes fois fort cher leur inexpérience de la formation adoptée par les troupes sibériennes pour le cheminement de l'infanterie en terrain découvert sous le feu de l'artillerie.

Cette formation, c'est la file indienne à 10 pas de distance. Les hommes courent à toute vitesse en se baissant et en utilisant autant que possible les moindres plis de terrain. Il est bon que l'homme de tête soit exercé à choisir la ligne sinueuse la plus avantageuse à suivre. Ce chef de file est, du reste, généralement un gradé ou même un officier.

LA LIMITE D'ACTION DU FUSIL.

Une autre question qui se pose, à propos des déplacements dans la zone des feux d'artillerie, est celle de la distance à partir de laquelle l'infanterie commence à faire sentir son action. Mon avis est qu'on peut obtenir un feu collectif suffisamment efficace à partir de 2,700 pas; c'est là un fait que j'ai maintes fois constaté.

Ma compagnie reçut un jour l'ordre de contrebattre une batterie japonaise, dont l'emplacement, comme toujours, était dissimulé à nos vues par une petite crête. Nous ouvrîmes le feu avec la hausse de 2,700 pas, par salves de section. On voyait distinctement dans la jumelle la poussière voltiger sur la crête après chaque salve. Il était clair que les hommes visaient bien. Mais la batterie japonaise nous fournit encore une meilleure indication sur l'efficacité de notre tir. Après avoir souffert pendant une demi-heure, sans répondre, notre petit manège, elle nous accabla soudain d'obus, puis de shrapnels. Les éclatements de projectiles faisaient un tel tapage qu'il fallut passer au tir « par chargeurs ». La situation de la compagnie sous ce feu devenait critique, lorsque, heureusement, une batterie russe vint à notre secours. La batterie japonaise nous dédaigna d'abord, puis se tut tout à fait.

REMARQUES PARTICULIÈRES SUR L'ARTILLERIE JAPONAISE.

En général, les Japonais cessent le feu dès qu'ils s'aperçoivent qu'on a réglé le tir sur eux; cette pratique est commune à leur infanterie et à leur artillerie.

La cessation du feu sous un tir réglé de l'adversaire semble érigée chez eux en principe. Dès qu'une de nos batteries s'était réglée sur une batterie japonaise, celle-

ci se taisait et cherchait à changer subrepticement de position. Leurs chaînes de tirailleurs faisaient de même. Pour dissimuler leurs déplacements, ils laissaient, sur les roues brisées, des mannequins et des poutres. Mais nous dépistâmes ces ruses. Les mannequins se trahissaient, parce qu'ils étaient placés trop en évidence et debout, alors que le Japonais ne reste jamais immobile et debout sous le feu. Il fait un bond rapide et se cache immédiatement.

Nous avons, sous ces rapports, profité de l'exemple. Nos batteries aussi cessent souvent de tirer sous un feu réglé et changent de position. Nos artilleurs m'ont expliqué qu'ils considèrent la cessation du feu comme nécessaire dans ce cas, parce que les hommes ne pointent pas tranquillement et règlent mal la fusée : il devient préférable de déplacer la batterie ou de faire retirer les hommes dans les tranchées, jusqu'au moment où la batterie ennemie aura transporté son feu sur un autre but ou se sera tue, dans la pensée qu'elle a accablé l'adversaire. On saisit ce joint pour lui envoyer une rafale.

Ce qui vaut mieux encore que le changement de position à la dérobée, c'est de trouver dès le début des emplacements assez bien couverts pour que l'ennemi ne puisse repérer la position de la batterie. Quelquefois, on avance une pièce sur une crête qu'on ne se propose pas d'occuper, et on ouvre avec cette pièce un feu rapide. La batterie elle-même occupe un autre emplacement. Quand l'adversaire commence à répondre au feu de la pièce isolée, on cherche à repérer sa position, on détermine la distance et, quand on se croit plus ou moins sûr de la hausse, on couvre d'une grêle de projectiles la batterie ennemie.

Avant que l'adversaire se soit remis de l'alerte, ait trouvé l'endroit d'où lui viennent les coups, ait réglé son tir, il a subi parfois des pertes assez sensibles pour qu'il

ne lui reste plus qu'à quitter la position ou à cacher son personnel.

En général, celui-là l'emporte qui a réussi à ouvrir le feu par surprise. Ici, ce n'est plus seulement la justesse et la connaissance des obligations professionnelles qui importent. Il faut encore de l'adresse, de la présence d'esprit, de la subtilité. C'est à qui roulera l'autre; c'est au plus malin.

Le combat d'infanterie donne lieu à des remarques du même genre. Parfois, sous un feu violent d'artillerie, la chaîne de tirailleurs se laisse glisser, sans qu'on s'en aperçoive, sur les pentes en arrière et se rassemble dans un endroit bien dissimulé et couvert, ne laissant que des factionnaires sur la position ; ou bien elle se faufile, sans qu'on le remarque, sur une autre position, tandis que la batterie de l'adversaire continue à taper dans le vide.

La consommation des Japonais en projectiles est colossale, mais elle est loin d'être toujours fructueuse. Ainsi, sous Liao-yan, une batterie japonaise a couvert de ses projectiles, pendant deux heures, une surface sur laquelle se trouvait seulement un officier, laissé là en observation. Le feu, d'après le rapport du témoin, était tellement violent que tout le sol aux environs était labouré par les projectiles, comme un champ de culture. Avec le tir « en surface » adopté par l'artillerie japonaise, des cas analogues de gaspillage d'une masse de munitions ne sont pas rares.

Il arrive également, comme, par exemple, à Dachitsao, que l'artillerie japonaise doive se taire parce qu'elle a consommé toutes ses munitions.

Pour le tir contre les troupes, le shrapnel est incontestablement le projectile le plus efficace; il est très difficile de se soustraire à la dispersion de sa gerbe de balles. Les tranchées-abris ordinaires pour tireurs couchés ou à genou n'offrent qu'une faible protection. Les

meilleurs abris contre le shrapnel sont les tranchées enterrées pour tireurs debout.

L'obus brisant, à charge de chimose, celui dont on parle le plus, est peu efficace contre des buts animés; ses éclats sont trop minimes, presque une poussière. En revanche, s'il produit peu d'effet réel, il éclate avec un bruit formidable; c'est un torrent de fumée noire, de terre, de pierres et de feu qui jaillit du sol et impressionne fortement les hommes non aguerris. L'effet moral est incontestable. Quant aux projectiles à la liddite, l'action de leurs gaz est très nocive et cause des maladies graves et longues. Leur effet, en général, ne se manifeste pas immédiatement, mais au bout de quelques jours seulement; il entraîne la perte de l'ouïe, de l'odorat, du goût, de la vue, la paralysie et des syncopes prolongées. Le rétablissement est très lent; reste à savoir encore s'il est définitif. Le projectile à la liddite se reconnaît à sa fumée jaune-verdâtre et à son odeur extrêmement désagréable au moment de l'explosion.

PARALLÈLE ENTRE L'ARTILLERIE JAPONAISE ET L'ARTILLERIE RUSSE.

On parle beaucoup de la justesse du tir de l'artillerie japonaise. On l'attribue à l'art des artilleurs japonais, ainsi qu'à leur connaissance du terrain et des conditions spéciales de la guerre de montagne. On prétend qu'ils ont d'excellentes cartes, qui leur permettent de déterminer les distances au compas et avec une grande précision.

En tout cas, on ne saurait expliquer cette justesse par la supériorité de leur matériel sur le nôtre, nos artilleurs étant unanimes à déclarer que notre canon est excellent et meilleur, sans contredit, que le canon japonais. Seulement les Japonais, depuis plusieurs années, se sont habitués à leur canon, tandis que chez nous

beaucoup de nos batteries n'ont fait connaissance avec le leur que pendant la route : on faisait l'instruction des hommes dans les wagons.

En général, on peut dire de l'artillerie japonaise que la justesse de son tir est incontestable. Plus d'une fois, nous avons eu l'occasion de remarquer que les batteries japonaises touchaient le but du premier coup sans réglage. Je me rappelle que, sur un mamelon que nous occupions, une batterie japonaise atteignit notre chaîne de tirailleurs dès la première salve. J'ai vu les shrapnels japonais suivre comme à la piste un groupe d'*okhotniki* (1) à cheval qui passaient par-dessus une crête au grand galop, et mettre rapidement hors de combat 12 hommes et 19 chevaux. J'ai vu une de nos batteries, dans la première demi-heure de combat, perdre 2 officiers et 32 hommes.

Il est à remarquer aussi avec quel soin et quelle intelligence les batteries japonaises suivent le combat de leur infanterie et comme elles la soutiennent énergiquement, non seulement quand elle est en butte au tir de l'artillerie ennemie, mais encore quand elle commence à souffrir du feu d'une ligne de tirailleurs quelconque. Immédiatement, les batteries japonaises dirigent sur cette position un feu violent, pour soulager leur infanterie, en bonnes camarades.

Notre artillerie s'est trouvée en face de conditions nouvelles qui lui étaient absolument étrangères. Habituée en temps de paix à prendre position sur les crêtes, elle a subi pendant les premiers combats des pertes énormes, sans en infliger aucune à l'adversaire. Cependant, elle a su se faire assez vite aux exigences nouvelles du combat.

Un facteur complètement nouveau pour elle était le

---

(1) Éclaireurs d'infanterie.

tir sur un but invisible. Cependant, sous Moukden, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de constater que nos batteries l'avaient emporté sur les batteries japonaises. Le feu de celles-ci était bien moins violent (relativement) que sous Liao-yan; personne n'est mieux placé pour s'en apercevoir que l'infanterie. L'expérience des combats précédents nous portait à redouter surtout que notre artillerie ne vînt à cesser son feu, car nous savions qu'à partir de ce moment-là rien n'empêcherait plus l'artillerie japonaise de se déchaîner sur nos positions de tirailleurs et de nous infliger, comme d'habitude, des pertes énormes.

En résumé, il est juste de reconnaître que notre artillerie avait été mise en présence de conditions très difficiles, et qu'elle a réussi à s'en tirer avec honneur.

II

La marche dans la zone des feux d'infanterie.

LE DÉPLACEMENT DES CHAINES DE TIRAILLEURS.

A partir de 2 kilomètres, les pertes causées par le feu de l'infanterie commencent à devenir sensibles; à partir d'un kilomètre, ce feu atteint une puissance énorme. Que faire alors? Faut-il se conformer à notre règlement et ne pas ouvrir le feu à grande distance? Mais l'adversaire, lui, ne tient pas compte de notre règlement et nous arrose de balles. Faut-il ne tirer que sur des buts étendus? Mais où trouver ces buts étendus quand, sur les champs de bataille actuels, on subit le feu de l'adversaire sans voir rien ni personne? Si l'on considère comme efficace tout feu qui inflige des pertes, alors le feu du fusil est efficace jusqu'aux limites extrêmes de distance que comporte notre hausse. Et même, il y aurait un

véritable avantage à ce que la construction de nos hausses permit d'utiliser la longue portée de notre arme dans les limites les plus étendues que comporte sa puissance balistique.

Deux kilomètres peuvent passer pour la limite pratique à partir de laquelle commence le combat d'infanterie proprement dit.

Le déploiement de la chaîne est exécuté d'ordinaire à une distance supérieure, à moins qu'au contraire le terrain ne permette de pousser les colonnes plus loin, en les couvrant au moyen des ondulations du sol. Il arrive même qu'on puisse s'approcher en colonne jusqu'à quelques centaines de pas de la position qu'on attaque. Toutefois, c'est un procédé très risqué, parce que l'on ne sait jamais au juste dans quelle mesure on est couvert par le terrain.

Le combat d'approche prend fin à quelques centaines de pas de la position adverse, quelquefois plus près encore. Dans les combats d'octobre sous Moukden, ma compagnie a occupé une fois un emplacement si voisin des Japonais qu'on entendait très distinctement leurs conversations dans les tranchées, leurs interpellations, le grincement des outils avec lesquels ils creusaient leurs abris.

Le déploiement sur la chaîne se fait par compagnie tout entière d'un coup. Les soutiens de compagnie n'ont pas de sens; ils subissent toujours des pertes et ne permettent pas de déployer immédiatement le feu puissant qui fournirait le moyen de dominer ou d'affaiblir le feu de l'adversaire (c'est le même principe que pour l'artillerie). Or, le feu de l'infanterie est tellement violent aujourd'hui, qu'une petite unité perd tout de suite beaucoup de monde, que le nombre des tireurs fond rapidement et que son tir ne peut acquérir d'intensité.

Il faut remarquer que non seulement les compagnies, mais même les bataillons se déploient souvent en entier,

en sorte qu'il n'y a que les réserves de régiment seules qui comptent.

La chaîne ne se déplace qu'au pas de course ; si elle est déployée derrière une crête, un abri, elle s'avance sur tout son front, comme l'indique le règlement. Mais s'il faut se porter en avant en terrain découvert, alors les tireurs progressent individuellement à la file indienne soit en rampant, soit en courant et se baissant, à la faveur du moindre pli de terrain.

En général on ne s'avance sous le feu qu'en se courbant le plus possible ; même les crêtes de terrain et les mamelons dans la zone d'efficacité du feu d'infanterie ne mettent pas à l'abri des balles. Une masse de balles qui rasent les contre-pentes dans la branche descendante de leur trajectoire, ou qui arrivent obliquement à la crête ou même d'enfilade, déjouent les précautions prises pour se protéger. Et, si la position de l'ennemi est dominante, les balles foisonnent tellement sur toute la déclivité interne du terrain que le meilleur moyen de salut est de courir à toutes jambes jusqu'à la nouvelle position, puis de se coucher. Plus on se rapproche d'une crête et plus il faut se baisser, et en général se glisser en rampant.

LE DÉPLOIEMENT DES RÉSERVES.

La formation des réserves dépend des couverts ; elles peuvent rarement s'avancer en colonnes. Dans les montagnes, il est parfois possible de les amener massées, avec des pertes relativement peu sensibles. Mais en terrain découvert, les mouvements des réserves en colonnes, — et non seulement des réserves de régiment, mais même des réserves de division, — entraînent inévitablement des pertes qui désorganisent complètement les unités. Les mouvements en ordre déployé, bien qu'entraînant des pertes relativement moindres, sont eux-mêmes très risqués.

Au combat de Sandepou, pendant les luttes de janvier, nos réserves éprouvèrent des pertes tellement considérables qu'elles durent recourir à l'ordre dispersé; autrement, elles auraient été réduites à un état de dissolution complète. En général, sous un feu sérieux, cet ordre est le seul qu'on puisse recommander pour les réserves.

LA DISCIPLINE DU FEU.

Un des éléments principaux de l'efficacité du feu d'infanterie, c'est la juste détermination des distances au but. Dans le combat, cette détermination n'est pas facile à obtenir. Le règlement recommande : le réglage du tir, l'évaluation à l'œil, le télémètre, les indications fournies par l'artillerie voisine. En réalité on n'applique pendant le combat que les deux premiers procédés. Le télémètre, vu la complication de son mécanisme, l'inexactitude des résultats et les conditions particulières que nécessite son emploi (signaux, objets isolés distincts) n'est pas usité dans la pratique. Où chercher des signaux ou des repères, quand souvent il n'en existe point? Exposer un soldat sous le feu, c'est le faire fusiller, et bien inutilement ; car, pour mesurer une base au pas, il faut un terrain plan ; or on n'a en général que des trous et des bosses. Toute la procédure de l'emploi du télémètre réglementaire est compliquée, par conséquent inapplicable au combat. Au surplus, le temps manque dans la plupart des cas.

Les télémètres-jumelles exigent, condition pas toujours réalisée, qu'un ennemi à pied ou à cheval reste sur place et qu'on puisse déterminer la distance par la parallaxe.

Le réglage au moyen de salves donne de bons résultats quand les conditions du terrain sont favorables, autrement dit : très rarement.

Reste, comme le seul moyen recommandable et pra-

tique, l'évaluation de la distance à l'œil. C'est pourquoi il est extrêmement important de former l'œil en temps de paix à l'évaluation des distances et de profiter de toute circonstance pour développer cette instruction.

La direction du feu pendant le combat est devenue chose très difficile. Les hommes ont une forte tendance à ouvrir le feu dès qu'ils sont couchés, même sans attendre l'ordre de tirer, la désignation des buts, l'indication de la hausse et du genre du tir.

Cette hâte est provoquée avant tout par un besoin irrésistible de s'étourdir et d'étouffer la conscience du danger par une recrudescence d'activité ; mais elle est très nuisible à l'efficacité du tir et au maintien de l'ordre dans le combat.

Il est impossible de diriger le feu quand les hommes n'ont pas reçu au préalable une instruction solide. Le bruit de la fusillade sur la chaîne, des projectiles ennemis qui éclatent, des détonations de notre propre artillerie, sont cause que la voix se fait à peine entendre. Il est arrivé bien des fois que, pour donner un ordre, il fallait le crier à l'oreille. Ajoutez que le front de la chaîne d'une compagnie n'a pas moins de 400 pas, et il vous paraîtra évident qu'il est presque impossible à un chef de compagnie de commander à la voix sa chaîne de tirailleurs. Il convient encore de remarquer que, dans les montagnes, la direction des secteurs de combat est rendue, en général, extrêmement difficile par suite de l'extension des positions. Cette extension s'explique en partie parce que les ravins et les cuvettes entre les sommets ne sont pas occupés par la chaîne, et en partie aussi par la tendance à déborder les ailes de l'adversaire. Du reste, le feu actuel, même avec des positions étendues, constitue une barrière difficile à franchir.

Les chefs de section eux-mêmes sont souvent dans l'impossibilité de diriger leur troupe à la voix ; c'est

pourquoi l'on arrive à renoncer aux salves et à recourir au tir « par chargeurs ».

C'est encore le sifflet, répété par tous les sous-officiers de la compagnie, qui s'entend le mieux ; aussi convient-il que les hommes soient dressés à obéir au sifflet. Avec de la persévérance et de la volonté, on peut obtenir beaucoup sous ce rapport ; on arrive même à ce que, dans le moment où l'action est le plus intense, le feu cesse sur toute la chaîne au coup de sifflet du chef de compagnie.

La difficulté de diriger le feu augmente proportionnellement à la violence du feu de l'ennemi et au rapprochement de l'adversaire, surtout dans la défensive. Les hommes deviennent plus inquiets, la tension des nerfs augmente, le danger paraît plus prochain et plus grand. C'est à ce moment surtout qu'il importe de tenir le personnel en main et de veiller attentivement à ce que le tir ne dégénère pas en tirerie désordonnée, ce qui serait l'indice le plus certain que la troupe échappe à ses chefs.

Le grand obstacle assurément, c'est cette nervosité qui se manifeste même chez les troupes les mieux aguerries. Il n'y a qu'une bonne éducation de temps de paix et une forte discipline du feu qui puissent être un gage suffisant du maintien de l'ordre sur la chaîne pendant le combat et assurer un tir vraiment efficace.

Les lacunes de la préparation se manifestent dans le combat avec relief et évidence. Pour les combler, nous avons été obligés de faire des exercices d'ordre dispersé au bivouac. Ces exercices ont procuré des avantages incontestables; mais il n'est pas toujours possible d'en faire ; les travaux de mise en état de défense des positions, d'organisation de passerelles, les reconnaissances, etc... obligent le plus souvent à se contenter des dures leçons que l'adversaire donne sous le feu.

Quant au « tir lent », il ne s'applique jamais, sauf pour faire tirer sur des isolés par les meilleurs tireurs.

LA PUISSANCE DU FEU ET LA CONSOMMATION DES MUNITIONS.

En ce qui concerne le développement et la puissance du feu des armes portatives, on peut s'en faire une idée très claire par les pertes énormes supportées par les troupes dans les combats et par la proportion des pertes causées par le fusil relativement à celles causées par les autres armes; cette proportion est de 85 p. 100.

Ce pour cent était déjà le même dans les précédentes campagnes, en sorte que la valeur relative des armes n'a pas changé; en revanche, la consommation de cartouches dans les combats actuels est beaucoup plus considérable qu'autrefois. Cette consommation a été tellement grande dans les troupes de Sibérie, qu'il a fallu comprendre toutes les voitures de cartouches à deux roues affectées à chaque régiment dans le train de combat. La nécessité de cette mesure s'est imposée avec évidence à tous ceux qui ont été témoins de la rapidité avec laquelle les approvisionnements de cartouches fondent pendant le combat. A peine a-t-on amené sur la chaîne quelques caisses de cartouches, qu'elles sont déjà vides.

D'après les comptes faits par notre régiment, pour 1900 hommes environ, il a été consommé, dans les combats sous Liao-yan, 1,200,000 cartouches. Le feu rapide a été parfois tellement prolongé que les fûts des fusils ont commencé à se carboniser; la chaleur a fait courber les pointes des baïonnettes et il a fallu les enlever, parce qu'elles empêchaient le tir.

Il était impossible de se faire une idée avant la guerre des proportions inouïes que le feu d'infanterie a prises. Il est incontestable qu'une pareille intensité influe désavantageusement sur l'efficacité et que des masses de balles volent dans le bleu. Involontairement, on se

demande s'il ne vaudrait pas mieux tirer plus lentement, mais avec plus de discernement et de précision.

Le fait est que les grandes distances auxquelles on ouvre le feu et les conditions du combat actuel, où l'adversaire est la plupart du temps littéralement invisible, obligent à chercher l'effet par la masse des balles et à couvrir une surface donnée d'une pluie de plomb. C'est cette masse de munitions consommées qui doit compenser le défaut de justesse. Il convient d'ajouter que la courte durée du service influe désavantageusement sur la maîtrise de soi et la justesse du tir.

L'infanterie japonaise, sous le rapport de la justesse du tir, est bien loin d'être à hauteur de l'artillerie. Le soldat japonais, par la rapidité avec laquelle il charge et tire, mérite d'être appelé une mitrailleuse. Mais il vise mal, et la plus grande partie des balles portent trop haut : il est juste de le reconnaître. Personnellement, j'ai eu l'occasion d'observer pendant l'attaque la façon dont les soldats japonais posaient leur fusil sur leur genou ou sur le revers de la tranchée et chargeaient et tiraient avec une vélocité incroyable, sans viser.

Pendant l'attaque de nuit du 12 octobre, où nos colonnes de compagnies s'avancèrent fermes comme des murailles, les Japonais, jusqu'au dernier moment avant la charge à la baïonnette, continuèrent leur feu presque à bout portant. Néanmoins, nos pertes ne furent pas considérables; les balles passaient en essaims au-dessus de nous.

L'ARMEMENT DU SOLDAT ET DE L'OFFICIER RUSSES.

Il est facile de comprendre qu'avec l'intensité du feu actuel, les armes se dégradent fréquemment, surtout les culasses mobiles. Le seul moyen d'y remédier dans le combat, c'est de prendre les fusils des morts et des

blessés ; on échange les baïonnettes et les culasses, ou bien l'arme tout entière.

Ce qui contribue beaucoup à la détérioration du fusil, c'est le nettoyage insuffisant, défaut surtout sensible avec les pluies prolongées et les changements brusques de température de la Mandchourie. Pendant la saison sèche, la poussière qui tourbillonne dans l'air se loge dans les canons et dans tous les joints des culasses. On nettoie les fusils au bivouac, mais on manque souvent de graisse à fusil. On la remplace, quand on peut, par du saindoux fondu; mais, en général, les fusils que j'ai inspectés étaient dans un médiocre état d'entretien.

En dépit de ces circonstances défavorables, notre fusil a remarquablement supporté l'épreuve de la guerre.

Le remplacement des fusils détériorés par des fusils neufs se fait avec beaucoup trop d'économie. Après Liao-yan, on n'en a donné que huit par compagnie.

Nous avons eu maintes fois l'occasion de constater par expérience la justesse de notre arme, et il est difficile d'imaginer qu'une plus grande rapidité de chargement devienne nécessaire, car la consommation de cartouches est déjà énorme.

Parmi les quelques défauts que notre fusil présente, on peut signaler une difficulté assez fréquente pour ouvrir et fermer la culasse; parfois aussi, la pointe de la baïonnette s'incurve sous la chaleur d'un feu excessivement intense. Mais, comme arme d'estoc, notre baïonnette est meilleure que la baïonnette japonaise; celle-ci, en forme de couteau large et plat, est plutôt une arme de taille; aussi, le Japonais n'embroche-t-il pas avec sa baïonnette, mais taillade de haut en bas.

L'armement de l'officier dans les troupes d'infanterie n'a pas le même sens que celui du soldat. Sur une position, l'officier pourrait se passer d'une arme; il n'agit que par la parole et par l'autorité morale; mais, dans les reconnaissances et dans les assauts, il peut avoir

besoin du revolver et du sabre. Son revolver, une fois les sept coups tirés, ne lui sert plus de rien. Recharger l'arme est absolument impossible dans un moment où chaque seconde est précieuse. Reste le sabre, dont on se sert du reste ordinairement pour l'assaut. Mais il est difficile de parer les coups de baïonnette avec un sabre; c'est pourquoi l'officier est mal protégé, s'il n'a réussi à saisir un fusil.

LA QUESTION DES SOUTIENS D'ARTILLERIE.

Un ordre de l'armée de Mandchourie prescrivait d'affecter une compagnie comme soutien à chaque batterie en position. La nécessité d'un soutien d'infanterie était motivée par la crainte que les pièces ne tombassent au pouvoir de l'ennemi. Les cas de pièces prises, tant chez nous que chez les Japonais, se sont produits principalement à cause du manque de soutiens au moment critique.

C'est pour un régiment un mal que de détacher des compagnies auprès de l'artillerie, mais un mal nécessaire. Si, sur trois bataillons, on s'appauvrit de deux compagnies pour l'artillerie et d'une compagnie pour le train, c'est en somme 500 baïonnettes de moins, soit une diminution d'effectif de 25 p. 100. Ne vaudrait-il pas mieux, dès le temps de paix, créer des compagnies spéciales de soutiens d'artillerie? Les régiments conserveraient toute leur force combattante; les compagnies de soutiens ne feraient qu'un tout avec leur batterie, la défendraient mieux et, au besoin, lui fourniraient des servants de remplacement.

RÉSUMÉ SUR LE COMBAT DANS LA ZONE DES FEUX DE L'INFANTERIE.

En résumé, le combat actuel de tirailleurs présente les traits caractéristiques suivants :

1° Déploiement immédiat d'unités entières en tirailleurs ;

2° Disparition des petites réserves partielles ;

3° Tendance à développer dès le début la plus grande puissance du feu ;

4° Cheminement de la chaîne en courant, en se courbant, même en rampant, et, si le feu est très violent, par égrénement successif ;

5° Déplacements dans la zone d'efficacité du feu à la file indienne, avec une certaine distance entre les hommes ;

6° Difficulté plus grande de maintenir la direction du feu, exigeant une discipline préparatoire de temps de paix très sérieuse ;

7° Développement du feu d'infanterie dans une proportion inouïe ;

8° Consommation énorme de munitions, d'où nécessité d'un renouvellement continu et d'une liaison intime entre les régiments d'infanterie et les parcs d'artillerie (sections de munitions) ;

9° Détérioration rapide des fusils, nécessité de les remplacer fréquemment ;

10° Caractère sanglant, coûteux et cependant traînant et non décisif du combat de tirailleurs.

L'ABORDAGE A LA BAÏONNETTE.

Passons maintenant à l'autre acte du combat d'infanterie, le plus décisif, celui dont la préparation exige désormais non plus des heures, mais des journées, et dont le résultat donne la prépondérance définitive à l'un des deux partis. Il s'agit de l'assaut et du choc à la baïonnette.

Il est étrange d'entendre maintenant des officiers qui ravalent la baïonnette à rien ou lui concèdent seulement une valeur de circonstance, celle d'un accessoire sans

importance du fusil. Un fait est pourtant incontestable. C'est que dans cette guerre-ci, la baïonnette a travaillé tout le temps et régulièrement; il n'y a pas eu de combat tant soit peu important sans travail à la baïonnette.

Faut-il rappeler les actions des 12, 14 et 16 octobre, où le combat à la baïonnette faisait rage sur tout le front de notre armée? Personnellement, comme témoin et comme auteur dans des assauts à la baïonnette, j'ai vu l'arme blanche enlever en quelques minutes des tranchées sur lesquelles nous avions, pendant trois journées, fait pleuvoir des milliers de balles. J'ai vu l'état moral du soldat victorieux après un assaut à la baïonnette. J'ai vu ce que ce choc a d'implacable et de décisif; après lui, le partage est fait, il n'y a plus que des vivants vainqueurs et des morts vaincus.

La dernière position de feux aujourd'hui, au lieu de s'être éloignée, s'est au contraire rapprochée. Notre règlement l'indique entre 300 et 150 pas de la position de l'adversaire. Si, de cette distance, on se lance à la baïonnette, il est douteux que beaucoup d'hommes parviennent jusqu'au corps à corps. La plupart seront mis auparavant hors de combat, les autres feront demi-tour. Avec un défenseur qui ne perd pas la tête et exécute quelques salves un peu nourries, on peut compter que l'assaut sera manqué.

En fait, la dernière position n'est plus aujourd'hui qu'à quelques dizaines de pas de l'adversaire. Sur cette position, on reste cramponné au sol souvent longtemps, parce que, ni d'un côté ni de l'autre, on ne se décide à tenter l'assaut. Quelquefois, les deux adversaires restent couchés en face l'un de l'autre à 15-20 pas, jusqu'à ce que quelques vaillants bondissent des rangs en criant et se ruent sur les tranchées ennemies. Une vingtaine de braves répondent d'abord à cet exemple, puis toute la compagnie suit le mouvement. Une fois lancée à la

baïonnette, elle ne faiblira pas. Mais il ne faut pas laisser échapper le moment; il ne faut pas donner à l'élan le temps de se refroidir. C'est affaire à l'officier : il doit savoir que son exemple personnel est plus puissant sur les hommes que celui de leurs camarades. A lui aussi la première balle et le premier coup de baïonnette; d'où les pertes si grandes que nous faisions en officiers.

Au contraire, s'il s'agit de supporter un assaut, nous employons, comme les Japonais, le procédé suivant : nous reculons à une dizaine de pas de la tranchée, afin de laisser cet obstacle entre nous et l'adversaire; au moment où l'assaillant le franchit, nous nous ruons sur lui à la baïonnette, profitant du moment de désordre causé par l'obstacle.

Cependant, il me semble que les tranchées d'un faible profil ne constituent pas un obstacle. En outre, ce n'est pas toujours que l'ennemi vient à la baïonnette, même quand il est parvenu sur une position très rapprochée. Alors on est bien obligé de franchir soi-même la tranchée pour le culbuter.

La règle générale, quand on part à la contre-attaque, est d'exécuter une dernière salve à bout portant, puis..... à la baïonnette!

Certaines personnes affirment que, pour repousser un assaut, le feu est suffisant ; on fait valoir à l'appui de ce dire que nos assauts et ceux des Japonais ont été repoussés par le feu tout seul avec de grandes pertes pour l'assaillant. Incontestablement, il y a eu des exemples de cas de ce genre ; mais pourquoi passer sous silence les cas également nombreux où le feu n'a pas réussi à repousser l'assaut, et où l'adversaire est arrivé malgré tout jusque sur les baïonnettes? Que feront en pareille occurence des troupes qui ne savent pas combattre à la baïonnette, qui n'ont pas confiance dans la baïonnette ? Tiendront-elles pied devant l'adversaire ?

Je me permets une autre question : a-t-on enlevé des positions, surtout des positions fortifiées, par le feu seul ? Jamais, ou si nous en avons abandonné à l'adversaire, c'est par ordre, et nullement contraints par le feu de l'ennemi.

Sous Liao-yan, les Japonais ont attaqué plusieurs fois notre régiment, les 30 et 31 août. Il est incontestable que, pendant leurs attaques, notre feu leur a infligé des pertes énormes, notamment quand ils s'avancèrent en colonnes ; leurs compagnies et leurs bataillons fondaient littéralement, laissant des monceaux de cadavres. A plusieurs reprises, avant d'arriver à 300-400 pas, ils ont fait demi-tour dans un désordre complet. Mais, d'autre part, dans le même combat, ils sont arrivés plusieurs fois jusqu'au choc à la baïonnette, et il y a eu des mêlées acharnées.

Si notre soldat n'était pas dressé à envisager la baïonnette comme l'acte final et inévitable de chaque combat, il est probable qu'il aurait abandonné la position et n'aurait pas rejeté l'adversaire à la baïonnette.

Sous Liao-yan, les Japonais ne nous ont pas contraints à évacuer une seule de nos positions par la vertu de leur feu. Et pourtant, ils ont fait là un feu d'enfer. Ils avaient éteint le feu de notre artillerie ; par conséquent, ils étaient dans les conditions les plus favorables pour eux ; ils nous arrosaient littéralement de leurs projectiles. Notre régiment eut 18 officiers et 700 hommes hors de combat, et cependant, après deux journées entières de cette grêle malfaisante, les Japonais n'avaient pas réussi à nous déloger d'une seule tranchée. Si, en fin de compte, nous évacuâmes Liao-Yan, ce n'est pas, encore une fois, le feu des Japonais qui nous y obligea.

Dans les combats d'octobre sous Moukden, pendant trois journées entières, les Japonais et nous, couchés sur nos positions, nous nous arrosâmes mutuellement de balles et de shrapnels, subissant des pertes considé-

rables, ne prenant de repos ni jour ni nuit ; mais ni les uns ni les autres nous ne reculâmes d'un pas. A mon avis, une situation semblable peut se prolonger pendant un temps indéterminé, avec le caractère d'une guerre de position, et dégénérer en immobilité, sans qu'il se produise rien de décisif.

En revanche, à l'attaque de nuit du col de Toumynline, trois lignes successives de retranchements furent enlevées à la baïonnette, et tous ceux des défenseurs qui ne réussirent pas à s'enfuir furent cloués sur place.

Il est impossible aussi de passer sous silence la valeur de la baïonnette comme moyen d'éducation du soldat. La condition indispensable de son emploi étant l'abordage de l'adversaire poitrine contre poitrine, engendre le besoin d'avancer, de se rapprocher de l'ennemi et inculque au soldat l'idée que le combat n'est que la préparation du choc. Un soldat formé à cette école ne craint pas l'assaut de l'adversaire et n'hésite pas lui-même à marcher à l'assaut.

On a beaucoup parlé du procédé, nouveau pour nous, employé par les Japonais contre les assauts à la baïonnette : de s'échapper en courant, quand nous commencions la charge, puis de faire volte-face et de tirer sur nous. C'est ce qu'ils ont fait à Turentchen. Il y a des gens que cela a séduits. Je comprends que dans un exercice de temps de paix, où il n'y a ni balles, ni shrapnels, ce procédé puisse paraître intéressant. Mais au combat, il me semble risqué. Et si la troupe continue à filer, au lieu de faire demi-tour? Elle ne saurait d'ailleurs appliquer ce système quand c'est une position retranchée qu'elle défend. Car une fois qu'on a livré des tranchées à l'ennemi, ce n'est pas le feu qu'on fera dans ces conditions qui l'en délogera.

En somme, ce procédé très malin des Japonais a permis à deux de nos régiments de tirailleurs, le 11e et le 12e, déjà entourés à Turentchen par des forces supé-

rieures, de s'échapper au lieu d'être détruits jusqu'au dernier homme, ce qui serait arrivé si les Japonais avaient su travailler à la baïonnette comme nous. Autre exemple : pendant l'attaque de la colline Poutylof, quand le 36e régiment de tirailleurs a chargé à la baïonnette, les Japonais n'ont pas eu le temps ou ont oublié de mettre la baïonnette au canon, et ils ont été embrochés.

Du reste un fait probant, c'est que les Japonais renoncèrent très vite à cette astuce. A Liao-yan et sous Moukden (octobre), ils ont chargé eux-mêmes à la baïonnette et reçu nos attaques par une contre-attaque. Il est donc arrivé ce fait curieux : que les Japonais, après avoir éprouvé sur eux-mêmes l'efficacité de la baïonnette, ont modifié leurs idées à son sujet et qu'ils ont appris de nous à s'en servir, au moment même où l'on commençait chez nous à contester la valeur de la baïonnette.

Non moins convaincantes sont les données statistiques sur les pertes par la baïonnette : elles sont à peu près égales à celles par le feu de l'artillerie, malgré le développement pris par ce dernier.

Tels sont les faits incontestables qui résultent de la guerre actuelle. Cette guerre n'a pas enterré la baïonnette ; bien loin de là, elle a montré une fois de plus avec évidence toute la puissance et tout l'effet moral de l'arme blanche. Il en sera ainsi tant qu'il y aura des guerres, tant que, comme autrefois et comme aujourd'hui, ce sera la force morale qui donnera la victoire.

III

Le combat de nuit.

La nuit, les difficultés de la marche et du combat ne font qu'augmenter ; le personnel est particulièrement

nerveux ; on ne distingue ni l'ennemi, ni les siens ; la voix s'entend difficilement le long de la chaîne ; on trébuche, on tombe ; et une tirerie sans aucun sens et sans frein crépite sur tout le front. Du côté de l'ennemi, on commence également à tirer éperdument, et, dans l'obscurité, cette fusillade assourdissante se prolonge quelquefois des heures. Il est tout particulièrement difficile de mettre fin à un pareil tir. A peine a-t-on été à une aile pour le faire taire, et se rend-on à l'autre aile, que la tirerie reprend sur celle qu'on vient de quitter. On y retourne, on y fait cesser le feu. On demande ; « Qui a tiré ? » — « Personne ! Ce n'est pas nous ». Et en même temps un coup part. C'est à croire que les hommes tirent malgré eux.

Il arrive aussi parfois que quelqu'un s'éveille en sursaut et tire. Alors des centaines de fusils partent, on brûle inutilement des masses de cartouches, la nuit se passe sans sommeil, sans repos ; les hommes sont énervés ; il y a des balles égarées qui blessent et qui tuent du monde. Et on a devant soi peut-être toute une journée, — ou même plusieurs journées, — de combat.

Pendant que je suis sur ce chapitre, je ferai remarquer qu'il y aurait avantage à ce que les postes fussent plus forts, surtout la nuit. S'ils ne sont que de 4 ou 6 hommes, il est difficile de compter sur un service d'informations sûr et fait avec calme. L'obscurité et le voisinage de l'ennemi (je parle des postes placés pour la nuit par les compagnies de la ligne de combat), la tension des nerfs après la lutte provoquent un état d'inquiétude irraisonnée ; un coup de fusil, un homme isolé, une patrouille ennemie, font l'effet d'une colonne entière qui s'avance. Le meilleur moyen d'éviter les informations inquiètes et les alertes, c'est de renforcer les postes assez pour qu'ils aient confiance en eux-mêmes. L'expérience nous a montré qu'avec des postes de 10 hommes, le caractère de nos informations se modifiait, que les hommes

étaient plus calmes, plus maîtres d'eux-mêmes. Au lieu de rapports continuels et absurdes sur la marche d'une « colonne ennemie », il n'était plus question que de patrouilles ou d'ennemis isolés.

Les combats de nuit ont acquis dans cette guerre une importance considérable. Cette importance est facile à comprendre, si l'on réfléchit qu'une action de nuit prive le défenseur de deux puissants moyens d'action : le feu de son artillerie et le feu d'infanterie aux grandes distances.

Déjà, pendant la période des combats d'octobre sous Moukden, nos troupes ont exécuté des attaques de nuit.

Indépendamment de l'immense avantage qu'elles présentent sur les attaques de jour, au point de vue des pertes par le feu, les attaques de nuit permettent d'amener les troupes en ordre serré, en masse, en muraille. Ainsi, par exemple, notre régiment a fait l'attaque du 12 octobre en colonnes de compagnie sans intervalles. Les hommes marchent allègrement parce qu'ils ne subissent pas de pertes aux grandes distances, qu'aux petites elles sont sensiblement moindres et qu'on les remarque moins que le jour. Le sentiment du coude à coude et de la masse engendre la confiance et entraîne les moins résolus.

Le défenseur, au contraire, pressent l'approche du danger, mais il ne le voit point. Cet état d'incertitude, joint à l'imminence du coup fatal, exerce sur lui une action déprimante. La preuve, c'est que même avant le choc à la baïonnette, des isolés d'abord, puis des groupes d'hommes commencent à abandonner la tranchée. Nous avons vu le 12 octobre, avant notre charge à la baïonnette, les Japonais filer un par un de leurs tranchées, en jetant leurs fusils pour mieux courir.

En revanche les attaques de nuit sont désavantageuses pour l'orientation ; il est difficile de porter le coup au bon endroit et de diriger les troupes. Aussi est-il indis-

pensable de se familiariser de jour avec le terrain et de bien indiquer à chacun son rôle et sa mission. Malheureusement, cette précaution est souvent négligée.

IV

Sur la psychologie du combat.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

J'arrive au côté le plus important du combat, celui aussi qui se soumet le moins au calcul et à la direction, je veux dire au côté moral.

Bien que les données primordiales de la nature de l'homme n'aient point changé et que, comme par le passé, la crainte de la mort et l'instinct de conservation commencent à parler en lui dès le bruit du premier coup de feu, néanmoins les conditions du combat actuel sont indubitablement différentes de celles que présentait encore notre avant-dernière guerre; elles donnent au combat une nouvelle physionomie.

La première caractéristique du champ de bataille actuel, c'est qu'on a affaire à un ennemi qu'on ne voit point.

Quand, à Yantaï, je me trouvai pour la première fois dans un combat, étant déjà avec ma compagnie sous un feu violent de balles et de shrapnels, je ne pouvais déterminer que par le sifflement des balles la direction approximative d'où tirait sur nous un ennemi invisible. On ne m'avait dit qu'une chose : « Occupez ce mamelon à droite »; j'avais déployé ma compagnie en tirailleurs et m'étais porté sur le sommet du mamelon, pour chercher avec ma jumelle d'où pouvait venir cette bourrasque de feu. C'est en vain que j'épiais des traces de tranchées, que je m'efforçais de découvrir quelqu'un. Rien, ni personne.

En scrutant davantage le terrain, je remarquai, à 1 kilom. 1/2 devant moi, une longue crête festonnée, d'où il me sembla que venaient les balles. Nous appréciâmes approximativement la distance de cette crête et nous ouvrîmes le feu dans cette direction.

Cette lutte à tâtons provoque un état pénible d'incertitude et de défiance. Il arrive que des officiers et des soldats passent plusieurs journées sur une position, sont blessés, emportés et ramenés en Russie, sans même avoir aperçu un Japonais.

Une seconde caractéristique, c'est la grande portée à laquelle se produisent les premières pertes. Une troupe commence à souffrir du feu de l'adversaire à plusieurs kilomètres de lui et alors qu'elle en est encore séparée par des hauteurs. Avant que cette même troupe puisse engager le combat et apercevoir ne fût-ce que la hauteur d'où on tire sur elle, elle est déjà affaiblie matériellement et moralement. Parfois, il faut rester plusieurs heures sous ce feu préliminaire, d'où abattement physique et moral sensible, même avant de prendre part à l'action.

La durée des combats actuels, qui a atteint jusqu'à deux semaines, exige une tension morale et physique qui épuise les officiers et les hommes. Il faut une énorme réserve d'énergie pour supporter pendant plusieurs journées les conditions de la vie sur les positions.

Sur le même morceau de terrain, il faut tirer, boire, manger, dormir et mourir; le jour, pas une minute de tranquillité sous le feu; la nuit, c'est l'attente continuelle et énervante d'une attaque par surprise, dans l'obscurité complète, sans sommeil, sans pouvoir fumer, parce que la flamme d'une allumette attirerait tout de suite une dizaine de balles. Enfin, des pertes continuelles en morts et en blessés. Le pied des mamelons, après les premières heures d'occupation de la position, se par-

sème de sépultures fraîches, et le nombre des tombes augmente tous les jours.

Les impressions que produit le combat sur celui qui n'est pas encore aguerri sont difficiles à traduire en paroles, tant sont divers les sentiments et les sensations que provoquent les premières balles sifflant aux oreilles, le premier shrapnel qui éclate à proximité.

Il est extrêmement important d'être maître de soi au début du combat. Ce qui soutient fortement, c'est le sentiment conscient que des centaines d'yeux de soldats surveillent vos débuts et que les officiers, de leur côté, guignent le « nouveau ». Les soldats observent très attentivement tout arrivant et lui donnent immédiatement une note d'appréciation très critique. D'un autre côté, la nouveauté des impressions absorbe et fait qu'on prête moins d'attention à la voix intérieure qui signale le danger ambiant.

Le feu actuel du fusil produit une forte impression : il semble que l'air est littéralement rempli de balles; leur sifflement plaintif dans l'atmosphère paraît un gémissement d'en haut, d'en bas, de tous les côtés à la fois.

Dès le premier coup de fusil, les soldats deviennent sérieux, se découvrent et se signent; les plaisanteries et les conversations cessent. Mais tous marchent au commandement avec entrain, comme à un exercice.

C'est cet entrain — je dirais presque : ce calme — avec lequel les soldats vont au combat qui est le plus impressionnant.

On se familiarise vite avec le feu d'infanterie, mais le feu d'artillerie produit une très forte impression, surtout le tir des obus brisants. Je crois que ce n'est pas tant par les pertes qu'il produit que par son tintamarre assourdissant. L'effet est purement nerveux, mais violent. Sur les non aguerris, c'est l'obus chargé de chimose qui réagit le plus fortement; sur les aguerris, le shrapnel. Les jeunes soldats, sur la chaîne, à chaque

éclatement de projectile, appuient le visage contre terre. Ainsi, l'infanterie prête moins d'attention au feu du fusil, qui pourtant lui cause de beaucoup les plus grandes pertes. Les artilleurs, au contraire, sont plus impressionnés par le feu d'infanterie. Cela tient à ce que chaque arme est plus habituée à son feu propre; de plus, le sifflement des balles dans une batterie est inquiétant, comme indice de la proximité de l'adversaire et, par conséquent, de l'imminence du danger.

En général, notre soldat se tient dans le combat d'une façon étonnamment simple, sans aucun apprêt. Ceux qui s'imaginent qu'on peut voir sur ses traits, pendant ces minutes décisives, quelque chose d'héroïque se trompent du tout au tout. Son visage seul est un peu pâle, sa physionomie a quelque chose de concentré et de sévère. La lutte qui se livre en lui-même se trahit par un tir nerveux et précipité. C'est là le point où il est nécessaire de maîtriser son état d'âme et de le ramener à un niveau plus normal, autant que cela est possible dans le combat.

IMPORTANCE DU ROLE DE L'OFFICIER.

A partir du premier coup de fusil, le centre de gravité se transporte sur l'officier, et c'est alors que se manifeste son véritable rôle, l'énorme responsabilité qui repose sur lui.

Plus les conditions de combat sont pénibles, la lutte, [illegible], les pertes, considérables, plus la fatigue et la [illegible] des nerfs sont accablantes, plus aussi grandit le [illegible] de l'officier. Le résultat de l'action de ses 200 [illegible] dépend entièrement du chef de compagnie. On [illegible] la guerre actuelle : la guerre des chefs de [illegible] tout témoin oculaire d'un combat confir[illegible] [illegible]. Les soldats observent leur officier [illegible] [illegible]. C'est de son discernement,

de son énergie, de sa bravoure personnelle que dépendent toutes ces existences. C'est d'après son attitude que les hommes jugent de la situation, du plus ou moins grand péril, du succès ou de l'insuccès. L'autorité de l'officier peut s'élever très haut, mais en revanche..... tomber très bas. Le pire, c'est de laisser voir de l'énervement ou de la pusillanimité; la troupe cessera bien vite d'être en main, et on ne pourra plus répondre qu'elle continue d'avancer avec entrain.

Au combat, l'officier doit être plus que jamais un *chef* et la discipline doit être de fer. Nulle part, le rôle de la discipline ne se manifeste comme dans le combat. Malheur à la troupe qui, en temps de paix, n'a pas été imbue jusqu'aux moelles de l'esprit de discipline. A la guerre, elle le payera très cher.

J'ai remarqué que, dans les moments les plus critiques, une interjection énergique prononcée d'un ton péremptoire, calme merveilleusement les hommes. Il est bon de faire également des observations de service, telles que : « Pourquoi, dans telle section, les hausses ne sont-elles pas levées? Chef de section, à quoi pensez-vous? Corrigez cela tout de suite ! » Puisque le chef se fâche, relève les omissions, alors c'est que tout va comme il faut, qu'il ne se passe rien de particulier, qu'il n'y a rien à craindre. Les hommes se tranquillisent, oublient le sifflement des balles, cherchent à bien placer les hausses, à se mieux poser pour le tir ; ils commencent à viser.

Les changements fréquents qui se produisent, par raison de remplacement, parmi les officiers et les soldats exercent une influence fâcheuse sur le moral des troupes.

Ainsi, le 12 octobre, après l'attaque du col de Toumynline, il ne resta dans les rangs du 34e régiment de tirailleurs sibériens que deux officiers, et après l'affaire de Sandepou, alors que le corps d'officiers avait

été recomplété de nouveau, quatre ou cinq officiers seulement.

Quant aux hommes, 40 p. 100 avaient été mis hors de combat sous Liao-yan et 75 p. 100 à Sandepou. Le régiment se trouvait réduit à cinq compagnies.

Avec des pertes aussi énormes, les officiers et les hommes de remplacement, qui affluent continuellement, n'arrivent guère à se connaître et souvent ne se connaissent pas du tout. Ce n'est qu'en profitant de chaque répit dans les opérations que le commandant de compagnie s'habitue un peu à ses hommes et que ceux-ci s'habituent à ses exigences; mais le premier combat change de nouveau toute la composition de la troupe; c'est un kaléidoscope. La conséquence inévitable de ces mutations perpétuelles est que le lien organique étroit est rompu, même dans les subdivisions de la compagnie. C'est pourquoi il me semble qu'il serait nécessaire d'avoir en temps de paix des cadres plus forts, afin que, même après des pertes sensibles, il restât encore dans les rangs suffisamment d'hommes pour constituer l'ossature du régiment.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES SUR LE SOLDAT RUSSE.

En abordant la caractéristique de notre soldat, en tant qu'instrument de guerre, je ne peux m'empêcher de signaler la docilité absolue avec laquelle il exécute les missions les plus périlleuses du service d'avant-postes et de reconnaissance. Si l'officier jouit de l'autorité et de la confiance que comporte son rôle, s'il est soucieux des intérêts de la troupe, surveille de près l'ordinaire, entre dans les besoins personnels du soldat, il peut être certain que sa compagnie au combat ne le lâchera pas d'une semelle, le suivra gaiement et lui fera honneur. En général, notre soldat n'est nullement porté à s'abattre.

S'il est nourri, s'il peut reposer, sa disposition d'esprit reste très bonne.

Sur une position, la première chose qu'il fait, dès qu'il le peut, c'est de dormir. Dans les intervalles de rémission du feu, il n'est pas rare d'entendre ronfler les tirailleurs. Sous la canonnade la plus violente, les hommes dorment à poings fermés, comme dans leur lit. S'il se produit une accalmie et que les hommes ne soient pas fatigués, ils engagent des conversations animées. Nos fantassins aiment beaucoup observer la marche de la lutte des deux artilleries. Si nos projectiles paraissent tomber avec succès, on entend des exclamations de satisfaction, des murmures approbateurs. Si ce sont, au contraire, les projectiles ennemis qui semblent arriver juste, alors ce sont des invectives à l'adresse des Japonais.

A la moindre possibilité, les hommes font bouillir du thé dans leur marmite. Ils ont une passion insurmontable pour le thé, et ils s'arrangent pour le préparer, même sous le feu, n'importe où, derrière une pierre, dans un trou ; ils en offrent toujours très aimablement à leur officier. Celui-ci ne doit pas refuser : il les offenserait. Du reste, ce n'est pas chez nous qu'on refuse jamais du thé.

Dans les moments les plus difficiles le soldat trouve à se débrouiller, à s'organiser. Il découvre en un clin d'œil du combustible, de la paille ; s'il le faut, à manger. Sous ce rapport l'officier, quand il est avec ses soldats, est assuré de ne manquer de rien.

Notre soldat est d'une imprévoyance incroyable. Il faut constamment le surveiller, comme un enfant, surtout la nuit sur les positions, au contact même de l'adversaire. S'il ne tire pas, il dort. A ses yeux c'est l'affaire du chef de compagnie de ne pas dormir ; quant à lui, il n'a à se préoccuper de rien.

Chez notre soldat, la notion de l'importance et de la

nécessité de construire des tranchées, toutes les fois que la chose est possible, n'est pas encore suffisamment enracinée. Pour alléger sa charge, il jette volontiers sa pelle, comme un fardeau inutile. Il y a trop peu de pelles par compagnie ; sous Moukden, en octobre, il n'y avait dans notre régiment que 8 ou 10 pelles par compagnie (1). Néanmoins, même chez nous, on avait constamment recours à la construction de tranchées-abris, surtout pendant les intervalles entre les opérations. On peut dire que la Mandchourie est sillonnée de tranchées qui bout à bout feraient des milliers de kilomètres.

Malgré les avertissements, les recommandations de ne pas boire d'eau crue et bourbeuse, de ne pas manger de légumes et de fruits chinois crus et nuisibles, malgré la dysenterie, le soldat s'abreuve aux mares et se bourre de légumes. Pendant les marches, il boit toute l'eau de son bidon au commencement de l'étape, et ensuite il souffre de la soif. Que de soldats j'ai vu tomber, frappés d'un coup de chaleur, la langue noirâtre et les yeux hors de l'orbite ! Nul moyen de leur venir en aide ; la dernière goutte d'eau était bue depuis longtemps et le combat n'attend pas. Il n'y avait qu'à les laisser mourir sous le soleil ardent.

Il faut surveiller attentivement sa réserve de vivres

---

(1) La dotation normale de la compagnie d'infanterie russe en outils portatifs est de 80 pelles à main (pelles Linnemann) et 20 haches à main. Il n'existe d'autre réserve d'outils que celle qui fait partie du train divisionnaire; le train régimentaire n'en transporte aucun.

La dotation de l'infanterie japonaise en outils portatifs est un peu supérieure et s'élève à 484 outils par bataillon, y compris la réserve de bataillon (voir le fascicule d'octobre 1905, p. 389). Ce chiffre ayant été reconnu insuffisant, l'infanterie japonaise mobilisée sera dotée désormais d'un outil portatif pour chaque soldat combattant (voir le fascicule de décembre 1905, p. 364)

du sac, autrement il commence à l'attaquer par désœuvrement, tout en ayant bien dîné.

Sous tous les rapports, les hommes de la réserve sont inférieurs aux hommes de l'armée active. Ils se forment cependant petit à petit, mais très lentement, après plusieurs mois et après avoir assisté à des combats.

Malgré les diverses conditions si désavantageuses de la guerre actuelle, l'esprit des troupes était resté encore plein d'entrain après la retraite de Liao-yan. On ne remarquait pas trace de cette dépression qu'aurait dû éprouver une armée battue. C'est un fait digne d'étonnement.

Cette retraite s'accomplit avec le calme le plus parfait, sans précipitation ni hâte. En traversant le Liao-khé nos hommes faisaient un tel tapage, en s'amusant à se pousser l'un l'autre et à s'éclabousser d'eau, qu'il était difficile de se représenter que la veille encore le régiment avait été toute la journée au feu et qu'il avait perdu, pendant les précédentes journées, la moitié de son effectif.

Dans les bivouacs, les chanteurs du régiment se rassemblaient non pas par ordre, mais de leur propre mouvement. Il est à noter du reste que le moral des troupes sibériennes était très haut. Les Sibériens sont un admirable matériel de combat ; ils méritèrent en Extrême-Orient le titre honorable de « Garde sibérienne ».

Pourtant quelque chose, insensiblement, mais inéluctablement, s'insinua dans la conscience du soldat ; un esprit de tristesse morne se répandit dans l'armée, sous l'influence de retraites continuelles, après des combats sanglants. Chaque fois le succès si longtemps désiré avait paru être à portée de la main, et, chaque fois, ces infatigables combattants avaient vu le fantôme de la victoire leur échapper au moment où ils allaient le saisir.

Le sentiment conscient que, quoi qu'il arrivât, le combat se terminerait par une reculade était un dissolvant

pour les soldats comme pour les officiers. On entendait les hommes dire sur les positions : « Et quand va-t-on ordonner la retraite ? » Ils le disaient sans arrière-pensée, sans malice, comme d'une chose qui s'était toujours faite ainsi, et qui par conséquent se ferait de même cette fois encore.

Aussi, grand fut le relèvement des âmes produit par l'ordre d'offensive du 5 octobre. Tous se ranimèrent et reprirent une joyeuse humeur. C'en était fini de cette reculade sans fin ! C'était maintenant notre tour d'aller de l'avant ! Personne ne se troubla à l'idée que cette offensive amènerait une lutte sanglante et opiniâtre. On marchait avec entrain. Les circonstances, malheureusement, ne justifièrent point cette confiance, ne fortifièrent point cet élan.

En thèse générale, il est impossible de ne pas admirer la constance de notre soldat qui, malgré un mouvement rétrograde de plusieurs mois et de funestes insuccès, conserva la faculté de se battre avec une opiniâtreté louable, souvent même avec un véritable héroïsme.

Dans un seul combat, sous mes yeux, plusieurs tirailleurs blessés, après un premier pansement, revinrent immédiatement rejoindre la compagnie sur la position, sans vouloir se rendre au poste d'ambulance. Dans les hôpitaux j'ai vu des soldats qui se faisaient porter sortants, avant même d'être complètement guéris de leurs blessures. J'en ai vu revenir au corps, qui boitaient encore.

C'est surtout dans les assauts que se manifestent les qualités brillantes de notre soldat. Quand une compagnie est lancée à la baïonnette, c'est une force qu'on peut appeler irrésistible. Notre soldat travaille à la baïonnette d'une façon absolument foudroyante, sans accorder ni demander de pardon. Tout en rendant pleine justice au soldat japonais, il est impossible de ne pas exprimer la conviction que, dans le combat à la baïon-

nette, notre soldat l'emporte incontestablement par la force et par l'impétuosité du coup.

Le Japonais se distingue de notre soldat par son fanatisme, sa haine de l'adversaire, fruits de son éducation première, par son adresse et sa souplesse. Il combat avec férocité, tire dans le dos d'un ennemi qui vient de lui faire grâce, à l'occasion mord quand on le fait prisonnier. Voilà pourquoi nos tirailleurs de Sibérie ne sont pas disposés à faire grâce au moment de l'assaut.

Les Japonais aiment la ruse; ils ne sauraient s'en passer. Beaucoup parmi eux possèdent bien le russe, et ils en tirent un parti fréquent. Sans doute, une oreille attentive et exercée reconnaît la prononciation japonaise; par exemple, le Japonais ne peut pas prononcer l'*r*. Il dit : « houla ! » et non « houra », « papilosa » (cigarette) et non « papirosa », tout comme un Chinois. Mais ce défaut n'est pas également sensible chez tous, et la méprise est possible. Avec leur connaissance du russe, ils arrivent à abuser une troupe qui n'a pas encore l'expérience de leurs procédés. Ainsi, par exemple, ils interpellent en russe les sentinelles, ils attirent dans un guet-apens le chef de poste; déguisés en Chinois, ils cherchent à surprendre les conversations des officiers; pendant le combat, la nuit, ils profèrent en russe des commandements trompeurs. Ainsi, à l'attaque du col de Toumynline, quand notre compagnie déboucha sur la deuxième tranchée et se lança à la baïonnette, on entendit très distinctement crier de cette tranchée : « Frères, ce sont les nôtres ! » Involontairement, la compagnie ralentit l'allure, mais le sous-officier qui suivait le commandant de compagnie cria : « N'en croyez rien, frères, ce sont les Japonais ! » et il se lança en avant comme une flèche.

Néanmoins cet instant de ralentissement coûta à la compagnie deux officiers blessés et environ une dizaine d'hommes. Les Japonais réussirent à envoyer une salve presque à bout portant. D'une autre tranchée, des Japo-

nais crièrent : « A moi, la 10e compagnie ! »..... Nous leur répondîmes par des salves, mais à côté de nous, nous entendions encore crier : « Ne tirez pas sur les nôtres ! » Nos Sibériens avaient plus vite éventé le piège que les soldats venus d'Europe.

Enfin, la différence fondamentale que présentent nos soldats et nos officiers, comparés aux Japonais, se manifeste dans les procédés employés pour relever le moral de la troupe avant l'assaut. L'officier japonais marche par derrière et chasse ses hommes en avant avec son sabre et son revolver, tandis que chez nous l'officier court devant et crie : « A moi, frères ! ne m'abandonnez pas ! »

Et ses hommes ne l'abandonnent pas !

LE

RÈGLEMENT PROVISOIRE SUR LES MANŒUVRES

DE

L'INFANTERIE ITALIENNE

L'étude des événements des deux dernières guerres anglo-boër et russo-japonaise et, d'autre part, la tendance qui se développe de plus en plus dans les grandes nations européennes de réduire la durée du service obligatoire ont fait naître dans tous les milieux militaires la conviction qu'il y avait lieu de modifier les procédés de combat et d'instruction des différentes armes et, principalement, de l'infanterie. L'armée italienne, en particulier, n'est point restée en dehors de ce courant d'idées, car, à la fin de 1903, une commission (1), présidée par le général Spingardi, sous-secrétaire d'État à la Guerre, fut chargée de préparer pour l'infanterie un nouveau règlement de manœuvres conçu dans un esprit plus moderne et les travaux de cette commission aboutirent à la rédaction d'un projet de règlement dont le

(1) Membres : les colonels Trombi, du commandement du corps d'état-major ; Laderchi, du 66e régiment de ligne ; major Rubido, du 64e régiment de ligne ; capitaine Pennella, du commandement du corps d'état-major.

commandement du corps d'état-major assura la publication au mois de mai dernier. En dépit du caractère provisoire de ce document, il est vraisemblable que la contexture n'en différera de celle du règlement définitif que par de simples détails de fond, ou même uniquement de forme, et il semble intéressant de rechercher dès maintenant quels progrès réalisera sa mise en vigueur.

Dans le cours de cet article, on s'est proposé :

1° De faire ressortir, par une comparaison des textes, les modifications apportées au règlement de 1892;

2° De dégager de cette étude les tendances qui paraissent avoir guidé les membres de la commission, le caractère général des transformations subies par les méthodes d'instruction et de combat.

*
* *

Un simple coup d'œil jeté sur les deux tables des matières permet de constater tout d'abord un changement radical dans le plan même de l'ouvrage.

Au lieu d'aborder successivement pour chacune des diverses unités (soldat, escouade, peloton, etc.), l'instruction sur la place d'exercices, puis celle en vue du combat, le N. R. (1) traite en une Ire partie tout ce qui concerne le mécanisme de la manœuvre, soit individuelle, soit par groupe, ce qui peut être enseigné en dehors de toute considération de terrain ou de combat, et, dans une IIe partie, tout ce qui se rapporte au dressage et à l'emploi tactiques de l'arme. Cette répartition nouvelle des éléments du règlement serait sans importance s'il n'en résultait qu'une modification dans la

(1) Dans un but de simplification, on désignera respectivement l'ancien et le nouveau règlement par les initiales A. R. et N. R.

forme, mais elle peut être considérée comme un progrès en ce sens qu'elle permet de supprimer des redites et d'alléger d'autant la rédaction du règlement.

En second lieu, on ne retrouve dans le N. R. aucune prescription relative au maniement et à l'utilisation de l'arme à feu (chargement et déchargement du fusil, caractère et emploi des différents feux, ravitaillement en munitions, etc.) : ces prescriptions trouveraient place dans une nouvelle *Instruction sur les armes et sur le tir.*

Enfin, le N. R. ne reproduit plus un certain nombre d'articles de l'A. R., qui n'avaient réellement qu'un rapport lointain avec la tactique d'infanterie ou qui n'étaient que des extraits d'autres règlements, savoir :

Port et mouvements de l'arme, soit en colonne de route, soit pour rendre les honneurs, soit dans le service de sentinelle ;

Attitude et devoirs durant le combat, d'après le règlement sur le service en campagne ;

Exercices de marche (1), c'est-à-dire prescriptions relatives à la formation et à la discipline des colonnes pendant les marches militaires (place des serre-files — circonstances dans lesquelles se prend le pas cadencé — port de l'arme, etc.).

Méthode de dressage et d'abatage des tentes (2).

*
* *

Règles générales. — Si l'on passe ensuite à l'examen des textes, on remarque aussitôt le développement bien plus considérable donné par le N. R. aux règles géné-

(1) Ces articles feraient l'objet d'une instruction spéciale « sur les marches et les cantonnements et bivouacs ».

(2) *Ibid.*

rales qui servent de frontispice au règlement et la conception plus élevée du rôle de l'instructeur que manifestent les indications nouvelles qui y sont données.

Après avoir nettement déclaré que la séparation en deux parties, adoptée pour l'exposé des méthodes d'instruction, n'avait aucun rapport avec la progression de l'enseignement et que l'étude de ces deux parties devait marcher de pair, le N. R. fait ressortir que ses prescriptions sont destinées à assurer l'uniformité de l'instruction acquise, mais non point celle des moyens à employer pour l'acquérir. La nécessité de l'initiative se trouve donc pour la première fois mise en lumière ; d'ailleurs, les principes essentiels dont l'application doit empêcher cette initiative de s'égarer sont immédiatement énumérés :

1° Entretenir et développer les énergies individuelles de façon à en tirer le plus grand rendement en vue de l'action collective ;

2° Ne demander que ce qui est strictement nécessaire, mais ne pas transiger sur la perfection de l'exécution ;

3° Varier les exercices et les interrompre à propos par des repos, pour ne pas trop fatiguer le soldat ;

4° Fuir le terrain d'exercice dès qu'on a enseigné les positions, les mouvements élémentaires ou le mécanisme de la manœuvre ;

5° Terminer souvent l'instruction par un exercice de défilé.

Ce n'est pas sans une certaine surprise que l'on voit se clore cette sorte de décalogue de l'instructeur par une prescription aussi étroite ; il faut y voir sans doute une traduction de cet axiome que toute manœuvre en terrain varié doit avoir pour épilogue un exercice exigeant de l'ensemble et de la précision, afin de remettre la troupe en main, mais alors la formule adoptée aurait pu être plus heureuse.

La suite des règles générales n'est que la reproduc-

tion, sous une forme plus méthodique, des *bases de l'instruction* de l'A. R. (prononciation des commandements, définitions et caractéristiques des ordres serré et dispersé, nécessité de faire dresser chaque unité par son chef normal, tenue de la troupe pour les divers exercices, etc.). En outre, les signaux de commandement reçoivent officiellement droit de cité et l'emploi en est recommandé et même présenté comme habituel, surtout au combat. Ces signaux sont analogues à ceux en usage en France, sauf pour les ordres : *Halte !* et *en tirailleurs !;* les signaux employés dans ces deux cas sont, respectivement :

S'arrêter, élever verticalement le bras droit et le placer parallèlement au front ;

Élever verticalement le bras droit et l'agiter à plusieurs reprises du côté vers lequel on veut faire opérer le déploiement.

Il n'est pas indiqué de signal pour le *ralliement*, mouvement qui n'est pas pratiqué dans l'armée italienne.

Ire PARTIE.

Instruction individuelle. — Aucune modification n'est apportée à la méthode d'instruction que l'A. R. préconisait ou plutôt qui y avait été introduite postérieurement (en 1900) : l'instructeur doit donc montrer le mouvement au recrue, le laisser s'exercer isolément et enfin faire exécuter le mouvement avec ensemble par toute la classe, seulement lorsque l'homme, pris individuellement, l'accomplit avec une certaine correction.

Quant aux positions et aux mouvements sans armes, ils sont dans le N. R. ce qu'ils étaient dans l'A. R., à cela près que l'homme au repos est autorisé à causer avec ses voisins. Des règles plus précises sont cepen-

dant données en ce qui concerne l'entraînement aux allures vives et, en particulier, la relation que l'on cherchera à obtenir entre l'allure, la distance et le temps. D'après celles-ci, l'homme instruit doit pouvoir parcourir, en terrain uni et horizontal, au pas de course, 200 mètres sans arrêt, aux pas gymnastique et cadencé alternés, à raison de 3 minutes de pas gymnastique pour 1 minute de pas cadencé :

Infanterie de ligne et alpins.....	1100 mètres en 8 minutes sans sac. 2,200 mètres en 16 minutes avec sac.
Bersaglieri.....	1700 mètres en 10 minutes sans sac. 3,400 mètres en 20 minutes avec sac.

Dans le maniement d'armes, il y a à signaler la suppression de la position de l'arme sur l'épaule et de tous les mouvements qui s'y rapportent. Dès lors, les différentes manières de tenir l'arme sont : l'arme au pied, l'arme à la main, l'arme à la bretelle, le port d'armes (introduit en 1901 dans l'A. R.) et la présentation de l'arme et une troupe, l'arme au pied, mise en marche sans indication spéciale, met d'elle-même, en partant, l'arme à la main.

Enfin le N. R. rend réglementaires la position *assis* et le *repos* dans toutes les positions, *assis*, *à genou*, *couché* comme *debout*.

Instruction du peloton. — Le N. R. n'apporte à l'instruction du peloton (1) en ordre serré que les trois modifications suivantes :

1° Le peloton n'est plus exercé à croiser la baïonnette, mais simplement à porter et à présenter l'arme ;

2° Le changement de direction du peloton en ligne s'exécute, non plus par une conversion, mais par un

(1) Le peloton correspond à la section française.

mouvement de *face à droite* (ou à gauche) au pas gymnastique. (Il en est de même pour le peloton en ordre dispersé et la compagnie en ligne déployée ou en ligne de sections par le flanc.)

3° Le mouvement *à volonté* est substitué aux mouvements carrés que les files intéressées exécutaient d'après l'A. R. quand le peloton en ligne rencontrait des obstacles sur son front ou avait à traverser un défilé.

L'instruction du peloton en ordre dispersé débute, comme dans l'A. R., par le dressage préalable de l'escouade : la rédaction de cette école ne diffère dans les deux règlements que par des détails peu nombreux, mais assez significatifs.

Ainsi, l'explication du déploiement de l'escouade en marche par le flanc est donnée dans le N. R. avec des développements qui permettent de conclure que l'usage de ce mouvement est considéré comme devant être plus fréquent que par le passé ; par contre le N. R. prescrit qu'en cas de halte, l'escouade, quelle que soit sa formation, doit immédiatement se déployer, les hommes prenant ensuite (sans doute sur l'indication du chef) une des trois positions, *à genou*, *couché* ou *assis*.

Instruction de la compagnie. — L'école de compagnie en ordre serré est reproduite telle qu'elle figurait dans l'A. R. en tenant compte des modifications déjà faites à l'école de peloton, et à cela près que l'alignement de la compagnie de front se fait, sur place sans alignement préalable des guides, en avant sur un peloton de base disposé par les soins du capitaine. En outre une plus grande souplesse est donnée à la formation en ligne de pelotons par le flanc, qui peut se prendre à intervalles quelconques et non plus seulement à intervalles de déploiement.

Instruction du bataillon. — Les observations qui viennent d'être faites sur l'école de compagnie s'ap-

pliquent également à l'école de bataillon : alignement sur une unité de base et non plus sur des guides; articulation plus souple de la colonne double. Celle-ci, en effet, cessant d'être considérée comme une simple formation de rassemblement, peut se prendre en marchant comme de pied ferme et avec des intervalles et des distances variables. En outre le passage de la colonne double ou de la ligne de colonnes à la colonne de bataillon et de la ligne de colonnes à la colonne double, au lieu de se faire uniquement de pied ferme et par le report en arrière des unités subordonnées, peut s'exécuter, de pied ferme et en marchant, par la poussée en avant de l'unité de base.

Instruction du régiment et de la brigade. — Sans observations.

IIe PARTIE.

La IIe partie du N. R. débute par quelques observations générales qui n'ont pas de contre-partie dans l'A. R. et dont voici le résumé : « Le but de l'instruction tactique, pour laquelle le règlement ne donne que des conseils et non pas des règles invariables, est de développer chez tous l'esprit de solidarité et chez le chef subordonné l'aptitude à prendre de sa propre initiative les mesures nécessaires pour coopérer à la réalisation des intentions du commandement supérieur. »

Instruction individuelle. — Le N. R. ne fait que représenter sous une forme un peu différente les idées émises par l'A. R., au sujet du dressage des recrues en vue du combat : peut-être insiste-t-il davantage sur la nécessité de se défiler tant qu'il n'y a pas lieu de faire feu et, en particulier, de s'arrêter totalement en arrière de la crête où l'on se propose de se poster pour gagner en rampant son emplacement de tir.

Instruction de l'escouade. — Si, comme l'A. R., le N. R. considère une bonne instruction du peloton comme la base du dressage de l'infanterie aux exercices à rangs serrés, il attribue, par contre, à l'école d'escouade un rôle prépondérant dans la préparation de la *troupe au combat* et en fait l'objet d'un chapitre à part. Pour lui, en effet, l'escouade, qui est la plus petite unité constituée, acquiert une importance particulière sur un champ de bataille moderne « où, pour le déploiement et pour l'exécution des feux, l'action immédiate du chef sur le soldat devient plus spécialement indispensable ». Peut-être eût-il pu ajouter que le commandant de l'escouade sera parfois l'unique chef qui puisse d'une façon certaine et directe exercer une influence sur la troupe placée sous ses ordres.

Quant aux principes exposés, ils sont les mêmes dans les deux règlements : pourtant le N. R. insiste davantage sur l'importance du défilement, soit dans la marche en avant, soit dans l'occupation d'une position, et il attache une valeur toute nouvelle à la méthode du franchissement par petits essaims des zones découvertes et battues par le feu de l'adversaire. On notera à ce propos la recommandation faite aux tirailleurs de n'ouvrir le feu du couvert qu'ils ont ainsi gagné successivement qu'une fois celui-ci atteint par l'escouade entière.

Instruction et emploi tactique du groupe. — Avant d'entrer dans l'exposé successif des prescriptions concernant le combat de chacune des unités, du peloton à la brigade, le N. R. a groupé, sous le titre de « généralités », un ensemble de principes s'appliquant indifféremment à toutes, quel que soit leur effectif. Il y a là une modification heureuse, quoiqu'on puisse estimer que cette tentative de simplification a été faite avec encore trop de timidité.

Ce chapitre débute par une discussion des avantages

tactiques des différentes formations, spécialement au point de vue des facilités de mouvement et de tir. Cette discussion, dont on ne trouve pas l'analogue dans l'A. R., aboutit à cette conclusion : « Sur le champ de bataille et surtout dans une zone battue, il convient d'adopter en principe les formations par le flanc accolées et aux formations en colonne de préférer la colonne double ou la ligne de colonnes, le choix entre ces deux dernières dépendant du terrain et de la situation tactique. »

Abordant ensuite la question des intervalles et distances dans les diverses formations et celle des fronts de déploiement, le N. R. se sépare nettement de l'A. R. en déclarant que, ni pour les uns ni pour les autres, l'étendue ne peut en être fixée numériquement, vu qu'elle dépend de la topographie du terrain, de la nature du feu auquel la troupe est soumise, du caractère offensif ou défensif de son action, etc. On est donc loin des anciennes prescriptions, d'après lesquelles les fronts de combat étaient : pour la compagnie, une fois et demie celui de la ligne déployée ; pour le bataillon, les trois quarts du front de la ligne déployée ; pour la brigade, de 800 à 1000 pas ou de 1200 à 1500 pas, selon qu'il s'agissait de l'offensive ou de la défensive, etc. Le N. R. fait cependant observer que, si la portée des armes actuelles permet d'étendre les fronts, il faut éviter toute exagération qui enlèverait à l'action sa vigueur et s'opposerait à la direction et à la coordination des efforts.

Ce changement d'orientation se retrouve également dans les indications données par le N. R. au sujet de la marche par bonds. L'A. R. déclarait bien que l'amplitude des bonds dépend du terrain, des circonstances du combat, mais il la limitait « pour l'instruction » à une centaine de pas, oubliant qu'à la guerre on ne se défait guère des habitudes prises sur le terrain de manœuvre : cette dernière prescription a, au contraire, été éliminée

du N. R. Quant à l'importance numérique des échelons par lesquels s'effectuent les bonds, l'A. R. la fixait au minimum à la compagnie, tandis que le N. R. abaisse ce minimum à l'escouade et même au groupe de quelques hommes, tout en recommandant plutôt l'échelon de peloton « pour ne pas compliquer l'action du commandement, ni retarder les progrès de la ligne de combat entière ». On notera également à ce propos la disposition suivante : « En tout cas, tandis que le chef de peloton se porte en avant le premier, les chefs d'escouade partent les derniers, afin de s'assurer que personne ne se terre sur la position à abandonner. » D'ailleurs, si le règlement italien admet bien le principe du « Suivez-moi », il ne l'affirme pas d'une manière éclatante et n'en généralise pas l'application au-dessous du chef de peloton.

Les « généralités » se terminent par les prescriptions relatives aux chevaux d'officiers et là encore se remarquent entre les deux règlements certaines différences symptômatiques. Tandis que, d'après l'A. R., tous les officiers montés ne mettaient pied à terre qu'une fois parvenus dans la zone du tir efficace de l'infanterie, le N. R. enlève cette faculté aux commandants de compagnie qui doivent se séparer de leur monture dès que l'on prend la formation de rassemblement ; en outre, au lieu de maintenir les chevaux aussi près que possible des troupes engagées, le N. R. prescrit leur réunion par bataillon ou régiment en un point abrité, choisi « de manière à ne pas gêner le développement ultérieur de l'action ».

*
* *

Le N. R. étudie ensuite le combat de l'unité encadrée, depuis le peloton jusqu'à la brigade, pour consacrer en dernier lieu un petit article au combat de l'unité isolée,

en général : l'A. R. envisageait au contraire successivement les deux cas pour chaque genre d'unités.

Combat des unités encadrées : 1° Peloton. — La comparaison des deux règlements ne fait ressortir aucune différence de principe entre les dispositions relatives à cette unité. On signalera cependant la recommandation du N. R. d'augmenter les intervalles entre les escouades plutôt qu'entre les tirailleurs, lorsqu'il y a lieu d'étendre le front ; en effet, l'emploi de ce procédé, selon les termes du règlement, « facilite l'action du commandement et, en cas de renforcement de la chaîne, permet d'éviter le mélange des fractions constituées ».

On notera également la suppression dans le N. R. des considérations sur le combat du peloton contre la cavalerie ; au lieu de rééditer à peu près les mêmes observations à propos de chaque espèce d'unité, le N. R. les a condensées en un article unique qu'on trouvera ultérieurement en poursuivant le cours de ce travail.

2° *Compagnie.* — La seule modification, importante il est vrai, qui ait été apportée aux principes de la conduite tactique de la compagnie concerne la formation de combat. Avec le N. R., celle-ci cesse de comprendre obligatoirement deux échelons ; la constitution d'un soutien (avec des pelotons entiers) est cependant très bien admise, mais l'opportunité de cette mesure est laissée à l'appréciation du commandant de compagnie, qui doit se décider d'après les instructions reçues, l'étendue du front dont il peut disposer, l'intensité du feu qu'il doit fournir, etc. En tout cas, le N. R la condamne absolument, si le soutien ne peut être maintenu en arrière de la chaîne à une distance inférieure à celle qui sépare celle-ci de l'ennemi sans tomber dans la zone battue par ce dernier; il en est de même dans les circonstances où il est indispensable de donner au feu

toute l'intensité possible. A noter également la suppression des patrouilles de combat.

3° *Bataillon.* — Abstraction faite des coupures au texte de l'A. R. nécessitées par l'addition des *généralités*, le rôle des rédacteurs du N. R. s'est, en somme, borné, en ce qui regarde l'étude du combat du bataillon, à présenter les mêmes idées sous une forme plus concise. A vrai dire, ils insistent davantage sur la nécessité de rechercher des cheminements défilés ou, à défaut de ceux-ci, d'adopter des formations minces et espacées pour s'approcher le plus possible de l'ennemi, ainsi que sur l'appui qu'assure à un échelon en marche le feu des échelons voisins maintenus immobiles ; mais les quelques particularités nouvelles à signaler se rapportent plutôt à des détails qu'à des questions de principe : c'est, par exemple, la recommandation faite à la réserve de bataillon de chercher des positions d'où elle puisse, à l'occasion, soutenir la chaîne de son feu, ou le conseil d'employer à la contre-attaque, à défaut de troupes fraîches, les unités de première ligne les moins engagées ou les moins en situation d'exercer une action efficace à l'aide de leur feu. On peut aussi relever la suppression des patrouilles de combat, comme pour la compagnie, et même celle des patrouilles de liaison sur les flancs.

Il est cependant un point sur lequel il est intéressant d'arrêter son attention ; le N. R., prévoyant le cas où une fraction de la chaîne serait amenée par les circonstances à donner l'assaut, prescrit avec juste raison aux unités voisines de l'appuyer en suivant son exemple ; mais il ajoute aussitôt qu'un choc produit dans ces conditions ne pouvant avoir autant d'effet que l'action simultanée d'une ligne étendue, *c'est un devoir de tout chef de retenir sa troupe jusqu'à ce que l'ordre de marcher à l'assaut vienne du commandement supérieur.* Cette pres-

cription, qui se passe de commentaires, est atténuée, dans une certaine mesure, par le conseil donné au commandant du bataillon de lancer toutes ses forces à l'attaque, quand il voit un de ses subordonnés incapable de maintenir plus longtemps en position la fraction placée sous ses ordres.

4° *Régiment et brigade.* — L'A. R. exposait dans un article intitulé « *Exercices de combat* » les principes qui doivent servir de guide sur le champ de bataille au commandant d'une unité d'infanterie supérieure au bataillon, en envisageant successivement le cas de l'offensive et celui de la défensive : le N. R. a réparti les mêmes idées en deux articles distincts, intéressant l'un le régiment, l'autre la brigade et dans lesquels il analyse successivement pour chaque phase de la lutte la conduite à tenir par l'attaque ou par la défense. En un mot, changement de forme, mais non de fond.

Combat de l'unité isolée, en général. — Les deux pages consacrées par le N. R. au combat de l'unité isolée, constituent un sommaire des principes essentiels de la tactique générale, sommaire dont certains points intéressent tout autant un commandant d'unité encadrée. Ils se résument, en quelques mots, de la façon suivante : dans l'offensive, se garder en cercle, maintenir ses forces groupées, augmenter la force des réserves, agir sur le flanc et sur la ligne de retraite de l'ennemi ; dans la défensive, se couvrir par un service d'observation, augmenter la garnison des points naturellement faibles, chercher les feux croisés, estimer à l'avance les distances, recourir aux travaux de fortification passagère, etc.

*
* *

Les trois chapitres de caractère tactique par lesquels se termine le N. R. n'ont pas de contre-partie dans l'A. R. ; ils ne semblent donc pouvoir donner lieu à l'étude comparative à laquelle on a procédé jusqu'ici : leurs titres respectifs sont : Détachements ayant une mission protectrice, défense contre la cavalerie, combats dits *de localité*. Néanmoins, les principes exposés dans le second chapitre ne sont point étrangers à l'A. R., car, ainsi qu'on l'a dit plus haut, ils sont disséminés entre les diverses écoles de peloton, compagnie, etc., sans que la similitude soit absolument complète. Tout en condensant les prescriptions de l'A. R., le N. R. a, en effet, éliminé l'antique formation de la *colonne contre la cavalerie* et ajouté un paragraphe relatif au combat contre une cavalerie ayant mis pied à terre pour utiliser ses carabines. Dans ce paragraphe, il attire, en particulier, l'attention sur la nécessité de se garder contre une surprise toujours possible de la part d'autres fractions de cavalerie demeurées à cheval.

Quant aux deux autres chapitres, ils se subdivisent en articles intitulés, pour le premier : détachements d'avant-garde, d'arrière-garde dans une retraite, de flanc, d'aile, d'escorte de l'artillerie ; pour le deuxième : défilés, lieux habités, bois. Il ne paraît pas utile, d'ailleurs, d'en faire une analyse détaillée, car, surtout ceux du deuxième chapitre, ils ont une très grande analogie, dans le fond, sinon dans la forme, avec les articles compris sous les mêmes titres dans les écoles de bataillon et de compagnie de l'ancien règlement d'infanterie français. On signalera cependant le caractère de *dissertation* que revêtent trop souvent, aux dépens de la concision et de la précision, les considérations relatives aux divers combats de localité.

*
* *

L'examen comparatif auquel on vient de procéder a permis de faire ressortir *par le menu* les différences existant dans la forme ou le fond entre le règlement de 1892 et le règlement provisoire ; mais, il est nécessaire de coordonner ces observations sans liaison entre elles pour en dégager les caractéristiques de l'œuvre accomplie par les rédacteurs du N. R.

En ce qui concerne la forme, il est incontestable qu'on a cherché à rendre la contexture du règlement plus simple et plus logique, soit en en éliminant tout ce qui était étranger à la tactique de l'arme, soit en groupant les différents termes d'une même question d'enseignement, afin d'éviter les redites ; mais il semble qu'on soit allé trop loin dans un cas, pas assez dans l'autre. La suppression dans le règlement tactique de toute considération relative, non pas à la technique du tir, mais à son emploi sur le champ de bataille, paraît une amélioration des plus discutables ; il en est de même de l'omission systématique de toute allusion à la consommation et au ravitaillement des munitions. La méthode analytique dans les règlements comme dans l'instruction ne doit pas être poussée à l'extrême limite et le règlement tactique d'une arme ne répond pas à sa définition, lorsqu'il fait abstraction d'un des moyens d'action essentiels de cette arme. Or le fantassin au combat ne se borne pas à marcher ou à se terrer derrière un couvert; il n'est pas muni uniquement d'une arme blanche ; bien au contraire, d'après les *Règles générales pour l'emploi tactique des grandes unités* (1), « c'est l'effet du feu qui décide l'ennemi à la retraite ». Alors, pourquoi dans une étude

(1) Voir 1er semestre 1904, p. 143.

des procédés tactiques de l'infanterie, laisser presque totalement dans l'ombre un de ses moyens d'action si indissolublement unis dans la réalité ? Il serait tout aussi logique de prescrire aux officiers d'infanterie de n'exercer aucune surveillance sur l'exécution des feux dans le cours d'un exercice de combat proprement dit !

La même observation s'applique, d'ailleurs, à la conception commune aux deux règlements et qui en a fait éliminer à peu près toute allusion aux autres armes. Il n'y a pas de tactique d'infanterie pure, surtout à l'époque actuelle : l'infanterie combat en liaison avec les autres armes et c'est faciliter sa préparation à son rôle en campagne que de la mettre dès le temps de paix dans l'ambiance au milieu de laquelle elle est appelée à se mouvoir en temps de guerre. C'est donc encore pécher par excès d'abstraction que de sembler ignorer ce coudoiement perpétuel des diverses armes, même dans un règlement spécial à l'une d'entre elles, et on eût pu éviter ce défaut sans pour cela entrer dans des développements qui eussent fait du règlement d'infanterie une doublure des « Règles pour la conduite des grandes unités ».

Quant au groupement en un article ou un chapitre unique de prescriptions disséminées sans profit dans les diverses écoles, il a permis déjà de réaliser de notables allégements du texte : néanmoins c'est là une voie dans laquelle on est entré avec trop de timidité et, à ce point de vue, on trouverait encore aisément de quoi élaguer dans ce qui a été conservé de l'A. R. et même dans ce qui y a été ajouté.

Maintenant, les questions de forme mises à part, à quoi se résument les modifications apportées au fond même du règlement ? C'est d'abord la conception plus large du rôle de l'instructeur auquel la théorie fixe le but à atteindre et reconnaît le droit à l'initiative dans le choix des moyens ; c'est un souci plus évident de mettre, dès le début de leur instruction, l'homme et l'unité dans

des conditions de terrain et de manœuvre se rapprochant de celles de la guerre ; autrement dit, c'est le coup de grâce aux exercices à rangs serrés auxquels l'influence allemande a si longtemps fait donner une place prépondérante. C'est aussi l'adoption de procédés matériels de commandement plus en harmonie avec le caractère de dispersion des dispositifs de combat actuels ; c'est la souplesse des formations un peu augmentée et leur articulation plus élastique, c'est une plus grande légèreté de manœuvre rendant plus fréquent et plus aisé le passage d'une formation à l'autre *dans le mouvement en avant*, et, d'autre part, la préoccupation plus évidente du défilement aux vues et aux coups. C'est enfin la diminution du formalisme, la réaction contre les données numériques et les schémas et surtout la mise en lumière du principe si essentiel de la coordination des efforts en vue du but commun.

Quant au programme même de l'instruction, on ne saurait dire qu'il ait été allégé : la suppression d'un mode de porter le fusil (l'arme sur l'épaule) et celle d'une formation archaïque (la colonne contre la cavalerie) constituent les seules réformes « matérielles » réalisées par les rédacteurs du N. R. et il ne semble pas que l'instruction de l'homme et de l'unité en doive être bien facilitée, ni sa durée sensiblement abrégée.

*
* *

L'impression d'ensemble qui reste dans l'esprit après une lecture attentive du règlement provisoire de manœuvres de l'infanterie italienne peut donc s'exprimer ainsi :

La publication de ce document dénote, en ce qui concerne la conduite de l'infanterie sur le champ de bataille comme l'orientation de l'instruction, un progrès sensible

sur les idées admises il y a treize ans, mais elle ne permet pas d'attribuer à ses rédacteurs la foi absolue en ce principe qu'avec le service à court terme, la préparation à la guerre doit être le but unique de l'instruction des troupes. Le nouveau règlement devra donc subir encore des remaniements profonds, le jour où on voudra en éliminer définitivement tout ce qui rappelle la parade, tout ce qui complique le dressage sans bénéfice pour le développement de l'aptitude au combat du soldat ou de l'unité.

(167)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE.

Détachement d'officiers de l'armée de terre au cours de guerre navale de Devonport. — Un cours de guerre navale a été inauguré à Devonport, où se trouvent les établissements de la marine du port de Plymouth.

Des cours de même nature seront ouverts prochainement à Portsmouth et à Chatham.

Le cours de Devonport est placé sous la direction du capitaine Slade, du Collège naval de Greenwich, qui sera aidé par plusieurs professeurs de ce collège. Sa durée sera de trois mois.

Il consistera en conférences et en séances de jeu de la guerre et sera suivi par 4 amiraux, 4 capitaines de vaisseau, 8 capitaines de frégate et 12 lieutenants de vaisseau.

L'Amirauté anglaise compte profiter de ces cours pour amener une union plus étroite entre les officiers des armées de terre et de mer.

Deux officiers de l'armée de terre, le capitaine Speader, de l'artillerie, et le capitaine Anderson, du régiment de Cheshire, ont été désignés pour prendre part au cours de guerre navale.

Par réciprocité, deux officiers de la marine ont été détachés au Collège d'état-major.

Enfin, les officiers de la garnison de Plymouth ont été autorisés à suivre les conférences du cours de guerre navale de Devonport.

L'Angleterre reconnaît ainsi la nécessité de préparer dès le temps de paix la coordination des actions des armées de terre et de mer en détachant un certain nombre d'officiers de l'armée et de la marine dans les établissements où se donne la haute instruction navale et militaire. L'Allemagne l'avait précédée dans cette voie en prenant des mesures un peu différentes (1).

---

(1) Voir 2e semestre 1903, p. 121; 2e semestre 1904, p. 161.

AUTRICHE-HONGRIE.

Promotions de novembre dans l'armée austro-hongroise. — La promotion d'officiers qui a été publiée le 1er novembre 1905 ne donne lieu à aucune observation particulière ; conformément au système inauguré depuis l'arrivée au ministère du général de Pitreich, l'avancement pour les officiers des corps de troupe n'a plus lieu qu'à l'ancienneté ; seuls, les officiers d'état-major bénéficient d'un tour de choix, et encore uniquement pour la promotion de oberlieutenant, capitaine et major ; à partir de ce dernier grade, ils n'avancent plus qu'à l'ancienneté entre eux, dans des conditions sensiblement égales à celles des autres grades et services.

Le tableau ci-dessous indique, pour les principales armes et l'état major, l'ancienneté des officiers promus.

NOMINATION AU GRADE de :	ÉTAT-MAJOR.	INFANTERIE.	CAVALERIE.	ARTILLERIE de CAMPAGNE.
	ans.	ans.	ans.	ans.
Lieutenant	»	1 à 2	1	2
Oberlieutenant (1)	»	6	5 1/2 à 6	6
Capitaine en second	3 à 7 (majorité 4)	9 1/2	9	9 1/2
Major	8 1/2	12 1/2 à 13	12 1/2 à 13	13 1/2 à 14
Lieutenant-colonel	4 1/2	5 à 5 1/2	4 1/2	5 à 5 1/2
Colonel	3 à 3 1/2	3	3 1/2	3 1/2
Général-major	5 ans 1/2 à 6 ans.			
Feldmarschall-leutnant	4 ans 1/2.			
Feldzeugmeister	7 à 8 ans.			

(1) Les officiers qui, entrés très jeunes à l'École de guerre, en sortent encore avec le grade de lieutenant et sont admis comme stagiaires dans l'état-major, gagnent quelques mois (6 mois à 1 an au plus) sur leurs camarades dans la promotion au grade d'oberlieutenant.

On voit que, si les détails d'avancement se maintiennent dans les conditions actuelles, les hauts grades ne seront plus recrutés que dans le corps d'état-major. Un officier d'état-major, ayant débuté dans le grade de lieutenant à l'âge moyen de 21 ans et suivi ensuite une carrière normale, parviendra au grade de général-major aux environs de 53 ans.

Pour les officiers qui, sans être définitivement admis dans le corps d'état-major, y auront cependant fait un stage à leur sortie de l'École

de guerre (*Zugeteilte Offiziere*), et qui, à ce titre, auront bénéficié du choix hors tour pour le passage au grade d'oberlieutenant à celui de capitaine en second, gagnant ainsi en moyenne cinq ans sur leurs camarades des corps de troupe, l'accès des hauts grades est encore possible; ils seront généraux-majors vers 58 ans.

Par contre, pour les officiers qui auront fait toute leur carrière dans les corps de troupe, alors même qu'ils seraient passés par l'École de guerre, mais sans réussir à se faire admettre comme stagiaires dans l'état-major, ils ne peuvent guère espérer arriver au généralat, dans les meilleures conditions, que vers 61 ans.

Or, le nombre des officiers qui ont suivi les cours de l'École de guerre avec succès, mais sans pouvoir prendre pied, même momentanément, dans l'état-major, est considérable : il dépasse la moitié de chaque promotion de l'École. On admet, en effet, annuellement à l'École de guerre environ 130 officiers (y compris ceux des deux landwehr); sur ce nombre, une soixantaine seulement sortent comme stagiaires dans l'état-major et enfin, de ces 60, 25 à 30 seulement (27 en 1905) sont plus tard définitivement admis dans le corps d'état-major.

Mutations dans le haut commandement. — La promotion de novembre dernier a été accompagnée d'importantes mutations dans le haut commandement.

Deux inspecteurs généraux des troupes ont été nommés (en remplacement des généraux Waldstätten et Reinländer, récemment retraités), savoir : le F. Z. M. Galgotzy, ancien commandant du 10e corps d'armée (Przemysl), en disponibilité depuis six mois pour raisons de santé; et le G. d. K. Uexküll-Gyllenband, commandant du 2e corps d'armée (Vienne).

La nomination aux fonctions d'inspecteurs généraux des troupes des généraux Uexküll et Galgotzy n'a rien que de normal : ces deux officiers généraux sont les deux plus anciens des commandants de corps d'armée.

Le général Uexküll, tout en étant nommé inspecteur général, quitte son commandement de Vienne pour prendre celui du 4e corps d'armée, à Budapest.

Cette nomination a causé une certaine surprise, et la presse austro-hongroise, qui s'en est fait l'écho, attribue ce transfert à la situation politique actuelle du royaume de Hongrie.

En tenant compte de la nomination de l'archiduc Frédéric, faite au printemps dernier, l'armée austro-hongroise a vu créer trois nouveaux inspecteurs généraux en 1905.

Écoles de volontaires d'un an dans la landwehr (1). — Par décision impériale du 1er décembre 1905, les « prescriptions concernant la préparation, dans les écoles d'aspirants-officiers, des candidats au grade d'officier dans le personnel de complément de la landwehr », ont été abrogées et remplacées par l' « instruction pour les écoles des corps de troupe de l'armée commune », dont les dispositions, en ce qui concerne l'infanterie et les chasseurs, seront étendues à la landwehr.

Pendant l'année d'instruction 1905-1906, l'organisation fonctionnera encore sous l'autorité du Ministère de la défense nationale. Ultérieurement, les écoles d'aspirants-officiers cesseront de recevoir les volontaires d'un an de la landwehr; ceux-ci seront réunis, comme ceux de l'armée commune, dans des écoles spéciales, dites de volontaires d'un an, d'après les ordres des commandants territoriaux de la landwehr, et seront instruits complètement suivant les principes admis pour l'armée commune. Les volontaires de cavalerie de la landwehr, au lieu d'être instruits dans les régiments de cavalerie de l'armée, le seront, en principe, aux cours d'officiers de cavalerie de la landwehr. Pour l'année d'instruction 1905-1906, treize écoles fonctionneront dans les villes ci-après, savoir : Vienne (deux écoles), Brünn, Gratz, Prague, Pilsen, Leitmeritz, Cracovie, Olmütz, Lemberg, Innsbruck, Saint-Pœlten, Zara.

Essais d'uniformes d'été. — D'après le *Pester Lloyd*, du 9 décembre 1905, le Ministère de la guerre projette de donner aux troupes des uniformes d'été, du moins dans les régions dont le climat rend désirable le port d'une tenue spéciale pendant la saison chaude. Depuis deux ans, des essais dans ce sens ont été faits en Dalmatie et en Herzégovine; ils ont porté sur des blouses et des casquettes de campagne en coutil, couleur terre, khaki et gris; l'année dernière, on a de même expérimenté des vestes en coutil.

Les rapports établis par les corps de troupe, à la suite des épreuves pratiques, sont unanimes, paraît-il, à reconnaître l'utilité de semblables vêtements; mais ils diffèrent, parfois profondément, sur l'appréciation des détails : couleur, mode de confection, forme, etc. Cependant, ils s'accordent à considérer comme impropres à l'usage que l'on veut en faire les vêtements fabriqués avec des tissus de couleur.

Aussi l'autorité militaire a-t-elle décidé de reprendre et d'étendre l'année prochaine les essais faits sur des blouses et des casquettes de campagne en toile écrue. Outre les troupes stationnées en Herzégovine

---

(1) D'après l'*Armeeblatt*, n° 48 de 1905.

et en Dalmatie, celles de la province côtière et du Tyrol méridional, puis des 13e et 7e corps d'armée (Agram et Temesvar), participeront aux expériences.

BULGARIE.

Incorporation et instruction des recrues en 1906. — Pour permettre aux commandants de division et aux autres commandants de troupes d'établir le programme d'instruction des recrues, le Ministre de la guerre a décidé, par une circulaire n° 302, du 18 novembre 1905 (vieux style), que l'appel et l'instruction des jeunes soldats, en 1906, auraient lieu dans l'ordre suivant :

1° Les recrues destinées au service de durée complète (1) seront appelées le 1er février et recevront l'instruction préliminaire, y compris l'école de section, jusqu'au 1er juin;

2° A partir du 1er juin, la plupart des soldats de toutes armes, sauf de cavalerie, seront envoyés en permission pour aider leurs familles aux travaux des champs, de manière qu'il ne reste dans les unités que les hommes des différentes classes absolument indispensables pour le service intérieur ou de garnison.

Ces congés auront lieu, pour les unités stationnées dans le Sud de la Bulgarie, du 1er juin au 1er juillet; pour celles du Nord de la Bulgarie, du 15 juin au 15 juillet;

3° Après la rentrée de permission, l'instruction sera poursuivie conformément aux programmes établis par les commandants de division, par les inspecteurs de l'artillerie et de la cavalerie, et par le commandant des troupes du génie, de telle sorte que, le 25 août, on ait terminé les écoles de compagnie, de bataillon, d'escadron, de batterie et de régiment, les exercices spéciaux et le tir. Dans ce délai sont comprises les journées nécessaires pour se rendre sur les lieux de rassemblement où doivent s'exécuter les manœuvres de brigade, de division et de détachements des trois armes;

4° Ces manœuvres, ainsi que l'instruction des réservistes, auront lieu du 25 août au 15 septembre;

5° Du 15 au 18 septembre s'effectueront la rentrée des troupes dans leurs garnisons et la libération des réservistes et des anciens soldats;

6° Du 1er au 15 septembre aura lieu l'instruction des réservistes d'infanterie, d'artillerie et du génie;

---

(1) Deux ans dans l'infanterie, trois ans dans les autres armes.

7° Le 1er octobre seront appelés les jeunes gens classés dans l'infanterie qui doivent accomplir un service de durée réduite (1);

8° Comme, avec un pareil emploi du temps, les officiers et les sous-officiers se trouveront surchargés de besogne, les commandants de division et leurs assimilés prendront des mesures pour ne pas employer à la fois tout le personnel enseignant; pendant que les instructeurs, en nombre nécessaire, feront l'instruction, les autres seront laissés libres;

9° Les militaires faisant partie des bataillons de sous-officiers, des écoles de sous-lieutenants de réserve et des pelotons sanitaires ne sont pas envoyés en permission;

10° La période d'instruction (de deux mois) des sous-lieutenants de réserve aura lieu : dans les 2e, 3e et 8e divisions, du 1er juillet au 1er septembre; dans les autres divisions, du 15 juillet au 15 septembre. En outre, on convoquera aux manœuvres des trois armes, du 1er au 15 septembre, tous les sous-lieutenants de réserve qui ont déjà accompli une période d'instruction de deux mois les années précédentes et qui sont désignés pour exercer le commandement d'une compagnie en cas de mobilisation;

11° La convocation des sous-officiers d'infanterie, pour une période d'instruction d'un mois, aura lieu : dans les 2e, 3e et 8e divisions, du 1er juillet au 1er août; dans les autres divisions, du 15 juillet au 15 août.

On voit, d'après ce qui précède, que le contingent fourni par la classe 1905 sera appelé, cette année, en deux portions. La première doit comprendre 24,032 jeunes gens, la deuxième 11,308. Les recrues classées dans la deuxième portion (soutiens de famille, jeunes gens aptes au service mais de constitution médiocre, etc.) seront vraisemblablement libérées le 31 janvier 1907 et ne feront ainsi que quatre mois de service.

Le but de cette innovation est d'instruire un plus grand nombre d'hommes que les années précédentes (35,000 environ, c'est-à-dire tous les jeunes gens reconnus bons pour le service, au lieu de 25,000) et de parer à la chute annuelle des effectifs qui se produit du 1er octobre au 1er février.

DANEMARK.

Mutations dans le haut commandement de l'armée danoise. — Le général-lieutenant Zachariæ qui commandait récemment la 1re division

---

(1) Six mois (voir 2e semestre 1904, p. 145 et 146).

militaire à Copenhague a été atteint récemment par la limite d'âge et a pris sa retraite.

Il a été remplacé par le général Kuhnel qui occupait, depuis deux ans, le poste de chef de l'état-major général après avoir eu un avancement extrêmement rapide.

Né en 1850, second lieutenant en 1869, premier lieutenant en 1874, capitaine en 1883, il entra à la section tactique de l'état-major et fut ensuite professeur d'art et d'histoire militaires à l'Ecole militaire. Nommé lieutenant-colonel en 1895, il prit le commandement du 23e bataillon et revint peu après à la tête de la section tactique, fonction qu'il conserva lorsqu'il fut promu colonel en 1901. Général-major en 1903, il vient d'obtenir le grade de général-lieutenant, qu'il pourra conserver pendant quinze ans.

Le général Kuhnel est remplacé dans les fonctions de chef de l'état-major général par le général-major Gœrtz.

Né en 1852, sous-lieutenant d'infanterie en 1875, il entra à l'état-major général puis dans les bureaux du ministère de la guerre. Capitaine en 1883, il vint en France faire un stage d'un an dans un régiment d'infanterie de Paris.

En 1890, il entra à la section tactique de l'état-major général puis devint chef d'état-major de la direction de l'infanterie. Comme tel, il remplit les fonctions de secrétaire de la commission du règlement de cette arme. Lieutenant-colonel en 1896, il revint au ministère comme chef du 1er département, puis en 1903 comme colonel et fut nommé chef de l'état-major du 2e commandement général du Jutland. Depuis quelques mois, il commandait le 3e régiment d'infanterie à Copenhague.

EMPIRE ALLEMAND.

Mutations dans le haut commandement. — Par décision du 28 novembre dernier, le général-lieutenant von Rohrscheidt, commandant de la 31e division, a été nommé inspecteur des écoles de guerre de Prusse en remplacement du général von Seckendorff, admis à la pension de retraite et placé « à la disposition ».

D'autre part, le général-major von Wagner, commandant de la 45e brigade d'infanterie, avait été nommé, le 23 novembre, chef de l'état-major saxon en remplacement du général-major Barth, désigné pour commander la 64e brigade. Le général von Wagner étant décédé subitement deux jours plus tard, une décision royale du 8 décembre suivant a confié le poste de chef de l'état-major saxon au colonel Wermuth, commandant du 178e régiment d'infanterie (13e saxon).

Officiers détachés dans les manufactures d'armes. — Les officiers bavarois qui seront détachés comme stagiaires à la manufacture d'armes d'Amberg, en 1906, sont au nombre de 36 lieutenants en premier ou lieutenants, savoir :

Du 8 au 20 janvier, 14 officiers de l'artillerie de campagne ;

Du 29 janvier au 24 février, 11 officiers d'infanterie et 1 de pionniers ;

Du 14 mars au 10 avril, 3 officiers d'infanterie ou de chasseurs, 2 de cavalerie, 2 de l'artillerie à pied, 1 de pionniers et 2 du train.

Cours de tir des officiers du Beurlaubtenstand de l'artillerie de campagne. — Le cours de tir des officiers du Beurlaubtenstand de l'artillerie de campagne, à Jüterbog, qui a duré du 10 novembre au 21 décembre 1905, a reçu deux groupes d'officiers élèves, comprenant respectivement : 2 capitaines et 17 lieutenants, 3 capitaines et 15 lieutenants de réserve ou de landwehr.

Changements de garnison. — Un ordre de Cabinet du 24 novembre dernier a prescrit les changements de garnison ci-après, qui s'exécuteront le 31 mars 1906 :

Le 136e régiment d'infanterie (Dieuze) permutera avec le 138e (Strasbourg), et le 144e (Morhange) avec le 131e (Metz).

D'autre part, le 1er octobre dernier, le 1er escadron du 1er régiment de chevau-légers bavarois, détaché à Fürth, a quitté cette ville pour tenir garnison à Nuremberg où est stationné le reste du régiment.

L'avancement des officiers en Prusse. — L'examen de la *Dienstaltersliste 1905-06*, récemment publiée, montre que, dans l'armée prussienne, les conditions de l'avancement des officiers ont plutôt empiré : dans leur ensemble, elles se manifestent par un vieillissement général des cadres. Les journaux allemands reconnaissent que, s'ils ne se sont pas assuré, par un service dans l'état-major ou dans la haute adjutantur, un gain de quelques années pour leur passage aux grades de capitaine et de major, les officiers n'ont en perspective qu'une carrière limitée, et qu'il est à peu près impossible à ceux qui n'ont pas servi ailleurs que dans la troupe, d'atteintre les hauts emplois militaires, notamment le poste de commandant de corps d'armée.

En somme, c'est surtout dans l'état-major que se recrutent les commandants de corps d'armée. Actuellement, c'est vers 39 ou 40 ans de grade d'officier que les généraux-lieutenants reçoivent un comman-

dement de corps d'armée : ainsi, le général von Woyrsch, commandant du VIe corps, qui est le moins ancien des commandants de corps d'armée, a eu sa patente d'officier en octobre 1866.

L'avancement a une rapidité variable suivant les armes, mais c'est dans l'infanterie qu'il est le plus lent. Les lieutenants d'infanterie arrivent à peu près dans le même temps que leurs camarades des autres armes au grade de lieutenant en premier, mais ils mettent un ou deux ans de plus pour obtenir le grade de capitaine.

D'une manière générale, l'officier qui aurait reçu à l'âge de 20 ans la patente de lieutenant serait promu lieutenant en premier vers 31 ans, capitaine vers 36, major vers 46, commandant de régiment vers 53, commandant de brigade vers 55, commandant de division vers 56, commandant de corps d'armée vers 60.

Dans l'infanterie, aucun lieutenant-colonel n'est commandant de régiment ; au contraire, la plupart des lieutenants-colonels de cavalerie, un grand nombre de lieutenants-colonels et quelques majors d'artillerie de campagne et d'artillerie à pied commandent des régiments. En Allemagne, l'emploi — qui donne droit à des allocations et à une pension de retraite spéciales — étant distinct du grade, il en résulte que les officiers d'infanterie sont moins favorisés que ceux de ces autres armes.

La presse allemande estime qu'il est urgent d'améliorer les conditions de l'avancement, au moins pour les grades moyens, et que la nouvelle loi des pensions, actuellement à l'étude, pourrait contribuer notablement à réaliser ce *desideratum*.

Emploi de gardes-malades comme gefreite. — On sait que les gardes-malades (*Militär Krankenwärter*) sont des infirmiers qui ne doivent accomplir que deux ans de service actif.

Une décision ministérielle du 29 novembre dernier spécifie que ceux d'entre eux qui auront une bonne conduite et une capacité professionnelle leur permettant d'être employés comme surveillants d'autres gardes-malades, pourront, sur la demande du médecin-chef de l'hôpital dans lequel ils servent, recevoir par les soins du service de santé, les insignes de *gefreite*, avec une augmentation mensuelle de solde de 1 mark 50.

Cette disposition ne sera applicable qu'aux gardes-malades ayant au moins un an de service et pour un nombre maximum de 5 par corps d'armée.

Adoption d'un nouveau modèle de sabre-baïonnette. — A la date du 9 novembre dernier, l'Empereur a adopté un nouveau modèle de

sabre-baïonnette pour l'artillerie à pied, les pionniers, les troupes de chemin de fer et celles de télégraphie. Il a reçu la désignation S. G. 98/05.

Dans l'artillerie à pied et les troupes de télégraphie, le dos de la lame ne sera pas muni de dents de scie.

Essai d'un nouvel uniforme. — Le *Berliner Tageblatt* (1) annonce que les sous-officiers d'infanterie de marine vont expérimenter un nouvel uniforme proposé par le capitaine Mauwe, et destiné au 3e bataillon de l'arme et à sa batterie de campagne, en garnison à Kiao-tchéou. L'uniforme comporte, outre le shako, des vêtements en tissu khaki, avec des pattes d'épaules blanches portant l'insigne du bataillon. Les boutons et buffleteries sont jaunes ; les bottes sont remplacées par des brodequins avec guêtres à lacets, brodequins et guêtres de couleur jaune. En campagne, on emploiera un nouveau mode de chargement résultant de la suppression du sac ; les cartouches seront portées sur une ceinture passant par-dessus l'épaule. Les hommes montés de la batterie de campagne auront des bottes de cuir jaune à éperons.

Appareil pour la lecture des cartes sur le terrain. — On a expérimenté dans les états-majors, au cours des dernières manœuvres impériales, une loupe d'état-major destinée à permettre la lecture des cartes pendant la nuit et aussi pendant le jour par le mauvais temps.

Cet appareil, appelé microphotoscope, serait actuellement la propriété d'un chimiste d'Halersee, près Berlin, le docteur Otto Wollbehr, qui l'aurait acquise de l'inventeur, le capitaine de cavalerie bavarois en retraite von Weinbach. La librairie Mittler et Sohn a publié une brochure donnant sur cet instrument d'intéressants renseignements.

Il se compose d'une réduction photographique de la carte d'état-major allemande au 1/100,000e, sur pellicule transparente, collée sur un carré de verre de 5 centimètres de côté. Devant cette carte minuscule se trouve disposée une loupe qu'on peut déplacer à la main, horizontalement et verticalement, dans un cadre, de façon à l'amener exactement au-dessus du point de la carte à examiner. On embrasse ainsi une superficie circulaire de 3 à 4 kilomètres de diamètre avec

---

(1) Numéro du 16 novembre 1905.

un grossissement linéaire de 13,5 qui restitue la carte à l'échelle habituelle du 1/100,000e. Les plaques maintenues par un ressort peuvent être facilement placées dans leur logement et retirées par simple pression du doigt.

La lecture se fait, pendant le jour, en exposant la plaque à la lumière par le moyen d'une fenêtre circulaire placée du côté opposé à la loupe. Pendant la nuit, la plaque est éclairée au-dessous par une minuscule lampe électrique dont la lumière ne peut être perçue de l'extérieur. Il suffit de presser un bouton pour éclairer la carte et de régler la loupe. La pile électrique est susceptible de servir pour un millier d'opérations. L'appareil entier a la dimension d'une lorgnette de campagne de grandeur moyenne. Il permet d'emporter un assez grand nombre de cartes réduites.

D'après l'*Allgemeine Zeitung* du 26 janvier 1905, « le Grand État-Major se propose de faire établir des réductions photographiques transparentes de toutes les cartes d'état-major de l'Allemagne et des cartes d'exercices de toutes les garnisons, celles-ci ayant le lieu de garnison en leur centre et embrassant de part et d'autre un rectangle de 18 kilomètres de largeur (Nord-Sud) sur 24 kilomètres de longueur (Est-Ouest). Ultérieurement on photographierait de même pour cette loupe les cartes étrangères. Toutes recevraient les mêmes dimensions afin de pouvoir être immédiatement employées dans l'appareil. »

Les « maisons du soldat » en Wurtemberg. — A l'occasion d'un appel adressé à la générosité publique par « l'Association chrétienne du soldat », plusieurs journaux allemands donnent d'intéressants détails sur les « *maisons du soldat* » (*Soldatenheime*) existant dans le Wurtemberg.

Ces maisons ont pour objet d'offrir aux soldats, quelle que soit leur religion, un lieu où ils puissent se délasser, écrire, lire et causer entre eux pendant les loisirs que leur laisse le service. Ils doivent y trouver, pour un prix modique, des aliments sains, sans être astreints à consommer des boissons.

La première organisation de ce genre a été réalisée, il y a cinq ans, près du camp de Münsingen. L'accueil favorable qu'elle trouva non seulement auprès des sous-officiers et des hommes qui la fréquentaient, mais encore auprès de l'autorité militaire, encouragea la Direction de « l'Association chrétienne du soldat » à en augmenter l'importance et à poursuivre la création d'œuvres semblables dans les grandes garnisons du Wurtemberg.

L'installation de Münsingen comporte, à l'heure actuelle, une salle de

consommation spacieuse et aérée dans laquelle 270 hommes peuvent facilement trouver place, des salles de lecture et de correspondance bien éclairées, une salle particulière pour petites réunions, des bains, un restaurant pittoresquement situé dans un bois contigu et pourvu de jeux de plein air. En outre, des salles sont réservées aux volontaires d'un an et aux sous-officiers, pour lesquels des chambres confortables ont été aménagées.

A Ulm, pendant l'été de 1904, on a acheté des bâtiments occupés jusque-là par une manufacture, et on y a établi une maison du soldat à côté d'un patronage pour jeunes gens et apprentis.

En octobre dernier, à Ludwigsburg, l'œuvre louait dans le même but le rez-de-chaussée et le premier étage d'une construction nouvelle. Le dimanche soir, 160 à 180 soldats y assistent à des conférences, à des séances de projections lumineuses, à des entretiens religieux ou à des soirées musicales qu'on organise pour eux.

Tous les quinze jours, une centaine de sous-officiers accompagnés de leurs femmes, s'y rencontrent en une soirée de famille pendant laquelle il est fait des conférences.

Les femmes des sous-officiers s'y réunissent le lundi soir pour exécuter des travaux de couture, de broderie, de tricot au profit de l'œuvre.

Enfin, 80 sous-officiers candidats aux emplois civils y suivent, pour un prix très modéré, des cours de français, de calcul et de comptabilité.

A Weingarten, l'œuvre a acquis un hôtel dont elle avait jusqu'alors loué trois modestes pièces, et elle en a fait une « maison du soldat » modèle qui a été inaugurée le 22 février dernier.

Institution d'assurances sur la vie pour l'armée et la marine. — L'Allemagne dispose, pour son armée et sa marine, d'une institution spéciale d'assurances sur la vie qui a été créée par un ordre de Cabinet du 26 décembre 1871.

D'après le dernier compte rendu annuel de ses opérations, cet établissement possède un capital de 19 millions ; le montant des assurances contractées dépasse 33 millions. On sait qu'il a comme annexe la Caisse d'épargne de l'armée et de la marine (1).

---

(1) Voir 1er semestre, p. 262.

Règlement sur les cures d'eaux minérales. — L'armée allemande a été dotée, cette année, d'un règlement qui porte la date du 10 mai 1905 et qui contient toutes les prescriptions relatives aux cures d'eaux minérales ou aux autres modes particuliers de traitement pour les militaires.

Il expose tout d'abord les règles applicables aux hommes de troupe (militaires de l'armée active ou anciens militaires remplissant certaines conditions). Le traitement peut être suivi, soit dans les villes d'eau (au nombre de six) où l'administration militaire possède des établissements particuliers, soit dans les stations thermales ou les maisons de santé (*Heilanstalten*) dans lesquelles l'admission des militaires est prévue par des conventions particulières passées chaque année par le service de santé de la région. Le nombre de ces stations est de 89 pour l'ensemble de l'armée allemande. Parmi ces stations, 21 auxquelles on donne le nom particulier de (*Lungenheilstätte*) ont pour objet le traitement de la tuberculose à ses débuts.

L'administration militaire possède en outre 13 maisons de convalescence (*Genesungsheime*) comportant ensemble 700 places. Ces maisons sont destinées à recevoir les sous-officiers et les hommes de l'armée active, momentanément hors d'état de faire du service, mais dont le maintien dans un hôpital n'est plus nécessaire.

On n'y envoie que des hommes ayant une bonne conduite et susceptibles de reprendre ultérieurement leur service, tels que convalescents de maladies graves, malades pouvant être guéris par la gymnastique, le massage et l'exercice en plein air. Ceux dont l'état de santé exige des soins particuliers ou présente un danger de contagion sont systématiquement écartés.

Les convalescents n'y restent pas inoccupés. Ils sont placés, pour la discipline et l'instruction, sous les ordres d'un officier ayant besoin de repos et détaché pour un mois ou deux dans l'établissement. Cet officier règle l'emploi du temps après entente avec le médecin-chef.

Les exercices comprennent : l'instruction du tireur (mise en joue et pointage), le tir réduit, la gymnastique, le service de patrouilleur, l'appréciation des distances et des théories faites en plein air toutes les fois que le temps le permet.

Tous les établissements dont on vient de parler relèvent du commandant du corps d'armée sur le territoire duquel ils sont situés. C'est lui qui prononce l'admission des hommes proposés pour y être envoyés.

Le règlement expose ensuite les mesures concernant les officiers, les médecins militaires et les employés supérieurs de l'administration militaire, qui sont admis au traitement gratuit, et reçoivent, autant que possible, le logement dans les établissements militaires. La déci-

sion concernant leur admission est prise par leur commandant de corps d'armée et non plus par celui dont relève l'établissement où ils doivent se retirer.

Une maison de convalescence pour les officiers et médecins militaires atteints de maladies des voies respiratoires, la villa Hildebrand, existe également à Arco, sur les bords du lac de Garde.

De nombreuses stations thermales consentent en outre aux officiers des réductions parfois considérables.

Enfin, après avoir mentionné quelques stations dont l'utilisation n'est prévue qu'en temps de guerre, le règlement indique, dans un appendice, les stations thermales ou maisons de santé avec les traitements qu'on y peut suivre, et les affections qui en sont justiciables.

Nouvelle affectation du fonds des invalides. — Le fonds des invalides de l'Empire a été créé en 1873 au moyen d'un capital de 701.250,000 francs, prélevé sur l'indemnité de la guerre de 1870-1871. A l'aide des rentes du capital, on se proposait de payer les pensions des invalides de cette guerre. Mais, peu à peu, les ressources devinrent insuffisantes parce que, d'une part, les pensions en question augmentèrent dans une proportion considérable et que, d'autre part, une loi votée en 1894 stipula que *toutes* les pensions pour invalidité de guerre seraient payées sur le même fonds. L'Allemagne, comme toutes les autres grandes puissances, fut amenée à intervenir en Extrême-Orient; elle eut aussi à soutenir quelques campagnes dans ses colonies; enfin, les guerres européennes antérieures à 1870-1871, notamment celle de 1866, avaient, elles aussi, causé un grand nombre d'invalidités. Pour ces différents motifs, il fallut recourir au capital pour assurer le service des pensions et, d'année en année, le fonds des invalides ne cessa de décroître.

Pour remédier à cette situation, le Gouvernement impérial vient de soumettre au Reichstag un projet de loi qui rend à ce fonds sa destination primitive. Seuls, les anciens combattants de 1870-1871, militaires et employés de l'armée et de la marine allemandes, devenus invalides ou impropres au service à la suite de cette guerre et jouissant d'une pension en vertu des lois sur les pensions militaires, seront payés sur le fonds des invalides; il en sera de même des veuves, orphelins, ascendants ou proches parents des militaires et employés tués ou morts de blessures ou de maladies pendant la guerre de 1870-1871; toutefois, le fonds des invalides devra continuer à couvrir ses frais d'administration. Les autres dépenses qui incombaient à ce fonds seront dorénavant payées sur les recettes ordinaires du budget de l'Empire.

Grâce à ce projet de loi, le Gouvernement espère que le fonds des

invalides pourra, tout en diminuant, subsister jusqu'en 1912 et qu'à partir de cette époque, il y aura lieu de prévoir au budget de l'Empire un crédit destiné à couvrir les dépenses qui lui incombaient, crédit qui est évalué à 26,900,000 marks pour la première année.

Projet de loi sur les prestations en nature. — La loi du 24 mai 1898 sur les prestations en nature fixe ainsi qu'il suit les taux des indemnités à allouer, par homme, aux habitants lorsqu'ils fournissent aux troupes, en temps de paix, l'alimentation en nature :

	Avec pain.	Sans pain.
Journée complète	0 m. 80	0 m. 65
Repas de midi	0 m. 40	0 m. 35
Repas du soir	0 m. 25	0 m. 20
Repas du matin	0 m. 15	0 m. 10

Cette loi spécifie en outre que, lorsque le prix du seigle dépasse certaines limites, l'indemnité pour la journée complète de nourriture avec pain peut être légèrement augmentée jusqu'au taux de 1 mark et que, si les vivres atteignent des prix exceptionnels, le Conseil fédéral a le droit de relever temporairement les indemnités, soit pour l'ensemble, soit pour une partie seulement du territoire.

Depuis longtemps, des plaintes avaient été formulées au sujet de la faiblesse des allocations (1) : c'est généralement à l'occasion de la discussion du budget de la guerre qu'elles se faisaient entendre, et en 1901 et 1903, notamment, le Reichstag avait émis des vœux en faveur d'une revision et de l'augmentation des taux fixés par la loi. Le Gouvernement vient de lui donner satisfaction et de déposer un projet dans ce sens, qui modifie les dispositions de la loi de 1898 et dont l'adoption entraînera, en définitive, une augmentation de 1,583,098 marks pour les dépenses du budget de la guerre de l'Empire, y compris la Bavière.

D'après ce projet, les nouveaux taux des indemnités allouées pour nourriture par les habitants seront les suivants :

	Avec pain.	Sans pain.
Journée complète	1 mark.	0 m. 85
Repas de midi	0 m. 52	0 m. 47
Repas du soir	0 m. 29	0 m. 24
Repas du matin	0 m. 19	0 m. 14

---

(1) Voir 2e semestre 1903, p. 475.

De plus, le projet maintient les anciennes règles admises pour le relèvement éventuel de ces taux, en portant toutefois à 1 m. 20 la limite autrefois fixée à 1 mark.

Dans l'exposé des motifs, le Gouvernement fait ressortir que le renchérissement des denrées serait insuffisant, à lui seul, pour justifier une augmentation des taux, d'autant plus que le Conseil fédéral peut, le cas échéant, intervenir pour les améliorer. L'indemnité allouée a aussi pour objet de dédommager l'habitant de la peine qu'il se donne pour préparer les aliments des militaires dont il doit assurer la subsistance, et cette peine est plus grande qu'autrefois. De plus, la ration que reçoivent les militaires n'est pas celle qui est prévue pour le cas de discussion (1); ils mangent en réalité la même nourriture que leur hôte, et, depuis trente ans, celle-ci s'est notablement améliorée.

Ce qui prouve que les indemnités accordées sont maintenant insuffisantes, c'est que, dans le tiers des communes qui ont ainsi fourni des prestations en nature, de 1898 à 1900, il a fallu allouer des suppléments aux allocations légales (2).

Le Gouvernement s'est demandé s'il était préférable d'augmenter purement et simplement les taux des indemnités ou de fixer des chiffres plus élevés pour les seules communes qui auraient à supporter des charges extraordinaires au point de vue du logement des troupes. Il s'est arrêté à la première de ces deux solutions, estimant qu'elle était d'une application moins compliquée, qu'elle comportait une procédure plus prompte et qu'enfin elle permettait de continuer à payer comptant les indemnités, mesure adoptée depuis quelques années pour donner satisfaction aux vœux maintes fois exprimés par les populations.

Rachat des chemins de fer du Palatinat par l'État bavarois.— Le 4 novembre dernier, la Chambre des députés de Bavière a voté un projet de loi ayant pour objet le rachat par l'État du réseau des che-

---

(1) En cas de discussion, la ration doit comprendre, aux termes de la loi : 750 grammes de pain, 250 grammes de viande (poids de la viande non cuite) avec 60 grammes de graisse de bœuf, 40 grammes de saindoux ou 25 grammes de beurre (ou 200 grammes de lard fumé), 125 grammes de riz, d'orge ou de gruau (ou 250 grammes de légumes à cosse ou 1500 grammes de pommes de terre), 25 grammes de sel avec les condiments habituels, 15 grammes de café torréfié.

(2) Ce fait s'est passé dans 5,000 communes environ, sur 13,000 mises à contribution chaque année.

mins de fer du Palatinat; la Chambre haute sanctionnera sans aucun doute cette mesure par un vote conforme.

Le rachat des chemins de fer du Palatinat fait disparaître la plus importante des compagnies privées existant encore sur le territoire de l'Empire allemand. « Même au point de vue politique, il faut le saluer comme un progrès..... Il ne manquait pas de gens préconisant le rattachement de ces chemins de fer au réseau hesso-prussien. En les prenant à son compte, l'État met définitivement fin à cette agitation et en même temps renforce parmi les populations du Palatinat le sentiment de l'étroite solidarité qui les lie avec celles de la partie de la Bavière située sur la rive droite du Rhin. (*Allgemeine Zeitung* de Munich, n° 509, de 1905.)

La mesure sera réalisée le 1er janvier 1909. La longueur des chemins de fer exploités par l'État bavarois passera de ce fait de 6,379 à 7,234 kilomètres; le nombre de ses locomotives de 1,907 à 2,224, celui des wagons à voyageurs de 4,976 à 5,837, celui des wagons à marchandises de 27,540 à 36,529.

Éléments affectés au service des défenses sous-marines. — Le 1er avril dernier, une compagnie de défenses sous-marines (*Minen Kompagnie*) a été créée à Cuxhaven. La *Post* (n° 492 de 1905) annonce que c'est seulement dans le courant de 1906 que cette unité pourra fonctionner d'une manière complète, lorsqu'un vapeur spécial, actuellement en construction dans les chantiers de Brême, sera terminé; ce bâtiment, destiné au service des mines, sera muni de l'outillage technique le plus perfectionné. En outre, en même temps que l'on constituait la compagnie des défenses sous-marines, on formait une division de réserve chargée de la recherche des mines (*Minen-Reservedivision*) composée comme première organisation, de six vieux torpilleurs datant de 1883 à 1887.

Le budget de la marine pour 1906 et le nouveau programme naval. — Les dépenses prévues pour la marine en 1906, se décomposent ainsi qu'il suit :

Budget ordinaire.	Dépenses permanentes.....	112,700,000 marks (1).
	Dépenses non renouvelables.	88,690,000 —
	Total.....	201,390,000 marks.

(1) Le mark vaut 1 fr. 25.

Budget ordinaire.....	201,390,000 marks.
Budget extraordinaire.....	51,470,000 —
TOTAL GÉNÉRAL.....	252,860,000 marks.

Il est en augmentation de 19,430,000 marks sur celui de 1905.

Parmi les principales demandes de crédits on peut citer : 3 millions de marks pour chacun des cuirassés de remplacement du *Bayern* et du *Sachsen*, avec cette remarque que leur tonnage sera augmenté ; 1,230,000 marks pour chacun des petits croiseurs de remplacement du *Pfeil* et du *Komet;* 3 millions de marks (1re annuité) pour la construction du grand croiseur E, qui coûtera 18,500,000 marks ; 1 million de marks (1re annuité) pour un second vapeur du service des mines; 150,000 marks pour l'aménagement d'un cuirassé de la classe du *Sachsen* comme bâtiment-école des torpilles, en remplacement du *Blücher*, devenu inutilisable; 500,000 marks (1re annuité) pour la réfection des grands croiseurs *Hertha* et *Victoria-Luise;* 800,000 marks (1re annuité) pour la construction de deux divisions de torpilleurs de vitesse plus grande ; 2,500,000 marks pour la construction et les expériences de sous-marins, etc.

Notons encore qu'au budget de l'intérieur est inscrit un crédit de 100,000 marks pour l'élaboration des avant-projets de travaux d'amélioration du canal Empereur-Guillaume, notamment en ce qui concerne les dimensions des écluses; cette mesure est jugée indispensable par suite de l'augmentation du tonnage des navires et de l'accroissement du trafic.

Les dépenses qui viennent d'être indiquées sont en partie la conséquence d'un nouveau programme naval qui, sous forme de projet de loi spécial, a été soumis au Reichstag au mois de novembre dernier, en même temps que le budget.

La loi du 14 juin 1900, dite loi d'augmentation de la flotte, fixait les effectifs ainsi qu'il suit :

a) Bâtiments de combat des mers hors d'Europe :

2 cuirassés amiraux ;
4 escadres de 8 cuirassés chacune ;
8 grands croiseurs ;
24 petits croiseurs.

b) Bâtiments en service à l'étranger :

3 grands croiseurs ;
10 petits croiseurs.

c) Bâtiments formant matériel de réserve :

4 cuirassés ;
3 grands croiseurs ;
4 petits croiseurs.

Ces effectifs devaient être réalisés en 1917. Toutefois, la loi stipulait que les cuirassés d'escadre et les cuirassés gardes-côtes seraient remplacés au bout de 25 ans, les grands et les petits croiseurs au bout de 20 ans. Le jour de la promulgation de la loi, il existait d'ailleurs 27 cuirassés, 12 grands croiseurs, 24 petits croiseurs, non compris les torpilleurs, canonnières, bâtiments-écoles, navires pour services spéciaux.

Quant aux équipages, leur effectif devait être progressivement élevé jusqu'en 1920 au chiffre total de 58,461 hommes, dont 3,541 officiers.

Le nouveau programme naval doit, d'après le projet du gouvernement, être appliqué de 1906 à 1917.

Il accroît la flotte de 5 grands croiseurs, destinés à être en service l'étranger, et de 1 grand croiseur qui s'ajoutera aux bâtiments formant matériel de réserve. Le but avoué de cette augmentation est la défense des intérêts allemands à l'étranger. On se propose d'avoir 4 grands croiseurs comme bâtiments de station, une escadre de 4 autres grands croiseurs susceptible d'être employée partout où il sera nécessaire, enfin 2 grands croiseurs en réserve; on estime qu'en ps de guerre il est indispensable que l'Allemagne dispose au moins d'une puissante escadre de croiseurs cuirassés en sus de la flotte de combat destinée aux mers métropolitaines.

Les crédits nécessaires pour la construction de ces 6 croiseurs seront inscrits au budget; la dépense totale sera de 165 millions de marks, répartis en dix annuités, de 1906 à 1915. De plus, ces nouveaux bâtiments exigeront une augmentation de personnel de 126 officiers, [illegible], 16 médecins, 8 payeurs, 6,543 sous-officiers et hommes [illegible], qui accroîtra d'environ 20 millions de marks les dépenses [illegible] du budget de la marine.

[illegible], au lieu de 16 divisions de torpilleurs, le gouvernement en [illegible] 144 torpilleurs); la durée de ces bateaux ne devant pas [illegible] ans, il sera nécessaire de construire chaque année deux [illegible] torpilleurs de remplacement.

[illegible] les expériences détaillées et la construction ultérieure [illegible] sous-marins exigeront une dépense annuelle de 5 mil-[illegible]

[illegible] se conformer aux progrès réalisés par les autres marines [illegible] les expériences de la guerre russo-japonaise, on aug-[illegible] l'armement et la vitesse des bâtiments.

[illegible] l'application de la loi de 1900 et la mise en vigueur de [illegible] rendront nécessaire, outre la construction [illegible] d'un petit croiseur prévus par cette loi et non [illegible] de 6 grands croiseurs nouveaux, de 8 divisions

de torpilleurs et de 17 cuirassés d'escadre, 7 grands croiseurs, 23 petits croiseurs, 16 divisions de torpilleurs, destinés à remplacer de 1906 à 1917, les bâtiments trop anciens.

Ce programme de construction est résumé dans le tableau ci-après :

ANNÉE DE LA 1re ANNUITÉ.	CUIRASSÉS D'ESCADRE.	GRANDS CROISEURS.	PETITS CROISEURS.	DIVISIONS de 6 TORPILLEURS.	DÉPENSES de CONSTRUCTION et d'armement (millions de marks).
1906	2	1	2	2	117
1907	2	1	2	2	131
1908	2	1	2	2	136
1909	2	1	2	2	148
1910	2	1	2	2	148
1911	1	2	2	2	147
1912	1	2	2	2	144
1913	1	1	2	2	137
1914	1	1	2	2	126
1915	1	1	2	2	119
1916	1	1	2	2	112
1917	2	»	2	2	113
TOTAUX	18	13	24	24	1578

Dans le décompte des dépenses, il est fait état, suivant l'usage, d'une masse de réserve pour constructions navales de 12,400,000 marks par an.

On a indiqué précédemment l'augmentation de personnel qui résultera de la construction des six nouveaux grands croiseurs. Mais diverses demandes supplémentaires entraînent d'autres accroissements, savoir :

a) En raison de l'augmentation du nombre des torpilleurs et pour leur assurer une meilleure préparation à leur service de guerre (1) : 53 officiers, 2,218 sous-officiers et hommes de troupe ;

b) En vue de mieux utiliser l'artillerie des bâtiments : 90 officiers, 1,907 sous-officiers et hommes de troupe ;

(1) Le nombre des torpilleurs toujours disponibles, à effectifs complets, passera de 80 à 99.

c) Comme conséquence de l'augmentation du tonnage, de l'armement et de l'adoption de machines plus puissantes : 140 officiers, 7,514 sous-officiers et hommes de troupe ;

d) En raison de modifications de détail afférentes au service des navires spéciaux : 64 officiers, 842 sous-officiers et hommes de troupe ;

e) Pour le service à terre : 132 officiers.

En tenant compte du personnel restant à créer en vertu de la loi de 1900, l'augmentation totale des effectifs comprendra :

Officiers de marine	1,150
Ingénieurs de la marine	395
Médecins de marine	195
Payeurs	127
Officiers mariniers	1,467
Sous-officiers et maîtres	7,157
Hommes de troupe	26,477
Personnel sanitaire subalterne	516
Personnel administratif subalterne	192

Cette augmentation serait réalisée par des accroissements annuels échelonnés de 1906 à 1920.

Enfin, les dépenses inscrites au budget de la marine passeraient de 233,430,000 marks, chiffre de 1905, à 329,850,000, chiffre prévu pour 1917, en s'augmentant chaque année d'une manière à peu près continue, sauf en 1914.

Les dépenses coloniales en 1906. — Le projet de budget pour 1906 donne, au sujet des divers pays de protectorat, les indications suivantes :

Afrique orientale allemande. — Recettes : 4,657,881 marks (1). Dépenses permanentes : 9,279,586 marks ; dépenses non renouvelables : 2,423,360 marks. Le budget prévoit l'extension de l'administration civile sur tout l'ensemble du territoire, de manière à rendre la troupe de protectorat disponible pour le rôle militaire qu'elle doit jouer. La troupe spéciale de police, chargée du maintien de l'ordre dans les différents districts, et comprenant 48 sous-officiers et 620 hommes, comptera 2 officiers, 120 sous-officiers et 1,578 hommes. La récente révolte qui a éclaté dans le pays motive cette augmentation et exige en outre le maintien de l'effectif de la troupe de protectorat indigène, qui

---

(1) Le mark vaut 1 fr. 25.

avait été porté à 2,010 hommes en 1905. Cette troupe est répartie en 15 compagnies de campagne de 120 hommes, 1 dépôt de recrues, 1 détachement de mitrailleuses et 1 détachement de signaux. En outre, une compagnie exclusivement allemande, composée de 150 hommes de troupe, doit être organisée pour servir de gendarmerie dans les régions où la colonisation blanche est le plus développée (Dar es Salam, Kilimandjaro, Meruberg).

Cameroun. — Recettes : 2,372,000 marks. Dépenses permanentes : 4,805,911 marks ; dépenses non renouvelables : 809,030 marks. Deux compagnies nouvelles sont créées en vertu d'un budget supplémentaire voté en 1904.

Togo. — Recettes : 1,831,036 marks. Dépenses permanentes : 1,587,210 marks ; dépenses non renouvelables : 1,437,000 marks. Un crédit de 1,200,000 marks est prévu, à titre de 3e annuité, pour la construction du chemin de fer de Lome à Palime.

Sud-Ouest africain. — Recettes : 1,823,800 marks. Dépenses permanentes : 8,365,553 marks ; dépenses non renouvelables : 1,275,000 marks. D'après les prévisions, l'exploitation du chemin de fer de Swakopmund à Windhuk se solde par un excédent de dépenses de 346,000 marks ; l'entretien des moyens de débarquement à Swakopmund exigera 230,000 marks. Outre la réfection de plusieurs ponts, le projet de budget mentionne celle du chemin de fer de Windhuk à Karibib.

Aux dépenses ci-dessus indiquées il faut ajouter celles qui doivent être engagées à l'occasion de la révolte des indigènes, et qui se montent à 102,067,400 marks : la plus forte part est affectée aux troupes stationnées dans la colonie, dont l'effectif moyen, non compris les réservistes et landwehriens, est fixé à 14,500 hommes. Le crédit alloué pour l'exploitation militaire du chemin de fer de Swakopmund à Windhuk s'élève à 1,010,000 marks ; les opérations de draguage aux abords du môle de Swakopmund nécessitent une dépense de 550,000 marks ; enfin la construction des chemins de fer de la baie de Lüderitz à Kubub, d'une part, de Windhuk à Rehoboth, d'autre part, entraîne l'inscription de crédits s'élevant respectivement à 2,872,000 marks (2e annuité) et à 4,000,000 marks (1re annuité).

Nouvelle-Guinée. — Recettes : 335,277 marks. Dépenses permanentes : 1,296,425 marks ; dépenses non renouvelables : 202,950 marks. La troupe de police doit être renforcée de 145 hommes.

Iles Carolines, Palaos, Mariannes et Marshall. — Recettes : 132,815 marks. Dépenses permanentes : 421,490 marks ; dépenses non renouvelables : 192,500 marks.

Samoa. — Recettes : 485,949 marks. Dépenses permanentes : 531,596 marks ; dépenses non renouvelables : 269,200 marks.

Territoire de Kiao-tchéou. — Recettes : 798,000 marks. Dépenses permanentes : 6,765,259 marks ; dépenses non renouvelables : 7,575,000 marks. Les établissements du port exigeront 3,410,000 marks ; les travaux 1,990,000 ; pour l'organisation défensive, on prévoit un crédit de 1,750,000 marks et pour la création d'un dock flottant une 6e annuité de 200,000 marks.

Au total, en y comprenant le territoire de Kiao-tchéou qui relève du Ministère de la marine, le budget des territoires de protectorat se monte à 149,435,424 marks ; pour compenser l'insuffisance des recettes fournies par les différentes colonies, l'Empire doit équilibrer les dépenses par une subvention de 135,797,766 marks.

Le budget de l'Office colonial prévoit, d'autre part, les recettes et dépenses suivantes :

Recettes.

Budget ordinaire.....	205,745 marks.
Budget extraordinaire.....	150,000 —

Dépenses.

Dépenses permanentes et dépenses non renouvelables du budget ordinaire....	19,820,214 marks.
Dépenses extraordinaires	1,200,000 —

Cet Office colonial, qui formait une section du Ministère des affaires étrangères, doit être transformé en organe autonome, par suite du développement pris par les territoires qu'il administre, de l'importance et de la multiplicité des questions qu'il a à traiter. L'un des quatre bureaux qu'il comprendra sera réservé aux affaires militaires. Toutefois, jusqu'à ce que la situation du Sud-Ouest africain ait repris son état normal, ces dernières continueront à être dirigées de concert par l'Office colonial et par le commandement supérieur des troupes de protectorat.

Pour évaluer les charges coloniales de l'Allemagne, il convient de tenir compte des dépenses qui ressortissent aux expéditions de Chine, du Sud-Ouest africain et de l'Afrique orientale allemande.

Le budget de l'expédition de Chine prévoit une dépense de 13,048,512 marks et des recettes de 10,847,363 marks (annuité de l'indemnité payée par la Chine) au budget ordinaire, de 630,277 marks au budget extraordinaire.

Pour l'expédition du Sud-Ouest africain, les crédits demandés s'élèvent à 103,142,100 marks au budget extraordinaire, dont 102,067,400 sont inscrits au budget de ce territoire, et 1,074,700 se répartissent entre

ceux de l'Office colonial (174,200), de la guerre (100,500), des postes et télégraphes (800,000).

Enfin, pour l'expédition de l'Afrique orientale allemande, le crédit de 1,438,000 marks, inscrit au budget extraordinaire, doit être imputé, pour 1,238,860 marks au budget de l'Office colonial et pour 200,000 marks à celui de la marine.

Cables sous-marins allemands dans l'océan Pacifique. — La *Deutsch-Niederländische Telegraphengesellschaft*, société par actions dont le siège est à Cologne, vient de terminer l'installation d'un réseau télégraphique sous-marin reliant Menado (îles Célèbes) d'une part, et Chang-haï d'autre part avec l'île Yap (Carolines) et de là, avec l'île Guam (Mariannes) où se trouve une station de la ligne télégraphique américaine San-Francisco—Manille.

Cette grosse entreprise qui a nécessité la pose de 3,418 milles marins de câbles, a été menée à bien en un temps très court grâce à l'appui des deux gouvernements. Ces derniers signaient, le 24 juillet 1901, un traité prévoyant la constitution d'une société allemande-hollandaise pour l'installation et l'exploitation de communications sous-marines en Extrême-Orient.

Le principe adopté, il était nécessaire de s'assurer que la ligne à établir aurait un trafic suffisant, et surtout que les télégrammes pour lesquels il faudrait emprunter d'autres lignes y seraient admis moyennant un tarif acceptable. Ce dernier point fit l'objet de négociations délicates avec les autres compagnies exploitant des câbles en Extrême-Orient, négociations qui durèrent jusqu'au commencement de 1904.

C'est à cette époque que fut résolue la création du réseau qui vient d'être achevé.

Les gouvernements allemand et hollandais octroyèrent à une maison allemande et à un groupe de financiers hollandais une concession leur garantissant, pour 40 ans, le droit exclusif de faire atterrir un câble dans l'île Yap et à Menado, et leur allouant une subvention annuelle de 1,900,000 marks dont 1,525,000 payés par l'Allemagne.

La *Deutsch-Niederländische Telegraphengesellschaft* fut constituée le 19 juillet 1904.

On commandait aussitôt le câble à une maison allemande de Nordenham et on construisait, dans l'île Yap, les bâtiments nécessaires à l'exploitation.

Le 8 janvier 1905, le *Stephan* quittait Nordenham avec le câble Menado-Yap-Guam et une partie du câble Chang-haï—Yap. Après avoir complété entre Menado, Yap et Guam les travaux de sondage exécutés en 1902 par un navire de la marine hollandaise, il commença la pose

du câble, et, le 28 avril, la ligne Menado-Yap-Guam pouvait transmettre des télégrammes.

Le *Stephan* navigua ensuite entre Yap et Chang-haï pour compléter les travaux de sondage. Arrivé à Chang-haï, il effectua, sur une longueur de 120 milles en suivant la côte, la pose du câble Chang-haï—Yap et revint à son port d'attache, Nordenham sur la Weser. Il en repartait le 24 août avec le câble nécessaire pour achever la ligne ; le 12 octobre, il le raccordait avec celui qui avait été posé et, ces jours derniers, ses travaux étaient complètement achevés.

Le réseau dont disposeront désormais les Allemands présente pour eux un intérêt considérable et leur permet d'échapper en partie au monopole que l'Angleterre s'est à peu près acquis en matière de communications télégraphiques sous-marines. Possédant un câble entre Kiao-tchéou et Chang-haï, ils pourront communiquer avec l'Extrême-Orient en empruntant seulement le câble américain entre Guam et New-York, car un câble allemand relie cette dernière ville à Emden par les Açores.

ESPAGNE.

Le nouveau Ministre de la guerre. — Le général-lieutenant Augustin Luque y Coca, né à Malaga, le 27 septembre 1850, entra à l'Académie d'infanterie en 1864.

Sous-lieutenant en 1868, lieutenant la même année, à la suite de la bataille d'Alcolea, il se distingua pendant la guerre carliste, obtint rapidement pour faits de guerre les grades de capitaine, de commandant et de lieutenant-colonel (1874), et fut promu colonel à l'ancienneté.

Devenu général, il commanda une brigade de la division Salcedo à Melilla, fut ensuite envoyé à Cuba, où il remplit les fonctions de gouverneur militaire de Santa-Clara, et se distingua à plusieurs reprises pendant la campagne insulaire. Gravement blessé en combattant Maceo, il fut nommé général de division à l'âge de 45 ans.

Après la guerre, il fut promu au grade de général-lieutenant (1898) et nommé capitaine général de l'Andalousie.

Il commandait depuis quelques mois le 2e corps d'armée.

Le général Luque est titulaire des grand'croix de Marie-Christine et du Mérite militaire.

C'est un écrivain distingué, dont les publications sur l'organisation militaire de l'Espagne ont été fort appréciées.

Bien qu'il n'ait jamais siégé au Parlement, il semble devoir se rattacher à l'extrême-gauche du parti libéral.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Rapport de la Commission chargée d'étudier les méthodes d'éducation physique a West-Point et a Annapolis. — Une commission, réunie sur l'initiative de M. Roosevelt, a été chargée d'étudier les améliorations à apporter aux méthodes d'éducation physique en usage à l'Académie militaire de West-Point et à l'École navale d'Annapolis et en particulier l'opportunité de l'introduction dans les programmes de ces écoles des exercices de lutte japonaise, dite « Jiu-Jutsu ».

Cette commission vient de déposer un rapport dont les conclusions ont été approuvées par les Ministres de la guerre et de la marine et par le Président lui-même.

La commission a constaté que les méthodes employées dans les deux écoles étaient également défectueuses, en ce que « l'entraînement physique n'est obligatoire que pendant la première année des cours ».

Elle estime que « les résultats à atteindre par cet entraînement doivent être les suivants :

« 1° Obtenir le meilleur développement physique de chaque individu ;

« 2° Entretenir les élèves dans les meilleures conditions de santé.

« 3° Leur inculquer l'habitude de cultiver les exercices physiques ;

« 4° Les dresser au rôle d'instructeur. »

Pour arriver aux trois premiers résultats, il est nécessaire de connaître la condition de chaque élève au moyen de mensuration et d'examens périodiques et de déterminer pour chacun les exercices physiques qui lui conviennent particulièrement. Il convient, « non seulement d'éclairer l'élève sur ses propres défectuosités, mais aussi d'éveiller son intérêt à les corriger ». On arrivera à ce résultat « en lui fournissant de temps en temps des tableaux graphiques de son développement physique établis d'après les procédés anthropométriques. On a déjà connu les avantages de ce procédé, qui est plus ou moins en usage dans les deux écoles, mais la commission estime qu'il faut lui accorder plus d'importance ».

Elle pense qu'il est nécessaire que l'entraînement individuel soit continué pendant les quatre années d'études. Le minimum de temps qu'il y a lieu de lui consacrer est de deux heures par semaine.

Outre cet entraînement spécial à chaque individu, la commission estime qu'une certaine dose d'exercices physiques est quotidiennement nécessaire pour maintenir les élèves en bonne santé :

1° Exercices et manœuvres exécutés à l'intérieur ;

2° Gymnastique ;

3° Boxe et lutte ;

4° Natation ;

5° Escrime de l'épée et du sabre ;

6° Jeux athlétiques.

La pratique régulière des exercices physiques pendant les quatre années de séjour à l'école fera naître chez les élèves des habitudes durables d'entraînement individuel.

En ce qui concerne le « Jiu-Jutsu », la commission estime qu'il n'a pas grande valeur comme moyen de développement physique, mais que son étude permet d'acquérir un certain degré de confiance en soi. Elle recommande qu'il soit introduit dans l'instruction concurremment avec la boxe et la lutte.

Le rapport se termine par les considérations suivantes sur l'emploi et l'escrime du sabre.

« Le développement de la puissance du fusil et du canon à tir rapide a conduit les Japonais et les Russes à faire un grand nombre d'attaques de nuit pour éviter des pertes d'hommes trop considérables. Ces combats n'ont pas été des surprises exécutées avec de petits détachements, mais des mouvements de divisions et de corps d'armée tout entiers. Le résultat en a été l'emploi fréquent de la baïonnette par les hommes et du sabre par les officiers. Ces deux armes ont vu ainsi leur importance accrue. Les pertes qu'elles ont causées ne seront, sans doute, jamais exactement connues, mais les rapports officiels ont déjà suffisamment établi que le sabre a été efficacement employé, surtout dans les attaques de nuit. Le sabre des officiers doit donc être une arme de combat et pas seulement un insigne de service. »

La commission recommande que l'escrime du sabre soit enseignée pendant les quatre années d'études dans les deux écoles et qu'elle soit pratiquée avec des armes se rapprochant autant que possible par la forme et le poids du sabre qui sera adopté dans l'armée. Elle demande, en outre, qu'il soit établi un manuel d'escrime du sabre et que l'exercice de cette arme devienne obligatoire pour tous les officiers et hommes de troupe munis de cette arme.

GRÈCE.

Budget de la guerre pour 1905. — Le budget de l'armée a été établi au chiffre de 20,186,729 drachmes (1), en diminution de 568,769 drachmes sur le budget précédent.

---

(1) La valeur nominale de la drachme est 1 franc.

La répartition des crédits par chapitres est indiquée ci-dessous :

Chapitres.	Crédits.
1. Solde des officiers du ministère et du commandement général.....(Drachmes).	254,000
2. Solde du génie.....	555,972
3. Solde de l'artillerie.....	1,399,862
4. Solde de la cavalerie.....	558,923
5. Solde de l'infanterie.....	4,241,292
6. Infirmiers.....	98,741
7. Services généraux.....	1,050,200
8. Écoles.....	306,210
9. Pensions aux invalides.....	15,000
10. Liquidation des exercices clos.....	1,158,332
11. Vivres et matériel.....	5,259,692
12. Prestations en nature.....	330,000
13. Casernement.....	828,000
14. Mouvements des troupes et transports.....	380,000
15. Traitement des malades.....	575,000
16. Services particuliers (1).....	58,000
17. Frais de bureau des corps.....	128,150
18. Frais de bureau de la justice militaire.....	110,000
19. Primes aux sous-officiers rengagés.....	185,000
20. Service géographique.....	72,000
21. Différence du change.....	46,770
22. Gendarmerie.....	2,575,585
TOTAL.....(Drachmes).	20,186,729

HOLLANDE.

BUDGET DE LA MARINE HOLLANDAISE POUR 1906. — Le projet de budget pour 1906 se monte à 17,287,127 florins (36,302,958 francs). Il dépasse de 513,481 florins celui de 1905. Cette augmentation provient principalement du cuirassé mis en chantier à Amsterdam en 1905.

Les augmentions portent sur l'administration (11,784 florins), sur le matériel de la flotte (456,465 florins) et sur les pensions (87,671 florins).

(1) Service médical dans les localités où il n'existe pas de médecins militaires, aumôniers, dessinateurs, etc.

Par contre il y a lieu de signaler les diminutions suivantes : personnel de la flotte, 38,471 florins; pilotage, 3,968 florins.

Parmi les recettes, la vente des monitors *Cerberus*, *Hyena*, *Haai*, *Krokodil*, *Wesp* et *Panter*, et du bâtiment de rivière *Vahalis* entre en ligne de compte pour 75,000 florins. Toutefois les monitors *Krokodil*, *Wesp* et *Panter* ne doivent être vendus en 1906 que si l'on en trouve un prix suffisant.

Il n'est demandé aucun crédit pour des sous-marins.

ITALIE.

Liste des règlements et instructions publiés en 1904 et non insérés au *Giornale Militare Ufficiale*. — Nouvelle édition du *Modello per gli inventari del materiale d'artigliera e genio* (*Parte I*ª).

Instruction du 27 février 1904 sur les uniformes et la tenue du corps royal des troupes coloniales.

Règlement du 21 avril 1904 pour les établissements pénitentiaires et les compagnies de discipline.

Instruction sur les uniformes des officiers de carabiniers royaux.

Instruction sur les manœuvres de force de l'artillerie de côte.

Règlement provisoire du 1er février 1904 sur les courses militaires et les concours hippiques.

Instruction du 20 avril 1904 sur la télégraphie par signaux.

Instruction sur le service régimentaire des matériels du groupe C.

Tables de tir du canon de 70 A de montagne.

Instruction sur le tir pour les artilleries de campagne et à cheval.

Instruction pour les compagnies cyclistes.

Instruction sur les stations de chemins de fer et sur leur matériel permanent (Vol. 22 de la collection des instructions pratiques du génie).

Instruction sur les parcs aérostatiques.

Instruction sur le service vélocipédique des carabiniers royaux.

Instruction sur l'appareil téléphonique modèle 1902 et sur le microphone Blake transformé en Delville.

Instruction sur le chargement des batteries de 75 A.

Instruction sur le matériel et les munitions des artilleries de campagne à cheval et de montagne, 1re partie, fascicule B (Nomenclature du matériel de 75 A).

Divers fascicules sur le chargement de la voiture à munitions de 70 de montagne et sur celui des différents caissons de vieux modèles transformés pour munitions de 75 A.

Règlement du 4 août 1904 sur l'état des sous-officiers.

Instruction permanente pour les opérations de l'appel d'une classe.

Règlement du 23 avril 1904 pour l'École d'application de santé militaire.

Règlement du 9 octobre 1903 sur l'instruction et le service intérieur des bureaux du commissariat militaire et des compagnies de subsistances.

Règlement du 3 juillet 1904 sur les services en gestion directe du commissariat militaire.

Règlement du 24 décembre 1903 sur le service de santé à l'intérieur

Règles à suivre pour l'établissement de la statistique sanitaire militaire.

ADOPTION DE GANTS DE LAINE POUR LES BERSAGLIERI CYCLISTES. — Une décision ministérielle du 28 novembre 1905 a rendu réglementaire pour les militaires des détachements cyclistes des régiments de bersaglieri le port de gants à cinq doigts en tricot de laine noire.

COURS PRÉPARATOIRE POUR SOUS-LIEUTENANTS DE COMPLÉMENT D'INFANTERIE ET DE CAVALERIE ASPIRANT A ENTRER DANS LES CADRES DE L'ARMÉE PERMANENTE. — On se rappelle (1) qu'un concours entre sous-lieutenants de complément d'infanterie pour cinquante places d'officiers en service actif permanent devait avoir lieu dans le courant de septembre dernier. Les résultats de ce concours ont été des plus médiocres, car il n'y a eu que six candidats promus.

Pour éviter le retour d'un pareil insuccès, le Ministre a décidé, à la date du 1er décembre 1905, qu'un nouveau concours pour un nombre de places de sous-lieutenants, illimité dans l'infanterie, réduit à quatre dans la cavalerie, serait ouvert en juin 1906 à l'École de Modène, mais que des cours préparatoires facultatifs seraient professés aux candidats dans les six garnisons suivantes : Turin, Vérone, Florence, Rome, Naples et Palerme.

Les conditions à remplir pour participer à ces cours, lesquelles seront exigées d'ailleurs pour l'admission au concours précité, seront les suivantes :

a) Être muni du diplôme d'études dans un lycée ou un institut technique.

b) Avoir servi au moins six mois en qualité d'officier de complément.

c) Avoir au plus 25 ans au 31 août 1906.

---

(1) Voir 1er semestre 1905, p. 83.

d) Être célibataire ou, dans le cas contraire, posséder un revenu minimum annuel de 2,000 francs.

Néanmoins la fréquentation de ces cours ne créera aucun droit pour l'admission au concours, au sujet de laquelle seront données des instructions ultérieures, et ne sera pas considérée comme service actif; du reste, les élèves, bien qu'astreints au port de l'uniforme et soumis à la discipline militaire, n'auront droit à aucune solde ou indemnité.

Les cours commenceront le 10 janvier 1906 et se termineront le 10 mai ; ils seront supprimés, le cas échéant, dans les garnisons où le nombre des candidats serait inférieur à 10.

La haute direction en appartiendra aux commandants de corps d'armée et l'enseignement, limité aux questions purement militaires, aura uniquement pour but de guider les officiers dans leurs études personnelles.

Promotions de sous-lieutenants dans les différentes armes et corps non combattants faites en 1905. — Le nombre de sous-lieutenants nouvellement promus et leur origine ont été en 1905 pour chaque arme et corps non combattant :

	Carabiniers royaux.	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Corps comptable.	Médecins.
Écoles d'officiers	»	174	40	16	»	»	»
Sous-officiers	6	50	10	10	3	21	»
Sous-lieutenants de complément	»	6	4	»	»	»	22

Officiers admis a l'École de guerre en 1905. — Les officiers admis à l'École de guerre en 1905 ont été au nombre de 45, se répartissant de la façon suivante entre les différentes armes :

	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.
Capitaines	1	»	1	»
Lieutenants	25	1	16	1

CONCESSION DE SECOURS AUX FAMILLES NÉCESSITEUSES DES MILITAIRES RAPPELÉS SOUS LES DRAPEAUX. — Depuis l'exercice 1901-1902 inclus, le budget de la guerre italien présente, au titre des crédits ordinaires, un article spécial relatif aux « secours pour familles nécessiteuses des hommes rappelés sous les drapeaux » et dont le montant s'est élevé progressivement de 100,000 à 180,000 francs. Une instruction, en date du 15 novembre 1905, a fixé définitivement les conditions dans lesquelles ces secours seront dorénavant alloués; ces conditions varient, d'ailleurs, selon que la convocation des militaires a été faite dans un but d'instruction ou pour tout autre motif (celui d'ordre public, par exemple), et on exposera successivement les principes posés pour chacun des deux cas.

I. — *Convocations à une période d'instruction.*

Droit au secours. — Il ne peut être accordé de secours qu'à la femme légitime du militaire, à ses fils légitimes ou légitimés et à ses beaux-fils (ceux-ci à condition qu'ils vivent sous le même toit que lui). Les fils et beaux-fils, pour y avoir droit, doivent être âgés de moins de 12 ans ou, dans le cas contraire, établir par un certificat médical visé par le maire qu'ils sont incapables de tout travail rémunérateur; en outre, pour la femme comme pour les enfants, il est nécessaire que le départ du chef de famille prive celle-ci de la totalité ou de la plus grande partie de ses moyens d'existence.

Concession des secours. — Les secours sont accordés par les commandants des districts militaires; mais les droits des intéressés sont d'abord discutés par une commission communale composée, sous la présidence du maire, du commandant du détachement local de carabiniers et du président du bureau de bienfaisance de la commune.

A cet effet, dès qu'a paru le décret annuel relatif aux périodes d'instruction des réserves, les commandants de district adressent aux maires respectifs, en double exemplaire, l'état des hommes de leur commune atteints par la convocation. Les maires réunissent alors la commission communale qui, après s'être entourée de tous les renseignements possibles, vote sur l'opportunité de concéder ou de refuser un secours à la famille de chacun des militaires portés sur l'état.

Le résultat du vote et, en cas de non-unanimité, la qualité du membre de la commission qui s'est séparé de la majorité sont inscrits sur les deux exemplaires dudit état, dont l'un doit être renvoyé au commandant du district au moins un mois avant la date du premier appel de l'année; pour les hommes dont la famille est l'objet d'une proposition de la part de la commission, l'état doit, en outre, faire ressortir le montant du gain journalier du chef de famille.

D'autre part, dès l'arrivée sous les drapeaux des militaires convoqués, les chefs de corps ou de détachement leur font demander s'ils réclament de l'État un secours pour leur famille et adressent, dans les vingt-quatre heures, aux commandants de districts respectifs la liste des hommes dont la réponse a été affirmative. Ceux-là prennent, s'il est nécessaire, des renseignements complémentaires auprès de l'officier de carabiniers dont relève la commune de l'intéressé et établissent, aussitôt que possible, pour l'appel considéré, l'état définitif par commune des hommes dont la famille mérite, à leur avis, de recevoir un secours. Ils adressent cet état aux maires qui avisent les familles de la décision prise, et ils renvoient en même temps aux corps la liste précitée, après y avoir biffé les noms des hommes dont ils ont repoussé la demande.

Dans les dix jours qui suivent leur retour dans leurs foyers, ces derniers peuvent faire appel de la décision du commandant de district auprès du commandant de la division militaire territoriale, lequel prononce en dernier ressort.

Tarif et durée des secours. — Les secours sont journaliers et sont alloués d'après le tarif ci-dessous :

	Communes chefs-lieux de province, d'arrondissement ou de district administratif.	Autres communes.
Pour la femme.....	0 fr. 50	0 fr. 40
Par enfant.....	0 fr. 25	0 fr. 20

Ils courent, en principe, du jour où le chef de famille doit se présenter à la mairie ou au district pour répondre à la convocation jusqu'au lendemain inclus de sa rentrée dans ses foyers. Néanmoins, ils peuvent être prolongés pendant 90 jours, en cas de mort du militaire sous les drapeaux, ou jusqu'au 90e jour qui suit sa sortie de l'hôpital, en cas de maladie contractée durant la période; par contre, ils cessent d'être alloués si le militaire déserte ou est condamné à une peine de prison, ou enfin s'il est renvoyé dans ses foyers par anticipation.

Ils sont payés aux familles intéressées chaque lundi et à terme échu par les soins des municipalités, qui sont remboursées de leurs avances par les districts militaires dans les dix jours qui suivent la production par elles des pièces justificatives des dépenses; celles-ci doivent être remises aux districts dans les vingt jours après le terme de la dernière convocation de l'année.

II. — *Convocations par raison d'ordre public ou pour tout autre motif.*

Les principes qui viennent d'être exposés s'appliquent également à ce deuxième cas sous les réserves suivantes :

Les secours sont accordés directement par les maires sous leur propre responsabilité et sans qu'il y ait lieu de convoquer la commission communale.

Dès l'arrivée sous les drapeaux des militaires rappelés, les chefs de corps les font interroger, établissent par commune la liste des militaires qui demandent un secours et l'envoient en triple expédition aux maires intéressés. Ceux-ci biffent les noms des hommes dont ils ne jugent pas la famille digne de cette faveur et renvoient pour avis deux des expéditions ainsi modifiées, l'une au corps, l'autre au district militaire. Les commandants de district revisent les décisions des maires en prenant, le cas échéant, des renseignements auprès des officiers de carabiniers et signalent aux maires les radiations ou les additions qu'ils ont fait subir à leurs listes des titulaires de secours. Les familles peuvent faire appel de ces décisions, dès qu'elles les connaissent, auprès du commandant de la division militaire, qui décide en dernier ressort.

Création d'un cours de géodésie a l'Institut géographique militaire. — Une circulaire du 12 février 1902 a posé en principe que, tous les deux ou trois ans, on professerait, à l'Institut géographique militaire, un cours de géodésie destiné à entretenir et à développer dans l'armée la connaissance de cette science et de ses progrès les plus récents.

Le premier de ces cours eut une durée de dix-huit mois, à dater de novembre 1902; l'ouverture du deuxième vient d'être annoncée par une circulaire du 24 octobre 1905. Il durera vingt mois environ, commencera au mois de juin 1906 et sera suivi par des officiers inférieurs, au nombre de six au maximum, appartenant au corps d'état-major (ou classés comme pouvant y être admis) et aux armes de l'artillerie et du génie.

Le choix en sera fait d'après les résultats d'un concours, consistant dans la rédaction d'un mémoire sur le thème suivant : « Esquisse historique sur les travaux de géodésie accomplis en Italie du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours et sur la façon dont ils furent coordonnés avec les travaux analogues exécutés dans les autres États d'Europe. »

Recrutement des élèves et aspirants élèves musiciens. — On sait que les élèves et aspirants élèves musiciens se recrutent en tout temps parmi les engagés volontaires et, au moment de l'appel du contingent, parmi les jeunes soldats.

La circulaire sur l'affectation des recrues de la classe 1885, en date

du 24 octobre 1905, a fixé les conditions dans lesquelles serait appliqué ce dernier mode de recrutement.

Au lieu de s'adresser à l'avance à un chef de corps, les jeunes soldats qui désirent servir en qualité d'élèves ou aspirants élèves musiciens exposent leur demande au commandant du district militaire, le jour même où ils se présentent à celui-ci, en vertu de la convocation générale de la classe. Le commandant du district fait constater leurs connaissances musicales par un chef de musique de la garnison même ou, à défaut, de la garnison la plus voisine, lequel doit indiquer l'instrument dont ils se sont montrés capables de jouer.

Les jeunes soldats qui ont subi cette épreuve d'une façon satisfaisante sont maintenus au district et le commandant en envoie au ministère la liste, appuyée des déclarations individuelles du chef de musique chargé de l'examen.

Le ministère en assure ensuite la répartition entre les différents régiments, de façon à combler les vacances d'élèves ou d'aspirants élèves musiciens, que les chefs de corps ont dû lui signaler avant l'appel de la classe.

JAPON.

Changement de l'uniforme de l'armée japonaise. — Par suite de l'expérience acquise au cours de la dernière guerre, l'uniforme de campagne de l'armée japonaise a été récemment changé d'une manière radicale.

On sait que, pour toutes les armes, il était de couleur foncée, presque noire, avec les bandes du pantalon différenciant les armes entre elles, sauf pour la cavalerie et la gendarmerie qui portaient le pantalon rouge garance (avec bande verte ou noire respectivement).

Désormais, tous les effets d'habillement pour la troupe dans toutes les circonstances et, pour les officiers, en tenue de campagne, seront de couleur khaki sans exception, en drap pour l'hiver et en toile pour l'été.

La forme de la casquette, qui ressemblait à la casquette allemande un peu surélevée, est aussi modifiée et se rapproche beaucoup de la forme de la casquette russe.

La casquette des officiers est la même que celle de la troupe, sans aucune distinction de grade. Pour toute l'armée, uniformément, le turban est rouge. La Garde impériale, qui jusqu'ici se différenciait par un turban rouge (il était jaune pour la ligne), reçoit un ornement représentant des feuilles et des fleurs de cerisier, placé sur le devant du turban, sous l'étoile qui est le signe distinctif de l'armée japonaise.

Les bandes du pantalon sont supprimées et remplacées par des passe-

poils de couleur rouge pour toutes les armes (le pantalon de toile n'a pas de passepoils).

Les boutons sont en métal jaune, unis et mats, pour les combattants, en métal blanc pour les non-combattants.

Les armes ou services se distinguent entre eux par la couleur de l'écusson du col, qui est en drap noir pour la gendarmerie, rouge pour l'infanterie, vert clair pour la cavalerie, jaune pour l'artillerie, lie de vin pour le génie, bleu pour le train, gris brun pour l'intendance, vert foncé pour les services de santé et vétérinaire.

Dans les corps de troupe (régiments ou bataillons et compagnies formant corps), l'écusson reçoit un numéro en chiffres arabes pour l'armée active, en chiffres romains pour le *kobi* (armée de réserve), et, pour le *kokumin* (armée territoriale), celui de droite porte un chiffre romain, celui de gauche un chiffre arabe.

Les numéros sont en métal jaune pour les combattants, en métal blanc pour les non-combattants.

Les vêtements d'officier et de soldat ne se différencient guère que par le nombre et la disposition des poches.

La tenue de campagne des officiers devient ainsi absolument pareille à celle de la troupe et les grades ne se distinguent plus qu'au moyen de pattes d'épaule.

Pour le moment, tout au moins, les officiers conservent :

1° Pour la grande tenue, la tunique à deux rangs de boutons avec pattes d'épaule brodées et galon de métal, en soutache, en nombre variant avec le grade, sur la manche; le pantalon noir, à large bande de couleur distinctive de l'arme, et le képi rigide, à galons de grade et sur lequel peut se fixer un plumet rouge et blanc;

2° Pour la deuxième tenue, le dolman noir (semblable au dolman de petite tenue des généraux français), qui porte également des galons de grade sur la manche, mais en soutache noire; le pantalon ci-dessus décrit et la casquette actuelle.

On tolérera, pour le service journalier, le port des anciens effets dans toute espèce de combinaisons, jusqu'à usure complète, ce qui amènera pour un certain temps une grande bigarrure dans les tenues.

Les draps utilisés par l'armée sont fabriqués dans une usine spéciale dépendant du ministère de la guerre, située à Senjū, dans la banlieue de Tokio.

La laine, pour la plus grande partie, est importée d'Australie.

C'est à la suite de l'expérience de la campagne que le choix définitif de la couleur khaki a été décidé. Parties pour le théâtre de la guerre avec leur tenue de couleur noire, les troupes de l'armée de Mandchourie portèrent, en 1904, pour la tenue d'été, des vêtements de toile khaki. La casquette avait reçu une coiffe et un couvre-nuque de même teinte.

Dès le commencement de l'hiver de 1904-1905, on leur donna un manteau de couleur khaki, à collet de fourrure (poil de chèvre), et une peau de mouton, dont la doublure extérieure était de la même teinte.

Dans beaucoup de corps, on porta aussi, au printemps et en automne 1904, par-dessus la veste de drap noir, une seconde veste de toile khaki, très ample, ne gênant pas les mouvements et, par-dessus le pantalon noir, également un second pantalon khaki.

Au printemps de 1905, les hommes furent pourvus d'une sorte de cache-poussière en toile khaki qui dissimulait leur uniforme noir. Ce vêtement, fendu par derrière, se ferme sur la poitrine au moyen de boutons en os de teinte khaki. Il a deux poches extérieures.

La dernière guerre a prouvé que les couleurs foncées, faisant tache, se distinguent de loin, tandis que, dans presque toutes les conditions d'éclairage, les couleurs grise, khaki ou même rouge (surtout quand il ne s'agit pas de la coiffure ou de la partie supérieure du corps) se fondent avec les objets environnants.

Le cavalier et le gendarme nippons portent le même pantalon garance que le troupier français. A pied, revêtus de leur veste khaki, mais gardant le pantalon rouge, ils n'étaient pas plus visibles de loin que leur camarade tout habillé de khaki.

Il est aussi à noter qu'en Mandchourie, par suite de la nature du sol et des cultures, la campagne revêt pendant la plus grande partie de l'année une teinte plus terne, plus jaunâtre, plus analogue à la couleur khaki, qu'il n'en serait dans les régions tempérées européennes.

La teinte beige verdâtre, en essai dans l'armée suédoise, paraît être, de toutes, la moins visible.

Du côté russe, au début, presque tous les officiers étaient vêtus d'une veste blanche qui se distinguait de très loin, mais l'uniforme gris terne de leurs hommes était peu visible, pas plus, tout au moins, que le khaki nippon. Malheureusement pour eux, la grande taille des soldats et leur moindre agilité, diminuée encore par la lourdeur de leur équipement, ne leur permettait pas de profiter des abris du terrain aussi bien que les Japonais.

Rapatriement de l'armée de campagne japonaise. — Les ordres pour le retour au Japon de l'armée de campagne ont été donnés le jour de la ratification du traité de paix, c'est-à-dire le 14 octobre.

Les mouvements, pour lesquels tout avait été préparé dès la fin des négociations de Portsmouth, ont dû commencer le 16 octobre :

Les points d'embarquement choisis sont Dairen (Dalny), Antoung (à l'embouchure du Yalou) et Gensan (Corée).

On commence par rapatrier, dans l'ordre de leur arrivée sur le théâtre de la guerre, les formations du *kobi* (armée de réserve) et les hommes du *kokumin* (armée territoriale) qui, à divers titres, servaient en Mandchourie ou en Corée.

On renverra ensuite les hommes du *yobi* (réserve de l'armée active) dont le maintien sous les drapeaux ne sera pas jugé indispensable; enfin, seront mis en route les éléments de l'armée active, pour le retour desquels on suivra aussi, autant que possible, l'ordre de leur départ du Japon. C'est ainsi que la 12e division, qui fut la première à débarquer en Corée en février 1904, sera de même la première à rejoindre ses garnisons.

On compte qu'en six mois, c'est-à-dire pour avril 1906, toute l'armée japonaise aura été rapatriée.

Pour l'évacuation du gros de l'armée de Mandchourie, on a prévu, vers Dairen, treize trains par jour. Ils seront en principe réservés aux troupes à pied et aux états-majors. La cavalerie, l'artillerie, les convois seront dirigés par voie de terre sur le point d'embarquement.

Les points de débarquement au Japon seront Ujina (port d'Hiroshima), Moji (dans l'île de Kioushiou, sur le détroit de Shimonoseki) et Kobe.

De vastes établissements de quarantaine viennent d'être organisés à proximité d'Ujina, de Moji et de Kobe.

Après le départ du maréchal Oyama, le général Kodama, son chef d'état-major général, demeurera en Mandchourie pour présider à la dislocation.

Le mouvement de retrait de l'armée de campagne terminé, deux divisions seront maintenues en Mandchourie pour la garnison de Port-Arthur, l'occupation de la presqu'île de Liao-toung et la garde de la partie du chemin de fer de l'Est-Chinois dévolue aux Japonais. Ce seront la 14e division (général Tsuchiya) et la 16e division (général Yamanaka), qui ont été formées pendant la guerre.

Le corps d'occupation de la Corée sera également composé de deux divisions de nouvelle formation, la 13e (général Haraguchi) et la 15e (général Okihara).

Il est probable qu'en outre des quatre divisions nouvelles déjà créées, le plan de réorganisation des forces militaires du Japon comprendra la formation de trois autres divisions, ce qui, avec celle de la Garde, porterait à vingt le nombre des divisions de l'armée mikadonale, qui n'était que de treize avant la guerre.

MONTÉNÉGRO.

Grandes manœuvres en 1905. — Les grandes manœuvres qui ont eu lieu l'année dernière ont duré trois jours (3, 4 et 5 octobre) et ont

réuni environ 6,500 hommes (15 bataillons d'infanterie, 3 batteries d'artillerie, 1 demi-compagnie de génie). Deux officiers généraux exerçaient les fonctions d'arbitres.

Le thème, établi par le colonel Potapov, attaché militaire russe à Cetinje, n'était pas inédit; il se ressentait du souvenir des anciennes luttes entre Turcs et Monténégrins : Une armée (parti de l'Ouest) comprenant deux brigades a pour mission de chasser de Nikchic et de poursuivre vers l'Est une brigade ennemie (parti de l'Est).

Les deux brigades du parti Ouest, composées l'une de 4 bataillons et d'une batterie de montagne, l'autre de 5 bataillons et d'une batterie de montagne, étaient concentrées dans la soirée du 4 octobre en arrière de la ligne : vallée de la Suchica, village de Mokraniva, Kotchani, Police, Rigjani, lit inférieur de la Mochtanica. Elles avaient leurs quartiers généraux aux environs de Nikchic, celle de droite à Klatchina, celle de gauche à Stubori.

La brigade du parti Est, formée de 6 bataillons, d'une batterie de campagne permanente et d'une demi-compagnie du génie, était campée de l'autre côté de la Suchica et devait défendre les ponts de Mokraniva, de Kula Duke et le pont Neuf.

Le 4 au matin, dès l'aube, le prince Nicolas arrivait sur le terrain, suivi de son état-major, et la bataille devenait générale après quelques engagements isolés aux avant-postes. La brigade de gauche marchait droit sur les trois ponts, tandis que la brigade de droite se dirigeait inutilement vers le Sud-Est sur Studenci, au lieu de chercher à se rapprocher de l'aile gauche. Cette erreur fut vite réparée, et vers 9 heures l'armée de l'Ouest tout entière traversait la rivière, repoussait l'ennemi de Rudopolie au delà de la Bistrica et le forçait à abandonner Nikchic, qu'elle occupait tandis qu'il se retirait sur les hauteurs de Trebiechka.

Le lendemain, au point du jour, l'ennemi accentuait sa retraite vers l'Est en suivant la vallée de la Gratchanica, se proposant de gagner ultérieurement Kolachin. Son artillerie, placée sur les hauteurs de Dragova Luka et Rubeji, s'efforçait, malgré la distance, de retarder la poursuite.

Vers 8 heures un bataillon du parti Ouest arrivait au contact de l'arrière-garde ennemie vers Dragovoljici.

Un peu avant midi un engagement décisif avait lieu entre Liverovici et Vasiljevici. Les pièces de la brigade de droite, rapidement mises en batterie à Dutchici, prenaient en enfilade le gros de l'armée de l'Est ainsi que son artillerie au moment où ceux-ci se retiraient en longeant la rive droite de la vallée.

La bataille étant considérée comme terminée, toutes les troupes furent rassemblées et le Prince en passa la revue.

NORVÈGE.

Résultat des expériences faites en Norvège en vue des modifications a apporter aux uniformes. — Les expériences faites en Norvège, en vue de modifier la forme et la couleur des uniformes de l'armée, n'ont pas permis de formuler des conclusions définitives. Les milieux militaires ne sont plus, comme après la guerre du Transvaal, aussi favorablement disposés pour la couleur *khaki* ou pour le gris. On a constaté qu'en Norvège, le bleu foncé n'était pas beaucoup plus visible que le gris et qu'en tout cas, le plus ou moins de visibilité de ces couleurs dépend essentiellement du fond sur lequel elles se profilent, ainsi que de l'éclairage.

Il a donc été décidé que, pour le moment, les corps conserveraient la couleurs de leurs uniformes actuels, gris ou bleu foncé.

En revanche, on a reconnu à nouveau, les avantages pratiques de la coupe plus ample de la veste qui permet de porter en dessous le gros gilet de laine islandais.

PORTUGAL.

Constitution d'un corps expéditionnaire destiné a opérer dans la province d'Angola. — Un décret royal en date du 16 novembre 1905. a prescrit la constitution et la mise à la disposition du ministère de la marine et des colonies d'un corps expéditionnaire destiné à opérer dans la province d'Angola.

Ce corps, dont le commandement est confié à un colonel d'infanterie, a la composition suivante :

a) Une compagnie du génie recrutée dans les compagnies de télégraphistes, de chemins de fer et de pontonniers du régiment du génie ;

b) Une batterie d'artillerie fournie par le groupe de batteries d'artillerie à cheval ;

c) Un escadron du régiment de cavalerie n° 9 ;

d) Une compagnie de chasseurs, mobilisée par le 6e bataillon et armée de mitrailleuses ;

e) Un bataillon d'infanterie à quatre compagnies, mobilisées par les 12e et 13e régiments d infanterie, à raison de deux par régiment ;

f) Les détachements nécessaires des services sanitaires et administratifs et du train.

L'effectif total de ces troupes doit atteindre 68 officiers, 1,076 hommes, 305 chevaux et 140 mulets.

ROUMANIE.

Budget de la guerre et effectifs budgétaires de l'armée pour 1905-1906. — Le budget de la guerre voté pour l'exercice 1905-1906 s'élève à 41,713,887 francs ; il présente, par rapport à celui de l'exercice précédent, une augmentation de 2,120,119 francs.

L'augmentation la plus importante s'applique à l'infanterie et à la cavalerie du service intermittent (*cu schimbul*), dont on veut améliorer l'instruction en convoquant, dans le courant de l'exercice, deux classes complètes de ce service.

D'autre part, dit l'exposé des motifs, il a été nécessaire d'augmenter les effectifs budgétaires des officiers de certaines armes, parce que leur avancement se faisant, depuis quatre années, sur toute l'armée au lieu de se faire par arme, on a transféré des officiers d'une arme dans l'autre, d'où il est résulté, pour certaines armes un excédent, pour d'autres un déficit.

Les *crédits* alloués se répartissent de la façon suivante :

Chapitres.	Crédits.
1. Administration centrale.....(Francs).	1,019,408
2. État-major royal.....	58,544
3. Justice militaire.....	359,973
4. Écoles.....	816,899
5. Commandements.....	1,664,604
6. Corps de troupe.....	27,093,542
7. Établissements de l'artillerie.....	475,797
8. Établissements administratifs.....	386,519
9. Établissements du service de santé.....	1,067,600
10. Marine.....	1,315,081
11. Équipement.....	1,166,920
12. Matériel.....	2,145,000
13. Chauffage et éclairage.....	784,000
14. Remonte.....	750,000
15. Missions, transports.....	675,000
16. Solde des positions diverses.....	50,000
17. Concentrations, manœuvres.....	1,300,000
18. Divers.....	110,000
19. Transports.....	475,000
Total.....(Francs).	41,713,887

Le tableau ci-après fait connaître les *effectifs budgétaires* de l'armée pour 1905-1906, dont l'ensemble s'élève à 67,231 hommes (y compris les fonctionnaires civils et les huissiers ou travailleurs) et 16,111 chevaux, en augmentation de 54 officiers, 1,022 hommes et 806 chevaux, par rapport aux effectifs de l'exercice précédent.

SERVICES.	OFFICIERS.	FONCTIONNAIRES CIVILS.	HUISSIERS et TRAVAILLEURS.	ÉLÈVES des ÉCOLES.	TROUPE.	TOTAUX.	CHEVAUX.
Administration centrale	100	75	13	»	7	195	78
Intendance des établissements centraux	13	1	»	»	4	18	5
État-major royal	7	»	»	»	»	7	11
Justice militaire	17	9	»	»	12	38	3
Prisons militaires	12	»	»	»	39	51	»
Écoles	76	12	3	590	486	1,167	388
États-majors	236	6	11	»	105	358	231
Génie	95	1	»	»	2,766	2,862	106
Infanterie	1,707	33	»	»	35,262	37,002	758
Cavalerie	490	1	»	»	9,090	9,581	8,104
Artillerie	509	4	»	»	11,418	11,931	6,414
Troupes d'administration	51	2	»	»	975	1,028	»
Hôpitaux militaires	78	55	17	77	742	969	11
Marine	122	13	»	30	1,859	2,024	2
TOTAUX	3,513	212	44	697	62,765	67,231	16,111

RUSSIE.

Admission au cours de l'intendance en 1905. — Cette année, 42 officiers et 2 fonctionnaires se sont présentés au cours de l'intendance. Sur ce nombre, 42 candidats furent déclarés admissibles, à la suite des compositions écrites préparatoires; à ce chiffre vinrent s'ajouter 3 officiers qui avaient déjà suivi le cours antérieurement.

Aux examens d'admission prirent part 39 candidats sur lesquels 26 furent admis définitivement. En outre, on admit également 4 officiers qui avaient terminé les deux années de l'Académie d'état-major Nicolas et qui n'eurent à subir qu'un examen de physique.

Le total des élèves admis est donc de 30, comprenant : 2 capitaines en premier, 12 capitaines en second, 9 lieutenants et 7 sous-lieutenants.

Abrogation de la loi sur le service militaire en Finlande. — Un manifeste impérial du 22 octobre/4 novembre 1905, publié par le *Rousski Invalid* (n° 222), prescrit l'abrogation d'un certain nombre de dispositions relatives à la Finlande, et en particulier celle de la loi sur le service militaire en Finlande, du 12 juillet 1901.

Sortie des académies militaires et du cours de langues orientales en 1905. — Le *Rousski Invalid* n° 215, de 1905, fait connaître le résultat des examens de sortie des académies militaires russes en 1905, qui peut se résumer ainsi :

Académie d'état-major Nicolas : 121 officiers entrèrent à l'académie en 1902, 88 (dont 2 de la section de géodésie) satisfirent aux examens de sortie de la deuxième année et 58 (plus 2) satisfirent aux épreuves de sortie du cours complémentaire en 1905 (1); 51 de ces derniers furent détachés à l'état-major.

Académie d'artillerie Michel : Sur 29 officiers faisant partie du cours complémentaire, 28 (dont 2 officiers bulgares) ont satisfait aux examens de sortie.

Académie du génie Michel : Tous les officiers ayant suivi le cours complémentaire (28, dont 1 officier bulgare) ont satisfait aux examens de sortie.

---

(1) Voir pour plus de détails les renseignements donnés p. 297.

Cours des langues orientales, organisé au ministère des affaires étrangères : 4 officiers ayant satisfait aux épreuves ont été mis à la disposition des autorités militaires du Caucase et du Turkestan.

Dates d'achèvement de mobilisation et durées moyennes de mobilisation. — La *Revue* avait donné dans son numéro de novembre 1904 la date d'achèvement de la mobilisation des principales troupes russes mises sur le pied de guerre avant cette époque, et notamment des éléments entrés dans la composition des 1er, 10e et 17e corps d'armée d'Europe, ainsi que des 5e et 6e corps sibériens.

Depuis, les circulaires publiées par l'état-major russe ont fait connaître les dates d'achèvement de la mobilisation d'un certain nombre d'unités, et notamment des six divisions d'infanterie appartenant aux 4e, 8e et 16e corps d'armée d'Europe, et de trois divisions de tirailleurs. En comparant ces dates avec celles du commencement des mobilisations (lesquelles sont postérieures de plusieurs jours aux prikaz correspondants) on peut calculer la durée nécessaire à chacun de ces corps de troupe pour effectuer sa mobilisation.

Les résultats ainsi obtenus sont résumés par le tableau ci-joint.

En ne tenant compte que des mobilisations du 6 septembre et du 16 octobre, qui sont les seules pour lesquelles le premier jour de la mobilisation soit connu, on voit que la durée moyenne de la mobilisation, pour les régiments d'infanterie, a varié entre 7 et 9 jours.

Les mobilisations antérieures des 10e et 17e corps avaient donné des chiffres moyens légèrement plus faibles, mais le mode particulier de complément appliqué alors avait consisté à utiliser exclusivement les ressources locales, en épuisant de leurs réservistes les districts les plus voisins.

Indépendamment des unités précédentes, des *transports*, que l'organisation des trains de 1904 attribue à chaque corps d'armée, ont été formés aux dates suivantes : pour le 8e corps, le 29 septembre ; pour le 16e corps, le 7 novembre ; pour le 4e corps, le 1er janvier 1905.

On a constitué en outre, pour les armées de Mandchourie :

4 demi-transports sanitaires (3, 4, 5, 6), le 6 juillet ;

4 hôpitaux de campagne (201, 202, 203, 204), le 17 octobre ;

4 hôpitaux de campagne (129, 130, 131, 132), le 2 janvier 1905 ;

8 hôpitaux de campagne de réserve (176, 181, 183, 184, 213, 214, 215, 216), le 17 octobre ;

8 hôpitaux de campagne de réserve (31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38), le 2 janvier ;

10 boulangeries de campagne (28, 63, 64, 65, 77, 80, 81, 82, 85, 87), du 27 septembre au 24 janvier 1905 ;

NOTA. — A chaque date de mobilisation correspondent deux rangées horizontales de chiffres réunies par une accolade; les chiffres supérieurs donnent les numéros des unités mobilisées; les chiffres inférieurs, le nombre de jours employés à la mobilisation.

DATE DU PRIKAZ de mobilisation.	PREMIER JOUR de MOBILISATION.	CORPS D'ARMÉE (état-major).	DIVISIONS (ÉTAT-MAJOR).	RÉGIMENTS.										MOYENNES en jours pour les régiments mobilisés.	OBSERVATIONS.
Mobilisation des 8e, 16e et 4e corps d'armée.															
6 septembre..	15 septembre..	VIII	14	15	53	54	55	56	57	58	59	60			(1) Pour la mobilisation ordonnée le 15 décembre, le premier jour de la mobilisation a varié du 10 au 26 décembre selon les diverses régions auxquelles le prikaz était appliqué.
		9	11	9	9	9	10	9	9	8	8	9		9	
16 octobre.....	23 octobre.....	XVI	25	41	97	98	99	100	161	162	163	164			
		7	9	9	8	7	8	7	6	6	10	6		7	
15 décembre...	20 décembre (1).	IV	30	40	117	118	119	120	157	158	159	160			
		»	12	11	9	9	9	10	9	11	12	11		»	
Mobilisation de la 10e division de cavalerie et des 5e, 3e et 4e divisions de tirailleurs.															
16 octobre.....	23 octobre (2)..	»	»	10 (cav.)	28 drag.	29 drag.	30 drag.	»	»	»	»	»			(2) A cette époque, le 1er régiment cosaque d'Orenbourg, qui appartenait aussi à la 10e division de cavalerie, avait déjà été mobilisé et transporté en Extrême-Orient. La 10e division, quoique mobilisée, n'a pas quitté la Russie d'Europe.
		»	»	4	4	4	5	»	»	»	»	»		4 (cavalerie)	
16 octobre.....	23 octobre.....	»	»	5	17	18	19	20	»	»	»	»			
		»	»	6	7	7	7	7	»	»	»	»		7	
15 décembre...	20 décembre...	»	»	3	9	10	11	12	»	»	»	»			
		»	»	9	9	9	9	9	»	»	»	»		9	
15 décembre...	26 décembre...	»	»	4	13	14	15	16	»	»	»	»			
		»	»	11	11	12	11	10	»	»	»	»		»	

6 escadrons de marche, provenant du 5e régiment de cavalerie de dépôt (pour la 10e division de cavalerie), le 28 novembre;

2 escadrons de marche, provenant du 7e régiment de cavalerie de dépôt (pour la 2e brigade indépendante), le 5 janvier 1905;

Les unités suivantes ont été constituées ou mobilisées isolément aux dates ci-après :

Le 1er régiment cosaque d'Orenbourg, le 10 mai;

Le 3e d'artillerie cosaque du Don, le 12 août;

La division cosaque mixte du Caucase, du 10 au 27 décembre;

La 2e brigade de plastounes du Kouban, du 11 au 15 décembre;

Le 2e bataillon de chemins de fer, le 26 décembre;

Les compagnies de mitrailleuses des 25e, 30e, 40e et 41e divisions d'infanterie, le 29 décembre;

Les compagnies de mitrailleuses des 14e et 15e divisions d'infanterie, le 14 janvier 1905;

Le 3e bataillon de réserve de chemins de fer, le 5 mai;

Le 3e bataillon de chemins de fer, le 17 mai.

Nombre des prisonniers de guerre. — D'après le compte rendu du bureau russe de renseignements concernant les prisonniers de guerre (1) publié par le *Rousski Invalid* du 26 novembre 1905 (n° 239) le nombre total des prisonniers russes internés au Japon depuis le début de la guerre jusqu'au mois d'octobre 1905 (17 mois) était de 74,815 se décomposant ainsi :

PROVENANCE.	ARMÉE DE TERRE.		MARINE.	
	OFFICIERS.	TROUPE.	OFFICIERS.	TROUPE.
Port-Arthur	485	28,060	117	7,787
Sakhaline	106	5,584	»	»
Autres lieux	457	23,676	311	6,197
TOTAUX	1,048	57,320	428	13,984

plus 2,035 infirmiers, gardes-malades, etc., ce qui donne le total précité de 74,815.

---

(1) Voir 1er semestre 1905, page 186.

Il est mort au Japon 1,804 prisonniers dont 31 officiers et 1,751 hommes de troupe plus 22 non-combattants.

En ce qui concerne les prisonniers japonais en Russie leur nombre au 1/14 novembre 1905 était le suivant : 34 officiers (dont 3 de marine), 1,384 hommes de troupe (dont 87 marins) et 448 personnes diverses assimilées aux officiers ou non-combattants, ce qui donne un total général de 1,866 prisonniers japonais pour les 17 mois de guerre.

Formation de divers éléments en Extrême-Orient. — Deux prikaz n° 653, 654 et 740 de 1905 approuvent un certain nombre de dispositions prises antérieurement par le commandant en chef en Extrême-Orient et concernant notamment :

1° Le groupements des régiments d'infanterie de Khabarovsk et de Blagoviestchensk en une brigade indépendante de Vladivostok ;

2° La transformation à 4 bataillons des régiments des divisions de tirailleurs de Sibérie orientale qui étaient à 3 bataillons et des régiments des brigades de tirailleurs d'Europe qui étaient à 2 bataillons;

3° La formation à Vladivostok de deux batteries de mortiers de campagne à 4 pièces;

4° La création de détachements de chasseurs, éclaireurs montés dans les 5 et 6 bataillons cosaques du Transbaïkal (comprenant chacun 1 officier, 50 Cosaques, 51 chevaux de selle et 9 chevaux de bât) ;

5° La création d'un 7e corps d'armée de Sibérie orientale formé par le groupement des 53e et 71e divisions de réserve;

6° La formation d'une brigade mixte cosaque de la province maritime comprenant le 1er régiment cosaque de Nertchinsk, les 6e et 9e régiments cosaques de Sibérie et une batterie à cheval de montagne irrégulière ;

7° La création d'une 4e batterie d'artillerie dans chacun des 5 groupes (à 3 batteries) des brigades de tirailleurs (d'Europe) qui ont été transformés en divisions de 4 régiments à 4 bataillons (voir ci-dessus n° 2);

8° La création d'un 7e bataillon d'artillerie de forteresse à Vladivostok (4 compagnies);

9° La création d'un corps mixte de cavalerie;

10° La création d'un détachement de partisans;

11° La création d'un bataillon indépendant dit « de Moukden » à 5 compagnies.

Entretien et prix de revient du soldat. — D'après une conférence faite à Saint-Pétersbourg par un officier du 38e régiment d'in-

fanterie et résumée dans le *Rousski Invalid* (n° 248 de 1905) les allocations réelles faites par l'État pour *l'entretien proprement dit* du soldat étaient en 1903 (d'après les comptes d'un régiment) de 112 roubles 12 kopeks (298 fr. 25) dont 52 roubles (138 fr.) pour la nourriture, 13 r. 4 k. (35 fr. 85) pour le logement et 47 r. 08 k. (127 fr.) pour l'habillement, l'équipement, etc., ce qui correspond à un total de 31 kopeks (0 fr. 825) par jour (1).

D'autre part, le général Rödiger aurait établi comme il suit *le prix de revient* du soldat en 1898 dans les pays suivants : Angleterre, 1434 roubles (3807 fr.); Allemagne, 497 roubles (1322 fr.); Autriche-Hongrie 457 roubles (1215 fr.); Italie, 392 roubles (1042 fr.); France, 375 roubles (997 fr.) et Russie 289 roubles (768 fr.) (2).

Constitution des Archives de la guerre russo-japonaise. — Un ordre du général Lenevitch, reproduit par le *Rousski Invalid* (n° 228 de 1905), fait connaître les mesures à prendre pour assurer la conservation et le classement des pièces et documents recueillis pendant la guerre. Ces mesures peuvent se résumer comme il suit :

Un dépôt temporaire sera organisé à Kharbin sous les ordres du capitaine Agafonov, aidé d'un lieutenant, de deux secrétaires et trois plantons. Il recevra toutes les archives des états-majors et services des armées et du commandement des armées ; les autres états-majors et les corps de troupe remettront tous leurs documents à l'exception des pièces administratives soumises au contrôle.

Des catalogues accompagneront les documents versés dont les paquets ne devront pas peser 16 kilogrammes.

Des commissions présidées par les chefs d'état-major de corps d'armée et de division détermineront les documents à verser au dépôt temporaire et notamment : les journaux d'opérations, les registres-journaux des corps, les notes, télégrammes et messages téléphonés.

Chaque état-major et corps de troupe remettra un exemplaire complet des ordres donnés par lui, ainsi que les notes, plans, croquis, etc., établis pendant la campagne et ne pouvant être considérés comme des documents privés.

Les combattants qui désireraient verser leurs notes, souvenirs, lettres de camarades tués, peuvent le faire.

---

(1) Un prikaz récent n° 769 de 1905 a augmenté les allocations en deniers et en nature du soldat russe à partir du 6/19 décembre dernier.

(2) *Ibid.*

Les matériaux historiques reçus seront transférés aux archives d'instruction militaire et à celles des directions intéressées où ils seront conservés définitivement. Avis du lieu de classement sera donné aux corps afin qu'ils puissent au besoin retrouver leurs documents.

Ce dépôt sera effectué au fur et à mesure de l'évacuation de la Mandchourie; chaque état-major ou corps détachera à Kharbin un officier avec deux exemplaires du catalogue de ses documents; l'un de ceux-ci sera versé en même temps que les documents et l'autre rendu comme reçu.

SUÈDE.

Expériences relatives aux nouveaux uniformes de l'armée suédoise. — Bien que la question de la couleur à adopter pour les uniformes ne soit pas encore tout à fait tranchée, il est possible de formuler, dès maintenant, des conclusions assez sûres.

La couleur gris-brun du manteau, en usage dans toutes les armes depuis le 20 avril 1904, sera vraisemblablement adoptée pour la tunique et pour la coiffure (képi et bonnet de fourrure).

L'adoption d'un pantalon de couleur nouvelle ne s'impose pas encore. En effet, en raison des pans de la tunique (vareuse) et en raison des bottes ou des grandes guêtres des hommes, la partie visible du pantalon est relativement minime. En outre, la nuance de celui-ci a beaucoup moins d'importance que celle du vêtement qui couvre le buste et surtout que celle de la coiffure.

Si la préférence a été donnée au gris, c'est que, lorsque le soldat se détache sur un fond de terres cultivées, cette couleur est beaucoup moins apparente que le bleu foncé. Sur un fond de neige ou de vert foncé, la visibilité des deux couleurs est la même.

Le gris a l'inconvénient d'être beaucoup plus salissant que le bleu, et la crainte d'avoir à remplacer trop souvent les effets des hommes conduit les chefs de corps à lui préférer la seconde de ces couleurs.

Si l'adoption du gris paraît décidée, on hésite encore sur la nuance exacte qu'il convient de prendre et sur la qualité de l'étoffe.

Des expériences ont été faites sur trois étoffes et nuances différentes :

Le gris-bleu du manteau allemand;
Le gris-bleu des *Feldjaeger* autrichiens;
Le gris-brun suédois.

De ces trois étoffes, le gris-bleu allemand est le plus solide et le plus résistant; mais, comme le bleu autrichien, il est beaucoup plus salissant que le gris-brun suédois. On va donc, vraisemblablement, conserver cette dernière couleur, en maintenant, pour le présent, le bleu

foncé pour le pantalon, qui, de toutes les parties de l'uniforme, est la plus exposée à se salir.

Le nouveau ministre de la marine suédoise. — Le colonel Tingsten, ministre de la guerre, conserve ses fonctions dans le nouveau Cabinet qui vient d'être constitué sous la présidence de M. Staaf.

Par contre, le Département de la marine a été confié à un nouveau titulaire, le contre-amiral Sidner.

Ce dernier est né en 1851 ; sous-lieutenant dans la marine en 1872 et lieutenant en 1875, il remplit les fonctions de professeur à l'École navale de 1880 à 1881 et de 1883 à 1885. Promu capitaine à cette époque, il revint à l'École comme professeur en 1892 et y resta jusqu'en 1895. Commandeur-capitaine de 2e classe en 1895, de 1re classe en 1897, il occupa successivement les postes d'inspecteur des Écoles de navigation du royaume et de commandant des Écoles de gradés subalternes de la station navale de Stockholm.

Promu commandeur en 1901, il devint commandant de l'École navale, puis contre-amiral en 1904.

Changement du chef de l'état-major général. — Le général Rappe (1), qui était depuis vingt ans chef de l'état-major général de l'armée suédoise, vient de prendre sa retraite quelques mois avant d'être atteint par la limite d'âge.

L'œuvre accomplie par le général Rappe, comme chef de l'état-major général et comme ministre de la guerre, marquera dans les annales militaires de la Suède.

C'est, en effet, à cet éminent officier général, que l'armée doit les progrès si considérables qu'elle a faits tant au point de vue de l'homogénéité que de la qualité de ses effectifs. C'est lui qui a présidé aux grandes transformations de 1892 et de 1901, qui ont eu pour principal objet de doter la Suède de troupes de seconde ligne qui lui faisaient complètement défaut.

Le successeur du général Rappe, comme chef de l'état-major général, est le général-major Kant Gillis Bildt.

Le général Bildt est né en 1854. Nommé sous-lieutenant aux dragons de la Garde en 1871, puis lieutenant au même régiment en 1875, il suivit comme tel les cours de l'Académie de guerre de Berlin.

Entré à l'état-major général, il fut promu capitaine en 1883 et major

---

(1) Le général a été ministre de la guerre à deux reprises, mais sans quitter réellement son poste de chef de l'état-major.

en 1891. Dans ces deux grades, il occupa les fonctions de professeur à l'École militaire.

Lieutenant-colonel aux hussards de Maland en 1893, colonel de ce régiment trois ans plus tard, il vint en 1902 commander les dragons de la Garde à Stockholm.

En 1904, le colonel Bildt fut promu général et placé à la tête du corps de l'intendance.

En appelant à la tête de l'état-major général un officier général de 51 ans, le roi, fidèle en cela à la tradition, a voulu assurer la stabilité du titulaire de cette haute fonction.

Le général Bildt fait partie de l'état-major du Prince royal et est membre de la 1re Chambre pour la province de Norbotten.

TURQUIE.

Le nouveau chef d'état-major général. — Le maréchal Omer Ruchdi pacha qui avait été, pendant la guerre turco-grecque de 1897, chef d'état-major du maréchal Edhem pacha, commandant de l'armée de Thessalie, vient d'être nommé chef d'état-major général.

Il succède au maréchal Edhem pacha (homonyme du précédent) qui est décédé au commencement d'octobre dernier, après avoir exercé pendant 23 ans les fonctions de chef intérimaire de l'état-major général.

Chemin de fer de Hama à Alep. — On sait que la ligne Beyrouth-Damas-Hauran possède un embranchement Rayak-Hama se dirigeant vers le Nord. Les travaux de construction du prolongement de cet embranchement depuis Hama jusqu'à Alep ont été commencés le 1er septembre 1905.

C'est par Alep que les lignes ferrées de la Syrie se rattacheront au chemin de fer de Bagdad, c'est-à-dire à Constantinople d'une part et à Bagdad de l'autre. On sait en effet que dans la concession du chemin de fer de Bagdad, un embranchement d'environ 60 kilomètres est prévu de Tell Habesch, station de l'artère principale, à Alep (1).

La ligne Hama-Alep doit avoir environ 150 kilomètres de longueur et sera vraisemblablement achevée dans un laps de temps de dix-huit mois.

---

(1) Voir 2e semestre 1903, p. 204.

BIBLIOGRAPHIE.

Capitaine breveté SERRET, du 20e bataillon de chasseurs. — CAUSERIES SUR LA TACTIQUE. — Paris, 1906, Chapelot, 1 vol. in-8°, 232 p. et une carte. Prix 4 francs.

L'ouvrage du capitaine Serret a été écrit en vue de préparer les candidats aux examens d'admission à l'École supérieure de guerre. Il contient un certain nombre de travaux d'étude sur la carte se rapportant pour la plupart à la tactique, quelques-uns à la fortification de campagne. Ces travaux forment trois séries : les thèmes de la première sont analysés et discutés en détail dans un but d'instruction méthodique ; ceux de la seconde sont traités comme ils devraient l'être dans la réalité, à titre d'exemples ; enfin la dernière série consiste exclusivement en thèmes de difficultés croissantes.

Bien qu'il ait envisagé et discuté des situations tactiques très variées en indiquant et justifiant leurs solutions, l'auteur n'a prétendu faire ni un « traité de tactique », ni un « recueil de corrigés ». Il s'en défend au contraire, et nul plus que lui n'est ennemi du pédantisme et du schéma. Ce n'est, d'ailleurs, ni dans des traités, ni dans les règlements qu'il conseille, avec raison, de chercher la solution d'un problème tactique : c'est dans le bon sens, aidé des données techniques que possède tout officier après quelques années de service.

La méthode employée pour la discussion des thèmes est simple et logique : elle a pour base l'analyse. De quoi s'agit-il ? Telle est toujours la question à résoudre. Et, lorsqu'on lit l'ouvrage, on voit immédiatement, dans le développement des thèmes, surgir les principes essentiels de la tactique que le capitaine Serret énonce ainsi :

1° Savoir ce qu'on veut et le vouloir avec énergie ;

2° S'assurer les moyens de le faire malgré l'ennemi.

De ces principes en découlent d'autres qui n'en sont que des corollaires, et, chemin faisant, pour préciser un point, pour fixer un détail, on a recours aux règlements.

Malgré la modestie de son titre, et bien que l'auteur l'ait destiné à des commençants, le livre du capitaine Serret sera utile à tous les officiers qui le liront. Outre l'attrait qu'il présente par son style clair, alerte et nerveux, par sa mâle doctrine, par les questions intéressantes qui y sont traitées, il offrira maints sujets de méditation et d'étude à tous ceux d'entre nous qui, sur le terrain, ne sont pas toujours sûrs de voir exactement le but à atteindre, de choisir les moyens les mieux

appropriés pour y arriver, en un mot, de répondre sans hésitation ou erreur à la question : De quoi s'agit-il ?

Colonnello Vittorio CARPI. — LA GUERRA RUSSO-GIAPPONESE (La guerre russo-japonaise). — 2 vol., chez F. Casanova et Cᵉ. Turin, 1906.

Sommaire. — Volume I. — Iʳᵉ partie : Introduction. Impérialisme et expansion coloniale. IIᵉ partie : La guerre depuis le commencement des hostilités jusqu'à Liao-Yang.

Volume II (non encore publié). — IIIᵉ partie : La guerre après Liao-Yang. IVᵉ partie : Considérations et déductions sociales et militaires.

L'auteur de cet ouvrage ne s'est point placé à un point de vue technique et scientifique ; il se contente de donner une narration *alla buona*, comme il le dit lui-même, de ce qu'il a vu ou appris.

Ce travail, d'une lecture intéressante, renferme des renseignements variés et contient en outre des cartes, des croquis et des photographies qui en augmentent la valeur.

EIN BEITRAG ZUR BEURTEILUNG DES KAMPFES UM PORT-ARTHUR (Contribution à l'étude des combats autour de Port-Arthur). — Berlin, 1905, A. Bath, in-8°, 30 p., deux tableaux annexes et une carte.

Sous ce titre, le Comité du génie de Berlin publie, dans son organe spécial (1), une traduction analytique en allemand d'un article de l'imtschenko-Ruban, publié par le *Wojenny Sbornik* et intitulé : « Quelques mots sur Port-Arthur et sur l'organisation générale de la défense de la forteresse ». Cette brochure fait un exposé documenté du développement de Port-Arthur depuis l'occupation de la place par les Russes jusqu'au début de la guerre ; elle indique l'état de la forteresse à cette époque et donne quelques détails sur les opérations de sa défense.

La lecture de cet opuscule intéressera tous ceux que préoccupe la guerre de Mandchourie, qu'il s'agisse de préciser l'exactitude des événements au point de vue purement historique ou de tirer des faits des enseignements de tout ordre, notamment en ce qui concerne l'attaque et la défense des places.

(1) [illegible] *des Ingenieur-Komitees.* 40. Heft.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Imprimerie R. CHAPELOT et Cᵉ, rue Christine, 2.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 939 **Février** **1906**

SOMMAIRE

Les manœuvres impériales allemandes en 1905 (à suivre). — *L'armée russe après la campagne de 1904-1905.* — *Observations sur la guerre russo-japonaise* (*d'après le lieutenant-colonel d'état-major russe Nieznamov*) (à suivre). — *Nouvelles militaires.* — *Bibliographie.*

LES

MANOEUVRES IMPÉRIALES ALLEMANDES

EN 1905

Les manœuvres impériales de 1905 ont mis en présence deux corps d'armée, les VIIIe (Coblence) et XVIIIe corps (Francfort-sur-le-Main), formés l'un et l'autre à trois divisions par l'appoint d'éléments divers pris sur les territoires des VIIe, XIVe, XVe et XVIe corps d'armée et pourvus chacun d'une division de cavalerie (divisions A et B).

Ces manœuvres qui ont duré trois jours (du 13 au 15 septembre inclus) ont clôturé, pour les unités qui y ont pris part, une longue période de travail intensif : manœuvres spéciales de cavalerie pour les divisions A et B, évolutions de régiment et de brigade suivies de manœuvres de brigade et de division pour les autres éléments.

Les deux partis (rouge et bleu) se sont rencontrés dans la région accidentée et difficile qui s'étend, sur la rive droite du Rhin, entre la Lahn, la route de Francfort à Limburg et la crête du Taunus.

Le terrain présente, dans son ensemble, l'aspect d'un plateau fortement mamelonné, dominant de 200 à 250 mètres les vallées de la Lahn et du Rhin. De petits affluents de la Lahn coulent dans une direction générale Nord-Sud au travers de cette région mouvementée. Leur lit, d'abord peu profond et bordé de prairies marécageuses, se creuse progressivement, et c'est entre les pentes escarpées de gorges étroites et pittoresques qu'ils aboutissent à la Lahn. Ils ne peuvent être franchis que difficilement par l'artillerie en dehors des ponts.

Le sol très couvert est planté de bois d'essences diverses qui alternent avec de riches cultures de céréales, de betteraves ou de pommes de terre.

Les villages, très espacés dans les parties boisées, voisinent à 2 ou 3 kilomètres dans les parties les moins couvertes. Ils sont propres, bien groupés, situés pour la plupart au pied des pentes et entourés de vergers. Les grandes routes sont excellentes mais peu nombreuses. Les chemins de terre, très praticables par temps sec, deviennent mauvais après la pluie en raison de la nature marneuse du sol.

Comme d'habitude, le terrain a été très étudié par les autorités civiles : à chaque carrefour des poteaux indicateurs renseignent sur la direction des routes ou des chemins de terre, les endroits dangereux sont marqués

[redacted]

DE 1905

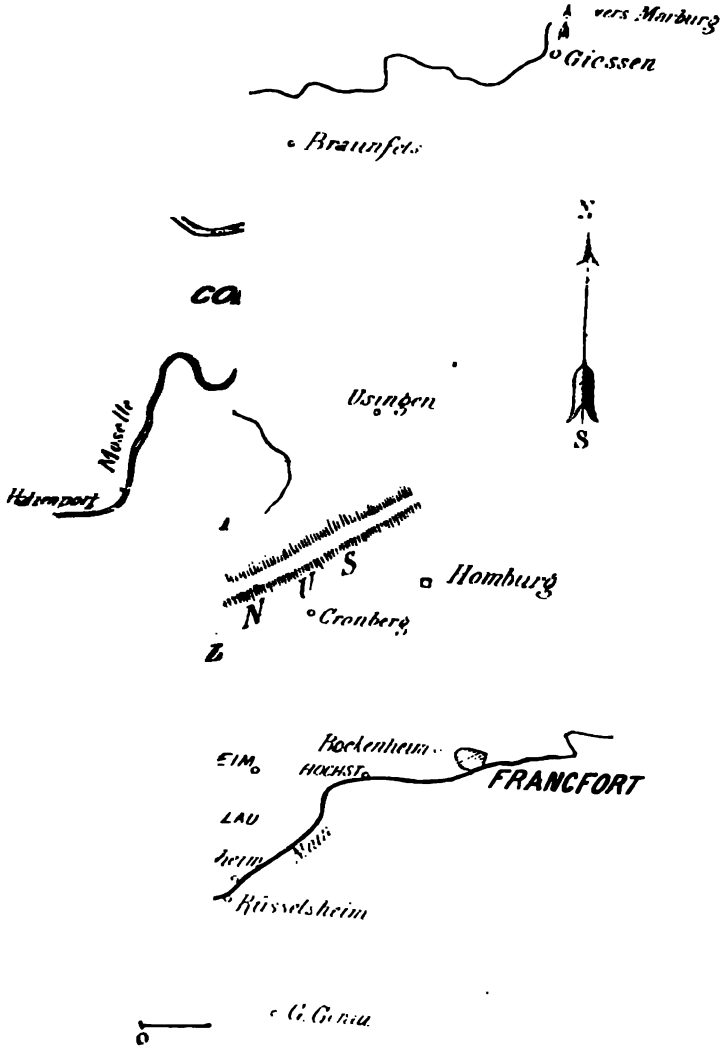

par de petits drapeaux noirs; des bouchons de paille supportés par des perches signalent les terrains qu'ils convient de ne pas traverser.

La population, très loyaliste, s'est mise en fête pour recevoir son Souverain. Les maisons des plus humbles villages ont été ornées de verdure et de drapeaux; malgré l'inclémence du temps, les citadins en liesse, les paysans endimanchés, les enfants groupés sous la conduite de leurs instituteurs se sont rendus en foule sur le terrain des manœuvres pour voir et acclamer l'Empereur.

I

ORGANISATION DES MANŒUVRES.

Les tableaux ci-dessous donnent les ordres de bataille des deux partis. Ces ordres de bataille ne sont pas immuables pour la durée des manœuvres; ils seront modifiés pour la dernière journée par le changement de couleur de la 25e division passée au parti bleu.

Parti bleu.

Commandant du parti : général de la cavalerie von Deines, commandant du VIIIe corps d'armée.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS.	BATAILLONS.	ESCADRONS.	BATTERIES.	COMPAGNIES du génie.
15e DIVISION (VIIIe corps).				
29e brig. d'inf. (rég. n°s 40 et 65 et École des sous-officiers de Julich)	6 1/4	»	»	»
30e brig. d'inf. (rég. n°s 28 et 68)	6	»	»	»
15e brig. d'art. (rég. n°s 23 et 59)	»	»	(1) 12	»
Régiment de dragons n° 7 (2)	»	4	»	»
1re et 2e c^ies du bat. de pionn. du corps d'armée (n° 8)	»	»	»	2
16e DIVISION (VIIIe corps).				
31e brig. d'inf. (rég. n°s 29 et 69)	6	»	»	»
32e brig. d'inf. (rég. n°s 30 et 70)	6	»	»	»
16e brig. d'art. (rég. n°s 8 et 44)	»	»	12	»
Régiment de uhlans n° 7 (2)	»	5	»	»
3e comp. du bat. de pionn. n° 8	»	»	»	1
41e DIVISION (3).				
68e brig. d'inf. (rég. n°s 135 et 145) (XVIe c.)	6	»	»	»
80e brig. d'inf. (rég. n°s 160 et 161 (16e div. du VIIIe c.)	6	»	»	»
34e brig. d'art. (rég. n°s 34 et 69) (XVIe c.)	»	»	(4) 12	»
Régiment de uhlans n° 11 (XVe c.)	»	5	»	»
4e comp. du bat. de pionn. n° 8	»	»	»	1
25e BRIGADE (VIIe corps).				
Régiments n°s 13 et 56	6	»	»	»
1 groupe du rég. d'art. n° 7	»	»	3	»
1 détachement de télégraphie de campagne	»	»	»	»
1 détachement d'aérostiers	»	»	»	»
DIVISION DE CAVALERIE A (3).				
14e brig. de cav. (11e huss. et 5e uhl.) (VIIe c.)	»	10	»	»
15e brig. de cav. (8e cuir. et 7e huss.) (VIIIe c.)	»	10	»	»
34e brig. de cav. (9e drag. et 14e uhl.) (XVIe c.)	»	10	»	»
Groupe à cheval du rég. d'art. n° 15 (XVe c.)	»	»	2	»
Détachements de mitrailleuses n°s 10 (XIVe c.) et 11 (XVIe c.)	»	»	»	»
1 détachement de pionniers du 8e bataillon	»	»	»	»
TOTAL	42 1/4	44	41	4

(1) Dont 3 batteries d'obusiers de campagne.

(2) Appartient normalement à la 16e division. La cavalerie divisionnaire des 15e et 16e divisions est fournie par la 16e brigade de cavalerie. La 15e brigade de cavalerie, qui compte normalement à la 15e division, contribue à former la division de cavalerie A.

(3) Division provisoire constituée pour la durée des manœuvres et formée d'éléments empruntés à différents corps d'armée.

(4) Dont 3 batteries d'obusiers de campagne et 3 batteries à cheval.

Parti rouge.

Commandant du parti : général-lieutenant von Eichhorn, commandant du XVIIIe corps d'armée.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS.	BATAILLONS.	ESCADRONS.	BATTERIES.	COMPAGNIES du génie.
21e DIVISION (XVIIIe corps).				
41e brig. d'inf. (rég. n°s 87 et 88)	6	»	»	»
42e brig. d'inf. (rég. n°s 89 et 81)	6	»	»	
21e brig. d'art. (rég. n°s 27 et 63)	»	»	12	»
Régiment de uhlans n° 6 (2)	»	5	»	»
1re et 2e comp. du bat. de pionn. n° 21 (XVIIIe c.)	»	»	»	2
25e DIVISION (XVIIIe corps).				
49e brig. d'inf. (rég. n°s 115 et 116)	6	»	»	»
50e brig. d'inf. Rég. n°s 117 et 118	6	»	»	»
50e brig. d'inf. École des sous-off. d'inf. de Biebrich	1/2	»	»	»
50e brig. d'inf. (rég. n°s 166 et 168) (4)	6	»	»	»
25e brig. d'art. (rég. n°s 25 et 64)	»	»	12	
Régiment de dragons n° 6 (2)	»	5	»	»
3e comp. du bat. de pionn. n° 21	»		»	1
28e DIVISION (XIVe corps).				
55e brig. d'inf. (rég. n°s 109 et 110) (4)	6	»	»	»
56e brig. d'inf. (rég. n°s 25 et 111)	6	»	»	»
29e brig. d'art. (rég. n°s 14 et 50)	»	»	12	»
Régiment de dragons n° 15 (XVe corps)	»	5	»	»
4e comp. du bat. de pionn. n° 21	»	»	»	1
1 détachement de télégraphie de campagne	»	»	»	»
1 détachement d'aérostiers	»	»	»	
DIVISION DE CAVALERIE B (5).				
25e brig. de cav. (23e et 24e drag.) (VIIIe c.)		10	»	»
2e brig. de cav. (20e et 21e drag.) (XIVe c.)	»	10	»	»
4e brig. de cav. (1er et 2e ubl.) (IIe bavarois)	»	10	»	»
1 groupe à cheval du régiment d'art. n° 40 (X^e c.)	»	»	2	»
Détachements de mitrailleuses n°s 2 et 3 (XVe c.)	»	»	»	»
Détachement du bataillon de pionniers n° 21	»	»	»	
TOTAL	42 1/2	45	38	4

(1) Il est à batterie d'obusiers de campagne.

(2) La brigade de cavalerie n° 21 de la 21e division forme la cavalerie divisionnaire des 21e et 25e divisions, soit 1 régiment à 5 escadrons à chaque division. La 2e brigade de cavalerie, rattachée en temps de paix à la 25e division, est utilisée à former la division de cavalerie B.

(3) Il est 1 batterie à cheval.

(4) Brigade provisoire formée avec le 1er, de la 49e brigade et le 1er, de la 50e.

(5) Division provisoire constituée pour la durée des manœuvres et formée d'éléments empruntés à différents corps d'armée.

Au total, en y comprenant les services accessoires, l'effectif des deux partis s'élève, en chiffres ronds, à 80,000 rationnaires et 12,000 chevaux.

La 25e brigade d'infanterie n'avait pas été primitivement comprise parmi les troupes appelées à prendre part aux manœuvres impériales (1). Elle ne fut désignée qu'ultérieurement pour expérimenter, dit-on, devant l'Empereur, certaines formations d'approche ou d'attaque auxquelles elle aurait été, pendant l'année particulièrement exercée.

Tous les régiments d'infanterie sont à trois bataillons. Les troisièmes bataillons des 160e, 161e, 166e et 168e régiments qui sont normalement à deux bataillons, ont été constitués au moyen de réservistes et encadrés par des officiers et des sous-officiers prélevés sur les bataillons actifs.

Les compagnies comptent en moyenne 120 hommes, les escadrons 80 à 90 chevaux. Suivant l'usage, les batteries n'attellent que leurs pièces, sans caissons, 4, 5 ou 6 pièces suivant leurs moyens. On ne fait jamais, en Allemagne, de prélèvements sur les ressources en chevaux d'une unité d'artillerie pour permettre à une autre unité de se rendre aux manœuvres avec un nombre plus considérable de voitures. Ce système donne la possibilité de faire participer aux manœuvres, chaque année, toutes les batteries d'artillerie de campagne de tous les corps d'armée.

Sur les 79 batteries qui ont pris part aux manœuvres on compte trois groupes d'obusiers de campagne, neuf batteries à cheval (dont quatre appartenant aux divisions de cavalerie) et un groupe monté (2) pourvu d'un nouveau matériel à tir rapide (77mm transformé).

---

(1) Voir 1er semestre 1905, p. 254.

(2) Du régiment n° 23 stationné à Coblence.

Direction des manœuvres. — La direction des manœuvres est assurée par le général-lieutenant von Moltke, *Generalquartiermeister* au grand état-major, qui remplace le chef d'état-major, *Generaloberst* von Schlieffen, indisponible à la suite d'un accident.

Le personnel des arbitres, fortement constitué, compte 3 généraux de l'infanterie ou de la cavalerie, 8 généraux-lieutenants et 5 généraux-majors assistés de nombreux officiers adjoints et officiers de renseignements.

Comme il est de règle, l'Empereur est le chef des arbitres.

Commandement. — Le général de la cavalerie von Deines, commandant du parti bleu, est à la tête du VIIIe corps d'armée depuis le mois d'octobre 1901. Il a été successivement attaché militaire à Madrid et à Vienne, puis gouverneur des deux fils aînés de l'Empereur. Il est âgé de 60 ans.

Le commandant du parti rouge, général-lieutenant von Eichhorn, est âgé de 57 ans. Promu général-major en 1898, général-lieutenant en 1901, il exerce depuis le mois de mai 1904 le commandement du XVIIIe corps d'armée.

Les commandants des deux divisions de cavalerie ont respectivement 52 et 53 ans. Le commandant de la division A est le général-major von Katzler, faisant fonctions d'inspecteur de la 4e inspection de cavalerie. Le général-lieutenant von Natzmer, qui commande la division B, est à la tête de la 3e inspection de cavalerie.

Thèmes de manœuvre. — Les journées de manœuvre devant l'Empereur, exclusivement consacrées au combat, ont été précédées d'une période préliminaire de marches et d'exploration qui a commencé, pour le parti rouge, le 11 septembre au matin, et pour le parti bleu, le 12.

Le thème de manœuvre a placé les deux partis,

comme situation initiale, à 80 kilomètres l'un de l'autre, le rouge sur le Main, à l'Ouest de Francfort; le bleu sur la Moselle, entre Coblence et Hatzenport.

L'*hypothèse générale*, commune aux deux partis, est la suivante :

« Une armée rouge, venant du Palatinat, a rejeté des « troupes bleues au delà du Rhin, près de Mayence, a « investi cette place et franchi le fleuve en amont le « 9 septembre.

« Une armée bleue se rassemble aux environs de « Marburg. »

Situation particulière du parti rouge (croquis n° 1). — « Le 10 septembre, l'armée rouge continue sa marche « dans la direction de Marburg.

« Des renseignements parvenus dans la matinée du « même jour ont fait connaître que les troupes bleues « rejetées sur la rive droite du Rhin se sont portées en « aval de Mayence et que des détachements ennemis « ont été vus, le 10 au matin, à Rettert, Holzhausen et « Nastätten.

« Le XVIIIe corps, marchant de Gr. Gerau sur Franc- « fort, à l'aile gauche de l'armée rouge, a reçu l'ordre « de franchir le Main entre Francfort et Flörsheim, avec « mission de couvrir le flanc gauche de l'armée et de se « porter devant Coblence, sur la rive droite du Rhin. « Ses éléments les plus avancés atteignent, le 10 au « soir, la ligne Höchst—Hofheim—Wallau.

« La division de cavalerie B, qui se trouve le 10 à « Bockenheim, lui est adjointe. L'aile gauche de « l'armée doit quitter Francfort le 12 septembre pour « marcher par Usingen sur Braunfels. »

Situation particulière du parti bleu. — « Les troupes « bleues qui sont passées à Mayence, sur la rive droite « du Rhin (VIIIe corps), ont atteint Coblence le 11 sep- « tembre, par Nastätten et Holzhausen; de petits déta- « chements ont été laissés au Sud de la Lahn inférieure.

L'armée bleue aura terminé sa concentration le 14 septembre et doit se porter, le 15, au-devant de l'armée rouge, dont on prévoit la marche sur Giessen.

Le VIIIe corps a pour mission de s'avancer entre le Taunus et la Lahn, pour coopérer au mouvement offensif de l'armée bleue en prenant, autant que possible, l'armée adverse en flanc et à revers.

La division de cavalerie A, qui se trouve à Ems le 11 septembre, est adjointe au VIIIe corps. Le 10 septembre au soir, une nombreuse cavalerie ennemie est arrivée à Francfort et des troupes de toutes armes sont signalées entre Rüsselsheim et Francfort.

Le 11 septembre au matin, ces troupes sont en marche sur Wiesbaden et Cronberg. »

II

OPÉRATIONS.

Période préliminaire du 11 au 12 septembre inclus. — Les parades traditionnelles ont eu lieu, pour le XVIIIe corps, le 9 septembre, aux environs de Homburg vor der Höhe ; pour le VIIIe corps, le 11, à quelques kilomètres au Nord de Coblence.

Le 10 au soir, après un jour de repos, le *parti rouge* est réuni en arrière du front Wallau—Hofheim—Höchst ; sa division de cavalerie (B) est à Bockenheim (croquis n° 1).

Le 11 au matin, il est mis en route vers le Nord et franchit la crête du Taunus en trois colonnes de division, précédé par sa division de cavalerie et couvert sur son flanc gauche par un détachement de trois bataillons, huit escadrons, une batterie.

Dans la soirée, la 25e division a atteint Esch, la 28e Idstein, la 21e Hahn; la division de cavalerie est à Camberg, le détachement de flanc à Langenschwalbach.

Ce même jour, le stationnement du *parti bleu* s'étend d'Ems sur la Lahn (division de cavalerie A), à Hatzenport sur la Moselle (16e division), par Coblence (15e et 41e divisions).

Le commandant de ce parti a appris dans la journée que les colonnes ennemies, qui lui avaient été signalées en marche sur Wiesbaden et Cromberg, continuaient sur Bleidenstadt, Idstein et Esch, et qu'une nombreuse cavalerie avait atteint Camberg.

Il prend immédiatement ses dispositions pour pouvoir franchir le Rhin dans la nuit du 12 au 13 avec le gros de son corps d'armée et marcher ensuite contre les forces adverses.

Les mesures préparatoires au franchissement du fleuve comportent, pour la journée du 12 :

a) Le transport à pied d'œuvre du matériel nécessaire pour la construction de deux ponts de bateaux, respectivement à Boppard et Saint-Goar;

b) Le rapprochement vers ces deux localités des 15e et 16e divisions, de telle sorte qu'elles puissent commencer le passage des ponts le 13 aux premières heures du matin;

c) La protection des travaux de lancement des ponts et la préparation du débouché des colonnes sur les hauts plateaux du Rhin, à l'Est de la région difficile et boisée, large de 8 kilomètres environ, qui s'étend entre le fleuve et les villages de Bogel, Gemmerich et Dachsenhausen.

A 7 heures du soir, au moment où commencent les travaux de lancement, la protection des ponts est assurée par de forts détachements d'infanterie qui ont passé sur des chalands et tiennent les hauteurs de la rive droite dominant immédiatement Boppard et Saint-Goar.

Emplacement des troupes le 12 septembre au soir. *Croquis n° 2.*

Dès le 12 au matin, la 41e division et la division de **cavalerie ont été envoyées** la première de Coblence sur **Dachsenhausen, Becheln** et Braubach, la deuxième sur

Ruppertshofen par Schweighausen, pour couvrir le passage du fleuve et préparer le débouché des 15e et 16e divisions.

« Le rassemblement de la 41e division vers Dachsen-« hausen, lit-on dans le *Militär Zeitung*, couvrait dans « de bonnes conditions le franchissement du fleuve par « les deux autres divisions ; car il permettait de prendre « en flanc droit tout ennemi qui aurait tenté de se porter « sur Saint-Goar et Boppard pour troubler le passage « du gros du parti bleu sur la rive droite du Rhin. »

La prise de possession par la division A des hauteurs situées à l'Ouest de Nastätten, sur la rive gauche du Mühlbach, s'effectua sans difficultés et sans intervention de la division de cavalerie B que, pour des raisons d'ordres divers, la direction des manœuvres semble avoir retenue sur la rive droite du Mühlbach.

Le parti rouge a continué le 12 sa marche en trois colonnes de division dans la direction de Coblence.

Le 12 au soir, la 25e division a atteint Kördorf par Kirberg et Schönborn, la 28e division Katzenelnbogen par Panrod et Zollhaus, la 21e division Laufenselden par Stringmargarethae et Hausen. Le détachement de flanc qui avait stationné le 11 à Langenschwalbach s'est porté sur Holzhausen et y a été rejoint par la division de cavalerie B. Il tient le débouché du gros du parti rouge à l'Ouest de la zone de bois, large de 6 à 8 kilomètres, derrière laquelle les trois divisions sont au bivouac.

Journée du 13 septembre.

L'intention du commandant du *parti bleu* est de rassembler son corps d'armée sur le front Bogel-Gemmerich, ses trois divisions sur la même ligne, et de marcher ensuite à la rencontre du *parti rouge*.

Les deux ponts de bateaux de Saint-Goar et de

Roppard sont terminés vers 2 heures du matin. A 4 heures le passage commence, pour la 15e division à Boppard, pour la 16e division et la 25e brigade à Saint-Goar. La 15e division marche sur Kasdorf, la 16e division et la 25e brigade sur Bogel ; la 41e division a reçu l'ordre de s'avancer jusqu'à Gemmerich. La division de cavalerie A s'est rassemblée au point du jour aux environs de Ruppertshofen et a poussé une brigade sur Œlsberg. Elle doit se porter vers Wallmenach et couvrir la droite du VIIIe corps dès que les premiers éléments de la 16e division auront débouché sur le plateau.

Au *parti rouge*, les trois divisions sont mises en route de façon à présenter leurs têtes à 6 heures respectivement à Attenhausen, Roth et Holzhausen.

Le plan du commandant du parti est d'attaquer l'ennemi là où on le rencontrerait, de front avec deux divisions (21e et 28e), de flanc avec la 25e division.

A cet effet, les trois divisions sont dirigées, la 21e sur Bogel par Nastätten, la 28e par Pohl et Miehlen sur la hauteur d'Endlichhofen, la 25e sur Marienfels et Geisig. La division de cavalerie B couvre l'aile gauche.

On ne se voit pas à 20 pas : un brouillard épais couvre tout le pays. Il faut attribuer à ces circonstances atmosphériques défavorables la confusion et le manque de cohésion qui caractérisent les opérations de la journée.

Vers 8 h. 1/2 l'avant-garde de la 16e division (69e régiment, un groupe) débouche sur le plateau et cherche à gagner du terrain à l'Est de Bogel. A peu près à moitié chemin entre cette localité et Nastätten, elle se heurte dans la brume à la 41e brigade de la 21e division appuyée à courte distance par la 42e brigade. Le gros de la 16e division est encore engagé dans les bois à l'Ouest de Bogel. Le 69e, débordé sur sa droite, est obligé de battre en retraite. Il s'arrête sur les hauteurs qui dominent à l'Est la gare de Bogel, tire ses outils et construit des bouts de tranchée pour résister à tout prix et couvrir

le débouché de la 16e division. Il est bientôt renforcé par toute l'artillerie de la division qui vient mettre en batterie aux abords Sud-Est de Ruppertshofen, à cheval sur la route qui relie cette localité à Elsberg.

La 21e division (rouge) continue son mouvement offensif, et vers 9 h. 1/4, la 41e brigade s'élance à l'assaut de la colline 376. Mais le brouillard s'est dissipé sur les hauteurs. Cette circonstance permet à l'artillerie de Ruppertshofen de canonner à moins de 1,800 mètres la brigade assaillante, sur laquelle tirent au même moment, des abords Sud de Bogel, les détachements de mitrailleuses 10 et 11, appelés à la rescousse. L'attaque de la 41e brigade est considérée comme repoussée.

Sur ces entrefaites le gros de la 16e division et la 25e brigade ont réussi à déboucher des bois et se portent en avant. La 21e division reçoit l'ordre de se replier sur Nastätten.

La retraite s'effectue sous le feu d'une longue ligne d'artillerie bleue qui s'étend à l'Est de Ruppertshofen, sur les pentes méridionales du mamelon 365. Une partie des batteries de la 15e division, dépassant la tête de colonne, est en effet venue prêter main-forte à l'artillerie de la 16e division.

Tout à coup, le désarroi se met dans cette ligne. Une partie des batteries fait précipitamment face au Nord-Est, tandis que des fractions d'infanterie rouge font brusquement irruption du bois qui s'étend de Schneidemühl à Endlichhofen. Ces fractions appartiennent à la 55e brigade de la 28e division qui, au couvert du brouillard, a pu, sans être signalée, gagner Schneidemühl, puis les bois d'Endlichhofen, et s'approcher, à quelques centaines de mètres, de l'artillerie engagée contre la 21e division. Malgré le secours apporté par le régiment d'avant-garde de la 15e division (40e d'infanterie), qui vient d'atteindre Ruppertshofen, deux groupes d'artillerie sont pris, momentanément neutralisés, et

la 28e division (rouge) reste maîtresse de la hauteur au Nord-Ouest d'Endlichhofen.

Le 40e d'infanterie se maintient à Ruppertshofen et sur la croupe au Nord-Ouest de cette localité, tandis que la 15e division commence à déboucher des bois entre Himmighofen et Kasdorf. Elle s'avance sur plusieurs lignes, la première déployée, les autres plus denses, formées de pelotons ou de compagnies en colonne par quatre.

Le soleil a dissipé la brume ; le temps s'est éclairci. On aperçoit du haut du mamelon 365, au Nord-Est de Ruppertshofen, l'artillerie de la 28e division (rouge) en batterie, à découvert, en avant de la lisière des bois qui coiffent, comme d'une calotte, les mamelons 295 et 325, tandis que l'artillerie de la 21e division commence à garnir les hauteurs à l'Est de Nastatten et couvre la retraite des éléments d'infanterie qui se replient sur la rive droite du Mühlbach.

Appuyé cette fois, par toute sa division, le 40e d'infanterie reprend l'offensive et chasse de la hauteur d'Endlichhofen le régiment de grenadiers badois [illegible] s'en était emparé.

[illegible] kilomètres plus au Nord, vers Gemmerich, le mouvement de la 21e division, par Geisig et Marienfels, pour [illegible] aile gauche du VIIIe corps a été lui-même [illegible] en faisant [illegible] qui occupait [illegible] Pissighofen.

[illegible] quarte d'heure [illegible] sur la [illegible] par [illegible] maison [illegible] de

la tentative d'enveloppement de la 25e division, peut-être bien aussi par la nécessité de rapprocher les troupes de la région où doit se dérouler la bataille du lendemain.

Croquis n° 3.

Le développement ultérieur de la manœuvre est sans intérêt. La 16e division marche contre les hauteurs à l'Est de Nastätten, garnies de tranchées et défendues par la 21e division. La 15e division s'engage à la poursuite de la 28e. La 41e refoule la 25e sur Bettendorf par Mühlen. La manœuvre est arrêtée au moment où les troupes du parti bleu franchissent le Mühlbach.

Le stationnement des troupes pour la soirée du 13 et la nuit du 13 au 14 est indiqué par le croquis n° 3 ci-dessus.

Journée du 14 septembre.

Les ordres donnés par le commandant du *parti bleu* en vue de poursuivre, le 14, le mouvement offensif commencé la veille contre le parti rouge mettent en marche la 16e division de Nieder-Meilingen sur Laufenselden, la 15e division de Buch sur Dörsdorf par Holzhausen, la 41e division de Miehlen sur Ober-Fischbach par Bettendorf, la division de cavalerie A de Langschied sur Reckenroth et Berghausen.

Les têtes de colonnes d'infanterie rompent à 6 heures du matin, la division de cavalerie quitte ses bivouacs à 7 heures.

Au *parti rouge*, toutes les troupes ont été repliées dès 7 heures du matin sur la rive droite du Dörsbach. L'intention du commandant du XVIIIe corps est de défendre très vigoureusement l'accès des hauteurs de la rive droite entre les deux coudes formés par le ruisseau à Klingelbach et à Reckenroth, et de prendre l'offensive, au moment opportun, par une de ses ailes, sur un des flancs de l'ennemi. A cet effet, il prescrit de renforcer, par des ouvrages de fortification, le front Kahlberg, Katzenelnbogen, Dörsdorf, Eisighofen, Mühlberg, et avertit ses divisions de se tenir prêtes à marcher de l'avant au premier signal.

Le front de la position à défendre est d'environ 8 kilomètres. Son organisation comporte la construction de deux lignes de tranchées étagées, dominées par une troisième ligne d'épaulements pour l'artillerie. Les villages situés dans le fond de la vallée ne sont pas mis en état de défense et ne sont occupés que par quelques postes de surveillance.

La 25e division s'étend de Kahlberg jusqu'à la voie ferrée de Katzenelnbogen à Zollhaus, la 28e division au

ntour de B
berg.
bleu se re
XVIIIe corps
bach et R
du parti
on de cava
du fort au
Il dirige à
le Schnepfe
Dörsdorf et E
Fischbach.
d'avant-gard
Est de Mittel-
localité et le
ssemblement de
rie. Celle-ci, en
bois et a dû
Elle ne peut rej
ar la traverse de
en batterie so
et 28e divisions
geibach, ceux d

ceux de tirailleu
et à l'Est de B
Dorsbach et m
lignes de feu
incessant des
ssives de

Sud de cette voie ferrée jusqu'à hauteur de Dörsdorf, la 21e division de Dörsdorf au Mühlberg.

Dès que le commandant du parti bleu se rend compte de l'intention du commandant du XVIIIe corps de résister derrière le Dörsbach, entre Klingelbach et Reckenroth, il décide de gagner l'aile gauche du parti rouge avec deux de ses divisions et sa division de cavalerie pour l'attaquer par enveloppement, du fort au faible, la 25e division couvrant l'opération. Il dirige à cet effet la 21e division sur Reckenroth et le Schnepfenkopf, la 28e division de Berndroth sur Dörsdorf et Eisighofen, la 41e division sur Allendorf par Fischbach.

Vers 9 heures, le régiment d'avant-garde de la 41e division se déploie au Nord-Est de Mittel-Fischbach entre le bois au Sud-Est de cette localité et le Horst, puis s'arrête pour permettre le rassemblement de la division et attendre l'arrivée de l'artillerie. Celle-ci, en effet, n'a pu suivre l'infanterie à travers bois et a dû emprunter l'itinéraire de la 15e division. Elle ne peut rejoindre sa division que vers 10 heures par la traverse de Rettert à Fischbach et met péniblement en batterie sous le feu des 8 groupes d'artillerie des 25e et 28e divisions installés, ceux de la 25e au Nord de Klingelbach, ceux de la 28e à l'Est de Berghausen.

Soudain, des groupes nombreux de tirailleurs sortent des tranchées construites au Nord et à l'Est de Katzenelnbogen, franchissent le ravin du Dörsbach et marchent à l'attaque de la 41e division. Les lignes de feu sont alimentées, renforcées par l'afflux incessant des réserves qui progressent en lignes successives de petites colonnes par le flanc. C'est la 25e division qui passe de la défensive à l'offensive. Au Nord et au Sud de la route de Berghausen à Berndroth, toute la 28e division, marchant dans une formation analogue à celle de la 25e division, franchit également le ruisseau et progresse rapidement dans la direction des bois de Wolfskopf et de l'éperon 358.

La 41e division prise de front et de flanc par des forces très supérieures, est obligée de battre en retraite dans les bois au Sud de Bettert et de Berndroth.

Pendant ce temps, la brigade de tête de la 15e division débouchait du ravin de l'Ackerbach et se dirigeait sur Dörsdorf et Eisighofen. Dans la réalité, l'exécution de cette marche oblique, à 2,000 ou 2,500 mètres d'une nombreuse artillerie ennemie qu'on ne pouvait efficacement contrebattre, eut présenté, sans doute, quelque difficulté. L'artillerie de la 15e division en batterie sur le sommet de l'éperon 380 à la sortie Est de Berndroth se trouvait, en effet, à plus de 4,000 mètres de l'artillerie de la 21e division en position sur la crête 362 à l'Est d'Eisighofen et ne pouvait avoir aucune action sur les batteries de la 28e division qui, des hauteurs à l'Est de Berghausen, prenaient d'enfilade les pentes occidentales de la croupe 380-Dörsdorf.

La ligne des tirailleurs de la brigade engagée sur ces pentes atteignait à peu près le chemin de terre qui va de Dörsdorf à Laufenselden par le Hahnkopf, quand la 28e division fit son apparition sur le sommet de l'éperon 358 (1 kilomètre à l'Ouest de Dörsdorf). Le 7e dragons, régiment divisionnaire de la 15e division, qui se trouvait à ce moment à la lisière orientale des bois, dans le voisinage de la route de Berndroth à Berghausen, chargea de front les premières unités qui prirent pied sur la hauteur ; mais il ne pouvait réussir à arrêter longtemps la marche de la 28e division. Le mouvement offensif de la 15e division était, sinon définitivement, du moins momentanément enrayé.

A la droite du VIIIe corps, la 16e division, chargée du mouvement enveloppant sur la gauche du parti rouge, se rassemble vers 10 heures, au couvert des bois, entre Schallhorn Mühle et Laufenselden, sous le couvert de son avant-garde qui tient Reckenroth et le plateau 346. Vers 11 heures, son artillerie vient mettre en batterie

l'organisation et de la défense du secteur compris entre l'Aar et le Mensfelderkopf ; la 28e division occupe un front d'environ 2 kilom. 500, à cheval sur la grande route de Limbourg à Kirberg ; la 21e à la gauche de la position, est échelonnée en profondeur entre le Sensenkopf et Niederbrechen. La division de cavalerie B, en liaison directe avec la 21e division, est rassemblée dans le triangle Oberbrechen—Niederbrechen—Werschau. La droite de la position plus faiblement occupée est, par contre, très solidement organisée. Sur le Mensfelderkopf en particulier, on a fait un large emploi de la fortification de campagne (tranchées, réseau de fil de fer, etc.).

Au *parti rouge*, les troupes sont mises en route, au point du jour, en plusieurs colonnes, dans la direction de Diez, de Limburg et de Runkel : la 25e division sur Oberneisen par la vallée de l'Aar, la 41e sur Netzbach, la 15e sur Heringen, la 16e sur Kirberg, la division de cavalerie A sur Niederbrechen, par la rive droite du Wörsbach. Le plan du commandant du parti est d'attaquer l'ennemi avec trois divisions sur le front Oberneisen—Nauheim—Werschau et de déborder sa gauche par Werschau et Niederbrechen avec sa quatrième division d'infanterie et la division de cavalerie A. La 25e division reçoit l'ordre de continuer sur Oberneisen, la 41e de marcher sur Mensfelden, la 15e sur Nauheim, la 16e sur Dauborn et les hauteurs de la rive droite du Wörsbach.

La marche d'approche de ces différentes divisions est couverte par une brume intense qui ne commence à se dissiper que vers 9 h. 1/4.

A ce moment, les avant-gardes se sont déployées sur tout le front, l'artillerie gagne les têtes de colon vient mettre en batterie par groupes de 6 à 12 b sur la ligne 237 (au Nord-Est de Dauborn-En 234 (au Nord de Neesbach), Wachtkuppe, Lyc

R

L'artillerie du parti rouge a ouvert le feu du Nauheimerkopf (21e division) et des hauteurs à l'Ouest de Altes Zollhaus (28e division). Les détachements de mitrailleuses 10 et 11 ont été enlevés à la division de cavalerie B et envoyés sur le Sensenkopf.

La plus stricte économie a présidé à la distribution des forces sur le front, en vue de laisser toute une division disponible pour la manœuvre que projette le commandant du parti rouge. Confiant, en effet, dans la solidité de son front, il prend l'offensive avec sa 21e division contre l'aile droite du parti bleu au moment où elle débouche par Dauborn sur les hauteurs de la rive droite du Wörsbach, s'empare des collines à l'Est de Werschau et réussit à les garder.

La division de cavalerie B coopère au mouvement offensif de la 21e division et mène deux charges successives, l'une contre la 25e brigade d'infanterie, l'autre contre la division de cavalerie A.

Le but visé dans la première de ces charges n'eut pas été atteint sans des pertes considérables, car la cavalerie B fut aperçue à une distance de 1200 mètres, et l'infanterie qui lui fit face eut tout le loisir de prendre les dispositions qui convenaient pour la cribler de ses feux. Dans la rencontre des deux divisions A et B l'avantage resta à la cavalerie rouge qui réussit à attirer la division bleue sous le feu d'un régiment d'infanterie.

Le développement rationnel et complet de l'action contre le front de la position occupée par le parti rouge eut demandé un temps très supérieur à celui dont on pouvait disposer en manœuvres.

A 11 h. 1/4, le ballon de la Direction s'élevait dans les airs et indiquait la fin des manœuvres impériales de 1905.

(*A suivre.*) (177)

L'ARMÉE RUSSE

APRÈS LA CAMPAGNE DE 1904-1905 [1]

L'armée russe, considérée au dernier jour des hostilités russo-japonaises, apparaît comme divisée en deux masses principales situées l'une dans les provinces occidentales de la Russie d'Europe, l'autre sur les confins russes d'Extrême-Orient.

Cet état de choses n'est que provisoire : d'une part, les armées de Mandchourie restitueront aux circonscriptions d'Europe les éléments qu'elles leur avaient empruntés; de l'autre, les formations militaires de la Sibérie orientale entreront dans de nouveaux groupements, appropriés au tracé de frontière et aux conditions stratégiques définis par le traité de Portsmouth. Cependant, cette redistribution des forces militaires russes ne pourra se faire que peu à peu, en raison de l'étendue même des modifications que le plan de dislocation normal a subies au cours de la guerre et de l'enchevêtrement de l'ordre de bataille; en raison surtout d'un plan de rapatriement que la faible capacité de transport du transsibérien condamne à des lenteurs et dont la mise à exécution s'est trouvée retardée, au début, par la grève

(1) L'état-major de l'armée publiera prochainement sous ce titre un travail étendu dont les développements ci-dessous indiquent l'esprit général et résument les principales conclusions.

générale des chemins de fer. Le replacement des troupes d'Europe dans leurs circonscriptions d'origine pourra d'ailleurs s'accompagner de combinaisons nouvelles en ce qui concerne le groupement des éléments constitutifs des corps d'armée; on doit s'attendre aussi à voir s'effectuer simultanément des changements organiques plus ou moins profonds.

Pour ces raisons, la date du dernier jour de la guerre peut être considérée comme marquant une époque importante dans l'évolution générale de l'armée russe. A la fois point d'arrivée et point de départ, elle permet de mesurer d'un regard jeté en arrière la grandeur de l'effort militaire fait par la Russie en Extrême-Orient et, de l'autre côté, la complication et les difficultés du problème de la démobilisation.

C'est ce double aspect du tableau militaire présenté à l'heure actuelle par la Russie qu'on se propose de fixer ici. On énumérera successivement les éléments de provenance diverse englobés dans le corps des armées de Mandchourie; cette analyse conduira au total général des forces de campagne présentes à la fin de la guerre en Extrême-Orient; elle donnera par différence l'état des formations demeurées jusqu'à ce même moment en Russie d'Europe; enfin, par comparaison entre ces ressources restées disponibles et celles dont la Russie s'était démunie au profit de l'Extrême-Orient, elle donnera un aperçu sur cette partie purement européenne du problème de la démobilisation qui consiste à restituer aux provinces occidentales leurs dotations militaires normales du temps de paix.

L'objet de cette étude n'étant que de montrer la répartition par masses de l'armée russe entre les deux théâtres d'Europe et d'Extrême-Orient, on croira répondre au but poursuivi en réduisant les développements écrits au strict nécessaire et en recourant le plus possible à la forme succincte et parlante des tableaux.

TABLEAU A. — *Corps d'armée de Sibérie et formations actives propres à la Sibérie orientale.*

CORPS D'ARMÉE de Sibérie.	DIVISIONS de TIRAILLEURS.	BRIGADES D'ARTILLERIE et (en chiffres romains) *groupes d'artillerie* de tirailleurs.	DIVISIONS D'INFANTERIE.	BRIGADES D'ARTILLERIE et formations d'artillerie non endivisionnées.	FORMATIONS de CAVALERIE.	BATTERIES *et groupes de batteries.*	BATAILLONS DE SAPEURS et formations du génie.	FORMATIONS SPÉCIALES.
1er	1re, 9e	1re, 9e	»	»	»	»	1er Sib. orient.	»
2e	5e	5e	(1re Sib.).	(75e) et (1re brig. d'art. de Sib.).	»	»	3e Sib. orient.	»
3e	3e, 6e	3e, 6e	»	»	»	»	2e Sib. orient.	»
4e	»	»	(2e, 3e Sib.).	(Gr. d'art. de Sib. 1, 2, 3, 4.)	»	»	4e Sib. orient.	»
5e	»	»	(54e), (61e)	26e, 40e	»	»	5e Sib. orient.	»
6e	»	»	(55e), (72e)	6e, 10e	»	»	6e Sib. orient.	»
7e	»	»	(53e), (71e)	28e, (73e)	(Div. cosaque du Transbaïkal.)	(3e Transb.).	»	»
1er corps mixte.	Ier, IIe, Ve	Ier, IIe, Ve	»	»	»	»	»	»
2e corps mixte.	IIIe, IVe et (2e brig. de plastounes).	IIIe, IVe	»	»	»	»	»	»
Corps mixte de cavalerie. A Vladivostok	»	»	»	»	Division Oural-Transbaïkal. Div. cos. mixte du Caucase.	1re, (4e) Transb. 1re Kouban, 2e Térek.	»	»

[illegible]	[illegible]	4e. VIIe	»	»	»	»	»	»
En dehors des cadres des corps d'armée ou sans liaison connue avec ces cadres.	41e régiment de tirailleurs de la Sibérie orientale. Bataillon de tirailleurs de la Sibérie occidentale.	»	»	1re brigade d'artillerie de mont. de la Sibérie orientale. 22 batteries de montagne indépendantes de la Sibérie orientale. Groupe d'artill. de mortiers de la Sibérie orientale. Groupe de mortiers de Vladivostok.	(4e division cosaque du Don). (Division cosaque d'Orenbourg.) (Division cosaque de Sibérie). Brigade du Caucase. Brigade cosaque de l'Oussouri. Brigade mixte de l'Amour. 3e régiment cosaque de Sibérie. (3e régiment cosaque dit de Verkhnéoudinsk.) Bataillons 4, 5, 6 du Transbaïkal. Groupe cosaque de l'Amour. 1er, 2e et 3e groupes (groupes de Krasnoïarsk et d'Irkoutsk).	2e groupe cos. du Don (pr mémoire). 10e groupe à cheval (pr mémoire). 2e du Transbaïkal. Batterie à cheval de montagne de l'Oussouri (irrégulière).	Formations spéciales du génie dites de la Sibérie orientale.	Bataillons du train 1, 2, 3 de la Sibérie. Bataillon du train du Sud-Oussouri. 1/2 escadron de gendarmerie de campagne de la Sibérie orient.

Totaux des corps d'armée de Sibérie et des formations actives propres à la Sibérie orientale.

7 *corps d'armée.* 2 *corps d'armée mixtes.* 1 *corps mixte de cav.*	10 *div. de tir. de la Sib. or.* 5 *div. de tir.*	8 *br. d'art. de tir. de la Sib. or.* 2 *gr. d'art. de tir. de la Sib. or.* 5 *gr. d'art. de tir.*	»	1 *brig. d'artillerie de montagne de la Sib. orient.* 22 *batt. de montagne.* 4 *batt. de mort. (ou d'obusiers).*	2 *divisions de cavalerie.* 6 *brigades.* 13 *régiments.* 83 *sotnias.* 5 *batteries à cheval (dont une de montagne).*	6 *bat. de sapeurs.* 2 *bat. de télégraph.* 3 *bat. de pontonn.* 3 *bat. d'aérostiers.* *De la Sibérie or.*	4 *batail. du train.* 1/2 *esc. de gendarmerie.*

*
* *

Les formations propres à l'Extrême-Orient russe et dites « de la Sibérie orientale » ont formé le premier noyau des armées de Mandchourie. Comprenant dans l'ensemble neuf divisions de tirailleurs, avec leur artillerie, elles sont entrées, d'une part, dans la composition des trois premiers corps sibériens ; de l'autre, dans les garnisons spéciales de Vladivostok et de Port-Arthur. Le tableau A ci-joint montre les liaisons établies entre ces formations et les corps d'armée correspondants. Il mentionne aussi les formations propres à la Sibérie orientale et non comprises dans le cadre des corps d'armée.

Les cinq divisions de tirailleurs d'Europe, transportées en Extrême-Orient au cours de l'hiver 1904-1905, ont été groupées ensuite de manière à former deux corps d'armée mixtes. Ces divisions figurent sur le tableau A, ainsi que les groupes d'artillerie qui leur appartiennent (groupes à quatre batteries, équivalant à des brigades); mais pour souligner le fait que ces divisions et ces groupes n'appartiennent pas normalement à la Sibérie orientale, on les a représentés par des chiffres romains (1).

On a mentionné encore sur le tableau le corps mixte de cavalerie de Sibérie, composé d'une division cosaque mixte venue du Caucase, de la brigade cosaque du

(1) Il n'est question ici que des groupes d'artillerie affectés aux divisions de tirailleurs d'Europe.

Deux groupes dits de la Sibérie orientale, attachés aux 7e et 8e divisions de tirailleurs de la Sibérie orientale (Port-Arthur et Vladivostok), figurent aussi sur le tableau A; ces groupes sont à trois batteries. Ils sont numérotés 7 et 8, par vestige de l'état de choses existant avant que les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 9e groupes de la Sibérie orientale eussent été transformés dans les brigades actuelles, au début des hostilités.

Transbaïkal et d'une brigade cosaque de l'Oural (2e tour), ces deux dernières réunies en une division dite : Oural-Transbaïkal.

Enfin le tableau indique aussi, mais seulement pour mémoire : 1° les formations de guerre entrant dans les 4e, 5e, 6e, 7e corps sibériens, et provenant de l'infanterie de réserve ; 2° l'artillerie affectée à ces formations, soit que cette artillerie ait été empruntée aux brigades actives ou aux brigades de réserve ; 3° les formations cosaques des 2e et 3e tours, mobilisées en Sibérie ou en Europe et comprises ensuite dans l'ordre de bataille mandchourien.

Toutes ces unités de deuxième ligne, qu'on se propose de dénombrer ci-après dans des tableaux spéciaux, sont mentionnées entre parenthèses et ne sont pas comptées dans les totaux. Par contre, on a fait rentrer dans les sommes du tableau A quelques formations particulières, venues des circonscriptions militaires du Caucase et du Turkestan.

*
* *

Neuf des corps d'armée normalement affectés aux circonscriptions d'Europe, et quelques autres formations indépendantes de ces corps d'armée ont été successivement mis sur pied de guerre à destination de l'Extrême-Orient. Un tableau spécial (p. 144) montre sur quelles circonscriptions ont porté les principaux emprunts ; des astérisques indiquent les unités mobilisées et transportées ; le même signe, avec le même sens, sera employé couramment dans la suite du travail.

La juxtaposition, sur une même ligne du tableau, des numéros des divisions d'infanterie et de ceux des brigades d'artillerie correspond aux liaisons existant entre les unes et les autres dans la dislocation normale du temps de paix ; mais ces liaisons ont cessé d'exister, pour

faire place à d'autres, au cours des dernières mobilisations.

Certaines divisions, 1re, 14e, 15e, 17e, 22e, 37e, 40e, 41e, ont laissé sur place les brigades correspondantes, et reçu en échange des brigades empruntées à d'autres divisions. De plus, cinq brigades d'artillerie actives (6e, 10e, 26e, 28e, 40e) ont été affectées à des divisions d'infanterie de réserve mobilisées. Inversement, une division active mobilisée, la 38e (19e corps), a été dotée d'une brigade provenant de l'artillerie de réserve (la 74e); l'artillerie du 9e corps, 5e et 44e brigades, n'a pas suivi les divisions de même numéro transportées en Extrême-Orient. En dernière analyse, le nombre des brigades d'artillerie présentes en Europe au dernier jour de la guerre était inférieur de deux à celui des divisions d'infanterie. Cette inégalité numérique se trouve compensée dans une certaine mesure par cette circonstance, que les brigades d'artillerie à huit batteries transportées en Extrême-Orient ont perdu leur premier groupe (deux batteries) et se sont trouvées réduites à six batteries seulement.

Une autre conséquence de ces emprunts et de ces échanges a été l'inégale répartition des brigades d'artillerie restantes sur le territoire des circonscriptions. Il est arrivé, notamment, qu'à la fin de la guerre la circonscription de Vilna ne disposait plus d'aucune artillerie; cet état de choses a nécessité le passage, de la circonscription de Kiev dans celle de Vilna, des 5e et 44e brigades d'artillerie.

D'un autre côté, la raison d'être des modifications ordonnées quant aux liaisons de l'artillerie avec l'infanterie étant dans le choix fait pour l'Extrême-Orient des brigades armées du canon à tir rapide, l'artillerie disponible au dernier jour de la guerre dans les circonscriptions d'Europe était presque toute d'ancien modèle.

En résumé, la dotation actuelle en artillerie des qua-

torze corps d'armée présents dans les circonscriptions d'Europe est, pour quelques-uns nulle, et pour les autres, irrégulière.

Il existe d'autre part des lacunes dans le nombre des bataillons du génie présents dans les circonscriptions d'Europe (neuf bataillons au lieu de quatorze). Enfin la presse russe a fait connaître que la mobilisation de certaines des unités de réserve transportées en Extrême-Orient avait eu pour conséquence le prélèvement, sur les unités non mobilisées, d'approvisionnements de mobilisation. On sait aussi qu'en raison de l'insuffisance numérique des officiers de réserve, le complétement en officiers des unités mobilisées s'est fait au détriment des unités qui ne se mobilisaient pas; cette circonstance force de retenir sous les drapeaux les officiers de réserve convoqués en Russie d'Europe au cours des années 1904 et 1905, et de ne les libérer que successivement. (*Voennyi sbornik*, décembre 1905, p. 258.)

Le tableau B résume synoptiquement cette situation militaire générale. Il montre en premier lieu, pour chaque circonscription, les grandes unités transportées en Extrême-Orient et, d'autre part, dans un caractère typographique plus gros, celles de ces unités qui se trouvaient encore en Russie d'Europe à la fin des hostilités. Les totaux donnent la contribution globale de la Russie d'Europe dans la constitution des armées de Mandchourie, abstraction faite des divisions de tirailleurs mentionnées antérieurement. Comme précédemment, certaines formations de réserve figurent au tableau pour mémoire; les notations qui les concernent sont entre parenthèses.

Placé à la suite du tableau du groupement des grandes unités en Russie d'Europe, le tableau B permet de mesurer d'un seul coup d'œil les perturbations profondes que la dernière guerre a fait subir au plan normal de dislocation.

Tableau du groupement normal des grandes unités (Russie d'Europe).

CIRCONSCRIPTIONS	NUMÉROS et QUARTIERS GÉNÉRAUX des corps d'armée.	DIVISIONS D'INFANTERIE.	BRIGADES D'ARTILLERIE.	DIVISIONS DE CAVALERIE.	GROUPES D'ARTILLERIE à cheval.	BATAILLONS de SAPEURS.	PARCS VOLANTS d'artillerie.	COMPAGNIES de MITRAILLEUSES.	OBSERVATIONS.
VILNA.	2e (Vilna).	26e, 43e	*26e, *43e	2e	2e	1	2	»	(1) Indépendamment des divisions entrant dans la composition des cinq corps d'armée mentionnés ici, la 3e division d'infanterie de la Garde et la 3e brigade d'artillerie de la Garde sont aussi stationnées dans la circonscription de Varsovie.
	3e (Grodno).	27e, 28e	*27e, *28e	3e	3e	1	2	»	
	*1e (Minsk).	*30e, *40e	*30e, *40e	»	»	*1	2	*2	
	*16e (Witebsk).	*25e, *41e	*25e, *41e	1re brig. ind.	»	*1	2	*2	(2) Outre les unités mentionnées dans les colonnes du tableau, le corps de la Garde comprend : Une brigade de tirailleurs et un régiment rattaché à cette brigade (en tout, 5 bataillons de tirailleurs) avec un groupe d'artillerie montée : Une brigade indépendante de cavalerie, qui entre dans la composition de la division mixte (1er corps de cavalerie) ; L'équipage de la Garde ; L'escadron de gendarmerie de la Garde ; Un régiment de cavalerie de dépôt ; Le régiment mixte de l'escorte de l'Empereur (deux sotnias de Cosaques du Kouban et deux sotnias de Cosaques du Térek) ; Une batterie de dépôt.
	20e (Riga).	29e, 45e	*29e, *45e	»	»	1	2	»	
VARSOVIE (1)	5e (Varsovie).	7e, 10e	*7e, *10e	14e	14e	1	2	»	
	6e (Varsovie).	4e, 16e	4e, *16e	4e	4e	1	2	»	
	15e (Varsovie).	6e, 8e	*6e, *8e	13e	»	1	2	»	
	14e (Lublin).	2e, 18e	2e, 18e	1re du Don.	1er du Don.	1	2	»	
	*19e (Brest).	*17e, *38e	17e, 38e	7e	7e	*1	2	*2	
	*9e (Kiev).	*5e, *44e	5e, 44e	9e	9e	*1	2	*2	
	21e (Minsk).	33e, 42e	33e, 42e	»	»	1	2	2	(2 bis) La 1re division de cavalerie de la Garde comprend : deux brigades

KIEV.	*10e (Kherkov).	*9e, *31e	*9e, *31e	10e	*3e du Don.	*1	2	*2 4
	11e (Jitomir).	11e, 31e	11e, 32e	11e	11e	1	2	»
	12e (Vinnitsa).	12e, 19e	12e, 19e	12e	2e du Don.	1	2	3
ODESSA.	*8e (Odessa).	*14e, *15e	14e, 15e	8e	8e	*1	2	*2 3
	7e (Simferopol).	13e, 34e	13e, 34e	7e régiment du Don.		1	2	»
SAINT-PÉTERSBOURG.	Garde (2) (St-Pétersbourg).	1re, 2e, 3e	1re, 2e, 3e	1re, 2e (2 bis)	1er, 2e (3)	1	3	3
	*1er (St-Pétersbourg).	*22e, *37e	22e, 37e	»	»	*1	2	*2
	18e (Youriev).	23e, 24e	23e, 24e	»	»	1	2	»
	22e (4) (Helsingfors).	»	»	»	»	»	»	»
MOSCOU.	Grenadiers (Moscou).	1re, 2e, 3e	1re, 2e, 3e	1re	1er	1	3	3
	*17e (Moscou).	*3e, *35e	*3e, *35e	*Brig. ind.	»	*1	2	*2
	*13e (Smolensk).	*1re, *36e	1re, *36e	»	»	*1	2	*2
VARSOVIE	1er corps de cavalerie (Varsovie).	»	»	5e Div. mixte	5e gr.; 3e batt. à cheval de la Garde	»	»	»
	2e corps de cavalerie (Varsovie).	»	»	6e 15e	6e *10e	»	»	»

de cavalerie cuirassés, chacune à 8 escadrons, et une brigade cosaque à 9 sotnias (y compris une sotnia de l'Oural). La 2e division a la composition normale (2 brigades, 24 escadrons).

(3) Ces deux groupes forment une brigade de 6 batteries, dont une cosaque; le deuxième groupe détache une batterie à Varsovie.

(4) Le 22e corps comprend provisoirement : 2 brigades de tirailleurs, dites de Finlande; le régiment d'artillerie, dit de Finlande; le 55e régiment de dragons, dit de Finlande; 2 sotnias de Cosaques d'Orenbourg et le 6e escadron de gendarmerie de campagne.

TABLEAU B. — *Troupes actives d'Europe mobilisées et transportées en Extrême-Orient et troupes actives non mobilisées présentes le 1er octobre 1904 dans les circonscriptions d'Europe.*

CORPS D'ARMÉE.		DIVISIONS D'INFANTERIE.	BRIGADES D'ARTILLERIE.	DIVISIONS de CAVALERIE	GROUPES D'ARTILLERIE à cheval.	BATAILLONS du GÉNIE.	AUTRES FORMATIONS.
VILNA	4e	30e, 40e	30e, 46e	»	»	2e	5e division de tirailleurs et son artillerie (pour mémoire); 1/2 escadron de gendarmerie de campagne (1er).
	16e	25e, 41e	25e, 45e	»	»	16e	
	(Ve Sib.).	(54e), (64e)	26e, 40e	»	»	»	
	(VIIe Sib.).	(53e), (71e)	28e, (73e)	»	»	»	
	»	»	»	»	»	Ch. f. 2, 3	
	2e	26e, 43e	»	2e	2e	4e	
	3e	27e, 28e	»	3e	3e	3e	
	20e	29e, 45e	»	»	»	»	
	»	»	5e, 44e	»	»	Pont. 2, 3	
	»	»	»	»	»	Parc gén. camp. 2	
VARSOVIE	19e	17e, 38e	8e, (74e)	»	»	19e	1re et 2e divisions de tirailleurs et leur artillerie (pour mémoire); Groupes 1 et 2 d'artillerie de mortiers (provenant du regiment de mortiers n° 3).
	(VIe Sib.).	(55e), (72e)	6e, 10e	»	»	»	
	»	»	»	»	10e	8e, 9e	
	»	»	»	»	»	»	
	5e	7e, 10e	»	14e	14e	»	
	6e	4e, 16e	4e	4e	4e	10e	
	15e	6e, 8e	»	13e	»	15e	
	14e	2e, 18e	2e, 18e	1re du Don.	1er du Don.	»	
	»	»	17e, 38e	7e	7e	Pont. 6, 7	
	»	»	»	»	»	P. gén. camp. 4	
	9e	5e, 44e	»	»	»	21e	2 groupes d'artillerie à cheval de montagne.
	10e	9e, 31e	9e, 31e	1er r. cos. Or.	3e du Don.	6e	
	»	»	»	»	»	5e	
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	»	21e	

	12e » »	14e, 19e » »	14e, 19e » »	12e 9e 10e (moins le 1er rég. cos. d'Orenbourg.)	12e 9e »	17e Pont. 4, 5 P. gén. camp. 3	
Odessa	8e 7e » »	14e, 15e 13e, 34e » »	14e, 29e 13e, 34e 14e, 15e »	» 7e r. du Don. 8e »	» » 8e »	12e 11e Pont. 8 P. gén. camp. 5	4e div. de tir. et son artillerie (pr mémoire); 1/2 escadron de gend. de campagne (4e).
Pétersbourg	1er » Garde. 18e »	22e, 37e » G. 1, 2, 3 23e, 24e »	7e, 43e » G. 1, 2, 3 23e, 24e 22e, 37e	» » G. 1, 2 » »	» » Br. d'art. à ch. G. » »	1er Pont. 1 G. 18e P. gén. camp. 1	Groupes 9 et 10 d'artillerie de mortiers (ancien *1e régiment de mortiers).
Moscou	17e 13e » Grenadiers. » »	3e, 35e 1er, 36e » Gr. 1, 2, 3 » »	3e, 35e 27e, 36e » Gr. 1, 2, 3 1re »	Br. ind. 2 » » 1er » »	» » » 1er » »	17e 20e Gr., 13e » Rés. 1, 2, 3, 4, 5 P. gén. camp. 6	Groupes 11 et 12 d'artillerie de mortiers (ancien *5e régiment de mortiers).

Totaux des troupes mobilisées et transportées en Extrême-Orient.

9 corps d'armée.	18 divisions d'infanterie.	20 brigades d'artillerie.	1 *brigade.* 1 *régiment.* 2 *demi-escadrons de gendarmerie de campagne.*	4 *batt. à cheval.* 4 *batt. de montagne.* 12 *batt. armées en obusiers.*	14 *bataillons de sapeurs.* 1 *bataillon de pontonniers.* 2 *bataillons de chemins de fer.* 9 *divisions de parc du génie de campagne.*	2 *demi-escadrons de gend. de campagne.*

*
* *

Une part contributive importante a été fournie à l'ordre de bataille russe en Mandchourie par l'infanterie et l'artillerie de réserve ; d'autre part, des divisions d'infanterie de réserve et des brigades d'artillerie de réserve ont été mobilisées à effectif réduit pour assurer le service intérieur et tenir la place des formations actives prélevées en Russie d'Europe. Les tableaux ci-dessous donnent l'ensemble de ces mobilisations :

Infanterie de réserve (octobre 1905).

	DIVISIONS.	BRIGADES.	RÉGIMENTS.	BATAILLONS.	OBSERVATIONS.
Mobilisés sur le pied de guerre et transportés en Extrême-Orient	9	8 (1) 1	36	144 (1) 12	(1) 4 des 12 bataillons de réserve de Sibérie (6e, 7e, 8e, 9e) ont été groupés pour former la « brigade isolée de Sibérie ».
Mobilisés à effectif réduit (en Europe)	16	6	64	256	
Non mobilisés (en Europe)		0	15	54 4	

Artillerie de réserve (octobre 1905).

	BRIGADES.	BATTERIES.	OBSERVATIONS.
Mobilisés sur le pied de guerre et transportés en Extrême-[illegible]	4	30	
Mobilisés à effectif réduit (en [illegible]	14	80	
Non mobilisés [illegible] éléments indiqués au tableau D.			

[illegible] du mécanisme de la mobilisation, la

mise sur pied de guerre des unités mentionnées sur le tableau n'a été qu'une application des règles générales relatives aux formations de réserve. On rappelle à ce sujet que les treize brigades de réserve composées de quatre régiments de réserve à deux bataillons donnent naissance les unes à une seule et les autres à deux divisions d'infanterie de réserve. La 50e brigade de réserve, à trois régiments de deux bataillons, donne naissance à deux divisions; mais ces deux divisions ne comprennent chacune que trois régiments.

Les douze brigades de réserve composées de quatre bataillons de réserve (y compris celles du Turkestan et de la Sibérie) forment tantôt une seule, tantôt deux divisions d'infanterie. Dans le premier cas, chacune des cinq compagnies existant à l'intérieur du bataillon de réserve donne naissance à un bataillon; les quatre premiers bataillons ainsi formés constituent un des régiments de la division; les cinquièmes bataillons restent isolés. Dans le second cas, le mécanisme est encore le même pour les quatre premières compagnies, mais la cinquième compagnie donne naissance à elle seule à un régiment; les quatre régiments provenant des cinquièmes compagnies forment la deuxième division, qui est dite *mobilisée au second tour*.

Le tableau C est consacré à la correspondance normale entre les formations d'infanterie de réserve du temps de paix et celles du temps de guerre, et à la correspondance particulière établie entre les unes et les autres par l'effet des dernières mobilisations effectuées; ceux des numéros qui ressortent avec un œil typographique plus gros appartiennent aux divisions mobilisées au 2e tour.

Les totaux du tableau comprennent à la fois les formations de campagne dénombrées à la page précédente et quelques formations spéciales dites : brigade de Vladivostok, brigade de Sakhaline, bataillon du Kamtchatka.

TABLEAU C. — *Formations de guerre de l'infanterie de réserve.*

CIRCONSCRIPTION à laquelle LA BRIGADE EST ATTACHÉE.	BRIGADES D'INFANTERIE de réserve.	DIVISIONS D'INFANTERIE auxquelles elles donnent normalement naissance en temps de guerre.	DIVISIONS auxquelles elles ont donné naissance au cours de la guerre russo-japonaise. Sur le pied de guerre.	Sur le pied de paix.	OBSERVATIONS.
VARSOVIE	46e	46e	»	46e (1)	(1) Remplace une des divisions de tirailleurs mobilisées dans la circonscription.
	47e	47e	»	47e (2)	(2) Remplace une division du 19e corps.
	48e	48e	»	48e (3)	(3) Remplace une des divisions de tirailleurs mobilisées dans la circonscription.
	49e	49e	»	49e (4)	(4) Remplace une division du 19e corps.
SAINT-PÉTERSBOURG	50e	50e, 67e	»	»	
KIEV	51e	51e, 68e	»	51e, 68e (5)	(5) Remplacent le 10e corps.
ODESSA	52e	52e, 69e	»	52e, 69e (6)	(6) Remplacent le 8e corps.
	53e	53e, 70e	*53e (7)	70e (7)	(7) La 53e en Extrême-Orient (VIIe corps sibérien), la 70e dans la circonscription d'Odessa.
KASAN	54e	54e, 71e	*54e, *71e (8)	»	(8) La 54e appartient au Ve corps sibérien, la 71e au VIIe corps sibérien.
MOSCOU	55e	55e, 72e	*55e, *72e (9)	»	(9) Forment le VIe corps sibérien.
	56e	56e, 73e	»	56e, 73e (10)	(10) Remplacent le 17e corps.
KASAN	57e	57e, 74e	»	»	(11) Remplacent le 4e corps.
	58e	58e, 75e	»	»	(12) La 61e division appartient au Ve corps sibérien, la 78e est employée à la garde du Transsibérien.
	59e	59e, 76e	»	»	
MOSCOU	60e	60e, 77e	»	60e, 77e (11)	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	*64e (12)	78e (12)	

Caucase	63e 64e 65e 66e	63e, 80e 64e, 81e 65e 66e	» » » »	» » » »	
Turkestan	1re du Turkestan 2e du Turkestan	1re du Turkestan 2e du Turkestan	» »	» »	
Sibérie	1re de Sibérie 2e de Sibérie 3e de Sibérie	1re de Sibérie (14) 2e de Sibérie (15) 3e de Sibérie (15)	1re de Sibérie 2e de Sibérie 3e de Sibérie Et 12 bat. de rés. de Sib.	» » »	(14) Forme, avec la 5e division de tirailleurs de la Sibérie orientale, le IIe corps sibérien. (15) Forment le IVe corps sibérien.
Saint-Pétersbourg	1 bat. (d'Arkangelsk)	1 rég. à 2 bat.; 1 bat. — 3 bat.	»	»	
Kasan	1 bat. (de Tsarev)	1 rég. à 4 bat. — 4 —	»	»	
Caucase	2 bat.	1 rég. du 1er tour.; 1 rég. du 2e tour. — 8 —	»	»	
Lieutenance impériale	Bat. de Khabarovsk Bat. de Blagovestchensk	Brig. de Vladivostok — 5 — — 5 —	Rég. et bat. de Khabarovsk Rég. et bat. de Blagovestchensk	»	
	2 bat. (d'Alexandrovsk et de Korsakovsk)	Brig. de Sakhaline. — 6 — Bat. du Kamtchatka — 1 —	Brig. de Sakhaline »	» »	
		Total — 32 bat.			

Totaux des formations de guerre de l'infanterie de réserve.

	41 *divisions.* 82 *brigades.* 162 *rég. à 4 bat.* 20 *bat. indép. (Sib. et Turk.)* 32 *bat. divers.* — 700 bataillons.	9 *divisions.* 19 *brigades.* 36 *régiments.* 156 *bataillons.*	16 *divisions* (16). 16 *brigades.* 64 *régiments.* 256 *bataillons.*	(16) Quatre de ces divisions n'ont pas été dotées d'artillerie : ce sont les 46e, 47e, 48e, affectées normalement en temps de guerre au camp retranché de Varsovie, la 49e, de création récente, et à laquelle ne correspond encore aucune formation d'artillerie de réserve.

TABLEAU D. — *Formations de guerre de l'artillerie de réserve.*

CIRCONSCRIPTION à laquelle LA BRIGADE est attachée.	BRIGADES D'ARTILLERIE de réserve.	BRIGADES D'ARTILLERIE auxquelles elles donnent normalement naissance en temps de guerre.	BRIGADES D'ARTILLERIE constituées au cours de la guerre russo-japonaise.	NOMBRE de BATTERIES dans les brigades mobilisées.
VILNA.....	1re.....	50	»	6
		54	»	»
		57	»	»
		62	»	»
MOSCOU.....	2e.....	67	67	4
		74	74	»
		77	»	»
		78	»	»
		79	»	»
MOSCOU.....	3e.....	55	55	6
		56	56	»
		59	59	»
		60	60	»
KIEV.....	4e.....	54	54	6
		58	58	»
		64	64	»
		68	68	»
ODESSA.....	5e.....	52	52	6
		53	53	»
		69	»	4
		70	»	»
KASAN.....	6e.....	72	72	4
		73	73*	»
		74	74*	»
		75	75*	»
		76	76	»
VARSOVIE.....	Batt.-cadre de la 48e brig. d'infanterie	48	»	4
CAUCASE.....	Brig. du Caucase.....	63	»	6
		64	»	»
		65	»	»
		66	»	»
		et 4 batt. de mont.	»	»
TURKESTAN.....	Batt. n° 1 de rés. du Turkestan.....	3e du Turkestan.....	»	4
	Batt. n° 2 de rés. du Turkestan....	4e du Turkestan.....	»	»
SIBÉRIE.....	Batt.-cad. de la Sib. orient.	1re de Sibérie.	1re de Sibérie*..	4
	Groupe de rés. de Sibérie..	1er et 2e gr. de Sibérie....	1er et 2e groupes de Sibérie*..	»
		3e et 4e gr. de Sibérie....	3e et 4e groupes de Sibérie*..	»

TOTAUX : 34 brig., 180 batt. montées, 4 batt. de mont. Actuellement sur pied de paix : 14 brig., 80 batt. ; sur pied de guerre : 4 brig., 30 batt.

*
* *

En raison du fait déjà mentionné, que cinq brigades d'artillerie actives ont été rattachées à cinq divisions d'infanterie de réserve, quatre brigades d'artillerie de réserve seulement ont été mobilisées, tandis que neuf divisions d'infanterie de réserve étaient mises sur le pied de guerre. Il résulte de cette différence que la correspondance n'existe pas plus, en Russie d'Europe, entre les disponibilités de l'infanterie et de l'artillerie de réserve, qu'entre celles de l'infanterie et de l'artillerie actives; mais, pour les premières, il y a excès d'artillerie, tandis que les secondes accusent un excès d'infanterie.

En Sibérie, outre la 1re brigade d'artillerie de réserve de Sibérie, les groupes 1, 2, 3, 4 de Sibérie ont été également mis sur le pied de guerre.

Quatorze brigades d'artillerie de réserve ont été mobilisées à effectif réduit en Russie d'Europe. Ce chiffre se justifie ainsi : douze brigades formant la dotation de douze divisions de réserve mobilisées sur le pied de paix (tableau C, note 16); deux brigades destinées à compenser la différence de deux unités signalée plus haut (tableau B) entre le nombre des divisions d'infanterie et des brigades d'artillerie actives restées sur le pied de paix dans les circonscriptions d'Europe.

Le tableau D donne le schéma de la mobilisation générale de l'artillerie de réserve et montre l'application particulière du schéma faite en 1904-1905. Conformément à la convention énoncée tout à l'heure, il a été fait usage d'un caractère typographique plus gros pour figurer les numéros des brigades affectées à des divisions *de 2e tour*.

On remarquera que les numéros des divisions d'infanterie de réserve constituées sur le pied de paix, tous compris entre 51 et 79 (tableau C), ne sont pas exactement reproduits dans la série des quatorze brigades d'artillerie de réserve mobilisées, et que par suite la règle de correspondance normale, qui veut qu'à chaque division d'infanterie de réserve mobilisée soit rattachée une brigade d'artillerie de réserve de même numéro, n'a pas été respectée.

Les brigades à 6 batteries forment deux groupes, chacun à 3 batteries. Les brigades à 4 batteries (celles dont le numéro est supérieur à 67) ne comprennent en principe qu'un seul groupe ; cependant un certain nombre d'entre elles (72e, 73e*, 74e*, 75e*, 76e) sont à deux groupes et à 6 batteries par l'adjonction à chacune d'elles d'un groupe à 2 batteries provenant d'une brigade active mobilisée et transportée en Extrême-Orient.

Le 1er groupe de la	26e*	a été affecté à la	72e ;
—	28e*	—	73e* ;
—	6e*	—	74e* ;
—	10e*	—	75e* ;
—	29e*	—	76e.

Les 52e et 55e brigades sont dites mixtes ; elles sont à trois groupes et comprennent, outre les 6 batteries propres (2e et 3e groupes) de la brigade, un 1er groupe (2 batteries) composé respectivement des batteries que les 25e et 30e brigades ont laissées en Europe.

Les troupes de réserve du génie n'ont mobilisé, au cours de la guerre, que deux des quatre compagnies rattachées à la brigade de chemin de fer d'Europe. Des deux bataillons ainsi formés sur le pied de guerre, l'un a remplacé à Baranovitchi (circonscription de Vilna) le 3e bataillon actif de troupes de chemin de fer, transporté

en Extrême-Orient ; l'autre a été transporté lui-même en Extrême-Orient.

*
* *

La presque totalité des formations cosaques du 2e tour et quelques-unes des formations du 3e tour ont été mobilisées au cours de la guerre russo-japonaise, les unes sur le pied de guerre et pour prendre part aux hostilités, les autres sur le pied de paix et pour contribuer au maintien de l'ordre intérieur.

Le tableau E montre l'ensemble de cette double mobilisation. Il donne aussi la liste des unités de circonstance, divisions et brigades, dans lesquelles sont entrés les régiments mobilisés sur le pied de guerre.

Les régiments mobilisés sur le pied de paix n'ont pas été groupés en unités de degrés supérieurs, mais simplement rattachés, d'après la région de l'empire où ils étaient employés, aux formations actives les plus voisines; ces liaisons temporaires sont indiquées également par le tableau E.

*
* *

Le total général des formations de campagne mises sur pied de guerre à l'occasion de la guerre russo-japonaise s'obtient en additionnant les totaux partiels des tableaux A, B, C, D, E.

Ce calcul, indiqué au tableau F, donne les sommes suivantes : 688 bataillons, 237 escadrons ou sotnias à cheval, 263 batteries, 33 bataillons du génie. En réduisant de 32 le nombre des bataillons, pour tenir compte de ce que les deux divisions du 9e corps destinées à l'Extrême-Orient n'y ont pas été transportées dans la réalité, et en évaluant les bataillons à 1000 hommes, les

TABLEAU E. — *Formations cosaques des 2e et 3e tours, mises sur pied au cours de la guerre russo-japonaise.*

MISES SUR PIED DE GUERRE.		UNITÉS qu'elles forment ou dans lesquelles elles sont entrées.	MOBILISÉES POUR LE SERVICE INTÉRIEUR.		UNITÉS auxquelles elles sont rattachées au point de vue du commandement.	OBSERVATIONS.
2e tour.	3e tour.		2e tour.	3e tour.		
Voisko du Don :						
Rég. 19.....			Rég. 18.....	»	20e corps d'armée.	(1) Ces 24 sotnias ont été groupées en 4 régiments, dits régiments 1, 2, 3, 4 mixtes du Don.
Rég. 24.....			Rég. 20.....	»	34e div. d'infanterie.	
Rég. 25.....	»	4e div. cos. du Don.....	Rég. 21 et 22.....	»	Corps des grenadiers.	(2) Remplace le 1er d'Ekaterinodar entré dans la composition de la div. cosaque mixte du Caucase.
Rég. 26.....			Rég. 23.....	»	34e div. d'infanterie.	
			Rég. 27.....	»	1re div. cav. de la Garde.	
			Rég. 28.....	»	2e div. cav. de la Garde.	(3) Remplace dans cette division le 1er d'Ouman, entré dans la composition de la division cosaque mixte du Caucase.
			Rég. 29, 30, 31, 32, 33 et 34.....	»	Corps des grenadiers.	
			Sot. 7 à 30 (1).....	»	»	
Voisko de Kouban :						
			2e d'Ekaterinodar .	»	?	(4) Remplace dans cette division le 1er de Sounja-Vladikavkaz, entré dans la composition de la division cosaque mixte du Caucase.
			— d'Ouroup (2)....	»	Voisko du Kouban.	
			— de Poltava.....	»	Div. de cav. du Caucase.	
			— de Taman.....	»	3e corps d'armée.	
			— du Caucase.....	»	Voisko du Kouban.	
Bat. 7, 8, 9, 10, 11, 12 de plastounes.	»	2e brig. de plastounes....	— de la mer Noire	»	1re div. cosaque du Caucase (3).	
			— d'Ouman.....	»	?	(5) Remplace le 1er de Kizliar-Grebensk, entré dans la composition de la division cosaque mixte du Caucase.
			— d'Eisk.....	»	10e div. de cavalerie.	
			— du Kouban.....	»	1re div. cos. du Caucase.	
			— de la Laba.....	»	Div. de cav. du Caucase.	
			— du Khoper.....	»	2e div. cos. du Caucase.	
Voisko du Térek :						
»	»	»	2e de la Volga....	»	2e div. cosaque du Caucase (4).	(6) Cette brigade comprend le régiment cosaque de l'Amour, le 1er de l'Argoun (Transbaïkal) et la batterie à cheval de montagne irrégulière de l'Ous-
»	»	»	2e de Gorsko-Mozdok (5), de Sounja-Vladikavkaz.			

»	»	»
»	»	»
Rég. 9, 10, 11 et 12	»	Div. cos. de l'Orembourg
»	»	»
Voisko de l'Oural :		
Rég. 4	»	1re brig. de la div. cos. mixte Oural-Transbaïkal
Rég. 5	»	»
»	»	»
Voisko d'Astrakan :		
»	»	»
Voisko de Sibérie :		
Rég. 4 et 5	Rég. 7 et 8	Div. cos. de Sibérie.
Rég. 6	Rég. 9	Brig. mixte de l'Amour.
Sot. n° 2 de Krasnoïarsk	Sot. n° 3 de Krasnoïarsk	Groupe cosaque de Krasnoïarsk.
Sot. n° 2 d'Irkoutsk.	Sot. n° 3 d'Irkoutsk.	Groupe cos. d'Irkoutsk.
Voisko du Transbaïkal :		
2e de Verkhnéoudinsk, de Tchita, de Nertchinsk, de l'Argoun	»	Div. cos. du Transbaïkal.
Batt. n° 3	»	Div. cos. du Transbaïkal.
Batt. n° 4	»	Div. mixte Oural-Transbaïkal.
»	3e de Verkhnéoudinsk	»
»	Bat. 4, 5, 6	»
Voisko de l'Amour :		
Sot. 4, 5 et 6	»	Brig. cos. m. de l'Amour (6).
»	Sot. 7, 8 et 9	Groupe de l'Amour.
Voisko de l'Oussouri :		
Sot. 3 et 4	»	Brig. de cav. de l'Oussouri (7).
»	Sot. 5 et 6	

Rég. 7	»	Corps des grenadiers.	prend : le régiment cosaq. de l'Oussouri, formé des sotnias 1, 2, 3, 4, 5, 6 de ce voisko, celui des dragons de la Province Maritime et le 1er régiment de Nertchinsk (Transbaïkal).
Rég. 8	»	78e div. d'infanterie.	
»	»	»	
Rég. 13 et 16	»	1re div. cav. de la Garde.	
»	»	»	
Rég. 7	»	78e div. d'infanterie.	
Rég. 2	»	Voisko d'Astrakan.	

TOTAUX.

	DIVISIONS.	BRIGADES.	RÉGIMENTS.	BATAILLONS.	SOTNIAS.	BATTERIES.	OBSERVATIONS.
Sur pied de guerre	4	9	22	»	132	2	(1) Bat. cos. 4, 5, 6 du Transbaïkal.
	»	»	»	(1) 3	15	»	(2) 2e brigade de plastounes.
	»	(2) 1	»	6	24	»	(3) Sotnias 2 et 3 des groupes de Krasnoïarsk et d'Irkoutsk.
	»	»	»	»	(3) 4	»	
	5	10	22	9	175	2	
Sur pied de paix	»	»	38	»	226	»	

TABLEAU F. — *Troupes de campagne mobilisé*

	INFANTERIE.						CAVALERIE.				
	Corps d'armée ou corps de cavalerie.	Divisions d'infanterie (ou de tirailleurs).	Brigades.	Régiments.	Bataillons à 4 compagnies.	Compagnies de mitrailleuses.	Divisions.	Brigades.	Régiments.	Escadrons ou sotnies.	Compagnies de mitrailleuses (à cheval).
TABLEAU A.	7	10	20	40	160	10	»	»	»	»	
Formations actives dans la Sibérie orientale.....	»	»	»	1	4	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	
	1 de cav.	»	»	»	»	»	2	6	13	80	
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Tirailleurs d'Europe.	2	5	10	20	80	5	»	»	»	»	
TABLEAU B.											
Formations actives d'Europe.....	9	18	36	72	288	18	»	1	2	12	
	»	»	»	»	»	»	»	»	1	6	
TABLEAU C.											
Formations d'infanterie de réserve mobilisées.....	»	9	18	36	144	9	»	»	»	»	
	»	»	1	»	12	»	»	»	»	»	
TABLEAU D.											
Formations d'artillerie de réserve mobilisées.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
TABLEAU E.											
Formations cosaques des 2e et 3e tours mobilisées.....	»	»	»	»	»	»	4	9	22	132	
	»	»	»	»	3 à 5 sot.	»	»	»	»	39 à pied.	
	»	»	1	»	6	»	»	»	»	»	
TOTAUX.....	18 1	42	86	169	685 3 à 5 sot	43	6	16	39	237 à chev.	

sur la guerre russo-japonaise (au 15 octobre 1905).

ARTILLERIE LOURDE.					GÉNIE.								FORMATIONS DIVERSES.
Parcs ou groupes à 4 batteries.	Batteries.	BATTERIES A CHEVAL.	BATTERIES DE MONTAGNE.	BATTERIES DE MORTIERS ou d'obusiers.	Bataillons de sapeurs.	Bataillons de pontonniers.	Bataillons de télégraphistes.	Bataillons d'aérostiers.	Brigades de chemin de fer.	Bataillons.	Compagnies.	Divisions de parc du génie de campagne.	
8	38	»	»	»	6	3	2	3	1	2	8	3	Bat. du train 1, 2, 3 de la Sibérie.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	24	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Bat. du train du Sud-Oussouri.
»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	»	»	27	4	»	»	»	»	»	»	»	»	3 demi-escadr. de gendarmerie de campagne.
5	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
20	120	4	4	12	14	1	»	»	»	4	8	9	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
4	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
37	208	10	31	16	20	8	2	3	2	4	44	15	
		263											

batteries à 200 hommes, les escadrons et sotnias à 150 hommes, on obtient pour les effectifs totaux :

656,000 hommes d'infanterie ;
36,000 — de cavalerie ;
52,000 — d'artillerie ;
33,000 — du génie ;

soit 777,000 combattants. En ajoutant à ce nombre les effectifs spéciaux des garde-frontières dans la lieutenance impériale (55 compagnies = 11,000 hommes, 55 sotnias = 8,200 hommes et 6 batteries = 1200 hommes), on obtiendrait finalement un total voisin de 800,000 hommes.

Ce chiffre élevé qui englobe toutes les formations de campagne mobilisées, quelle que soit leur position, entre l'Oural et Kouan-Tchen-Tse, est un maximum par rapport aux effectifs des armées de Mandchourie. Cependant, des renseignements de presse ont fait connaître que le total des rationnaires russes en Extrême-Orient, y compris le personnel des trains et des non-combattants, dépassait un million d'hommes à la date du 15 octobre 1905.

(163)

OBSERVATIONS

SUR LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

D'APRÈS LE

Lieutenant-Colonel d'état-major russe NEZNAMOV

AVANT-PROPOS.

Nous empruntons aujourd'hui aux premières études publiées par le colonel Neznamov dans l'*Invalide Russe* (1) et continuées depuis par une nouvelle série d'articles, les observations que l'auteur consacre aux trois sujets : 1° du facteur humain et personnel; 2° de la tactique d'artillerie; 3° du matériel en général. Il résume sur ces différents thèmes les données expérimentales recueillies par lui au cours de la guerre russo-japonaise, dans ses fonctions de chef d'état-major de la 35e division d'infanterie (17e corps d'armée); il le fait avec netteté, avec personnalité, mais aussi avec le souci d'aboutir à des conclusions pratiques et de contrôler ses opinions par les avis exprimés dans le corps d'officiers auquel il appartient.

C'est ainsi que, parlant de l'habillement et de l'équipement, il expose non des conclusions personnelles, mais les *desiderata* énoncés par les généraux, colonels et chefs de service de la 35e division; il critique avec eux la tenue de campagne du soldat russe comme lourde et peu pratique; il s'élève particulièrement contre la *papakha* (bonnet fourré), dont les longs poils tombent sur les yeux et gênent pour observer et

(1) Nos 195 et suivants (année 1905).

pour viser; contre le sac à effets porté en sautoir, auquel il préfère un havresac suspendu aux épaules de l'homme et contre les bottes, qui lui paraissent devoir être rejetées pour faire place à un brodequin lacé à forte semelle. Passant au chapitre de l'alimentation en campagne, il présente sur la constitution de la ration, sur les substitutions et sur l'exécution du service des vivres, des observations judicieuses, mais un peu spéciales pour le cadre de notre revue et susceptibles à ce point de vue d'être détachées du texte et réservées, en vue de donner plus de valeur aux conclusions que l'auteur formule sur des sujets plus généraux.

Celles-ci, toujours étayées d'observations concrètes et rendues probantes par un énoncé précis, dépassent assurément la portée du programme modeste que l'auteur s'était tracé. Il ne voulait que signaler les « défauts permanents » et les « fautes accidentelles » qu'il est de l'intérêt des Russes de chercher à corriger : nos lecteurs s'apercevront vite que les jugements émis par son esprit généralisateur ne s'adressent pas seulement à ses compatriotes, mais apportent un enseignement aux militaires de tous les pays.

L'homme.

> Une troupe n'est vraiment battue que lorsqu'elle se considère elle-même comme battue.

LE SOLDAT, LE SOUS-OFFICIER, L'OFFICIER.

Nous avons battu en retraite après Turentchen, Vafangoou ; nous avons livré nos positions d'Anping et de Lan-dia-sian ; nous avons évacué Liao-yan ; notre offensive d'octobre a échoué ; enfin nous avons abandonné notre position fortifiée sur le Cha-ho et quitté la région de Moukden. Mais demandez à une quelconque de nos troupes si elle a été battue, et elle vous répondra : « Non ! »

Ainsi pensent la majorité de nos officiers, ainsi pense toute la masse de nos soldats.

Notre soldat a supporté avec une énergie sans rivale

toutes les fatigues des marches, par une chaleur de plus de 40° ou dans une boue gluante ; il n'a pas eu son compte de sommeil pendant des mois ; il est resté au feu dix ou douze jours de suite, sans perdre la faculté de combattre.

On lui a reproché son inertie intellectuelle, son indifférence à apprendre, sa résistance passive aux nouveautés, son incapacité d'initiative.

Le sous-officier est le produit du même système militaire, appliqué au même soldat. On lui fait naturellement les mêmes reproches, et on le considère comme incapable, en général, de suppléer à l'officier.

Notre officier a fait preuve, comme dans nos guerres précédentes, d'une haute abnégation, d'une bravoure et d'un dévouement sans bornes. Mais il n'a pas non plus échappé au reproche de manque d'initiative, d'aptitude à juger les situations, de décision et d'esprit d'à-propos.

Toutes ces critiques, au fond, sont identiques ; il faut donc remonter à leurs causes communes qui sont, d'une part, notre retard général de civilisation, d'où résulte, dans notre milieu spécial, absolument comme dans les autres milieux, un défaut de large compréhension des choses professionnelles ; et, de l'autre, un système mal conçu d'éducation et d'instruction militaires.

La seconde de ces causes est la seule sur laquelle nous puissions agir.

La question de l'éducation du soldat est — en théorie — placée depuis longtemps sur le véritable terrain; mais la cause première citée tout à l'heure, en connexion avec les conditions de notre développement historique et le pli de servitude gardé chez nous du temps du servage, continuent jusqu'à présent à l'entraver en pratique.

La longue portée du nouveau canon a fortement étendu le cadre du champ de bataille actuel ; le combat tire

indéfiniment en longueur et « l'élan » doit aujourd'hui céder le pas à « l'opiniâtreté » des combattants.

L'élan peut être provoqué par différents moyens, et il n'exige pas une préparation particulière ; au contraire, l'improvisation ne fait que lui donner plus de vigueur.

Il n'en est pas de même de l'opiniâtreté : il faut la développer par l'éducation.

Un respect constant et absolu de sa personnalité et de sa dignité d'homme, la cordialité et l'égalité d'humeur dans tous les rapports avec lui, un appel judicieux à son amour-propre, voilà ce qu'il faut pour donner à notre soldat la ténacité qui lui manque ou qu'il ne possède pas à un degré suffisant.

Il faut mettre en œuvre tout ce qui peut ennoblir et hausser son cœur. Surtout il faut bien se garder de le réprimander continuellement ; l'éloge mérité est un moyen plus efficace que la critique.

Le rôle de l'école militaire est d'élever le futur officier dans le culte de ces grandes vérités.

L'insuffisance du nombre des officiers dans notre armée est une autre conclusion qui s'impose, d'après les indications de la dernière guerre.

Il est indispensable : 1° de prendre comme règle qu'une troupe mobilisée, défalcation faite des officiers désignés pour occuper les fonctions prévues en dehors d'elle par le plan de mobilisation, doit néanmoins avoir encore son cadre complet d'officiers de l'armée active (d'après les fixations actuelles), avec un petit complément d'officiers de réserve ; 2° de modifier les conditions de prélèvement des officiers pour les fonctions extérieures au corps, de façon qu'il ne se produise pas de mutations dans le personnel des commandants d'unités, au moment le plus mal choisi ; 3° de rendre le service de l'arrière moins pénible ; actuellement un officier employé au service de l'arrière, tout en risquant moins sa santé et sa

vie, reçoit une meilleure paye que l'officier qui le remplace dans le rang (1); 4° d'élever sans retard le niveau des connaissances et des qualités exigées pour l'admission au grade d'officier de réserve et d'avoir cependant un contingent numérique de ces officiers plus considérable que celui dont on dispose aujourd'hui.

LE PERSONNEL DE LA RÉSERVE.

Les officiers de réserve sont très favorisés ; on leur conserve intégralement leurs appointements au titre civil, pendant tout le temps qu'ils passent sous les drapeaux, et on leur donne néanmoins la solde complète de leur grade. Le gouvernement serait donc fondé à exiger d'eux davantage, avant de leur conférer le titre d'officier.

La convocation des officiers de réserve pour des périodes d'instruction doit avoir lieu, au minimum, tous les trois ou quatre ans ; la vérification de leur instruction doit être entourée de garanties sérieuses, et le commandement doit être armé de moyens d'action contre ceux qui ne s'acquittent pas de tous leurs devoirs.

Il est désirable de maintenir le titre d'enseigne auxiliaire (zaouriad praporchtchik), quand ce ne serait que comme la récompense la plus élevée accordée en guerre aux soldats les plus dignes.

Les hommes du service actif constituent à la mobilisation les cadres des unités de guerre; ces cadres se sont trouvés trop faibles dans bien des cas. Les régiments d'Europe, qui avaient déjà fourni des hommes pour la mobilisation des troupes de la Sibérie orientale, pour la formation des troisièmes bataillons des régiments de tirailleurs, ainsi que pour la constitution des services

(1) Le premier reçoit l'indemnité « de table », le second l'indemnité « journalière ». La première est supérieure à la deuxième.

généraux de leur division, n'avaient pour la plupart que 20 hommes par compagnie, en plus des sous-officiers.

Les réservistes, surtout ceux des classes antérieures à 1895, se sont montrés de tous points inférieurs aux hommes de l'armée active avec lesquels ils venaient se mélanger.

Les réservistes instruits dans des bataillons de dépôt étaient généralement très faibles; les compagnies avaient beaucoup de peine à les assimiler.

Il importe de ne pas constituer les cadres des bataillons de dépôt avec des invalides, mais au contraire avec des officiers tout à fait dignes et dévoués. De plus, les bataillons de dépôt doivent être exclusivement chargés du remplacement des pertes de leurs unités respectives.

Avec le système des mobilisations partielles, employé pendant la guerre actuelle, la préparation des réservistes aurait pu être organisée avec plus de soin et confiée exclusivement à des officiers d'élite, choisis parmi les unités non mobilisées. Ces officiers instructeurs auraient dû accompagner les réservistes pour en faire la remise aux corps.

La tactique.

PROBLÈMES D'ORGANISATION.

La guerre actuelle a mûri deux questions d'organisation : 1° celle de la cavalerie divisionnaire; 2° celle de la subordination de l'artillerie, dès le temps de paix, aux commandants de division.

1° L'invisibilité des lignes de combat d'une part, et, de l'autre, la puissance écrasante des engins de destruction exigent que le chef qui dirige l'action puisse à chaque instant se rendre un compte aussi net que possible de la situation. Il lui faut donc absolument un

organe d'exploration à lui, connaissant ses besoins, familier avec ses exigences, intéressé directement au sort du détachement.

La pratique a donné naissance aux okhotniki à cheval dans les régiments d'infanterie ; ces corps d'éclaireurs ont rendu d'immenses services. Au cas où des considérations budgétaires ne permettraient pas de les entretenir en entier en temps de paix, il serait désirable d'en maintenir au moins les cadres (1).

Faute d'okhotniki à cheval, la cavalerie divisionnaire ne doit pas être normalement inférieure à deux ou trois escadrons.

2° Dès le début de la guerre, l'importance de la seconde question s'est manifestée sous la lumière la plus crue. Que de contestations sur le choix de l'emplacement de l'artillerie, la direction du feu, les buts à battre, le rôle à jouer ! Et en même temps, que de bonnes occasions perdues, de nuire à l'adversaire ! Que de pertes inutilement subies !

Ce n'est qu'ensuite, après s'être faits les uns aux autres, avoir appris à se connaître, à s'apprécier, qu'on en vint à retrouver par l'expérience cette vérité toute simple : que le chef *responsable* doit être maître de tous ses moyens d'action et que le meilleur procédé pour l'en rendre maître est de lui en confier la préparation dès le temps de paix. On constata, en même temps, que l'augmentation énorme de puissance de l'artillerie n'a fait que prêter plus d'importance et d'urgence à cette vieille vérité.

---

(1) L'observation formulée ici par le lieutenant-colonel Neznamov s'applique aux détachements d'okhotniki *à cheval;* ces détachements paraissent avoir été forts pendant la guerre d'environ 160 hommes par régiment. D'autre part, l'effectif normal des okhotniki *à pied* est de 4 hommes par compagnie, ou de 64 hommes par régiment.

QUESTIONS DE COMMANDEMENT.

A mesure que les conditions du combat deviennent plus compliquées, l'initiative des chefs des unités partielles acquiert une importance plus grande.

L'unité du combat actuel n'est possible désormais que s'il y a unité du but commun, justement compris et rationnellement poursuivi par tout le monde.

« La précision des ordres » a cédé la place au « clair exposé des buts ».

Comme conséquence immédiate, les conditions nécessaires de la direction du combat moderne sont les suivantes :

1° La connaissance la plus détaillée possible de la situation, non seulement dans la zone restreinte où l'on opère, mais, autant que possible, sur tout le théâtre des hostilités.

L'ignorance de la situation est extrêmement pénible, surtout pendant les combats; elle rend impossible l'accomplissement des missions qu'on peut avoir à remplir.

Comme les renseignements officiels arrivent toujours trop tard, nous maintenions notre liaison au moyen d'officiers, non seulement avec les divisions voisines, mais encore avec les secteurs où se passaient les événements décisifs, même lorsque ces secteurs faisaient partie d'une autre armée;

2° Les informations sur la situation dans la zone propre où l'on opère doivent être des plus complètes. L'unique moyen de se les procurer consiste dans l'envoi de patrouilles d'officiers et dans les rapports périodiques des commandants de régiment ou de détachement (toutes les heures, ou toutes les demi-heures, ou plus fréquemment encore, si l'activité du combat l'exige).

Ce système d'informations précises et continuelles oriente la personne qui commande sur la situation, sur l'état moral dans le secteur, procure la faculté de peser les choses avec calme et de prendre en temps voulu les mesures convenables;

3° Le maintien de la liaison pendant le combat doit être compris dans le sens le plus étendu. Toute troupe, quand même elle ne ferait que traverser accidentellement, momentanément, le secteur (de division, de corps d'armée), doit absolument en prévenir le chef qui y commande. Il est arrivé que des troupes ont engagé le combat, des batteries ont ouvert le feu dans un secteur étranger, sans avoir averti de leur arrivée. Les résultats d'un pareil mode de secours se devinent d'eux-mêmes; c'est tout au moins de la surprise, de la perplexité, le manque d'harmonie dans la direction, le dérangement du plan de combat;

4° Les détachements improvisés sont le plus grave inconvénient auquel on puisse être exposé dans une action importante. Toute rupture des organismes fondamentaux (corps d'armée, division ou même régiment) est une cause d'affaiblissement; les formations de combat des détachements mixtes, n'ayant pas de liaison en profondeur, rendent impossible toute unité d'action. Le lien organique entre la tête et les membres cesse d'exister. Les autres inconvénients inhérents à ce système (administratifs et autres) sont faciles à prévoir; ils deviennent intolérables quand les unités qui entrent dans la constitution des détachements mixtes appartiennent à des corps d'armée ou même à des armées différentes.

Du reste, ce système est depuis longtemps condamné; l'expérience n'a fait que confirmer une fois de plus en Mandchourie le verdict de l'histoire;

5° La clarté dans les ordres est devenue, plus que jamais, une indispensable nécessité. La moindre inattention du commandement sous ce rapport peut suffire

à rendre l'ordre inexécutable au bas de l'échelle hiérarchique; il faut ensuite des heures pour obtenir des explications complémentaires et, pendant ce temps, l'occasion d'agir est passée.

La forme normale des ordres est maintenant le « billet », le télégramme, le téléphonogramme. Il faut s'habituer à prendre ces documents en aussi sérieuse considération que des ordres réguliers.

La transmission verbale des ordres importants est inadmissible; rien que le fait d'écrire est, de la part de l'autorité qui ordonne, une garantie de plus d'attention. En tout cas, l'expérience a prouvé que celui qui reçoit un ordre verbal doit l'écrire et ensuite faire signer celui qui a fait la transmission.

EMPLOI DE L'ARTILLERIE.

La grande portée, la rapidité de tir, la faculté d'agir d'une position cachée, le peu d'action sur les tranchées actuelles et les buts abrités, telles sont les données caractéristiques de l'emploi de l'artillerie de campagne moderne dans le combat d'aujourd'hui.

L'unique partie de la pièce vulnérable par le shrapnel est le frein, mais je n'ai pas entendu parler de pièces mises hors de combat pour cette cause.

Contre les petits murs et les épaulements, le shrapnel est absolument impuissant; par contre, tout ce qui se laisse voir à découvert, ne fût-ce qu'accidentellement, dans le champ d'action du shrapnel, risque de subir en quelques minutes des pertes considérables. La portée efficace, qui atteint 6 kilomètres environ, a étendu la zone d'action de l'artillerie dans des proportions immenses.

En raison du faible effet percutant du shrapnel, ce projectile ne produit presque aucun effet sur les buts inanimés: l'action du projectile percutant des Japonais,

la chimose, est limitée par la difficulté d'obtenir avec précision la hausse du but. Par suite, la mission fondamentale de l'artillerie de campagne actuelle paraît être de battre des buts animés ; la forme fondamentale du feu d'artillerie est la rafale (feu rapide à shrapnels).

Le feu lent n'est de saison que pour battre les emplacements supposés des réserves, les trains, les villages. Des shrapnels qui éclatent sur un certain emplacement y rendent le séjour très désagréable, surtout lorsqu'on voit les éclatements se produire toujours exactement à la même place et qu'on sait par conséquent que, dès que l'ennemi aura confirmé ses suppositions par un procédé quelconque, il enverra une rafale.

Il n'y a plus à parler maintenant du duel d'artillerie, du moins dans le sens attribué naguère encore à ce mot. Si l'ennemi a réussi à régler son tir sur votre batterie et que vous risquiez de perdre beaucoup de servants, attendez et mettez votre monde à l'abri. Après quelques salves de feu rapide, l'adversaire, pour éviter une consommation inutile de projectiles, ou bien cesse le feu, ou bien se borne à un feu lent : c'est pour vous le moment de recommencer à tirer sur lui. Si votre tir lui paraît dangereux, il se tait à son tour et abrite ses servants. Le moindre trou lui permet de le faire : il est donc bien établi que songer à détruire l'artillerie adverse en position est une utopie. Cette impossibilité pratique se trouva bien démontrée pour nous par un épisode du combat du 12 octobre 1904. La 1re batterie de la 35e division dut plusieurs fois se taire temporairement, parce qu'elle était battue de deux côtés par l'artillerie japonaise ; néanmoins, pendant toute la journée, elle continua à attirer le feu de celle-ci sur elle et ne perdit en tout qu'un officier et six servants.

La lutte d'artillerie moderne doit avoir pour but, à nos yeux, de tenir l'artillerie adverse sous la menace du feu et de ne pas lui permettre de tirer sur notre infanterie,

sur notre artillerie en marche vers une position, sur notre cavalerie, en un mot sur les buts animés que nous offrons à découvert.

Le choix avantageux d'une position défilée et couverte, une exécution habile de toutes les opérations préparatoires assurant la soudaineté et la prépondérance du feu au bout de très peu de temps, une organisation satisfaisante du service d'observation, permettent de disposer d'un plus grand nombre d'éléments pour agir sur les buts animés de l'adversaire et le point d'attaque désigné.

C'est ainsi que, le 14 octobre, deux batteries de la 35e brigade d'artillerie, avantageusement installées près de Han-tchen-pou, paralysèrent par leur tir les batteries japonaises voisines de la station de Cha-ho et de La-ma-toung et donnèrent la possibilité à deux autres, les 4e et 5e des mêmes divisions, près de Houan-toung, de battre tranquillement le village de San-dé-pou, où étaient concentrées des forces japonaises nombreuses (douze bataillons, d'après le rapport).

La longue portée moderne facilite à un très haut degré la concentration des feux d'artillerie et permet de ne pas masser, pour atteindre le but, l'artillerie en batteries compactes et vulnérables. La dispersion relative des unités d'artillerie augmente pour l'adversaire la difficulté de les repérer; pour elles-mêmes, la possibilité d'observer et de développer à droite et à gauche leur champ de tir.

Les observateurs, officiers, sous-officiers, soldats, doivent être dispersés sur le front de combat et tout autour, de manière à observer personnellement et à profiter des observations faites par les troupes voisines.

La signalisation par drapeaux ne vaut rien; l'ennemi la remarque et ne néglige rien pour se débarrasser de l'observateur; c'est ce que nous constatâmes à Dalian-toung, en février-mars 1905. Le téléphone permet, au contraire, de transmettre immédiatement toutes les obser-

vations, d'une part au directeur du tir, de l'autre au personnel établi sur la position ; celui-ci réussit toujours à envoyer quelques salves, avant que l'objectif n'ait modifié sa position au point de ne plus être vulnérable.

L'état-major du commandant du secteur et tous les chefs d'unités d'infanterie et de cavalerie doivent prendre leurs mesures pour que tout ce qui est remarqué chez l'adversaire soit immédiatement transmis à l'artillerie. Ils utilisent, à cet effet, le réseau téléphonique spécial du groupe d'artillerie intéressé ; ce réseau doit comprendre, au minimum, 6 kilom. 500 de câble et le matériel de trois ou quatre postes (pour trois observateurs et le commandant de groupe).

Une bonne organisation de l'observation conduit d'ailleurs à économiser sagement les munitions.

Les Japonais excellaient dans le service d'observation et disposaient sous ce rapport d'habiles auxiliaires dans la population chinoise. Nous avons empoigné à cent reprises des Chinois qui faisaient des signaux avec des miroirs, de petits drapeaux, des bûchers, quelquefois avec les bras seuls.

Et cependant les batteries japonaises envoyaient constamment des centaines de projectiles sur des surfaces où il n'y avait personne.

Le 13 octobre, et les 14, 15, 16 octobre, elles battirent avec des chimoses, très violemment, pendant une heure et demie chaque jour, une zone derrière Ongoua où elles supposaient nos batteries, qui se trouvaient en réalité à Han-tchen-pou.

Quelle que soit la difficulté de l'observation, quatre observateurs postés sur des points avantageusement choisis peuvent, par la flamme des coups et la poussière, fixer assez approximativement l'emplacement d'une batterie sur la carte et indiquer avec succès les corrections du tir.

La place du commandant de groupe ou de batterie

peut être fort différente de celle de la troupe. Forcé qu'il est de s'éloigner beaucoup de ses pièces, en avant, sur les côtés, ou même en arrière, afin de mieux voir, il ne peut absolument pas se passer du téléphone.

Le choix de la position pour les batteries dépend du rôle tactique à jouer, de l'action balistique et enfin de la possibilité de l'observation ; il faut tenir compte aussi de la difficulté de tirer par-dessus l'infanterie amie, lorsque les batteries en sont trop près, et aussi de l'impression que les balles de l'infanterie ennemie produisent dans une batterie ; celles-ci réagissent fortement sur les nerfs des servants et nuisent à la précision du tir, en perturbant les opérations naturellement délicates du réglage de la fusée, du pointage, etc... A ce point de vue, les boucliers d'affût, en fournissant un abri contre les balles de shrapnels, peuvent rendre les plus grands services.

Changements de position. — Il convient de pratiquer souvent les déplacements des batteries à de petites distances, afin de sortir des limites d'une zone trop bien repérée par l'adversaire et violemment battue. Ces déplacements doivent se faire à bras et en cachette ; à défaut de quoi, ils sont inutiles. Un changement de position pour se rapprocher de l'adversaire n'est nécessaire que si le but est à une distance supérieure à 3,500 ou 4,000 mètres. Autrement, il vaut mieux procéder au bombardement du point désigné sans quitter la première position et prendre à la réserve une ou plusieurs batteries nouvelles qu'on pousse en avant et, si l'on peut, à bonne distance, sur l'un ou l'autre flanc. Par là, les premières batteries ne sont pas exposées à subir des pertes inutiles pendant leurs déplacements ; elles bénéficient, au contraire, de l'impression produite sur l'adversaire par l'entrée en ligne de nouvelles batteries.

Au contraire, dès que l'adversaire commence à céder, il est indispensable de porter l'artillerie vivement et

audacieusement en avant; c'est un moyen très puissant, et ici on a avantage à courir quelque risque.

Un feu dirigé sur les derniers échelons et les réserves de l'adversaire peut alors procurer de brillants résultats.

Les Japonais ont hésité ou tardé le 12 octobre au soir, au moment de notre mouvement de recul, à lancer leur artillerie en avant, et c'est seulement grâce à cet excès de prudence de leur part que nous réussîmes à ramener derrière le Cha-ho presque tous les trains de trois divisions (3e, 35e et 55e), avec un seul pont léger, et à évacuer de la station de Cha-ho plus de 500 blessés et le matériel roulant chargé de la réserve mobile d'approvisionnements.

Le tir par-dessus l'infanterie amie doit être considéré maintenant comme tout à fait normal; il permet seul d'éviter de masser dangereusement les batteries, de réaliser la dispersion de l'artillerie sur toute l'étendue du front et de tirer tout le parti possible de la longue portée, en transportant et concentrant le feu sur différents buts, pris en des points quelconques de la ligne d'horizon; cette maniabilité de l'artillerie fait d'elle une menace incessante, effective contre tout mouvement des buts animés en dehors de leurs abris; elle la met en condition d'exploiter intégralement sa puissance balistique.

L'expérience prouve, qu'avec un personnel de servants convenablement dressé, il n'y a pas à craindre que la fusée donne des éclatements prématurés et que le tir par-dessus l'infanterie est pratiquement sans danger.

Direction du feu. — Il est indispensable que les chefs d'artillerie aient des horizons militaires plus étendus que naguère et tiennent un plus grand compte des besoins et des nécessités des autres armes.

Le commandant des troupes répartit ses troupes d'artillerie, leur indique leur place et les buts généraux

dans chaque secteur : préparer l'attaque de tel point, interdire l'accès de tel village, déloger l'ennemi de tel bouquet d'arbres, surveiller telle zone, etc..... Suivant la marche du combat, il communique la situation au commandant de l'artillerie, modifie les missions primitives, en prescrit de nouvelles, ordonne la concentration du feu, pour tout ou partie des batteries, sur certains points, etc.

Le commandant de l'artillerie répartit les missions différentes entre les batteries, organise l'observation sur tout le front et sur les flancs, non seulement des buts indiqués, mais en général de tout le terrain, pour y découvrir éventuellement de nouveaux buts avantageux. Il organise la liaison entre les observateurs, les batteries et lui-même ; il prend des mesures pour assurer le ravitaillement des batteries en munitions.

Le service d'observation doit ouvrir non seulement à lui-même, mais aussi aux commandants de batterie un champ des plus étendus d'initiative et d'entreprise personnelles. D'un autre côté, pour que leur activité s'exerce utilement, il faut que les officiers d'artillerie soient abondamment éclairés et constamment orientés sur la situation, tout au moins dans l'étendue du secteur auquel ils appartiennent. C'est une chose que l'état-major du commandant des troupes et celui du commandant de l'artillerie ne doivent jamais oublier.

Réciproquement, les artilleurs doivent transmettre sans retard au commandant des troupes les renseignements recueillis par leurs observateurs. Cette manière de faire, dans les combats de la station de Cha-ho et de Lin-chin-pou, a procuré à la 35e division les plus grands avantages. Nos observations et nos communications mutuelles ont interdit aux Japonais de déplacer même une batterie à bras dans le sorgho ou de faire passer une compagnie de l'autre côté de la voie du chemin de fer ; chacun de leurs mouvements était signalé et le tir de

notre artillerie réglé en conséquence, d'après les avertissements détaillés, tels que les suivants : « Les Japonais se cachent dans la station et ils ont entouré la fanza à droite de la station. » — « L'ennemi continue à creuser des tranchées à gauche de la station. » — « On vient de recevoir du chef de la 7e compagnie la nouvelle, qu'après le tir de notre batterie les Japonais ont abandonné leurs travaux de terrassement et se sont cachés derrière les bâtiments de la station. La batterie en est informée. »

La reconnaissance pour le choix d'une position d'artillerie, exécutée par les officiers d'artillerie, doit comprendre également la reconnaissance des points d'observation et des moyens de se relier avec eux.

Nature des feux. — Sur les buts découverts, la forme de feu la plus efficace est la rafale. Quand ils n'apercevaient pas de but, les Japonais commençaient à fouiller par un feu lent la zone immédiatement en arrière de nos troupes, de préférence les emplacements supposés de la réserve, des avant-trains de batteries etc... Le moindre déplacement fait pour sortir de la zone d'action de ce feu échappait rarement à leur observation et provoquait de leur part une rafale. A Han-tchen-pou, le 17 octobre, les avant-trains de la 35e brigade d'artillerie n'échappèrent au feu des Japonais que par un miracle, grâce à la rapidité extraordinaire de leur déplacement ; un lot de dix-huit shrapnels éclata juste à l'endroit où ils avaient fait leur conversion.

Quand nous battions des villages, des tranchées, etc... nous pratiquions ordinairement à l'intérieur des batteries et par sections un feu mixte de shrapnels à fusée fusante et de shrapnels percutants, ou une combinaison d'obus de mortier de campagne et de shrapnels de campagne ; les Japonais faisaient une combinaison analogue de shrapnels et de chimoses. Le but de cette combinaison

est facile à comprendre : provoquer au moyen du projectile percutant un mouvement derrière la masse couvrante, et infliger alors des pertes au moyen d'un feu violent de shrapnels.

Soutien. — La complication du combat actuel, la tension nerveuse considérable et la difficulté du commandement exigent qu'un soutien spécial soit affecté à l'artillerie dans toutes les conditions du service en campagne.

En position, il suffit d'une compagnie pour deux batteries; en marche, il en faut une par batterie.

La mission du soutien est de mettre la batterie à l'abri d'une surprise, d'un coup de main, d'emmener les pièces, si les chevaux sont tués, d'aider dans les passages difficiles.

Sans le concours de la 12e compagnie du 132e, qui était le soutien de la 2e batterie de la 35e brigade d'artillerie, dans le combat près de Chi-li-ho, le 12 octobre, cette batterie, embourbée sous le feu de l'ennemi, serait indubitablement tombée aux mains des Japonais. Dans la nuit du 9 au 10 mars 1905, la 15e compagnie du 137e, de sa propre initiative, emmena à bras une batterie de canons de campagne (ancien modèle) qui n'avait pas d'attelages et qu'on avait ordonné de faire sauter; ce n'est qu'arrivée à Moukden, après plus de 4 kilomètres ainsi parcourus, qu'elle en fit la remise à la 35e brigade d'artillerie, laquelle l'emmena ensuite jusqu'à Tiéline.

La question de l'emplacement des avant-trains et des caissons de la batterie de combat est subordonnée aux conditions indispensables suivantes : les masquer et assurer l'approvisionnement ininterrompu des pièces.

Les avant-trains, par suite, doivent être placés derrière des abris à une distance de la batterie inférieure, en principe, à 500 mètres; les caissons, après avoir déposé leur contenu près des pièces, vont se remplir de nouveau et se placent, en se couvrant par des épaule-

ments rapides, soit sur les flancs, soit en arrière. Il est inutile et nuisible de les garder près des pièces ; on peut apporter les projectiles à bras.

Il n'y a pas de raison pour craindre de manquer de projectiles ; les approvisionnements sont suffisants, du moment que le tir est exécuté avec calme et bien préparé.

Le dépôt de munitions dans les tranchées, près des pièces, ne présente aucun danger ; les shrapnels n'éclatent pas lorsqu'ils sont frappés par les balles de fusil ou de shrapnel.

Quelques mots sur l'organisation de l'artillerie.

La rapidité du canon actuel permet de passer à la batterie à six pièces et même à quatre pièces ; la batterie à huit pièces est trop peu maniable (1).

La rapidité et l'intensité du feu des nouveaux canons a conduit de plus à envisager la possibilité de diminuer la proportion de bouches à feu pour 1000 hommes. Mais je ne saurais prendre sur moi de déterminer la proportion la plus avantageuse, faute de données suffisantes déduites de l'expérience du combat.

Sans compter les avantages résultant de la réduction du nombre de pièces dans la batterie, il faut aussi faire entrer en considération la nature de l'homme. Quelques pièces de plus, dans une batterie qui tire, ne produisent pas plus d'impression, d'autant plus qu'il n'y a que le

---

(1) L'opinion du lieutenant-colonel Neznamov, en confirmant une idée depuis longtemps accréditée en France, paraît se rapporter à un état de choses réalisé en Mandchourie, au moins temporairement, pendant la dernière guerre. Des renseignements de presse, présentant quelque garantie d'authenticité, ont en effet fait connaître que dans plusieurs brigades d'artillerie arrivées d'Europe, et notamment dans la 35e brigade, attachée à la 35e division d'infanterie, un prélèvement de deux pièces avait été ordonné sur chaque batterie, en vue de constituer une artillerie à tir rapide pour le 1er corps de Sibérie.

commandement et les observateurs qui le sachent, tandis que l'apparition d'une nouvelle batterie ailleurs, ne fût-elle que de quatre pièces ou même de deux, exerce un très grand effet moral; on s'imagine facilement alors que c'est le prélude de l'entrée en ligne d'une grosse unité.

De bons télémètres, de puissantes lunettes (pour bien reconnaître les siens, surtout), des appareils optiques de visée substitués aux hausses et des jumelles pour les observateurs constituent des accessoires indispensables de l'artillerie moderne.

Notre shrapnel percutant ne donne presque pas de fumée, et, pour vérifier la portée des coups fusants, il faut une observation latérale. Un obus percutant, avec une forte charge d'un explosif puissant et produisant une fumée d'éclatement très visible, faciliterait beaucoup le réglage du tir; il augmenterait en outre considérablement l'action du feu de l'artillerie contre les abris et les villages.

Pour agir sur des buts inanimés (tranchées-abris, retranchements, murs solides, etc.....), il faut un canon avec un puissant obus-fougasse et une portée allant jusqu'à 6 kilomètres environ. C'est l'obusier de campagne qui répond le mieux à ce desideratum.

Le tir à shrapnels à charge réduite effectué par les canons de campagne est peu pratique ; de même, le shrapnel n'est pas à sa place dans les approvisionnements des obusiers. Toutefois, sur ces deux points, il convient de faire des réserves en ce qui concerne la guerre de montagne.

Comme exemple d'un emploi étendu et complet du feu actuel, on peut citer le brillant exemple de la 35e brigade d'artillerie, le 15 octobre 1904.

Vers 4 heures de l'après-midi, alors que le 137e et le 139e, qui étaient déjà depuis cinq jours au combat sans interruption, après deux attaques infructueuses sur la partie Sud de Lin-chin-pou, se trouvaient sans car-

touches, ils eurent à subir une violente contre-attaque des Japonais du côté du village Sans-Nom (Bezimianny), entre Lin-chin-pou et Ki-siao-toung. En même temps, le 138e et le 140e, sous un feu très violent d'artillerie, se creusaient des tranchées en face de La-ma-toung, lorsqu'on reçut la nouvelle que les Japonais se massaient près de Chou-lin-tse et dans la vallée du Cha-ho, à l'Ouest de Chou-lin-tse.

Il n'y avait presque plus de réserves.

En cette circonstance critique, on résolut d'utiliser toute la portée et la rapidité de tir de notre canon. Pendant une durée de quarante-cinq minutes, dont vingt minutes d'interruption pour recevoir les rapports des observateurs sur les résultats du feu, ce qui réduisit en fait la durée réelle du tir à vingt-cinq minutes, sept batteries (quarante-deux pièces) tirèrent environ 8,000 shrapnels, concentrant leurs feux sur des zones successives et arrosant ainsi littéralement les réserves japonaises. A partir de là, les attaques obstinées des Japonais prirent fin, et la situation du XVIIe corps sur le Cha-ho se raffermit.

Les pertes subies par la division pendant ces combats ont leur éloquence :

PERTES en tués, blessés et contusionnés.	14 octobre.		15 octobre.		16 octobre.		17 octobre.		18 octobre.	
	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.	Officiers.	Troupes.
137e régiment.....	?	»	?	»	?	»	?	»	?	»
138e —	»	14	1	48	»	9	»	6	»	5
139e —	3	217	2	22	»	35	»	8	»	4
140e —	3	140	4	485	»	3	»	»	»	»
35e brig. d'artillerie.	1	16	2	12	3	17	»	»	»	»
Chevaux.....	10		1		20		»		»	

Les chiffres relatifs aux munitions consommées ne sont pas moins caractéristiques :

	14 octobre.	15 octobre.	16 octobre.	17 octobre.	18 octobre.
Munitions consommées par l'artillerie.....	12,997	9,652	3,142	1,656	?
Dépense en cartouches du 138e régiment...	974,468 (1)	93,600	10,000	5,100	2,000

Le matériel.

L'ARMEMENT.

Fusil. — Notre fusil à tir rapide modèle 1891 s'est montré tout à fait satisfaisant, tant comme construction que comme propriétés balistiques, à part quelques légères défectuosités sans grande importance, auxquelles il est facile de remédier.

Cartouches. — Les cartouches ont bien fonctionné. Les troupes en ont été ravitaillées sans difficulté.

Canon. — Les canons de campagne à tir rapide sont excellents. Leur justesse, leur rapidité de tir, leur action à longue portée l'emportent sur celles du canon japonais. L'effet des shrapnels est puissant.

Nous avons eu peu de pièces détériorées sur le champ de bataille. Dans les huit journées de tir violent sur le Cha ho, des quarante-huit pièces de la 35e division, il n'y en eut que deux mises hors de service, la première, par un dérangement du compresseur, la seconde, par une fuite de gaz à la frette-tourillons.

Munitions. — Les munitions d'artillerie ont bien fonctionné. L'approvisionnement des batteries est suffisant ;

---

(1) [illegible] 14 octobre, une partie des cartouches portées dépensées ont [illegible] au 138e régiment qui en manquait.

mais le shrapnel, qui est notre seul projectile, ne suffit pas à tous les besoins ; employé comme projectile percutant, il est incapable de détruire les constructions même les plus légères ; il fait un trou du diamètre de son calibre, rien de plus, et ne peut même pas démolir un mur en pisé que la balle d'infanterie traverse. Il est absolument impuissant contre les tranchées.

Un projectile percutant à forte action explosive, je le répète, nous est absolument nécessaire.

L'expérience a montré la valeur de l'obus japonais à la lyddite (chimose). En novembre 1904, une batterie japonaise a rasé jusqu'aux fondations, avec 64 chimoses, une fanza qu'elle savait occupée par un groupe d'observateurs de la 35e division. Contre les tranchées, l'effet des chimoses est peu considérable, par suite de la difficulté d'atteindre; mais les coups heureux donnaient des résultats d'explosion sensibles, surtout sur le sol gelé ou sur les épaulements construits en sacs à terre. En janvier et février, nous avons eu souvent des épaulements rasés par les chimoses.

Les canons de campagne ancien modèle, dont on possédait quelques exemplaires, ont suppléé, mais dans une faible mesure et plutôt sous le rapport moral, aux insuffisances du projectile universel, avec leurs obus à couronnes ; l'effet explosif de ces obus contre des buts inanimés est insuffisant.

Mortier de campagne. — Dans les conditions actuelles du combat d'artillerie à tir rapide et à longue portée, le mortier de campagne doit être considéré comme ne tirant ni assez loin ni assez juste. On a employé presque exclusivement le mortier pour le tir à obus, avec accompagnement de tir à shrapnels par les canons de campagne ; ce dernier projectile produit beaucoup plus d'effet moral, frappe plus juste et permet un tir plus intense.

Il faut une bouche à feu dont la portée soit voisine de celle du canon de campagne, dont le projectile ait un effet d'explosion considérable, et qui ait une mobilité égale à celle du canon. L'obusier actuel serait utilisable en montagne; mais c'est là où son peu de mobilité présente le plus d'inconvénients (1).

Canons de siège. — De part et d'autre, on a employé des calibres de siège, mais avec des buts différents. Il s'agissait pour nous de suppléer à l'absence d'obus dans notre matériel de campagne.

Les Japonais ont amené leurs canons de siège, à ce qu'il semble, en février : 1° comme moyen de démonstration permanente, pour nous maintenir dans la crainte continuelle d'une attaque ; 2° pour compenser un peu au centre l'infériorité de leur artillerie de campagne, dont le shrapnel avait une portée inférieure de 1 kilomètre à la nôtre et dont la rapidité de tir était moindre ; 3° pour contre-battre notre artillerie de siège ; 4° et surtout pour rendre disponible leur artillerie de campagne du centre et l'utiliser à leur aile gauche, où ils projetaient de porter le coup principal.

Cette opinion est confirmée par les faits suivants : 1° ils n'avaient au centre, à partir du 20 février, que relativement très peu de canons de campagne ; c'est du Nord-Ouest que furent amenés à Syfantaï les canons de campagne destinés à opérer le 6 mars sur Han-tchen-pou; 2° une fois notre artillerie de siège enlevée, les shrapnels du calibre de 12 centimètres de marine, que les Japonais lançaient par intervalles de derrière Lin-chin-pou (de trois à cinq en 24 heures) ne se montrèrent plus ; 3° à en

(1) Les critiques que le lieutenant-colonel Neznamov adressait au mortier de 6 pouces modèle 1877, sont aujourd'hui sans objet, la réduction des régiments de mortiers ayant été supprimés et remplacés par des troupes de deux batteries, armés en obusiers.

juger par les éclats, les pièces japonaises en batterie au centre étaient de types démodés ; il y avait des canons de marine de 12 centimètres, des canons de 4 p. 2, avec obus à couronne et poudre noire, des obus de 6 pouces en fonte et à poudre noire, des obus à la lyddite de 6 pouces et de calibres supérieurs, jusqu'à 11 pouces. On peut supposer que ces pièces étaient destinées à être abandonnées sur place, en cas d'attaque de notre part au centre, et à nous attirer du côté de Liao-yan, pour faciliter à l'Ouest la tâche de l'armée de Nogi.

Le tir de ces canons sans accompagnement de shrapnels (sauf le 7 mars) produisit surtout un effet moral ; les pertes qu'il détermina furent presque nulles.

Quant à nous, pour des raisons qui restèrent mystérieuses aux yeux des troupes, nous ne fîmes pas grand usage de nos canons de siège. Pendant leur séjour sur les positions, ces bouches à feu, excellentes en elles-mêmes, étaient indépendantes des commandants de secteur, et pour les tirer, au cas que cela parût nécessaire au commandant du secteur, il fallait une autorisation spéciale.

Les cas exceptionnels où elles furent employées à battre les villages fortifiés dans le rayon du Xe corps donnèrent des résultats brillants; les Japonais évacuèrent leurs positions, grâce au seul bombardement.

En principe, il est certain que, du moment où il est possible d'augmenter les moyens de destruction en employant des calibres plus puissants que ceux de campagne, il n'y a pas de raison de s'en priver. Mais l'emploi de l'artillerie de siège dans la guerre de campagne n'est pas à considérer comme plus normal aujourd'hui qu'autrefois. La participation des gros calibres au combat en rase campagne ne peut résulter que de circonstances exceptionnelles. A Turentchen, les Japonais profitèrent du transport par mer; à Moukden, ils eurent le chemin de fer sous la main pour amener les

une bouche à feu dont la portée soit
canon de campagne, dont le proje
plosion considérable, et qui ait u
elle du canon. L'obusier actuel sera
agne ; mais c'est là où son peu
le plus d'inconvénients (1).

de siège. — De part et d'autre, o
res de siège, mais avec des buts
pour nous de suppléer à l'absence
tériel de campagne.
ponais ont amené leurs canons de
ble, en février : 1° comme moyen d
nanente, pour nous maintenir dan
le d'une attaque ; 2° pour compen
nférioriété de leur artillerie de ca
nel avait une portée inférieure de
et dont la rapidité de tir était moin
ttre notre artillerie de siège ; 4° et
isponible leur artillerie de campag
er à leur aile gauche, où ils projeta
principal.
opinion est confirmée par les fo
avaient au centre, à partir du 2
nent très peu de canons de campa
est que furent amenés à Syfantai
e destinés à opérer le 6 mars sur H
is notre artillerie de siège enlevée
re de 12 centimètres de marine, q
t par intervalles de derrière Li
nq en 24 heures) ne se montrèren

---

critiques que le lieutenant-colonel Nez
6 pouces modèle 1877, sont aujourd'h
régiments de mortiers ayant été supp
oupes de deux batteries, armés en obusie

grosses pièces et les gros projectiles ; ils installèrent ces engins dans le voisinage de la voie, bien que les routes de Mandchourie, l'hiver, fussent meilleures que du macadam. A Liao-yan et dans les combats de septembre 1904 sur le Cha-ho, ils ne mirent en action que deux pièces de gros calibres. Dans les combats sous Moukden, ni les pièces de siège n'eurent non plus de rôle décisif, ni même les mortiers de côte de 11 pouces ; pendant quatre jours elles bombardèrent trois villages (Bezimianny (sans nom), Houang-toung, Hantchen), et pourtant les garnisons qui les occupaient ne les évacuèrent que dans la nuit du 7 au 8 mars, sur l'ordre exprès du commandant en chef de « se retirer sur la place d'armes de Moukden ». De même, nous abandonnâmes nos fortes positions sur le Cha-ho, uniquement parce qu'elles étaient tournées, c'est-à-dire par suite d'une manœuvre, mais nullement à cause du feu d'artillerie de l'adversaire.

Mitrailleuses. — Pendant les combats de Moukden, en mars 1905, il y avait deux mitrailleuses dans le secteur du 104e régiment, et les Japonais n'ont pas réussi une seule fois à arriver jusqu'au village occupé par ce régiment. Les services rendus par les mitrailleuses du 1er corps d'armée de Sibérie, à Liao-yan, sont bien connus ; aussi ne doit-on pas s'étonner qu'à l'heure actuelle, nos troupes d'infanterie fassent plus de cas de la mitrailleuse que du canon.

Il est désirable d'avoir par division douze ou seize mitrailleuses constituant une unité spéciale, sans les répartir dans les régiments.

Le ruban japonais en laiton, pour 30 cartouches, est meilleur que le nôtre en toile, car il ne donne pas lieu à des arrêts dans le tir.

L'infanterie a besoin de mitrailleuses portatives à bras, dans l'attaque, pour se cramponner sur un terrain

gagné, et surtout pour repousser une contre-attaque. Ces machines « sans âme » — d'autant meilleures qu'elles sont inanimées — produisent sur la troupe assaillante un puissant effet moral.

Sabres et lances. — Les sabres et lances ont donné de bons résultats comme armes de combat; mais le sabre des servants d'artillerie les gêne beaucoup, et il serait nécessaire de le remplacer par le *kinjal* (poignard caucasien).

Grenades à mains. — La grenade à main à la pyroxyline, avec un long manche, inventée par un de nos officiers, ne donne pas de résultats satisfaisants. Beaucoup de grenades à main lancées par les *okhotniki* à pied du régiment de Mtsensk, en février, à Lamatoung, n'ont pas éclaté; il faut inventer quelque chose de plus simple et de plus pratique.

La petite grenade sphérique des Japonais, dont le diamètre est un peu inférieur à 5 centimètres, est un type tout à fait convenable; elle a d'ailleurs servi de modèle aux oranges explosives des anarchistes russes.

Dans une attaque, quand on les lance dans le sorgho la nuit ou par-dessus l'épaulement des tranchées, ou encore pour repousser un assaut, au moment où l'adversaire est déjà dans le fossé, les grenades à main d'un type convenable peuvent rendre d'énormes services. Mais il est bien entendu que leur effet est surtout moral.

OUTILS, CUISINES ROULANTES, MATÉRIEL TECHNIQUE.

Outils portatifs. — La petite pelle s'est montrée parfaitement satisfaisante sous tous les rapports; il faudrait seulement lui donner une emmanchure plus forte. La hache à main est trop légère et d'une forme incommode; le manche se casse souvent. Il faudrait la remplacer par la

hache légère portative des sapeurs, avec un manche plus fort.

80 pelles par compagnie sont une dotation insuffisante dans les conditions du combat actuel; la 35e division en avait 120 au lieu de 80, et a été bien loin de le regretter. Mieux vaudrait que chaque homme dans le rang eût son outil.

La moindre tranchée paralyse les effets du shrapnel; il y a donc intérêt à s'enterrer très vite; d'un autre côté, les pertes en hommes sont rapides au feu et elles entraînent une diminution égale de l'approvisionnement en outils.

Le prêt d'outils entre les compagnies, naguère considéré comme fâcheux, doit être absolument proscrit dans le combat actuel, attendu qu'aujourd'hui toutes les troupes et même les réserves doivent se faire des abris dès qu'elles se trouvent dans la zone d'action du shrapnel.

Les haches sont souvent nécessaires; il faudrait en donner à tous les sous-officiers (à l'exception des sergents-majors), aux tambours et aux infirmiers de compagnie.

Il faudrait avoir une certaine proportion de pics légers portatifs, qui seraient très utiles dans les sols rocailleux ou durcis par la sécheresse et la gelée; il faudrait aussi une scie articulée par compagnie (1).

Cuisine roulante. — A compter du jour de son départ et dans toutes circonstances, en chemin de fer, en marche, en station, la 35e division a fait cuire exclusivement ses repas dans les cuisines roulantes, système Brunn. Ces

---

(1) Rappelons qu'actuellement la dotation normale de la compagnie russe est de 100 outils portatifs : 80 pelles (pelles Linnemann) et 20 haches à main. Le poids de la pelle Linnemann et celui de la hache à main sont de 1 kilogr. environ; la hache légère portative des sapeurs pèse 1k,640.

cuisines ont ainsi subi une épreuve complète, qu'elles ont soutenue de la façon la plus satisfaisante.

Dans les combats prolongés, pendant les marches pénibles sur les routes boueuses de la Mandchourie, elles ont seules permis de donner aux hommes leur nourriture en temps opportun. Grâce à elles, même pendant le combat, les premières lignes ont reçu des repas chauds. Les cuisines s'avançaient jusqu'à hauteur des réserves de régiment ou des premiers points de pansement ; là, on versait la soupe dans des barils, transportés plus loin par des ânes. On préparait ce jour-là un seul repas par vingt-quatre heures (de 400 à 600 grammes de viande par homme), qu'on distribuait à la tombée de la nuit.

En une année de campagne, nos cuisines roulantes n'ont eu besoin que de faibles réparations, concernant surtout le foyer (remplacement de la grille, brûlée par suite de la mauvaise qualité du combustible).

L'introduction de la cuisine roulante dans le train de régiment, après l'expérience de la guerre, ne peut plus être contestée par personne. Il en faut vingt par régiment d'infanterie : seize pour la troupe (une par compagnie), une pour la compagnie hors rang, deux pour les détachements d'okhotniki à pied et à cheval, une de réserve.

Marmites individuelles. — On a essayé dans la division, à titre d'expérience, la cuisson des repas dans les marmites individuelles. On a reconnu que ce ne pouvait être là qu'un pis-aller tout à fait exceptionnel, quand on dispose de cuisines roulantes. Les marmites individuelles ne doivent servir qu'à préparer le thé ; sous ce rapport, les soldats les apprécient beaucoup.

Téléphone. — Le téléphone, dans les conditions de notre guerre de position, a rendu de grands services et

travaillé parfaitement. Les appareils au son (électro-magnétiques) ont paru les plus commodes.

On n'a éprouvé aucune difficulté à former des téléphonistes, aussi bien dans l'infanterie que dans l'artillerie.

L'expérience a prouvé que le téléphone doit faire partie du matériel réglementaire des troupes (états-majors, régiments, batteries), à raison de trois ou quatre stations et 10 kilomètres de câble léger par régiment ou état-major, et trois ou quatre stations et 6 kilomètres et demi de câble par batterie ou groupe de batteries.

Les ressources actuelles de la compagnie de télégraphistes (90 kilom. 500) doivent être exclusivement réservées à l'état-major du corps d'armée; elles suffisent à ses besoins.

Dans la dernière guerre, on a continuellement manqué de matériel de télégraphie et de téléphonie. L'infanterie et l'artillerie n'en avaient pas ou en avaient peu (deux stations et 6 kilomètres de fil conducteur, acquis sur la masse régimentaire); l'état-major de l'armée faisait des emprunts continuels aux ressources des corps d'armée, etc.....

L'emploi le plus fructueux du téléphone est à l'intérieur des unités de degré inférieur à la division, ou encore entre les états-majors de deux divisions voisines. Au-dessus de ces unités, il vaut mieux employer le télégraphe, qui suffit aux besoins du commandement supérieur et qui ne l'induit pas, par la facilité des communications, à s'immiscer dans trop de détails.

Ballons. — Chaque corps d'armée devrait avoir son ballon. Il faudrait aussi prendre des mesures pour que les sections aérostatiques fussent toujours pourvues de tous les accessoires nécessaires. Le 2 mars, un bataillon d'aérostiers dut cesser son service, faute de matières premières pour la fabrication du gaz.

Sous le rapport de la technique des observations, nos ballons sont bien outillés.

Projecteurs. — Nous n'avons pas employé les projecteurs pendant notre période de stationnement sur le Cha-ho.

A la station de Sou-ya-toung, il y avait plusieurs appareils sur des trucs; un seul a fonctionné, une fois seulement, derrière Han-tchen-pou et encore maladroitement : il a éclairé nos tranchées.

Les troupes n'ont jamais su qui avait le droit de disposer de ces appareils. Il faudrait les attribuer aux corps d'armée en général et, dans le stationnement sur les positions, les subordonner aux chefs de secteurs (commandants de division).

Les projecteurs japonais fonctionnaient par toutes les nuits sombres et contrariaient beaucoup la mise en état de défense des positions, ainsi que les reconnaissances des détachements d'okhonitki. Dans la nuit du 27 au 28 février, le protecteur japonais près de Sandiaza a retardé de trois heures l'attaque du bois Noir et du pont du chemin de fer sur le Cha-ho.

(*A suivre.*)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE.

Création d'une réserve pour la cavalerie indigène de l'armée des Indes. — Le gouvernement des Indes vient d'approuver la formation d'une réserve pour la cavalerie indigène.

Jusqu'ici, les corps indigènes d'infanterie, d'artillerie et du génie possédaient seuls une réserve.

Cette réserve comprendra dans la suite 208 réservistes par régiment de cavalerie, soit au total 8,112 hommes, mais pendant la durée de la présente année budgétaire, le nombre de réservistes ne dépassera pas 720, répartis à raison de 20 par régiment. Jusqu'à nouvel ordre, les 26e, 27e et 28e régiments de cavalerie légère (anciens 1er, 2e et 3e lanciers de Madras) n'auront pas de réservistes.

Les conditions du service dans la réserve de cavalerie seront, d'une manière générale, les mêmes que pour la réserve d'infanterie, c'est-à-dire que tout ou partie de la réserve pourra en tout temps être appelé en service et retenu sous les drapeaux aussi longtemps qu'il sera nécessaire.

Le passage dans la réserve sera volontaire et ne pourra être accordé qu'aux hommes ayant au moins trois ans de service et âgés de moins de 32 ans.

Les hommes de bonne conduite remplissant ces conditions et ayant quitté le service volontairement, pourront aussi être enrôlés comme réservistes.

Les gradés ne pourront passer dans la réserve que comme simples soldats.

Le réserviste de cavalerie touchera une solde de 2 roupies (1) par mois.

Lorsqu'il sera convoqué pour une période d'instruction, il recevra 11 roupies par mois, indépendamment de la haute paye de bonne con-

(1) La roupie vaut environ 2 fr. 50.

duite, à laquelle il pouvait avoir droit avant sa libération, et de l'indemnité pour cherté de vivres.

Après 25 ans de service dans l'armée active ou dans la réserve, les réservistes auront droit à une pension de 3 roupies par mois.

Tous les réservistes de la cavalerie recevront, aux frais du gouvernement, un lot complet d'effets d'habillement.

Ils seront astreints à une période d'instruction de deux mois tous les deux ans à la fraction principale de leur régiment.

Ils seront affectés à leurs anciens escadrons.

Chaque régiment aura, en cas de mobilisation, à pourvoir ses réservistes des effets complémentaires d'habillement et d'équipement.

Organisation d'une seconde compagnie de sapeurs de chemins de fer aux Indes. — Il vient d'être décidé qu'une seconde compagnie de sapeurs de chemins de fer sera organisée aux Indes.

Cette compagnie sera désignée : 26e compagnie de sapeurs-mineurs (chemins de fer). Elle se recrutera à Sialkot, d'où les recrues seront envoyées à Quetta pour y faire leur instruction avec la 3e compagnie de sapeurs-mineurs.

Lorsque l'instruction sera terminée, la compagnie sera employée à l'exploitation de la section Quetta-Nushki du chemin de fer du Nord-Ouest (Northwestern-Railway).

Les hommes de troupe seront pris parmi les musulmans du Pundjab.

L'effectif, l'organisation et la durée de l'engagement seront les mêmes que pour la 25e compagnie de sapeurs-mineurs (chemins de fer), qui pourra fournir à la nouvelle compagnie un noyau d'officiers, sous-officiers et soldats indigènes.

AUTRICHE-HONGRIE.

L'obusier de campagne de 10 centimètres. — Les quatorze groupes d'obusiers de campagne à trois batteries, dont la formation a été votée en 1902 (1), n'ont pu être créés jusqu'ici par suite du refus d'augmentation du contingent de la part de la Hongrie. Mais, le matériel qui leur est destiné étant construit, on a décidé en 1904 de le livrer provisoirement aux batteries nos 3 et 4 des régiments d'artillerie de corps, afin de familiariser le personnel avec son emploi.

---

(1) Voir 1er semestre 1905, p. 98.

La crise politique qui entrave la réorganisation de l'artillerie menaçant de durer encore longtemps, on ne pouvait laisser subsister cette dualité de calibre; aussi depuis le 1er janvier 1906, les quatre batteries des régiments de corps sont-elles armées de l'obusier de campagne.

Le Ministère de la guerre vient de publier à l'usage de ces corps de troupe une « Esquisse sur les propriétés et l'emploi de l'obusier de 10 centimètres modèle 1899 », qui donne les principes généraux d'emploi de ce matériel. Ce document procède par voie de comparaison avec le canon de campagne de 9 centimètres 75-96, et fonde sur les différences de propriétés des deux matériels les prescriptions relatives à l'emploi du nouvel obusier de campagne.

Les données comparatives montrent que la mobilité de l'obusier de 10 centimètres est sensiblement plus grande que celle du canon de 9 centimètres et que le nouveau matériel satisfait, à ce point de vue, à toutes les exigences de la guerre. Les moyens de pointage du nouvel obusier sont analogues à ceux du canon de 9 centimètres, mais beaucoup plus perfectionnés quant à leur construction. Les munitions comprennent des shrapnels et des obus.

Les variations de charge sont obtenues au moyen de cartouches partielles, au nombre de 6, dont on réunit un certain nombre pour constituer la charge demandée. La réunion des six cartouches partielles forme la charge maxima (Volladung).

Le chapitre relatif à l'efficacité du shrapnel contre les troupes découvertes montre que l'obusier tiré à la charge maxima donne un excellent résultat et peut par suite être employé contre ces objectifs de la même manière que le canon.

L'efficacité contre les troupes couvertes est toujours limitée, mais varie avec les conditions de protection, de distance, d'observation, etc. L'obus ne doit être employé contre les troupes découvertes qu'à défaut du shrapnel ; il est très efficace contre les troupes abritées et possède une force de pénétration considérable dans les maçonneries en brique, en pierre ou en béton, quand il est tiré avec la charge maxima.

En résumé, le nouvel obusier, supérieur au canon de 9 centimètres sous le rapport de la mobilité et de la puissance, peut être employé comme ce dernier contre les différents objectifs de la guerre de campagne. Mais, en raison de sa portée beaucoup plus grande et de l'efficacité plus considérable de ses projectiles, il peut remplir certaines missions auxquelles le canon modèle 75-96 est impropre.

Budget de la landwehr autrichienne pour 1906. — Après défalcation des dépenses afférentes à la gendarmerie et à la police militaires, la landwehr autrichienne disposera, en 1906, d'un crédit total de

46,440,569 couronnes, en augmentation de 836,869 couronnes sur le budget de l'année précédente.

L'effectif permanent à entretenir se décompose ainsi qu'il suit :

	Officiers et assimilés.	Troupe.	Chevaux appartenant à l'État (1).
Administration centrale.....	77	44	»
Haut commandement.....	302	316	»
Écoles (2)	92	615	234
Infanterie.....	3,063	29,014	386
Cavalerie	311	3,747	3,090
TOTAUX.....	3,845	33,836	3,630

Seront en outre exercés, au courant de l'année 1906 :

	Officiers.	Troupe.	Chevaux appartenant à l'État.
a) Pour une première instruction (*erste Ausbildung*), infanterie	40	14,000	»
b) Dans des périodes d'exercices de 4 semaines (*Waffenübung*), infanterie.....	1,630	91,725	»
Dans des périodes d'exercices de 4 semaines (*Waffenübung*), cavalerie.....	121	3,743	4,435

Les principales causes de majoration des dépenses sont de deux sortes : la mise en vigueur de la loi du 22 mai 1905 sur les réquisitions de transport par terre en temps de paix (*Vorspanngesetz*), et les augmentations d'effectifs ordonnées par la décision du 16 juin 1904 (3).

A) *Vorspanngesetz.* — Ce chapitre, entièrement nouveau, comporte des prévisions s'élevant à 700,000 couronnes.

Il a pour but de dégager les budgets provinciaux des dépenses occasionnées par la réquisition ou la location des chevaux et voitures.

B) *Augmentation d'effectif.* — *Infanterie.* — Création de 13 emplois

---

(1) Les chevaux appartenant aux officiers, non compris dans ce total, sont nourris par l'État.

(2) Non compris 567 élèves.

(3) Voir 2e semestre 1904, p. 247.

d'officiers supérieurs pour « emplois spéciaux » : 4 colonels, 5 lieutenants-colonels, 4 majors.

Cette mesure a pour but de mettre la landwehr sur le même pied que l'armée commune. Cette dernière possède, par régiment, 1 officier supérieur et 2 capitaines « pour emplois spéciaux », tandis que la landwehr n'a qu'un capitaine dans chacun de ses 38 régiments. 13 d'entre eux vont donc recevoir, en outre, 1 officier supérieur.

Création de 47 oberlieutenants et de 30 lieutenants.

Création de 6 fonctionnaires officiers d'approvisionnement (1).

Création de 10 fonctionnaires comptables (2).

Mise en surnombre de 61 sous-officiers et 336 fantassins ou tirailleurs tyroliens destinés à tenir garnison dans les places fortes et forts détachés.

Cavalerie. — Création d'un 3e escadron, à effectif réduit, dans la division de tirailleurs montés du Tyrol.

Renforcement de chaque escadron de landwehr : 2 officiers, 2 hommes non montés, 3 chevaux.

Toutes ces augmentations d'effectif ne seront réalisées que dans le 2e semestre de l'année 1906.

Mise a l'essai d'une nouvelle balle. — Le journal militaire autrichien *Danzer's Armee Zeitung* (3), habituellement bien informé, après une critique assez vive de la balle allemande modèle S, à laquelle il reproche son manque de précision aux grandes distances par suite du déplacement de son centre de gravité vers la pointe, donne les renseignements suivants au sujet d'une balle actuellement en essai en Autriche :

« Le nouveau projectile étudié par le comité technique militaire et la maison Roth, de Vienne, doit posséder les avantages de la balle S sans en avoir les inconvénients. Sa forme extérieure est la même que celle de la balle actuelle ; quant à sa constitution, elle se compose d'un noyau en acier durci, à demi recouvert d'une chemise en plomb, le tout enfermé dans une enveloppe en métal dur. La précision de ce projectile, la tension de sa trajectoire sont, à toutes les distances, supérieures à celles de la balle actuelle. Sa force de pénétration est telle

---

(1) Emplois spéciaux créés en 1904 dans l'armée commune et introduits depuis dans la landwehr. Voir 2e semestre 1904, p. 350.

(2) *Ibid.*

(3) Numéro du 23 novembre 1905.

qu'à 1,000 mètres elle traverse les meilleurs boucliers de l'artillerie de campagne jusqu'à 4 millimètres d'épaisseur. »

Le journal ajoute que le manque de crédits s'oppose à l'introduction immédiate de la nouvelle balle dans les approvisionnements de munitions.

Candidats a l'École de guerre (1). — Le Ministre de la guerre de l'armée commune a admis 172 officiers à subir les examens d'admissibilité de l'École de guerre en 1906, savoir :

Infanterie, chasseurs et infanterie bosniaque.....	106
Cavalerie.....	13
Artillerie de campagne.....	27
Artillerie de forteresse.....	10
Pionniers.....	11
Régiment des chemins de fer et des télégraphes..	1
Train.....	4

D'autre part, 34 officiers subiront directement les examens d'admission, savoir :

Infanterie et chasseurs.....	22
Cavalerie.....	3
Artillerie de campagne.....	3
Artillerie de forteresse.....	4
Pionniers.....	2

EMPIRE ALLEMAND.

Le nouveau chef de l'état-major de l'armée. — A la date du 1er janvier 1906, le général-lieutenant von Moltke, quartier-maître général, a été nommé chef de l'état-major de l'armée, en remplacement du colonel-général von Schlieffen, admis à la pension de retraite, placé dans la position « à la disposition », et en même temps classé à la suite du grand état-major et maintenu dans ses fonctions d'aide de camp général de l'Empereur.

Le général von Moltke, neveu du maréchal, est né le 23 mai 1848 à Gerstorff, dans le Mecklembourg. Après avoir fait ses études au Gymnase réal de Rendsburg, il entra dans l'armée, le 1er avril 1869, en qualité

---

(1) D'après le *Pester Lloyd*, n° 290 de 1905.

d'avantageur au 86e régiment d'infanterie. Enseigne neuf mois plus tard, il fut promu second lieutenant le 12 septembre 1870 et fit la campagne de France au 7e régiment de grenadiers : il en revint avec la croix de fer de 2e classe. Classé en 1872 au 1er régiment de la garde à pied, il fut détaché à l'Académie de guerre de 1876 à 1879, et après un an de stage, fut attaché au grand état-major comme agrégé. Entre temps, il avait été nommé premier lieutenant (1877); capitaine au grand état-major le 19 novembre 1881, il devint second adjudant de son oncle en 1882 et conserva cet emploi lorsque le maréchal quitta le poste de chef de l'état-major de l'armée pour la présidence de la Commission de défense. Promu major en 1891, il devint, à la mort de son oncle, aide de camp de l'Empereur. Lieutenant-colonel en 1893, il fut chargé du commandement de la compagnie de la garde du château, devint colonel en 1895 et, l'année suivante, fut mis à la tête du 1er régiment de grenadiers de la garde, tout en continuant ses fonctions d'aide de camp auprès du souverain. Général-major en 1899 et commandant de la 1re brigade d'infanterie de la garde, il fut nommé général-lieutenant le 27 janvier 1902 et reçut, avec le titre d'aide de camp général, le commandement de la 1re division de la garde, qu'il quitta le 18 février 1904 pour le poste de quartier-maître général à l'état-major de l'armée.

Cours de l'École de tir d'infanterie prussienne en 1906. — Une décision ministérielle du 27 décembre 1905 a réglé l'organisation des cours de l'École de tir d'infanterie prussienne en 1906. Ils comprendront :

Quatre cours d'information (dont deux pour 68 lieutenants-colonels ou majors des troupes à pied (1), un pour 43 commandants d'escadron, un pour 30 lieutenants-colonels ou chefs de corps des troupes à pied) (1);

Quatre cours d'instruction pour 240 capitaines et 120 lieutenants en premier ou lieutenants des troupes à pied (1);

Des cours pratiques pour 420 sous-officiers d'infanterie, de chasseurs ou de pionniers, et 120 sous-officiers de cavalerie.

Les cours d'information dureront chacun douze jours, les cours d'instruction de quatre à cinq semaines, les cours pratiques six semaines.

Aux cours d'information seront convoqués de préférence les officiers supérieurs qui n'ont assisté à aucun cours de l'École de tir d'infanterie depuis 1901.

---

(1) A l'exclusion de l'artillerie à pied.

Les cours pratiques pour les sous-officiers auront lieu à Spandau-Ruhleben et aux camps d'instruction de Gruppe et d'Elsenborn.

Le personnel de l'École sera renforcé de 14 lieutenants en premier ou lieutenants, instructeurs adjoints, dont 12 du 1er février au 30 octobre 1906 et 2 du 1er février 1906 au 31 janvier 1907. Il recevra en outre :

Du 16 février au 30 août 1906, 3 clairons et 132 hommes, comme travailleurs, parmi lesquels 12 ouvriers d'art;

Du 1er février au 29 août 1906, 1 clairon et 88 hommes de troupe, et du 27 septembre 1906 au 27 septembre 1907, 2 clairons, 140 hommes de troupe et 30 ouvriers d'art, les uns et les autres affectés à la compagnie-cadre ;

Du 1er mars au 20 septembre 1906, 1 sous-officier de cavalerie, 6 conducteurs de l'artillerie de campagne, 6 chevaux de selle et 12 de trait, et du 25 septembre 1906 au 25 septembre 1907, 2 sous-officiers et 16 hommes de troupe provenant des détachements de mitrailleuses, les uns et les autres affectés au peloton de mitrailleuses.

Cours de l'École de télégraphie de cavalerie en 1906. — L'École de télégraphie de cavalerie de Berlin recevra, en 1906, 34 lieutenants de cavalerie des régiments prussiens, wurtembergeois et saxons, et 2 lieutenants du 2e régiment d'artillerie à pied prussien.

Cours de l'École de tir de l'artillerie a pied. — Les officiers détachés au cours de l'École de tir de l'artillerie à pied, du 4 janvier au 4 avril 1906, comprennent : 10 capitaines, 13 lieutenants en premier et 3 lieutenants des régiments prussiens, 3 capitaines et 1 lieutenant en premier bavarois, 1 lieutenant en premier saxon.

Le recrutement de l'armée en 1904. — Le compte rendu officiel des opérations du recrutement en 1904, présenté au Reichstag le 28 novembre 1905, accuse les résultats suivants :

Le nombre des jeunes gens sur lesquels les conseils de revision ont eu à statuer en 1904 a été de 1,088,801, se décomposant comme il suit :

Jeunes gens de 20 ans à examiner pour la première fois.	487,335
Jeunes gens de 21 ans.....	314,615
Jeunes gens de 22 ans.....	250,936
Jeunes gens plus âgés.....	35,915
Total.....	1,088,801

[illegible] le compte rendu officiel ne donne plus le [illegible] introuvables.

[illegible] catégories, qui était de 163,000 en 1894, a [illegible] pres constante depuis cette date et n'était [illegible] 1892; on peut admettre le chiffre de 125,000

[illegible] également supprimé depuis la même [illegible] déduire approximativement par soustrac-

[illegible] gens inscrits sur les listes de recrutement, au [illegible] les années précédentes, se répartissent dès lors

[illegible] soumis.....	125,000 (1)
[illegible].....	1,092 (2)
[illegible].....	34,961 (2)
[illegible].....	478,478 (1)
[illegible] ou plus âgés ayant de- [illegible] comme engagés volontaires..	30,704 (2) (3)
[illegible] pour le service.....	418,566 (2)
TOTAL.....	1,088,801

[illegible] gens reconnus bons pour le service ont été

[illegible] dau) :

[illegible] situation civile.	388	110,300
[illegible] (a).....	3,754	
[illegible].....	106,158	

[illegible] de l'armée de terre :

[illegible] situation civile.	7,945	87,853
[illegible] a).....	2,028	
[illegible].....	77,880	

[illegible] dans l'armée de terre et 1662 dans l'armée de

[illegible] gens classés dans la catégorie en surnombre (*über-*[illegible] susceptibles d'être appelés sous les drapeaux en cas de [illegible] classés dans les armées de terre et de mer.

Dans l'Ersatz-Reserve de l'armée de mer :

1° En raison de leur situation civile.	74	1,451	
2° En surnombre (4).....	3		
3° Pour divers motifs.....	1,374		

Dans l'armée de terre :

1° Au service armé.....	206,709	210,551	218,962
2° Au service non armé.....	3,842		

Dans l'armée de mer :

1° Jeunes gens de l'intérieur.....	5,420	8,411	
2° Jeunes gens provenant de la population maritime ou semi-maritime.....	2,991		
TOTAL.....		418,566	

Au point de vue de l'âge, les 218,962 jeunes gens à incorporer dans les armées de terre et de mer se répartissent en :

Jeunes gens de 20 ans.....	101,626
Jeunes gens de 21 ans.....	51,903
Jeunes gens de 22 ans.....	63,451
Jeunes gens plus âgés.....	1,982
TOTAL.....	218,962

Le nombre des engagements volontaires, au cours de l'année 1904, a été de 50,205 dans l'armée de terre et de 3,389 dans l'armée de mer. Ces engagements se répartissent comme il suit :

Armée de terre.

Engagés volontaires d'un an :

Avant 20 ans.....	1,082	9,768
A 20 ans.....	8,686	

Instituteurs candidats à des fonctions publiques et non compris dans la catégorie précédente :

Avant 20 ans.....	20	636
A 20 ans.....	616	

Catégories diverses :

Avant 20 ans.....	20,061	39,801
A 20 ans.....	19,740	
TOTAL.....		50,205

Armée de mer.

Engagés volontaires d'un an	616
Catégories diverses	2,273
TOTAL	3,389

En ce qui concerne plus particulièrement l'armée de terre, le total des jeunes gens entrés dans l'armée active en 1904 a donc été de :

Hommes incorporés	210,551
Hommes de 20 ans ou plus âgés ayant devancé l'appel comme engagés volontaires	30,704 (1)
Engagés volontaires avant 20 ans	19,501 (1)
TOTAL	260,756

Comme dans le compte rendu pour l'année 1903, les renseignements statistiques annexés permettent de constater que les exclus sont fournis surtout par les jeunes gens nés dans les agglomérations urbaines et que les réformés sont, au contraire, plus nombreux parmi les fils de la population des campagnes.

LA NOUVELLE BALLE DE L'INFANTERIE ALLEMANDE. — La *Kriegstechnische Zeitschrift* de décembre 1905 publie sur la cartouche S l'article suivant qui complète les renseignements donnés par la même revue dans le fascicule de novembre 1905 (2) :

« La cartouche de guerre (*Scharfe Patrone*) de la nouvelle munition S se compose, comme la cartouche antérieure, de l'étui avec son amorce, de la charge de poudre et de la balle.

« L'étui en laiton, en forme de flacon, porte dans le voisinage du culot une rainure où viennent s'engager les griffes de l'extracteur. Au centre du culot se trouve le logement de l'amorce avec son enclume. Ce logement est muni de deux évents pour la transmission du feu de l'amorce à la charge. L'étui comprend la chambre à poudre et le logement de la balle ou collet. La longueur de la chambre à poudre est de 46 millimètres, son diamètre extérieur est de $10^{mm},95$ à l'avant, $11^{mm},95$ à l'arrière. La longueur du collet est de 8 millimètres, son diamètre extérieur $9^{mm},02$, son diamètre intérieur $8^{mm},18$.

« Le poids de la charge de poudre est de $3^{gr},20$.

---

(1) Y compris les engagés volontaires d'un an.

(2) Voir 2e semestre 1905, p. 555.

« La balle est composée d'un noyau de plomb mou et d'une enveloppe d'acier recouverte d'un alliage de cuivre et de nickel. Sa longueur est de 28 millimètres, dont 8 millimètres pour la partie conique et 20 millimètres pour la pointe. Elle pèse 10 grammes.

« La fixation de la balle est obtenue par le resserrement du collet qui saisit la balle sur une longueur de $4^{mm},70$. La longueur totale de la cartouche est de $80^{mm},30$. Entre la charge de poudre et la balle se trouve un espace vide. On n'a pas construit de cartouche à blanc (*Platzpatrone*) spéciale pour la nouvelle munition. L'ancienne cartouche à blanc 88, avec balle en bois peinte en rouge, est aussi employée avec le fusil 98. La fausse cartouche ou cartouche d'instruction S (*Exerzierpatrone* S) est d'une seule pièce en laiton. La cartouche à blanc se reconnaît aisément à sa cannelure annulaire, la cartouche d'instruction aux rainures longitudinales qu'elle porte sur la partie correspondant à la chambre à poudre. Cette dernière a, en outre, au culot, une cavité pour la pointe du percuteur.

« Pour permettre la comparaison avec la balle D française, nous indiquerons que cette dernière est un projectile plein en laiton. La partie renforcée ($8^{mm},2$) sert à la conduite du projectile dans l'âme. Les cloisons s'y impriment ainsi que dans la partie inférieure de la balle jusqu'à 5 millimètres environ du culot, en sorte que la conduite dans l'âme est parfaitement assurée. La longueur est de $39^{mm},20$, le poids $12^{gr},80$, la charge de poudre $3^{gr},10$, la vitesse initiale (V. 25) 700 mètres, la portée maxima 4,500 mètres, la flèche $5^{m},40$ à 1000 mètres, $41^{m},25$ à 2,000 mètres et $72^{m},50$ à 2,400 mètres. La nouvelle hausse est graduée jusqu'à 2,400 mètres ; la précision du nouveau projectile est peu supérieure à celle de la balle antérieure.

« Dans quelques journaux, même dans la presse militaire, on a considéré la nouvelle balle S comme la première découverte d'un projectile pointu, ce qui est une erreur complète. Quiconque s'est occupé tant soit peu de la question des armes à feu sait que, dans les armes rayées se chargeant par la bouche, on avait déjà employé des balles pointues, parmi lesquelles la balle Minié doit être considérée comme le prototype. La conduite de ces projectiles dans l'âme était obtenue par l'expansion. Un petit disque de forcement appelé « culot » était repoussé par les gaz de la poudre dans la balle de plomb et imprégnait celle-ci dans les rayures. Le système Minié jouit d'une renommée universelle et, après l'expérience de la guerre de Crimée, la Prusse fit transformer en dix-huit mois 300,000 fusils d'après le système Minié (modèle 1855) pour armer une partie des formations de deuxième ligne. Les pionniers avaient encore cette arme pendant la campagne de 1866.

« Ce qui est nouveau et essentiel dans la balle S, c'est qu'on y a

réussi à donner à l'axe de rotation la stabilité nécessaire. Il ne saurait être question d'infériorité de la balle S par rapport à la balle 88 puisque les résultats obtenus avec la première sont supérieurs jusqu'à la distance de 2,000 mètres. On doit considérer comme surannée l'idée que la précision est également importante aux grandes distances. La précision n'a de valeur que pour instruire le tireur, le rendre capable d'atteindre l'adversaire dans le combat rapproché et, aux grandes distances, de porter sur l'objectif l'ensemble d'une gerbe. Les batailles se décideront par des feux de masse dans lesquels la rasance et le nombre des cartouches tirées aux moyennes distances seront les éléments prépondérants du succès. »

Projet de loi sur les pensions militaires. — La *Revue* a précédemment signalé (1) la présentation au Reichstag d'un projet de réforme de la loi sur les pensions militaires.

Soumis à la discussion générale, puis renvoyé à la commission du budget, ce projet a été remanié par le gouvernement en vue de donner satisfaction à cette dernière. Il est probable qu'il sera prochainement discuté et que l'armée allemande sera, au point de vue des pensions, régie par une loi plus avantageuse encore que celle qui est actuellement en vigueur.

Comme point essentiel, elle stipulera que, pour 10 années de services (ou même moins, le cas échéant), l'allocation annuelle sera égale aux 20/60es du montant du traitement perçu en dernier lieu ; pour chaque année en plus, la pension s'accroîtra de 1/60e, jusqu'à ce qu'elle atteigne le maximum, soit les 45/60es du traitement. Toutefois, l'officier devra occuper depuis un an au moins le poste correspondant, sauf s'il est mis à la retraite pour infirmités résultant du service. Lorsqu'un officier aura été pourvu d'un emploi qui donnerait droit à une pension plus élevée que celui qu'il occupait en dernier lieu, sa pension sera calculée sur la base du traitement afférent au premier de ces emplois, pourvu qu'il ait fait un an de service actif à partir de la date où il en aura pris possession. Pendant les deux premiers mois qui suivent la mise à la retraite, l'officier a droit à un supplément spécial (*Pensions zuschuss*) comportant la solde (*Gehalt*) et les indemnités de logement (*Servis* et *Wohnungsgeldzuschuss*).

Le montant du traitement qui doit servir de base au calcul des pensions comprend :

---

(1) Voir 1er semestre 1905, p. 239.

a) La solde budgétaire, avec cette réserve que pour les lieutenants de toutes armes elle est égale à celle de l'infanterie (1);

b) L'indemnité supplémentaire de logement (*Wohnungsgeldzuschuss*);

c) L'indemnité moyenne de logement (*Servis*), calculée sur les chiffres des classes A, I et II pour les officiers ayant au moins le rang de commandant de brigade, sur ceux des classes A, I, II et III pour les autres;

d) Une indemnité pour le service domestique de 500 marks pour les officiers ayant un rang inférieur à celui de commandant de régiment;

e) L'indemnité budgétaire de frais de service pour les officiers ayant au moins le rang de commandant de brigade, ou, si elle dépasse 900 marks, les deux tiers de cette indemnité;

f) Une indemnité représentative de frais de table (108 marks) ou d'hôpital (100 marks) pour les lieutenants en premier et les lieutenants ayant le droit de vivre à la table commune ou admis à l'hôpital.

Le droit à la pension est suspendu pendant la durée d'un séjour régulier dans un établissement d'invalides; le montant de la pension est temporairement réduit, au cours d'un service militaire soldé, dans une proportion correspondant au traitement de l'emploi occupé; si l'officier est rappelé au service pour être employé dans la gendarmerie, il cesse d'avoir droit à sa pension.

Enfin, il en est de même lorsque l'officier en retraite est pourvu d'un emploi civil, si le traitement afférent à cet emploi et le montant de la pension forment un total supérieur au traitement militaire qui a servi de base pour le calcul de la pension ou, le cas échéant, supérieur à une limite, variable avec la durée des services militaires et civils : cette limite est de 4,000 marks pour moins de 21 ans, de 6,000 marks pour 36 ans au moins (2).

Par emploi civil on entend toute fonction rétribuée, en totalité ou en partie, par l'Empire, les États, les communes.

Voies ferrées ouvertes a l'exploitation pendant l'année 1905 (3). — En 1905, l'extension du réseau ferré allemand a été moindre que l'année précédente (4). Défalcation faite des voies réservées exclusivement au service des marchandises et des lignes de tramways, il a été

---

(1) Excepté pour les lieutenants artificiers, des arsenaux, de construction de fortification et des dépôts du train.

(2) Pour les officiers artificiers, des arsenaux, de construction de fortification, ces limites sont respectivement de 3,200 et de 5,000 marks.

(3) D'après la *Post* du 3 janvier 1906.

(4) Voir 1er semestre 1905, p. 360.

ouvert 1212 kilomètres de voies nouvelles, tant sur les réseaux d'État que sur ceux des compagnies privées, savoir :

A. — *Chemins de fer d'État.*

Prusse orientale et occidentale : Morroschin—Mewe—Danzig ; Schöneck—Stargard ; Wormditt—Bischoffdorf ; Johannisburg—Arys ; Lötzen—Angerburg.

Poméranie : Carthaus—Lauenburg.

Province de Posen : Züllichau—Wollstein—Grätz ; (Posen)—Glownow—Janowitz—(Elsenau).

Silésie : (Hirschberg)—Schmiedeberg—Landeshut ; Bielschowitz—Idaweiche ; Reinerz—Cudowa-Sackisch ; (Siegersdorf)—Neuhammer—Sagan.

Brandebourg : Zschipkau—Senftenberg.

Hanovre : Grossneindorf—Münder ; Schwarmstädt—Rethern—Verden.

Westphalie : Herford—Bünde ; (Oberhausen)—Osterfeld—Hamm ; Ochtrup—Rheine.

Province rhénane : Essen—Kray-Nord.

Grand-duché de Hesse : Sprendlingen—Oberroden ; Lampertheim—Weinheim.

Alsace-Lorraine : Wesserling—Krüth.

Grand-duché de Bade : Rheinau—Brühl ; Mimmerhausen—Neufrach—Frickingen.

Bavière : Konzell—Miltach ; Mertingen—Wertingen ; Dombühl—Rotenburg ; Ebersberg—Wasserburg ; Pfronten—frontière du Tyrol vers Schönbiel.

Royaume de Saxe : Eibenstock (jonction de gares) ; Lengenfeld—Mylau ; Berggiesshübel—Gottleuba ; Sebnitz—Niedereinsiedel—(Rumburg).

Thüringe : Heringen—Vacha ; (Crossen)—Eisenberg—Porstendorf—(Iéna).

Oldenbourg : Nordenham—Blexen ; (Ocholt)—Westerstede—Grabstede.

Mecklembourg : Schönberg-Dassow.

B. — *Compagnies privées.*

Prusse orientale et occidentale : Gottswalde—Gemlitz—Knüppelkrug (voie étroite).

Poméranie : Neumark—Kortenhagen—Kleinschönfeld ; (Neustadt)—Prüssow—Chottschow ; Gülzow—Schnatow ; (Cöslin)—Manow—Schwellin—Bublitz avec raccordement Schwellin—Belgard (voie étroite).

Silésie : Görlitz—Krischa Tetta.

Schleswig-Holstein : Altrahlstedt—Meiendorf—Volksdorf (voie étroite); Hadersleben—Schottburg (voie étroite); Fehmarnsund—Ohrt; Heide—Delve—Pahlhude—Tellingstedt—Heide (voie étroite).

Hanovre : Hoya—Büchen (voie étroite).

Hesse-Nassau : Wilhelmshöhe—Herkules (voie étroite); Marburg—Dreihausen Sud.

Province rhénane : (Kerpen)—Blatzheim—Oberbolheim; (Cologne)—Rathheumar—Königsforst; Berncastel—Bullay, dernière section de la ligne de la vallée de la Moselle Trèves—Bullay.

Duché d'Anhalt : Eisfelder Talmühle—Stiege, raccordement avec la ligne du Brocken.

Au total, l'augmentation des réseaux d'État se chiffre par 865 kilomètres de lignes nouvelles; celles des réseaux des compagnies privées par 347 kilomètres, dont 188 à voie étroite.

Les troupes de communications dans le Sud-Ouest africain. — Dans le compte rendu sommaire d'une conférence faite, le 13 décembre dernier, à la société militaire de Berlin, par le capitaine Bœthke, du 1er régiment de chemin de fer, sur « les troupes de communications dans le Sud-Ouest africain », le *Militär Wochenblatt* (1), donne les renseignements suivants :

Le chemin de fer de Swakopmund à Windhuk a joué un rôle capital dans la campagne dirigée contre les Herreros, qui sans lui eût été impossible. Sauf dans la période du début, il a fait face à toutes les exigences. Cette insuffisance momentanée n'est d'ailleurs imputable ni aux officiers des troupes de chemin de fer qui ont construit la ligne, ni au matériel militaire employé dans l'exploitation, mais à ce fait que le matériel roulant en bon état se trouvait en quantité trop restreinte; depuis l'ouverture de la ligne, on n'avait pas fait assez de réparations et l'on ne disposait d'aucune réserve de matériel. Dès que la compagnie d'exploitation des troupes de chemin de fer eut pris possession de la ligne, le rendement s'éleva, et actuellement il se traduit par un mouvement quotidien de trente wagons, avec un chargement de 150 tonnes, de la côte vers l'intérieur. C'est une limite qu'il ne peut dépasser, faute d'eau pour l'alimentation des machines.

Le service des renseignements a été assuré par le détachement de signaux (télégraphie optique), deux détachements de télégraphie sans

---

(1) N° 155 de 1905.

fil, et deux détachements de télégraphie de campagne. Avec les longues distances et le genre de guerre du Sud-Ouest africain, les trois systèmes de correspondance ont éprouvé de fréquentes perturbations. Les détachements ont surtout souffert du déchet considérable survenu dans l'effectif du personnel, et ce n'est que grâce à l'arrivée incessante d'éléments de remplacement ou de renfort qu'ils ont pu maintenir l'exploitation de leurs lignes et en établir de nouvelles. Le détachement de signaux a fonctionné avec des postes distants de 100 kilomètres, la télégraphie sans fil a été employée jusqu'à 340 kilomètres : enfin chacun des détachements de télégraphie de campagne a établi un réseau dont la longueur totale était égale à la distance de Berlin à Rome.

L'une des compagnies de construction de chemin de fer a été chargée d'établir un débarcadère à Swakopmund, afin de décharger d'autant le môle ; mais celui-ci s'étant ensablé, le débarcadère a dû assurer seul tout le service, et il a fallu l'allonger de 100 mètres et l'élargir en conséquence. Construit dans le roc, il a parfaitement résisté aux coups de mer de l'été dernier, et on espère qu'il durera de dix à quinze ans. L'autre compagnie de construction de chemin de fer a organisé la baie de Lüderitz comme place de débarquement ; elle y a construit des bâtiments, des magasins, un condensateur pour alimenter en eau les colonnes de troupes, et deux débarcadères, dont l'un est accessible aux grands vapeurs ; en outre, elle prépare la construction de la ligne ferrée projetée de la baie de Lüderitz à Kubub, qui doit avoir une importance stratégique considérable pour le Sud de la colonie.

ITALIE.

Mutations dans le haut commandement. — A la suite d'une crise ministérielle qui a amené la formation d'un nouveau ministère Fortis, le portefeuille de la guerre est passé, par décret du 24 décembre 1905, des mains du général Pedotti dans celles du général Mainoni d'Intignano, commandant du 1er corps d'armée.

Le commandement de ce corps, devenu ainsi vacant, a été confié au général Pedotti, par décret du 28 décembre.

Né à Milan le 24 février 1841, Louis Mainoni d'Intignano s'engagea au régiment de chevau-légers du Montferrat pour prendre part à la campagne de 1859 et fut promu sous-lieutenant sur le champ de bataille le 12 juillet 1859 pour fait d'armes accompli dans une reconnaissance de cavalerie.

Il a fait sa carrière dans la cavalerie et le corps d'état-major, mais a

commandé également un régiment d'infanterie. Nommé commandant du IVe corps d'armée le 27 février 1902, il a été successivement à la tête des VIe et Ier corps d'armée.

ADOPTION D'UNE PÈLERINE POUR LES MARÉCHAUX D'INFANTERIE ET DU GÉNIE. — Une décision ministérielle du 23 décembre 1905 a prescrit l'adoption d'une pèlerine spéciale aux maréchaux des corps d'infanterie et du génie.

Ce vêtement, qui doit être fait sur mesure, a la même forme que la pèlerine d'officier, mais ne doit pas descendre à plus de 5 centimètres au-dessous du genou. Il est en drap de sous-officier et est muni d'un collet rabattu de même étoffe, dont les angles sont bordés, du crochet de fermeture jusqu'à 12 centimètres de la pointe, d'une soutache mélangée de métal et de soie noire de 6 millimètres de diamètre.

La pèlerine est ornée d'un fermoir constitué par une chaînette et un crochet, fixés respectivement au-dessous du col par une bossette à tête de lion.

ARME ou SUBDIVISION D'ARME.	COULEUR du DRAP.	MÉTAL DU GALON et du fermoir.	ÉCUSSONS du COLLET.
Infanterie de ligne et grenadiers	Bleu.	Argent.	»
Alpins	Bleu foncé.	Id.	En drap vert clair.
Bersagliers	Id.	Or.	»
Génie	Gris bleu.	Id.	»

PORTUGAL.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES DANS LES TROUPES COLONIALES. — Une décision royale enregistrée dans l'*Ordem do Esercito* n° 10 (17 novembre 1905), a autorisé les jeunes gens résidant dans les colonies et dans le district autonome de Timor, à s'engager dans les unités coloniales en garnison dans la colonie de leur résidence, pourvu qu'ils aient au moins 16 ans révolus et que la classe à laquelle ils appartiennent n'ait pas encore été soumise au recensement.

RUSSIE.

Solde et allocations nouvelles du soldat russe. — Un prikaz n° 769 du 6/19 décembre 1905 apporte un certain nombre d'améliorations à la vie matérielle du soldat au moyen des mesures suivantes :

1° Augmentation de la solde annuelle, qui est en général triplée;

2° Augmentation de la ration de viande : trois quarts de livre par jour (306 grammes) au lieu d'une demi-livre (205 grammes);

3° Augmentation de l'indemnité de légumes et ingrédients, 2 kopeks 1/2 (6 cent. 65) par jour et par homme, au lieu de 1 kopek 3/4 (6 cent. 66). Cette augmentation correspond à celle de la ration de viande;

4° Allocation permanente de thé pendant toute l'année au taux de 48 zolotniks de thé (205 grammes) et 6 livres 24 zolotniks (2 kilog. 560) de sucre pour 100 hommes, par jour. Jusqu'à présent il n'était alloué de ration de thé que dans certaines places et à certains jours de la semaine seulement;

5° Allocation d'une indemnité de 5 kopeks (0 fr. 133) par homme et par jour pour l'achat des ustensiles de cuisine et du charbon;

6° Allocation de thé aux troupes, détachements et isolés dans la position de route à raison de 0,48 zolotnik de thé (2 gr. 04) et 6 zolotniks (25 gr. 60) de sucre par homme.

En outre, à partir du 1/14 janvier 1906 :

a) Tous les hommes recevront de l'État des couvertures et du linge de couchage. Chaque recrue et jeune Cosaque touchera à son incorporation dans une unité : une couverture, une enveloppe de paillasse, une enveloppe d'oreiller, trois taies d'oreillers et trois draps, puis chaque année (à partir de la deuxième), il recevra une enveloppe d'oreiller et un drap. Ces effets seront emportés par l'homme s'il change d'unité et ils deviendront sa propriété au moment de sa libération du service actif.

b) Au lieu de toucher comme précédemment la matière première nécessaire à la confection de deux chemises et deux caleçons, plus l'argent destiné à l'achat d'une troisième chemise, les hommes recevront de l'État, chaque année, les objets suivants tout confectionnés : trois chemises, trois caleçons, trois mouchoirs de poche, trois paires de bandes de toile pour les pieds et deux serviettes.

Jusqu'à présent l'homme ne recevait ni couverture, ni draps, ni bourgeron, ni serviettes, ni mouchoirs, ni bandes de toile pour les pieds ; ces objets étaient achetés soit par les hommes, soit par le corps au moyen des fonds de ses masses.

c) Les hommes recevront tous les ans un bourgeron (dit : chemise

de gymnastique) et tous les deux ans une paire de pattes d'épaule mobiles.

d) Toutes les troupes qui touchaient jusqu'à présent l'indemnité de 55 kopeks par homme pour la fourniture du cuir des bottes, leur couture et leur graissage, recevront pour cela, dorénavant, une indemnité de 2 roubles 50 kopeks (6 fr. 65).

La cavalerie et l'artillerie à cheval continueront à toucher des indemnités spéciales variables, suivant le prix des matières premières et de la confection des bottes.

e) Tous les hommes recevront de l'État une demi-livre de savon par mois (205 grammes).

Les mesures qui précèdent améliorent notablement les conditions matérielles de l'existence du soldat, et un autre prikaz n° 780 de 1905 recommande d'améliorer en particulier, au moyen des allocations nouvelles, le dîner chaud servi aux troupes; jusqu'à présent, en effet, ce dernier repas passait au second plan et était peu substantiel en comparaison du déjeuner qui constituait le repas principal.

Le tableau ci-après indique en roubles (à 2 fr. 66) les soldes annuelles nouvelles et permet d'apprécier l'augmentation qui en résulte pour les principaux grades en ce qui concerne les hommes de troupe des grenadiers et de l'armée (les soldes sont un peu plus fortes dans la garde).

Soldes annuelles.

	SOLDE ANCIENNE (infanterie).	SOLDE NOUVELLE (toutes armes)	
		ordinaire.	renforcée.
Sergent-major, etc.	24	72	108
Sous-officier ancien	18	48	72
Sous-officier jeune	4,5	12	18
Efreitor	2,85	7,20	10,80
Simple soldat, canonnier, etc.	2,70	6	9

Situation des sous-officiers rengagés. — Un prikaz n° 771 du 6/19 décembre 1905 modifie en l'améliorant la situation des sous-officiers rengagés et prescrit notamment les dispositions suivantes :

Il y aura en temps de paix dans chaque compagnie, escadron, sotnia et batterie trois sous-officiers rengagés pourvus d'avantages spéciaux.

Ceux-ci recevront à partir du 6/19 décembre 1905 une augmentation de 180 roubles (478 fr. 80) par an.

L'un doit remplir les fonctions de feldvebel (ou *vakhmistre*) les autres celles de deux sous-officiers de section (*feierverker, ouriadnik*, etc.) qui ne peuvent être remplacés par des hommes non rengagés. En cas d'absence de rengagés, leurs places sont simplement occupées par des gradés non rengagés dont les allocations ne sont pas changées.

Les sous-officiers qui, après avoir servi un an comme rengagés, désirent continuer à servir comme rengagés, suivent des cours professés dans des écoles organisées dans chaque corps de troupe (ou dans certains seulement suivant les ordres du divisionnaire) et passent des examens devant certaines commissions.

Puis après les séjours dans les camps ils sont proposés, s'il y a lieu, pour sous-enseigne (*podpraporchtchik, podkhorounji*) avec la faculté soit de rester au service comme rengagés soit d'être libérés du service en conservant ce grade dans la réserve. En cas de mobilisation, ces derniers ont un droit de préférence à la nomination d'enseigne suppléant (*zaouriad—praporchtchik, zaouriad—khorounji*).

Les sous-officiers qui ne seront pas reconnus aptes au grade de sous-enseignes devront être obligatoirement versés dans la réserve. Qu'ils soient admis ou non au grade de sous-enseigne, les sous-officiers recevront pour leur deuxième année de rengagement une prime de 150 roubles (400 francs).

Les sous-enseignes qui restent au service sont employés exclusivement dans le rang comme feldvebel (*vakhmistre*) et comme sous-officiers de section (*feierverker, ouriadnik*). Ils touchent dans chacune des trois premières années de leur service dans ce grade 240 roubles (640 francs) de supplément de solde et 300 roubles (800 francs) les années suivantes.

Les sous-officiers qui ont servi dix ans comme rengagés dont huit années en qualité de sous-enseignes et qui désirent quitter le service reçoivent une prime de 1,000 roubles (2,660 francs) et peuvent être ensuite libérés du service et envoyés dans la réserve ou la milice suivant le cas.

Ceux qui désirent être maintenus au service y restent dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Après avoir servi 13 ans comme sous-enseigne (et 15 ans en tout comme rengagés) les sous-enseignes sont obligatoirement libérés du service avec une pension de 96 roubles (255 francs) par an et classés dans la milice jusqu'à l'âge prévu par la loi.

Les sous-enseignes portent l'uniforme des hommes de troupe avec les différences suivantes : 1° des chevrons sur les manches ; 2° les insignes de la médaille de Sainte-Anne conformément aux règlements

sur la matière ; 3° la dragonne d'officier ; 4° des pattes d'épaule spéciales.

Les sous-officiers du rang rengagés (*feierverkers*, *ouriadniks*) et les sous-enseignes reçoivent doubles indemnités d'habillement, de nourriture et de cuisson, en nature ou en argent ; les sergents-majors (et *vakhmistres*) ont des chambres séparées, les autres sous-officiers de section ont une chambre pour deux ; ceux qui sont mariés reçoivent en outre la moitié de l'indemnité de logement de l'officier subalterne du grade le moins élevé, quand le logement ne leur est pas alloué en nature.

Au point de vue disciplinaire, la situation actuelle des sous-officiers (*feierverkers* et *ouriadniks*) n'est pas changée, mais les sous-enseignes sont traités comme les officiers.

Les sous-enseignes ont droit à l'appellation « Vous ».

Si l'on compare les nouvelles dispositions aux prescriptions antérieures, on constate des améliorations notables notamment en ce qui concerne les points suivants :

1° L'ancien règlement ne prévoyait pas la nomination des sous-officiers au grade de sous-enseigne ;

2° Les indemnités allouées antérieurement étaient beaucoup plus faibles. (Les sommes sont indiquées en roubles à 2 fr. 66.)

	AUTREFOIS		MAINTENANT
	SERGENTS-MAJORS.	SOUS-OFFICIERS anciens.	LES MÊMES, sans distinction.
	roubles.	roubles.	roubles.
Dans les 1re et 2e années de rengagement	84	60	180
(Prime une fois donnée de 150 roubles).			
3e année de rengagement	138	96	240
4e année de rengagement	156	108	
5e année de rengagement	174	120	
Années suivantes	174	120	300

Les primes ultérieures sont augmentées dans de fortes proportions ;

3° Améliorations au point de vue matériel (logement, habillement, nourriture, etc.) ;

4° Améliorations au point de vue moral (port d'insignes spéciaux, situation au point de vue disciplinaire, etc.).

Admission d'enseignes de réserve dans l'armée active. — Il y a actuellement en Russie beaucoup d'enseignes de réserve, ayant fait campagne ou non, qui désireraient continuer à servir dans l'armée active et être promus officiers; mais d'après la législation en vigueur, ils ne pouvaient rester au service que s'ils étaient pourvus de la croix de Saint-Georges (c'est-à-dire décorés pour faits de guerre) ou s'ils avaient subi l'examen d'officier complet.

Comme il y a intérêt à conserver dans les rangs de l'armée active des cadres ayant fait campagne en dehors des chevaliers de Saint-Georges, toujours peu nombreux, un prikaz n° 790 du 11/24 décembre 1905 édicte à ce sujet des mesures qui peuvent se résumer ainsi :

Les enseignes de réserve qui ont été promus à ce grade en Extrême-Orient à la suite d'actions d'éclat accomplies par eux et ont moins de 28 ans pourront, s'ils le désirent, être admis en surnombre et sans examen à suivre les cours des écoles de younkers, ou des écoles militaires en 1906 (ou 1907), ou subir directement les épreuves de l'examen d'officier.

Quant à ceux qui n'ont pas obtenu de distinctions ou qui n'ont pas fait campagne, ils pourront exceptionnellement être admis à rester au service (au lieu d'être renvoyés dans leurs foyers) en raison de la pénurie d'officiers de l'armée active résultant des pertes subies pendant la guerre.

Ils pourront ainsi parfaire le temps de stage qui est nécessaire pour pouvoir se présenter aux examens pour le grade d'officier.

Suppression des convocations de réservistes en 1906. — Une note insérée dans le n° 256 du *Rousski Invalid* de 1905 fait connaître qu'on devait convoquer en 1906 les hommes des classes de 1896 et 1901.

Mais en raison de la guerre, une grande partie de ces hommes a été appelée au service en 1904 et 1905 (ou maintenue sous les drapeaux pour les hommes de la classe 1901) et leur renvoi n'a eu lieu qu'à l'automne de 1905 ou au commencement de 1906.

En conséquence, un ordre impérial du 2/15 décembre 1905 supprime les convocations de réservistes en 1906.

Création de bataillons d'artillerie de forteresse a Vladivostok. — Un prikaz n° 669 du 19 octobre 1905 prescrit de former à Vladivostok trois bataillons d'artillerie de forteresse au moyen des prisonniers de Port-Arthur.

Les cadres seront fournis par les troupes de Vladivostok jusqu'au renvoi dans leurs foyers des hommes de Port-Arthur.

Ces bataillons feront partie de l'artillerie de la garnison de Port-Arthur et seront dénommés bataillons d'artillerie de forteresse de Vladivostok.

Transformation d'anciennes unités du génie de Port-Arthur. — Un prikaz n° 798 du 15/28 décembre 1905 prescrit de reformer avec les anciens défenseurs de Port-Arthur les mêmes unités du génie qui existaient dans cette place en modifiant leur appellation de la manière suivante : la compagnie du génie du Kvantoun sera dénommée compagnie du génie de Nikolaevsk, la compagnie de mineurs de forteresse de Port-Arthur devient la 3e compagnie de mineurs de Vladivostok et le détachement de télégraphie de forteresse de Port-Arthur formera dorénavant le détachement de télégraphie de forteresse (de 1re classe) de Nikolaevsk.

Admission a l'Académie d'état-major Nicolas. — En 1905, le nombre des candidats à l'Académie d'état-major Nicolas a été de 128 (dont 11 renoncèrent à passer l'examen).

Dans les 79 officiers admis (dont 61 se présentaient pour la première fois), les armes sont représentées dans la proportion suivante :

Infanterie : 28 (35 p. 100) ; cavalerie : 15 (19 p. 100) ; artillerie : 32 (40 p. 100) ; génie : 4 (5 p. 100).

Le nombre des officiers sortant de la Garde est de 27, celui des officiers de l'armée de 52.

Il y 2 officiers âgés de 22 ans, 8 de 23 ans, 11 de 24 ans, 15 de 25 ans, 9 de 26 ans, 9 de 27 ans, 5 de 28 ans, 3 de 29 ans, le reste ayant de 30 à 39 ans.

Au point de vue de la durée du service 50 officiers, sur les 79 admis, ont servi de trois à cinq ans comme officiers (19, trois ans; 19, quatre ans; 12, cinq ans).

Ouverture du chemin de fer de Pétersbourg—Vologda. — Afin de dégager la ligne du Transsibérien qui part de Moscou et de raccourcir la distance entre Saint-Pétersbourg et la Sibérie, la Russie a commencé, il y a quelques années, la construction d'une ligne allant de Saint-Pétersbourg à Vologda et Viatka (ville déjà reliée au Transsibérien par Perm, Ekaterinbourg et Tcheliabinsk). La section Saint-Pétersbourg—Vologda a été ouverte le 1/14 octobre 1905, et il y circule

actuellement trois trains de voyageurs par semaine dans chaque sens. La section Vologda—Viatka sera ouverte ultérieurement.

Quant au prolongement de cette ligne du côté de la Sibérie, il y a lieu de noter que :

1° La section Viatka—Perm, ayant un profil défectueux, ne permet pas un trafic intense et devra être remaniée;

2° Que la section Perm—Ekaterinbourg présente également des pentes trop fortes et sera remplacée, pour le trafic direct, par une ligne nouvelle à construire, qui partira probablement de Tcheptsa (station entre Viatka et Perm) pour traverser la Kama sur un nouveau pont et se diriger sur Krasnooufimsk, Ekaterinbourg, Chtchadrinsk et Kourgan (sur l'Irtych) où elle rejoindra la ligne actuelle du Transsibérien.

RUSSIE et JAPON.

APPAREILS DE CUISINE DE CAMPAGNE UTILISÉS PENDANT LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE. — Pendant la dernière campagne en Mandchourie, les deux belligérants ont utilisé des appareils destinés à fournir aux troupes des repas chauds et n'immobilisant qu'un personnel restreint.

Les troupes russes furent munies de cuisines roulantes qui donnèrent des résultats très satisfaisants. La cuisine se compose d'une marmite cylindrique, dont le couvercle est fermé hermétiquement au moyen de vis de pression, et d'une enveloppe cylindrique portant à la partie inférieure un petit foyer dont les gaz circulent autour des parois de la marmite et sortent par un tuyau de deux pieds de haut. En avant de la cuisine proprement dite se trouve un coffre pour les divers ustensiles.

La cuisine, à deux roues, traînée par un seul cheval, est le modèle qui a rendu le plus de services; elle est établie pour un effectif de 100 à 135 rationnaires. Il y en avait un autre modèle plus grand, à quatre roues, traîné par deux chevaux et suffisant pour une compagnie entière (200 à 230 rationnaires). Ce dernier fut beaucoup moins employé.

La cuisine roulante russe fait de la soupe excellente; elle peut fonctionner toute la journée; en marche, elle permet de donner aux hommes un repas chaud au milieu du jour; à l'arrivée, après une longue étape, les hommes peuvent immédiatement prendre leur repas du soir et se reposer ensuite, sans avoir à faire les corvées d'eau, de bois, d'épluchage de légumes et à préparer une soupe que leur inexpérience, leur fatigue et l'insuffisance de leurs ustensiles rendent toujours médiocre. Le matin elle peut servir du thé ou un repas chaud.

Les ustensiles de campement des hommes sont réduits à une gamelle individuelle sans couvercle munie d'une anse.

Au cantonnement et au bivouac, les cuisines sont réunies à proximité de l'eau, du bois, des denrées et de la viande abattue; on les conduit auprès des troupes pour le repas. Le cuisinier est permanent. Pendant les trajets en chemin de fer la cuisine roulante peut fonctionner encore et fournir des repas chauds en dehors des haltes-repas.

C'est grâce à ces appareils que l'armée russe put soutenir des combats ininterrompus pendant plusieurs journées; les cuisines venaient jusqu'aux postes les plus avancés fournir des repas chauds aux combattants; c'est à leur emploi qu'on attribue le remarquable état sanitaire des troupes russes, fait confirmé par l'élévation du nombre des malades dans les unités de réserve qui, au début, n'en furent pas pourvues et dont la situation s'améliora aussitôt que cessa la préparation des repas avec les gamelles individuelles.

Des modèles spéciaux pour officiers furent également mis en usage; ces appareils possédaient alors plusieurs récipients chauffés par le même feu.

Les troupes japonaises se servirent de leur côté de fourneaux transportables. Chaque bataillon d'infanterie en possédait quatre, avec les marmites de fer et accessoires qu'ils comportent.

Le fourneau est un cylindre en tôle de fer de $0^m,56$ de hauteur et $0^m,65$ de diamètre, qui se chauffe au bois. Il se sectionne en plusieurs parties pour en faciliter le transport.

La marmite, en fer forgé, contient 53 litres environ; elle se place sur le fourneau, maintenue par un rebord ménagé à cet effet.

Les ustensiles comprennent un récipient en tôle perforée qui se place dans la marmite pour la cuisson du riz, de grands seaux en tôle galvanisée pour transporter l'eau et laver le riz, un seau en toile et divers accessoires.

La préparation du riz demande 40 à 45 minutes. La marmite peut faire cuire en une fois la quantité nécessaire à 70 ou 75 repas.

Par l'emploi de ces fourneaux et marmites on diminue sensiblement le nombre des hommes employés à la cuisine. Le poids total d'un jeu complet d'ustensiles de cuisine (foyer, marmite, etc.) est de 172 kilogrammes environ. Ces ustensiles sont transportés sur des chevaux de bât (deux chevaux pour un jeu). Par bataillon d'infanterie il faut quatre appareils et dix chevaux (y compris ceux des marmites de rechange); par escadron de cavalerie un appareil et deux chevaux; de même pour une batterie d'artillerie de campagne.

A l'armée de Mandchourie, les Japonais utilisèrent aussi les cuisines roulantes prises aux Russes en assez grande quantité.

Vers la fin de l'année 1904, les Japonais mirent à l'essai des voitures destinées à la confection de l'eau bouillie. Le foyer et la chaudière, en

tôle de fer, réunis en un cylindre de 0m,52 de haut sur 0m,64 de diamètre, sont placés sur un bâti semblable à celui de la voiture réglementaire du train. A chaque voiture-chaudière est jointe une seconde voiture destinée à transporter l'eau bouillie; elle consiste en deux cuisses étanches, en bois doublé de zinc. Ces voitures et leur annexes furent presque exclusivement réservées aux formations sanitaires.

Des divers appareils dont l'emploi est mentionné ci-dessus, c'est la cuisine roulante russe qui paraît, de beaucoup, le plus intéressant.

L'armée allemande a reconnu de bonne heure la grande utilité de ces cuisines roulantes; des expériences ont déjà été faites à ce sujet et un concours pour l'établissement d'un modèle de cuisine roulante a été institué le 15 octobre dernier (1).

SERBIE.

Les grandes manœuvres en 1905. — Des grandes manœuvres, auxquelles ont pris part environ 24,000 hommes, ont eu lieu l'année dernière en Serbie, sous la haute direction du colonel Machin, faisant fonctions de chef de l'état-major général. Elles devaient durer du 7 au 13 octobre (nouveau style), mais en raison du mauvais temps elles furent arrêtées le 11 octobre au soir.

On avait mobilisé deux divisions : la 4e division dite de Chumadija (quartier général Kragujevac) (2) et la 5e division dite du Timok (quartier général Zajetchar), ainsi que la division de cavalerie indépendante et ses deux batteries à cheval.

La mobilisation du premier ban (hommes de 21 à 31 ans) avait été complète, excepté pour les pionniers, et on avait ajouté à chacune des deux divisions un régiment du second ban (hommes de 31 à 38 ans) (3).

La 4e *division* se composait :

Des régiments d'infanterie nos 10, 11, 12 et 19 du premier ban et n° 11 du second ban ;

D'un régiment d'artillerie de campagne à 9 batteries (3 groupes) ;

---

(1) Voir 2e semestre 1905, p. 556.

(2) Voir, pour les divisions militaires du territoire de la Serbie, 2e semestre 1893, après la page 227.

(3) En cas de guerre, chaque division est renforcée de 3 régiments du second ban.

D'un régiment de cavalerie divisionnaire, formé de réservistes montés sur leurs propres chevaux ;

D'une brigade de cavalerie de la division indépendante avec une batterie à cheval ;

D'une section de télégraphistes ;

D'un équipage de pont.

En tout : 12,063 hommes, y compris les officiers, et 1,996 chevaux.

La 5e *division* avait une composition analogue : régiments d'infanterie nos 13, 14, 15 et 20 du premier ban et n° 15 du second ban, régiment d'artillerie de campagne à 9 batteries, etc.

En tout : 11,740 hommes, y compris les officiers, et 1,975 chevaux.

Chaque régiment d'infanterie comprenait quatre bataillons (au lieu de trois en temps de paix). Les régiments de cavalerie divisionnaire étaient à trois escadrons, les autres à quatre escadrons.

Les batteries, armées de canons de Bange, étaient à quatre pièces.

Le *thème* des manœuvres était le suivant :

Le gros de l'armée de l'Est (ennemie) s'avance par Pirot vers Nich, tandis que l'armée de l'Ouest (serbe) marche à sa rencontre en remontant la Morava par Djunis et Alexinac.

L'armée de l'Est a détaché une division qui se porte, par Zajetchar, vers Tchupria sur la Morava, afin de couper les communications de l'armée de l'Ouest.

Une division de l'armée de l'Ouest reçoit l'ordre de marcher à sa rencontre pour la repousser et maintenir ainsi libres les communications de l'armée.

Les *manœuvres* se déroulèrent de la façon suivante :

La rencontre des deux divisions était prévue dans les environs de Tchupria ; aussi la 5e division, venant de l'Est, se mit en route le 7 octobre au matin, tandis que la 4e division, venant de l'Ouest, qui avait un parcours moins long à fournir, ne fut mise en mouvement que le 8 à midi.

Journée du 7 octobre. — Le gros de la 5e division, parti le matin de Zajetchar, arriva le soir à Bolievac, tandis que sa cavalerie allait occuper le défilé de Tchestobrodica et que son avant-garde (14e régiment d'infanterie) s'arrêtait à Kalafat.

Les distances parcourues furent : pour le gros 30 kilomètres, pour l'avant-garde 50, pour la cavalerie 67.

Le 13e régiment et le régiment du second ban (n° 15) furent momentanément distraits de la division afin de laisser la supériorité numérique à l'autre division, chargée de passer la Morava et de repousser l'assaillant.

8 octobre. — La 5e division continue à se porter en avant. Sa cavalerie passe la Morava à gué; l'avant-garde (14e régiment d'infanterie) se place le long de la rivière entre Tchupria et Paratchin; le gros de la division s'établit dans le défilé occupé la veille par sa cavalerie.

A midi, le même jour, la 4e division commence son mouvement en avant : elle part de Kragujevac et parcourt 16 kilomètres, pendant que sa cavalerie prend le contact avec l'ennemi.

9 octobre. — La 5e division continue sa marche en avant, tandis que sa cavalerie, forcée de repasser sur la rive droite de la Morava, vient se placer à l'extrême droite de la division.

Le gros de celle-ci s'établit à Veliko Brdo; ses avant-postes, disposés le long de la rive droite de la Morava, occupent Tchupria.

La 4e division établit ses avant-postes sur la rive gauche de la rivière, tandis que le gros reste en avant de Jagodina.

10 octobre. — Repos; arrivée du roi Pierre Ier et des attachés militaires étrangers.

Les opérations reprennent dans la soirée.

Dans la *nuit du 10 au 11*, la 5e division qui, comme il a été dit plus haut, est plus faible de deux régiments que la 4e, suspend son mouvement offensif et se retranche sur ses positions.

La 4e division, au contraire, prend ses dispositions pour franchir la Morava. Les deux ponts de Tchupria et de Glagovac ayant été neutralisés, elle jette un pont à l'Ouest de Tchupria, près du village de Ramnovo, et un autre au Nord de la ville, près du village de Rakitova. Le premier pont, qui avait environ 50 mètres de longueur, fut construit en l'espace de deux heures, de minuit à 2 heures du matin; le second, long de 75 mètres, ne fut terminé que beaucoup plus tard, vers 6 heures du matin.

Pour passer la rivière, la 4e division s'était partagée en deux fractions : l'une, comprenant deux régiments d'infanterie et un groupe d'artillerie, devait employer le premier pont; l'autre, composée de trois régiments d'infanterie, de deux groupes d'artillerie et de toute la cavalerie, devait utiliser le second pont.

La première fraction franchit la rivière dès que le pont fut terminé, sans attendre le mouvement de l'autre fraction. Arrivée sur la rive droite de la Morava, elle se divisa à son tour en deux colonnes ; un régiment avec le groupe d'artillerie tourna à gauche, se dirigeant vers le Nord pour rejoindre le reste de la division; l'autre régiment resta [illegible] le pont et occupa Tchupria, mais il perdit tout contact avec sa [illegible]

[illegible] du matin, l'autre fraction de la division put traverser

la Morava sur le pont qui venait d'être terminé et se déployer sur la rive droite; la cavalerie passa la dernière.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la 5e division (trois régiments et un groupe d'artillerie) occupait une position retranchée, à l'Est de Tchupria. Sa cavalerie ne put la prévenir à temps des mouvements de l'ennemi. Aussi vit-elle seulement le régiment qui, après avoir occupé Tchupria, débouchait de cette localité pour se porter vers l'Est. Ce régiment, se trouvant isolé de sa division et en présence de forces supérieures, battit d'ailleurs en retraite, laissant seulement des avant-postes dans Tchupria.

Les opérations ayant duré toute la nuit précédente, on arrêta la manœuvre à 10 heures du matin.

11 octobre. — Toute la 4e division se rassemble sur la rive droite pour se préparer à l'attaque.

La 5e division, informée enfin de la direction d'où vient l'attaque, prend les dispositions suivantes : à gauche, un régiment s'établit à Mala Ravan; au centre, l'artillerie à Velike Ravan; à droite, un régiment à Bokovitcho Brdo ; en réserve, un régiment avec de l'artillerie en arrière; en avant, une avant-garde composée d'un bataillon et d'une batterie.

L'avant-garde, dès le début, est forcée de se replier sur le gros de la division. La 4e division se porte alors à l'attaque ayant, sur sa droite, deux régiments dirigés contre Mala Ravan; au centre, deux régiments contre Velike Ravan; sur sa gauche, un régiment contre Bokovitcho Brdo.

La 5e division, mal renseignée sur la répartition des forces de l'ennemi, dégarnit son centre pour accroître les forces de sa droite.

Le lendemain, la 5e division devait être renforcée des deux régiments dont on l'avait privée au début. Elle devait à son tour prendre l'offensive, pour atteindre le but imposé par le thème général des manœuvres. Le surlendemain, les deux divisions réunies devaient descendre les rives de la Morava pour marcher contre un ennemi supposé venir du Nord. Mais, dès le 11 au soir, les manœuvres furent interrompues, comme on l'a dit, par suite du mauvais temps : une pluie torrentielle n'avait cessé de tomber depuis le jour où les troupes avaient quitté leur garnison, et celles-ci, conformément à l'usage établi en Serbie, avaient passé toutes les nuits au bivouac.

En somme, les manœuvres ont mis en relief l'endurance du soldat serbe, et en particulier du fantassin. Elles ont toutefois révélé certaines imperfections dans le service de la cavalerie, qui n'a pas toujours fourni au commandement les renseignements nécessaires sur les mouvements de l'ennemi.

TURQUIE.

Promotion de sortie de l'École militaire de Pancaldi en 1905. — On sait que l'École militaire établie à Pancaldi, dans la banlieue de Constantinople, est destinée à former des sous-lieutenants d'infanterie et de cavalerie (1).

En 1905, il est sorti de cette école 680 officiers, dont 622 dans l'infanterie et 58 dans la cavalerie.

Tandis que, depuis une dizaine d'années, le chiffre des officiers d'infanterie sortant annuellement de l'École de Pancaldi a plus que doublé (il était de 300 en 1895), celui des officiers de cavalerie qui était de 80 en 1895 a constamment diminué.

L'augmentation, pour les officiers d'infanterie, s'explique par les formations nouvellement créées dans le redif de 2e catégorie, qu'il a fallu pourvoir d'officiers de l'armée active, et par les pertes en officiers subies dans la répression des nombreuses insurrections de ces dernières années.

Proportion des officiers sortant du rang. — Les promotions annuelles d'officiers de toutes armes sortant du rang sont actuellement un peu inférieures aux promotions d'officiers sortant des écoles. Ce renseignement a son importance dans l'armée ottomane où, sur 19,000 officiers combattants (figurant sur l'Annuaire de 1895) (2), un tiers environ, et en particulier 1,350 officiers d'infanterie du nizam, 1,500 du rédif, 230 de la cavalerie, plus de 300 de l'artillerie de campagne, plus de 1,100 de la gendarmerie, ne savaient pas lire.

BIBLIOGRAPHIE.

Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde (Fascicules trimestriels concernant la conduite des troupes et les sciences militaires), publication de la 1re section historique du Grand État-Major prussien. — Berlin, Mittler und Sohn.

IIe année (1905). 3e fascicule (juillet). — Sommaire : La frontière

---

(1) Voir 2e semestre 1894, p. 318.

(2) L'Annuaire de 1895 est le dernier paru.

Nord-Ouest de l'Inde. — Au sujet des pertes dans le combat. — Raids de patrouilles dans le Sud-Ouest africain. — Considérations de l'ouvrage de l'État-Major français sur la guerre de 1870-1871. III. Le commandement de l'armée française du Rhin du 5 au 16 août 1870. — La nouvelle loi française sur le recrutement. — Au sujet de la durée des batailles et des combats. — La guerre russo-japonaise (suite).

4e fascicule (octobre). — Sommaire : Les nouveaux chemins de fer de la Turquie d'Asie et leur importance militaire. — Une époque de recul dans l'art de la guerre. — Une armée coloniale allemande. — Le développement de l'organisation militaire anglaise après la fin de la guerre avec les Boërs. — Les avant-gardes. — Moltke et la flotte.

Gr. Generalstab. — Moltke in der Vorbereitung und Durchführung der Operationen (Moltke dans la préparation et la conduite des opérations). — Berlin, 1905, Mittler und Sohn. 1 vol. in 8°, 177 p. et 1 carte. Prix : 3 m. 25.

Ce volume est le 36e fascicule de la publication intitulée *Kriegsgeschichtliche Einzelschriften* et émanant de la 1re section historique du Grand État-Major prussien. Il a été rédigé à l'occasion de l'inauguration de la statue élevée, à Berlin, au maréchal de Moltke : c'est le tribut de reconnaissance et d'admiration du Grand État-Major à son chef le plus illustre.

On n'entreprendra pas ici l'analyse de ce nouveau livre, qui expose le rôle de Moltke dans les divers événements auxquels il a participé ; les faits historiques y sont présentés comme une sorte de cadre destiné à mieux faire ressortir la personnalité du Maréchal.

Cherchant quelle pourrait être la conclusion de l'ouvrage, Blume estime que les auteurs ont voulu ruiner cette idée que, dans la conduite des opérations, Moltke a dû ses succès à un nouveau mode d'emploi des troupes dans l'espace et à une nouvelle méthode de commandement. « Son système, dit-il, — si toutefois on peut lui donner ce nom, — consistait à rechercher, en dehors de toutes les limites de doctrine, les voies et moyens les plus propres à causer à l'adversaire le maximum de dommages, tout en faisant de son côté le minimum de sacrifices. » Quant à sa méthode de commandement, ajoute-t-il en substance, elle consistait essentiellement à donner des directives à ses subordonnés en leur laissant, pour l'exécution, une large initiative ; si elle était peu appliquée avant lui, cette méthode n'était certainement pas nouvelle, et l'ouvrage montre, d'ailleurs, que Moltke, n'érigeant pas en principe l'indépendance du commandement subordonné, est intervenu maintes fois pour diriger celui-ci au moyen d'ordres.

Est-ce bien là la véritable conclusion qui se dégage d'un ouvrage dont le *Leitmotiv* est, en somme, celui de tout panégyrique ? « On

s'est efforcé, dit la préface, d'exposer à grands traits avec quel soin, dans un labeur persévérant, Moltke préparait les opérations, comment en conséquence aucun événement ne le prit jamais au dépourvu, comment il réussit à convertir en actes le travail auquel se livrait sans trêve son esprit. »

On a dit que Moltke avait toujours eu la Fortune comme auxiliaire. Les auteurs le reconnaissent et ajoutent qu'il a tout fait pour s'en ménager les faveurs. Le but réel de leur ouvrage ne serait-il pas de démontrer que, si leur héros a été heureux, il l'eût été malgré tout, à cause du soin avec lequel il avait préparé ses succès ? Mais l'histoire enseigne qu'à la guerre, des plans bien combinés ont échoué, que d'autres médiocrement établis ont réussi, et cela souvent, par un simple effet du hasard. La guerre est un jeu sanglant qu'il convient de n'aborder qu'après s'être assuré le maximum de chances ; mais on ne sera jamais sûr d'avoir tous les atouts en main, et il serait injuste de dénier à la Fortune sa part d'influence dans le résultat final.

Luigi GIANNITRAPANI, capitano d'artiglieria. — LA GUERRA RUSSO-GIAPPONESE NEL 1904 (La guerre russo-japonaise en 1904). — Rome, Voghera, 1905, 1 vol. in-8°, 400 p., avec figures et atlas de XXVI planches, 5 francs.

Du même auteur et à la même librairie, une plaquette de 36 pages, in-8°, extraite de la *Rivista d'artigleria e genio*, 1905, vol. IV, sur les CRITERI D'IMPIEGO ET METODI DI CONDOTTA DEL FUOCO SEGUITE DALLE ARTIGLIERIE DA CAMPAGNA DEI DUE ESERCITI BELLIGERANTI NELLA GUERRA RUSSO-GIAPPONESE (Mode d'emploi et conduite du feu de l'artillerie de campagne dans la guerre russo-japonaise), conférence faite à l'École centrale du tir de campagne.

N. VOENSKII.— OTETCHESTVENNAIA VOINA V ROUSSKOI JOURNALISTIKIE (La guerre nationale (de 1812) dans les périodiques russes). Index bibliographique. — Saint-Pétersbourg, 1906. 220 p.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et C°, rue Christine, 2.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 940 **Mars** **1906**

SOMMAIRE

Les manœuvres impériales allemandes en 1905 (fin). — *La réorganisation militaire de la Chine* (à suivre). — *Observations sur la guerre russo-japonaise* (*d'après le lieutenant-colonel d'état-major russe Nieznamov*) (fin). — *Nouvelles militaires.* — *Bibliographie.*

LES

MANOEUVRES IMPÉRIALES ALLEMANDES

EN 1905 [1]

DEPARTEMENT VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN BIBLIOTHEEK

III

OBSERVATIONS.

La Direction des manœuvres.

Fidèle à la tradition des années précédentes, le général de Moltke n'a pas visé à faire de la stratégie aux ma-

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 113.

nœuvres ; il a uniquement cherché à développer l'instruction tactique de la troupe et à exercer les officiers de tous grades à la pratique du commandement sur le champ de bataille. Les trois journées de manœuvres devant l'Empereur ont été trois journées de combat. Des instructions très précises n'ont laissé que peu d'initiative aux commandants de parti dans la période préparatoire aux manœuvres proprement dites, et les ont amenés au contact dans des conditions prévues et nettement déterminées.

Bien que la même hypothèse générale ait été maintenue pendant toute la durée des opérations, le but poursuivi par la Direction a été beaucoup plus d'amener les rencontres successives des partis sur des terrains favorables au maniement des trois armes que de créer un ensemble de situations ayant entre elles l'enchaînement logique de plusieurs journées de campagne.

Le désir légitime d'obtenir un rendement maximum des organes mis en mouvement, ainsi que la nécessité de tenir compte d'une foule de considérations diverses qui ont leur valeur en temps de paix, imprime forcément aux manœuvres un caractère artificiel qu'il est plus facile de critiquer que de faire disparaître.

Un certain nombre de journaux ont reproché à la Direction d'avoir fait trop bon marché de la vraisemblance dans l'établissement de ses thèmes ; en particulier, la situation du parti rouge dans la journée du 15 a paru quelque peu anormale. Peut-être la logique eût-elle trouvé son compte à ce qu'une hypothèse nouvelle, distincte de l'hypothèse primitive, fût admise pour la dernière journée de manœuvres ? La question, en tout cas, est de peu d'importance. Le choix plus ou moins heureux du thème qui met en présence les deux partis ne saurait influer sur le résultat qu'on est en droit d'attendre des manœuvres d'automne : « L'essentiel, écrit la *Militär-*

« *Zeitung* (1), de Berlin, est d'arriver à produire la ren-
« contre des partis et à exercer les qualités de décision
« de chacun. Ce but a-t-il été atteint? Oui. Tout reproche
« nous paraît dès lors injustifié. » Ce journal a parfaitement raison.

Chacune des journées de combat a comporté une action distincte de celle de la veille. Il suffit de comparer les heures du commencement et de la fin de chaque action pour se rendre compte du peu de temps consacré au développement complet de la bataille. Le souci de produire avant le signal de la fin de la manœuvre l'attaque dont on attend un résultat décisif explique la précipitation avec laquelle les troupes ont été poussées en avant, au détriment de la vraisemblance des mouvements, de l'utilisation rationnelle du terrain et de la méthode qui doit présider à l'engagement du combat et à la préparation des attaques.

Les trois armes.

L'action combinée des trois armes. — On ne constate, aux manœuvres impériales de 1905, aucune modification à la doctrine tactique enseignée et mise en pratique depuis longtemps en Allemagne.

La veille du combat, les divisions ont stationné sur une même ligne, couvertes par leurs avant-postes. Les troupes ont été au bivouac comme il est d'usage aux manœuvres impériales; par exception, le commandant du XVIIIe corps a fait prendre le 15 des cantonnements-bivouacs. Dans chaque division la profondeur des bivouacs a varié de 3 à 8 kilomètres.

Dans *l'offensive*, la manœuvre a invariablement consisté en une tentative d'enveloppement sur une des

(1) Numéro du 14 octobre 1905.

ailes du parti adverse. Le plan de la manœuvre enveloppante a toujours été arrêté antérieurement à tout préliminaire d'engagement, sitôt que le commandement a eu des renseignements généraux sur la position occupée par l'adversaire ou sur le mouvement de ses colonnes.

Cette forme de manœuvre, qui peut être féconde en résultats devant un ennemi immobile, n'a pas toujours été couronnée de succès, aux manœuvres de 1905, devant un ennemi mobile ou manœuvrier. Le 13 septembre, la 25e division du parti rouge, qui doit déborder l'aile gauche du parti bleu, se heurte à la 41e division disposée en échelon extérieur, et la manœuvre enveloppante aboutit à une bataille parallèle. Le 14 septembre, le parti bleu qui compte écraser avec ses deux divisions de droite la division d'aile gauche du parti rouge en position sur la rive droite du Dörsbach est lui-même enveloppé, sur sa gauche, par deux divisions du parti rouge qui ont pris l'offensive.

Afin de favoriser et d'accélérer la réalisation de la manœuvre d'enveloppement, la formation d'approche employée a été la ligne de colonnes de division. La répartition des forces sur le front à attaquer est réglée par l'orientation donnée à chacune des colonnes.

Les fronts de marche n'ont jamais pris une extension dépassant sensiblement l'étendue des fronts de combat. Le 13 et le 14, les fronts de combat sont de 8 kilomètres. Les fronts de marche du parti rouge le 13, du parti bleu le 14, ne dépassent pas 9 kilomètres (trois divisions contre trois). Le 15, les quatre divisions du parti bleu s'avancent sur un front de 10 kilomètres contre la position de 7 kilom. 500 de développement organisée par le parti rouge.

Les colonnes ont soigneusement évité de s'engager « goutte à goutte ». Elles ont toujours été rassemblées sous la protection de leurs avant-gardes. Toute leur artil-

lerie a été, sitôt que possible, poussée en avant pour appuyer l'avant-garde et engager le combat.

Deux jours sur trois, le parti rouge a défendu des positions qui lui avaient été imposées soit par les circonstances, soit par la Direction. Il n'y est jamais resté inerte et a cherché à reprendre, au plus tôt, par la manœuvre, l'initiative qui lui avait été momentanément enlevée par l'occupation d'une position.

Point de réserves derrière le centre destinées à intervenir, au cours de la bataille, suivant les circonstances. Un minimum de forces disposé sur un front judicieusement choisi et soigneusement mis en état de défense; une aile appuyée à des obstacles naturels et renforcée par un très large emploi de la fortification de campagne; sur l'autre aile, de fortes réserves nullement liées au terrain, destinées à prendre barre sur l'ennemi par une énergique offensive.

En somme, manœuvre enveloppante, préparée dès avant le combat et exécutée par une aile marchante en pivotant autour d'un point d'appui solidement organisé et économiquement défendu. Le 14, le commandant du parti rouge (trois divisions), laissant une division à la défense de la rive droite du Dörsbach, passe à l'attaque avec deux divisions et bouscule la division de gauche du parti bleu. Le 15, ce même parti rouge, réduit à deux divisions et demie, n'occupe qu'avec une division et demie les retranchements construits sur les hauteurs au Sud de Limburg et prend l'offensive avec une division, presque la moitié de ses forces, contre la 16e division bleue chargée d'envelopper son aile gauche.

Que conclure ?

Il est incontestable que les préférences vont, en Allemagne, à la manœuvre enveloppante qui, indépendamment de l'effet moral qu'elle produit, fournit, dit le règlement, le moyen le plus facile et le plus sûr de

développer en une action concentrique un plus grand nombre de canons et de fusils que l'ennemi.

Il serait cependant erroné de prétendre qu'on n'admet dans aucun cas, en Allemagne, la possibilité de réussir une attaque contre le front. Le général von Bogulawski représente plus qu'une opinion individuelle lorsqu'il écrit : « Une attaque de front est difficile à exécuter et « doit être évitée en terrain découvert. Elle ne doit pas « cependant être considérée comme irréalisable, à con- « dition qu'elle soit bien préparée et judicieusement « conduite (1)..... Une attaque de flanc ne peut d'ail- « leurs être couronnée de succès qu'autant que l'ennemi « est immobilisé sur tout le front. Ce résultat ne pourra « être obtenu que par le moyen de vigoureuses attaques « sur ce front; une simple démonstration serait insuffi- « sante (2). »

Admettre l'inviolabilité des fronts aurait pour conséquence immédiate de donner à l'avance aux troupes chargées de les attaquer le sentiment de l'inanité de leurs efforts. Une pareille théorie serait démoralisante; elle est contraire à l'esprit violemment offensif qui anime l'armée allemande.

Du haut en bas de l'échelle hiérarchique, en effet, chacun est persuadé de l'excellence de la méthode offensive. Qui attend pour agir que l'ennemi ait dévoilé sa manœuvre se résigne d'avance à subir sa loi et abandonne une partie de son initiative; il risque de l'aliéner tout entière. Le commandement allemand n'entend en sacrifier aucune parcelle.

Par une manœuvre préconçue dont l'exécution se poursuivra, quoi qu'il arrive, avec la plus énergique

---

(1) *Taktische Folgerungen aus dem Burenkriege und der Gruppenangriff*, p. 78.

(2) *Ibid.*, p. 39.

décision, il cherchera à créer la situation. « C'est au « parti qui prendra l'initiative et qui opérera avec le « plus d'audace qu'appartiendra la supériorité..... La « volonté d'agir d'après un plan nettement arrêté à « l'avance doit être poussée au point que l'adversaire, « malgré tous les projets qu'il aura pu former, soit « soumis sans réserve à la loi de notre initiative (1). »

Cette appréciation émise par le général de Bernhardi à propos de la préparation de la manœuvre stratégique qui doit succéder à la période de concentration donne une idée exacte de l'état d'esprit du commandement allemand.

L'infanterie. — Les manœuvres impériales des dernières années ont montré l'armée allemande absolument dégagée des incertitudes qu'avaient suscitées les événements de la guerre anglo-boer dans la détermination des procédés de combat à adopter par l'infanterie.

En 1903 et 1904, on a complètement renoncé aux dispositifs divers expérimentés en 1902 en vue de soustraire, dans la mesure du possible, les fractions d'infanterie engagées au combat aux effets puissamment destructeurs de l'armement moderne.

On est revenu aux lignes de tirailleurs denses dont l'usure matérielle et morale est constamment compensée par l'afflux de soutiens. Ces soutiens, gardés à quelques centaines de mètres derrière la chaîne, sont eux-mêmes poussés par des réserves exposées souvent, en formations compactes, aux feux de l'artillerie ou de l'infanterie. Soutiens et tirailleurs progressent par bonds. Ces bonds sont généralement exécutés par compagnie. Le bond effectué, la compagnie se couche. Les fronts sont

(1) *Die Elemente des modernen Krieges.* Conférence faite à la Société militaire de Berlin, par le colonel von Bernhardi, le 9 février 1898.

étroits, les lignes de tirailleurs soudées. Le peu d'intervalle laissé entre les unités au moment du déploiement n'autorise pas toujours les déplacements latéraux à la recherche du couvert.

Dans la plupart des grandes unités, les formations d'approche ou d'attaque employées par l'infanterie aux manœuvres impériales de 1905 ont été peu différentes de celles qu'on a pu constater aux manœuvres impériales des deux années précédentes. Certaines unités cependant ont montré des formations plus souples, plus diluées, plus liées au terrain. « Si on a vu, dit la *Militär-Zeitung*, « notamment au VIIIe corps, de longues lignes et des « colonnes de compagnies massives dont souvent même « tambours et clairons venaient scander la marche, on « n'a pu apercevoir, par contre, à la 28e division, aucune « troupe à rang serré, si petite soit-elle; à la 25e bri- « gade, toutes les compagnies de deuxième et de troi- « sième ligne ont été fractionnées en formations sur un « rang qui ont constamment cherché à utiliser à fond le « terrain. » Certaines unités, exposées au feu en terrain découvert, ont même cherché, dans la mesure permise par la précipitation habituelle aux manœuvres, à gagner du terrain en avant par petits groupes et même par égrènement successif de tirailleurs.

Le spectacle des manœuvres impériales ne saurait donner qu'une idée très approximative des procédés de combat employés par une arme. Trop de raisons diverses y incitent à rechercher *le tableau*. Le règlement de 1888 est loin de sanctionner tous les errements couramment pratiqués à ces manœuvres. Il semble cependant qu'au lendemain de la guerre russo-japonaise on se soit demandé si l'heure n'était pas arrivée d'introduire dans le règlement sur les manœuvres de l'infanterie du 1er septembre 1888 certaines modifications reconnues nécessaires, tant dans l'exposé des procédés de combat que dans les méthodes d'instruction.

Par ordre impérial du 27 janvier 1905 diverses simplifications y ont déjà été apportées ; par le développement de l'autonomie du groupe (correspondant sensiblement à notre escouade), un pas en avant a été fait dans la voie de l'individualisme.

Enfin les journaux allemands ont annoncé dernièrement la réunion d'une commission présidée par le général von Bock und Polach, commandant du XIVe corps, en vue d'étudier les modifications à apporter au règlement d'infanterie en tenant compte des enseignements des guerres les plus récentes.

Quelles seront la nature et l'importance de ces modifications ? Il n'est pas possible d'en préjuger.

L'infanterie s'est peu servie des outifs portatifs dont elle possède cependant un nombre considérable (1).

Le 13 septembre cependant, l'avant-garde de la 16e division refoulée sur les hauteurs de Bogel a remué la terre pour se constituer, à défaut de points d'appui naturels, une ligne de défense artificielle qui lui permit de résister le temps nécessaire au gros de la 16e division pour déboucher des bois où il était engagé.

Ce sont les pionniers, assistés de travailleurs réquisitionnés, qui ont effectué la mise en état de défense des positions tenues par le parti rouge le 14, sur la rive droite du Dörsbach, le 15, au Sud de Limburg.

Les travaux d'organisation ont consisté en la construction de tranchées séparées par des intervalles et disposées sur plusieurs lignes. La dernière ligne s'est trouvée parfois en arrière de la crête, cette disposition ayant pour but de placer l'ennemi, à bout d'efforts, se croyant maître de la situation, en face d'une résistance inattendue.

---

(1) Très approximativement un outil pour deux hommes.

Les outils portatifs enveloppés de leur étui sont portés suspendus au ceinturon, le manche en bas, sous le porte-sabre.

Les tranchées étaient larges, afin qu'on pût passer aisément derrière les hommes, profondes afin que les tireurs pussent s'y tenir debout. Les parapets étaient épais et de peu de relief. Pour en diminuer encore la visibilité, on les couvrit généralement de verdure, de tiges de pommes de terre ou de feuilles de betteraves.

Les villages placés en avant des tranchées n'ont pas été mis en état de défense ; c'est à peine s'ils ont été occupés par quelques postes de surveillance qui se sont retirés aux premiers coups de fusil.

La discipline de marche a été comme d'habitude remarquable. Batteries d'artillerie, automobiles, cyclistes ou cavaliers ont pu constamment doubler avec la plus extrême facilité les colonnes d'infanterie soigneusement maintenues sur un des côtés de la route. Les traînards ont été rares et les allongements de colonne insignifiants.

On ne perd aucune occasion de rappeler les hommes au sentiment de la cohésion et à l'observation exacte de la discipline du rang.

Cavalerie. — Les effectifs des escadrons ont été moins forts cette année que les années précédentes. Beaucoup de chevaux maigres, au poil triste. Il faut en chercher la raison dans les épidémies d'influenza qui ont sévi sur les chevaux dans un certain nombre de régiments ayant pris part aux manœuvres.

Au dire de la presse allemande, l'exécution du service d'exploration n'aurait donné lieu à aucun reproche ; par contre, la surveillance du champ de bataille et la protection immédiate des colonnes n'auraient pas toujours été suffisamment assurées.

Au combat, on constate peu d'emploi de la cavalerie à pied. On a parlé, au cours du précédent article, des charges de cavalerie menées, le 14 et le 15, contre des

troupes d'infanterie que la situation ne permettait pas de supposer démoralisées ou privées de munitions. Elles prouvent que la cavalerie allemande n'a pas renoncé à intervenir à l'arme blanche dans le combat.

Les deux divisions de cavalerie ne se sont rencontrées qu'une seule fois, dans la dernière journée de manœuvres. Le combat de cavalerie contre cavalerie se résume en un seul épisode : le choc brutal exécuté front contre front par une première ligne d'attaque fortement constituée, soutenue de très près par plusieurs lignes successives dont le rôle est d'assurer le succès de la première ligne. Le dispositif vise à écraser l'adversaire du premier coup. A cette conception sommaire répondent des dispositions simples : on marche droit au but par le chemin le plus court, on se déploie avec une rapidité très grande et on cherche à heurter l'adversaire à toute vitesse avec un front hérissé de lances très serrées.

Les unités sont souples et manœuvrières. La rapidité des évolutions, la cohésion parfaite dans les marches en bataille dénotent à l'instruction l'emploi fréquent et prolongé du galop qui donne des chevaux détendus dans leur allure, faciles à diriger.

Les chevaux de troupe de taille généralement élevée (1) paraissent dociles, droits, du même pied, légers à la main surtout aux allures vives.

Les allures sont régulières ; le trot très cadencé est plus ralenti que le nôtre. Le galop, très coulant, est plus vite que notre galop habituel de manœuvre ; il en est de même du galop allongé.

---

(1) L'échelle de la taille des chevaux, dans l'armée allemande, est sensiblement supérieure à celle des chevaux de l'armée, en France. Près de la moitié de la cavalerie allemande a des chevaux de la taille de ceux de nos cuirassiers. Les plus légers ont la taille de nos chevaux de dragons.

Mitrailleuses. — Chaque division de cavalerie a disp de deux détachements de mitrailleuses.

Ces engins, très mobiles, ont pu facilement suivre les divisions de cavalerie dans tous leurs déplacements, malgré les difficultés de parcours de la région accidentée du Taunus.

Le 13 septembre, les mitrailleuses de la division de cavalerie A ont aidé l'avant-garde de la 16e division (bleue) à repousser l'attaque de la 21e division (rouge).

Le 15, les deux détachements de mitrailleuses enlevés à la division B ont été employés à boucher l'intervalle compris entre les troupes d'infanterie chargées de la défense du front et la 21e division, division de manœuvre.

Artillerie. — L'artillerie allemande s'est conformée strictement au premier des principes généraux posés par son règlement de manœuvres : « Il est important dans la « plupart des cas, d'avoir, dès le début de l'action, un « nombre de bouches à feu supérieur à celui de l'adver- « saire, et d'agir le plus tôt possible en masse ».

Les batteries, placées près de la tête du gros des colonnes, ont devancé l'infanterie pour se porter en position dès qu'une résistance sérieuse s'est affirmée devant l'avant-garde. Chaque fois que cela a été possible l'artillerie des divisions (12 batteries) est restée groupée. Pas de position d'attente : l'artillerie allemande engage le combat avec toutes ses forces.

Quelle que soit son entente du terrain, elle n'a pu réussir qu'exceptionnellement cette année à dérober ses mises en batterie ; les pièces ont été disposées généralement en avant de la crête, à moins de 3,000 mètres de l'artillerie adverse. Il faut en chercher la raison dans une des particularités du pays où se sont déroulées cette année les manœuvres impériales : tous les sommets sont boisés. Sous peine de ne pas engager d'artillerie, il a

donc fallu la disposer en avant de la lisière des massifs forestiers, quels que soient les inconvénients pouvant en résulter au point de vue du ravitaillement en munitions et de la liberté des mouvements.

Des épaulements rapides ont été construits chaque fois qu'on en a eu le temps, notamment dans l'organisation des positions défensives. Les épaulements élevés par le parti rouge, le 14 sur la rive droite du Dörsbach, le 15 sur les hauteurs au Sud de Limburg, couvraient les pièces jusqu'à la bouche.

Les batteries d'obusiers ont été employées exactement au même titre et de la même façon que les batteries de canons, tant qu'une mission spéciale ne leur a pas été confiée ; c'est-à-dire qu'elles se sont mises en position comme les batteries de canons et ont fait du tir de plein fouet. Ce mode d'emploi des obusiers est normal. C'est pour ce motif que leur approvisionnement en munitions comprend des shrapnels.

Transmissions. — Communications.

Le téléphone a été employé intensivement au XVIIIe corps (parti rouge) pour relier entre eux les différents états-majors et les mettre en communication avec le commandant du parti d'une part, et les éléments subordonnés d'autre part (brigades d'infanterie, artillerie). Le général von Eichhorn placé très en arrière de ses troupes a, notamment dans la journée du 15, commandé par téléphone. Un automobile était constamment prêt à le transporter où sa présence pouvait être nécessaire. La transmission des renseignements et des ordres s'est, avec ce système, effectuée, dit-on, dans les meilleures conditions.

Tous les moyens de communication employés les années précédentes ont été à nouveau utilisés : télégraphie électrique, télégraphie sans fil, télégraphie optique,

pigeons voyageurs, ballons-signaux, automobiles. La télégraphie sans fil a servi notamment à relier les quartiers généraux des corps d'armée aux divisions de cavalerie. Les pigeons voyageurs ont été spécialement employés au VIIIe corps. Un certain nombre de pigeons transportés par des cavaliers devaient apporter au pigeonnier récepteur de Boppard les renseignements recueillis ; ceux-ci devaient être ensuite transmis de ce point à l'état-major du VIIIe corps par télégraphe. Le service a mal fonctionné. Une partie des pigeons se sont perdus ; les renseignements apportés par les autres à Boppard sont, pour la plupart, parvenus trop tard au commandant du VIIIe corps, alors qu'ils ne présentaient plus d'intérêt.

Les appareils optiques ont été réservés aux arbitres. Il a été fait un large emploi des automobiles. Trente-quatre voitures appartenant à des membres du corps des automobilistes volontaires (1) ont été mises à la disposition de l'autorité militaire et réparties comme il suit : 18 à la Direction des manœuvres, 6 à l'état-major de chaque corps d'armée, 4 au Ministre de la guerre.

A noter le grand nombre de motocyclettes servant aux communications et transmissions dans l'intérieur des corps d'armée et des divisions.

Troupes techniques et services.

Pionniers. — Deux ponts de bateaux ont été jetés sur le Rhin par le 8e bataillon de pionniers, à Saint-Goar et Boppard, pour le passage des 15e et 16e divisions sur la rive droite du Rhin.

Les bateaux réunis par portières ont été remorqués de Coblence jusqu'à leur emplacement. Le travail de lance-

(1) Voir 1er semestre 1905, p. 256 et 358.

ment, commencé vers 7 heures du soir, était terminé à 1 heure du matin. Il s'est fait en silence et avec un ordre parfait.

Subsistances. — Des magasins ont été installés à l'avance par l'administration à proximité de la zone où devaient opérer les deux partis, à Freiendiez, Limburg, Runkel, Miehlen, Zorn, Kemel, Idstein et Nieder-Wallmenich. Des boulangeries de campagne ont fabriqué à Zorn et Wallmenich.

Les vivres de ces magasins ont été apportés aux bivouacs par des « colonnes de subsistances ». Ces éléments, au nombre de deux par division, étaient constitués, l'un avec les ressources du train (hommes, chevaux et voitures), l'autre avec du personnel et du matériel de réquisition sous la conduite d'officiers et de sous-officiers du train. Dans les divisions de cavalerie, les deux échelons ne comprenaient que des voitures de réquisition.

En outre, deux colonnes par division dites « colonnes de bivouacs » transportaient la paille et le bois nécessaires.

Comme d'habitude, les trains régimentaires étaient formés avec des voitures de réquisition. Les unités étaient très largement dotées en moyens de transport.

Trains et convois marchaient avec beaucoup d'ordre, sans encombrer les routes.

Les hommes n'avaient pas de vivres de réserve.

Les batteries d'artillerie transportaient (dans leurs voitures) une ration d'avoine par cheval. Les chevaux de cavalerie portaient un tiers de ration.

Trains. — Il a fallu faire appel à un grand nombre de bataillons du train pour constituer les attelages de tous les services divers qui ont fonctionné aux manœuvres : télégraphique, téléphonique, aérostatique, des subsis-

tances. La liste de ces bataillons a été donnée précédemment par la *Revue* (1).

Habillement.

Un bataillon du 145e portait le nouvel uniforme de compagne de couleur grise actuellement en expérience (2).

L'emploi de sabres bronzés (3) n'a pas donné satisfaction. Le bronzage n'a pas tenu, particulièrement sur les sabres soumis au contact fréquent du cheval.

Dislocation.

Les éléments suivants :

25e brigade d'infanterie du VIIe corps,

28e division d'infanterie du XIVe corps,

68e brigade d'infanterie du XVIe corps,

les deux détachements d'aérostiers,

sont rentrés par voies de fer dans leurs garnisons respectives; soit, au total, 1950 officiers, 50,000 hommes et 2,400 chevaux.

Le nombre des trains militaires spéciaux s'est élevé à 57, comprenant 2,158 véhicules, dont la plus grande partie a été expédiée de régions assez éloignées du terrain de manœuvres. Ce matériel était arrivé vide en 44 trains.

Les voies ferrées utilisées ont été les suivantes :

Ligne à double voie parallèle à la Lahn,

Lignes à simple voie du Westerwald, de Limburg à Francfort et de Diez à Langenschwalbach.

Gares d'embarquement : Balduinstein, Diez, Limburg,

---

(1) Numéro de mars 1905.

(2) Voir 1er semestre 1905, p. 258.

(3) Voir 2e semestre 1905, p. 183, 276 et 554.

Eschhofen, Runkel, Wilmar, Aumenau, Niederbrechen, Oberbrechen, Niederselters, Camberg, Obermeisen, Hahnstätten, Steffel, Elz, Hadamar.

Les transports durèrent deux jours et comprirent :

Le 15 septembre, 1700 officiers, 45,000 hommes, 1500 chevaux ;

Le 16 septembre, 250 officiers, 5,000 hommes, 900 chevaux.

La Direction des chemins de fer de Francfort fut renforcée, à cette occasion, par 670 agents et reçut 100 locomotives de supplément.

(177)

LA

RÉORGANISATION MILITAIRE

DE LA CHINE [1]

Le corps d'officiers chinois. — En 1900, au moment des troubles des boxers, le corps d'officiers chinois ne comprenait qu'un très petit nombre de sujets réellement dignes de ce nom, provenant de l'École militaire instituée à Tientsin par Li-hung-tchang, et des institutions similaires, mais tout à fait embryonnaires, de Nanking, d'Outchang, de Canton, de Ningpo et de Mandchourie.

La majeure partie des officiers des *Lou-ying* (troupes de l'Étendard vert) et des *Lien-kiun* (troupes exercées à l'européenne) n'avaient aucune valeur militaire. Profondément ignorants, mal payés et se payant par suite sur la solde de la troupe, fumeurs d'opium, ils ne montaient jamais à cheval, paraissaient à peine sur le terrain de manœuvre, laissant aux quelques jeunes officiers éduqués à l'allemande le soin d'apprendre aux soldats les mouvements d'automates et les lentes évolutions au pas frappé où excellent les troupes chinoises.

Le nombre de ces jeunes officiers, attirés par les situations plus lucratives de secrétaires d'Européens, d'inter-

---

(1) Voir 1er semestre, 1905, p. 524.

prêtes et de compradors, diminuait d'ailleurs rapidement.

Quant aux officiers mandchous des *Huit Bannières*, ils étaient encore inférieurs à leurs collègues chinois.

A part les troupes du Chantoung qui ne prirent heureusement pas position contre les alliés, et celles d'Outchang, les contingents des autres provinces étaient encore plus mal commandés que ceux du Tchili.

En somme, l'armée chinoise, qui possédait une excellente matière première comme soldats, n'avait pas grande valeur, parce que, sauf quelques lieutenants et capitaines assimilables à de bons adjudants, son corps d'officiers était complètement insuffisant et dénué de tout esprit militaire.

Infiltration de l'influence japonaise dans les écoles militaires. — L'arrivée du gouverneur du Chantoung, Yuan-chi-kai, à la vice-royauté du Tchili, marque le commencement d'une renaissance militaire en Chine.

Cet homme jeune, énergique, ambitieux et très autoritaire, arrivait accompagné de la division qu'il avait formée et instruite, et qui allait servir de noyau à une nouvelle armée et de centre de ralliement aux bons éléments des anciennes troupes du Tchili.

Dès que la tranquillité fut revenue dans cette province, Yuan créa à Paotingfou un centre militaire très important où les écoles, dirigées par ses meilleurs officiers, occupèrent le premier rang.

Une École de perfectionnement d'officiers, une École d'état-major, une École d'élèves officiers, une École de sous-officiers, une École de topographie virent simultanément le jour et reçurent, avec les officiers et les candidats officiers de la province, les sujets des provinces avoisinantes, du Chantoung, du Honan et du Chansi, dont les forces, réunies à celles du Tchili, constituent aujourd'hui *l'armée du Nord.*

Bataillon d'infanterie.

N°	GRADES.	OFFICIERS. Combattants	Médecins	Vétérinaires	Scribes	COMBATTANTS. Sous-officiers	Caporaux	Soldats de 1re classe	Soldats de 2e classe	NON-COMBATTANTS. Sous-officiers et assimilés	Soldats et assimilés	Coolies, mafous, etc.	ANIMAUX. Chevaux de selle	Chevaux de trait	Mulets	Voitures
	I. — État-major.															
1	Chef de bataillon	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Adjudant-major	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier des détails	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Aide-médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Archiviste	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Secrétaires	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Sergent clairon	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
1	Sous-officier d'escorte	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»
1	Chef armurier (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
2	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»
19	TOTAUX	2	2	»	4	1	»	»	6	2	»	2	»	»	»	»
	II. — Troupe.															

Ces élèves furent accueillis à Tokio avec les plus grandes prévenances; les hauts mandarins étant satisfaits de leurs résultats, on multiplia les envois d'élèves au Japon et aussi d'instructeurs japonais en Chine.

Chang-chi-toung, ainsi que les autres gouverneurs, se laissèrent tous gagner successivement par l'influence japonaise et demandèrent au Trône, à l'unanimité, l'adoption exclusive des méthodes japonaises et l'emploi d'instructeurs nippons.

Il en fut de même dans les diverses institutions civiles et militaires, marine, police, etc.

Cet état de choses ne fut pas modifié par la guerre de Mandchourie.

Ce fut encore à l'instigation japonaise que fut créé le *Lien-ping-chou*, organe de direction et de centralisation qui prit aussitôt le pas sur le vieux ministère de la guerre. Il s'appliqua de suite à la constitution d'un solide corps d'officiers instruits, et procéda dans ce but à la création, sur un plan unique, d'un système d'écoles militaires pourvues de programmes uniformes.

Plan de réorganisation. — Il fallait d'abord rehausser le prestige des officiers et améliorer leur situation pécuniaire, afin d'attirer dans les écoles militaires des jeunes gens de bonne condition. Dans ce but, un décret récent a restitué aux officiers l'assimilation mandarinale d'office qu'ils possédaient autrefois. D'autre part, les soldes furent relevées et elles continueront à l'être peu à peu.

En ce qui concerne l'instruction, les mesures suivantes ont été arrêtées.

Le candidat officier doit être âgé de 15 à 18 ans, être robuste, bien constitué, ne pas avoir de tares morales, ne pas être fils unique. Il doit posséder une bonne instruction primaire.

Admis dans une *école préparatoire*, analogue aux

[illegible]

État-major.

1	Colonel					»				»	»			»			Les régiments sont numérotés de 1 à... Ils comprennent trois bataillons.
1	Officier instructeur					»				»	»			»			
1	Major					»				»	»	»	»	»			
1	Porte-drapeau					»				»	»			»			
1	Officier d'approv[t] et des détails					»				»	»			»			
1	Médecin					»	»	»		»	»			»			
1	Chef de musique		»			»				»	»			»			
2	Archivistes de 2e classe				2	»				»	»			»			
2	Secrétaires				2	»				»	»			»			
1	Sous-officier estafette			»		1				»	»			»			
4	Soldats estafettes					»		»	4	»	»	»	4	»			
1	Sous-officier d'escorte					1			»	»	»			»			
8	Soldats d'escorte					»			8	»	»			»			
1	Coolie					»				»	»			»			
26	TOTAUX	3			7	2			2	»	»		5	»			
	TOTAUX GÉNÉRAUX		11				14				1						
								15									

État actuel de l'enseignement militaire chinois. — Pour le moment, la Chine possède 35 écoles militaires ou unités d'instruction avec *6,300 élèves*, savoir :

4 écoles de perfectionnement.....	787 officiers.
23 écoles d'élèves officiers	3,448 élèves.
8 écoles de sous-officiers ou bataillons d'instruction	2,072 —

En outre, le gouvernement chinois entretiendrait au Japon 168 officiers et 523 élèves officiers, alors que l'effectif des élèves détachés dans les écoles européennes ne dépasse pas une quinzaine.

Au total, tant en Chine qu'au Japon et en Europe, le nombre des officiers perfectionnant leur instruction est de 955 ; celui des élèves officiers dépasse 4,000. Il convient d'ajouter à ces chiffres 2,070 élèves sous-officiers.

A l'heure actuelle, la production annuelle totale des écoles d'élèves officiers chinoises et de l'école spéciale militaire de Tokio (section chinoise) atteint le chiffre de 800 dont 96 au titre japonais. Il diminuera progressivement jusqu'au moment où la future école militaire proprement dite fournira sa première promotion.

A partir de 1912 environ, et conformément au règlement sur les écoles, l'effectif total annuel des promotions devra être de 1,500. Lorsque le système fonctionnera intégralement, il y aura en Chine :

Dans les écoles préparatoires.....	6,000 cadets (2,000 par an).
Dans les écoles moyennes.....	3,600 élèves (1,800 par an).
A l'école militaire proprement dite.	3,200 élèves (1,600 par an).
TOTAL.....	12,800 élèves.

Ces effectifs tiennent compte des déchets probables. Il doit y avoir 1,500 officiers par promotion annuelle et on a prévu pour cela 2,000 cadets par an.

Tous les élèves officiers actuels sont loin de posséder

la même valeur ; ceux du Tchili, du Houpé et du Nganhoué, au nombre de 1,450 environ, sont de beaucoup les meilleurs ; toutefois, ils ne valent pas le contingent envoyé au Japon.

L'officier chinois. — Il résulte de ce qui précède que la Chine, sous la pression japonaise, fait des efforts exceptionnels pour former un corps d'officiers instruits ; mais elle n'y arrivera qu'avec beaucoup de temps et d'argent. Un corps d'officiers ne s'improvise pas, même en 15 ans, délai prévu pour la formation des cadres nécessaires aux 36 divisions de toutes armes qui doivent composer la future armée chinoise. Il faudra pour le moins une génération militaire, c'est-à-dire une trentaine d'années, le temps, pour les jeunes officiers formés à la nouvelle école, d'arriver aux échelons supérieurs de la hiérarchie.

Pour le moment, l'officier chinois n'a pas la véritable étoffe du chef militaire. Il connaît bien en général les schémas et ce que les manœuvres ont d'automatique, mais, dès qu'il faut faire acte d'initiative personnelle, il a besoin d'un souffleur.

Les officiers supérieurs sont plutôt des chefs administratifs ; ils paraissent perdus dès qu'ils ont en main leurs unités et la plupart du temps doivent se faire assister de jeunes conseillers, pris surtout parmi ceux qui viennent des écoles du Japon. Il en est de même, et à un plus haut degré, à l'échelon supérieur.

On peut dire qu'en somme, les 4/5e du corps d'officiers chinois ne connaissent que la lettre du règlement et n'en peuvent saisir l'esprit. Ils ne possèdent guère, en général, la faculté de perfectionner ce qu'on leur a appris.

Leur tenue, pourtant, est excellente devant les troupes et en dehors du service.

La pratique des sports n'est pas en honneur parmi eux ; les officiers de cavalerie, montant des chevaux

mongols sans action sérieuse, ne sont pas cavaliers ; les officiers d'infanterie font encore un peu de gymnastique pendant les deux années qui suivent leur sortie de l'école, mais ils ne persévèrent pas, et ne pratiquent ni l'escrime, ni la course, ni la lutte athlétique comme au Japon. De cela résulte un penchant à la mollesse, aggravé, souvent, par l'habitude de l'opium.

En résumé, sauf quelques rares exceptions à rechercher parmi les tout jeunes gens sortant des écoles militaires, l'officier chinois ne peut pas encore être comparé à l'officier européen ou japonais. Toutefois l'effort actuel de la Chine est très remarquable, et il y a lieu de supposer que l'état de choses existant ira en s'améliorant, dans une mesure qu'il paraît impossible, d'ailleurs, de déterminer dès maintenant (1).

(*A suivre.*) (157)

---

(1) On ajoute ici les tableaux des principales unités chinoises qui n'ont pu trouver place à la fin de l'article précédent.

États-majors.

NOMBRE.	GRADES.	OFFICIERS. COMBATTANTS.	OFFICIERS. MÉDECINS.	OFFICIERS. VÉTÉRINAIRES.	OFFICIERS. DIVERS.	COMBATTANTS. SOUS-OFFICIERS.	COMBATTANTS. CAPORAUX.	COMBATTANTS. SOLDATS de 1re classe	COMBATTANTS. SOLDATS de 2e classe.	NON-COMBATTANTS. SOUS-OFFICIERS et assimilés aux sous-officiers.	NON-COMBATTANTS. SOLDATS et assimilés aux soldats.	NON-COMBATTANTS. COOLIES, MAFOUS, etc.	CHEVAUX DE SELLE.	OBSERVATIONS.
	I. — État-major de corps d'armée (à deux divisions).													
1	Général commandant le corps d'armée..	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	(1) Commande éventuellement toute l'artillerie du corps d'armée.
1	Chef d'état-major.....	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	Officiers d'état-major de 1re classe.. .	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	Officiers d'état-major de 2e classe.....	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	(2) Commande éventuellement le génie du corps d'armée.
1	Général commandant l'artillerie (1).....	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Colonel commandant le génie (2).....	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Commandant le quartier général.....	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	(3) Adjoint au précédent.
1	Officier d'approvisionnement (3)	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
4	Archivistes de 1re classe.....	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	(4) Commande les estafettes et l'escorte.
1	Chef de la justice militaire.....	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Directeur du service de l'intendance....	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	(5) Les officiers généraux et supérieurs se remontent à titre onéreux.
1	Officier directeur de l'armement.....	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Directeur du service de santé.....	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Directeur du service vétérinaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
5	Archivistes adjoints.....	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»	
3	Secrétaires principaux	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	
15	Secrétaires.....	»	»	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Officier commandant l'escorte (4).....	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
3	Sous-officiers estafettes.....	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3	
30	Soldats estafettes.....	»	»	»	»	»	»	»	30	»	»	»	30	
6	Sous-officiers d'escorte.....	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	
60	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	60	»	»	»	»	

1	Chef d'état-major	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Officier d'état major de 2e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Officier des détails	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Officier d'approvisionnement	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
3	Archivistes de 1re classe	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Officier de justice principale	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Intendant principal	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Officier d'armement principal	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Médecin principal	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Vétérinaire principal	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Chef de musique (6)	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	(6) Dirige tous les musiciens et les clairons de la division.
7	Officiers comptables	»	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	
15	Secrétaires	»	»	»	15	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Sous-officier estafette	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	
16	Soldats estafettes	»	»	»	»	»	»	»	16	»	»	»	16	
3	Sous-officiers d'escorte	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	
30	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	30	»	»	»	»	
5	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	
92	TOTAUX	4	1	1	31	4	»	»	46	»	»	5	17	

III. — État-major de brigade.

1	Général de brigade	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Officier d'ordonnance	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Officier d'approvisionnement	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	Officiers comptables de 2e classe	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	Secrétaires	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Chef de musique	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Sous-officier estafette	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	
6	Soldats estafettes	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	6	
1	Sous-officier d'escorte	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	
10	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	»	
2	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	
28	TOTAUX	2	»	»	6	2	»	»	16	»	»	2	7	

Groupe d'artillerie de campagne.

NOMBRE.	GRADES.	OFFICIERS.				COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.			CHEVAUX			ÉQUIPAGES.		
		COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.	SOUS-OFFICIERS.	BRIGADIERS.	SOLDATS de 1re classe.	SOLDATS de 2e classe.	SOUS-OFFICIERS et assimilés.	SOLDATS et assimilés.	COOLIES, MAFOUS, etc.	DE SELLE.	DE TRAIT.	DE BAT.	CANONS.	CAISSONS.	VOITURES.
	I. — État-major.																	
1	Commandant	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Adjudant-major	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier des détails	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier d'armement	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Aide-médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Examinateur des chevaux	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Vétérinaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Elève vétérinaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Archiviste	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Secrétaires	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Sergent trompette	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Sous-officier d'escorte	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Chef ouvrier	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»
25	TOTAUX	2	2	2	6	1	»	»	6	2	»	4	»	»	»	»	»	»

II. — Troupe.

Effectif de paix d'une division.

NOMBRE.	UNITÉS.	OFFICIERS.				COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.			ANIMAUX.				ÉQUIPAGES.		
		COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.	SOUS-OFFICIERS.	CAPORAUX.	SOLDATS de 1re classe.	SOLDATS de 2e classe.	SOUS-OFFICIERS et assimilés aux sous-officrs.	SOLDATS et assimilés aux soldats.	COOLIES, MAFOOS, etc.	CHEVAUX de selle.	CHEVAUX de trait.	CHEVAUX de bât.	MULETS.	CANONS.	CAISSONS.	VOITURES.
1	État-major de division.	4	1	1	31	4	»	»	46	»	»	5	17	»	»	»	»	»	»
2	États-majors de brigade.	4	»	»	12	4	»	»	32	»	»	4	14	»	»	»	»	»	»
4	Régiments d'infanterie.	228	28	»	172	452	432	1,728	4,152	24	192	604	20	»	»	144	»	»	48
1	Régiment de cavalerie..	45	4	4	46	53	48	192	480	6	48	199	797	»	»	36	»	»	12
1	Régiment d'artillerie..	44	7	7	43	86	81	324	795	6	57	307	123	468	270	»	54	54	24
1	Bataillon du génie	18	2	»	12	37	36	144	342	2	16	58	»	»	»	12	»	»	4
1	Bataillon du train.....	18	2	2	14	37	36	144	342	2	12	145	106	»	»	216	»	»	72
1	Musique.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	44	6	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX.....	361	44	14	330	673	633	2,532	6,189	40	369	1,328	1,077	468	270	408	54	54	160
	TOTAUX GÉNÉRAUX.	749				10,027				1,737			2,223				268 + 360 caisses de munitions.		
		12,513																	

Bataillon d'infanterie.

NOMBRE.	GRADES.	OFFICIERS.				COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.			ANIMAUX.			VOITURES.
		COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.	SOUS-OFFICIERS.	CAPORAUX.	SOLDATS. de 1re classe.	SOLDATS. de 2e classe.	SOUS-OFFICIERS et assimilés.	SOLDATS et assimilés.	COOLIES. MAFOUS, etc.	CHEVAUX de selle.	CHEVAUX de trait.	MULETS.	
	I. — État-major.															
1	Chef de bataillon	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Adjudant-major	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier des détails	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Aide-médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Archiviste	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Secrétaires	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Sergent clairon	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
1	Sous-officier d'escorte	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»
1	Chef armurier (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
2	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»
19	TOTAUX	2	2	»	4	1	»	»	6	2	»	2	»	»	»	»
	II. — Troupe.															

36	Caporaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
144	Soldats de 1re classe	»	»	»	»	»	»	144	»	»	»	»	»	»	»	»
288	Soldats de 2e classe	»	»	»	»	»	»	»	288	»	»	»	»	»	»	»
4	Secrétaires	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Clairons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»
12	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	»
8	Ouvriers : 4 armuriers, 4 selliers-cordonniers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»
4	Infirmiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»
36	Soldats de campement (2)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	36	»	»	»	»
4	Conducteurs (3)	»	»	»	»	»	»	»	36	»	4	»	»	»	»	»
4	Chargés de la nourriture des chevaux (4)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»
12	Mulets (3)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»
4	Voitures (3)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
640	TOTAUX	16	»	»	8	36	36	144	336	»	16	48	»	»	12	4
	TOTAUX GÉNÉRAUX	18	2	»	12	37	36	144	342	2	16	50	»	»	12	4

NOTA. — Dans chaque régiment, les bataillons sont numérotés de 1 à 3. Ils se divisent en 4 compagnies (droite, gauche, avant, arrière) de 2 sections de 3 escouades de 14 hommes chacune (sous-officiers compris).

(1) S'occupe spécialement des armes et dirige les ouvriers.
(2) 1 par escouade. Reçoivent l'instruction des combattants. En temps de paix, comblent les vides; en temps de guerre, passent à la garde des bagages.
(3) Triplés en temps de guerre.
(4) Coupent la paille, balaient, abreuvent. Triplés en temps de guerre.

Régiment d'infanterie.

NOMBRE.	GRADES.	OFFICIERS.				COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.			ANIMAUX.				OBSERVATIONS.
		COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.	SOUS-OFFICIERS.	CAPORAUX.	SOLDATS de 1re classe.	SOLDATS de 2e classe.	SOUS-OFFICIERS et assimilés.	CAPORAUX et assimilés.	COOLIES, MAFOUS, etc.	CHEVAUX de selle.	CHEVAUX de trait.	MULETS.	VOITURES.	
	État-major.																
1	Colonel	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Les régiments sont numérotés de 1 à... Ils comprennent trois bataillons.
1	Officier instructeur	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Major	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Porte-drapeau	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Officier d'approv[t] et des détails	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Chef de musique	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	Archivistes de 2e classe	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	Secrétaires	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	Sous-officier estafette	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
4	Soldats estafettes	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	4	»	»	»	
1	Sous-officier d'escorte	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
8	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	
1	Coolie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
26	TOTAUX	3	1	»	7	2	»	»	12	»	»	1	5	»	»	»	
	TOTAUX GÉNÉRAUX	11				14				1							
						15											

Effectif total du régiment d'infanterie.

UNITÉS.	OFFICIERS.					COMBATTANTS.					NON-COMBATTANTS.			ANIMAUX.				
	COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.		SOUS-OFFICIERS.	CAPORAUX.	SOLDATS			SOUS-OFFICIERS et assimilés.	CAPORAUX et assimilés.	COOLIES, MAPOUS, etc.	CHEVAUX		MULETS.	VOITURES.	
								de 1re classe.	de 2e classe.					de selle.	de trait.			
NOMBRE.																		
26	3	4	»	7	État-major.....	2	»	»	12		»	»	4	5	»	36	12	
659	18	2	»	12	1 bataillon.....	37	36	144	342		2	46	50	»	»	12	4	
1,318	36	4	»	24	2 bataillons.....	74	72	288	684		4	32	100	»	»	24	8	
2,003	57	7		43	TOTAUX.....	113	108	432	1,038		6	48	151	5	»	36	12	
	107				TOTAUX GÉNÉRAUX...	1,691					205			41				
						1,896												
						2,003												

Camp ou escadron de cavalerie.

NOMBRE.	GRADES.	OFFICIERS.				COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.			ANIMAUX.		VOITURES.
		COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.	SOUS-OFFICIERS.	BRIGADIERS.	SOLDATS de 1re classe.	SOLDATS de 2e classe.	SOUS-OFFICIERS et assimilés.	SOLDATS et assimilés.	COOLIES, MAÇONS, ETC.	CHEVAUX DE SELLE.	MULETS.	
	I. — État-major.														
1	Chef d'escadron (1)	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Adjudant-major	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier des détails	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Examinateur des chevaux (2)	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Vétérinaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Archiviste	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Secrétaires	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Maréchal des logis trompette	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
1	Maréchal des logis d'escorte	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Cavaliers d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»
1	Chef armurier	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
2	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
18	TOTAUX	2	1	1	5	1	»	»	4	2	»	2	»	»	»
	II. — Divisions.														
4	Capitaines	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Lieutenants	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

8	Trompettes (4)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Cavaliers d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»
8	Ouvriers (5)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»
4	Infirmiers (6)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»
16	Cavaliers de complément (6)	»	»	»	»	»	»	»	16	»	»	»	»	»	»
16	Coolies (7)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»	»	»
4	Conducteurs de voitures (8)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»
4	Chargés de nourrir les chevaux (9)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
4	Palefreniers chefs (9)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
32	Palefreniers (10)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32	»	»	»
»	Chevaux (11)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	260	12	»
»	Voitures (8)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
348	TOTAUX	12	»	»	8	16	16	64	152	»	16	64	260	12	4
366	TOTAUX GÉNÉRAUX	14	4	1	13	17	16	64	156	2	16	66	260	12	4
		29				253				84			272		
						337									
		366													

NOTA. — Les escadrons sont numérotés de 1 à 3 dans le régiment. L'escadron se compose de 4 divisions de 2 pelotons chacune; le peloton comprend 2 escouades de 14 hommes. L'escadron chinois, en somme, est un gros escadron à effectif renforcé, composé de 4 gros pelotons.

(1) Officier supérieur, se remonte à ses frais.
(2) Surveille la nourriture des chevaux, signale les chevaux fatigués au vétérinaire.
(3) 1 à chaque division.
(4) 2 à chaque division.
(5) 4 maréchaux ferrants, 2 armuriers, 2 selliers.
(6) 4 par division.
(7) 1 par escouade (cuisiniers).
(8) Doublés en temps de guerre.
(9) 1 par division; doublés en temps de guerre.
(10) 8 par division; doublés en temps de guerre.
(11) En temps de guerre, 14 chevaux de selle et 12 mulets en plus. L'officier de détails, le médecin, l'examinateur des chevaux, le vétérinaire, l'archiviste, le maître armurier, les maréchaux ferrants et les infirmiers ne sont pas remontés en temps de paix.

Régiment de cavalerie.

NOMBRE.	GRADES.	OFFICIERS.				COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.			CHEVAUX		VOITURES.
		COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.	SOUS-OFFICIERS.	BRIGADIERS.	SOLDATS de 1re classe.	SOLDATS de 2e classe.	SOUS-OFFICIERS et assimilés.	SOLDATS et assimilés.	COOLIES, MAFOUS, etc.	DE SELLE.	DE TRAIT.	
	État-major.														
1	Colonel	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier instructeur	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Major	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier de détails et d'approvisionnement	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
1	Médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Vétérinaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Archivistes de 2e classe	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Porte-drapeau	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
1	Chef de musique	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
2	Secrétaires	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Sous-officier estafette	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»
4	Soldats estafettes	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	4	»	»
1	Sous-officier d'escorte	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»
8	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	8	»	»
1	Coolie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
27	TOTAUX	3	1	1	7	2	»	»	12	»	»	1	17	»	»
	TOTAUX GÉNÉRAUX	12				14				1					
		27													

NOMBRE.	UNITÉS.	OFFICIERS.				COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.			ANIMAUX.		VOITURES.
		COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.	SOUS-OFFICIERS.	BRIGADIERS.	SOLDATS de 1re classe.	SOLDATS de 2e classe.	SOUS-OFFICIERS et assimilés.	SOLDATS et assimilés.	COOLIES, MAYORS, etc.	CHEVAUX DE SELLE.	MULETS.	
27	État-major.....	3	1	1	7	2	»	»	12	»	»	1	17	»	»
1,098	3 escadrons.....	42	3	3	39	51	48	192	468	6	48	198	780	36	12
1,125	TOTAUX.....	45	4	4	46	53	48	192	480	6	48	199	797	36	12
	TOTAUX GÉNÉRAUX...	99				773				253 (1)			833		
		1,125													

(1) L'effectif des non-combattants atteint presque le tiers de l'effectif total.

Groupe d'artillerie de campagne.

NOMBRE.	GRADES.	OFFICIERS.				COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.			CHEVAUX			ÉQUIPAGES.		
		COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.	SOUS-OFFICIERS.	BRIGADIERS.	SOLDATS de 1re classe.	SOLDATS de 2e classe.	SOUS-OFFICIERS et assimilés.	SOLDATS et assimilés.	COOLIES, MAFOUS, etc.	DE SELLE.	DE TRAIT.	DE BAT.	CANONS.	CAISSONS.	VOITURES.
	I. — État-major.																	
1	Commandant	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Adjudant-major	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier des détails	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier d'armement	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Aide-médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Examinateur des chevaux	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Vétérinaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Elève vétérinaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Archiviste	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Secrétaires	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Sergent trompette	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Sous-officier d'escorte	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Chef ouvrier	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»
25	TOTAUX	2	2	2	6	1	»	»	6	2	»	4	»	»	»	»	»	»
	II. — Troupe.																	
3	Centaines	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

216	Soldats de 2e classe	»	»	»	»	»	»	»	216	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Secrétaires	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Trompettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»
12	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18	Ouvriers (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	»	»	»	»	»
3	Infirmiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»
27	Soldats de complément	»	»	»	»	»	»	»	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Conducteurs de voitures (2)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»
6	Chargés de nourrir les chevaux (2)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»
27	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27	»	»	»	»	»	»
3	Chefs palefreniers (2)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»
39	Palefreniers (2)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39	»	»	»	»	»	»
»	Chevaux de selle (4)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	»	»	»	»	»
	Chevaux de trait	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	234	»	»	»	»
»	Canons (5)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	»
»	Caissons (6)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27	»
»	Voitures (7)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12
543	TOTAUX	12	»	»	6	27	27	108	255	»	15	93	50	234	»	18	27	12
568	TOTAUX GÉNÉRAUX	14	2	2	12	28	27	108	261	2	15	97	50	234	»	18	27	12

NOTA. — Chaque régiment d'artillerie comprend 2 groupes d'artillerie de campagne numérotés 1 et 2. Chaque groupe se divise en 3 batteries (droite, centre, gauche) de 3 sections de 3 escouades de 14 hommes.

(1) 3 forgerons, 3 armuriers, 6 maréchaux, 3 charpentiers et 3 selliers-cordonniers.

(2) Doublés en guerre.

(3) 13 à chaque batterie. En guerre, 9 de plus par batterie.

(4) 46 chevaux de selle en plus à la mobilisation plus 36 chevaux haut-le-pied.

(5) Chaque pièce attelée de 6 chevaux.

(6) 18 caissons attelés à 6 chevaux en temps de paix, les 9 autres attelés seulement à la mobilisation.

(7) 3 chariots de batterie, 3 forges, 6 voitures à bagages. En temps de paix, les chariots de batteries et les forges ne sont pas attelés; les 6 voitures sont attelées à 3 chevaux. En temps de guerre, il y a 12 voitures à bagages.

Chevaux en plus à la mobilisation	Chevaux de trait pour 9 caissons	54	190
	— — pour 3 forges	18	
	— — pour 3 chariots	18	
	— — pour 6 voitures à bagages	18	
	— de selle	46	
	— haut-le-pied	36	

Groupe d'artillerie de montagne.

NOMBRE.	GRADES.	OFFICIERS.				COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.			CHEVAUX			ÉQUIPAGES.		
		COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.	SOUS-OFFICIERS.	BRIGADIERS.	SOLDATS de 1re classe.	SOLDATS de 2e classe.	SOUS-OFFICIERS et assimilés.	SOLDATS et assimilés.	COOLIES, MAFOUS, etc.	DE SELLE.	DE TRAIT.	DE BAT.	CAISSES.	CAISSES.	VOITURES.
	I. — État-major.																	
1	Commandant	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Adjudant-major	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier des détails	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier d'armement	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Aide-médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Examinateur des chevaux	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Vétérinaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Aide-vétérinaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Archiviste	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Secrétaires	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Sous-officier trompette	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Sous-officier d'escorte	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Chef ouvrier	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»
25	TOTAUX	2	2	2	6	1	»	»	6	2	»	4	»	»	»	»	»	»
	II. — Troupe.																	
3	Capitaines	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

»	Trompettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
12	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»
108	Soldats de 1re classe	»	»	»	»	»	»	108	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
216	Soldats de 2e classe	»	»	»	»	»	»	»	216	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21	Ouvriers (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	»	»	»	»	»	»
3	Infirmiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»
27	Soldats de complément	»	»	»	»	»	»	»	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18	Conducteurs de voitures (2)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	»	»	»	»	»	»
18	Chargés de nourrir les chevaux (3)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	»	»	»	»	»
3	Chefs palefreniers (3)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»
39	Palefreniers (4)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39	»	»	»	»	»	»
27	Coolies (5)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	27	»	»	»	»	»	»
»	Canons (6)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	»	»
»	Caisses de munitions (7)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	360	»
»	Chevaux de selle (8)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	16	»	»	»	»	»
	Chevaux de bât (9)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	270	»	»	»
570	TOTAUX	12	»	»	6	27	27	108	255	»	27	108	16	»	270	18	360	»
595	TOTAUX GÉNÉRAUX	14	2	2	12	28	27	108	261	2	27	112	16	»	270	18	360	»

NOTA. — Chaque régiment d'artillerie ne comprend qu'un groupe d'artillerie de montagne portant le n° 3. Ce groupe se compose de 3 batteries (droite, centre, gauche) de 3 sections de 3 escouades de 14 hommes.

(1) 3 forgerons, 6 armuriers, 6 maréchaux, 3 charpentiers, 3 selliers.
(2) Conduisent les chevaux de bagages. Sont doublés en temps de guerre.
(3) Doublés en guerre.
(4) 13 par batterie. 5 de plus par batterie en guerre.
(5) Cuisiniers.
(6) 6 pièces par batterie, 3 chevaux de bât par pièce.
(7) 180 caisses, portées en temps de paix à raison de 2 par cheval ; les 180 autres sont portées seulement en temps de guerre.
(8) Il y a 10 caisses par pièce, soit 5 chevaux de bât, ce qui joint aux 3 chevaux de pièce proprement dits, fait un total de 8 chevaux par peloton de pièce.
(9) Dont 36 pour les bagages.

Chevaux en plus pour le temps de guerre.

Chevaux de bât.	Chevaux de selle	8	188
	Forges et divers	18	
	Caissons 2e échelon	90	
	Chevaux de bagages	36	
Chevaux haut-le-pied		36	

Régiment d'artillerie.

NOMBRE.	GRADES.	OFFICIERS.				COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.			CHEVAUX			ÉQUIPAGES.		
		COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.	SOUS-OFFICIERS.	BRIGADIERS.	SOLDATS de 1re classe.	SOLDATS de 2e classe.	SOUS-OFFICIERS et assimilés.	SOLDATS et assimilés.	COOLIES, MAÇONS, etc.	DE SELLE.	DE TRAIT.	DE BAT.	CANONS.	CAISSONS.	VOITURES.
	État-major.																	
1	Colonel	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier instructeur	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Major	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier d'approvisionnement	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
1	Officier d'armement	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Vetérinaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Archiviste de 2e classe	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Chef de musique	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
2	Secrétaires	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Sous-officier estafette	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
4	Soldats estafettes	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	4	»	»	»	»	»
1	Sous-officier d'escorte	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
26	TOTAUX	2	1	1	7	2	»	»	12	»	»	1	7	»	»	»	»	»
	TOTAUX GÉNÉRAUX	11				14				1								
		26																

Effectif total d'un régiment d'artillerie.

NOMBRE.	DÉSIGNATION DES UNITÉS.	OFFICIERS.				COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.			CHEVAUX			ÉQUIPAGES.		
		COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.	SOUS-OFFICIERS.	BRIGADIERS.	SOLDATS de 1re classe.	SOLDATS de 2e classe.	SOUS-OFFICIERS et assimilés.	SOLDATS et assimilés.	COOLIES, MAFOUS, etc.	DE SELLE.	DE TRAIT.	DE BAT.	CAISSES.	CAISSONS.	VOITURES.
26	État-major	2	1	1	7	2	»	»	12	»	»	1	7	»	»	»	»	»
1,162	2 groupes de campagne	28	4	4	24	56	54	216	522	4	30	194	100	468	»	36	54	24
595	1 groupe de montagne	14	2	2	12	28	27	108	261	2	27	112	13	»	270	18	360 caisses	»
1,757	TOTAUX	44	7	7	43	86	81	324	795	6	57	307	123	468	270	54	54 + 360 caisses	24
	TOTAUX GÉNÉRAUX...	101				1,286				370			861					
		1,656																
		1,757																

Bataillon du génie.

NOMBRE.	GRADES.	OFFICIERS.				COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.			MULETS.	VOITURES.
		COMBATTANTS.	MÉDECINS.	VÉTÉRINAIRES.	DIVERS.	SOUS-OFFICIERS.	CAPORAUX.	SOLDATS de 1re classe.	SOLDATS de 2e classe.	SOUS-OFFICIERS et assimilés.	SOLDATS et assimilés.	COOLIES, MAFOUS, ETC.		
	I. — État-major.													
1	Commandant	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Adjudant-major	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier des détails	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Aide-médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Archiviste	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Secrétaires	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Sergent clairon	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
1	Sergent d'escorte	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»
1	Chef ouvrier	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
2	Selliers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»
4	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»
23	TOTAUX	2	2	»	4	1	»	»	6	2	»	6	»	»

4	Capitaines	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
12	Lieutenants	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Officiers comptables	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	Sous-officiers	»	»	»	»	36	»	»	»	»	»	»	»	»
36	Caporaux	»	»	»	»	»	36	»	»	»	»	»	»	»
144	Soldats de 1re classe	»	»	»	»	»	»	144	»	»	»	»	»	»
288	Soldats de 2e classe	»	»	»	»	»	»	»	288	»	»	»	»	»
4	Secrétaires	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Clairons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»
12	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»	»	»
4	Armuriers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»
4	Forgerons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»
4	Charpentiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»
4	Infirmiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
36	Soldats de complément	»	»	»	»	»	»	»	36	»	»	»	»	»
36	Coolies (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	36	»	»
4	Conducteurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
4	Chargés de nourrir les chevaux (2)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»
»	Mulets (2)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»
»	Charrettes (2)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
644	TOTAUX	16	»	»	8	36	36	144	336	»	16	52	12	4
667	TOTAUX GÉNÉRAUX	18	2	»	12	37	36	144	342	2	16	58	12	4
		32				559				76				
						635								
		667												

Le bataillon du génie divisionnaire porte le numéro de la division. Il comprend 4 compagnies (droite, gauche, avant, arrière), de 3 sections de 3 escouades de 14 hommes.

(1) Cuisiniers.

(2) Triplés à la mobilisation.

Bataillon du train.

NOMBRE.	GRADES.	OFFICIERS. COMBATTANTS.	OFFICIERS. MÉDECINS.	OFFICIERS. VÉTÉRINAIRES.	OFFICIERS. DIVERS.	COMBATTANTS. SOUS-OFFICIERS.	COMBATTANTS. CAPORAUX.	COMBATTANTS. SOLDATS de 1re classe.	COMBATTANTS. SOLDATS de 2e classe.	NON-COMBATTANTS. SOUS-OFFICIERS et assimilés.	NON-COMBATTANTS. SOLDATS et assimilés.	NON-COMBATTANTS. COOLIES, MAFOUS, etc.	CHEVAUX DE SELLE.	MULETS.	VOITURES.
	I. — État-major.														
1	Commandant	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Adjudant-major	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Officier des détails	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Aide-médecin	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Examinateurs des chevaux	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Vétérinaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Aide-vétérinaire	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Archiviste	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Secrétaires	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Sergent-trompette	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
1	Sergent d'escorte	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»
1	Chef ouvrier	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
5	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»
26	TOTAUX	2	2	2	6	1	»	»	6	2	»	5	»	»	»
	II. — Troupe.														

36	Cavaliers	»	»	»	»	»	36	»	»	»	»	»	»	»	»
144	Soldats de 1re classe	»	»	»	»	»	»	144	»	»	»	»	»	»	»
288	Soldats de 2e classe	»	»	»	»	»	»	»	288	»	»	»	»	»	»
4	Secrétaires	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Trompettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»
12	Soldats d'escorte	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»	»	»	»
4	Armuriers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
8	Maréchaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»
4	Forgerons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
4	Charpentiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
4	Selliers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»
4	Infirmiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»
36	Soldats de complément	»	»	»	»	»	»	»	36	»	»	»	»	»	»
36	Coolies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	36	»	»	»
8	Chefs palefreniers (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»
72	Palefreniers (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	72	»	»	»
»	Chevaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	106	»	»
»	Mulets (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	216	»
»	Voitures (1)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	72
728	TOTAUX	16	»	»	8	36	36	144	336	»	12	140	106	216	72
754	TOTAUX GÉNÉRAUX	18	2	2	14	37	36	144	342	2	12	145	106	216	72
		36				559				159			322		
		718													
		754													

NOTA. — Les bataillons portent le numéro de leur division. Chaque bataillon se divise en 4 compagnies (droite, gauche, avant, arrière) de 3 sections de 3 escouades de 14 hommes.

Le train est chargé d'assurer le transport : d'une partie des munitions, des vivres, du matériel de campement, des équipages de pont.

(1) Quintuplés en temps de guerre.

OBSERVATIONS

SUR LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

D'APRÈS LE

Lieutenant-Colonel d'état-major russe NEZNAMOV (1)

L'infanterie sur le champ de bataille.

LE FEU DE L'INFANTERIE.

En ce qui concerne le feu de l'infanterie, il faut avoir en vue :

1° Que les fusils actuellement en usage dans toutes les armées ne diffèrent pas essentiellement les uns des autres au point de vue du combat ;

2° Qu'aucune rapidité de tir, aucune justesse du fusil dans les mains d'un homme vivant ne sont en état de compenser complètement l'avantage de la supériorité numérique. Les nerfs faiblissent, les yeux s'obscurcissent, les forces tombent, l'apathie se manifeste, et celui-là prend le dessus qui a mieux ménagé ses ressources et qui est en état de frapper le dernier.

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 161.

Une grande supériorité numérique sur le point décisif, par exemple, une densité de troupes dix fois plus forte que dans les autres parties du champ de bataille, est toujours une promesse de succès.

La baïonnette entre les mains d'un soldat de moral élevé n'a pas perdu sa valeur; seulement les choses en arrivent moins souvent qu'autrefois au point où la baïonnette doit intervenir.

Tactique des feux. — Le fusil actuel permet, en dépensant beaucoup de cartouches, d'infliger à l'adversaire un mal sérieux dès la distance de 2 kilomètres; mais ce feu ne peut s'exercer que sur des surfaces ou des unités considérables, des colonnes, des trains, des ouvrages, etc...

Entre 1800 et 1400 mètres, le tir par salves sur des colonnes, avec une bonne détermination des distances, donne déjà de bons résultats, surtout au point de vue moral; l'adversaire est loin, complètement invisible, et déjà les pertes commencent.

A partir de 1100 mètres commence d'ordinaire le tir sur la chaîne, individuellement.

En raison des efforts des deux partis pour se couvrir le plus possible, il ne s'offre pas à ces distances de buts convenables pour des salves; d'autre part, désigner aux hommes placés sous le feu des buts mal déterminés, de couleur presque insaisissable est un problème très malaisé. Toutefois, si le but se trahit par un faux mouvement ou une fausse manœuvre, il faut vivement en profiter avant qu'il n'ait réparé sa faute. Le seul moyen efficace de le faire est le feu « par paquets (1) », les salves demandent trop de temps.

Aux distances plus faibles et durant toute la progres-

(1) Pour préciser le sens de l'expression employée ici par le colonel Neznamov, rappelons que les chargeurs (*oboima*) du fusil d'infanterie

sion du cheminement offensif, le feu individuel, constamment varié dans sa vitesse, depuis le tir « par paquets » jusqu'à la suspension du feu est le vrai mode à employer.

Les officiers subalternes et les sous-officiers placés sur la chaîne dirigent le feu d'après les résultats de leurs propres observations, d'après les rapports d'observateurs qu'ils ont détachés sur un arbre, un toit, un monticule, etc... ; les tirailleurs, s'ils sont laissés à eux-mêmes, se règlent d'après leur propre jugement. C'est ici une vaste sphère de déploiement pour l'initiative individuelle. Le développement de l'éducation du soldat dans cette direction a une grande valeur pour le combat : 100 yeux de soldats verront en tout cas mieux que quatre ou six yeux d'officiers.

Il ne faut jamais négliger l'occasion de prendre l'adversaire de flanc ; les feux obliques provoquent ordinairement un grand trouble dans le secteur battu et, par là-même, fournissent des indications utiles aux tirailleurs du front.

Aussitôt qu'on a pu découvrir un certain nombre de points dans les lignes de l'adversaire, il faut autant que possible les arroser d'une masse de balles ; c'était le procédé ordinaire des Japonais.

A mesure que les deux partis se rapprochent, le nombre des buts discernables augmente, la nervosité croît et le feu atteint une effroyable intensité ; le crépitement incessant des coups tirés rappelle le bouillonnement d'une chaudière gigantesque.

Lorsque la distance réduite à moins de 400 mètres, il devient difficile de viser ; les balles volent par-dessus les

---

[illegible] cartouches et que les paquets en carton (*pat-*[illegible] comprennent trois chargeurs. Il s'agit donc ici [illegible] cartouches déjà réglementaire en Russie.

têtes et vont tomber loin par derrière. Il est bon de chercher alors à prendre la direction du feu ; les salves acquièrent une grande valeur pour la défense, si on peut les obtenir. Mais c'est surtout la mitrailleuse, machine sans nerfs, qui acquiert dans cette période une immense valeur. Son crépitement, régulier et caractéristique au milieu du vacarme du combat, produit la plus puissante impression.

La consommation des cartouches est énorme. Un régiment de faible effectif, comme l'étaient ceux de la 35e division et du XVIIe corps, après les journées des 11 et 12 octobre, dans les combats sur le Cha-ho, consommait en moyenne par vingt-quatre heures jusqu'à 200,000 cartouches. Le 138e, notamment, pendant les journées des 13, 14, 15, 16, 17 octobre, a consommé près de deux millions de cartouches (exactement 1,920,730).

Bien qu'il n'y ait pas eu une seule fois chez nous de crise provoquée par le manque de cartouches, il faut tenir compte de ce que ces crises peuvent se produire.

Étant donné le peu de visibilité des dispositifs de combat actuels, la justesse et la vitesse de tir du fusil de l'infanterie ne peuvent être complètement mises à profit qu'à la condition absolue d'organiser un bon système d'observation. Ce système doit être le même que pour l'artillerie, mais avec des proportions moindres.

Ce sont les tireurs eux-mêmes qui servent d'observateurs pour le secteur du front le plus avancé. Pendant les accalmies du combat, il est nécessaire de maintenir trois ou quatre observateurs par section; en outre, il est capital d'utiliser tous les points avantageux : arbre, toit, monticule, sur les flancs ou en arrière, pour y faire grimper un homme muni d'une bonne jumelle ; il n'y a pas d'inconvénient à ce que ce point soit pris dans la zone d'une autre compagnie, voire d'un autre bataillon.

Chaque officier doit posséder une bonne jumelle ; il

faut en outre trois ou quatre jumelles par compagnie pour les observateurs.

L'entrée sur le champ de bataille. — Suivant les indications données par le commandant supérieur ou fournies par leurs propres patrouilles, les troupes d'infanterie arrivées à une distance du champ de bataille présumée comprise entre 5 et 7 kilomètres passent des colonnes de route à la formation en colonnes de réserve et, réglant leur marche selon les couverts existants, s'arrêtent à l'abri des vues des observateurs postés par l'adversaire.

Pendant ce temps, le commandant de la colonne se rend auprès du chef supérieur du secteur, si le combat est engagé, ou part en reconnaissance, dans le cas contraire. Quant aux troupes qui se sont arrêtées, elles détachent sur le front et les flancs, dès qu'elles prennent la formation de réserve, des avant-postes de sûreté qui ont pour rôle de les préserver de toute surprise, de ne pas laisser approcher les patrouilles de l'adversaire, de fouiller les localités, les bois, etc..., d'arrêter les espions, si fréquents parmi la population de Mandchourie, et d'établir la liaison avec les troupes des secteurs voisins. Il suffit pour cela de détacher une section environ par bataillon ou par régiment; on y adjoint six ou huit okhotniki à pied ou trois ou quatre à cheval.

Ces avant-postes se portent à une distance variable entre 1500 et 2,500 mètres, se retranchent, organisent l'observation du côté de l'adversaire et sur les flancs; ils se relient entre eux au moyen d'estafettes et couvrent tout le front et le flanc de la troupe qui les a détachés.

L'expérience a montré que ce n'est qu'au prix de ces mesures qu'une troupe peut stationner en repos, surtout dans des régions montagneuses fortement coupées ou couvertes. De plus, lorsque la colonne a une mission

indépendante, ces avant-postes, portés, selon les circonstances et les conditions générales du terrain, jusqu'à l'effectif de deux sections ou d'une compagnie, peuvent rendre de grands services en couvrant le déploiement ultérieur par l'établissement préalable de solides points d'appui.

Dans la zone extrême soumise au feu de l'artillerie, c'est-à-dire à 5 ou 6 kilomètres des positions d'artillerie de l'adversaire, les bataillons se forment en ligne de sections par quatre, avec 30 ou 40 pas d'intervalle entre les sections. Si on peut trouver des abris locaux, les compagnies ne manquent pas de les utiliser, sans se préoccuper, bien entendu, d'intervalles ni de distances et en évitant seulement de trop se disséminer.

C'est la période du groupement définitif des forces, d'après les indications du commandement supérieur et d'après le résultat des reconnaissances des commandants de régiment et de bataillon.

Le mouvement ultérieur des bataillons s'accomplit dans le même ordre, jusqu'à l'entrée dans la zone du feu de l'infanterie (1500 mètres). Les compagnies traversent les espaces découverts exposés à un feu sérieux de shrapnels suivant les circonstances : par sections, escouades, groupes, au besoin en faisant courir les hommes un par un pour rejoindre les sous-officiers, derrière lesquels ils se rassemblent.

Il est désirable que, pendant cette période, tous les officiers et hommes montés soient à pied, attendu que des groupes de cavaliers qui se laissent voir sont un bon repère pour l'adversaire (1).

Les compagnies se déplacent chacune pour son compte, sans aucune préoccupation d'alignement; elles

(1) Il faut également proscrire absolument tous les fanions et guidons possibles, y compris ceux des généraux; car ils facilitent à l'adversaire le réglage de son tir.

s'arrêtent sur les points avantageux pour la défensive, en prévision du cas où l'adversaire passerait à l'offensive, et elles y séjournent plus ou moins longtemps, en tenant compte de la position des compagnies voisines, c'est-à-dire jusqu'à ce que celles-ci occupent à leur tour des points analogues, un peu plus en avant ou un peu plus en arrière.

C'est là le véritable alignement de combat, grâce auquel le chef de bataillon (ou de régiment) est constamment prêt à repousser toute tentative de l'adversaire pour bouleverser le cheminement offensif; il peut au besoin, sous la protection du feu de ces compagnies en position, renforcer sa ligne de combat d'éléments puisés dans la réserve d'une façon méthodique.

Dispersion des compagnies. — En entrant dans la zone d'action du feu d'infanterie, le bataillon s'arrête à l'abri, soit sur des emplacements avantageux pour le tir, soit immédiatement en arrière. Les chefs de compagnie, autant que les circonstances le permettent, se portent en avant pour examiner leur secteur et les abords de la position de l'adversaire; ils notent les points favorables pour les arrêts de la chaîne, les abris, les postes d'observation, etc.

A partir de là, si le terrain le cache encore aux observateurs de l'ennemi, le bataillon continue à s'avancer dans la même formation; mais, dans le cas contraire, les compagnies de première ligne se dispersent en tirailleurs.

Au commandement : « Dispersez la chaîne », il est de règle d'opérer de la manière suivante dans la 35e division :

Les commandants de compagnie indiquent la direction et l'étendue du secteur de leur compagnie, désignent les sections à disperser et envoient en avant deux ou trois éclaireurs, à l'endroit choisi pour déployer la

chaîne. Cette dernière précaution est surtout nécessaire lorsque le mouvement se fait dans les broussailles, le sorgho, ou bien pour occuper des hauteurs, des monticules isolés, etc..... Quand ces éclaireurs font signe qu'on peut avancer, le commandant de la chaîne envoie en avant les chefs d'escouade; ceux-ci s'avancent en se dissimulant, de façon à ne pas permettre à l'ennemi de préjuger du lieu où se fera le déploiement de la chaîne ni de régler le tir en conséquence. Ils gagnent isolément l'endroit où il leur a été prescrit de s'arrêter et prennent en marchant des intervalles d'environ 30 pas. Ils examinent le terrain autour d'eux, choisissent un emplacement favorable pour le tir et l'occupent en se courbant vers le sol. Alors les chefs de section dispersent leurs hommes en tirailleurs, dans la région couverte en arrière de cet emplacement; puis ils les conduisent par groupes ou les envoient un par un, rejoindre leurs chefs d'escouade. Ceux-ci, par leur position même, déterminent d'emblée la place des escouades; les rectifications, au cas où elles sembleraient nécessaires, seront en tout cas peu considérables; les hommes pourront les faire en restant couchés. On évite ainsi les hésitations, les navettes d'un point à un autre, les entassements, etc... qui accompagnent trop généralement les déploiements en tirailleurs. Une fois exercés, les hommes font cette manœuvre très rapidement et sans éveiller l'attention de l'ennemi.

C'est à ce moment que la chaîne envoie ses observateurs, à raison d'un ou deux hommes par section.

La progression ultérieure se fait avec les mêmes précautions en tâchant, jusqu'aux distances de 550 à 400 mètres de l'adversaire, de ne pas imposer aux hommes de fatigues prématurées et d'éviter les bonds en courant. L'ouverture du feu à chaque nouvelle position ne doit avoir lieu que lorsque tous les hommes des compagnies sont à leur place; un feu hâtif peut orienter

l'adversaire et lui permettre de régler son tir avant que toute la chaîne ne soit en place.

Aux distances rapprochées, sous un feu violent, et quand le déplacement ne peut se faire tout à fait en cachette, les hommes qui ont bondi ou rampé jusqu'à la nouvelle position ouvrent un feu nourri, à mesure qu'ils occupent le nouvel emplacement, afin de détourner le feu de l'ennemi de leurs camarades qui sont encore en route.

A partir de 400 à 350 mètres et plus près encore, les chefs de la chaîne, après avoir complété une dernière fois les cartouches, notent les emplacements de chaque arrêt futur; puis les hommes, isolément, se mettent à ramper ou font un bond vers la nouvelle position. Il ne faut pas commencer un pareil mouvement par une aile, parce que pour l'ennemi ce serait, en projection, le même but que si un rang tout entier se portait en avant. Les chefs d'escouade doivent ramper les derniers, après s'être assurés qu'il ne reste pas d'hommes de leur escouade en arrière.

On fusille violemment l'emplacement de l'adversaire, des points d'arrêts successifs de la chaîne, et on continue avec énergie jusqu'à la distance la plus rapprochée. L'assaut à la baïonnette, entamé trop tôt, ne promet pas le succès : le but se voit tout à fait nettement, et les nerfs, chez un adversaire abrité, seront rarement assez ébranlés. Il faut attendre de sa part des indices tels que : tir désordonné, diminution des ricochets, mouvements visibles dans ses premières lignes, etc.....; alors, et en supposant que les fractions désignées pour le déborder sont arrivées à leur place, le choc à la baïonnette s'exécute sur l'ordre (le signe) du chef de bataillon.

Le feu est alors renforcé jusqu'à la dernière limite; la réserve de compagnie, si elle n'est pas encore dépensée, rejoint la chaîne; la réserve du bataillon est amenée le plus près possible.

Quand la réserve de compagnie (ou la fraction désignée de la réserve du bataillon) est arrivée tout contre la chaîne, celle-ci se dresse et se porte en avant; à 35 à 20 mètres, le « hourra ».

Si elle a réussi à déloger l'adversaire, la chaîne le poursuit à la baïonnette et immédiatement, dès qu'elle est arrêtée par ses chefs, ouvre un feu « par paquets »; la réserve est remise en ordre et continue l'offensive; une fraction de cette réserve spécialement désignée met le terrain conquis en état de défense.

Quelques mitrailleuses rapidement amenées ou apportées aident puissamment l'assaillant à se maintenir sur la position conquise.

Avant le départ de la troupe pour le choc à la baïonnette, il est très important d'examiner attentivement s'il n'y aurait pas dans le dispositif de l'ennemi quelque tranchée, portion de fossé, trou, ravine, clôture, etc..., non occupés par lui. En occupant ces points, ne fût-ce que par quelques tirailleurs seulement, on facilite considérablement le mouvement des autres; la mainmise sur ces points doit se faire par l'initiative personnelle du chef de la chaîne ou par celle de simples tirailleurs. Les hommes doivent avoir été instruits à comprendre l'importance d'occasions semblables, savoir les découvrir instinctivement et agir en conséquence.

C'est justement de cette manière qu'un groupe de Japonais, se glissant un par un sous la protection de la berge abrupte du Cha-ho, le 14 octobre, occupèrent une fanza dans la partie Sud de Lin-chin-pou et, par un feu de flanc et de revers, semèrent le désordre dans le bataillon de l'aile gauche du secteur et facilitèrent considérablement le succès de l'attaque dirigée de Choulin-tse; nous fûmes contraints d'abandonner la partie Sud du village et nos tranchées avancées destinées à battre les pentes de la vallée du Cha-ho.

Un feu renforcé de shrapnels, dirigé contre les der-

rières immédiats de l'adversaire et, si c'est possible, un feu de flanc, ne fût-ce que de quelques pièces, pendant les dernières minutes du combat des tirailleurs, facilitent à un très haut degré la réussite de l'attaque et diminuent les pertes subies.

Il faut se résigner d'avance à ce que ces pertes soient énormes ; mais une fois que la supériorité des forces sur le secteur d'assaut est assurée, une fois que l'assaillant est en état de renouveler ses attaques plusieurs fois au besoin, l'assaut réussira.

Il faut le répéter : il arrive un moment où le fusil entre les mains d'un homme vivant perd à la fin des fins toute son efficacité et où il devient impossible de tuer tous les assaillants jusqu'au dernier.

Deux exemples tactiques.

L'ASSAUT DU 22 FÉVRIER 1905.

A titre d'exemple, je citerai ici les circonstances de l'assaut donné le 22 février 1905 par les Japonais à la redoute située entre Han-tchen-pou et In-goua et dite « redoute du chemin de fer ».

Dans la nuit du 19 au 20 février, notre troisième armée changea de front en reculant son aile droite. La 35e division resta sur son secteur, entre la redoute du chemin de fer et la ligne qui va de Bezimianny (le village *sans nom*) à Kaou-li-toung. La 3e division s'installa sur la ligne du chemin de fer, entre la station de Sou-ïa-toung et Han-tchen-pou, sans aller jusqu'à ce dernier village. Les villages retranchés de In-goua, Sy-fan-taï et l'intervalle entre eux et Oueng-tchen-pou furent évacués sans tirer un coup de fusil.

La situation avancée de la redoute du chemin de fer, occupée par deux compagnies du 140e et de Han-tchen-

pou, au sommet d'un angle droit saillant, dont l'occupation devait rendre intenables les positions des 3e et 35e divisions, ne manqua pas d'attirer l'attention des Japonais, dès le 20 février au matin. La journée et la soirée se passèrent en tentatives faites par la 3e division russe pour reprendre Oueng-tchen-pou et In-goua, tentatives non couronnées de succès, et en un bombardement de la redoute et du village de Han-tchen-pou par des pièces de siège japonaises installées au delà du Cha-ho. La garnison perdit : en tués, 3 hommes; en blessés, 1 officier, 38 hommes.

La nuit suivante et le matin du 21 février, les Japonais, par petites fractions, tentèrent de pénétrer dans l'intervalle vide entre Han-tchen-pou (occupé par le 139e) et le flanc de la 3e division, dans le but de faciliter leur attaque de front, en produisant par le feu du désordre sur les derrières de notre position; tous ces essais furent dépistés et repoussés par le feu du 139e.

Au petit jour, ils ouvrirent de nouveau un feu violent sur la redoute du chemin de fer et sur Han-tchen-pou, ainsi que sur la redoute n° 1, avec des calibres de 6 pouces, 8 pouces et 11 pouces. Ce tir était renforcé par un tir à shrapnels venant du côté de Sy-fan-taï et Oueng-tchen-pou.

La partie du secteur comprise entre la redoute du chemin de fer et Hant-chen-pou fut particulièrement maltraitée par le bombardement. En une heure vingt, il tomba dans la redoute 32 obus de 8 pouces ou de 11 pouces; 111 obus de moindres calibres éclatèrent dans le voisinage de la redoute et à Han-tchen-pou.

Les effets produits à l'intérieur de la redoute furent énormes; les blindages furent tous détruits, une moitié du parapet renversée dans le fossé; l'intérieur de la redoute, rempli de mottes de terre gelée. La garnison se maintint, bien qu'une moitié des hommes fût assourdie et empoisonnée par les gaz.

Vers 4 heures de l'après-midi, les Japonais dirigèrent d'In-goua et de Sy-fan-taï une attaque contre la redoute. Cette première tentative d'assaut fut repoussée par notre feu qui l'arrêta à une assez grande distance de l'objectif.

Vers 5 heures de l'après-midi, on vit passer quelques compagnies de Oueng-tchen-pou à Sy-fan-taï, où il semblait se faire une concentration en vue d'une nouvelle attaque. Les batteries de la 33e brigade d'artillerie, qui avaient bien organisé leur observation et étaient réunies par le téléphone avec Han-tchen-pou, battaient avec beaucoup de succès Sy-fan-taï. On voyait les colonnes se disperser en se sauvant pour se cacher derrière le village; le 139e et la garnison de la redoute joignaient leur feu à celui de l'artillerie par des salves à 1500 mètres. De nombreuses taches noires marquaient sur le sol les pertes subies par l'ennemi.

Au crépuscule, une nouvelle attaque de la redoute fut encore repoussée, mais les Japonais étaient parvenus plus près; leur fusillade ne cessa pas à l'approche de la nuit.

La garnison de la redoute fut renforcée d'une compagnie du 139e; une compagnie occupa la coupure de la voie du chemin de fer, en face d'In-goua; deux compagnies du 10e régiment d'infanterie fermèrent la trouée entre la 3e division et les compagnies du 139e et du 137e, qui occupaient la voie au Sud de Han-tchen-pou.

Quand la nuit fut tout à fait tombée, un détachement de 20 sapeurs fut envoyé à Han-tchen-pou pour réparer la redoute; une compagnie du 137e, envoyée de Kaou-li-toung, apporta 500 sacs à terre. On réussit à réparer à demi le parapet seulement; les blindages avaient été totalement anéantis par les explosions des gros projectiles. Quant aux défenses accessoires qui avaient été en partie balayées, il fut impossible d'aller seulement jusqu'à elles, les Japonais, postés dans l'ancienne batterie

Croquis des positions de la 35e division en février et commencement de mars 1905.

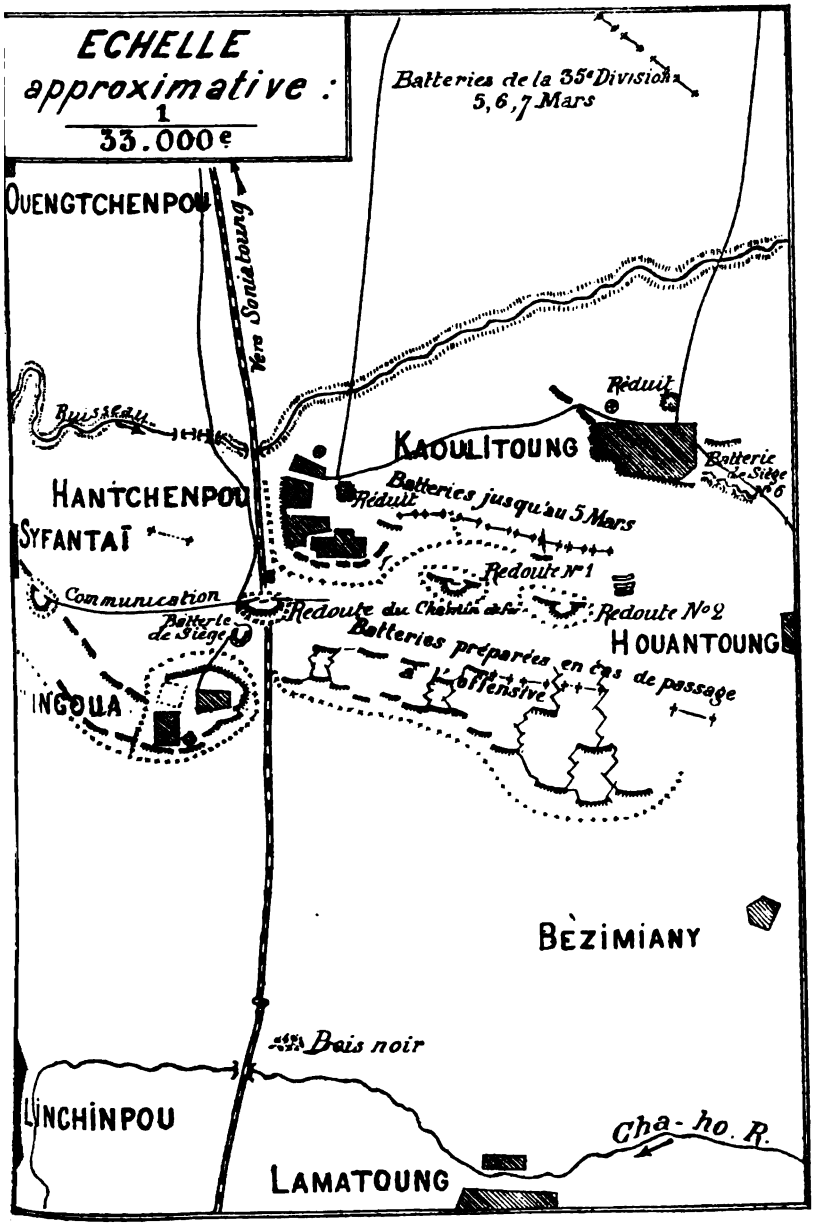

de siège, à 100 ou 150 pas, ouvraient le feu sur nos travailleurs dès qu'ils les apercevaient.

Pendant cette nuit, comme pendant la précédente, la nourriture chaude fut apportée par des ânes jusqu'au pont du ruisseau, près de Han-tchen-pou; au delà, on la faisait passer aux hommes dans les marmites individuelles.

Le feu continua toute la nuit.

Vers 5 h. 1/2 du matin, le 22 février, les Japonais ouvrirent un feu rapide du côté du Sud et de l'Ouest et commencèrent, avec des chaînes épaisses, à s'approcher de la redoute et des tranchées au Sud de Han-tchen-pou. Cette attaque fut repoussée par notre feu.

A partir de 7 heures du matin commença un combat acharné autour de la redoute du chemin de fer et de Han-tchen-pou. Les Japonais renouvelaient attaque sur attaque; leurs chaînes épaisses, en butte à un feu bien réglé « par paquets », stoppaient; les réserves qui suivaient derrière les chaînes, chaque fois qu'elles se montraient à découvert et que les observateurs les signalaient en marche, étaient accueillies par les rafales de shrapnels de quatre batteries (35e brigade d'artillerie). Cependant, certaines parties du champ de tir restaient soustraites à notre feu : le village d'In-goua, les banquettes de la batterie de siège, les communications près d'In-goua et, à 700-800 pas, le tournant brusque du ruisseau.

Vers 10 heures du matin, le feu des pièces de siège et de 11 pouces des Japonais devint d'une intensité extrême et toute la masse des projectiles (de 8 pouces, de 6 pouces et 11 pouces), accompagnée de rafales de chimoses et de shrapnels, fut dirigée sur la redoute du chemin de fer et la redoute n° 1. Ce bombardement se prolongea sans intermittence jusqu'à 11 heures. Une fumée intense, irrespirable et des nuages de poussière

soulevés par l'éclatement des obus, voilaient complètement les redoutes et les maisons de Han-tchen-pou.

A l'abri de ce rideau, les Japonais se concentrèrent dans la communication à 50 ou 60 pas de la redoute du chemin de fer et dans la batterie de siège.

A 11 heures, tout à coup, le feu d'artillerie se tut un instant. La fumée et la poussière n'étaient pas encore dissipées que, de trois côtés, l'ennemi se lançait sur la redoute détruite et du fossé extérieur (les défenses accessoires, après trois jours de bombardement, avaient été presque complètement balayées) jetaient des grenades à main dans l'intérieur de l'ouvrage. Les faibles restes de la garnison, assourdis, empoisonnés par les gaz, aveuglés par la fumée, s'échappèrent de la redoute homme par homme et, sous la protection d'une compagnie du 139e, se retirèrent sur les tranchées de Han-tchen-pou.

Le total de nos pertes était en ce moment, pour trois compagnies de faible effectif :

	Officiers.	Hommes.
Tués	1	59
Blessés	4	132
Contusionnés	1	12
Disparus	»	15
Soit (environ 50 p. 100)	6	218

Immédiatement après avoir occupé la redoute, les Japonais installèrent, ainsi que dans la caserne du chemin de fer, des mitrailleuses, qui leur rendirent le plus grand service, lors d'une contre-attaque que nous essayâmes dans l'après-midi, mais qui ne fut pas poussée à fond.

Le combat qui précède montre, d'une part, une défense opiniâtre, héroïque, sous le feu de pièces dont la puissance dépasse même celle d'après laquelle sont calculés les revêtements en béton des places fortes ; pendant trois jours, un secteur de notre position lutte contre

de siège, ... qui ...
vailleurs ... D'autre part, ...
Pen la ... aucun sacrifice ...
nourritur ... ent de ... accident
pont du ... es moyens dont ...
faisait p... ssaut, artillerie de ...
duelles. ... ui sait se servir des
Le ...

Ve...
ouvri... E BEZIMIANNY
comm... ...
de la ...
Cett... ...s de nos braves n'a pas
A ... r les exemples de Port-
ach... qui s'est passé chez nous
Ha... division, à Liao-yan, on ...
att... onnette sur la hauteur de
rég... de fusil, la nuit, le 139e et
va... s d'assaut En-do-niou-lou.
tr... par terre plus de 1500
la ... nt.
s... e qu'il a été : il a toujours
C... roïque exploit du lieutenant
... ve bien.
... régiment fut attaqué dans
... mianny) qu'il occupait depuis

... Japonais jusqu'à 500 pas ; à
... de nos mitrailleuses (deux en
... chaînes épaisses de l'ennemi
... Sa-dia-za (Sud de La-ma-toung),
... de morts et de blessés. Soit
... artiers du feu, soit dans le but
... ment, une partie des
... réfugiée dans les tombeaux

chinois, à faible distance de Bezimianny. Environ une demi-heure après, la position du 140e commença à recevoir une fusillade de flanc venant des tombeaux. Cette surprise causa un désarroi extrême ; outre les pertes, il était devenu impossible de communiquer d'arrière en avant avec le village.

On employa vainement des salves, puis une mitrailleuse pour essayer de déloger les Japonais. Le cimetière, avec de petits tertres naturels qui le bordaient de trois côtés, offrait un abri excellent ; le quatrième côté, gorge de cette redoute naturelle, était tourné vers l'Ouest.

Vers 11 heures du matin, le lieutenant Stepanenko, qui commandait le détachement d'okhotniki à pied du 140e, demanda au chef du régiment l'autorisation d'enlever les Japonais qui s'étaient installés dans le cimetière ; cette permission lui fut aussitôt accordée.

Le lieutenant fit appel à 60 okhotniki de son détachement ; il envoya d'abord un par un, en rampant, 10 hommes dans la direction du cimetière. Ceux-ci, utilisant habilement les moindres inégalités du terrain, se glissèrent, sans être remarqués, jusqu'à 200 ou 300 pas de l'objectif et engagèrent une fusillade nourrie.

Saisissant cet instant, le lieutenant Stepanenko fit avancer rapidement un par un, contre le flanc gauche du cimetière, les 50 hommes restants, en courant lui-même avec eux. Dès que les hommes eurent occupé des points avantageux, Stepanenko ordonna d'ouvrir un feu « par paquets » dans le flanc des Japonais occupés à tirailler contre son premier détachement. Ce feu mit les Japonais en complet désordre ; au même moment, trois okhotniki revinrent vers le lieutenant, lui rendant compte qu'un petit monticule derrière le cimetière n'était pas occupé. Il y expédia immédiatement vingt hommes. Il était convenu qu'au mot « Compagnie ! » commandement d'avertissement avant une salve, ils se lanceraient à la baïonnette.

Stepanenko avait pensé que ce commandement préparatoire ferait coucher à terre les Japonais : ce calcul se trouva juste. Les 20 hommes désignés, en criant «hourra», se lancèrent à corps perdu, tandis que les 30 hommes restants continuaient à battre le cimetière de flanc. Les Japonais, étendus à terre, déconcertés par cette attaque prononcée sur leur derrière, firent volte-face pour la repousser par le feu; alors, les 30 hommes commandés par Stepanenko en personne se lancèrent à leur tour à la baïonnette.

Une panique complète s'empara des défenseurs du cimetière. En vain, les officiers sabrèrent leurs subordonnés pour les empêcher de tourner les talons ; tout s'enfuit, à l'exception d'une petite poignée de braves, qui engagèrent une mêlée à la baïonnette.

Les compagnies et les mitrailleuses, depuis longtemps aux aguets, achevèrent de fusiller les fuyards. Sur 500 ou 600 hommes, il n'en échappa pas plus de 70.

Nos trophées furent : 14 sabres d'officiers, 400 fusils, beaucoup de cartouches et de cartes et 85 prisonniers intacts ou légèrement blessés. Commencée à midi, l'affaire était terminée à 1 heure ; les okhotniki de Stepanenko n'avaient perdu que 2 morts, percés par les baïonnettes et 6 blessés.

Cet exemple montre avec évidence que là où il y a un plan intelligent, bien conçu, et la résolution de l'exécuter jusqu'au bout, le succès est toujours possible, et le choc à la baïonnette est possible également.

BASES D'UN RÈGLEMENT D'INFANTERIE.

L'expérience de la guerre a démontré la justesse des principes suivants, qui paraissent destinés à servir de base aux futurs règlements d'infanterie :

1° Intervalles sur la chaîne de 2 1/2 à 3 pas, ce qui

donne à la section un front d'environ 120 pas ; à la compagnie, un front de 200 à 300 pas selon qu'elle a deux ou trois sections déployées en tirailleurs.

Une chaîne relativement lâche est le meilleur moyen d'action contre le feu actuel d'infanterie et d'artillerie, tant pour éviter des pertes trop fortes, que pour diminuer l'effet produit sur les nerfs du soldat.

En même temps le feu gagne en efficacité ; les hommes voient moins les souffrances de leurs camarades blessés, et ils ont plus de commodité pour bien se placer. D'autre part la rapidité du tir du fusil actuel permet de compenser la diminution du nombre de tireurs, résultant de l'extension des intervalles.

La solidité, la capacité de résistance de la compagnie n'est pas non plus affaiblie, attendu que la longue portée et la tension de la trajectoire du fusil actuel, jointes à sa vitesse de tir, ont considérablement accru, en comparaison avec les armes anciennes, la possibilité du soutien mutuel par le feu.

Enfin la diminution des pertes et le calme plus grand facilitent la tâche de la direction de la chaîne et de la compagnie.

2° Les déplacements de la chaîne en avant doivent être exécutés de préférence par toutes les sections de la compagnie simultanément, sous la protection du feu d'une autre compagnie déjà installée en avant dans une bonne position de tir, comme cela a été expliqué plus haut.

Quand le déplacement se fait d'ensemble par toute la compagnie la direction est mieux conservée : le feu pendant les arrêts peut être développé jusqu'au degré d'intensité voulu par le chef de compagnie, et le commandement de la chaîne reste entre les mains d'un officier.

Dans les déplacements de la chaîne par section, au contraire, non seulement une déviation de la direction est possible, mais l'harmonie détruite de l'attaque

empêche le feu de recevoir le développement escompté et voulu, et donne à son utilisation un caractère purement accidentel.

3° L'attaque sans feu, quand bien même la forme du terrain fournirait des couverts qui la rendraient possible, ne doit être employée que dans des cas exceptionnels.

La préparation du choc à la baïonnette, dans les conditions de l'armement actuel, doit avoir pour but de diminuer autant que possible, dès les grandes distances, la valeur destructive du fusil dans les mains de l'adversaire; elle épuise ses forces nerveuses par la fatigue et l'ébranlement moral dû aux pertes répétées, en paralysant les mains et l'œil qui dirigent l'arme. Pour arriver à ce résultat il faut du temps et du feu en masse. Hâter prématurément le dénouement de l'attaque ne sert de rien; il faut épuiser tout le rendement du feu sur chacune des positions avantageuses que l'attaque rencontre sur son chemin.

Pour repousser les attaques des Japonais nous avons souvent laissé l'adversaire arriver jusqu'à 500 pas et même moins, et là, à coup sûr, nous l'avons fusillé en masse. Dans les attaques de nuit, pour arriver au même but, nous laissions arriver les Japonais jusqu'à 200 pas, et même plus près, quand il y avait des obstacles.

Il va de soi que, lorsqu'il s'agit d'une attaque où la surprise joue le principal rôle, il n'est plus question, pas plus que jadis, de préparation par le feu.

L'attaque de nuit du 139e et de deux bataillons du 140e si féconde en résultats, le 28 septembre, à En-do-nioulou, peut servir d'exemple pour éclaircir ce qui précède. Nos vaillants bataillons, sans tirer un seul coup de fusil, embrochèrent à la baïonnette tout le 33e régiment japonais; le matin, nous comptâmes jusqu'à 1700 cadavres japonais. L'attaque fut tellement soudaine qu'une partie de la garnison ne parvint même pas à rompre les faisceaux, et les faisceaux furent pris intacts.

4° La garde des flancs doit être constituée par des grand'gardes (*zastava*), les unes en avant de la première ligne, les autres à hauteur de la réserve. Ces postes détachent sur les lignes qui leur sont indiquées des petits postes également fixes, reliés entre eux par des patrouilles. Les chefs des grand'-gardes sont reliés avec l'état-major du commandant de secteur par le téléphone, ou bien par la poste volante, si les distances sont faibles.

Ce dispositif de sûreté prévient toute possibilité d'une apparition soudaine de l'ennemi sur les flancs. Les okhotniki à cheval ou les cavaliers attachés aux grand'-gardes permettent de sonder le terrain même au delà de la ligne des petits postes et les préservent également contre une surprise. Le noyau de chaque grand'garde se retranche, si la chose est possible.

Le système des grand'gardes fixes est beaucoup plus avantageux que celui des patrouilles mobiles au point de vue de l'observation :

1° L'observation se fait de points commodes et spécialement choisis ;

2° Elle est ininterrompue ;

3° L'adversaire ne peut échapper aux petits postes, même s'il n'a pas été dépisté auparavant ;

4° La liaison avec le commandant des troupes est mieux établie ;

5° Les troupes du service de sûreté sont elles-mêmes en état d'opposer une résistance ; le noyau des grand'-gardes est fortifié.

Quant à la sûreté contre les larges mouvements débordants de l'ennemi, c'est à des détachements de cavalerie spécialement désignés qu'elle incombe.

L'avantage d'un dispositif fixe sur les flancs pendant le combat était surtout sensible dans les régions montagneuses. Dans le combat de Tso-fan-toung, le 16 août 1904, le détachement d'okhotniki à cheval du 139e, qui occupait avec des postes fixes les hauteurs voisines de

Chi-ou-ye-tzy et de San-dia-tzy, observa avec tant de succès les Japonais qui s'avançaient de Tchan-dia-pou-tzy et Pan-dia-pou qu'il renseigna sur les mouvements des moindres fractions ennemies ; d'après ses rapports, l'artillerie du détachement du général Michtchenko, établie à Ta-ïer-toung, accabla de son feu la batterie japonaise de montagne qui cherchait à prendre position ; les batteries de la 35e brigade d'artillerie, installées dans la cuvette au Sud-Ouest de So-fan-toung, tirèrent avec succès sur l'infanterie.

Voici des échantillons du rapport du détachement d'okhotniki :

1° « Des vedettes ennemies (9 hommes) se sont montrées près de Soui-tchoé. Des hommes isolés occupent la crête près de Tchan-dia-pou-tzy et Pan-dia-pou. Sur la crête près de In-taou-iou-nang on aperçoit des partis ennemis de 20 hommes et davantage ; ils ont occupé six crêtes. Près de la crête 78, non loin de Heï-nou-tchjouang, on aperçoit plusieurs compagnies d'infanterie qui s'avancent ; elles marchent sur Liao-yan. Il est probable qu'il y a là des unités encore plus considérables. Je reste sur la crête près de Chi-hou-ye-tzy. » (Lieutenant V..., 16 août, 8 heures matin.)

2° « Un escadron de cavalerie ennemie s'est avancé sur Chi-hou-ye-tzy et s'est arrêté près de la lisière Sud du village. A droite (à l'Est) l'adversaire a refoulé nos postes cosaques, c'est pourquoi j'ai ramené le détachement au Nord de Chi-hou-ye-tzy. Les vedettes de l'adversaire se montrent déjà sur la crête près de Chi-hou-ye-tzy. » (Lieutenant V....., 10 h. 15 matin.)

3° « Des fractions d'infanterie japonaise, de la force d'une section ou d'une demi-compagnie, traversent de l'Ouest à l'Est la vallée de Chi-hou-ye-tzy, probablement sur le chemin de Fyn-sian-goou à Sian-san-tzy. J'ai compté six passages semblables. Des patrouilles ennemies se montrent sur tout le front visible ; les plus avancées à

800-1000 pas. J'attends des ordres et reste en place. » (Lieutenant V....., 11 heures du matin.)

C'est à l'état-major du détachement (division, etc.....) qui incombe le soin d'indiquer la ligne de l'emplacement initial des postes. Cet état-major doit également orienter de la façon la plus circonstanciée le chef de la flanc-garde sur la situation, lui spécifier clairement et avec précision la zone d'observation et lui signaler les nouvelles lignes à occuper, au cas où il serait contraint d'abandonner la première.

C'est encore cet état-major qui doit choisir et organiser le moyen de communiquer avec la flanc-garde.

Celle-ci a besoin de très bonnes jumelles.

SERVICE DE SÉCURITÉ EN STATION.

L'ignorance de la langue, la malveillance de la population à notre égard, jointes à un théâtre d'opérations extrêmement couvert nous obligeaient à nous garder de tous les côtés.

Le dispositif de sécurité, pour les troupes en première ligne, était celui du règlement; en seconde ligne, on détachait ordinairement des grand'gardes à une distance de 2 kilomètres environ sur le front, les flancs et les derrières. Ces grand'gardes étaient, dans les montagnes, de la force d'une section; en plaine, d'une compagnie. Cette dernière disposition est la meilleure au point de vue de la discipline et de la bonne exécution du service.

Les grand'gardes occupent les villages, les fouillent et les mettent en état de défense. Elles se gardent elles-mêmes au moyen d'un piquet et de postes distribués sur les principales routes. Elles sont reliées par un mouvement continuel de patrouilles. Il est nécessaire également de parcourir les villages avec des patrouilles;

on sait combien souvent en Mandchourie nous avons surpris des Chinois qui faisaient des signaux aux Japonais avec des lanternes, en allumant de la paille, ou même en incendiant des fanzas.

On empêchait les habitants de sortir des villages. Pour découvrir les espions déguisés, on exigeait, outre le mot de ralliement, un mot de passe choisi parmi les plus difficiles à prononcer pour des Jaunes, c'est-à-dire contenant plusieurs lettres sifflantes. Enfin on fouillait soigneusement les villages et on faisait enlever les bûchers préparés (1).

De fortes grand'gardes, dans des localités organisées défensivement, sont la plus sûre garantie de la tranquillité et de l'ordre dans les bivouacs en cas d'alerte. Elles sont en état de contenir sérieusement l'agresseur et d'éclaircir en combattant la vraie situation des choses, d'autant plus que la nuit, en terrain couvert et coupé, les mouvements hors des chemins et par conséquent hors des villages sont extrêmement difficiles, impossibles même dans le sorgho.

Enfin, ces points déjà organisés défensivement peuvent servir aussi de points d'appui pour les opérations ultérieures.

Il est utile assurément que la batterie de piquet au bivouac possède un croquis schématique préparé le soir pour le cas où l'ordre serait donné d'ouvrir le feu avant la fin de la nuit. L'artillerie actuelle peut être chargée d'une pareille tâche; mais il est bien entendu que le feu

---

(1) A Am-pin, le 23 juillet 1904, les troupes n'avaient même pas encore planté leurs tentes que, sur une hauteur voisine, commença à flamber un bûcher de branches sèches. La hauteur fut cernée, on empoigna un vieux Chinois et deux jeunes garçons. Le vieillard soutint que le feu avait pris accidentellement, il y avait deux tas de branches sèches préparés à côté.

ne peut être ouvert que sur l'ordre du chef du grade le plus élevé.

MARCHES.

Les dispositifs de marche indiqués par le règlement sont tout à fait pratiques et ont été appliqués sans aucune modification.

Une règle avantageuse et désirable consisterait, lorsqu'on opère sur un terrain difficile, à affecter, dès le départ, à l'artillerie une compagnie par batterie. Ces compagnies, marchant avec leurs batteries, non seulement donneront à l'occasion un coup de main aux artilleurs pour les aider à sortir d'un pas difficile, mais encore leur tiendront lieu de sauvegarde pendant la marche; le mouvement général de la colonne subira moins d'arrêts et de retards.

Dans les mauvais chemins, l'artillerie a fortement dérangé les calculs de marche et a causé de continuels allongements dans les colonnes. Une pièce vient-elle à s'embourber, les servants de plusieurs pièces doivent se réunir pour la tirer d'affaire; quelquefois, on prend des attelages aux autres pièces, et celles-là, pendant ce temps, restent en panne. Une fois dégagées, les pièces peuvent regagner leur distance, mais l'infanterie qui est derrière doit rester en retard ou bien courir.

Une compagnie de soutien permanent pour toute la durée de la marche obviera à la fois à tous ces inconvénients.

La reconnaissance préalable des chemins faite la veille, ne fût-ce que pour la moitié de l'étape, a une grande importance; ce n'est que lorsqu'on sait en quoi consistent les difficultés, qu'on peut prendre à temps des mesures efficaces en organisant d'avance des détachements de travailleurs.

L'avant-garde ne peut exécuter de réparations ou

d'aménagements tant soit peu sérieux, sans retarder le mouvement de toute la colonne.

Avec les okhotniki à cheval ou quelques cavaliers, on a, du reste, toute la possibilité de faire cette reconnaissance ; l'important seulement, c'est que les états-majors ne l'oublient pas.

La boue visqueuse et les chaleurs du mois de juillet 1904 et de notre période de retraite après Liao-yan ont fait ressortir la charge trop lourde de notre équipement et l'inconvénient des vêtements de drap pendant la saison chaude.

Les mouvements des trains, pendant les marches, réclament une très grande attention. La reconnaissance préalable des chemins peut aider beaucoup le commandant de la colonne à combiner la meilleure répartition des voitures et à leur adjoindre des détachements de travailleurs dans la proportion la plus avantageuse.

CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA MISE EN ÉTAT DE DÉFENSE DES POSITIONS.

La position de Moukden. — Dans les trois grandes positions, fortifiées d'après un plan d'ensemble, de Liao-yan, Moukden, Haï-tcheng, on peut relever un trait caractéristique commun. Toutes trois ont une figure presque fermée ; par là, elles étaient en quelque sorte vouées par avance à l'enveloppement complet.

Les défenses de Moukden se composaient de trois parties :

1° *Un centre* très fort, reporté sur la rive gauche du Houn-ho (de Tkhé-ïa-toung à Koun-tian-toung) avec trois lignes successives de défenses : la 1re comprenant cinq forts très solides, avec profil de fortification temporaire, les villages fortifiés de Tkhé-ïa-toung, Im-pan, Houn-ho-pou, Ti-dia-van (avec le cimetière et la partie

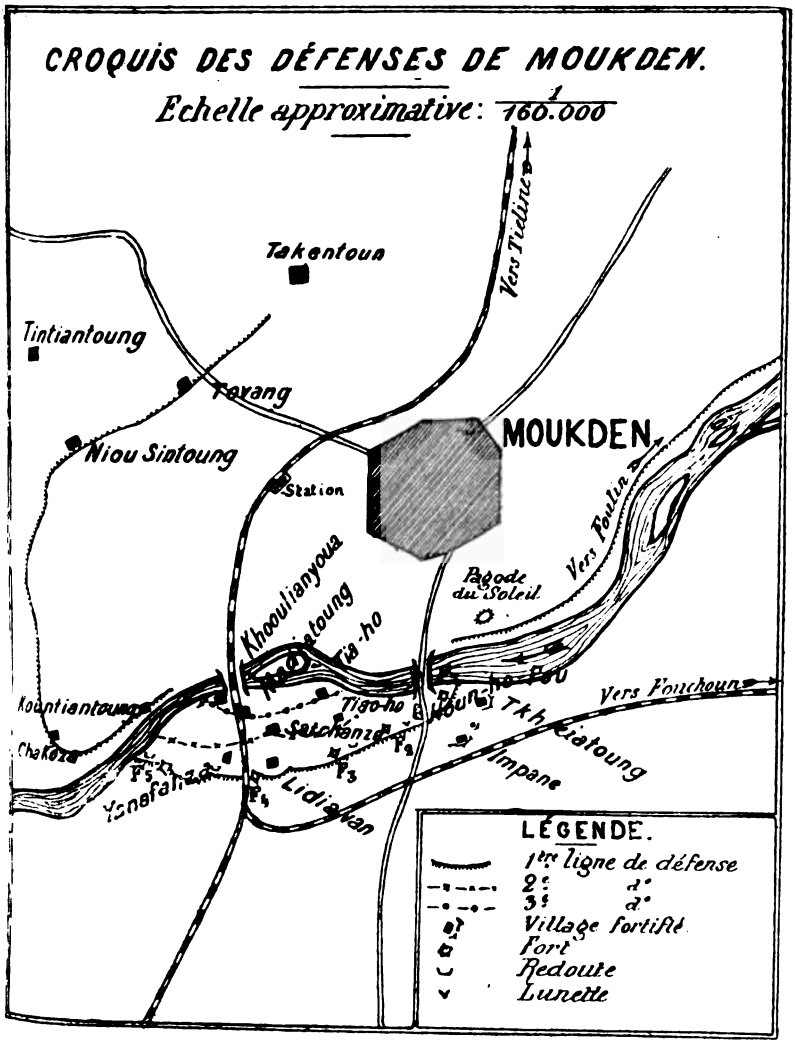

Sud de Ya-na-fan-za), ainsi que des redoutes, des lunettes et des batteries intermédiaires; la 2e, constituée de villages fortifiés et de tranchées, suivant la ligne de

Tiao-ho, Sa-tchan-za, partie Nord de Ya-na-fan-za, Kountian-toung ; la 3e, formée des villages fortifiés de Tia-ho, Ma-dia-toung, Khoou-la-nyoua ; en avant de la 1re ligne, presque jusqu'à l'embranchement du chemin de fer de Fou-choun, avaient été établies de petites tranchées;

2° *L'aile gauche* de la position s'étendait sur la rive droite du Houn-ho. Commençant près et à l'Ouest de la pagode du Soleil, par des batteries qui étaient destinées à flanquer les abords de la 1re et de la 2e ligne du centre (près de Tkhé-ïa-toung, Im-pan), elle se dirigeait vers Fou-lin, par une ligne de tranchées le long de la berge et par une série de redoutes;

3° *Les défenses de l'aile droite* commençaient à Kountian-toung, près du pont du chemin de fer, par une ligne de tranchées et de batteries, jusqu'à Cha-ko-za, où elles étaient constituées par les retranchements du village et de plusieurs points d'appui, avec chemins de communication couverts, défenses accessoires et blindages. Puis la ligne tournait brusquement, à angle droit, vers le Nord, et par une série de villages fortifiés et de redoutes, atteignait Niou-sin-toung, où elle s'infléchissait vers le chemin de fer.

Tous ces travaux avaient été complètement achevés, dès le mois de septembre 1904, et étaient remarquablement bien exécutés, à commencer par les blindages pour la garnison des ouvrages, jusques et y compris les blindages pour les servants des pièces et pour les caissons.

Et tous ces travaux également, partout où il y eut lieu de les défendre (front occidental), rendirent chacun en particulier les services qu'on s'en était proposés.

Mais, comme l'indique le croquis ci-joint, comme les combats de février sous Moukden l'ont démontré, rien n'était préparé pour parer à un mouvement tournant du côté de l'Ouest. Pendant trois jours, les ouvrages de défense ont permis à nos vaillantes troupes de repousser les attaques acharnées des Japonais. L'assaillant perdit

des dizaines de mille hommes dans ses efforts infructueux pour forcer la ligne des retranchements. Après avoir masqué par ses attaques énergiques le mouvement continuel de ses forces vers l'Ouest, il débouchait déjà sur le chemin de fer au Nord de Ta-ken-toun et menaçait de couper notre ligne de retraite sur Kharbin par Tie-lin, quand nous reçûmes l'ordre de nous retirer, et quand nous obéîmes, la rage au cœur et les larmes aux yeux.

Contre ce mouvement tournant de l'adversaire la technique de l'ingénieur n'avait rien préparé.

Il est vrai qu'en février, il n'était entré dans la tête de personne, à l'armée de Mandchourie, que nous serions jamais contraints d'abandonner Moukden.

Tout le monde s'attendait à une offensive de notre part, et toutes nos troupes s'y préparaient avec ardeur. On tressait des nattes, on construisait des échelles pour franchir les défenses accessoires, on complétait les approvisionnements, etc. Il faut dire encore qu'en septembre 1904, époque de l'organisation des défenses de Moukden, on considérait la direction de Ben-si-kou, autrement dit l'aile gauche, comme la plus dangereuse pour nous.

Cette opinion était spécieuse. De la position saillante de l'armée de Kuroki à Ben-si-kou et Bé-nia-pou-za, on ne pouvait nullement conclure, avec certitude, que le corps principal viendrait précisément de son côté; les réserves japonaises se trouvaient à Liao-yan et, de là, il était aussi facile de les envoyer au Nord-Ouest qu'au Nord-Est.

Un échelon défensif tracé en retrait sur l'aile droite (par exemple sur la ligne To-vang—Koun-tian-toung, avec une étendue correspondant environ au front d'un corps d'armée) et constitué d'ouvrages formant des points d'appui solides, ou même simplement de villages mis en état de défense, aurait mis l'armée à l'abri d'une sem-

blable manœuvre contre son flanc droit. L'adversaire, avant de déboucher sur nos derrières, eût été obligé d'attaquer d'abord cet échelon défensif fortifié ou bien, pour le tourner, de se détacher de son centre, avec toutes les conséquences graves résultant d'une pareille rupture, devant une position fortifiée.

Au fond, l'opération de Moukden n'a pas été un succès complet pour les Japonais; ils voulaient évidemment arriver à une capitulation des IIe et IIIe armées; autrement, comment justifier ces attaques furieuses contre nos retranchements du front occidental? En tout cas, nous avons payé cher la liberté de sortir de cet anneau presque fermé.

A Liao-yan, le commandant en chef de l'armée japonaise avait aussi, évidemment, le même plan; il le démasquait en s'efforçant de maintenir, par des attaques énergiques, au prix de pertes considérables, l'armée russe dans ses retranchements et, couvert par ces attaques, de déboucher avec une partie de ses forces sur la ligne de retraite de l'armée de Mandchourie. Là, le mouvement tournant était de moindre envergure qu'à Moukden; plus dissimulé, parce qu'il s'effectuait dans la montagne; enfin nous n'avions pris aucune mesure, pas même installé un télégraphe de campagne. Cependant l'opération, par suite de la moindre supériorité de forces et de l'effectif relativement moindre aussi du détachement tournant, eut encore un moindre succès.

Ces combats grandioses fournissent un excellent exemple d'attaque de positions solidement fortifiées. Ils ont montré clairement que, de front, l'attaque coûte trop de monde et ne garantit pas le succès; tous deux aussi ont fait voir que les positions les plus fortes ne servent de rien et sont évacuées, parfois même sans combat, si l'adversaire réussit à les tourner.

Plus sont nombreuses les troupes qui prennent part au combat, plus il est indispensable d'assurer la sécurité

des flancs. Les armes à tir rapide ont beaucoup facilité l'exécution des démonstrations, et il est maintenant beaucoup moins commode d'en deviner le véritable sens. Or, les positions avec ailes infléchies en arrière sont impuissantes contre les mouvements tournants; pour parer à l'enveloppement, il n'y a qu'un moyen, l'échelon.

En ce qui concerne l'exécution même des travaux de mise en état de défense d'une position, une question se présente : celle de savoir à qui doit appartenir le rôle directeur dans cette affaire : aux commandants des troupes dans les différents secteurs ou aux officiers spécialistes du génie pour toute la position.

D'après nos règlements, ce rôle est entièrement dévolu à l'inspecteur du service du génie dans le détachement (armée, corps, division, etc.;....) Mais l'expérience de la guerre russo-japonaise (combats de Siao-lin-tzy, Sykvan-toung, offensive d'octobre avec recul sur le Cha-ho) a montré avec évidence que, dans la guerre en rase campagne, on n'a pas le temps d'attendre la rédaction de projets généraux de mise en état de défense des positions. Chaque troupe, chaque commandant de troupe, doivent connaître cette branche de la tactique et savoir en tirer profit sans secours étranger.

Les sapeurs et les officiers techniques ne doivent être que les collaborateurs adjoints des commandants de troupe (des chefs de secteur); ils ne sont chargés que du rôle d'exécution. Dans tout secteur de champ de bataille, c'est le chef responsable qui est le seul inspirateur et qui possède tous les pouvoirs.

Tout autre est le cas, lorsqu'il s'agit de fortifier une position à loisir, mais là même, à moins de conditions exclusivement désavantageuses (sol rocheux, pierreux ou fortement gelé), il convient de n'entreprendre, avant l'arrivée des troupes, aucun travail qui pourrait contrarier les mesures du commandement. On peut, et on doit

exécuter d'avance tous les travaux incontestablement nécessaires à l'ensemble du détachement. Par exemple : l'amélioration des communications ; l'aménagement du champ de tir ; la mise en état de défense des clefs tactiques et stratégiques de la position (points d'appui); les travaux pour parer aux mouvements tournants.

La vie et l'expérience exigent que les commandants de troupe possèdent l'art d'employer la fortification passagère dans tous ses détails ; elle leur impose une étude sérieuse de cette question, devenue, avec les perfectionnements actuels des moyens de destruction, un des principaux facteurs du combat.

Profils. — L'obligation, quand on fortifie une position, d'avoir des tranchées-abris pour toutes les troupes qui, par suite du développement du combat, pourront être amenées à combattre en première ligne, d'en avoir en réserve sur les flancs (en échelons), et, d'autre part, la nécessité de ménager les forces des hommes en vue du combat, exigent qu'on travaille à la fois partout sur la position. C'est pourquoi on est amené à donner aussi aux points d'appui, du moins pour commencer, le même profil qu'aux tranchées-abris, en faisant le même décompte de travailleurs, c'est-à-dire une compagnie de travail pour une compagnie de garnison.

Il est bon de les renforcer ensuite, si le temps et les moyens le permettent, mais au commencement des travaux il n'est pas rationnel d'y consacrer un nombre de travailleurs, par exemple, quintuple de la garnison et de mettre cinq compagnies de travailleurs à la construction d'une redoute de compagnie avec fossé extérieur. Car, si le combat commence sans retard, quatre de ces compagnies n'auront pas d'abris pour elles-mêmes et seront obligées de combattre sans tranchées ; elles devront donc supporter de grandes pertes.

La puissance actuelle du feu rend, du reste, le fossé

extérieur bien moins indispensable que naguère. La redoute près de Liou-san-dia-za, à profil normal de tranchée, défendue par deux faibles compagnies du 137e, le 12 octobre, arrêta avec succès les attaques des Japonais et assura un mouvement de recul relativement facile aux troupes de la 35e division sur Chou-lin-za et la station de Cha-ho.

Le centre de gravité de la défense d'un point d'appui réside dans un feu violent qui batte ses abords, et principalement aux distances comprises entre 700 et 150 pas de la ligne de feu. A ces distances, les nerfs de la garnison se comportent encore bien, et le feu a sa plus grande justesse.

Le feu ajusté des Japonais en mars 1905 sur les redoutes de nos positions sur le Cha-ho, bien que les reliefs des ouvrages fussent déjà un peu plus bas que ceux indiqués par l'instruction réglementaire, montre que ces derniers sont trop visibles de loin.

Observé d'un point dominant (trois observateurs japonais étaient huchés sur la tour du réservoir d'eau de la station de Cha-ho), le contour anguleux du fossé se distinguait très nettement.

La fortification passagère et le combat. — Pour en finir avec la question de la fortification des positions de campagne, il reste encore à élaborer un schéma de dépendance normale entre les tranchées et les redoutes.

C'est le feu qui constitue la force de la défense. Or, la puissance du feu, avec une rapidité de tir déterminée, est directement proportionnelle au nombre de tireurs, autrement dit à la longueur de la ligne de feux. Cette dernière condition est satisfaite le plus complètement possible par l'établissement d'une tranchée parallèle au front et développée tout le long de la position.

La forme géométrique fermée d'une redoute suppose, par son tracé même, la possibilité, sinon d'un complet

enveloppement, du moins d'une attaque concentrique de trois côtés. C'est seulement dans cette hypothèse, que tous les fusils de sa garnison peuvent être mis en action simultanément.

De ce rapprochement, le rôle des tranchées et des redoutes ressort clairement. Les premières correspondent aux chaînes de tirailleurs, les secondes, aux réserves partielles. Celles-ci servent de points d'appui, de réserves non mobiles, aux premières. Par suite, leur emplacement dans le dispositif de combat du détachement (division, corps, armée) doit être choisi :

1° En arrière de la ligne des tranchées, pour parer au cas où celle-ci serait enfoncée. Leur mission consiste à arrêter le développement du succès de l'adversaire, pour donner le temps aux réserves d'entrer en action ;

2° Sur les points du front qui manquent de champ de tir et qui peuvent être attaqués à l'improviste de plusieurs, sinon de tous les côtés : emplacements dont les abords sont couverts ou qu'avoisinent des ravins sinueux, etc... ;

3° Sur les points dont la possession importe à la conservation des clefs stratégiques et tactiques de la position.

Dans ces trois cas, le rôle des redoutes est purement passif : infliger le plus de pertes possibles à l'adversaire et gagner du temps jusqu'à l'arrivée des réserves.

Cette dernière condition détermine la force du point d'appui, sa garnison, ses défenses accessoires, ses blindages, sa réserve de cartouches et de vivres, ainsi que de matériaux pour les réparations. Quant à la forme de la redoute, elle est déterminée par la configuration du terrain.

La 35e division s'est toujours réglée d'après ces vues, quand elle a eu à fortifier des positions, et elle a constaté partout l'excellence de ces principes, notamment dans les pénibles combats du milieu d'octobre 1904, sur

la ligne des villages de Da-lian-toung, Lin-chin-pou, La-ma-toung.

Les attaques acharnées, exécutées avec des forces supérieures et à plusieurs reprises, notamment les 14 et 15 octobre par le général « de fer » Okou, sont venues se briser toutes sur des tranchées-abris pour tireur debout, qui, à cette époque-là, n'avaient même pas encore de défenses accessoires.

Et, quand le 14 octobre, par suite des feux d'enfilade et de revers de l'adversaire, les tranchées-abris de première ligne durent être évacuées, une redoute, à simple profil de tranchée, défendue par la 16e compagnie du 139e, contint avec succès toutes les tentatives des Japonais pour déboucher de la partie Sud du village ; la garnison se maintint tant qu'elle n'eut pas reçu l'ordre du commandant de secteur de se replier, comme ayant rempli tout son rôle et étant devenue désormais inutile.

NOUVELLES MILITAIRES

AUTRICHE-HONGRIE.

Exercices de skis dans les Riesengebirge (1). — Les exercices de skis, auxquels se prête particulièrement le massif principal des Riesengebirge, ont été repris cette année à Hohenelbe. Un détachement de skieurs composé de 9 officiers et 65 hommes doit stationner pendant 22 jours dans cette localité.

BELGIQUE.

Budget de la guerre pour l'exercice 1906. — Le budget de l'armée belge pour l'exercice 1906 s'élève à 54,646,763 fr. 49, non compris les dépenses affectées à la gendarmerie.

Les crédits se répartissent comme il suit :

Dépenses ordinaires.

Administration centrale	fr.	708,515,00
Solde, indemnités et accessoires		25,402,275,50
Service de santé		910,335,00
Écoles militaires		240,075,00
Établissements et matériel de l'artillerie		2,482,000,00
Matériel du génie		1,599,270,00
Intendance		17,889,709,31
Traitements divers et honoraires		427,754,68
Pensions et secours		392,000,00
Dépenses imprévues		68,949,00
Total		50,120,883,49
Dépenses exceptionnelles		4,525,880,00
Total général		54,646,763,49

(1) *Vedette* du 20 janvier 1906.

Dans le chiffre des dépenses exceptionnelles, 3,051,000 francs sont inscrits pour l'amélioration du casernement, 192,880 francs pour les routes militaires de Liége et Namur et pour les réseaux téléphoniques de ces positions et 300,000 francs pour le changement d'armement des troupes de l'artillerie de forteresse. (Celles-ci recevront le fusil Mauser en remplacement de l'Albini.)

Le budget pour 1906 est à peu près identique à celui de 1905, le nouveau matériel d'artillerie, ainsi que les fortifications d'Anvers, devant faire l'objet de crédits spéciaux.

BULGARIE.

Budget de la guerre pour 1906. — Le budget de 1906 s'élève à 27,821,804 francs contre 26,540,720 francs en 1905, présentant ainsi une augmentation de 1,281,084 francs.

Il ne comporte pas, à proprement parler, de création d'unités nouvelles et ne réalise que dans une très faible mesure les formations importantes prévues par la loi du 31 décembre 1903 (1), pour lesquelles des crédits beaucoup plus importants seraient nécessaires. Certains organes de l'armée sont seulement l'objet de développements.

Ainsi, l'*École des sous-lieutenants de réserve d'artillerie* comprendra, d'après le budget de 1906 : 1 commandant de l'École (du grade de major), 3 officiers, 5 sous-officiers rengagés, 50 hommes détachés des corps de troupe.

De même, le Cours de cavalerie de Sofia est promu au rang d'*École de cavalerie*, avec la composition suivante : 1 commandant de l'École (du grade de colonel), 11 officiers, 17 sous-officiers ou rengagés, 285 hommes de troupe.

De même aussi, la compagnie de pontonniers est transformée en *bataillon de pontonniers* comprenant : 1 commandant de bataillon (du grade de lieutenant-colonel), 10 officiers, 17 sous-officiers ou rengagés, 211 hommes de troupe.

Enfin au bataillon de chemins de fer sont rattachés 2 sous-officiers rengagés, *chauffeurs d'automobile*, et une *section aérostatique* (2 officiers, 3 sous-officiers ou rengagés et 32 hommes de troupe.)

D'après le budget, l'*effectif* du pied de paix de l'armée bulgare s'élèverait, flotte comprise, à : 28 officiers généraux, 620 officiers supérieurs,

---

(1) Voir 2e semestre 1904, p. 140.

2,394 officiers subalternes, 295 fonctionnaires, 51,854 hommes de troupe, 4,018 rengagés.

Enfin, il est intéressant de noter que le budget de 1906 présente deux augmentations de crédits pour *l'instruction des réserves :* 60,000 francs au lieu de 40,000 en 1905, pour la solde de 300 officiers de réserve appelés pour deux mois, et 30,000 francs, au lieu de 15,000 en 1905, pour la convocation à des périodes d'instruction d'un mois de 6,000 sous-officiers de réserve.

Création de neuf sections cyclistes. — Une disposition récente a prescrit la constitution d'une section cycliste (*Koloezdatchna komanda*) dans chacun des neuf bataillons de pionniers.

Les sections nouvellement formées sont recrutées parmi les jeunes gens, appelés au service ou engagés volontaires, qui sont membres, depuis deux ans au moins, d'une société cycliste reconnue par l'État.

A leur incorporation, ces jeunes soldats devront se présenter avec leur bicyclette et tous les accessoires en bon état.

En retour de ces obligations, les cyclistes, appelés ou engagés volontaires, ne serviront que deux ans, au lieu des trois années actuellement imposées aux armes spéciales, et seront mis, pendant la troisième année, en congé illimité.

Passés dans la réserve à l'expiration de la troisième année, ils resteront pendant cinq ans, dans leur spécialité, à la disposition de l'autorité militaire, prêts à répondre avec leur machine à toute réquisition, puis ils suivront le sort de leur classe sans obligations spéciales.

Les chefs de circonscription régimentaire tiennent des états sur lesquels sont portés les cyclistes militaires.

EMPIRE ALLEMAND.

Refonte de règlements. — Les journaux allemands ont annoncé qu'une commission, présidée par le général von Bock und Polach, commandant du XIVe corps d'armée, a été chargée d'étudier les simplifications à apporter au règlement de manœuvre de l'infanterie. En supposant ce fait, la *Vossische Zeitung* (1) annonce que, par ordre de l'Empereur, une commission analogue doit procéder à la refonte du règlement de manœuvre et de l'instruction sur le tir de l'artillerie de

---

(1) Numéro du 24 avril 1906.

campagne, comme conséquence de l'adoption d'un matériel à recul du canon sur l'affût.

Cours de tir des officiers du Beurlaubtenstand. — Le cours de tir qui a eu lieu du 16 janvier au 16 février, à l'École de tir de l'artillerie de campagne de Jüterbog, a été suivi par 39 officiers du *Beurlaubtenstand* de l'artillerie de campagne, savoir : 3 capitaines, 1 lieutenant en premier et 35 lieutenants.

Au cours de tir de l'École de tir de l'artillerie à pied, fonctionnant du 10 janvier au 6 mars, ont été convoqués 30 officiers du *Beurlaubtenstand* de l'artillerie à pied, savoir : 3 capitaines, 2 lieutenants en premier et 25 lieutenants.

École de télégraphie de la marine. — La *Post* (1) annonce que, le 1er avril prochain, l'École de télégraphie de la marine sera transférée de Lehe à Cuxhaven.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Mutations dans le haut commandement de l'armée américaine. — Le général Chaffee, chef d'état-major général de l'armée américaine, atteint par la limite d'âge le 1er février dernier, a quitté ses fonctions le 15 janvier dernier.

Né le 14 avril 1842 dans l'État de l'Ohio, il sortait des rangs et appartenait à l'arme de la cavalerie, dans laquelle il s'engagea en 1861. Il prit part à la guerre de Sécession et fut nommé second lieutenant le 13 mai 1863, premier lieutenant en 1865, capitaine en 1867, major en 1888, lieutenant-colonel en 1897.

Au début de la campagne contre l'Espagne il fut appelé à servir dans les troupes de volontaires avec le grade de brigadier général, puis avec celui de major général.

A l'issue de la guerre il fut promu colonel dans l'armée régulière, puis major général en 1901.

En 1904 il fut élevé au grade de lieutenant général et nommé chef d'état-major général.

Le général Chaffee a commandé en 1900 le corps expéditionnaire américain chargé de prendre part à la répression des troubles des Boxers en Chine.

---

(1) Numéro du 7 février 1906.

Avant d'être nommé chef d'état-major général il occupait les fonctions de gouverneur militaire des Philippines.

Au mois de septembre 1905 le général Chaffee vint en France pour assister aux manœuvres d'automne à la tête de la mission américaine désignée par le président Roosevelt.

Son successeur, le général Bates, a reçu le grade de lieutenant général à la date du 1er février dernier.

Il remplissait depuis le printemps dernier les fonctions de sous-chef d'état-major général. Il ne fera qu'un court séjour au *War Department* car il sera atteint par la limite d'âge le 26 août prochain.

Né le 26 août 1842 dans le Missouri, il entra au service comme lieutenant au 11e régiment d'infanterie le 14 mai 1861.

Pendant la guerre de Sécession il servit dans l'état-major du général Meade et fut élevé au grade de lieutenant-colonel dans les volontaires le 9 avril 1865.

Au moment de la guerre d'Espagne il avait atteint le grade de colonel dans l'armée régulière. Pendant cette campagne, il fit partie comme brigadier général de volontaires de l'expédition du général Shafter à Cuba. Ses excellents services lui valurent le grade de major général dans les volontaires.

En 1899, il fut gouverneur militaire de Cienfuegos. Envoyé ensuite aux Philippines il prit part à la répression des insurgés et fut nommé brigadier général de l'armée régulière le 2 février 1901, et major général le 2 juillet de l'année suivante.

Le général Bates sera à son tour remplacé dans ses fonctions de chef d'état-major par le général Franklin Bell.

Le général Bell est né dans le Kentucky; il est sorti de l'École de West-Point et est âgé de 50 ans environ.

Il ne sera atteint par la limite d'âge que dans quatorze ans.

Le général Bell n'était que simple capitaine au moment de l'expédition des Philippines.

Lorsqu'on créa aux Philippines des régiments de volontaires il reçut le commandement du 36e régiment de volontaires à la date du 5 juillet 1905. La façon brillante dont il commanda ce régiment lui valut d'être nommé quelques mois plus tard brigadier général au titre des volontaires.

En 1902 il était nommé brigadier général dans l'armée régulière, où il ne jouissait encore que du grade de capitaine, bénéficiant ainsi d'un avancement absolument exceptionnel (1).

---

(1) Aux États-Unis les officiers généraux peuvent être pris parmi les officiers de tous les grades à partir de celui de capitaine.

Depuis son retour aux États-Unis, le général Bell exerce le commandement de l'École militaire d'infanterie et de cavalerie du fort Leuvenworth et de l'École d'état-major qui y est annexée.

Il a assisté avec le général Chaffee à nos manœuvres d'automne de 1905.

Adoption d'outils portatifs pour l'infanterie. — L'utilité des outils portatifs avait été en partie méconnue jusqu'à ce jour dans l'armée fédérale.

A la suite des rapports des officiers américains qui ont suivi les opérations de la guerre russo-japonaise, l'attention du « War Department » a été attirée sur l'emploi fréquent de la fortification de campagne par les belligérants et il a été décidé de munir l'infanterie américaine d'outils portatifs.

La compagnie américaine comprend un effectif de 120 hommes divisé en 2 pelotons, 4 sections, 12 escouades.

Chaque compagnie sera munie de 4 haches, 3 ciseaux, et, en plus, de 1 pic et de 3 bêches par escouade.

Soit 55 outils par compagnie pour un effectif qui est sensiblement la moitié de la compagnie d'infanterie française; d'une manière générale, les outils américains sont analogues à ceux qui sont en service dans l'armée japonaise.

La bêche est en acier fondu trempé et poli, elle pèse $0^{kg},854$. Sa longueur est de $0^{m},55$; les dimensions de la lame sont : longueur, $0^{m},20$; largeur, $0^{m},17$.

Le pic est en acier fondu et forgé ; il pèse $1^{kg},200$. Sa longueur est de $0^{m},55$.

La hache à main est en acier fondu forgé et trempé. Elle pèse $0^{kg},800$ environ et sa longueur est de $0^{m},39$.

ITALIE.

Mesures prises au sujet des offenses adressées a l'armée. — En présence de la campagne antimilitariste entreprise en Italie, le Ministre de la guerre a cru nécessaire de s'assurer les moyens d'être mieux renseigné sur toutes les attaques dirigées contre l'armée. Un décret royal du 1er février 1906 a modifié dans ce but les prescriptions du règlement sur le service des places.

Dorénavant, le commandant d'armes et, dans les localités où il n'y a pas de garnison, le commandant des carabiniers royaux doivent signaler au Ministre, par la voie hiérarchique, toute offense à l'armée commise

par la presse locale ou dans des réunions ou assemblées publiques. Si les insultes visent un corps, établissement ou service militaire, il incombe, au contraire, au chef de celui-ci d'en rendre compte, et toujours par la voie hiérarchique. Dans l'un et l'autre cas, le Ministre décide ensuite s'il y a lieu de saisir l'autorité judiciaire.

Mesures prises pour augmenter la décentralisation des attributions dans tous les services relevant de l'administration de la guerre. — Reconnaissant les avantages qu'une plus grande décentralisation dans les attributions présente, soit au point de vue de la rapidité et de la simplicité dans l'exécution, soit au point de vue du développement des qualités de caractère et d'autorité, le Ministre de la guerre a fait approuver par décret royal du 1er février 1906 toute une série de rectifications aux règlements en vigueur augmentant les cas où la décision est abandonnée aux autorités inférieures et simplifiant dans une importante mesure les écritures des divers services.

Insignes distinctifs des membres de la Croix-Rouge. — Un décret royal du 31 décembre 1905 a réglementé les modèles des insignes dont les membres de la Croix-Rouge italienne sont autorisés à orner leur boutonnière gauche, sur le territoire national comme à l'étranger, à l'occasion des réceptions, fêtes et cérémonies diverses.

Ces insignes consistent en écussons de forme et de couleur variables selon la situation occupée par l'intéressé dans l'association, portant en leur centre un disque blanc orné d'une croix rouge. La couleur du champ de l'écusson est :

Le bleu, pour le Comité central de l'association,
L'or, pour les sous-comités régionaux,
L'amarante, pour les sous-comités de section,
Le blanc, pour les sous-comités locaux,
Le vert, pour les sous-comités communaux.

RUSSIE.

Mutations dans le haut commandement en Extrême-Orient. — Un ordre impérial du 31 janvier/13 février prescrit les mutations suivantes :

L'aide de camp général, général de l'infanterie Lenevitch, est relevé

de ses fonctions de commandant en chef des forces de terre et de mer opérant contre le Japon, où il est remplacé par le général de l'infanterie Grodekov, membre du Conseil supérieur de la guerre, qui prend le titre de commandant en chef des troupes d'Extrême-Orient.

Les généraux Kouropatkine et Batianov (commandant les 1re et 3e armées de Mandchourie) sont relevés de leurs fonctions. Le général Kaulbars, qui commandait la 2e armée, a été relevé de ses fonctions à la fin de 1905 et a repris le commandement de la circonscription militaire d'Odessa qu'il avait exercé antérieurement.

Ces diverses mutations s'expliquent en partie par le fait que les troupes stationnées en Extrême-Orient diminuent de jour en jour et qu'il est nécessaire de réduire les états-majors et le nombre des organes du commandement.

Mobilisations russes en 1905. — Il y a eu en 1905, en dehors des appels d'importance secondaire concernant des troupes spéciales ou la réquisition des chevaux, deux mobilisations partielles dans la Russie d'Europe concernant à la fois des troupes destinées aux armées de Mandchourie et des troupes destinées à rester en Europe. D'après les circulaires d'état-major nos 326 et 349 de 1905 ces troupes sont les suivantes :

8e *mobilisation partielle* (ordre du 10/23 juin 1905).

a) *Troupes destinées à l'Extrême-Orient :* XIXe, IXe et XIIIe corps d'armée (Brest-Litovsk, Kiev, Smolensk), comprenant respectivement les divisions nos 17 et 38, 5 et 44, 1 et 36. Ces corps d'armée ont été acheminés vers l'Extrême-Orient dans l'ordre indiqué; vers le milieu de septembre la tête du XIIIe corps arrivait à Kharbin.

b) *Brigades d'infanterie de réserve* transformées en divisions à effectif de paix : 46, 47, 49.

9e *mobilisation partielle* (ordre du 6/19 août 1905).

Troupes destinées à l'Extrême-Orient : XXIe corps d'armée (Kiev), comprenant les divisions nos 33 et 42 (n'a pas été transporté).

D'après les circulaires précitées il a été mobilisé à des dates diverses, en 1904 et en 1905, un certain nombre d'éléments auxiliaires dont les principaux sont les suivants :

a) Hôpitaux de campagne (en dehors de ceux affectés aux divisions) : mobiles 16, de réserve 20, d'évacuation 7 (à Omsk, Irkoutsk, Krasnoïarsk).

b) Trains militaires : divers 4, de Sibérie 59, auxiliaires 11.

c) Boulangeries de campagne 27 (dont 10 visées par une circulaire d'état-major n° 314).

Les circulaires n°s 314 et 326 font en outre connaître les dates auxquelles ont été formés les états-majors d'un certain nombre de divisions d'infanterie provenant de la mobilisation de brigades d'infanterie de réserve ne faisant pas partie des corps d'armée de Sibérie.

Mobilisées à l'effectif de guerre : 61e division (26 juin 1904), 53e division (17 avril 1905). Ces deux divisions ont été transportées ensuite en Extrême-Orient.

Mobilisées à l'effectif de paix : 52e et 69e divisions (19 septembre et 3 octobre 1904), 62e et 79e divisions (25 et 26 octobre 1904), 48e division (1er décembre 1904), 60e et 77e divisions (30 décembre 1904), 70e division (18 mars 1905), 46e division (17 juillet 1905), 47e division (7 juillet 1905), 49e division (2 août 1905). Ces divisions ont remplacé en Europe les troupes actives transportées en Extrême-Orient. En outre la 78e division mobilisée pendant l'été de 1904 a été employée à la garde du Transsibérien.

Formations diverses nouvelles en Extrême-Orient. — Il a été formé ou transformé en Extrême-Orient, au cours de l'année 1905, un certain nombre d'éléments dont les principaux sont les suivants :

1° Trois bataillons du train de Sibérie (prikaz n° 493), les bataillons 1 et 2 pour le 4e corps de Sibérie, le n° 3 pour le 6e corps de Sibérie. Ces bataillons attellent des transports de compositions diverses;

2° Une compagnie de garde du quartier général de la 1re armée de Mandchourie (prikaz n° 611 de 1905) à l'effectif de 3 officiers, 225 hommes, 15 chevaux, 3 arbas et une cuisine roulante;

3° Le détachement d'artillerie de forteresse de *Khountchoun* (en Mandchourie, près la baie de Posiet) a été porté à l'effectif suivant (prikaz n° 653 de 1905) : 3 officiers, 105 hommes de troupe (dont 7 non-combattants) et 8 chevaux;

4° Une droujine de la province maritime à l'effectif normal de quatre compagnies (même prikaz);

5° Deux batteries de mortiers de campagne de Vladivostok à quatre pièces (même prikaz). Effectif d'une batterie : 3 officiers, 133 hommes (dont 15 non-combattants), 59 chevaux;

6° Des sections d'artillerie de montagne pour les villes de Girin et Ningouta (même prikaz). Effectif de chaque section : 1 officier, 42 hommes, 19 chevaux;

7° Détachements d'artillerie (prikaz n° 654) :

a) Nikolaevsk (deux compagnies). Effectif total : 10 officiers, 842 hommes (dont 58 non-combattants) et 46 chevaux;

b) *Soutchan*, à l'Est de Vladivostok (une section). Effectif : 1 officier, 43 hommes, dont 5 non-combattants et 22 chevaux;

8° Corps de *partisans* (même prikaz) à deux escadrons comprenant en tout 9 officiers 4 fonctionnaires classés, 307 hommes dont 17 non-combattants et 314 chevaux (dont 4 de bât);

9° Batterie de montagne de sortie de l'artillerie de forteresse de Vladivostok : 3 officiers, 198 hommes, dont 27 non-combattants et 105 chevaux (prikaz n° 675);

10° Batterie à tir rapide de dépôt (à six pièces) de la circonscription de l'Amour : 4 officiers, 3 fonctionnaires classés, 166 hommes de troupe, dont 14 non-combattants et 142 chevaux (même prikaz);

11° Batterie légère de huit pièces du secteur d'Iukeou (même prikaz);

12° Détachement d'indigènes montés (à 5 sotnias, prikaz n° 740) ayant l'effectif suivant :

État-major : 3 officiers (dont un indigène), 1 interprète, 2 scribes (dont un indigène).

Une sotnia : 4 officiers (dont trois indigènes), 119 hommes montés (dont un interprète);

13° Une batterie de montagne indépendante dans l'île de Sakhalin (même prikaz);

14° Une Direction du chef de la radiotélégraphie auprès du commandant en chef (même prikaz) comprenant : 2 officiers (colonel et lieutenant-colonel, en principe) et 12 hommes de troupe;

15° Une compagnie d'exploitation du chemin de fer à traction animale (même prikaz). Effectif : 3 officiers, 232 hommes de troupe (dont 197 simples soldats comprenant : 150 serre-freins, 15 hommes employés au mouvement, 12 au service de la voie et 20 au parc);

16° Un certain nombre de bataillons de marche dont l'effectif était fixé à 10 officiers, 1 fonctionnaire classé et 957 hommes (dont 17 non-combattants).

Création de compagnies de mitrailleuses. — Un prikaz n° 661 du 13/26 octobre 1906 approuve la création de compagnies de mitrailleuses dans les circonscriptions suivantes : Saint-Pétersbourg, 4 compagnies attelées, 1 sur bâts; Moscou, 3 compagnies attelées, 2 sur bâts; Varsovie, 9 compagnies attelées, 2 sur bâts; Kiev, 4 compagnies attelées et une sur bâts; Vilna, 9 compagnies attelées; Odessa, 3 compagnies attelées et 1 sur bâts, et Kazan, 3 compagnies sur bâts.

Soit 31 compagnies attelées et 10 sur bâts (1).

---

(1) Voir 2e semestre 1904, p. 545, pour l'effectif de ces unités.

En outre, un prikaz n° 815 du 20 décembre 1905 (3 janvier 1906) prescrit de former 17 nouvelles compagnies de mitrailleuses du type sur bâts destinées aux unités suivantes :

2 compagnies à chacune des 1re et 2e brigades de tirailleurs de Finlande et à la 39e division d'infanterie (1er corps du Caucase).

1 compagnie à chacune des 8 brigades du Turkestan, à la 20e division d'infanterie (1er corps du Caucase), à la division des grenadiers du Caucase et à la 21e division d'infanterie (appartenant toutes les deux au 2e corps du Caucase).

Cela donne un total de $31 + 10 \times 17 = 58$ nouvelles compagnies de mitrailleuses affectées aux troupes d'Europe, du Caucase et du Turkestan et correspond à une compagnie par division d'infanterie ou brigade de tirailleurs (sauf les exceptions indiquées dans le prikaz 815).

Les armées de Mandchourie étaient déjà toutes pourvues antérieurement de compagnies de mitrailleuses dans la même proportion.

La 2e division de tirailleurs de la Sibérie orientale a une compagnie et demie (prikaz n° 76 de 1906).

Compagnies de télégraphie sans fil. — Un prikaz n° 797 du 14 décembre 1905 modifie l'appellation des trois compagnies indépendantes de Sibérie orientale affectées à la télégraphie sans fil (1). Deux de ces compagnies seront dénommées 1re et 2e compagnies de télégraphie à étincelles de Sibérie orientale et la troisième prendra le nom de 1re compagnie de télégraphie à étincelles.

Transformation du 7e régiment de mortiers en un groupe. — Un prikaz n° 746 du 21 novembre (4 décembre 1905) prescrit de transformer en un groupe d'artillerie de mortiers à deux batteries le 7e régiment de mortiers. Ce nouveau groupe sera dit *du Caucase* (ainsi que le 7e parc volant actuel de mortiers qui cessera de porter un numéro).

Tous les régiments de mortiers sont donc actuellement remplacés par des groupes (2).

---

(1) Voir 1er semestre 1905, p. 269.
(2) Voir 2e semestre 1905, p. 294.

BIBLIOGRAPHIE.

VIERTELJAHRSHEFTE FÜR TRUPPENFÜHRUNG UND HEERESKUNDE (Fascicules trimestriels concernant la conduite des troupes et les sciences militaires). — Berlin, Mittler.

III° année (1906), 1er fascicule (janvier). Sommaire : De l'accroissement des armées. — Un séjour dans l'armée japonaise. — L'instruction suivant la méthode d'Yorck. — Episodes de la bataille de Moukden. — Idées de Moltke sur le débarquement de forces ennemies sur les côtes allemandes. — Expériences faites aux manœuvres françaises. — Les combats des troupes allemandes dans le Sud-Ouest africain.

SIND WIR KRIEGSBEREIT ? (Sommes-nous prêts à la guerre ?) — Metz, 1905, P. Müllers Verlagsbuchhandlung, 1 vol. in-8°, 310 p.

D'après certains journaux allemands, cet ouvrage, dont l'auteur anonyme paraît être un officier, aurait été sinon inspiré, du moins approuvé par le général von Hœseler. En tout cas, parmi les différentes propositions qu'il formule en vue de rendre l'instruction des troupes plus intensive, de lui donner plus de continuité et de l'orienter d'une manière plus nette dans le sens d'une constante et fructueuse préparation à la guerre, on trouve un grand nombre de mesures jadis introduites ou appliquées par le général von Hœseler au XVI° corps d'armée.

L'ouvrage a été publié quelques mois à peine après le vote de la nouvelle loi militaire. Aussi est-il intéressant de constater qu'il ne considère pas celle-ci comme ayant donné satisfaction aux besoins militaires de l'Allemagne. Il réclame de nouvelles augmentations d'effectifs, qui se chiffrent, en nombres ronds, par 1,900 officiers, 300 médecins ou employés militaires, 70,000 sous-officiers et soldats, 31,500 chevaux de troupe, et dont la réalisation comporterait, d'après les évaluations de l'auteur, une dépense non renouvelable de 300 millions environ et un supplément annuel de 90 millions.

Les augmentations réclamées sont motivées par la nécessité de constituer les 23 corps d'armée avec un minimum de 12 bataillons et 12 batteries par division, de leur attribuer en outre la cavalerie nécessaire tout en permettant la formation de 12 divisions de cavalerie, enfin de créer un plus grand nombre de détachements de mitrailleuses, de bataillons de pionniers, d'artillerie à pied, de troupes techniques et du train, en vue de répondre aux besoins de la mobilisation aussi bien qu'aux exigences de l'instruction.

Dans quatre ans, cet ouvrage pourra fournir de nombreux argu-

ments de tout ordre lorsque viendra en discussion la loi militaire sur l'effectif de paix, destinée à succéder à celle du 15 avril 1905.

IMMANUEL, capitaine attaché au Grand État-Major. — DER RUSSISCH-JAPANISCHE KRIEG (la guerre russo-japonaise). — Berlin, 1905, Richard Schröder, 1 vol. in-8°, 125 p. et 3 cartes; 1 vol. in-8°, 137 p. et 6 cartes.

3e fascicule. Sommaire : la bataille de Vafangou. — La marche des Japonais sur Liao-Yang. — La bataille de Liao-Yang. — La bataille du Chaho. — Les événements de Mandchourie depuis la bataille du Chaho jusqu'à la fin de 1904.

4e fascicule. Sommaire : La forteresse de Port-Arthur. — Marche des Japonais contre Port-Arthur. — Le combat sur mer et la défaite des flottes russes de Port-Arthur et de Vladivostock. — Le siège de Port-Arthur.

Ces ouvrages sont un résumé substantiel et bien ordonné des documents publiés dans la presse des divers pays d'Europe.

Capitaine Giuseppe PENNELLA. — IL NUOVO REGOLAMENTO DI ESERCIZI PER LA FANTERIA COMMENTATO E COMPARATO A QUELLO FINORA IN VIGORE (Le nouveau Règlement de manœuvres de l'infanterie commenté et comparé à celui jusqu'alors en vigueur). — Rome, 1905, Casa Editrice Italiana, 1 vol. in-8°, 201 p.

L'auteur a participé aux travaux de la commission chargée de préparer pour l'infanterie italienne un nouveau règlement de manœuvres (1), commission dont les propositions n'auraient été adoptées que dans une mesure relative. Cet ouvrage est donc très intéressant à lire pour ce motif qu'on peut à bon droit y chercher le reflet des idées soutenues au sein de la commission et en déduire jusqu'à un certain point les tendances de celle-ci. Voici, d'ailleurs, en quels termes le capitaine Pennella conclut son étude :

« La partie du Règlement relative à l'instruction sur la place d'exercices n'est pas en harmonie avec cette simplicité dans les mouvements élémentaires et le mécanisme de la manœuvre dont les exigences de notre époque font la condition essentielle d'un meilleur dressage à la manœuvre de notre infanterie. La partie *tactique* ne satisfait pas aux deux nécessités les plus importantes de notre éducation à la guerre : *l'unité de doctrine et la liaison des armes.* »

(1) Voir même semestre, p. 41.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Ce, rue Christine, 2.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 941 **Avril** **1906**

SOMMAIRE

Le renouvellement du matériel d'artillerie de campagne dans les armées étrangères. — La réorganisation militaire de la Chine (à suivre). — *Les grandes manœuvres italiennes en 1905* (à suivre). — *Nouvelles militaires.* — *Bibliographie.*

LE RENOUVELLEMENT

DU

MATÉRIEL D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

DANS LES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

La *Revue militaire des Armées étrangères* a montré, en septembre 1904 (1), dans quel sens les diverses puissances poursuivaient leurs études pour le renouvellement

(1) Voir 1er semestre 1904, p. 193.

de leur matériel d'artillerie de campagne. La supériorité de notre canon de 75 était à cette époque hors de conteste et chacun s'efforçait d'en copier les dispositions. Plusieurs puissances avaient déjà adopté un matériel à tir rapide ; mais celui-ci ne se présentait encore que sous la forme de tables de construction, tout au plus de pièces d'expérience. Seuls quelques États secondaires, tributaires de l'industrie étrangère, avaient commencé leur réarmement. Depuis lors la plupart des grandes puissances militaires, celles qui construisent elles-mêmes leur matériel d'artillerie, ont fait connaître les données caractéristiques de leur nouveau canon et l'ont mis en construction. L'étude qui suit permettra d'apprécier les efforts faits à l'étranger plutôt que les résultats acquis. Un usage prolongé dans les corps de troupe fournira seulement dans l'avenir un critérium sur la valeur respective des matériels d'artillerie actuellement mis en service.

Empire allemand.

« La distribution aux corps de troupes des nouveaux canons à recul sur l'affût et à boucliers a commencé sur la frontière occidentale de l'Empire. » C'est en ces termes que le journal la *Post* a annoncé, le 18 février 1906, la fin d'une crise de réarmement qui n'aura pas duré moins de cinq années.

On sait comment la pièce allemande C/96 à tir accéléré se trouva démodée dès sa naissance en regard de notre canon à tir rapide de 75 millimètres. Notre supériorité incontestable fut bientôt incontestée et les partisans jusque-là les plus déterminés du matériel rustique ne tardèrent pas à mener la campagne en faveur des canons à tir rapide et à long recul sur l'affût. Depuis cette époque, le plus autorisé d'entre eux, le général Rohne, n'a cessé de rendre dans ses nombreux écrits à notre

matériel et à nos méthodes l'éloge le plus complet qui leur ait été décerné. L'industrie allemande, si récalcitrante au début, suivit la voie tracée par l'industrie française et se lança à son tour dans l'étude du canon à recul sur l'affût. Ses constructions obtinrent même tout d'abord dans les petites puissances, ses clientes traditionnelles, une faveur que notre industrie lui a ravie en partie depuis 1904.

Ce revirement dans les idées amena l'État allemand à étudier dès 1900, quatre ans seulement après l'adoption du matériel C/96, les moyens propres à mettre son artillerie à la hauteur des exigences modernes. Les ingénieurs d'Essen et ceux de Dusseldorf travaillèrent d'abord séparément. Ils ne réussirent ni les uns ni les autres à faire accepter leurs modèles par l'autorité militaire et de longues années s'écoulèrent sans résultat. Leur collaboration avec les officiers de l'artillerie allemande fut, paraît-il, plus féconde et on commença à parler au commencement de 1904 d'un canon dit « compromis », dont le modèle construit à Spandau conciliait les exigences de l'administration militaire avec les propositions de Krupp et d'Ehrhardt. Le Ministre de la guerre, général von Einem, annonça enfin officiellement au Reichstag, à la fin de 1904, qu'une décision ferme était prise, un modèle excellent adopté, et que le réarmement allait commencer.

Depuis un an, la presse et les revues militaires allemandes ont publié quelques détails sur le futur matériel allemand, presque toujours dans le but d'établir une comparaison avec notre propre matériel. Les trois premières batteries construites ont été attribuées au 23e régiment d'artillerie de Coblentz et ont pris part aux manœuvres impériales de 1905. Bien qu'aucune donnée n'ait encore été livrée officiellement à la publicité, on peut donc apprécier déjà, dans une certaine mesure, le progrès que va réaliser l'artillerie allemande par la transformation de son matériel.

Le réarmement de l'artillerie allemande est basé sur la conservation du tube et des munitions de l'ancien matériel « dont les qualités balistiques, disait le général Rohne, sont si complètement à la hauteur des exigences actuelles ». Le principal avantage de cette solution est de réduire la dépense au strict minimum puisqu'elle permet d'éviter le renouvellement des approvisionnements de mobilisation. En outre, elle atténue les dangers de la période toujours critique d'un changement de matériel. L'artillerie peut entrer en campagne à un moment quelconque de son réarmement, emmenant côte à côte des pièces anciennes et des pièces nouvelles, sans éprouver dans les opérations du ravitaillement les inconvénients d'une dualité d'approvisionnements. La transformation du matériel peut dès lors se faire sans précipitation.

D'après les renseignements publiés jusqu'à ce jour on peut considérer comme acquis les points suivants :

Le canon ancien, légèrement transformé, est placé sur un affût nouveau à frein hydraulique et récupérateur à ressorts permettant le long recul. L'ouverture et la fermeture de la culasse sont produits par un seul mouvement de la poignée de chargement. La pièce est munie de boucliers de protection très étendus, dont on n'a pas indiqué l'épaisseur, mais dont le poids s'élèverait à 58 kilogrammes (1). L'affût se fixe dans le sol par sa bêche de crosse ; mais la mise en batterie ne comporte pas l'opération de l'abatage.

Au point de vue de la puissance balistique, notre canon conserve donc une supériorité qui est loin d'être négligeable puisque dans le matériel allemand la vitesse initiale est inférieure de 65 mètres par seconde et le poids du projectile moindre de 400 grammes. Sous le rapport de la vitesse du feu, on peut admettre que la nouvelle

(1) *Trierische Zeitung* du 19 décembre 1905.

culasse allemande permettra l'ouverture et la fermeture rapide par un seul mouvement; mais la nécessité d'assurer à leur position de chargement le projectile puis la gargousse métallique — car ceux-ci restent séparés l'un de l'autre — doit forcément ralentir le tir dans une certaine mesure.

Partant du principe bien connu qu'on perd en mobilité ce qu'on gagne en puissance, on fait valoir, en regard de ces inconvénients, certains avantages du nouveau matériel allemand. « Malgré les boucliers, le poids de la nouvelle pièce est sensiblement le même que celui de la pièce ancienne et par suite beaucoup moindre que le poids de la pièce française. » Jusqu'à la publication de chiffres officiels on ne peut que réserver son jugement sur la véracité de cette affirmation. L'avenir apprendra si réellement l'adjonction d'un frein hydraulique, de ressorts récupérateurs et de boucliers a pu être réalisée sans augmentation de poids. Mais comme contre-partie la *Gazette de Trèves* nous révèle que « la construction de la pièce de l'État n'a pu parvenir à obtenir l'immobilité absolue pendant le tir, si bien qu'on ne peut éviter un nouveau pointage ».

La nouvelle construction allemande, qui exclut l'abatage, permet-elle de donner au berceau sans relever la crosse un déplacement angulaire assez considérable pour faciliter les changements d'objectifs ? Cela est douteux, car cet inconvénient des canons à tir rapide, quoi qu'on en ait dit de l'autre côté du Rhin, n'a rien à voir avec l'abatage. En revanche, on saura sans doute un jour si l'on a réussi sans abatage à éviter sur tous les terrains les déplacements latéraux de l'affût pendant le tir.

Les batteries nouvellement armées de canons à tir rapide sont restées à six pièces et ont conservé jusqu'à présent leurs anciens caissons. Le général Rohne, champion convaincu de la batterie à quatre pièces, blâme vivement cette mesure. Pour lui, le caisson blindé est la

conséquence inéluctable de l'adoption d'un canon à tir rapide et à boucliers. Défendant pied à pied sa doctrine, après la décision officielle qui maintient les batteries à six pièces, il demande que celles-ci soient dotées provisoirement de quatre pièces seulement, mais avec caissons blindés et qu'on diffère la distribution des deux autres pièces jusqu'au moment où toutes les batteries seront réarmées. « Une batterie de quatre pièces à recul sur l'affût avec caissons blindés est infiniment supérieure à une batterie de six pièces avec caissons non blindés (1). »

D'autres préconisent également la réduction à quatre pièces afin d'augmenter l'approvisionnement en munitions sans alourdir les unités ; mais sous la réserve que le nombre total des bouches à feu ne sera pas diminué. Cette solution, la plus redoutée par les contribuables, est peut-être celle de l'avenir. Pour le moment il ne semble pas que la question d'organisation de la batterie soit résolue définitivement.

Aucun crédit n'a été inscrit aux budgets de 1905 et de 1906 sous la rubrique d'une transformation du matériel de campagne. La *Post* nous a cependant appris, en janvier 1906, que les sommes nécessaires ont été accordées depuis longtemps et la *Gazette de Trèves* a indiqué au même moment que le budget de 1906 comportait une somme de 16 millions de marks « introduite comme première annuité pour la transformation de la pièce C/96 en canon à recul sur l'affût ». La *Post* estimait, en janvier, qu'à la fin de février 1906 le tiers des corps d'armée aurait reçu le nouveau matériel. On a évalué d'autre part à trois années le délai nécessaire ponr le réarmement de toute l'artillerie allemande. L'opération serait donc terminée au commencement de 1908.

---

(1) *Tägliche Rundschau* du 4 février 1906 (Rohne).

Grande-Bretagne.

La *Revue militaire des Armées étrangères* a signalé, en septembre 1904, l'adoption par la Grande-Bretagne d'un matériel à tir rapide dit modèle 1903, comportant : un canon de 12 l. 1/2 (5 kilogr. 750) pour l'artillerie à cheval et un canon de 18 l. 1/2 (8 kilogr. 400) pour l'artillerie montée. Depuis lors les renseignements les plus contradictoires ont été donnés sur cette question. On annonça alternativement que le nouveau modèle était définitif et que des modifications étaient encore à l'étude. Il est certain aujourd'hui que le gouvernement anglais a adopté un canon dû à la collaboration des trois maisons Armstrong, Vickers et Cammel. Une commission présidée par sir Georges Marshall s'est prononcée pour un type intermédiaire empruntant les meilleurs dispositifs de chacun des trois modèles présentés. Les retards dans la mise en fabrication ont été causés, paraît-il, par la difficulté de ménager les droits de brevet de chaque usine. Un accord sauvegardant les droits de chacun est enfin intervenu et les ordres de fabrication ont été donnés, en décembre 1904, à l'arsenal de Woolwich et aux trois établissements précités.

Le système est à long recul sur l'affût avec frein hydraulique et ressorts récupérateurs, avec cette particularité que le frein est placé au-dessus du canon et non au-dessous. La pièce est munie de boucliers. La portée atteindrait 7,000 yards (6,400 mètres) en tir percutant et 6,300 yards (5,760 mètres) en tir fusant. La vitesse de tir indiquée de 29 coups à la minute a paru exagérée, certains la réduisent à 15 coups.

Ce qui frappe le plus les artilleurs de tous les pays, c'est le poids élevé du canon des batteries montées, qui serait de 2,133 kilogrammes sur son avant-train. Outre

cet alourdissement et la réduction de la vitesse initiale (490 mètres), le poids considérable du projectile (8 kilogr. 400) a entraîné une autre conséquence fâcheuse, très importante pour un canon à tir rapide : l'approvisionnement de l'avant-train de pièce n'est que de 20 coups, celui du caisson 79 coups seulement.

Le réarmement total de l'artillerie anglaise comporte la construction de 28 batteries à cheval (15 pour la métropole, 11 pour les Indes, 2 pour l'Afrique du Sud) et de 151 batteries montées (93 pour la métropole, 45 pour les Indes, 12 pour l'Afrique du Sud, 1 pour l'Égypte). Sur ce nombre, 18 batteries d'obusiers de 5 pouces devant être conservées, il reste à construire 161 batteries, soit 966 pièces. En y ajoutant une réserve de 144 pièces, on arrive à un total de 1080. La dépense prévue est de 448,000 livres pour l'artillerie à cheval et 2,660,000 livres pour l'artillerie montée; au total 3,108,000 livres (77,700,000 francs) sur lesquelles 1,016,000 livres (25,400,000 francs) seront imputées au budget des Indes. Tous ces chiffres sont calculés à raison de 16,000 livres par batterie à cheval et 20,000 livres par batterie montée, ce qui représente un prix de revient relativement élevé.

La fabrication a commencé fin décembre 1904. Le 14 juillet 1905 M. Arnold Forster, Ministre de la guerre, a déclaré à la Chambre des Communes qu'à cette date 33 batteries étaient terminées et qu'à la fin de l'année on pouvait compter sur un total de 65 batteries. Il a donné l'assurance qu'au 31 mars 1906 il y aurait 85 batteries, au 31 mars 1907, 161 batteries (plus 8 batteries à cheval fabriquées à Cossipur, aux Indes) et que le réarmement pourrait être terminé le 1er juillet 1907.

Sur la demande de lord Kitchener, les premières batteries construites ont été attribuées à l'armée des Indes, qui a déjà reçu 18 batteries montées et 3 à cheval. Vers le milieu de 1906, cette armée aura toute son artillerie

équipée en canons à tir rapide. On continuera le réarmement par les troupes d'occupation de l'Afrique du Sud, pour terminer par l'armée métropolitaine.

La question de la batterie à 4 ou 6 pièces est vivement discutée, comme partout ailleurs, et avec les mêmes arguments.

L'Army Council consulté sur ce point n'a pas encore fait connaître son avis, mais il a été décidé dès le début que les canons seraient remplacés nombre pour nombre, que chacun d'eux serait pourvu de 3 caissons et approvisionné à 1000 coups. Comme les ressources du recrutement ne permettent pas d'augmenter le nombre des unités et qu'on trouve le nombre total des pièces relativement faible, on pense généralement que les batteries resteront à 6 pièces. Les premières batteries expédiées aux Indes comprenaient d'ailleurs chacune 6 pièces et 18 caissons, en tout 27 voitures, sans compter les fourgons. « Ces unités monstrueuses constituent, suivant l'expression de lord Roberts, une masse trop lourde, impossible à manier et à ravitailler. » (*Standard* du 27 septembre 1905.)

Autriche-Hongrie.

La question du canon de campagne semblait à peu près résolue il y a dix-huit mois, après des expériences qui n'avaient pas duré moins de huit années. La commission présidée par le général Kropatschek s'était prononcée sur les principes généraux et pour fixer le modèle définitif, il ne restait plus, disait le Ministre de la guerre, qu'à élucider quelques points de détail. A cet effet une batterie composée de 6 canons différents devait subir incessamment les dernières épreuves de marche et de tir. « Cela fait, ajoutait le Ministre, on pourra commencer immédiatement la construction en grand du matériel. »

Un crédit de 15 millions de couronnes était inscrit dans ce but au budget de 1904.

Cette déclaration ne recueillit que des approbations; aussi fut-on désagréablement surpris en Autriche-Hongrie lorsqu'on apprit, au cours de l'été 1904, qu'une nouvelle commission présidée par le prince Lobkowitz se réunissait pour élucider les points suivants : fermeture à coin ou à vis, nature de l'affût, cartouche ou projectile séparé de la charge, boucliers. On demanda dans la presse quel avait bien pu être l'objet des recherches antérieures, si l'on n'était pas encore fixé sur ces questions essentielles. Bien que l'artillerie autrichienne eût considérablement amélioré son ancien matériel en doublant la vitesse de son tir, l'opinion publique demanda que la question du nouveau canon fût résolue au plus tôt « en raison de la situation politique menaçante ». Pour calmer ces inquiétudes, le Ministre fit paraître un communiqué officiel qui portait en substance : « Les épreuves de marche et de tir exécutées avec les 6 pièces différentes de la batterie mixte par une commission d'officiers de troupe ont montré que ces modèles satisfont tous aux exigences de mobilité, de précision et de résistance. La première commission a précisément été dissoute parce que la question était complètement résolue au point de vue technique. S'il n'en avait pas été ainsi, il aurait fallu la convoquer à nouveau puisque le rôle de la deuxième commission était limité au choix des détails, et que cette dernière n'avait pas à s'immiscer dans le côté technique de la question. »

Quoi qu'il en soit de ce partage d'attributions, un modèle a été définitivement adopté en mars 1905 et on en a communiqué officieusement les principales données :

Le tube en bronze, durci suivant un procédé tenu secret et imaginé par le général von Thiele, directeur de l'arsenal de Vienne, est du calibre 76^{mm},5. L'affût

permet un long recul de $1^{m},27$ et la récupération y est assurée par des ressorts; il est muni de boucliers de $4^{mm},5$ d'épaisseur. Les munitions, disposées en cartouches, comprennent un obus explosif de 6 kilogr. 600, chargé ammonal et en shrapnel de 6 kilogr. 700, contenant 320 balles de 9 grammes en plomb durci à l'antimoine. On espère obtenir avec ce faible poids de balles une force de pénétration et une action meurtrière suffisantes, grâce au supplément de vitesse donné par la charge arrière.

La vitesse initiale est de 500 mètres, chiffre fort discuté aux Délégations comme dans la presse. Les adversaires du bronze ont affirmé que si l'artillerie austro-hongroise s'en tenait à une vitesse aussi modérée, c'était faute de pouvoir la dépasser avec ce métal. Le gouvernement a répondu que le tube du nouveau canon était capable de supporter des pressions beaucoup plus considérables que celle correspondant à la vitesse de 500 mètres, mais qu'il avait paru inutile de dépasser ce chiffre. La pièce pèse 970 kilogrammes en batterie et 1750 sur avant-train. La portée maxima est de 6,300 mètres. La vitesse du tir peut atteindre 21 coups à la minute.

« Voilà donc un nouveau canon de campagne définitivement adopté par les Autrichiens, dit le colonel Gädke dans le *Berliner Tageblatt* du 25 mars 1905, et il faut les en féliciter. La longue durée des essais n'a pas été du temps perdu : elle a préservé nos voisins des frais considérables qu'a entraînés en Allemagne l'adoption d'un canon intermédiaire, déjà démodé au moment où il a été mis en service. Pour que l'artillerie de l'armée alliée soit à la hauteur de la technique moderne, ajoute-t-il un peu ironiquement, il n'est plus besoin que de l'allocation des crédits par les Délégations. On souhaite en Autriche que cela arrive bientôt; malheureusement la situation politique intérieure nous oblige à rester sceptiques à cet égard. Au point de vue allemand, cela

est regrettable. Jusqu'ici nous avons assumé la plus grosse partie des charges militaires de l'alliance. Nous pourrions procéder avec la plus grande quiétude à la construction de notre flotte si les forces de l'armée alliée correspondaient à celles de notre propre armée. »

Et en effet, si rien, au point de vue technique, ne retarde plus la construction intensive du nouveau matériel autrichien, il n'en est pas de même au point de vue financier. Le crédit accordé en 1904 par les Délégations est resté à l'état de promesse platonique, faute du vote des Parlements autrichien et hongrois autorisant l'emprunt correspondant.

Une autre question, fort difficile à trancher, amènera vraisemblablement d'autres retards : c'est celle des quote-parts attribuées à l'industrie autrichienne et à l'industrie hongroise dans les achats de matière première. « La proportion habituelle de 70 à 30 sera d'autant plus difficile à maintenir que les maisons hongroises ne sont pas assez développées pour pouvoir faire des offres, et que certains objets sont brevetés en Autriche où se trouvent les meilleures usines (1). »

Il est donc impossible de prévoir actuellement à quelle époque l'artillerie austro-hongroise sera dotée d'un canon de campagne à tir rapide.

En attendant, on discute dans les écrits militaires les questions d'organisation de l'artillerie et notamment celles de la batterie à 4 ou 6 pièces et de l'artillerie de corps. On se prononce généralement pour les batteries de 6 pièces, avec 9 ou 12 caissons et pour le maintien de l'artillerie de corps. Tous ces projets comportent une augmentation du nombre des pièces et nécessiteraient non seulement de l'argent, mais encore une sérieuse augmentation de l'effectif de paix de l'artillerie en

(1) Stavenhagen. *Revue belge.*

hommes et en chevaux. Dans ces conditions leur organisation est ajournée jusqu'à l'époque où les fils de l'imbroglio hongrois seront dénoués.

La question de l'obusier de campagne est un peu plus avancée que celle du canon, puisqu'on poursuit la construction du matériel de 10^{cm},5 modèle 1899. Malheureusement on ne peut pas organiser les 42 batteries destinées à servir ce matériel, parce que la Hongrie a refusé jusqu'à présent l'augmentation de contingent nécessaire à ces nouvelles formations. Il aurait donc fallu se résoudre à laisser ce matériel neuf dans les hangars, si l'on n'avait trouvé un expédient qui consiste à en armer provisoirement deux batteries de chaque régiment d'artillerie de corps, afin qu'il puisse servir au moins dans une certaine mesure à l'instruction des officiers et des hommes (d'après l'*Armee Blatt* du 25 juin 1900).

Italie.

Le canon de campagne de 75^{A} à tir accéléré, sur affût rigide, a été mis en service pendant l'été de 1904 pour remplacer le canon de 7 centimètres en bronze (120 batteries). Ainsi que tout le monde le prévoyait, les résultats obtenus avec ce matériel ont été mauvais. Outre son poids trop élevé et la lenteur de son tir, on lui reprocherait un manque de justesse dû à la mauvaise qualité du métal employé.

Pour remplacer les canons de 87^{B} en bronze, modèle 1880-1898, on a expérimenté en septembre 1904, au polygone de Circé, un canon Krupp de 75 sur affût à déformation, comparativement avec un canon de même calibre construit par l'arsenal de Turin. Les résultats auraient été favorables au premier, tant au point de vue des qualités balistiques qu'à celui de la résistance. Mais le poids des deux modèles aurait été reconnu trop consi-

dérable, eu égard à la nature accidentée du pays et à la médiocrité des chevaux de trait. La commission a décidé de procéder en 1905 à de nouvelles expériences avec une batterie de canons du même système commandés à Krupp, mais réduits au calibre de 73 millimètres.

En attendant on est loin d'être d'accord sur ce sujet et les polémiques vont leur train. Les uns, dans le but de ménager l'opinion publique et de ne pas discréditer dès sa naissance le canon de 75A, tiennent pour un canon de 73 millimètres fabriqué en Italie. Les autres penchent pour une commande en Allemagne, motivant leur opinion sur la plus grande rapidité de fabrication et sur la meilleure qualité des produits de l'industrie allemande.

Le lieutenant général de réserve Biancardi a publié récemment dans la *Nuova Antologia*, sous le titre sensationnel : « L'armée sans artillerie », un article acrimonieux qui a produit en Italie la plus fâcheuse impression. Le major général Sollier, inspecteur des constructions de l'artillerie, a essayé, en novembre 1905, de rassurer l'opinion publique par une réponse sous forme de lettre ouverte au général Biancardi. Il y conteste que le canon de 75A ait des défauts que l'Inspection de l'artillerie chercherait à dissimuler et proclame que, bien au contraire, ç'a été, c'est et ce sera pour longtemps un des meilleurs canons de campagne. Mais il n'en déclare pas moins qu'on est en train d'étudier les moyens de transformer ce matériel rigide en matériel à tir rapide ou à déformation et à boucliers, « ce qui ne me plaît qu'à moitié, dit-il, je ne suis pas encore convaincu ». « Nous avons donc pour le moment, conclut-il, le matériel rigide de 75A qu'on pourra transformer en matériel à déformation ; on obtiendra ainsi un matériel peu coûteux, quelque peu pesant, mais puissant. Nous avons expérimenté avec de très bons résultats un matériel de 70, de puissance plus que suffisante, très léger et maniable, qui conviendrait merveilleusement à l'artillerie à cheval, en particulier

pour les terrains de Sicile, de Sardaigne et des Alpes et même pour tous nos terrains. Enfin on attend actuellement le résultat des expériences faites avec un matériel de 73 millimètres établi par Krupp, d'après les directives que nous lui avons données, lequel serait un juste milieu entre les canons de 75 et de 70. Nous possédons ainsi tous les éléments pour choisir à brève échéance le matériel qui nous convient. »

S'il est exact qu'on ait seulement l'embarras du choix, il n'est pas moins vrai que la multiplicité des calibres, dont on espérait enfin sortir, rencontre aussi des adversaires autorisés. Ce dernier inconvénient menace de devenir d'autant plus sensible que certains demandent déjà, pour compenser la réduction de calibre du canon, la création d'un certain nombre de batteries d'obusiers de campagne. Avec un canon de campagne (en service) de 75 millimètres, un deuxième canon de campagne (en projet) de 73 millimètres, un canon de montagne (en service) et peut-être un canon pour batterie à cheval (en projet) de 70 millimètres, un obusier de campagne (en projet) de 10^{cm},5 à 12 centimètres, l'artillerie italienne présenterait une variété de calibres peu enviable au point de vue des facilités du ravitaillement en munitions.

Etats-Unis.

Cette puissance fournit un exemple frappant des difficultés qu'on éprouve, en matière d'artillerie, dès qu'il s'agit de faire passer dans la pratique le fruit des spéculations théoriques. Le canon à tir rapide Wheeler de 3 pouces (76^{mm},2) modèle 1902 est adopté depuis deux ans, et les batteries américaines — pourtant si peu nombreuses — ne sont pas encore dotées du petit nombre de pièces à tir rapide qui leur est nécessaire.

Conscient de l'impuissance de l'industrie américaine

qui, pendant la guerre de Cuba, ne put fabriquer en temps utile une seule pièce d'artillerie, le gouvernement avait dû se résoudre à commander 50 pièces à l'étranger (chez Ehrhardt à Dusseldorf). Le reste de la fourniture était réparti entre les établissements de l'Ordnance (50 pièces) et les usines américaines privées. On espérait ainsi pouvoir armer la plupart, sinon la totalité, des 25 batteries à 4 pièces de l'armée régulière avant le 30 juin 1904, terme de l'année budgétaire, et entamer ensuite l'armement nécessaire aux 16 batteries de la milice pour lesquelles les crédits étaient votés. Or, à cette date, aucune batterie de campagne n'avait reçu le nouveau matériel, sauf celle du Fort-Riley chargée de faire des expériences et d'élaborer un règlement de manœuvres. On parlait vaguement alors d'un retard dû à la fabrication des caissons et des avant-trains, et aussi au désir d'armer toutes les batteries à la fois; on évaluait ce retard à une année.

Le rapport du chef de l'Ordnance pour 1904 a éclairci plus complètement la question en montrant que les retards étaient dus à des difficultés d'ordre technique. Le service de l'Ordnance ne put se procurer aux États-Unis les ressorts récupérateurs et les hausses panoramiques. En même temps, quelques modifications étaient apportées à l'affût : le recul du tube était réduit de $1^m,20$ à $1^m,10$; les appareils de pointage étaient changés. Il s'agit aujourd'hui d'un canon modèle 1903. Les crédits votés permettent la construction de 52 batteries (dont la moitié pour l'armée régulière) ; mais on ne prévoit pas l'achèvement de l'armement avant le 1er octobre 1906 (1), ce qui représente déjà un retard de plus de deux années sur les premières prévisions.

---

(1) En octobre 1905, 12 batteries seulement avaient reçu le nouveau matériel.

Le poids de la voiture-pièce Wheeler est de 1725 kilogrammes, ce qui ne serait pas exagéré pour les conditions topographiques de la guerre d'Europe. Mais pour un matériel destiné à opérer aux États-Unis où il y a peu de routes, ou dans les colonies où il y en a moins encore, on pouvait craindre que ce poids n'entraînât l'incapacité manœuvrière. A tort ou à raison on a attribué au poids élevé de son canon de campagne les insuccès de l'artillerie russe en Mandchourie. Ce point de vue paraît avoir été envisagé — peut-être un peu tard — par les Américains, car le service de l'Ordnance serait décidé à faire construire une pièce plus légère que le canon de 3 pouces ($76^{mm},2$).

Des essais ont été faits avec un canon de 2 pouces ($50^{mm},8$) sur affût à long recul tirant un projectile explosif de 5 livres. Ces expériences ont montré que la vitesse du tir de cette bouche à feu n'était pas supérieure à celle du canon de 3 pouces. Quant à l'efficacité, elle a été insuffisante. Les expériences ont prouvé que l'emploi de l'obus explosif de petit calibre doit être limité aux cas où il peut agir par percussion directe, comme dans le tir sur le matériel, car sa charge est insuffisante pour produire un effet d'explosion. Pour le shrapnel de 2 pouces, le résultat est à peu près nul, aussi bien contre les troupes découvertes que contre les troupes abritées. La conclusion de ces essais est qu'un canon de 2 p. 38 ($60^{mm},4$) tirant un projectile de 7 livres 1/2 doit être considéré comme le plus petit calibre permettant l'emploi du shrapnel. C'est à ce calibre que se serait arrêté le département de l'Ordnance pour le modèle d'un canon léger dont la construction serait décidée.

Russie et Japon.

On sait qu'aucun des deux belligérants de la dernière guerre ne possédait une artillerie à tir rapide dans le sens moderne de cette expression. En dépit de son nom « canon à tir rapide de 3 pouces modèle 1900 » le canon russe est trop mal construit et le recul sur l'affût y est trop réduit (90 centimètres) pour qu'il puisse rester immobile pendant le tir. Il se dépointe à chaque coup. Quant au canon japonais, à affût rigide, sans bêche de crosse, ses récupérateurs à ressorts reliés aux sabots à bêche ramènent bien à peu près la pièce en batterie (1), mais il doit également être repointé après chaque coup. L'une et l'autre pièce ne peuvent dépasser la vitesse de 2 à 3 coups par minute.

Les événements de la guerre de Mandchourie, judicieusement analysés et adaptés aux conditions de l'armement dans les puissances européennes, peuvent donner néanmoins de précieux enseignements en matière d'artillerie. Tout porte à croire que les intéressés ont déjà tiré des expériences faites à leurs dépens des conclusions qu'ils se réservent d'utiliser dans un avenir meilleur.

Les Russes avaient constaté, bien avant la guerre, l'imperfection de leur récupérateur à rondelles de caoutchouc qui, une fois échauffées, — ce qui arrive rapidement, — ne possèdent plus l'élasticité suffisante pour ramener la pièce en batterie. On sait qu'ils avaient adopté un modèle 1902 avec long recul, frein hydraulique et ressorts récupérateurs. Malheureusement leur industrie ne fut pas en mesure de fabriquer dans les délais voulus les pièces nécessaires et ce matériel ne put faire que

(1) *Revue d'artillerie* de décembre 1904.

trop tardivement son apparition sur le théâtre de la guerre. « La Russie paye cher, disait le 4 septembre 1903 le *Berliner Neuste Nachrichten*, la faute qu'elle a commise de vouloir un canon national que ses techniciens n'étaient pas capables d'inventer, ni son industrie de construire dans un espace de temps restreint. »

Les canons russes et japonais n'étaient pas munis de boucliers. On sait que l'opinion dans l'armée russe avait toujours été très hostile à ce mode de protection. Dès la fin de 1904, il se produisit un revirement, et un prikaz du 19 février 1905 prescrivit d'envoyer en Extrême-Orient 3 batteries à tir rapide armées du matériel modèle 1902 et munies de boucliers.

Quant aux Japonais, ils s'ingénièrent pour faire usage de boucliers de fortune. Pour l'affût russe déjà très lourd cette surcharge ne pouvait être accueillie avec beaucoup de faveur; mais le point capital c'est que, de part et d'autre, la pièce n'étant pas immobile pendant le tir, ces masques protecteurs ne pouvaient être utilisés que pendant les pauses du feu. Ces circonstances ont pu entacher d'erreur le jugement porté par les spectateurs ou les acteurs de la guerre de Mandchourie sur le principe du bouclier; mais on ne peut que retenir comme un enseignement ce fait que les adversaires ont senti tous deux la nécessité de recourir à ce moyen de protection.

Les différences caractéristiques des deux matériels d'artillerie de campagne, japonais et russes, résidaient dans les qualités balistiques et dans la mobilité. La puissance du canon russe (poids du projectile, $6^{kg},5$; vitesse initiale, 590 mètres) était considérablement supérieure à celle du canon japonais (poids du projectile, $6^{kg},1$; vitesse, 457 mètres). En revanche, le poids de la pièce russe (1884 kilogrammes) dépassait de près de 250 kilogrammes celui de la pièce japonaise (1647 kilogrammes). La mobilité a fait défaut à l'artillerie russe, surtout dans la région accidentée des premières opéra-

tions. Par contre les Japonais ont éprouvé, au point de vue de la puissance de leur canon, des déboires qui doivent être mis sur le compte du faible poids du projectile et d'une vitesse restant insuffisante, mais qui furent compensés, en regard de l'artillerie russe, par la meilleure qualité de ces projectiles.

Le canon japonais tirait un shrapnel contenant 234 balles de 10gr,7 et un obus contenant 800 grammes d'explosif. Le canon russe modèle 1900 ne tirait qu'un seul projectile : le shrapnel contenant 260 balles de 10gr,66.

L'efficacité du shrapnel fut écrasante au début de la guerre, et on attribua en grande partie le succès des Japonais, au Yalou, à Vafangoou, à leur supériorité en artillerie. Il en résulta que les deux artilleries adverses prirent de plus en plus des positions très couvertes et n'osèrent plus s'approcher aux bonnes distances de combat. Par la suite, elles se canonnèrent la plupart du temps à la distance limite de la portée des pièces et engagèrent la lutte d'artillerie à des distances supérieures à 5 kilomètres. Dans ces conditions leur efficacité fut à peu près nulle. Les balles des shrapnels ne produisaient plus d'effets destructeurs sensibles. Quelques-unes traversaient bien encore les vêtements, mais si elles rencontraient un corps résistant tel que cuir, drap épais, etc., elles rebondissaient sans causer aucun mal. Ces tirs étaient d'ailleurs faits au jugé, sur des positions où l'ennemi était absolument invisible ; les hauteurs d'éclatement étaient généralement mal réglées et beaucoup de projectiles n'éclataient pas du tout. Il n'est pas étonnant que dans ces conditions les shrapnels n'aient rien produit. La faute en incombe pour la plus grande part à la timidité des deux artilleries, pour le reste à la mauvaise qualité des projectiles et au poids insuffisant des balles.

C'est donc à tort qu'on a parlé d'une faillite du

shrapnel. Ce projectile, quand il est bien construit et bien employé, conserve toute sa valeur contre les troupes découvertes ou forcées de se découvrir sous la menace de l'attaque. Il contraint celles qui sont retranchées à une attitude absolument passive. Il est à peu près sans action sur le personnel des batteries abrité derrière des boucliers, mais il rend le ravitaillement en munitions extrêmement difficile.

Au surplus, l'efficacité matérielle des obus japonais contre les tranchées et contre les localités ne fut pas meilleure que celle des shrapnels, surtout aux grandes distances. La valeur de ce projectile réside seulement dans l'effet moral qu'il pourrait produire au début d'une campagne sur des troupes impressionnables.

Bien que les canons ne fussent pas à tir rapide, la consommation en munitions a dépassé toutes les prévisions et, après chaque bataille, les approvisionnements étaient épuisés, ce qui explique en partie la faiblesse des poursuites des Japonais après chaque victoire et les intervalles de plusieurs semaines qui ont séparé les batailles. Le tir par rafales, qui doit être intermittent, fut en réalité continu, les commandants de batteries faisant tirer aussi longtemps qu'il leur restait des munitions. Dans ces conditions, le nombre des caissons a été notoirement insuffisant; aussi les artilleurs japonais demandent-ils, dans l'organisation de l'avenir, un minimum de trois caissons par pièce.

Dans le cercle des États secondaires qui ne construisent pas eux-mêmes leur matériel d'artillerie, la décision concernant les commandes à l'étranger était déjà prise il y a dix-huit mois. L'industrie allemande ne comptait encore que des succès (en Suède, Norvège, Danemark, Hollande, Suisse, Roumanie, Turquie), lorsque la décision du Portugal en faveur de l'industrie française (9 mai 1904) vint produire un revirement d'opi-

nion dans les puissances où la question était en suspens. Toutefois la Belgique vient encore de donner la préférence à l'industrie allemande. La Serbie n'a pas encore signifié, à l'heure actuelle, son choix définitif, mais tout porte à croire que cette puissance commandera son matériel en France. Pour la Bulgarie et l'Espagne, dont il reste à parler, c'est un fait acquis.

Bulgarie.

Le gouvernement bulgare a signé le 13 novembre 1904 avec la société du Creusot un marché portant fourniture de 81 batteries de canons de campagne de 75 millimètres, à tir rapide, destinées à armer 9 régiments à 9 batteries.

Ce matériel (Schneider-Canet modèle 1903 PR) comporte un affût avec bêche de crosse permettant la mise en batterie sans abatage. La culasse à vis s'ouvre et se ferme par un seul mouvement, la mise de feu a lieu par percussion centrale. L'appareil de visée goniométrique ne présente pas les avantages de la ligne de mire indépendante. Le pointage en direction peut être achevé par coulissement du berceau le long de l'essieu. Les boucliers d'acier sont à l'épreuve de la balle du fusil roumain jusqu'aux petites distances.

A l'inverse du Portugal, la Bulgarie a exclu le frein hydropneumatique pour s'en tenir au frein hydraulique avec récupérateur à ressorts. Il faut voir la raison de cette préférence dans ce fait que les récupérateurs à air des obusiers fournis antérieurement à la Bulgarie par la société Schneider ont imparfaitement fonctionné. On sait que, depuis lors, le Creusot a corrigé ces défectuosités et obtenu un bon frein hydropneumatique, mais on conçoit que le gouvernement bulgare n'ait pas voulu renouveler l'expérience.

La commande comporte par batterie : 4 pièces, 12 caissons à renversement et seulement 230 shrapnels par pièce. Le montant s'élève à 28 millions de francs. Le délai pour la fourniture complète est de trois années.

L'artillerie bulgare, qui avait résolu la question de l'obusier avant d'aborder celle du canon, possède depuis trois ou quatre ans un obusier de 12 centimètres à tir rapide modèle Schneider-Canet 1897. Le poids des voitures-pièces est de 2,000 kilogrammes environ et la vitesse du tir peut atteindre 4 à 5 coups à la minute. Malheureusement, comme on l'a dit déjà, le frein à récupérateur d'air fonctionne mal. La Bulgarie doit, paraît-il, réexpédier ces freins à l'usine pour les transformer en récupérateurs à ressorts.

Espagne.

Le matériel de campagne de l'artillerie espagnole est des plus bigarrés. L'unité d'armement n'est réalisée dans aucun régiment. A côté de canons modernes à tir accéléré fournis par Saint-Chamond (30 batteries) et par Krupp (10 batteries) et de canons à tir rapide du Creusot (10 batteries) on trouve dans chaque corps des batteries d'anciens canons en bronze ou en acier de 7 centimètres, de 9 centimètres ou du système Sotomayor (1).

Toutefois les batteries provenant de Saint-Chamond, d'Essen et du Creusot, au total 50 batteries, ont toutes le même calibre de 75 millimètres.

Désireux de réaliser l'unité de calibre de toute son artillerie de campagne, le gouvernement espagnol a

(1) 30 batteries de canon de 7 centimètres, en acier; 15 batteries de canons de 9 centimètres, en bronze; 8 batteries de canons de 9 centimètres, en acier; 2 batteries de canons Sotomayor.

envoyé au commencement de 1904 une commission d'officiers d'artillerie dans les divers pays étrangers avec mission d'y étudier les derniers progrès industriels. Le rapport établi par cette commission comme conclusion de ses études se prononça en faveur des constructions de l'industrie française, notamment du type à frein hydro-pneumatique déjà adopté par le Portugal. Les représentants de l'industrie allemande menèrent alors dans la presse une campagne basée sur de prétendues défectuosités du matériel portugais. Leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès, car le Ministre de la guerre a déposé, le 22 novembre 1905, au Parlement espagnol un projet de loi approuvant l'achat de 200 canons à tir rapide au Creusot. L'exposé des motifs déclare que cette pièce est incontestablement supérieure à toutes les autres.

Les crédits demandés s'élèvent à 20 millions de francs et doivent être répartis sur quatre exercices budgétaires. Cet achat sera peut-être complété dans l'avenir par la transformation en pièces à tir rapide des pièces à tir accéléré de Saint-Chamond et de Krupp que possède déjà l'artillerie espagnole.

*
* *

En résumé, pour citer seulement les puissances militaires de premier ordre : l'Allemagne et l'Angleterre auront renouvelé, dans les premiers mois de l'année 1908, leur matériel d'artillerie de campagne. Les États-Unis termineront vraisemblablement dans l'année courante leur réarmement. La Russie et le Japon ont besoin de quelques années de recueillement pour doter leur artillerie de campagne d'un canon à tir rapide satisfaisant aux exigences révélées par la guerre de Mandchourie. La mise en construction du canon à tir rapide adopté en

Autriche-Hongrie est arrêtée pour des raisons d'ordre financier résultant de la crise intérieure, et l'Italie en est encore à la période des essais.

On a souvent parlé à l'étranger des progrès réalisés dans la technique depuis l'adoption de notre canon de campagne. On a insinué que les constructions plus récentes bénéficieraient de ces progrès et que notre canon allait ainsi se trouver démodé. Les faits n'ont pas justifié cette affirmation. On chercherait vainement dans les nouveaux matériels étrangers, non pas un principe, mais un détail de construction présentant quelque originalité ; on n'y peut trouver qu'une copie imparfaite de notre canon de 75. L'avance considérable que nous avons prise en 1897 ne sera donc encore regagnée qu'en partie lorsque, dans quelques années, le personnel des artilleries étrangères aura acquis l'instruction nécessaire pour obtenir d'un canon à tir rapide son plein rendement.

LA

RÉORGANISATION MILITAIRE

DE LA CHINE [1]

III

LE RECRUTEMENT DE LA NOUVELLE ARMÉE CHINOISE

Ainsi qu'on l'a vu dans un premier article, l'armée nationale chinoise doit comprendre :

L'armée active ou *tchang-pei-kiun ;*

La première réserve ou *su-pei-kiun* ;

La deuxième réserve ou *hô-pei-kiun.*

Ces forces sont tout à fait distinctes des troupes de police et de gendarmerie, *sun-djin,* organisées à la japonaise et tout spécialement chargées de maintenir l'ordre dans le pays et de réprimer le brigandage.

Toutes les anciennes troupes sont destinées à disparaître ; elles ne reçoivent plus de jeunes soldats ; en attendant leur extinction complète on les utilise aux opérations de police.

La nouvelle armée ne doit comprendre en principe que des engagés volontaires, appartenant aux bons

(1) Voir 1er semestre, 1906, p. 242.

éléments du peuple et connus personnellement des mandarins locaux.

Durée du service. — Tout soldat doit le service pendant dix ans, savoir :

Trois ans dans l'armée active ;

Trois ans dans la première réserve ;

Quatre ans dans la deuxième réserve.

Conditions requises pour les recrues. — *Age :* plus de 20 ans et moins de 25.

Physique : Taille minimum 4 pieds 8 pouces dans les provinces du Nord ; 4 pieds 6 pouces dans les provinces du Sud.

N'être ni myope, ni sourd ; n'avoir aucune infirmité. Pouvoir soulever un poids de 60 kilogrammes.

Moral : Être adroit ; ne pas fumer l'opium ; ne pas avoir de vice secret ; n'avoir jamais été compromis dans des affaires de révolte.

Références : Appartenir à une famille connue, et fournir au moment de l'incorporation les noms des ancêtres jusqu'à la troisième génération.

Instruction : Connaître quelques caractères.

Opérations du recrutement. — Le service n'est pas obligatoire, sauf pour les Mandchous qui seuls y sont astreints, bien que, pratiquement, une très faible partie d'entre eux soit employée dans les nouvelles formations.

Les 36 divisions mixtes de la future armée chinoise exigeront simplement, avec le service de trois ans, un contingent annuel de 140,000 hommes, soit, en décomptant à 300 millions d'habitants seulement la population des 18 provinces, le *dixième environ* d'une classe de jeunes Chinois de 21 ans.

En cas de pénurie de candidats, le recrutement fixe le nombre de soldats à fournir ; les notables doivent prendre leurs dispositions pour le réaliser.

Les recrues sont présentées aux officiers recruteurs par le chef de localité ; ce dernier est responsable de leur bon choix.

Après examen, les officiers recruteurs envoient la liste des bons pour le service au chef de localité qui établit le registre matricule.

Après acceptation, les recrues reçoivent une faible solde journalière ; au départ on leur alloue des frais de route leur permettant de subsister pendant le voyage.

Un certificat d'enrôlement est remis aux parents.

Recrutement régional. — Le recrutement sera autant que possible *régional* ou plutôt *provincial*. Des instructions adressées récemment aux provinces du Yang-tseu, en particulier au Kiangsou, sont même, sur ce point, plus formelles que la loi générale. Les provinces seules qui auront à entretenir de gros effectifs, le Tchili et le Houpé, pourront exceptionnellement s'adresser aux régions riches en beaux hommes telles que le Chantoung, le Honan, le Nganhoué et le Hounan, mais devront puiser alors dans les districts les plus rapprochés ou traversés par les chemins de fer.

Avantages pécuniaires. — La solde brute de l'homme de troupe est de 4 taëls 1/2 par mois (1).

Un taël est prélevé chaque mois ; les retenues sont envoyées tous les six mois aux mandarins locaux et versées par eux aux parents des soldats contre émargement ; mention du versement est faite sur le certificat d'enrôlement.

Les familles qui auraient à se plaindre de retards ou de diminutions des versements pourront faire adresser une réclamation au chef de corps par l'intermédiaire de leur fils.

---

(1) Le taël = 3 fr. 60 environ.

Trois mois après l'incorporation, les recrues subissent un examen ; les parents de ceux qui y satisfont convenablement, et possesseurs de moins de 30 mou de terre (2 hectares environ), seront exemptés de l'impôt foncier. D'autres avantages pourront leur être accordés.

Incorporation et avancement. — Les recrues destinées à combler les vides d'une unité existante arrivent simultanément.

Pour les unités de nouvelle création, on procède ainsi. Le cinquième des recrues est d'abord incorporé ; après cinq mois d'instruction, les meilleurs d'entre ces hommes sont nommés caporaux ou soldats de première classe ; on appelle ensuite les autres recrues ; ces derniers appelés seront instruits par leurs anciens. Après trois mois d'instruction, les meilleurs instructeurs sont promus sous-officiers ; les autres, caporaux ou soldats de première classe. Les recrues les mieux douées passent soldats de deuxième classe et, cinq mois après, peuvent passer à la première. Au cours des années suivantes, ces soldats peuvent être promus caporaux et sous-officiers.

L'instruction doit être terminée en dix mois.

L'avancement des hommes de troupe est réglé par le commandant du bataillon ou groupe et le commandant de la compagnie, de l'escadron ou batterie.

Première réserve. — Après trois ans de service dans le Tchang-pei-kiun, les soldats reçoivent un certificat et reviennent dans leurs foyers en qualité de réservistes (Su-pei-ping). Ils y resteront trois ans et toucheront, pendant ce temps, un taël par mois.

Ils pourront exercer librement leur profession.

Districts de réserve. — Tout centre possédant plus de 100 réservistes forme un district de réserve administré par un sous-officier. Si l'effectif est plus considérable, on

nommera deux ou plusieurs sous-officiers, et, si c'est nécessaire, un officier.

Les centres comptant moins de 100 réservistes seront rattachés à un district ou groupés deux à deux sous l'autorité d'un sous-officier.

Dans chaque préfecture les réservistes seront groupés en compagnies numérotées.

Les officiers et sous-officiers employés dans les districts de réserve sont chargés : de payer la solde chaque mois en présence du mandarin local, et, tous les six mois, les délégations des hommes de l'active aux familles ; de transmettre aux familles les lettres des fils sous les drapeaux ; de préparer l'enrôlement des recrues.

Ils tiennent le registre matricule des soldats et réservistes de leur district.

Périodes d'instruction. — Le 10e mois de chaque année, les réservistes effectuent, au siège de leur préfecture, une période de 1 mois d'instruction, au cours de laquelle ils reçoivent la solde du *Tchang-pei-kiun*.

Ils sont conduits à la préfecture par le sous-officier de district et sont habillés et armés au magasin de mobilisation. Après l'accomplissement de leur période, les armes et les effets sont reversés au magasin.

Les réservistes sont inspectés au cours de leur période par un officier délégué.

Aucun réserviste ne peut s'absenter de son district sans autorisation.

Tout réserviste résidant dans un district autre que son district d'origine peut y effectuer sa période d'instruction annuelle, à condition d'en faire la demande le 6e mois ; le chef du district de recrutement informe le vice-roi ou le gouverneur intéressé et donne la réponse au demandeur dans le courant du 8e mois.

En cas de maladie ou d'affaires importantes, il peut être accordé un sursis après enquête.

En cas de guerre, tous les réservistes doivent se présenter au district de leur résidence ou de leur domicile *sous peine de mort*. C'est *au district* qu'ils seront habillés, équipés, armés et mis en route.

Deuxième réserve. — Après 3 ans de service dans le *Su-pei-kiun*, les réservistes reçoivent un deuxième certificat et passent dans la 2e réserve où ils recevront un demi-taël par mois. Ils y resteront 4 ans.

Tout centre comptant 200 réservistes du 2e ban formera un district de 2e réserve. Si le nombre est inférieur à 200, les réservistes seront rattachés à un district de 1re réserve.

Les réservistes du 2e ban accomplissent une période au 10e mois de la 2e et de la 4e année de leur séjour dans la 2e réserve.

Cessation du service. — Après quatre ans passés dans la deuxième réserve, les réservistes reçoivent un certificat de cessation de service.

En cas de guerre, ceux qui n'ont pas 45 ans et qui veulent reprendre du service en font la demande au chef du district de réserve et produisent leur certificat de cessation de service.

A l'expiration des dix années de service militaire les meilleurs gradés pourront recevoir un emploi dans le service de recrutement. Après un examen spécial, pareil avantage pourra être accordé aux hommes de troupe vigoureux et sains.

Les peines les plus sévères sont édictées contre les déserteurs. Les chefs de notables et les mandarins sont tenus comme directement responsables et subissent des préjudices proportionnels à la durée de la désertion.

Situation actuelle. — A l'heure actuelle, il n'existe en Chine que 4,000 réservistes du nouveau régime. Ils

appartiennent à la 1re division de Tchang-pei-kiun du Tchili (à Young-ping-fou); ils ont été libérés par échelons de 1000 aux mois de mars, avril, mai et juin 1905. Ils avaient été incorporés suivant des règles spéciales au Tchili, qui ont servi de base à la loi de 1905, rendue désormais obligatoire dans tout l'empire.

Les hommes des troupes exercées qui ont été renvoyés dans leurs foyers à la suite des épurations et transformations récemment effectuées ne sont pas considérés comme réservistes. En cas de guerre, ils seraient peut-être rappelés à l'activité, mais pas dans les formations de l'armée active.

Le soldat chinois. — Au point de vue physique, le soldat chinois est fort, musclé, bien charpenté, sobre, leste, adroit, excellent marcheur. Il s'adonne volontiers à la gymnastique.

Son endurance aurait peut-être quelque tendance à baisser, du fait de l'amélioration de son bien-être en temps de paix, difficilement réalisable en temps de guerre d'une façon permanente.

Les nouveaux soldats sont, en effet, incontestablement mieux traités que ceux de l'ancienne armée; ils sont logés dans de bons casernements, bien couchés, bien habillés. Mieux payés aussi, ils peuvent améliorer leur nourriture et manger de la viande. On leur donne de bons effets ouatés et fourrés pour l'hiver, des vêtements légers pour l'été, des imperméables pour la pluie. Ils ont enfin des médecins militaires, des infirmiers, des hôpitaux, des brancardiers, des voitures d'ambulance. On peut se demander si, vite habitués à ce surcroît de confort, ils ne seront pas atteints en plus grand nombre par les épreuves qui sévissent d'ordinaire sur les troupes en temps de guerre. On a pu le constater en 1903, sur la frontière du Tonkin, où huit camps de Tchang-pei-kiun venus du Houpé, habillés et équipés à l'européenne,

recrutés avec soin, excellentes troupes, laissèrent en route la moitié de leur effectif, débilités et décimés qu'ils furent par les maladies.

Au point de vue moral, le type actuel du soldat chinois est sensiblement supérieur à l'ancien. On ne recrute plus que dans les bons éléments du peuple. Ce moral, déjà meilleur, tend à se relever encore davantage.

Il existe d'ailleurs, dans les grandes villes, un sérieux courant de patriotisme et de nationalisme. C'est un fait nouveau qu'il convient de suivre attentivement.

Il en est encore deux autres non moins importants : l'évolution de la jeunesse universitaire vers le militarisme, évolution qui se traduit aujourd'hui par l'instruction militaire préparatoire, obligatoire dans les écoles du gouvernement et l'émotion occasionnée par les victoires remportées par les Japonais sur une puissance européenne de premier ordre.

La militarisation de la jeunesse est encouragée par les vice-rois Yuan-chi-kai et Tchang-chi-toung; la Cour l'a favorisée par des édits rehaussant la carrière militaire et donnant aux officiers l'assimilation mandarinale effective. Aujourd'hui, les élèves de toutes les écoles dirigées par des Chinois ou par des missionnaires protestants anglais et américains, revêtent l'uniforme et exécutent fort correctement, deux fois par semaine, sous la conduite d'instructeurs japonais ou d'officiers de l'armée active chinoise, des exercices de gymnastique et des évolutions; les vice-rois et gouverneurs leur délivrent de vieux fusils, les passent en revue, les félicitent et les récompensent. Quant aux succès du Japon, ils ont rompu un charme : le sentiment profond qu'avaient les Chinois de l'impossibilité de se mesurer sur le champ de bataille contre des Européens avec des chances de succès.

Le moral du soldat chinois ne peut encore que s'améliorer du fait de l'instruction obligatoire à la caserne, donnée par des officiers.

Actuellement, tout bataillon, tout groupe de cavalerie ou d'artillerie a son école régimentaire où sous-officiers et soldats, après avoir appris dans les exercices journaliers le maniement des armes modernes, viennent compléter leur instruction générale. On leur apprend de nouveaux caractères ; on leur donne des notions de calcul, de géographie, d'histoire, d'hygiène; on leur inculque, dans des théories morales, ce qu'on ne leur a pas encore appris dans la famille : le sentiment de la solidarité, de l'honneur, du patriotisme et du dévouement à l'Empereur. On cherche à leur donner une haute idée du métier militaire; on s'efforce, par des chants guerriers, d'élever leur cœur et d'exalter leur moral.

Cette instruction régimentaire procure aux officiers de la nouvelle école l'occasion de montrer aux hommes qu'ils sont très supérieurs à ceux de l'ancienne armée; elle contribue à donner aux soldats la confiance dans leurs chefs, ce qui a toujours manqué jusqu'ici.

De ce qui précède il ressort que le moral du nouveau soldat chinois s'est amélioré et s'améliorera encore, pourvu toutefois que l'œuvre de renaissance militaire actuelle ne soit pas qu'un éphémère accès d'énergie. Il faudra avant tout que la solde soit payée régulièrement et intégralement, le soldat chinois n'étant sous les drapeaux que pour exercer un métier rétribué qui jouit provisoirement d'une certaine vogue et lui assure un débouché et une petite pension.

Administration des réserves. — Dans chaque district, il doit y avoir un officier chargé des réserves. Il n'existe actuellement aucun fonctionnaire de ce genre. On les

recrutera d'abord parmi les lieutenants ou les adjudants âgés ou faibles.

Pour 5 officiers de ce genre (*toui Kouan*), on choisira un *Kouan-taé* qui centralisera et uniformisera l'organisation.

Les *toui Kouan* résideront dans les *Tchéou* et les *Hien* (sous-préfectures), et les *Kouan-taé* dans les *Fou* (préfectures) pour régler les affaires. Ils centraliseront les soldes et les frais de service. On leur attribuera un nombre variable de soldats et de coolies.

Dans chaque district où il y aura plus de 100 réservistes, il y aura un toui Kouan; s'il y en a plus de 200, on ajoutera un autre officier. S'il n'y en a pas 100, on groupera les petits districts en un seul ressort. Si le ressort est trop étendu, on adjoindra un lieutenant au toui Kouan.

Dans chaque *Fou*, les réservistes seront groupés en compagnies numérotées (de 1 à ...).

La solde des officiers et des soldats de la réserve leur sera envoyée par le Trésor le premier de chaque mois, suivant les listes établies par le toui Kouan et les mandarins locaux. Si un soldat est loin, ou dans l'impossibilité de venir lui-même, il devra au préalable prévenir, et autoriser ses parents à percevoir pour lui.

Les armes et les vêtements de la réserve seront envoyés sur demande, des magasins centraux aux mandarins locaux et au toui Kouan.

Si dans un district il y a des troubles, des brigands, et si dans cet endroit le nombre des soldats est insuffisant, le mandarin local se concertera avec le toui Kouan pour convoquer le nombre d'hommes de la réserve nécessaire. Chacun de ceux-ci devra recevoir 1/4 de taël par jour.

Au moment du recrutement des nouveaux soldats et des envois d'argent, le toui Kouan aidera le mandarin local pour les détails du service.

Si l'armée active est employée à des opérations contre les brigands, le toui Kouan lui prêtera son concours.

Si un homme de la réserve n'a pas indiqué son domicile exact, le toui Kouan et le mandarin local en informeront le bureau militaire; la recherche sera faite et la faute punie comme pour les déserteurs de l'armée active.

Toutes les fois qu'un réserviste gradé commettra une faute, il lui sera retenu 1 taël sur sa solde.

Chaque année, du neuvième au dixième mois, il y aura réunion générale; si quelqu'un est absent, le toui Kouan en avisera le mandarin local qui punira.

Au moment des réunions pour les exercices, les soldats logeront sous la tente; la paille, le combustible seront fournis suivant les règlements de l'infanterie. Les coolies seront loués à l'avance.

Devoirs des réservistes dans leurs foyers. — Tout réserviste qui changera de résidence ou voudra se transporter d'un endroit à un autre, devra, dans les quatorze jours précédents, en informer le toui Kouan qui préviendra les autorités. Si le nouveau domicile est à plus de 500 kilomètres et que le réserviste désire faire sa période à l'endroit où il se trouve, il devra en informer dès le sixième mois le toui Kouan de son lieu d'origine, qui rendra compte au *Ping pei tchou* (bureau de l'organisation générale et du recrutement). Ce dernier donne l'autorisation. Si dans l'endroit considéré il n'y a pas de district de réserve, on devra revenir à son lieu d'origine.

Pendant le mois de manœuvres annuelles, si un réserviste est gravement malade ou forcé d'assister à un mariage ou enterrement, il devra au préalable en informer le toui Kouan qui pourra donner l'autorisation.

Tout réserviste qui ne voudra plus servir sera porté sur des listes trimestrielles qui resteront aux archives.

Les réservistes dans leurs foyers seront exempts de

corvées. Le mandarin local devra y veiller et protéger leurs familles pendant qu'ils seront aux camps.

Les soldats qui auront des différends avec les habitants les soumettront au mandarin local qui les examinera avec le toui Kouan. Ils seront traités suivant les lois.

Tout soldat qui transgressera les lois militaires sera puni suivant les règles de l'armée.

Tout réserviste qui voudra rentrer au service en fera la demande et se conformera aux règles prescrites à ce sujet.

Tout réserviste qui se rendra coupable d'une faute de droit commun sera jugé suivant les lois de l'Empire.

(*A suivre.*) (157)

LES

GRANDES MANŒUVRES ITALIENNES

EN 1905

I

LE THÈME ET LE TERRAIN DES MANŒUVRES.

Les grandes manœuvres, exécutées en Italie en 1905, se rattachent intimement aux manœuvres de débarquement qui y ont eu lieu en septembre 1904 et qui ont fait l'objet d'un article de cette *Revue* (1).

La situation initiale était définie comme il suit : « Un parti rouge (ennemi), après avoir effectué son débarquement, a occupé Naples et ses environs, obligeant le parti bleu (national), qui défendait la côte, à se replier vers les monts Irpiniens. Le parti bleu concentre des forces importantes dans le Samnium. »

Les dénominations archaïques de monts Irpiniens (2) et de Samnium sont aujourd'hui un peu vagues et demandent à être précisées. Par monts Irpiniens, il faut entendre la région montagneuse limitée à l'Ouest par le Calore et le Sabato, à l'Est par les monts de

(1) Voir 1er semestre 1905, p. 193.

(2) « Où sont les monts Irpiniens? Aucune des cartes distribuée par l'état-major ne l'indique. » (*Giornale d'Italia*, 13 octobre.)

la Pouille, au Nord et au Sud, approximativement par les parallèles de Pontelandolfo et de Naples, et qui correspond à l'Irpinie des Romains. Sous le nom de Samnium, il faut comprendre ici la partie de l'ancien Samnium qui avoisine Campobasso.

Le parti rouge, qui a débarqué dans la baie de Pouzzoles, est parvenu à s'établir sur la ligne Capoue—Caserte—Maddaloni—Acerra—Casoria. Les troupes du parti bleu, qui défendaient Naples, se sont retirées du côté de Bénévent, à la suite des premiers événements de la campagne, et un corps de secours se concentre aux environ de Campobasso.

Les deux partis avaient des missions nettement offensives : « Le rouge devait attaquer l'ennemi partout où il le rencontrerait, pour ne pas lui laisser le temps de réunir ses forces ; le bleu devait entrer en action le plus rapidement possible, pour tâcher de battre son adversaire avant qu'il ait pu recevoir des renforts importants par mer (1). »

Le but qu'on s'est proposé dans ces manœuvres est donc l'étude d'une deuxième phase des opérations qui pourraient suivre un débarquement ennemi dans la Campanie, afin d'insister sur l'importance militaire de cette région, déjà mise en évidence l'année dernière.

Il y a lieu toutefois de remarquer que cette étude n'envisage qu'un cas particulier de la question, car l'ennemi, une fois maître de Naples, s'empresserait de profiter de son premier succès pour diriger une partie de ses forces sur Rome, et ne prendrait pas l'offensive uniquement du côté opposé comme il sera censé le faire (2). Le terrain choisi pour les manœuvres de 1905

---

(1) *Rivista di Cavalleria*, novembre 1905. *La cavalleria nelle grandi manovre*, p. 434.

(2) *Popolo romano*, 12 septembre.

ne serait donc probablement, dans la réalité, que le théâtre d'opérations secondaires. Sous cette réserve, il ne manque pas d'intérêt, en raison même des difficultés qu'il présente.

Terrain des manœuvres. — La zone dans laquelle se sont déroulées les opérations (*croquis n° 1*) est traversée de l'Est à l'Ouest, à peu près en son milieu, par le Calore qui va se jeter dans le Volturno. A l'Est, le Tammaro et le Sabato, affluents du Calore, suivent des dépressions sensiblement parallèles à celles qui sont marquées à l'Ouest par le cours supérieur du Volturno et celui de l'Isclero, son affluent. Cette région, située sur le versant Sud des Apennins, est fortement accidentée et caractérisée par les collines de Cajazzo, celles de Caserte, les montagnes de Durazzano et les monts d'Avella, qui bordent les plaines de la Campanie, à l'Ouest du sillon Volturno—Isclero; par les monts Matese (1), au Nord du Calore, et le massif du Taburno (2) au Sud. A l'Est du sillon Tammaro—Sabato se trouvent les monts de la Pouille.

Outre les dépressions principales signalées ci-dessus, il y a lieu de citer la brèche de Maddaloni, entre les collines de Caserte et les montagnes de Durazzano, le défilé de Durazzano et les fameuses Fourches Caudines, traversées par la route de Caserte à Bénévent.

Les rivières qui arrosent cette contrée coulent dans des vallées étroites et profondes; leur cours est torrentueux; elles sont assez facilement guéables en été.

En dehors des grandes routes, qui sont d'ailleurs très

---

(1) Altitude moyenne, 900 mètres; point culminant, 2,050 mètres; aucune route carrossable ne les traverse sur une longueur de 50 kilomètres.

(2) Point culminant, 1393 mètres.

mal entretenues, il n'existe que des chemins à peine carrossables.

Le pays est assez peu peuplé et les agglomérations se trouvent rarement dans les vallées, où règne la malaria.

Le nœud des communications de la région est Bénévent, où convergent de nombreuses routes et où se croisent quatre voies ferrées.

II

ORGANISATION DES MANŒUVRES.

La Direction des manœuvres. — Le directeur des manœuvres était le lieutenant général Saletta, chef d'état-major de l'armée. Cet officier général était assisté d'un état-major de 8 officiers et avait à sa disposition des représentants des différents services (santé, génie, intendance, transports, etc.), dont le nombre s'élevait à 22 officiers ou fonctionnaires.

La Direction disposait en outre de certaines troupes spéciales, savoir :

1 compagnie de télégraphistes;
3 sections de radiotélégraphie;
2 compagnies de chemins de fer, pourvues de matériel de quais démontables (1);
1 compagnie de chemins de fer, pourvue de ponts métalliques (2) et de 2 automobiles à vapeur;
1 parc d'automobiles;
1 section de signaleurs.

Les *arbitres* étaient répartis en trois groupes, sous la

(1) L'armée italienne dispose d'un matériel de quais d'embarquement démontables, dont la description se trouve dans le volume XXII des *Istruzioni pratiche del genio.* (Librairie Voghera, Rome, 1904.)

(2) Des ponceaux destinés au franchissement des petits cours d'eaux.

haute direction du lieutenant général del Mayno, commandant le IVe corps : 1er groupe (*Direction*), 5 lieutenants généraux, 10 généraux-majors; 2e groupe (*parti bleu*), 1 général-major et 9 colonels; 3e groupe (*parti rouge*), 1 général-major et 7 colonels.

Enfin un certain nombre d'officiers, dits *informateurs*, étaient chargés de recueillir sur le terrain les renseignements nécessaires à la Direction pour fixer les situations journalières des partis; ils formaient également trois groupes, dont deux de 11 et un de 9 officiers subalternes, ayant chacun à leur tête un officier supérieur (1).

Composition des deux partis. — Le parti bleu, sous les ordres du lieutenant général Fecia di Cossato, commandant le IXe corps d'armée (Rome), était représenté par ce corps et par une division de milice mobile (M.M.). Ses trois divisions se composaient chacune de 4 régiments à 3 bataillons, de 5 batteries et d'une colonne de munitions, d'une compagnie du génie et de sections du service de santé et des subsistances. La division de M.M. avait en plus 1 bataillon de bersagliers de M.M. Les éléments non endivisionnés comprenaient 1 régiment de bersagliers, 2 régiments de cavalerie (à 6 escadrons), 6 batteries d'artillerie, 1 compagnie de télégraphistes, 1 de cyclistes (bersagliers) et les divers services (colonne de munitions, parc d'artillerie, hôpitaux, ambulances, convoi administratif, parc aérostatique, etc.).

Le parti rouge était représenté par le Xe corps (Naples), sous les ordres du prince Emmanuel-Philibert, duc

(1) « Malgré ce luxe d'arbitres et d'informateurs bien montés et ayant à leur disposition des automobiles et le télégraphe, la Direction, le 28 août, ne parvint qu'à 11 heures du soir à avoir des renseignements complets sur la situation des troupes à la fin de la manœuvre, qui s'était terminée à 11 heures du matin. » (*Italia milit. e mar.*, 29-30 août).

d'Aoste. Ses 2 divisions étaient composées de 4 régiments à 2 ou 3 bataillons (en tout 21 bataillons) et d'éléments identiques à ceux des divisions du parti bleu. Les éléments non endivisionnés comprenaient, outre des services divers analogues à ceux du parti bleu, 1 régiment de bersagliers, 1 régiment de cavalerie, 6 batteries et 1 compagnie de télégraphistes. Enfin ce parti disposait d'une brigade de cavalerie et d'une batterie à cheval (1).

Le tableau ci-contre, tiré du *Giornale militare ufficiale*, donne la composition détaillée des troupes prenant part aux manœuvres (*croquis n°s 2 et 3*).

En résumé : le parti bleu pouvait mettre en ligne 40 bataillons, 20 batteries et 12 escadrons ; le parti rouge, 25 bataillons, 15 batteries et 18 escadrons.

Les effectifs étaient les suivants :

	Officiers.	Troupe.	Chevaux d'officiers.	Chevaux de troupe.	Voitures à 2 chevaux.	Voitures à 4 chevaux.
Parti bleu	1,123	27,786	564	3,628	241	325
Parti rouge	836	16,780	452	3,991	281	301
Totaux	1,959	44,566	1,016	7,619	522	626
			8,635		1,148	

Les unités des deux partis avaient été renforcées à

(1) Cette supériorité en cavalerie du parti figurant l'ennemi n'était pas très logique, car des troupes de débarquement ne sauraient en comprendre beaucoup. Cette répartition peu vraisemblable fut motivée par la nature du terrain des opérations qui paraissait mieux se prêter, dans la zone du parti rouge que dans celle du parti bleu, aux évolutions de la cavalerie, qu'on désirait faire participer aux manœuvres. (Cf. *Revue militaire suisse*, octobre 1905, p. 798.)

PARTI ROUGE.

Croquis n° 2.

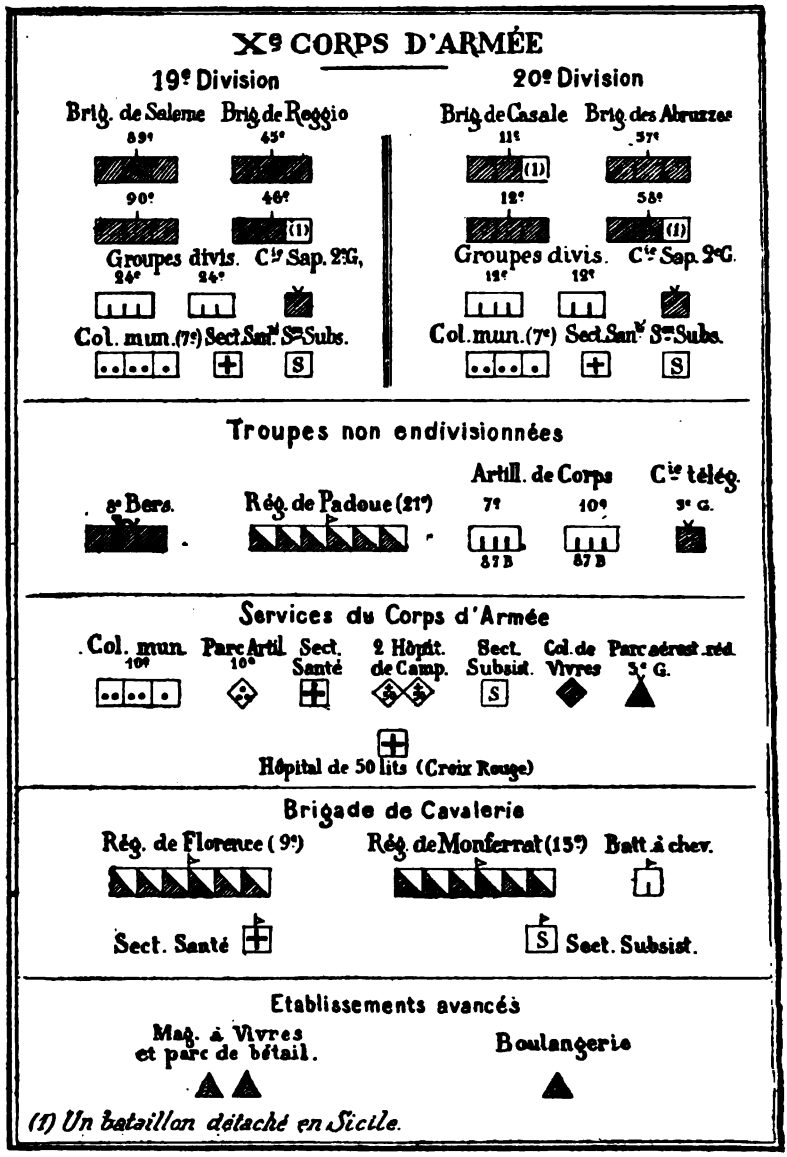

(1) *Un bataillon détaché en Sicile.*

PARTI BLEU. *Croquis n° 3.*

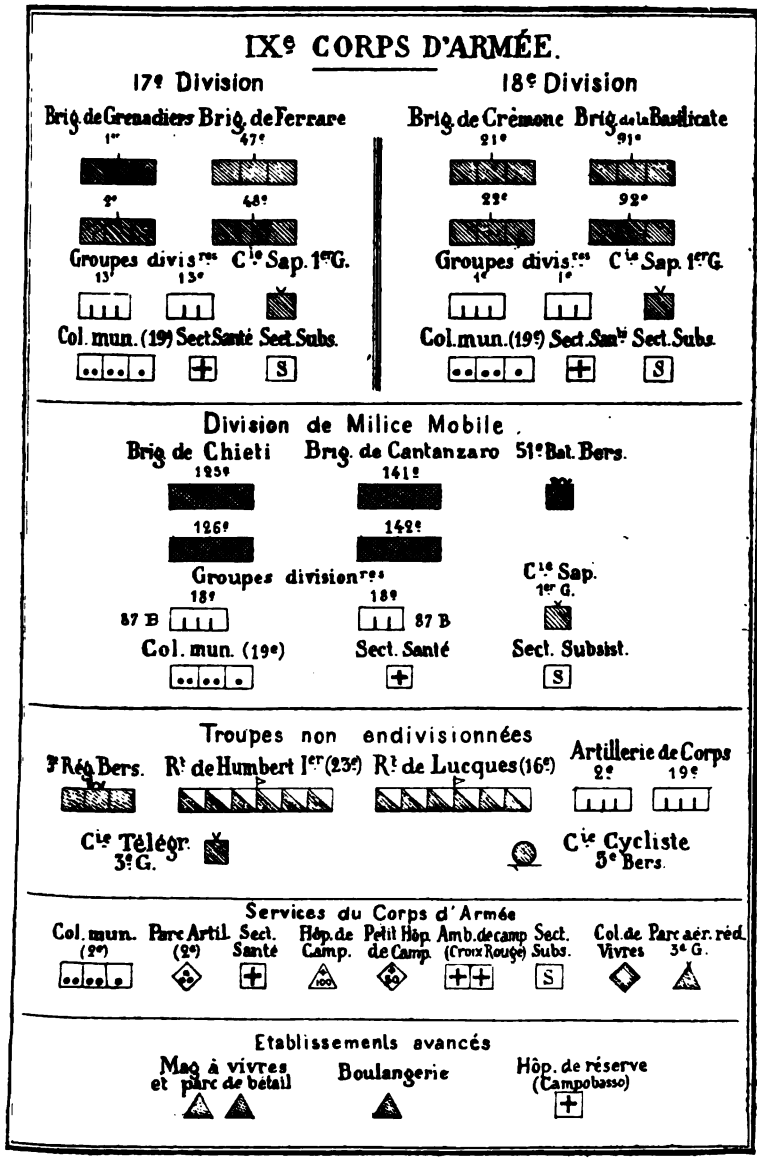

l'aide de *richiamati* des classes 1877 et 1878, convoqués pour une période de 21 jours et provenant des districts des IXe et X^e^ régions de corps d'armée.

Les troupes d'infanterie de la division de M.M. (4 régiments et 1 bataillon de bersagliers) se composaient d'hommes de la 1re catégorie des classes 1874 et 1875, convoqués pour une période de 25 jours. Ces hommes, réunis et armés par les soins des districts, furent ensuite dirigés par détachements sur Vinchiaturo, point de concentration du parti bleu. Les autres troupes de la division de M.M. appartenaient à l'armée active.

Cette division fut placée sous les ordres du lieutenant général Zuccari, commandant de l'École de guerre.

Les brigades de M.M. étaient commandées par des colonels en position de service auxiliaire et les régiments par des lieutenants-colonels également en position de service auxiliaire. Les cadres des compagnies étaient constitués en partie à l'aide d'officiers de complément.

Concentration. — La concentration du parti rouge (X^e^ corps, Naples) s'effectua sans aucune difficulté aux environs de cette ville entre Casoria, Afragola et Caserte.

L'opération fut plus délicate pour le parti bleu dont le gros, constitué par le IXe corps (Rome) devait être transporté par voie ferrée à Vinchiaturo, au Sud de Campobasso. Ce transport exigea environ 100 trains de 30 à 35 wagons et s'effectua en cinq jours malgré le faible rendement de la ligne de transport (Rome—Cajanello — Venafro — Isernia — Vinchiaturo) (1). Une compagnie de sapeurs de chemins de fer (5 officiers et 150 hommes) avait été envoyée à Vinchiaturo, dès le 6 août, pour effectuer dans cette station certains travaux

(1) Cette ligne est à voie unique de Cajanello à Vinchiaturo et son profil est assez accidentée à partir de Venafro.

indispensables et, en particulier, pour augmenter le nombre des voies de garage et installer un quai de débarquement.

Les troupes furent passées en revue par le roi Victor-Emmanuel, celles du parti bleu, le 23 août, près de Vinchiaturo, sur un emplacement aménagé par le génie (1), et celles du parti rouge sur la place d'armes de Capodichino près de Naples, le 24 (2).

Dispositions préliminaires. — Bien que l'ouverture des hostilités fut fixée au 25 août à 6 heures du soir, toute relation entre les deux partis était rigoureusement interdite dès le 23 au matin. Cette disposition avait pour but de laisser les chefs de parti dans une ignorance relative de leurs situations respectives, à l'issue des mouvements qu'ils avaient à faire, sur leur propre initiative, pour rapprocher leurs troupes des positions qu'elles auraient occupées dans la réalité au début des opérations.

Les instructions générales prescrivaient que le service de sûreté se ferait comme en temps de guerre et que si, au cours des manœuvres, les partis avaient à communiquer entre eux, ils devraient procéder à l'aide de parlementaires. En outre, afin d'éviter toute indiscrétion, le public était avisé que les télégrammes privés relatifs aux manœuvres seraient interceptés; le parcours du terrain des manœuvres était interdit à toute automobile ne relevant pas de l'autorité militaire, et les journalistes

---

(1) L'aménagement du terrain de la revue aurait coûté 30,000 francs. (*Giornale d'Italia*, 13 octobre.)

(2) On semble avoir définitivement adopté, en Italie, le système de passer les troupes en revue avant le commencement des manœuvres et de supprimer la revue d'ensemble qui les a clôturées pendant longtemps et qui a « l'inconvénient de nuire à la liberté d'action, les opérations étant subordonnées dans ce cas à la réunion finale des deux partis sur un terrain fixé d'avance. » (*Esercito*, 27 août.)

étaient invités, sous peine d'exclusion du terrain des manœuvres, à soumettre leurs comptes rendus à la censure du bureau de la presse institué auprès de la Direction, qui se réservait de leur donner chaque jour des communiqués officiels sur les opérations (1).

Toute liberté d'action devait être laissée aux commandants des deux partis pour accomplir les missions qui leur étaient dévolues, la Direction n'intervenant que pour fixer chaque jour la ligne de démarcation entre les troupes adverses, d'après les décisions des arbitres et les rapports des officiers informateurs.

III

OPÉRATIONS (2).

Situation à l'ouverture des hostilités. — D'après les instructions de la Direction, les éléments les plus avancés du parti bleu ne devaient pas dépasser, le 25 au soir, la ligne San-Martino Valle Caudina—Montesarchio—Foglianise—Pont de Bénévent, et ceux du parti rouge, la ligne de l'Isclero. En même temps qu'elle déterminait ainsi le front de surveillance des deux partis au début des hostilités, la Direction interdisait aux troupes, pour toute la durée des manœuvres, l'usage des routes Nola—Bajano—Avellino au Sud, et Piedimonte d'Alife—Ponte Dragoni—Pantano—Liberi di Formicola—Masseria Grande au Nord. La zone des opérations était ainsi nettement délimitée.

---

(1) Instructions aux reporters (*Mattino*, 19 août). L'institution de ce bureau de la presse n'a pas été sans soulever les récriminations des journalistes, qui se sont plaints de la sujétion à laquelle ils étaient soumis et de l'insuffisance des communiqués qui leur étaient remis souvent très tard.

(2) Voir la carte d'ensemble au 1/100,000e à la fin de l'article.

Le gros du parti rouge se concentrait sur la ligne Maddaloni—Cancello, la brigade de cavalerie était à Arienzo et le régiment de chevau-légers de Padoue sur l'Isclero.

Le parti bleu avait à Bénévent la division de M.M., qui y avait été transportée en chemin de fer dans les journées du 24 et du 25. Elle représentait les forces qui avaient tenté de s'opposer au débarquement ennemi et qui avaient dû se replier. Elle disposait du régiment de chevau-légers de Humbert Ier, qui surveillait son front. Le IXe corps était encore à Vinchiaturo et à San-Giuliano nel Sannio, à deux marches au Nord de Bénévent.

A l'inspection de la carte, on constate que le gros du parti bleu, après avoir fait sa jonction avec la division de M.M. par la vallée du Tammaro, pouvait prononcer son offensive soit par Bénévent sur Montesarchio, soit par Pont de Bénévent et la route un peu difficile de Vitulano, également sur Montesarchio, soit enfin par les vallées du Calore et du Volturno, à l'abri du massif montagneux du Taburno, sur la gauche adverse. Il pouvait aussi utiliser simultanément ces trois directions.

Journée du 26. — Le gros du parti rouge se porte par Arienzo sur Bucciano, Montesarchio et San-Martino V.C., de manière à pouvoir attaquer ultérieurement les forces ennemies signalées à Bénévent, tandis qu'un détachement (brigade d'infanterie des Abruzzes, 2 batteries et 2 escadrons) est dirigé sur la Stretta di Campagnano, afin d'éviter une surprise par la vallée du Calore. Ces deux colonnes, séparées par l'épais massif des monts Longano, Sanccoli, Burrano, étaient reliées par un détachement envoyé à Santa-Agata dei Goti sur l'Isclero. La brigade de cavalerie se porte sur Vitulano.

Du côté du parti bleu, la division de M.M. reste aux environs de Bénévent, à l'Est et près d'Apollosa, et fait tenir Pont de Bénévent par un régiment et un groupe. Le

51e bataillon de bersagliers M.M. est à Arpaise. Le commandant du parti met le IXe corps en mouvement et atteint Pontelandolfo dans la soirée. Les deux régiments de cavalerie occupent le soir le Forche et Guardia. (*Croquis n° 4*).

Situation le 26 août au soir.

Croquis n° 4.

La journée se passa sans autres incidents que quelques échauffourées de cavalerie, que la Direction résumait à peu près comme il suit :

Les cavaleries adverses explorent sur leurs fronts respectifs.

Dans la vallée du Calore, la cavalerie bleue repousse vers Amorosi la

cavalerie rouge inférieure en forces, qui a cependant réussi à détruire le pont de Marie-Christine (1).

De gros partis de cavalerie rouge, soutenus par de l'artillerie, s'avancent par la route de Montesarchio à Vitulano et repoussent la cavalerie bleue barricadée dans les pâtés de maisons de Foglianise.

A San-Martino V. C., la cavalerie rouge, avec de l'artillerie, refoule également des escadrons ennemis.

Il n'est pas sans intérêt d'insister sur le rôle de la cavalerie rouge, qui paraissait devoir être particulièrement important dans cette journée.

Nous indiquerons d'abord en détail la répartition de la cavalerie pendant les manœuvres (2) :

Parti bleu.

Rég. *Humbert Ier.*	2 escadrons avec la division de M. M.	Forment un corps indépendant à partir du 27 août.
	4 escadrons (dont 3 à Pont de Bénévent et 1 à Foglianise, le 25 au soir) ..	
Rég. de *Lucques*..	4 escadrons.....	
	1 escadron avec la 17e division.	
	1 escadron avec la 18e division.	

Parti rouge.

Rég. de *Padoue*...	2 escadrons avec la brigade des Abruzzes à la Stretta di Campagnano.	
	1 escadron avec la 19e division.	
Brigade de cavalerie.....	3 escadrons.....	Service d'exploration.
	12 escadrons et 1 batterie à cheval	

Le commandant du parti rouge savait bien que les forces ennemies étaient divisées en deux masses, l'une relativement rapprochée, à Bénévent, et l'autre encore

(1) Au Nord-Est de Solopaca, sur le Calore.

(2) *Rivista di Cavalleria*, *loc. cit.*, p. 438.

éloignée du théâtre des opérations : mais il ignorait leur répartition exacte. Avant de s'engager avec la première, qui semblait s'offrir à ses coups, il était indispensable qu'il la fît reconnaître et qu'il fît prendre le contact avec la seconde, qui pouvait le menacer d'un moment à l'autre.

Cette double mission incombait aux reconnaissances de cavalerie dirigées sur les rassemblements ennemis et convenablement réparties sur les directions dangereuses. Quant au gros de cette cavalerie, il devait prendre le large et chercher l'occasion de retarder l'arrivée du IXe corps. Son chef avait le choix entre deux directions sur lesquelles il pouvait trouver des terrains assez favorables à son action : celle de Guardia au Nord, qui lui permettait de s'opposer à un débouché de l'ennemi par la route de Pontelandolfo, et celle de Pont de Bénévent au Nord-Est, par laquelle il pouvait chercher à s'interposer entre le IXe corps et la division de M.M. Toutefois, s'il était sûr de pouvoir atteindre sans encombres la région de Guardia par la vallée du Volturno, la présence de troupes ennemies du côté de Bénévent, devait lui faire craindre de trouver de la résistance à Pont de Bénévent, sur le Calore qui, quoique guéable en beaucoup d'endroits, n'en offrait pas moins un obstacle assez sérieux.

Il s'engagea néanmoins le 26, sur la route de Montesarchio à Vitulano, vraisemblablement influencé dans cette détermination un peu hasardée par la mission subsidiaire qu'il avait reçue, de tâcher de détruire le pont dit de Bénévent et de couper la ligne du chemin de fer de Pontelandolfo à Bénévent (1).

En arrivant à Foglianise, la cavalerie rouge se heurta à quelques escadrons de cavalerie bleue, qui s'y étaient barricadés ; elle parvint à les refouler, mais elle trouva Pont de Bénévent occupé et dut renoncer à forcer le pas-

(1) *Rivista di Cavalleria, loc. cit.*

sage du Calore au Pont Finocchio, devant l'infanterie et l'artillerie ennemies qui le défendaient, et fut obligée de rester là, dit l'auteur d'un article de la *Rivista di Cavalleria*, « comme dans une impasse d'où elle ne pouvait sortir, réduite à l'inaction avec ses 15 escadrons et sa batterie à cheval (1) ». L'auteur de cet article ajoute avec raison « qu'une colonne de cavalerie de force beaucoup moindre aurait peut-être pu marcher plus rapidement et franchir la rivière à l'abri des vues de l'ennemi ». En résumé, la tentative de la cavalerie rouge de s'interposer entre les deux masses ennemies échoua complètement, et elle ne put remplir les missions qui lui étaient confiées (2).

Journée du 27. — Le parti bleu, tout en essayant de retenir le parti adverse devant Bénévent avec la division de M. M., porte le reste de ses forces dans la vallée du Calore et marche en trois colonnes sur Solopaca (17e division), Foglianise (le régiment de bersagliers, une brigade et l'artillerie de corps) et Bénévent (une brigade et l'artillerie de la 18e division).

Le parti rouge tâche d'atteindre rapidement Bénévent avec son aile droite et s'avance de San-Martino V. C. sur San-Leuccio, où il est arrêté par les forces du parti bleu qui y sont en position.

Sa brigade de cavalerie, soutenue par de l'infanterie, pousse une pointe sur Foglianise et Pont de Bénévent; mais prévenue en ces points par un détachement du parti bleu, elle se replie sur Montearchio.

Au défilé de Campagnano, le parti rouge réussit à empêcher l'incursion de la cavalerie adverse, qui tente en plusieurs points de percer la ligne qu'il occupe.

Ce résumé officiel des événements (3) n'en donne pas la physionomie exacte. En réalité, le gros du parti rouge prit, le 27 au matin, l'offensive vers l'Est en trois

(1) *Rivista di Cavalleria, loc. cit.*, p. 459.
(2) *Note sulle grandi manovre* (*Esercito*, 13 septembre).
(3) Communiqué à la presse par la Direction.

colonnes ; la 19e division se porta par San-Martino V. C. sur San-Leuccio, le régiment de bersagliers et un groupe d'artillerie, s'engagea dans la vallée du Corvo et une brigade avec l'artillerie de corps se dirigea sur Apollosa. La division de M. M., assaillie par des forces très supérieures en nombre, loin d'arrêter l'ennemi à San-Leuccio, fut obligée de se replier sur Bénévent dans un désordre qui, « d'après un témoin oculaire, aurait mis ses régiments hors d'état de combattre pendant plusieurs jours (1) ».

Mais ce succès du parti rouge n'était qu'apparent. Tandis qu'il fonçait sur Bénévent et avait facilement raison de la résistance de la M. M., il ne semblait pas s'apercevoir que le parti bleu gagnait insensiblement du terrain vers sa gauche et menaçait de l'envelopper. On a bien dit que ce hardi mouvement offensif avait été prémédité, en toute connaissance de cause, par le chef du parti, qui avait l'intention, après avoir donné ce coup de boutoir, de revenir aussitôt reprendre une position centrale sur l'Isclero (2). Il reste à savoir s'il en aurait eu le temps et si l'effort imposé à ses troupes n'eût pas été excessif. D'autres ont prétendu (3) que les reconnaissances de la cavalerie avaient laissé supposer que le gros des forces bleues étaient à Bénévent et que le commandant du parti rouge n'avait pas été éclairé à temps sur les intentions de l'ennemi.

Nous avons vu l'infructueuse tentative qu'avait faite la cavalerie rouge, le 26, pour déboucher sur la rive droite

---

(1) *Militär-Wochenblatt*, 31 octobre. Le général Marazzi, arbitre, dut prier « le commandant de la 19e division (rouge) de ralentir un peu son mouvement, parce que le parti adverse, à bout de forces, ne pouvait plus opposer aucune résistance ». (*Italia milit. e mar.*, 12-13 septembre.)

(2) *Dopo le grandi manovre* (*Italia milit. e mar.*, 12-13 septembre).

(3) *Esercito*, 3 septembre.

du Calore. Elle ne fut pas plus heureuse le 27. Chargée ce jour-là de « chercher à concourir à l'action tactique en prenant à revers les positions de Bénévent (1) », elle se heurta encore à Foglianise à une vive résistance, et craignant de voir sa retraite coupée, elle se replia de bonne heure sur Montesarchio, sans avoir pu jouer aucun rôle effectif (2).

La situation du parti rouge à la fin de la journée fut jugée si critique ou si peu vraisemblable, que la Direction dut intervenir pour remettre les choses au point. Elle annula, en somme, l'échec de la milice mobile et rectifia comme il suit les emplacements des troupes pour le 27 au soir :

Parti bleu. — La division de milice mobile repassera le Calore et occupera les hauteurs de San-Michele et de Vitulano, couverte sur son flanc gauche par la brigade de Crémone (21e et 22e), 2 batteries et 1 compagnie de sapeurs, à cheval sur la route Vitulano—Montesarchio.

Sur le front Solopaca—Telese, la 17e division et le 3e régiment de bersagliers, et en avant les deux régiments de cavalerie de Humbert Ier et de Lucques, avec deux batteries et la compagnie cycliste, répartis entre Telese et San-Salvatore.

Le reste des troupes en seconde ligne. Le quartier général du corps d'armée à Vitulano (Foglianise).

Parti rouge. — Aucune modification dans la répartition des forces, qui occuperont seulement une ligne moins avancée.

La brigade des Abruzzes (57e et 58e) sur les hauteurs au Sud-Ouest de Solopaca, dans les environs de Melizzano et de Frasso.

La brigade autonome de cavalerie à Montesarchio.

Les trois autres brigades et le régiment de cavalerie à Montesarchio, entre le mont Mauro et la route de Bénévent à Arienzo.

---

(1) *Rivista di Cavalleria, loc. cit.*, p. 440.

(2) Elle s'était littéralement *embouteillée* sur la route de Foglianise, lit-on dans l'article précité de l'*Italia milit. e mar.* des 12-13 septembre. « Son rôle eût été d'explorer dès le début des hostilités le secteur le plus dangereux, c'est-à-dire celui qui est compris entre le Volturno et le Calore. » (*Esercito*, 3 septembre.)

Toutefois, en raison de l'heure tardive où fut prise cette décision, une partie de ces mouvements ne put être exécutée que le lendemain et la M. M. resta à Bénévent. La situation le 27 au soir est indiquée approximativement sur le *croquis n° 5*.

Situation le 27 août au soir.

Croquis n° 5.

Journée du 28. — La division de M.M. et la brigade de la Basilicate qui l'a rejointe la veille, avec l'artillerie de la 18e division, occupent les hauteurs au Nord de Bénévent et envoient un détachement au Monte Calvo.

La 19e division (rouge) se replie des environs de San-Leuccio sur San-Martino V. C., où elle s'arrête jusqu'à 6 heures du soir, pour continuer ensuite son mouvement de retraite sur Arpaja.

Ce mouvement est couvert par le régiment de bersagliers rouges à la Tora et par le 45e régiment d'infanterie, la brigade Casale (20e division), l'artillerie de la

20e division et l'artillerie de corps, détachés au Monte Mauro. Ces troupes résistent pendant toute la journée aux attaques réitérées du 3e régiment de bersagliers, de la brigade de Crémone et de l'artillerie de corps du parti bleu, qui n'occupe le Monte Mauro qu'à la nuit. Les troupes rouges du Monte Mauro gagnent Bucciano dans la soirée.

Dans la vallée du Calore, la 17e division (bleue) se porte en trois colonnes de Solopaca et Telese à l'attaque des hauteurs de la Madonna della Libera (1), défendues par la brigade des Abruzzes (5 bataillons et 3 batteries). L'attaque de front échoue ; une attaque de flanc, exécutée par la colonne de droite, qui avait été dirigée de Telese par Amorosi sur Castello di Campagnano, oblige la droite du parti rouge à se replier sur les hauteurs de Fiorillo, mais à la fin du combat, les rouges restent maîtres de leurs positions.

La cavalerie rouge s'était enfin décidée à sortir du massif du Taburno. Elle se porta de Montesarchio par Santa-Agata dei Goti à Ducenta et atteignit le Volturno à 8 heures du matin. N'ayant pu réussir à passer le fleuve à gué au bac de Squille, elle essaya de déboucher dans la plaine d'Amorosi, mais elle fut arrêtée par le feu de l'artillerie et de l'infanterie bleues, en position à Castello di Campagnano. Elle se replia et se massa dans la plaine de Ducenta (2).

Cette cavalerie aurait eu ce jour-là l'occasion d'intervenir utilement sur la rive droite du Volturno. En effet, le parti bleu, après avoir prélevé sur ses 12 escadrons ceux qui lui étaient nécessaires pour le service des divisions, avait groupé le reste (8 escadrons) dès le 27 et, lui adjoignant la compagnie des cyclistes dont il disposait,

---

(1) Au Nord de Melizzano.

(2) D'après le communiqué de la Direction à la presse.

donna pour mission à ce corps combiné, d'exécuter le 28 un mouvement tournant sur Caserte. La brigade de cavalerie franchit le Volturno à gué près d'Alvignanello et les cyclistes au bac de Ruviano. Ils se dirigèrent alors à vive allure sur Caserte par Cajazzo, Ponte Annibale et Santa-Maria Capua Vetere. A 11 h. 30, ils pénétraient dans la ville, sans avoir rencontré la moindre résistance.

Situation le 28 août au soir.

Croquis n° 6.

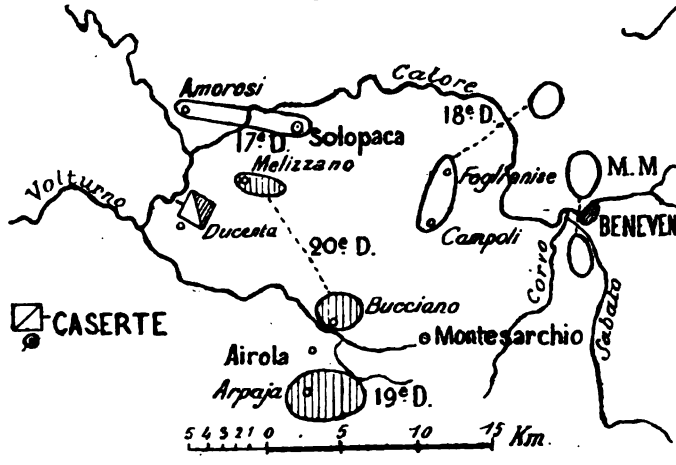

Ce hardi coup de main, qui aurait eu de graves conséquences pour le parti rouge, ne dut évidemment sa réussite qu'à l'absence de toute espèce de troupes de ce parti dans la région de Caserte. On a soulevé, non sans quelque raison, la question de savoir si cette ville devait être considérée comme étant dans la zone des manœuvres (1). Quoi qu'il en soit, on conçoit très bien que

(1) *Militär-Wochenblatt*, 31 octobre.

le parti rouge, qui ne disposait que d'un effectif de manœuvres assez faible, n'ait pu songer à y laisser un détachement comme il l'aurait fait dans la réalité, mais on doit constater que si sa cavalerie eût réellement joué le rôle qui lui était départi, elle aurait éventé à temps le raid du parti bleu et aurait pu l'arrêter en chemin.

La situation le 28 au soir est indiquée sur le *croquis n° 6*.

La journée du 29 fut consacrée au repos.

Journée du 30. — La cavalerie rouge reçut l'ordre de chasser la cavalerie ennemie de Caserte. Mais tandis qu'elle se rapprochait de cette ville, elle apprit que cette cavalerie et les cyclistes s'étaient retirés par Ponte Annibale sur Cajazzo (1). Elle se décida alors à les poursuivre, surprit à Cajazzo la compagnie de cyclistes et une compagnie d'infanterie, mais ne parvint pas à atteindre la cavalerie bleue, qui réussit à passer sur la rive gauche du Volturno et dont un régiment (celui de Lucques) mit pied à terre pour en disputer le passage à l'ennemi.

Le commandant de la cavalerie rouge fit ouvrir le feu par la batterie à cheval sur les tirailleurs et les groupes de chevaux, pendant que quelques escadrons franchissaient le fleuve à gué et s'élançaient à la charge. Au moment où la brigade rouge achevait de passer, le régiment de Humbert Ier (bleu) arrivait à la rescousse ; mais il dut chercher son salut dans la fuite, poursuivi par la cavalerie rouge qui ne fut arrêtée que par une vive fusil-

(1) Ce mouvement de retraite de la cavalerie bleue fut la conséquence de la décision, prise par la Direction, de faire passer la ligne de séparation des deux partis, le 28 au soir, par Amorosi et Puglianello. (*Rivista di Cavalleria, loc. cit.*, p. 443), décision qui ne reçut son exécution que le 30 dans la matinée.

lade d'infanterie. Les escadrons bleus se rallièrent à Amorosi et les rouges à Puglianello. La cavalerie rouge, partie de son cantonnement à 3 heures du matin, avait parcouru à peu près 70 kilomètres en huit heures (1).

Pendant ce temps, les opérations se déroulaient sur le front sans incidents dignes de remarque. Nous les résumerons ci-après d'après le compte rendu de la Direction :

a) Le commandant du parti rouge, dont l'intention était d'arrêter l'ennemi sur l'Isclero, avait disposé ses forces de la manière suivante :

La 19e division et les troupes non endivisionnées occupaient le front Arpaja-Bucciano, la brigade des Abruzzes et 3 batteries tenaient le débouché Nord du défilé de Maddaloni et la brigade de Casale avec 3 batteries était à Santa-Agata dei Goti. Les bersagliers étaient à Lajano en avant du front.

b) Le commandant du parti bleu se mit en marche sur 3 colonnes respectivement dirigées sur Arpaja, Santa-Anna dei Goti et Ducenta.

Colonne de gauche. — La division de M.M. se porta dans la nuit par la route du Val Corvo jusqu'à hauteur du débouché du Val Tufara (2), d'où elle se dirigea à 5 heures du matin sur Arpaja par San-Martino V. C. et Cervinara.

Colonne du centre. — La brigade de la Basilicate et l'artillerie de la 18e division, précédant la division de M.M., après s'être massées au débouché du Val Caudiano (2), marchèrent sur Montesarchio, en même temps que la brigade de Crémone et l'artillerie de corps s'y portaient

(1) *Rivista di Cavalleria, loc. cit.*, p. 444.
(2) A 3 kilomètres à l'Est de Montesarchio.

du Monte Mauro. Leur objectif ultérieur était Santa-Agata dei Goti.

La situation le 30 au soir était la suivante (*croquis n° 7*) :

Parti bleu.

La 17e division et le 3e bersagliers, vers Ducenta.

La 18e division et les troupes non endivisionnées, à Montesarchio et environs.

La division de M. M. à Cervinara.

La cavalerie à Amorosi.

Parti rouge.

La brigade de cavalerie à Cajazzo.

La 19e division et les troupes non endivisionnées, vers Cancello.

La 20e division : une brigade et le 8e bersagliers à Santa-Agata dei Goti; une brigade à Valle di Maddaloni.

Situation le 30 août au soir.

Croquis n° 7.

Journée du 31. — Le thème pour la dernière journée des manœuvres était le suivant :

Le parti bleu continuera son mouvement offensif et forcera les défilés des Fourches Caudines, de Durazzano et de Ponte della Valle.

Le parti rouge s'efforcera de maintenir l'ennemi à Ponte della Valle et au débouché du défilé de Durazzano et d'agir avec le gros de ses forces du côté d'Arpaja.

Les événements furent résumés comme il suit par la Direction des manœuvres :

Combat d'Arienzo. — La brigade de Catanzaro (M. M.), avec l'artillerie de la division de M. M. et l'artillerie de corps, se porte vers les 5 heures du matin de Cervinara sur Arienzo par les Fourches Caudines. Après avoir constaté que l'ennemi a abandonné la position des Fourches, elle lance une colonne volante (2 escadrons et 2 batteries)) qui vient se heurter au parti rouge occupant la ligne Carfora—San-Marco—Smeraglio—Messercola. La brigade bleue se porte alors en avant et, en débouchant d'Arienzo et de Santa-Maria a Vico, vers les 8 heures, elle est accueillie par un violent feu d'artillerie. Le parti rouge était disposé de la façon suivante : la brigade de Reggio de la 19e division à droite, la brigade de Casale de la 20e division à gauche, la brigade de Salerne de la 19e division en réserve, 10 batteries en position dans la plaine, 2 sur les hauteurs du Castello di Cancello (*croquis n° 8*).

Vers 9 heures l'infanterie bleue s'avança en deux colonnes sur Messercola et San-Marco. La défense, après une courte mais intense fusillade, soutenue par toute l'artillerie, prononce une double contre-attaque, avec la brigade de Salerne par la route de Cancello et avec un régiment de la brigade de Casale par celle de Maddaloni. L'infanterie bleue est repoussée en désordre par le défilé des Fourches Caudines.

Combat de Durazzano. — La 18e division, ayant constaté que l'ennemi avait abandonné Santa-Agata dei Goti, se porte en trois colonnes sur Durazzano, après avoir cédé à la brigade de Catanzaro (M. M.) le groupe d'artillerie de corps dont elle disposait, en raison des difficultés que présentait le terrain à faire suivre et à employer de nombreuses batteries.

La colonne de droite (régiment de bersagliers) se porte de Lajano par Mustillo sur le mont Longano, pour attaquer de flanc la position du mont Aglio.

La colonne du centre (brigade de Crémone et 5 batteries) est chargée de l'attaque de front du défilé de Durazzano, en suivant la route.

La colonne de gauche (brigade de la Basilicate) concourt à l'attaque du défilé de Durazzano en s'avançant sur la gauche par les hauteurs de la Piana et de Pietre Piane.

En réserve, la brigade Chieti de M. M., qui marche derrière la brigade de Crémone.

En raison du chemin qu'elles avaient à parcourir, ce n'est qu'à 11 heures du matin que les colonnes bleues rencontrent les bersagliers rouges qui, avec une batterie, occupent le mont Aglio. A midi, grâce aux attaques combinées des trois colonnes du parti bleu, renforcées par un régiment de grenadiers de la 17e division, celui-ci réussit à s'emparer du défilé de Durazzano et commence à descendre dans la plaine de Messercola.

Combat du défilé de Maddaloni. — La 17e division (bleue) se porte à 5 heures du matin de la plaine de Ducenta à l'attaque de la brigade des Abruzzes, qui a pris position sur les hauteurs de la rive gauche de l'Isclero, après avoir fait sauter le pont de Biferchia. Le brigade de Ferrare s'avance en première ligne, soutenue par un régiment de grenadiers. L'autre régiment de grenadiers se porte par Vitelli sur le mont Longano, pour appuyer les bersagliers bleus. La brigade des Abruzzes cède le terrain en prenant des positions successives à cheval sur la route et retarde ainsi le mouvement en avant de la 17e division. Elle s'arrête enfin au défilé de Ponte delle Valle, où elle résiste jusqu'à la fin de l'action.

La brigade de cavalerie rouge qui était à Cajazzo, le matin, se porte rapidement à Caserte, où elle arrive à 5 h. 30, et de là elle patrouille dans la plaine de Maddaloni, pour protéger les derrières de son parti.

Le corps de cavalerie bleue (8 escadrons, 1 batterie et 1 compagnie de cyclistes) se dirige sur Caserte par le bac de Limatola, pour prendre à revers les positions ennemies. A la fin de la manœuvre il était à San-Leuccio.

...IRES

...VOLONTAIRES. — La presse ...réglé ainsi qu'il suit l'organi-

...laise formera désormais 44 bri-...pagne ou à la défense des côtes. ...presque totalité des bataillons de

...par un colonel, qui sera respon-...struction de sa brigade. Il sera aidé ...de major ou de capitaine. ...nuelle de 3,750 francs et le major de

...parmi les officiers des volontaires ou ...certains cas, parmi les officiers en ...Leur solde annuelle se cumulera, le cas ...ainsi qu'avec les frais de service et de

...une brigade affectée à la défense des côtes ...commandant local de la défense des côtes. ...une brigade de campagne sera sous les ...commandant les groupes régimentaires de la subdi-

...majors de brigade seront nommés, si possible.

...des colonels ne seront nommés que lorsque la ...sera complète.

...cette année une division d'expérience ...de Londres.

...pour constituer l'artillerie de ces brigades ...service corps (train des équipages) spécial

...216 bataillons de volontaires.

93 bataillons, seront affectées à la défense
pruntés à la Gordon brigade et à la Black
97 le nombre total des bataillons consacrés

antes — soit 119 bataillons — formeront des

uelques unités isolées ne sont pas comprises dans
on.

S NOUVELLES BRIGADES D'INFANTERIE VOLONTAIRE. —
t donne la répartition des brigades :

1° *Brigades côtières.*

.....	4	bataillons	3,670	hommes.
hian.....	5	—	3,763	—
hian.....	4	—	2,815	—
am et South Yorkshire....	7	—	6,885	—
e.....	4	—	4,036	—
ncaster et Border.....	5	—	3,096	—
lumber.....	5	—	3,162	—
Mersey.....	5	—	4,078	—
South Wales.....	5	—	5,903	—
Plymouth	7	—	5,251	—
Hampshire.....	5	—	4,867	—
Falmouth	3	—	2,632	—
Portland	6	—	5,315	—
Essex	4	—	3,916	—
Harwich.....	3	—	2,081	—
Sussex et Kent.....	5	—	3,852	—
West Kent.....	4	—	3,183	—
2e Londres	7	—	5,053	—
5e Londres	5	—	3,300	—

Ultérieurement, 4 nouveaux bataillons seront également affectés à la
fense des côtes : 2 bataillons retirés de la Gordon brigade destinés à
défense d'Aberdeen, 2 bataillons retirés de la Black Watch affectés
la défense de la Tay, soit un total de 80,000 hommes environ.

2° *Brigades de campagne.*

Gordon.....	6	bataillons.
Black Watch	6	—
Highland Light Infantry.....	4	—
	25	

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE.

Nouvelle organisation des forces volontaires. — La presse anglaise annonce qu'un ordre à l'armée a réglé ainsi qu'il suit l'organisation en brigades des forces volontaires :

Le gros de l'infanterie volontaire anglaise formera désormais 44 brigades affectées aux formations de campagne ou à la défense des côtes.

Ces 44 brigades absorberont la presque totalité des bataillons de volontaires.

Chaque brigade sera commandée par un colonel, qui sera responsable de l'administration et de l'instruction de sa brigade. Il sera aidé par un major de brigade du grade de major ou de capitaine.

Le colonel recevra une solde annuelle de 3,750 francs et le major de brigade une solde de 2,500 francs.

Ces deux officiers seront pris parmi les officiers des volontaires ou des troupes régulières et, dans certains cas, parmi les officiers en retraite ou en demi-solde. Leur solde annuelle se cumulera, le cas échéant, avec la demi-solde, ainsi qu'avec les frais de service et de voyage.

Le colonel commandant une brigade affectée à la défense des côtes sera sous les ordres du commandant local de la défense des côtes.

Le colonel commandant une brigade de campagne sera sous les ordres du général commandant les groupes régimentaires de la subdivision correspondante.

Les colonels et les majors de brigade seront nommés, si possible, le 1er avril prochain.

Les aides de camp des colonels ne seront nommés que lorsque la la nouvelle organisation sera complète.

On formera probablement cette année une division d'expérience composée de deux brigades de Londres.

Des études sont en cours pour constituer l'artillerie de ces brigades et aussi pour créer un army-service corps (train des équipages) spécial pour les troupes volontaires.

Les 44 brigades absorberont 216 bataillons de volontaires.

19 brigades, comprenant 93 bataillons, seront affectées à la défense des côtes. 4 bataillons, empruntés à la Gordon brigade et à la Black Watch brigade porteront à 97 le nombre total des bataillons consacrés à cette défense.

Les 25 brigades restantes — soit 119 bataillons — formeront des troupes de campagne.

Deux brigades et quelques unités isolées ne sont pas comprises dans la nouvelle organisation.

Répartition des nouvelles brigades d'infanterie volontaire. — Le tableau suivant donne la répartition des brigades :

1° *Brigades côtières.*

Clyde	4	bataillons	3,670	hommes.
1er Lothian	5	—	3,763	—
2e Lothian	4	—	2,815	—
Durham et South Yorkshire	7	—	6,885	—
Tyne	4	—	4,036	—
Lancaster et Border	5	—	3,096	—
Humber	5	—	3,162	—
Mersey	5	—	4,078	—
South Wales	5	—	5,903	—
Plymouth	7	—	5,251	—
Hampshire	5	—	4,867	—
Falmouth	3	—	2,632	—
Portland	6	—	5,315	—
Essex	4	—	3,916	—
Harwich	3	—	2,081	—
Sussex et Kent	5	—	3,852	—
West Kent	4	—	3,183	—
2e Londres	7	—	5,053	—
5e Londres	5	—	3,300	—

Ultérieurement, 4 nouveaux bataillons seront également affectés à la défense des côtes : 2 bataillons retirés de la Gordon brigade destinés à la défense d'Aberdeen, 2 bataillons retirés de la Black Watch affectés à la défense de la Tay, soit un total de 80,000 hommes environ.

2° *Brigades de campagne.*

Gordon	6	bataillons.
Black Watch	6	—
Highland Light Infantry	4	—
	25	

Scottish Rifles	4	bataillons.
Argyll et Sutherland Highland	4	—
Scottish Border	6	—
Seaford et Cameron Highlanders	4	—
North Midland	7	—
West Yorkshire	6	—
Staffordshire	5	—
Cheshire	5	—
Welsh Border	5	—
North Lancashire	7	—
South Lancashire	5	—
Manchester	6	—
South Wales Border	4	—
Home Counties	3	—
Worcester et Warwick	4	—
Bedford	5	—
Norfolk	4	—
East Surrey	4	—
West Surrey	4	—
1er Londres	4	—
3e Londres	6	—
4e Londres	5	—

Ces 123 bataillons seront réduits à 119 quand on aura retiré les bataillons des brigades Gordon et Black Watch, comme il est dit plus haut.

3° *Unités non embrigadées.*

Les unités non embrigadées sont :

Les bataillons d'Oxford (Université), Cambridge (Université), Eton (Collège). Le 7e bataillon de Liverpool (corps de l'île de Man, une compagnie). Le 7e bataillon Gordon Highlanders (corps de l'île de Shetland, trois compagnies). La compagnie de la Banque d'Angleterre. Le 26e Middlesex (cyclistes, une compagnie).

Recrutement. — L'ordre n° 29 abroge l'ordre n° 204 du 20 octobre dernier, qui établit les engagements à court terme de deux ans pour sept bataillons de l'armée régulière. Il en résulte que le seul engagement admis actuellement dans l'armée anglaise est celui de neuf ans. Mais par suite de la mise en vigueur de plusieurs modes successifs de recrutement dans ces dernières années, l'armée anglaise compte en ce moment-ci des hommes liés au service pour deux, trois, sept et neuf ans.

Modifications a l'organisation de l'artillerie. — Les ordres à l'armée du mois de février contiennent des modifications importantes relatives à l'organisation de l'artillerie et au recrutement de l'armée.

L'ordre n° 25 fixe des bases nouvelles pour l'organisation des compagnies d'artillerie de garnison et pour leurs relèves coloniales.

Jusqu'ici, la relève des compagnies avait lieu par unités entières, ce qui avait l'inconvénient de faire changer parfois d'un seul coup toute l'artillerie affectée à une place.

De là résultait un délai assez long avant que les unités nouvelles fussent en état d'assurer la défense de la place dans de bonnes conditions. Elles avaient à se familiariser avec l'armement, les travaux de défense, les abords, les environs, etc.

D'autre part, leur effectif ne correspondait pas toujours exactement aux nécessités de leur nouvelle situation.

Pour remédier à ces divers inconvénients, on a décidé la permanence des compagnies d'artillerie dans les garnisons métropolitaines et aux colonies, ainsi que la fixité de leurs effectifs.

Ce dernier résultat sera atteint en les complétant par des envois opérés par les dépôts et les compagnies métropolitaines ou par des échanges individuels d'hommes et d'officiers.

L'ordre n° 26 fixe de nouveaux effectifs pour les batteries à cheval et les batteries montées.

Jusqu'à présent, les batteries à cheval étaient du type renforcé ou du type faible.

Les batteries montées étaient du type renforcé, du type moyen ou du type faible.

Le type moyen a été supprimé dans ces dernières, de sorte que toutes les batteries de campagne, à cheval ou montées, seront désormais du type faible ou du type renforcé.

		Nouveaux effectifs.				Anciens effectifs.			
		Officiers.	Sous-officiers.	Hommes.	Chevaux.	Officiers.	Sous-officiers.	Hommes.	Chevaux.
Batterie à cheval.	Renforcée	5	9	164	135	5	9	164	135
	Faible	5	9	130	94	5	9	118	87
Batterie montée.	Renforcée	5	9	149	90	5	9	152	90
	Moyenne	»	»	»	»	5	9	128	66
	Faible	5	8	119	60	5	8	105	56

Le tableau ci-dessus donne la composition ancienne et la composition nouvelle.

Les batteries auront sur le pied de paix six pièces et six caissons; celles à effectif renforcé pourront atteler six pièces et trois caissons, les autres quatre pièces et deux caissons.

Il y aura dans la métropole :

Batteries à cheval à effectif renforcé	6
Batteries à cheval à effectif faible	9
Batteries montées à effectif renforcé	21
Batteries montées à effectif faible	72
TOTAL	108

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DÉFENSE. — Lord Roberts, désirant se consacrer plus librement à la campagne qu'il a entreprise en faveur de l'instruction militaire préparatoire, vient de donner sa démission de membre du Comité de défense de l'Empire.

Il a été remplacé par lord Esher, président de la commission chargée d'étudier en 1904 les bases de la réorganisation de l'armée anglaise, et par le général French, commandant le corps d'armée d'Aldershot.

AUTRICHE-HONGRIE.

L'AUTOMOBILISME DANS L'ARMÉE AUSTRO-HONGROISE (1). — En vue de l'étude et de l'utilisation de l'automobile dans l'armée austro-hongroise, une troisième subdivision est créée auprès de la 3e section du Comité technique militaire.

Cette subdivision doit s'occuper exclusivement d'automobilisme.

Elle a pour but :

1° L'étude, la recherche et l'examen de toutes les inventions et améliorations relatives aux automobiles;

2° L'établissement des propositions, la rédaction des règlements et des instructions nécessaires;

3° La commande et la vérification de toutes les voitures à moteurs qui doivent être achetées par l'administration de l'armée, les soins à apporter à leur mise en service et leur maintien en bon état;

4° L'instruction théorique et pratique des officiers, employés et

---

(1) *Fremden Blatt* du 11 février 1906 et *Pester Lloyd* du 13 février 1906.

hommes de troupe relativement au service et à l'emploi des voitures à moteurs;

5° La tenue des contrôles de toutes les voitures militaires ou détenues par des particuliers; la tenue des contrôles des chauffeurs, monteurs et des conducteurs de motocyclettes de l'armée active et de sa réserve, ainsi que des landwehrs;

6° La statistique de l'automobilisme dans les États étrangers.

Le personnel de la subdivision se compose de : un officier supérieur ou capitaine, chef de subdivision, un officier et deux sous-officiers.

Un cours d'automobilisme, d'une durée d'un mois, sera institué au Comité technique militaire.

Ce cours sera suivi par des officiers du train et des dépôts de matériel de l'artillerie, par des employés de ces dépôts et des magasins des subsistances militaires. Il sera théorique et pratique, et comprendra l'étude et l'emploi de l'automobile et la conduite des trains mécaniques.

On y formera également le nombre d'hommes de troupe nécessaires pour le service des voitures à moteurs. Ces hommes y seront envoyés, autant que possible, dans leur première année de service; les chauffeurs, monteurs, serruriers et forgerons de profession seront choisis en première ligne.

Au moment de leur passage dans la réserve, ceux des hommes de troupe qui auront suivi le cours et n'appartenaient pas au train, seront versés dans la division du train stationnée sur le territoire de leur corps d'armée.

Le cours sera professé par les officiers de la 3e subdivision nouvellement créée, sous la haute direction du chef de la 3e section.

En 1906, le cours doit avoir lieu du 1er au 31 mars.

Sont désignés pour y assister : un officier subalterne et deux hommes par régiment du train; un employé des subsistances du magasin militaire des subsistances de Przemysl; un homme de chacun des établissements suivants : fabrique de munitions de Wöllersdorf; dépôts de matériel d'artillerie de Vienne, Pola et Przemysl; dépôt de matériel du train de Klosterneuburg; magasins militaires des subsistances de Cracovie, Vienne, Gratz, Prague et Przemysl.

Ouverture a Kassa d'un cours pour sous-officiers rengagés (1). — Les difficultés principales que rencontrent les sous-officiers rengagés

---

(1) *Fremden Blatt* du 30 décembre 1905 et *Pester Lloyd* du 23 janvier 1906.

dans l'obtention de certains emplois civils que leur réserve la loi proviennent surtout de leur manque d'instruction première.

Aussi les sous-officiers rengagés des corps de troupe stationnés à Kassa (ou Kaschau, chef-lieu du 6e corps d'armée) ont-ils demandé et obtenu la création d'un cours qui a pour but de perfectionner leur instruction générale.

Ce cours doit la pousser assez loin pour qu'ils puissent aspirer, à la fin de leur service actif, aux situations les meilleures et les mieux rétribuées que leur offre l'État.

Il a été inauguré cet hiver sous les auspices du général commandant le 6e corps.

Les matières sont enseignées par des officiers qui ont déjà professé dans les établissements militaires d'instruction (académies militaires ou écoles de cadets), ou qui ont des aptitudes spéciales au professorat.

Les livres indispensables et autres moyens matériels d'instruction sont fournis gratuitement.

Les sous-officiers sont divisés en deux groupes; l'enseignement est donné dans l'un en allemand, dans l'autre en hongrois.

Le ministère de la guerre commun s'intéresse particulièrement à cette tentative; il la suit de très près et fera entreprendre, s'il y a lieu, l'essai de cours semblables dans d'autres corps d'armée.

Le succès de ces cours pourrait sinon solutionner, du moins faire avancer d'un grand pas la question des sous-officiers rengagés.

On sait en effet que, malgré les primes de rengagement, le nombre des sous-officiers rengagés, aussi bien dans l'armée commune que dans les landwehrs, n'est pas, en général, très considérable.

Pour ne parler que de la landwehr cisleïthane, il est à remarquer qu'à la fin de 1905 la moitié au moins des régiments d'infanterie avaient moins de 60 sous-officiers rengagés chacun. Ces régiments sont précisément stationnés dans des régions ou règne un certain bien-être, ou dans lesquelles le commerce et l'industrie sont développés. Il semble évident que les sous-officiers de ces régiments doivent trouver plus tôt et plus facilement dans la vie civile des situations dont ils ne trouveraient peut-être pas plus tard l'équivalent, s'ils restaient au service par suite de leur défaut d'instruction première.

La question des sous-officiers rengagés apparaît donc moins comme une question de primes de rengagement, que comme une question de situation à trouver au sortir du service militaire.

Le point important paraît donc être celui-ci : assurer au sous-officier, après dix ou douze ans de service, une place convenable le laissant sans inquiétude sur son existence et son avenir.

Sous ce rapport, la création de cours analogues à celui de Kassa ne peut qu'encourager les sous-officiers à rester au service; ils acquerront,

en les fréquentant, une instruction générale qui leur permettra d'aspirer aux emplois les mieux rétribués que l'État met à leur disposition.

NOUVELLE ORGANISATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE HONGROISE DES CHEMINS DE FER ET DE LA NAVIGATION (1). — Depuis le 1er janvier 1906, l'Inspection générale hongroise des chemins de fer et de la navigation est distraite du ministère hongrois du commerce et érigée en administration indépendante avec siège à Budapest.

Elle a à traiter toutes les affaires de chemins de fer et de navigation intérieure intéressant la mobilisation.

Le ministère hongrois du commerce continue à se réserver :

1° Les pourparlers relatifs à la construction de nouvelles lignes stratégiques importantes ;

2° Les questions ayant trait aux négociations pour la concession de nouvelles lignes ;

3° Toutes les affaires concernant la préparation à la guerre des entreprises hongroises de navigation maritime.

ÉCOLE DE TIR DE BRÜCK. — Depuis quelques années l'autorité militaire austro-hongroise, pénétrée de l'importance croissante, aujourd'hui prépondérante, de l'action par le feu sur le champ de bataille, a pris une série de mesures pour stimuler et perfectionner dans les corps de troupe, notamment dans la cavalerie, la pratique du tir (nouveaux règlements sur le tir, adoption du tir à capsule, augmentation du nombre des cartouches d'instruction, création de nouveaux champs de tir, etc.). En même temps elle s'attache à compléter l'instruction du corps d'officiers et à le maintenir au courant de tous les progrès en ce qui concerne la science balistique, la connaissance des effets du feu, les inventions relatives aux armes portatives.

A cet effet on organise à l'École de tir de l'armée, située à Brück-sur-Leitha, des cours d'instruction d'une durée d'un mois pour les officiers subalternes de toutes armes (y compris l'artillerie et le train), ainsi que des cours d'information (d'une durée de 3 à 4 jours) pour les capitaines près d'être promus, les officiers supérieurs de tous grades de l'infanterie et de la cavalerie, les élèves de l'École de guerre, etc.). Enfin un grand nombre de sous-officiers d'infanterie et de cavalerie (en général 3 par

---

(1) *Verordnungsblatt für das K. u. K. Heer* du 27 janvier 1906.

régiment) y sont réunis en compagnies et escadrons d'instruction, les fantassins pour 5 mois, les cavaliers pour 2 à 3 mois.

Les ordres donnés cette année par le Ministre de la guerre (annexes du *Verordnungsblatt* du 26 février) pour l'organisation des cours de l'École de tir montrent l'importance croissante qu'on attache en haut lieu à l'enseignement du tir. Pour la première fois, des officiers généraux (Feldmarschalleutnants et Generalmajors) au nombre de 30 et des officiers d'état-major, au nombre de 5, sont appelés à suivre un des cours d'information de 3 jours.

En outre, tandis qu'en 1905, 61 sous-officiers de cavalerie seulement avaient été réunis à Brück pour 2 mois, en 1906, la cavalerie y détachera 239 sous-officiers, pour 2 et demi à 3 mois.

Voies ferrées locales ouvertes a la circulation en 1905. — Parmi les nombreuses voies ferrées locales ouvertes en 1905, il importe de citer les suivantes, qui ont seules une importance militaire :

1° La ligne de Strzykki—Topolnica à Sianki (Galicie), ouverte le 24 août, prolongée par la ligne Sianki à Nagy—Berezna (Hongrie), ouverte le 15 octobre, et complétée par la réfection de la section Nagy—Berezna à Ungvar.

Cet ensemble établit à travers les Carpathes, entre les réseaux hongrois et galicien, de Nyiregihaza à Lemberg, une bonne communication.

La ligne est à voie unique et est classée ligne principale de 2e classe.

Si l'on observe que jusqu'ici les Carpathes étaient seulement traversées par cinq lignes, dont une à deux voies, on reconnaîtra que la construction de la ligne précédemment indiquée a une réelle importance stratégique.

2° La ligne de Schwarzach—Saint-Veit à Bad—Gastein, inaugurée le 20 septembre.

C'est l'amorce de la ligne des Tauern, destinée à relier Salzburg à Villach et plus tard à Trieste, par la ligne en construction des Karawanken et du Wochein.

L'importance stratégique de cette nouvelle communication entre la vallée du Danube et la frontière italienne paraît devoir être assez atténuée par les particularités de construction de la ligne.

En effet, si les renseignements publiés par les journaux sont exacts, celle-ci comporterait une seule voie sur certaines sections; de plus, dans la partie déjà construite, le profil atteindrait une déclivité moyenne de 25/1000e sur les 9 premiers kilomètres et de 26/1000e sur les 15 kilomètres compris entre Hof-Gastein et Böckstein.

La ligne des Tauern, de Schwarzach à Möllbrück, ne pourra probablement pas être terminée avant 1907.

3° La ligne de Klaus à Spital am Pyhrn, inaugurée le 19 novembre.

C'est la première section de la ligne du Pyhrn, qui, comme la précédente, fait partie de l'ensemble des voies alpines destinées à relier le bassin de l'Adriatique, et en particulier le port de Trieste, avec la vallée du Danube et l'Allemagne méridionale.

On compte que la ligne du Pyhrn, de Klaus à Selzthal, sera achevée vers le milieu de 1906.

On a également poussé activement en 1905 les travaux de la ligne des Karawanken et du Wochein (Klagenfurt et Villach à Trieste); on espère les terminer dans le courant de 1906.

Modifications a l'organisation des équipages de ponts. — Un ordre ministériel du 10 janvier 1906 a prescrit certaines modifications au matériel et à l'organisation des équipages de ponts.

Jusqu'ici les équipages de ponts se divisaient en équipages légers et équipages normaux; chacun des 15 bataillons de pionniers était pourvu du matériel de 4 équipages, dont 3 normaux et 1 léger. Il existait en outre une certaine réserve d'équipages des deux catégories. Le matériel était le même pour les deux variétés d'équipages, seulement tandis que l'équipage lourd était chargé sur 14 voitures (12 à 6 chevaux, 2 à 4 chevaux), l'équipage léger comportait 20 voitures, toutes à 4 chevaux; ce dernier était en outre organisé de manière à pouvoir se fractionner en 2 demi-équipages, dits équipages divisionnaires.

L'administration militaire vient d'adopter un type plus léger de voitures et de bateaux en fer. De plus, elle a décidé la suppression de la distinction en équipages normaux et équipages légers. Désormais, il n'existera qu'une catégorie d'équipages chargés sur 14 voitures, toutes à 6 chevaux (8 voitures de madriers, 4 voitures de chevalets, 2 voitures de bateaux; les voitures de madriers et de chevalets portent également des éléments de bateaux).

Les dimensions des ponts que peut construire un équipage restent d'ailleurs les mêmes que précédemment : largeur $3^m,05$, longueur $53^m,10$ ou $33^m,20$, suivant que le pont est du modèle ordinaire ou renforcé.

BULGARIE.

Nouveaux règlements tactiques. — L'armée bulgare a renouvelé dernièrement un certain nombre de ses règlements tactiques. Ainsi elle a adopté en 1905 :

Un règlement de manœuvre pour la cavalerie;

Une instruction sur le tir de l'artillerie de campagne et de montagne à tir rapide;

Une instruction sur l'emploi dans le combat de l'artillerie de campagne à tir rapide.

Elle a mis en service en 1906 :

Un projet de règlement pour les exercices et le combat de l'infanterie;

Un projet de règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne à tir rapide (Ire et IIe parties : écoles de la pièce et de la batterie);

Un projet de règlement de manœuvre de l'artillerie de montagne à tir rapide (Ire et IIe parties : écoles de la pièce et de la batterie).

Les idées russes, qui inspiraient autrefois les règlements militaires bulgares, ont fait place, dans ces derniers temps, aux méthodes occidentales. C'est ainsi que le nouveau règlement de la cavalerie est emprunté aux règlements français et italiens; que le règlement de l'infanterie est une traduction littérale du règlement du 3 décembre 1904 sur les manœuvres de l'infanterie française; que l'instruction sur le tir de l'artillerie est une adaptation dérivant directement et exclusivement de notre règlement d'artillerie du 8 juin 1903 et que l'instruction sur l'emploi de l'artillerie au combat en est une traduction littérale.

Création de caisses d'épargne pour les sous-officiers. — L'ordre ministériel n° 62 du 20 février 1906 prescrit aux commandants de région de division d'organiser, dans les corps de troupe, des caisses d'épargne pour les sous-officiers. Ces caisses, alimentées par des versements obligatoires et facultatifs effectués par les sous-officiers rengagés, serviront à constituer des capitaux d'épargne et de secours mutuels pour les rengagés.

Les corps de troupe et établissements qui, en raison du nombre de leurs rengagés, ne pourront pas constituer une caisse d'épargne séparée, s'adresseront aux caisses d'autres corps de la même localité ou d'une localité voisine.

Les caisses seront administrées par un comité de direction composé de rengagés et présidé par un commandant de compagnie, désigné par le chef de corps pour une durée déterminée.

Les sommes destinées à l'épargne seront versées aux caisses d'épargne postales.

EMPIRE ALLEMAND.

Changements de garnisons. — A la date du 31 mars 1906, le 11e régiment de hussards a été transféré de Dusseldorf à Crefeld, ville, jusqu'à cette date, dépourvue de garnison.

D'autre part, à la suite des grandes manœuvres prochaines, les unités bavaroises ci-après indiquées changeront de garnison, savoir :

Le 1er bataillon de chasseurs sera transféré de Straubing à Freising ;

Le 5e escadron du 4e régiment de chevau-légers (Augsbourg) permutera avec le 4e escadron du même régiment (Neu-Ulm) ;

Le 1er escadron du 5e régiment de chevau-légers (Deux-Ponts) avec le 2e escadron du même régiment (Sarreguemines) ;

Le 3e escadron du 6e régiment de chevau-légers (Neumarkt) avec le 1er escadron du même régiment (Bayreuth).

Le 1er bataillon de chasseurs, qui fait partie du Ier corps, est actuellement stationné sur le territoire du IIIe corps. Le changement de garnison projeté aura pour effet de le placer dans la région du corps d'armée auquel il appartient.

Les grandes manœuvres prussiennes en 1906. — Un ordre de cabinet, en date du 22 février dernier, contient les prescriptions suivantes au sujet des grandes manœuvres prochaines en Prusse :

Le IIIe et le Ve corps manœuvreront contre le VIe en présence de l'Empereur ; ils constitueront une armée pour laquelle il sera formé un quartier général d'armée.

Le VIe corps sera renforcé par la 77e brigade d'infanterie, prélevée sur le Ve corps, et par la 23e brigade d'artillerie de campagne du XIXe corps (2e saxon), moins le groupe à cheval.

Le quartier général de l'armée et le VIe corps disposeront chacun d'une section d'aérostiers.

Cinq divisions de cavalerie (C, A, B, D, E), seront constituées dans les IVe, Ve, VIe, VIIIe et Xe corps, savoir :

La division A, par les brigades de cavalerie n° 35 (XVIIe corps), n° 9 (Ve corps), n° 6 (IIIe corps), les détachements de mitrailleuses nos 4 et 7 (XVIIe et IIIe corps), le groupe à cheval du 3e régiment d'artillerie de campagne (IIIe corps), et un détachement de pionniers du Ve corps ;

La division B, par les brigades de cavalerie n° 11 (VIe corps), n° 4 de la Garde, une brigade comprenant l'état-major de la 23e (XIIe corps),

le 17e régiment de uhlans (XIIe corps), et le 21e (XIXe corps), par les détachements de mitrailleuses nos 8 (VIe corps) et 12 (XIIe corps), le groupe à cheval du 5e régiment d'artillerie de campagne (Ve corps), et un détachement de pionniers du VIe corps ;

La division C, par les brigades de cavalerie nos 7 et 8 (IVe corps), une brigade combinée comprenant le 5e régiment de dragons et le 2e régiment de chasseurs à cheval (XIe corps), et par le groupe à cheval du 11e régiment d'artillerie de campagne (XIe corps);

La division D, par les brigades de cavalerie n° 33 (XVIe corps), n° 21 (XVIIIe corps), n° 16 (VIIIe corps), et par le groupe à cheval du 8e régiment d'artillerie de campagne (VIIIe corps) ;

La division E, par les brigades de cavalerie n° 20 (Xe corps), n° 18 (IXe corps) et n° 13 (VIIe corps), les détachements de mitrailleuses nos 1 et 2 de la Garde, et par le groupe à cheval du 10e régiment d'artillerie de campagne.

Les brigades de cavalerie sont toutes constituées à deux régiments.

Ces cinq divisions exécuteront des manœuvres spéciales de cavalerie, savoir : les divisions A, C, D et E dans les camps d'instruction de Posen, Alten-Grabow, Elsenborn et Munster, la division B en pleine campagne. Les éléments des divisions A et B ne participeront pas aux manœuvres de brigade et de division de leur propre corps d'armée.

Le XIIe corps disposera, pour un exercice d'attaque de position fortifiée, du bataillon d'instruction de l'École de tir de l'artillerie à pied, d'un détachement d'aérostiers et des formations de télégraphie nécessaires.

Deux manœuvres d'ensemble de pionniers auront lieu : l'une sur la Vistule, l'autre sur la Mulde et l'Elbe.

Les troupes de télégraphie exécuteront une manœuvre d'ensemble d'une durée de trois jours et seront renforcées à cet effet de détachements du train fournis par les 4e et 10e bataillons et comprenant chacun 3 sous-officiers, 21 conducteurs et 48 chevaux de selle ou de trait.

Le bataillon du train de la Garde et ceux des corps nos I, II, IV, IX, XI et XVII constitueront des convois de subsistances et du personnel d'encadrement du train pour les trois corps d'armée participant aux manœuvres impériales.

Des voyages d'instruction de cavalerie auront lieu dans la Garde et dans les corps nos IV, VII, IX, X, XV, XVII et XVIII. Il est alloué pour ces voyage des indemnités variant de 1650 à 3,300 marks.

Des voyages d'état-major de forteresse seront effectués dans les VIIe et VIIIe corps.

Ajoutons que les détachements de mitrailleuses seront affectés aux divisions de cavalerie dès le début des exercices de division, et les détachements de pionniers à partir du commencement des marches de

guerre, des exercices d'exploration ou des manœuvres de campagne; les divisions de cavalerie A et B disposeront chacune d'un crédit de 400 marks pour l'exécution du service technique des pionniers qui leur seront attribués pendant les manœuvres.

Les troupes à pied devront être rentrées dans leurs garnisons au plus tard le 29 septembre, date extrême de libération de la classe.

Les grandes manœuvres bavaroises en 1906. — Chacun des trois corps d'armée bavarois exécutera, cette année, ses grandes manœuvres conformément aux prescriptions du règlement sur le service en campagne. La 3e division, qui est stationnée dans le Palatinat, devra se rendre pour ces manœuvres dans la zone du IIe corps d'armée, située sur la rive droite du Rhin.

Le détachement d'aérostiers sera mis à la disposition du IIe corps, ainsi qu'un détachement de télégraphie sans fil constitué par la compagnie de télégraphie.

Un voyage spécial d'instruction de cavalerie, d'une durée de huit jours, aura lieu sous la direction de l'inspecteur de la cavalerie; un autre voyage d'instruction de cavalerie sera organisé dans le IIIe corps, qui disposera dans ce but d'un crédit de 1400 marks.

Les troupes à pied devront rentrer dans leurs garnisons au plus tard le 29 septembre 1906.

Écoles a feu de l'artillerie a pied en 1906. — Les écoles à feu des régiments prussiens et du régiment saxon d'artillerie à pied auront lieu, cette année, dans les conditions suivantes :

Au champ de tir de Thorn se succéderont : le régiment de la Garde et le 5e, le 2e et le 11e, le 4e et le 6e, le 1er et le 15e ; ce champ de tir sera occupé du 18 avril au 30 août, chaque groupe de deux régiments disposant d'une période d'un mois environ.

Le champ de tir de Wanne recevra de même, du 23 avril au 31 août, le 9e et le 12e, le 13e et le 14e, le 7e et le 8e, le 3e et le 10e régiments.

Le 2e régiment exécutera des tirs à la mer, par bataillon, du 23 juillet au 18 août, à Swinemünde, Neufahrwasser et Pillau.

Quant aux régiments bavarois d'artillerie à pied, ils effectueront leurs écoles à feu au camp d'instruction de Lechfeld.

Modifications au règlement sur le service en campagne. — Une circulaire ministérielle du 23 février dernier a apporté les modifications

suivantes aux paragraphes 532 et 558 du règlement sur le service en campagne :

a) Au lieu d'être rattachées en principe, pour les manœuvres de brigade, à une autre brigade du même corps d'armée, les brigades qui ne comptent que quatre bataillons pourront exécuter leurs manœuvres d'une manière indépendante ; c'est au commandant de corps d'armée qu'il appartiendra de prendre une décision à cet égard.

b) Les dimanches sont toujours consacrés au repos pendant les manœuvres. Le règlement admettait toutefois que, pendant les marches de retour vers les garnisons, si la dernière étape tombait un dimanche, le repos n'aurait pas lieu. Ces dispositions sont étendues, d'une part aux jours fériés reconnus par les cultes évangélique et catholique, d'autre part aux marches exécutées pour gagner un camp d'instruction.

Rangs et uniformes des vétérinaires. — En Allemagne, le corps des vétérinaires comprend : des employés militaires supérieurs (vétérinaires de corps, vétérinaires en premier, vétérinaires), ayant rang d'officier sans assimilation, et des employés militaires subalternes (vétérinaires auxiliaires) comptant dans les combattants et ayant rang de wachtmeister (1).

Un ordre de cabinet, daté du 8 mars dernier, édicte, au sujet de ce personnel, les dispositions suivantes :

Les vétérinaires de corps des quartiers généraux de corps d'armée et des établissements vétérinaires sont rangés dans la cinquième et dernière classe des fonctionnaires supérieurs des administrations provinciales ; toutefois, ils peuvent être proposés pour le rang personnel de conseiller de la quatrième classe s'ils sont depuis dix ans investis de leur grade ou si, retraités avant cette durée de service, ils se sont distingués dans leurs fonctions.

Les vétérinaires en premier des corps de troupe, des établissements militaires vétérinaires et des dépôts de remonte sont classés entre la cinquième classe des fonctionnaires supérieurs des administrations provinciales et la classe des référendaires des administrations cantonales. A titre de distinction, ils peuvent obtenir du Ministre de la guerre « le caractère de vétérinaire en premier supérieur (*Oberstabsveterinär*) » avec le rang personnel de conseiller de la cinquième classe.

Les détails de l'uniforme des vétérinaires reçoivent les modifications suivantes :

---

(1) La militarisation du personnel des vétérinaires est en projet. *Il*

GRADES.	BRIDES D'ÉPAULETTES de la TUNIQUE.	ÉPAULETTES.	TRESSES D'ÉPAULES.
Vétérinaire de corps avec rang de conseiller de 4e classe.	Galon plat d'argent traversé dans sa longueur par deux fils de soie bleue, avec doublure de drap rouge cramoisi.	Tournante dorée, franges d'argent, dessus et doublure en drap rouge cramoisi; sur la partie ovale, écusson doré contenant un aigle sur champ d'argent et surmonté d'une couronne.	Tresse formée de deux cordonnets d'argent entrelacés avec un cordonnet de soie bleu foncé; même écusson que sur l'épaulette; doublure en drap rouge cramoisi.
Vétérinaire de corps avec rang de conseiller de 5e classe.	*Ibid.*	Tournante dorée avec bords interne et externe argentés, dessus et doublure en drap rouge cramoisi; sur la partie ovale, écusson doré contenant un aigle sur champ d'argent et surmonté d'une couronne, avec deux rosettes dorées.	Tresse formée de quatre ganses d'argent brochées de soie bleue, les deux ganses médianes entrelacées; mêmes rosettes et écusson que sur l'épaulette; doublure en drap rouge cramoisi.
Vétérinaire en premier supérieur et vétérinaire en premier.	*Ibid*	Tournante dorée, dessus et doublure en drap rouge cramoisi; sur la partie ovale, écusson doré contenant un aigle sur champ d'argent et surmonté d'une couronne, avec deux rosettes dorées.	Tresse formée de quatre ganses parallèles d'argent brochées de soie bleue; mêmes rosettes et écusson que sur l'épaulette; doublure en drap rouge cramoisi.
Vétérinaire.....	*Ibid.*	Même épaulette que le vétérinaire en premier, avec une seule rosette.	Même tresse d'épaule que le vétérinaire en premier, avec une seule rosette.

Les vétérinaires auxiliaires portent sur la tunique, le surtout, la capote et la litewka, des pattes d'épaules en drap rouge cramoisi, encadrées à la partie supérieure et sur les côtés, par les brides d'épaulettes des vétérinaires.

Sous-officiers en sus des effectifs budgétaires. — Par décision ministérielle en date du 13 mars dernier, le nombre des *vizefeldwebel* ou *vizewachtmeister*, entretenus en sus des effectifs budgétaires, pourra s'élever, à partir du 1er avril et jusqu'à nouvel ordre, pour l'ensemble des troupes prussiennes seules, au chiffre maximum de 1418, dont 1229 pour l'infanterie et les chasseurs, 79 pour l'artillerie de campagne, 36 pour l'artillerie à pied, 40 pour les pionniers et 34 pour le train.

Ces sous-officiers se répartiront d'ailleurs ainsi qu'il suit entre les corps :

3 par bataillon d'infanterie ;
2 par bataillon de chasseurs ;
2 par régiment d'artillerie de campagne à 3 groupes de batteries;
1 par régiment d'artillerie de campagne à 2 groupes de batteries;
3 par régiment d'artillerie à pied à 10 ou 12 compagnies;
2 par régiment d'artillerie à pied à 8 compagnies ;
2 par bataillon de pionniers ;
2 par bataillon du train.

Les illettrés dans l'armée allemande. — Nous empruntons à une publication officielle (1) les données statistiques suivantes, concernant le degré d'instruction générale des recrues incorporées en 1904 dans l'armée allemande, en observant que l'on range sous la rubrique « illettrés » les hommes ne sachant qu'insuffisamment lire ou signer lisiblement leurs nom et prénoms :

---

est probable que, cessant de faire partie des *employés*, les vétérinaires jouiront, comme les médecins, des mêmes prérogatives que les officiers. (Voir 2e semestre 1904, p. 327.)

(1) *Vierteljahrshefte zur Statistik des deutschen Reiches.*

PAYS D'ORIGINE.	SACHANT lire et écrire.	ILLETTRÉS.	CONNAISSANT d'autres langues que l'allemand.	TOTAL.	PROPORTION p. 100 D'ILLETTRÉS en 1904.	en 1894.	en 1884.
Prusse	160,751	67	72	160,890	0,04	0,32	1,89
Bavière	30,371	8	»	30,379	0,03	0,03	0,05
Saxe	16,600	1	1	16,602	0,01	0,08	0,08
Wurtemberg	11,196	3	1	11,200	0,03	0,03	0,03
Bade	8,641	3	1	8,645	0,03	0,03	0,04
Hesse	5,795	2	»	5,797	0,03	0,04	0,13
Mecklembourg-Schwerin	3,267	»	1	3,268	»	0,15	1,11
Saxe-Weimar	1,596	»	»	1,596	»	»	0,09
Mecklembourg-Strélitz	468	»	»	468	»	»	»
Oldenbourg	2,246	1	»	2,247	0,04	»	»
Brunswick	2,204	»	»	2,204	»	0,06	0,19
Saxe-Meiningen	1,266	»	»	1,266	»	»	»
Saxe-Altenbourg	911	»	»	911	»	»	0,18
Saxe-Cobourg-Gotha	1,064	»	»	1,064	»	»	»
Anhalt	1,529	»	»	1,529	»	»	0,13
Schwarzbourg-Sondershausen	430	»	»	430	»	0,27	»
Schwarzbourg-Rudolstadt	408	»	»	408	»	»	0,35
Waldeck-Pyrmont	309	»	»	309	»	»	0,47
Reuss (br. aînée)	289	»	»	289	»	»	»
Reuss (br. cadette)	586	»	»	586	»	»	0,27
Schaumbourg-Lippe	264	»	»	264	»	»	1,90
Lippe	720	1	»	721	0,14	»	»
Lübeck	291	»	1	292	»	»	»
Brême	1,067	»	»	1,067	»	»	»
Hambourg	2,021	»	2	2,023	»	»	0,28
Alsace-Lorraine	8,435	3	13	8,451	0,04	0,17	0,75
Nés à l'étranger	1,065	25	29	1,119	2,23	4,88	5,00
TOTAUX	263,790	114	121	264,025	0,04	0,22	1,22

Réduction de l'effectif de la brigade d'occupation d'Extrême-Orient. — La *Revue* a précédemment indiqué l'organisation donnée à la brigade d'occupation allemande d'Extrême-Orient par l'ordre de cabinet du 11 décembre 1902 (1).

A la date du 6 mars dernier, l'Empereur a prescrit le rapatriement de cette brigade, à l'exception d'un détachement comptant, en chiffres ronds, 26 officiers, 6 médecins, 9 employés et 700 hommes de troupe.

Ce détachement comprendra : *a*) les forces nécessaires à la garde de la légation, à Pékin, soit un groupe de deux compagnies et une section d'artillerie ; *b*) une réserve stationnée à Tientsin et composée d'un état-major, avec les fonctionnaires administratifs nécessaires, deux compagnies d'infanterie (dont une montée) disposant chacune d'une section de mitrailleuses, et un hôpital ; cette réserve détachera un peloton à Tangkou.

Ces unités seront constituées de préférence avec les volontaires qui se trouvent déjà en Extrême-Orient (en général depuis l'été 1905) et se sont engagés à y servir jusqu'au delà de l'automne de 1906.

D'après la *Post* (2), le rapatriement de la brigade s'effectuera à la fin d'avril, à l'aide du paquebot *Neckar;* on estime que les 1900 hommes ramenés en Allemagne débarqueront à Bremerhaven dans les premiers jours de juin ; la dislocation s'effectuera ensuite au camp d'instruction de Lockstedt.

Les cables sous-marins allemands en 1905. — La *Marine Rundschau* a publié, à la fin de l'année dernière, un supplément spécial rédigé à l'Office impérial de la marine (3), qui contient d'intéressants renseignements sur le développement des intérêts maritimes de l'Allemagne dans les dix dernières années.

On remarquera que ce volume a paru fort opportunément, au moment où le Reichstag était appelé à voter un projet de loi comportant une importante augmentation des dépenses navales.

Le tableau suivant, qui indique les câbles allemands existants en 1905, en a été extrait :

---

(1) Voir 1er semestre 1903, p. 85.

(2) Numéro du 13 avril 1906.

(3) *Die Entwickelung der deutschen Seeinteressen im letzten Jahrzehnt.* Berlin, 1905. Mittler und Sohn.

ANNÉES de CONSTRUCTION.	LIGNES DE CABLES.	NOMBRE de CONDUCTEURS.	LONGUEUR (EN KILOMÈTRES).
1871 (1).....	Emden—Borkum—Lowestoft.....	4	472
De 1871 à 1880.	Rügen—Trelleborg (moitié).....	3	41
	Alsen—Fionie.....	3	6
De 1880 à 1890.	Hoyer—Sylt—Arendal.....	3	470
	Emden—Greetsiel—Valencia.....	1	1,600
	Cuxhaven—Helgoland.....	1	76
De 1890 à 1895.	Warnemünde—Gjedser (moitié).....	4	23
	Câble intérieur communiquant avec les îles allemandes.....	39	453
	Emden—Borkum.....	3	59
	Emden—Borkum—Bacton.....	4	515
	Norddeich—Norderney.....	4	12
De 1895 à 1900.	Rügen—Suède (2e liaison).....	4	62
	Borkum—Vigo.....	1	2,060
	Chéfou-Tsingtau-Woosung (près Changhaï).....	»	1,158
	Borkum—Horta, 3,435 kilom. (1er câble transatlantique).....	2	7,671
	Horta—Coney Island, 4,241 kilomètres (1er câble transatlantique).....		
De 1900 à 1905.	Greetsiel—Borkum.....	4	34
	Borkum—Bacton (câble anglo-allemand).	4	435
	Puttgarten—Syltholm (câble dano-allemand).....	4	19
	Greetsiel—Borkum.....	2	35
	Relié avec :		
	Borkum—Horta, 3,614 kilom. (2e câble transatlantique).....	2	7,905
	Horta—New-York, 4,291 kilom. (2e câble transatlantique).....		
	Menado—Jap—Guam.....	1	3,249
	Changhaï—Jap.....		3,588
	Constanza—Constantinople.....	2	343
LONGUEUR TOTALE des lignes de câbles allemandes en 1905...			30,283

(1) Cette ligne existait avant 1871.

Cet important réseau appartient à l'État et à cinq compagnies privées ; malgré sa richesse, il est insuffisant pour desservir les colonies allemandes, et, avec celles d'Afrique, en particulier, les communications doivent emprunter les câbles de compagnies anglaises.

ESPAGNE.

ACQUISITION DE MATÉRIEL D'ARTILLERIE A TIR RAPIDE. — Les Chambres espagnoles viennent de voter (loi du 11 janvier 1906) un crédit extrordinaire de 20,955,574 pesetas pour l'acquisition de matériel d'artillerie à tir rapide (système Schneider-Canet, modèle PD2).

Les 200 pièces de campagne et les 48 voitures-observatoires qu'il comprend, ainsi que les affûts et caissons correspondants seront fournis par la maison Schneider et C°, du Creusot; les autres voitures entrant dans la composition des batteries, les projectiles, la poudre sans fumée, etc., seront confectionnés en Espagne.

La dépense sera répartie en quatre annuités de la manière suivante:

1re annuité 1906.

	Pesetas.
Matériel acheté à l'étranger	2,105,425 34
Matériel confectionné en Espagne	1,403,300 00
Développement de l'industrie nationale	2,250,000 00
Matériel divers	341,387 66
TOTAL	6,100,113 00

2e annuité 1907.

Comme la 1re annuité (1906)	6,110,113 00

3e annuité 1908.

Matériel acheté à l'étranger	2,105,425 34
Matériel confectionné en Espagne	1,403,300 00
Achat de chevaux	1,196,500 00
Matériel divers	341,387 66
TOTAL	5,046,613 00

4e annuité 1909.

Matériel acheté à l'étranger	2,105,425 34
Matériel confectionné en Espagne	1,403,300 00
Modification de 24 pièces Schneider existant actuellement	200,000 00
TOTAL	3,708,725 34

Effectif budgétaire de l'armée permanente pour 1906. — Une loi du 31 décembre 1905 a fixé à 83,000 hommes l'effectif budgétaire de l'armée permanente (non compris le corps des invalides) pour l'année 1906.

Le Ministre de la guerre est autorisé à renforcer cet effectif, durant certaines périodes de l'année, à condition de compenser la dépense qui résultera éventuellement de cette augmentation temporaire par des réductions convenables (envois en congé) à d'autres époques, de manière à maintenir les frais d'entretien dans les limites du crédit alloué par le budget.

Budget de la guerre pour 1906. — Par la loi du 31 décembre 1905, le budget de la guerre pour 1906 a été fixé à 147,177,804 pesetas, chiffre supérieur de 650.552 pesetas à celui du budget de 1904, qui fut maintenu pour 1905 (1).

La répartition des crédits entre les divers chapitres est la suivante :

		Pesetas.
1 et 2. Administration centrale...	Personnel..	2,674,300 00
	Matériel....	343,600 00
3 et 4. Administration provinciale.	Personnel..	12,158,618 00
	Matériel....	463,932 00
5. Corps permanents, recrutement, commissions et excédent de cadres.....		78,696,408 98
6. Établissements pénitentiaires.....		142,677 60
7. Services administratifs.....		24,797,355 00
8. Transports militaires.....		1,800,000 00
9. Élevage et remonte.....		3,176,375 00
10. Matériel d'artillerie.....		5,600,000 00
11. Matériel du génie.....		4,822,900 00
12. Dépenses diverses et imprévues.....		310,000 00
13. Traitement de décorations.....		324,300 00
14. Primes d'engagement et de rengagement.....		1,700,000 00
15. Location de bâtiments militaires.....		269,288 04
16. Matériel du corps d'armée.....		200,000 00
17. Officiers retirés du service par application des lois des 8 janvier et 6 février 1902.....		9,048,000 00
18. Obligations découlant de la loi sur les accidents du travail.....		»
A reporter.....		146,527,774 62

(1) Voir 1er semestre 1905, p. 263.

Report.....	146,527,774 62
19. Exercices clos	650,029 83
Article additionnel. — Matériel extraordinaire de l'artillerie, du génie et des services administratifs (1).....	»
TOTAL.....	147,177,804 45

ADOPTION D'UN NOUVEL EXPLOSIF. — Un ordre du 5 mars 1906 vient de rendre réglementaire dans l'armée espagnole l'emploi de la *picrinite*, explosif fabriqué à la poudrerie de Grenade et dont les essais ont été satisfaisants. Les pétards sont de trois types, savoir : deux de 100 grammes, ne différant que par leurs dimensions (98 × 30 × 30 millimètres, ou 53 × 58 × 30 millimètres) et un de 200 grammes. En outre, chacun de ces types se fait avec enveloppe (poids total : 156, 158 ou 286 grammes), ou avec enveloppe de papier paraffiné (poids total : 114, 110 ou 226 grammes). Les dotations des parcs seront constituées, un tiers en pétards à enveloppe métallique et deux tiers en pétards à enveloppe de papier.

ITALIE.

ADOPTION D'UN « BERRETTO » SPÉCIAL POUR LES COMPAGNIES DE DISCIPLINE. — Une décision ministérielle du 23 janvier 1906 a substitué au shako et au « berretto » jusqu'alors réglementaires pour les compagnies de discipline une casquette plate en drap bleu-ciel avec jugulaire de cuir et visière droite de forme trapézoïdale.

L'attribut de ce « berretto » est constitué par un simple disque de drap bleu portant le numéro de la compagnie et cerclé d'un passepoil : numéro et passepoil sont en broderie de laine, jaune pour les compagnies de punition, blanche pour les compagnies spéciales.

Le « berretto » des hommes appartenant à la seconde classe des compagnies de punition a, en outre, le fond garni sur son pourtour d'un cordonnet de laine jaune.

(1) Le crédit extraordinaire, voté pour l'acquisition du matériel d'artillerie à tir rapide (voir p. 404), ne figure pas au budget.

GANTS EN LAINE PEIGNÉE POUR LES TROUPES DE MONTAGNE. — Une décision ministérielle du 25 janvier 1906 a substitué aux gants de flanelle blanche à deux doigts jusqu'alors réglementaires pour les troupes de montagne un nouveau modèle en tricot de laine peignée, couleur gris-marron.

Ces gants se composent d'un avant-bras destiné à recouvrir le parement de la manche, d'un poignet et d'un corps à trois doigts (pouce, index, les trois autres doigts réunis).

ADOPTION D'UNE POCHE A FERS POUR LA CAVALERIE. — Une décision du 31 janvier 1906 a prescrit l'adoption pour la cavalerie d'une poche à fers en toile, contenant un fer postérieur et un fer antérieur avec un paquet de 20 clous et destinée à être suspendue sur le côté gauche de la selle, à l'arçon postérieur.

COURS EXCEPTIONNELS D'ÉLÈVES SERGENTS. — Une décision ministérielle du 26 janvier 1906 a prescrit l'ouverture, à la date du 1er avril, dans toutes les armes et subdivisions d'armes, sauf le génie et l'artillerie à cheval, d'une deuxième série de cours d'élèves sergents organisés dans les mêmes conditions que les cours normaux commencés le 1er janvier.

Cette mesure, provoquée sans doute par le nombre insuffisant des candidats admis à ces derniers, vise l'organisation de huit cours d'infanterie, un de bersagliers, deux d'Alpins, quatre de cavalerie, quatre d'artillerie de campagne, un d'artillerie de côte et un de forteresse.

Le nombre maximum d'élèves qui peuvent être reçus dans chacun de ces cours est maintenu dans les limites habituelles ; par exception, l'effectif des cours d'artillerie de côte et de forteresse n'est pas limité.

MUTATIONS DANS LE HAUT COMMANDEMENT. — Par décret du 22 février 1906, le général Pedotti, commandant le Ier corps d'armée, a reçu le commandement du IVe corps, en remplacement du général del Mayno, atteint par la limite d'âge, et a été remplacé lui-même dans son poste primitif par le général Barbieri, disponible.

DURÉE DU MAINTIEN DES OFFICIERS EN POSITION DE SERVICE AUXILIAIRE. — Le Ministre a décidé, le 1er mars 1906, qu'à partir du

1er juillet prochain les officiers ne pourraient être maintenus en position de service auxiliaire que pendant une période de quatre ans, s'ils n'étaient pas rappelés à l'activité à titre temporaire, ou de cinq ans dans le cas contraire.

Néanmoins, cette période sera portée à huit ans pour les officiers entrés directement dans l'armée comme sous-lieutenants d'artillerie ou du génie, grâce à leur diplôme d'ingénieur civil, et pour les vétérinaires. Cette exception a pour but de compenser dans une certaine mesure l'infériorité dans laquelle ces officiers se trouvent vis-à-vis de leurs camarades au point de vue des droits à la pension de retraite, les années d'études qui ont précédé leur nomination n'intervenant point dans le décompte de leurs services militaires.

Envoi aux compagnies de discipline des hommes coupables de menées subversives. — Par décret royal du 22 février 1906, le droit de convoquer le conseil de discipline et de prononcer l'envoi aux compagnies de discipline, qui appartenait jusqu'alors au Ministre quand il s'agissait d'hommes coupables de menées subversives, a été délégué au commandant du corps d'armée intéressé.

Concours pour le grade de sous-lieutenant vétérinaire de carrière. — Une décision ministérielle du 28 février 1906 a organisé sur de nouvelles bases le concours d'admission au grade de sous-lieutenant vétérinaire de carrière.

Les examens comprendront dorénavant quatre épreuves : une écrite (hygiène, hippotechnie et police sanitaire), une orale (anatomie physiologique et pathologique, physiologie, pathologie générale et spéciale, thérapeutique médicale et chirurgicale, etc.), une théorico-pratique (clinique médicale et chirurgicale), une chirurgicale (exécution d'une opération); les deux premières sont subies au ministère de la guerre, les deux dernières à l'infirmerie vétérinaire de garnison de Rome, devant une commission composée du chef de bureau de l'inspection vétérinaire du ministère, président, et de trois lieutenants-colonels ou majors vétérinaires.

Modifications aux circonscriptions territoriales des Ve et VIe corps d'armée. — Par décret royal du 22 février 1906, le territoire des districts militaires de Rovigo, Udine et Venise est passé de la Ve à la VIe région de corps d'armée et les arrondissements territoriaux des différents services ont été modifiés en conséquence.

En particulier, la répartition des districts militaires entre les divisions militaires des deux corps d'armée devient la suivante :

CORPS D'ARMÉE.	DIVISIONS MILITAIRES.	DISTRICTS MILITAIRES.
Vérone (V°).....	Vérone (9°).....	Vérone (45°), Vicence (62°), Mantoue (61°).
	Padoue (10°).....	Padoue (29°), Bellune (77°), Trévise (28°).
Bologne (VI°).....	Bologne (11°).....	Bologne (6°), Modène (47°), Ferrare (55°), Rovigo (63°), Venise (51°), Udine I-II (30°).
	Ravenne (12°).....	Ravenne (8°), Forli (56°).

Pour se rendre compte de l'importance considérable de cette mesure, il suffit de lire les considérants du rapport au roi qui motive le décret en question.

« Avec les circonscriptions actuelles, le territoire du V° corps s'appuie à cet immense ruban de frontière terrestre et maritime qui se déroule du lac de Garde aux bouches du Pô. Les études du temps de paix, relatives à l'organisation militaire de la frontière, constituent par suite une charge trop lourde pour les états-majors et les bureaux d'un seul corps d'armée et, d'autre part, on a reconnu que, *pour tout ce qui concerne la préparation de la mobilisation et l'organisation du commandement et des services en cas de concentration de l'armée*, il était nécessaire de partager cette longue portion de frontière entre deux corps d'armée contigus. »

Cours d'instruction pour lieutenants anciens de cavalerie. — Par décision du 22 février, le Ministre de la guerre a prescrit l'organisation, en 1906, à l'École de cavalerie, d'un cours d'instruction pour lieutenants anciens de cavalerie, destiné à assurer l'unité des méthodes d'instruction du personnel, de dressage et de conduite du cheval, et à fournir aux commissions d'avancement des bases plus certaines pour apprécier l'aptitude des officiers au grade de capitaine.

Ce cours aura une durée de trois mois, à dater du 15 mars; les officiers désignés pour le suivre amèneront à l'École leur cheval d'armes et leur ordonnance.

L'enseignement comporte des instructions pratiques, des conférences orales et la rédaction de mémoires; les programmes respectifs seront les suivants :

1° *Instruction pratique.* — Emploi de l'escadron dans des opérations stratégiques et tactiques (avec le concours, si possible, de détachements d'infanterie et d'artillerie).

Équitation de manège et d'extérieur.

Escrime.

2° *Conférences orales.* — Discussion et examen sur la carte des rapports relatifs aux exercices tactiques.

Emploi de la cavalerie isolée ou en union avec les autres armes. Idées admises à ce sujet dans les armées étrangères.

Notions générales sur l'organisation et l'armement des cavaleries étrangères.

3° *Mémoires.* — Questions de caractère général.

A l'issue du cours les officiers élèves seront examinés par une commission comprenant, sous la présidence de l'inspecteur de l'arme, le commandant de l'École et les officiers professeurs et instructeurs : la moyenne obtenue dans l'examen et une note d'ensemble de la commission (très bon, bon, médiocre) devront être inscrites sur leur livret personnel.

Crédits pour les troupes détachées dans l'île de Candie. — Une loi du 28 décembre 1905 a autorisé l'inscription à la partie extraordinaire du budget de la guerre pour 1905-1906 d'un crédit de 480,000 francs en faveur des troupes détachées en Orient (île de Candie).

Port de gants marrons par les officiers. — Par décision du 13 janvier 1906, les officiers de toutes les armes et corps non combattants sont autorisés à se servir, pour monter à cheval, de gants de peau de couleur marron, excepté dans les services auxquels ils prennent part avec la troupe.

Création d'un cabinet de bactériologie vétérinaire militaire. — Une décision ministérielle du 18 janvier 1906 a prescrit la transformation en *cabinet de bactériologie vétérinaire militaire* de la commission vétérinaire chargée par décision du 4 juin 1903 de l'étude des maladies infectieuses.

Ce cabinet, qui relève du Bureau d'inspection vétérinaire du ministère, est destiné à assurer :

1° L'étude expérimentale des maladies infectieuses qui produisent les plus grands ravages parmi les quadrupèdes de l'armée;

2° L'étude des sérums, vaccins, et autres moyens de prophylaxie aptes à combattre ces maladies;

3° L'examen des pièces ou produits pathologiques que les directeurs des infirmeries vétérinaires lui adresseront, en cas d'épizooties ou de maladies suspectes, pour en faire déterminer la diagnose par des recherches bactériologiques.

Le personnel permanent comprend : 1 officier supérieur vétérinaire, directeur; 1 capitaine vétérinaire, adjoint; 2 soldats détachés, l'un d'un régiment d'artillerie, l'autre d'un régiment de cavalerie.

En outre les vétérinaires des corps doivent y être envoyés à tour de rôle, pour y suivre des cours d'instruction de faible durée, où ils étudient pratiquement la micrographie et la bactériologie vétérinaires.

PORTUGAL.

Nouveau Ministre de la guerre. — A la suite d'un remaniement ministériel, le colonel Sebastien Custodio de Sousa Telles a remis sa démission de Ministre de la guerre et, par décret du 27 décembre 1905, a été remplacé dans ce poste par le colonel d'artillerie José Mathias Nunes, membre de la Chambre des députés.

Adoption de la toile de coton pour la confection des effets d'habillement. — Une décision royale du 18 décembre 1905 a prescrit la substitution de la toile de coton couleur cendrée à la toile de lin écrue ou couleur feuille morte, jusqu'alors employée pour la confection des vestes, chaussons, coiffures, etc.

Corps expéditionnaire d'Angola. — Par décret du 26 décembre 1905, le corps expéditionnaire (1) destiné à opérer dans le Sud de l'Angola a été renforcé d'un deuxième bataillon d'infanterie, mobilisé par les 14e et 15e régiments d'infanterie, à raison de 2 compagnies par régiment, de 43 gradés et soldats d'artillerie et de quelques autres militaires appartenant aux différents services.

Par suite de cette modification, l'effectif du corps se trouve porté à 92 officiers, 1773 hommes, 228 chevaux et 178 mulets.

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 99.

ROUMANIE.

Port du sabre a la selle dans la cavalerie. — Un décret du 9 novembre 1905 a décidé qu'à l'avenir la cavalerie roumaine portera le sabre à la selle, « en raison, dit-il, de la généralisation des combats à pied et de la gêne que le sabre apporte à la marche à pied du cavalier ».

RUSSIE.

Discours du général Kouropatkine aux officiers de la Ire armée. — Le *Rousski Invalid* (n° 52 de 1906) publie le discours d'adieu adressé, le 5/18 février 1906, par le général Kouropatkine aux officiers de la Ire armée de Mandchourie, dont il paraît intéressant de reproduire les principaux passages, relatifs aux pertes subies et à la situation morale de l'armée russe.

Après avoir rappelé les combats auxquels avaient pris part les troupes de cette armée, le général continue :

« Avec un nombre relativement faible de 5 corps d'armée et demi (160 bataillons) correspondant à un effectif moyen de 2,200 officiers et 100,000 combattants, l'armée de Mandchourie a perdu depuis le commencement de la guerre jusqu'au 1/14 mars 1905 :

	Officiers.	Soldats.
Tués	395	10,435
Blessés	1,733	56,350
Total	2,128	66,785

ce qui représence une perte totale de 91 p. 100 pour les officiers et de 67 p. 100 pour la troupe.

« Pour certains régiments de tirailleurs de Sibérie orientale, les pertes en tués ou blessés pour toute la guerre ont été les suivantes :

	Officiers.	Hommes de troupe.
34e régiment	89	3,243
36e —	73	2,531
3e —	102	2,244
4e —	61	2,170
23e —	50	2,290
1er —	71	1,929 (1)

(1) L'effectif normal de guerre de ces corps (qui étaient alors à

« Ces chiffres montrent que le pour cent d'officiers tués ou blessés est supérieur à celui des soldats atteints et prouvent l'abnégation dont les officiers ont fait preuve au combat; beaucoup de corps ont montré que même après la perte des deux tiers de l'effectif en tués ou blessés, les officiers et les soldats russes peuvent continuer à combattre.

« Et cependant malgré de tels sacrifices nous n'avons pas obtenu la victoire.....

« L'état sanitaire a été excellent pendant toute la guerre grâce aux efforts du commandement et du service de santé; sans eux, en raison de la lenteur de l'arrivée des hommes de remplacement, on n'aurait bientôt plus eu que des cadres.....

« Il était donc indispensable de ne pas ménager nos efforts pour conserver les hommes en bonne santé et ces efforts ont obtenu un résultat peu commun : le total de nos pertes par la maladie a été inférieur à celui des tués et blessés.

« La Ire armée de Mandchourie a perdu en tout, depuis le commencement de la guerre jusqu'au 1/14 août 1905 :

	Officiers.	Hommes de troupe.
Dans les combats (tués ou blessés).	2,128	66,785
Par la maladie (entrés à diverses époques dans les hôpitaux).....	2,390	58,093

« Je crois devoir faire remarquer que si les pertes des officiers dans les combats sont comparativement plus élevées que celles qui concernent les soldats, les pertes des officiers, par suite de maladie, devraient être relativement inférieures à celles des soldats en raison des meilleures conditions d'existence dans lesquelles ils se trouvent. Or il ressort au contraire des chiffres cités ci-dessus que les officiers manquent de résistance physique et ne savent pas, en dehors du combat, veiller à leur santé.....

« Revenons en arrière et cherchons les causes principales qui, outre l'insuffisance des effectifs, nous ont empêchés d'être vainqueurs avant la conclusion de la paix. Avant tout c'est moi qui suis le coupable, moi

---

3 bataillons) comprenait 54 officiers, 6 fonctionnaires classés et 3,221 hommes (dont 324 non-combattants); mais, jusqu'à Moukden inclus, l'effectif fut toujours inférieur à ces chiffres, et au moment de la bataille de Liao-yang, par exemple, quelques-uns des régiments cités avaient un effectif variant de 32 à 41 officiers et de 1450 à 1900 hommes.

Plusieurs de ces régiments ont donc été presque complètement renouvelés dans le courant de la campagne. (Note de la rédaction.)

votre commandant en chef, car je n'ai pas réussi à remédier pendant les périodes de la lutte active aux lacunes existantes, matérielles et morales, et à utiliser d'une façon encore plus complète les qualités incomparables de nos troupes.

« Les lacunes matérielles sont connues de tous : le petit nombre des baïonnettes dans les compagnies (par suite, en particulier, du peu de souci, de la part de toutes les autorités, de conserver dans le rang, au moment du combat, le plus grand nombre de files possible), l'insuffisance de l'artillerie de montagne au début, le manque de projectiles à forte puissance explosive, le manque de mitrailleuses, de matériel technique, de moyens de transport, etc. Au mois d'août 1905, la plupart de ces lacunes avaient été comblées, grâce aux efforts extraordinaires du Ministre de la guerre.

« Au nombre des lacunes morales, je dois citer la grande diversité dans l'instruction des troupes, l'insuffisance de leur préparation tactique, l'engagement au combat des troupes par trop petites fractions, l'orientation insuffisante sur la situation de l'ennemi avant le combat, ce qui donne à la conduite du combat une allure inconsciente, surtout dans l'offensive; ajoutons-y surtout le manque d'initiative, le manque d'indépendance chez les subordonnés, le manque d'enthousiasme pour le combat chez les officiers et les hommes de troupe, le peu de désir de se distinguer, l'insuffisance de l'aide prêtée au voisin, l'absence d'une volonté inébranlable, depuis l'homme de troupe jusqu'au commandant en chef, de mener jusqu'au bout l'opération entreprise, sans avoir égard au nombre des victimes; d'où quelquefois, à la suite de l'insuccès de simples troupes d'avant-garde, le renoncement trop précipité à persévérer dans les efforts nécessaires pour obtenir la victoire, puis la retraite en arrière au lieu de renouveler l'attaque et de donner un exemple de bravoure personnelle.

« Dans beaucoup de cas, cette retraite, au lieu d'inciter les voisins à redoubler d'efforts pour rétablir le combat, servait de signal pour la retraite à des troupes voisines qui n'étaient même pas attaquées.

« En général, parmi les officiers de tous grades, il n'y en avait pas un nombre suffisant jouissant d'un caractère militaire éprouvé, de nerfs de fer capables de résister à toutes les situations et de supporter sans fatigue un combat presque ininterrompu durant un grand nombre de journées consécutives.

« Évidemment, ni l'École ni l'expérience de la vie n'avaient préparé dans la grande Russie, au cours de ces quarante à cinquante dernières années, de forts caractères indépendants, autrement on en aurait trouvé dans l'armée en nombre bien plus considérable que cela n'a été le cas.....

« Mais l'armée ne peut attendre les travaux d'une nouvelle génération. Nous devons travailler nous-mêmes sans perdre une minute.

« Vous vous êtes rendus compte, par l'expérience, des conditions pénibles du combat actuel.

« Beaucoup de nos officiers sont faibles physiquement : qu'ils fassent de la gymnastique, des armes et s'exercent au tir. L'officier ne doit pas mépriser les exercices physiques des hommes, comme on l'a constaté très souvent, mais leur donner, au contraire, lui-même l'exemple à ce point de vue.....

« Dans l'armée russe, nos officiers ont toujours été rapprochés des hommes; ils ont toujours eu des rapports paternels avec eux. Rappelez-vous que, pour ces derniers, le nom : *père commandant* n'est pas un vain mot et que ce n'est qu'à la condition de le réaliser que vous trouverez accès au cœur du soldat.

« Notre soldat ne craint pas la sévérité; il l'apprécie, au contraire; c'est elle, en effet, qui est le salut d'une armée; mais l'homme est très sensible à l'injustice et sait distinguer nettement tout procédé louche vis-à-vis de lui. Les hommes qui ont vu leur officier toujours à sa place au combat, constaté son exemple plein d'abnégation, lui pardonnent beaucoup de choses et le suivraient dans le feu et dans l'eau.

« Rapprochez-vous le plus possible du soldat; gagnez sa confiance complète en vous occupant de lui, en l'aimant, etc.....

« Quant à vous, chefs de corps, vous vous êtes pénétrés de l'importance du commandement d'un régiment; malheureusement, jusqu'à présent vous avez été trop absorbés par les écritures et par l'administration. Dans quelques circonscriptions, un chef de corps est considéré comme devant être plus responsable du bon état de la peinture des voitures de son convoi que de la préparation tactique de son régiment.

« Le service de l'intendance, qui a fait brillamment ses preuves dans cette guerre, peut vous décharger en temps de paix d'une quantité considérable de questions relatives à l'habillement, l'équipement, le train et l'alimentation. Alors, les chefs de corps et les commandants de compagnie cesseront d'être des bureaucrates et des inspecteurs de magasins, et l'instruction et surtout l'éducation des troupes passeront au premier plan.....

« Apprenez à connaître vos subordonnés. Nous sommes pauvres en hommes qui se distinguent par leur indépendance, leur énergie et leur initiative. Cherchez-les, encouragez-les, mettez-les en relief. Malheureusement, il n'existe pas en Russie un bien grand nombre d'hommes à caractère énergique et indépendant.

« En temps de paix, on les considérait comme des êtres insupportables, ayant mauvais caractère, et en définitive ils étaient souvent amenés à quitter le service prématurément. Par contre, on poussait en avant des gens sans caractère, toujours prêts à approuver l'avis de leurs chefs. Souvenons-nous que, dans cette guerre, nous aurons payé bien cher le

peu de souci avec lequel ont été établies les notes que nous avons données à nos subordonnés..... »

Le général Kouropatkine termine son discours en souhaitant que l'expérience de la guerre profite à l'armée et à la patrie.

Modification dans l'appellation des parcs d'artillerie. — Jusqu'à présent les parcs qui correspondent en Russie à peu près à nos sections de munitions ou de parcs étaient appelés parcs *volants* par opposition aux parcs dits *locaux* comprenant du matériel et des munitions en magasin.

Un prikaz n° 746 du 21 novembre (4 décembre 1905) vient de prescrire de supprimer le terme *volant* dans tous les états et documents concernant les parcs d'artillerie qui étaient appelés jusqu'à présent *parcs volants*.

Suppression d'une batterie a boucliers. — Un prikaz n° 672 du 20 octobre (2 novembre 1905) fait connaître qu'une des trois batteries qui devaient être armées de canons à boucliers (la 1re de la 22e brigade) n'en recevra pas. Des deux autres batteries, une seule (4e de la 23e brigade) paraît avoir été transportée en Extrême-Orient, la troisième (2e batterie de la 24e brigade) est replacée sur le pied de paix spécial aux batteries à boucliers.

D'après un prikaz n° 343 de 1905 l'effectif des batteries à boucliers sur le pied de guerre (paix) est le suivant : 6 (6) officiers, 311 (205) hommes de troupe dont 66 (13) non combattants et 262 (86) chevaux.

La batterie attelle en temps de guerre (paix) les voitures suivantes : 8 (4) pièces, 16 (4) caissons, 4 (0) fourgons de section à deux roues pour effets et 1 (1) voiture-observatoire à deux roues pour le téléphone.

Le train comprend en temps de guerre 18 voitures à deux roues du train de l'artillerie et 29 voitures du train de l'intendance (24 voitures pour les vivres, effets, etc., 3 voitures de transport de blessés et 2 cuisines roulantes du modèle de l'infanterie et de l'artillerie).

Échange du salut a grade égal. — Un prikaz n° 786 du 10/23 décembre 1905 fait connaître que l'Empereur a décidé ce qui suit : Afin d'exprimer par un signe extérieur l'union dans tous les grades de l'armée, on ne se bornera pas à saluer son supérieur, comme le prescrit le règlement sur le service intérieur, mais dorénavant tous les généraux, officiers supérieurs et subalternes et même les hommes

de troupe de toutes catégories devront se saluer réciproquement en portant la main à la coiffure, quand ils se rencontreront.

Formation de trois régiments d'artillerie de forteresse a Vladivostok. — Un prikaz n° 15 du 10/23 janvier 1906 fait connaître qu'il a été formé à Vladivostok cinq nouveaux bataillons d'artillerie de forteresse qui, avec les bataillons déjà existants, ont été groupés en trois régiments à quatre bataillons de quatre compagnies.

La création de ces régiments constitue une nouveauté, car jusqu'à présent il n'existait que des bataillons (ou des compagnies) d'artillerie de forteresse indépendants.

Leur état-major comprendra : 5 officiers (dont 1 colonel chef de corps), 2 fonctionnaires classés, 1 médecin, 20 hommes de troupe.

Rapatriement des prisonniers russes et des troupes russes. — La *Revue* a indiqué précédemment les dispositions prises pour le transport des prisonniers russes depuis le Japon jusqu'à Vladivostok (1).

a) Le premier convoi de prisonniers venant du Japon est arrivé dans cette place le 18 octobre 1905 avec 44 officiers, 57 marins ou divers et 2,470 hommes de troupe.

Le 19 décembre 1905, il ne restait plus au Japon que 40,000 hommes de troupe environ (sur 71,304), et le 19 février 1906, le dernier bateau d'évacuation partait pour Vladivostok, ne laissant au lazaret de Nagasaki que 4 officiers et 32 hommes de troupe (dont 31 ont rejoint Vladivostok le 16 mars 1906).

L'indemnité demandée par le Japon pour l'entretien de ces prisonniers serait de 35 millions de roubles (2) (93 millions de francs), mais le département russe de la comptabilité estimerait qu'en compensant cette somme avec celle due par le Japon pour l'entretien des prisonniers Japonais en Russie, la soulte à verser serait seulement de 20 millions de roubles (53 millions de francs).

b) Quant au retour des troupes de Mandchourie dans leurs foyers, les principales mesures adoptées furent les suivantes :

L'effectif total des troupes russes en Extrême-Orient (troupes de

---

(1) Voir 2e semestre 1905, p. 567, et 1er semestre 1906, p. 105 (pour le nombre de ces prisonniers : 73,000 environ).

(2) *St-Peterbourgskia Viedomosti* du 18 mars 1906.

campagne, de forteresses, locales, etc.) peut être évalué à 1,050,000 hommes environ, vers la fin de septembre 1905.

Au moment de la ratification du traité (15 octobre 1905), les armées d'opérations comprenaient, d'après le *Novoe Vremia* du 8 décembre 1905, 12,500 officiers, 917,000 hommes et 270,000 chevaux, non compris le XIIIe corps d'armée, qui était dans la Transbaïkalie, et quelques troupes de marche ou bataillons de dépôt.

D'après ce même journal, il aurait été transporté à Kharbin, depuis le début de la guerre jusqu'à la fin de novembre 1905 (21 mois) en chiffres ronds : 20,000 officiers, 1,270,000 hommes, 230,000 chevaux et plus de 1600 canons. Le nombre des réservistes était de 400,000 environ (40 p. 100 de l'effectif).

Afin d'accélérer le rapatriement, l'état-major russe pensa à utiliser la voie de mer concurremment avec le Transsibérien. Nous en parlerons plus loin. Disons tout de suite qu'en Sibérie les troupes employées à la garde des communications (troupes locales, droujines de milice, etc.) furent en général démobilisées et le service de garde supprimé peu de temps après la conclusion de la paix.

Le nombre des hommes à ramener en Europe par voie ferrée était de 900,000 (1) environ sur lesquels, du 14 novembre 1905 au 13 février 1906 (trois mois) 400,000 ont été embarqués sur le chemin de fer de *Sibérie* (à l'Ouest d'Irkoutsk) (2); il en restait donc à cette date 500,000 à transporter.

On a transporté 4 échelons par jour en février, et on pensait arriver à 6 échelons en mars, avril, mai et juin. Cela doit donner, du 12 février au 14 juin, un total de 664 échelons correspondant à peu près à l'effectif restant de 500,000 hommes (en tenant compte de la cavalerie, de l'artillerie, etc.).

Rapatriement par voie ferrée. — L'état-major russe adopta un plan de rapatriement qui consistait à :

1° Rapatrier d'abord les cadres destinés à servir d'instructeurs aux recrues de la classe qui allait être appelée sous les drapeaux, ce qui, pour 28 divisions, donna environ 600 officiers et 10,000 gradés (8 offi-

---

(1) *Rousski Invalid* n° 33, de 1906.

(2) Du 14 novembre 1905 au 21 janvier 1906, l'effectif des troupes venant de l'Extrême-Orient et reçues par le chemin de fer de Sibérie était de 3,756 officiers, 277,322 hommes, 1680 chevaux avec une moyenne de 5 trains militaires par jour, non compris les trains ordinaires, sanitaires, etc. En y comprenant ces derniers, on arrive à un total de 325,000 hommes pour la période considérée.

ciers et 100 gradés par régiment en principe), dont le transport semble avoir été à peu près terminé vers le 8 décembre 1905;

2° Transporter ensuite des corps d'armée entiers suivant un ordre d'urgence déterminé par des considérations politiques en général; la démobilisation et le renvoi des réservistes dans leurs foyers ne devaient être faits qu'à l'arrivée en Europe.

En réalité, en dehors des cadres d'instructions mentionnés ci-dessus et de quelques unités, un seul corps d'armée (le 13e), qui venait d'arriver en Mandchourie, fut rembarqué du 3 au 23 novembre, à Kharbin, dans ces conditions. Mais au commencement de décembre, il fut arrêté près du Baïkal pour y rétablir l'ordre troublé par des agissements insurrectionnels; il fut relevé ensuite par le IVe corps de Sibérie, qui le remplaça dans cette tâche.

En effet, peu après le commencement du rapatriement (vers le 23 novembre 1905), le général Lenevitch, commandant en chef, estima qu'il était préférable de renvoyer d'abord tous les réservistes avant de rapatrier les corps actifs et donna des ordres en conséquence.

Mais ces détachements, faiblement encadrés et soumis aux influences qui agitaient à ce moment la Russie et la Sibérie, causèrent sur le parcours des désordres que les troupes locales (déjà démobilisées) ne purent réprimer convenablement; en même temps, des insurrections isolées avaient surgi sur tout le parcours et le trafic fut interrompu, principalement entre Omsk et la Mandchourie, d'où arrêt presque complet du rapatriement pendant un mois et demi.

Les territoires traversés par le chemin de fer de Sibérie furent déclarés en état de siège le 5 janvier 1906 et deux détachements partirent, l'un d'Omsk (général Meller Zakomelski), l'autre de la Mandchourie (général Rennenkampf), pour rétablir l'ordre et la circulation sur la ligne, ce qui fut réalisé définitivement vers le 6 février 1906. Les transports de retour purent alors recommencer, restreints toutefois à deux trains par jour au début, en raison du manque de matériel, de charbon, etc.

Les premières troupes rapatriées par voie de fer furent les suivantes (après les deux divisions du 13e corps d'armée citées plus haut) :

IVe corps d'armée de Sibérie (2e et 3e divisions de Sibérie), qui était de retour dans la circonscription militaire de Sibérie et démobilisé au mois de février 1906 (ordre du 6/19 février du commandant de la circonscription).

Ier corps d'armée (22e et 37e divisions) : il s'est embarqué à Kharbin au commencement de février et ses derniers éléments (infanterie tout au moins) sont arrivés à Saint-Pétersbourg le 17 mars dernier (durée du trajet : 30 jours pour quelques éléments).

Viennent ensuite, d'après la *Rousski Invalid* (n° 50, de 1906) et entremêlées avec des réservistes de toute l'armée et avec des prisonniers, les troupes suivantes qui étaient vers le 15 mars aux points indiqués ci-après :

3e division d'infanterie (du XVIIe corps), entre Samara et Krasnoiarsk ;

31e division d'infanterie (du Xe corps), entre Krasnoiarsk et Tchita ;

11e et 12e régiments cosaques d'Orenbourg, entre Krasnoiarsk et Tchita;

11e batterie à cheval à Koultouk, sur le Baïkal;

2e batterie du groupe de Sibérie à Verkhneoudinsk ;

9e régiment cosaque d'Orenbourg entre Tchita et Oloviannaia et Khailar (1).

Après le 8 mars, l'embarquement devait continuer dans l'ordre suivant :

35e division (XVIIe corps), 9e division (Xe corps), entremêlées avec le 5e régiment cosaque de l'Oural et le reste des réservistes.

On comptait avoir évacué ainsi sur l'Europe, avant le 8 mai 1906, les Ier, Xe et XVIIe corps d'armée et presque tous les réservistes (toutefois, une partie de ceux-ci seront transportés par bateaux).

La dislocation des détachements de réservistes et des isolés se fait à Syzran par les soins du commandant d'armes, qui a reçu les pouvoirs d'un gouverneur général.

Il fait grouper dans cette gare les hommes d'un même district, leur fait payer leurs allocations et les réexpédie sur leur district sous la conduite du plus ancien.

Quant aux rapatriements *par voie de mer*, on pensait à la date du 20 novembre 1905 ne s'en servir que pour 40,000 hommes environ, mais sur la demande du commandant en chef en Extrême-Orient, ce nombre dut être augmenté et porté successivement jusqu'à 100,000 au moins.

Une commission nommée en vertu d'un ukase du 2 février 1904 était chargée de tous les affrétements en général; celle-ci décida d'abord d'écarter tous les bateaux autres que les bateaux à voyageurs, afin d'améliorer le bien-être des hommes ; elle renonça par suite à employer des cargo-boats aménagés.

Elle résolut d'utiliser d'abord les bateaux russes et de prendre pour base les prix de transport de la flotte volontaire russe consentis en temps

---

(1) Le 2e régiment du Daghestan (volontaires indigènes du Caucase) était rentré à Petrovsk avant le 13 février 1906. L'autre régiment de la brigade (Terek-Kouban) a dû être rapatrié vers la même époque.

normal avec le Ministère de la guerre russe (400 roubles par officier, 90 roubles par homme de troupe).

La commission parvint à traiter avec diverses sociétés russes et à affréter sept de leurs bateaux au prix de 375 roubles par officier, 115 rouble par homme de troupe et 32 kopeks par pied cube de matériel réellement chargé; le péage du canal de Suez est à la charge de l'État, ce qui correspond à une augmentation de 7 à 10 roubles par tête.

Pour les 35 bateaux empruntés à des compagnies étrangères (allemandes), les prix furent compris en général entre 120 et 123 roubles par homme (le péage du canal de Suez étant à la charge de la compagnie).

En somme, à la date du 13 février dernier, il y avait d'affrétés 7 bateaux russes pouvant porter au total 12,146 hommes (1500 à 2,690 hommes par bateau) et 35 bateaux étrangers pouvant porter 73,486 hommes (1000 à 4,800 hommes par bateau), soit un total de 85,632 hommes.

Plusieurs des bateaux russes devaient faire un second voyage; il semble d'ailleurs qu'il faudra prendre de nouvelles mesures, car, d'après des renseignements de presse, il y aurait à Vladivostok 140,000 hommes à transporter par voie de mer (au lieu de 100,000).

Le premier bateau (*Birma*) est arrivé à Odessa le 19 janvier 1906, avec 1850 réservistes et les transports se continuent régulièrement.

En dehors des réservistes, il devait être rapatrié par voie de mer : la 2e brigade de plastounes (Cosaques du Kouban), les réservistes de la 9e division d'infanterie (Xe corps d'armée, Kharkov), et la 15e division (VIIIe corps d'armée). Cette dernière a commencé à s'embarquer à Vladivostok le 16 mars dernier.

Création d'un Comité d'instruction des troupes. — Un Comité d'organisation et d'instruction des troupes a fonctionné près le Conseil de la guerre, de 1867 à 1884. A cette dernière date, les fonctions du Comité furent dévolues à des commissions spéciales temporaires, qui ne se réunissaient que lorsqu'une question se présentait concernant l'organisation des corps de troupe, l'habillement, l'armement, l'équipement, les manœuvres, ou la publication des règlements, instructions, manuels, etc...; en outre, ces commissions n'avaient aucun lien commun.

Il existait bien des directions et des comités (de santé militaire et de forteresse) faisant partie du ministère de la guerre, mais les uns et les autres étaient chargés de diriger et de donner une impulsion unique aux

travaux des corps ou service pris isolément, sans s'occuper de l'instruction tactique et du perfectionnement des troupes *dans leur ensemble*.

Ce dernier rôle était rempli, mais seulement pour chaque arme *séparément*, par les inspecteurs généraux; et il n'y avait pas d'organe directeur embrassant la préparation à la guerre de l'ensemble de l'armée.

Or, il est clair que, dans tous les règlements, instructions, etc., des troupes de toutes armes, il doit exister une unité de vues tant à l'égard des questions générales que des détails. Cette condition, indispensable pour le succès à la guerre, ne peut être remplie que si la préparation des règlements pour toutes les armes est centralisée par un organe unique qui les élabore, les met en essai dans les troupes et en arrête la rédaction définitive.

C'est pour répondre à ce besoin, dont la dernière guerre semble avoir accentué l'importance, qu'un prikaz n° 123 du 27 février/12 mars 1906 a créé de nouveau un *Comité d'instruction des troupes*, qui est chargé :

1° Des questions relatives aux exercices et à l'instruction tactique des troupes, aux modèles d'armes de toutes sortes et à leur emploi dans le combat;

2° Des mesures propres à développer dans les corps de troupe la force physique et l'habileté dans le maniement des armes ;

3° Des questions d'organisation et d'allocations aux troupes, pouvant influer sur l'instruction;

4° De l'établissement et de la publication des décrets, règlements, décisions, etc., relatifs à l'instruction.

Ses attributions s'étendent non seulement à l'armée active, mais à la réserve et à la milice.

Toutefois, l'instruction *technique* des troupes du génie, des chemins de fer, de l'artillerie et de la cavalerie reste confiée aux directions générales du ministère et aux directions des généraux inspecteurs.

Le Comité relève directement du Ministre de la guerre; son président est nommé par oukase impérial, et il comprend, en outre, comme membres permanents : le général quartier-maître de l'état-major général et un représentant de chacun des services suivants : direction générale de l'état-major, inspection de l'infanterie, inspection de la cavalerie, direction générale de l'artillerie et direction générale du génie. Des membres temporaires, au nombre de treize, sont choisis parmi les officiers généraux et supérieurs des différentes armes.

Comme conséquence de cette organisation nouvelle, le service de publication des décrets et règlements d'instruction, qui fonctionnait à l'état-major général, est supprimé.

CHEVAUX DE RÉQUISITION ET LEUR UTILISATION A LA DÉMOBILISATION. — Dans son numéro 40 de 1906, le *Rousski Invalid* examine la question des chevaux (environ 300,000) qui vont se trouver en excédent à la démobilisation.

La plupart de ces chevaux proviennent de la réquisition et, accessoirement, d'achats directs faits en particulier en Sibérie et en Extrême-Orient.

Il y a eu en Europe neuf mobilisations partielles en 1904 et 1905 (3 mai, 9 et 29 juin, 18 août, 6 septembre, 16 octobre, 15 décembre 1904, 23 juin et 19 août 1905) (1), sans compter les réquisitions d'importance secondaire.

La réquisition des chevaux a été employée sur tout le territoire de la Russie d'Europe, à l'exception des territoires du Nord et du Nord-Ouest, de la Finlande, du Caucase et d'une partie assez grande de la circonscription militaire de Varsovie.

Les prix des chevaux requis, variables suivant les circonscriptions, étaient fixés par une circulaire d'état-major n° 235 de 1902 : 190 à 240 roubles (2) pour les chevaux de selle, 170 à 200 roubles pour les chevaux de l'artillerie et 110 à 130 roubles pour les chevaux du train. (Dans la circonscription de Kazan, les prix étaient de 30 à 40 roubles moins élevés.)

Ces conditions étaient avantageuses pour les vendeurs, surtout pour les paysans qui fournirent les chevaux du train (3).

Quant à l'achat direct à prix débattu, il fut employé en Europe pour la mobilisation de la division de Cosaques du Caucase et pour certaines armes, l'artillerie en particulier.

En Sibérie, les chevaux du 4e corps d'armée de Sibérie furent achetés de gré à gré, ainsi que ceux des unités cosaques; puis, la loi sur la réquisition ayant été étendue aux gouvernements de Tomsk, Tobolsk, Irkoutsk et Jénisséi, on requit environ 8,000 chevaux; le reste fut acheté à des fournisseurs.

Dans la lieutenance impériale, on opéra de gré à gré; pour porter les troupes existant en Extrême-Orient à l'effectif de guerre, il fallait environ 23,000 chevaux dans la circonscription militaire de l'Amour et 1000

---

(1) Nouveau style.

(2) Le rouble vaut environ 2 fr. 66.

(3) D'après les tarifs, le prix des chevaux du train variait de 50 à 100 roubles. On présentait généralement un nombre de chevaux supérieur aux besoins et il n'y eut pas de déficit, malgré la sévérité du triage.

dans le Kvantoun. Avec les formations nouvelles, les besoins s'élevèrent, pour les troupes de la lieutenance impériale, à 35,000 chevaux.

Pour combler les pertes au cours de la campagne, on constitua des sections de remonte dans la lieutenance impériale, en Sibérie et en Europe.

Dans la circonscription de l'Amour, on créa cinq sections de remonte (1) et dans la zone des opérations on en organisa d'autres sur quelques points, notamment à Kharbin. D'ailleurs, c'est par des achats sur place que l'armée combla directement, la plupart du temps, ses pertes en chevaux.

En Sibérie, on forma au début deux sections de remonte de 400 chevaux chacune, conformément aux prévisions; puis ce nombre, qui avait été calculé seulement pour les troupes sibériennes, fut reconnu insuffisant et porté à dix, dont six pour les troupes cosaques (2).

Ces sections avaient pour mission de compléter les pertes de l'armée; elles recueillaient en outre les chevaux laissés en route par les échelons des troupes et leur en donnaient d'autres en échange.

On avait l'intention d'avoir en Sibérie, dans ces sections, 23,000 chevaux (1/10e de l'effectif total), mais l'encombrement de la voie ferrée ne permit de faire passer dans ces sections de remonte que 8,178 chevaux, dont 5,867 seulement furent dirigés sur l'armée avant la fin de la guerre.

Comme les réquisitions faites en Europe n'avaient pas toujours donné satisfaction aux besoins des corps (à la suite du triage fait par ceux-ci des animaux provenant de la réquisition), on créa dans la circonscription de Kazan, au moment de la septième mobilisation, trois sections de remonte (3) (en tout 1200 chevaux), qui devaient venir en aide aux sections de Sibérie pour compléter les unités en cours de route, mais ces sections n'eurent pas à fonctionner, les réquisitions ultérieures ayant donné de bons résultats.

Passant maintenant à la démobilisation, nous voyons qu'en Russie d'Europe un grand nombre de chevaux se trouvèrent en excédent à la conclusion de la paix (ceux du XXIe corps, par exemple, au nombre de 9,000, qui ne furent pas mis en route).

---

(1) Deux à Blagovestchensk, deux à Akcha et une à Verkhneoudinsk.

(2) Les premières sections étaient à Novo-Nikolaevsk et Atchinsk; les autres furent formées à Kourgan, Omsk, Tomsk, Polomochnaia, et, pour les Cosaques, à Kansk, Krasnoiarsk, Mariinsk, Tomsk, Toulouun et Rybinsk.

(3) A Simbirsk, Petrovsk et Balachov, sur la ligne de transport.

En dehors des chevaux en excédent restés dans les troupes diverses (parcs, etc.), qui avaient été constituées aux dernières mobilisations, il y avait les chevaux des trois sections mentionnées ci-dessus de la circonscription de Kazan et de trois escadrons de marche du 5e régiment de cavalerie de dépôt.

Un ordre impérial du 25 septembre/8 octobre 1905 (antérieur par suite à la ratification du traité de paix), prescrivit d'utiliser les meilleurs chevaux de réquisition dans les corps démobilisés, en leur laissant la faculté de les acheter au titre de leur contingent de remonte, à un prix inférieur de 10 p. 100 au prix d'achat ; les autres devaient être vendus à l'encan.

Mais les prix de vente de ces derniers étant notablement inférieur aux prix d'achat, c'est la moyenne de ce prix de vente (et non le prix d'achat primitif diminué de 10 p. 100), qui servit de base dans quelques circonscriptions, aux cessions faites aux corps de troupe (ou aux officiers).

Et, en somme, voici comment on procéda pour la liquidation de l'excédent de chevaux.

Des commissions spéciales furent formées, qui vendirent immédiatement à l'encan tous les chevaux impropres au service ; les autres furent employés :

a) A compléter les batteries qui avaient des déficits ;

b) A remplacer dans les batteries les chevaux impropres au service ;

c) En qualité de contingent de remonte au titre de 1906 (7 ans d'âge au plus), majoré de 10 p. 100 en prévision des pertes.

On rajeunit en outre les chevaux des autres unités d'artillerie (parcs, dépôts, etc.) d'Europe et on préleva également les chevaux nécessaires pour les compagnies de mitrailleuses créées en Europe (1) (1500 chevaux environ).

Pour la cavalerie, les achats de la remonte pour 1906 étant déjà faits, on ne put lui appliquer que dans des conditions plus restreintes les mesures précédentes ; on rajeunit les chevaux des régiments de dépôt de cavalerie et on céda 95 chevaux à l'infanterie pour le service des estafettes montées.

La liquidation définitive des chevaux d'Europe fut opérée dans le courant de novembre et décembre 1905 dans des ventes publiques et à des prix non publiés. Il en fut de même pour les chevaux de section de remonte de Sibérie.

Quant aux chevaux des troupes de Mandchourie, on manque de ren-

---

(1) En général, une par division d'infanterie.

seignements précis sur leur démobilisation, qui a été laissée aux soins du commandant en chef. Voici cependant les *desiderata* exprimés à ce sujet :

a) Envoyer dans la Province maritime et dans la Transbaïkalie les chevaux de culture (juments et étalons) pour y développer l'élevage ;

b) Accélérer l'évacuation des troupes en les rapatriant à l'*effectif de paix* seulement en ce qui concerne les chevaux, par exemple, pour un régiment d'infanterie, 25 chevaux du train (au lieu de 304 sur le pied de guerre) ;

c) Employer les chevaux restants pour améliorer (comme en Europe) la qualité des animaux des troupes appelées à rester en Extrême-Orient ;

d) Vendre le reste à l'encan.

Toutefois, une décision du 3/16 octobre 1905, provoquée par le général Lenevitch, autorisa la cession de 22,500 chevaux à titre gratuit aux populations de la circonscription de l'Amour en reconnaissance de leurs bons et loyaux services (Transbaïkalie, 10,000 ; Province maritime, 8,000 ; Amour, 3,000 ; Sakhalin, 1,500).

En outre, 500 chevaux furent donnés aux hommes de troupe licenciés et restant en Extrême-Orient à titre de colons.

SUISSE.

Société de la Croix-Rouge, secours volontaires aux malades et blessés en temps de guerre et colonnes auxiliaires sanitaires. — Des secours volontaires aux malades et blessés en temps de guerre furent organisés pour la première fois en Suisse, en 1866, sous le nom de *Société de secours pour militaires suisses*. On connaît l'activité bienfaisante que déploya cette société pendant la guerre franco-allemande. Elle fut néanmoins dissoute en 1876, parce qu'on pensait alors « qu'après une si grande guerre, l'occasion d'agir ne se représenterait pas avant longtemps (1) ». Ce ne fut seulement qu'en 1882 qu'on réorganisa l'assistance volontaire aux malades et blessés sous la dénomination de *Société centrale suisse de la Croix-Rouge*. Mais dans ses débuts, « la Croix-Rouge suisse s'est développée lentement et péniblement, luttant contre l'indifférence du public, qui avait vite oublié les terreurs de la guerre et qui, ne pensant plus à la possibilité de leur retour, ne voulait pas qu'on les lui rappelât (1) ».

---

(1) Message du 4 décembre 1902 (*Feuille militaire fédérale*).

Ainsi la Suisse, si justement fière d'avoir été le berceau de la Convention de Genève (1864), fut-elle rapidement dépassée par la plupart des pays qui y ont adhéré, en ce qui concerne l'organisation des sociétés de secours basées sur les principes mêmes de cette convention.

En 1902, les sociétés de secours suisses, dont l'utilisation en temps de guerre était prévue, étaient au nombre de quatre, savoir :

1° La *Société de la Croix-Rouge* (24 sections, 14,876 membres payants), qui disposait d'un certain matériel pour soigner les malades, matériel en général peu important, sauf celui de la section de Bâle-Ville. La société s'occupe principalement de l'instruction du personnel de l'assistance aux malades. En 1899, elle a ouvert à Berne une école d'infirmières, où l'on instruit chaque année environ 15 femmes. Les capitaux de la caisse centrale de la Croix-Rouge se montaient (1902), à 92,052 francs et ceux des sections à 145,880 francs. La caisse centrale recevait des sections environ 7,550 francs par an ; la somme disponible chaque année ne dépassait guère 10,000 francs, y compris les intérêts du capital ;

2° La *Société des Samaritains* (147 sections, 6,162 membres actifs, dont 3,482 femmes et 2,680 hommes, et 8,735 payants), qui est constituée par la réunion des nombreuses associations de ce nom, répandues principalement dans la Suisse centrale et orientale. Tous les membres actifs doivent avoir suivi au moins soit un cours de samaritains, soit un cours dans lequel des médecins enseignent les premiers soins à donner en cas d'accident ;

3° La *Société militaire sanitaire suisse* (23 sections, 582 membres actifs et 919 payants), recrutée principalement dans le personnel des troupes sanitaires, qui y trouve la possibilité d'entretenir les connaissances acquises pendant les périodes d'instruction ;

4° La *Société d'utilité publique des femmes suisses* (54 sections, 5,000 membres environ), qui a des ramifications dans presque toute la Suisse et rend de très appréciables services.

Ces trois dernières sociétés, par suite d'arrangements passés avec la Croix-Rouge, devaient mettre à sa disposition en temps de guerre leur personnel et leur matériel disponibles (1).

Malgré le dévouement incontestable des membres de ces diverses sociétés, il leur eût été matériellement impossible de remplir la tâche

---

(1) Il est à remarquer que la *Société militaire* précitée (3°), dont les membres appartiennent presque tous à l'armée de campagne, ne pourrait guère coopérer au service des secours volontaires en temps de guerre; mais elle rend de très précieux services en temps de paix en

qui leur incomberait en temps de guerre, tâche qu'elles ne connaissaient que vaguement par suite du manque de relations suivies entre la Direction supérieure des secours volontaires (Croix-Rouge) et celle de l'armée. Par suite, la Direction du service de santé militaire se serait trouvée en présence de difficultés insurmontables pour assurer son service sur les lignes de l'arrière.

Ému de cette situation, le gouvernement fédéral résolut en 1902 de faire appel d'une façon particulière aux sociétés de secours volontaires de toute catégorie et de les utiliser en incorporant leurs organes dans le service de santé de l'armée, sous la direction de la société centrale de la Croix-Rouge. Mais pour mettre ce projet à exécution, il fallait avant tout, comme le fait ressortir le message du 4 décembre 1902, faire une active propagande, afin de combattre l'indifférence du public, et allouer à ces sociétés de sérieuses prestations.

Dans cet ordre d'idées, la Confédération s'est engagée par arrêté du 25 juin 1903 à subventionner, dans une certaine mesure, les sociétés et établissements qui se vouent à l'œuvre des secours volontaires aux malades et blessés et forment un personnel d'infirmiers, suivant des règles déterminées.

I. Une somme de 20,000 francs est inscrite, depuis le 1er janvier 1904, dans chaque budget annuel en vue de contribuer aux dépenses faites pour instruire et tenir prêt un personnel d'infirmiers et d'infirmières de profession.

Sur cette somme des subventions peuvent être accordées :

1° Aux établissements *non confessionnels* qui ont pour but de former un personnel d'infirmiers et d'infirmières de profession et de le maintenir en état de servir;

2° Aux établissements *confessionnels* qui pratiquent le service hospitalier.

Les établissements de l'une ou de l'autre catégorie doivent s'engager :

a) A donner une instruction théorique et pratique suffisante du service d'infirmier;

b) A tenir à la disposition du gouvernement fédéral, en cas de guerre, pour renforcer le service sanitaire de l'armée, au moins les deux tiers de leur personnel instruit ou en formation;

---

collaborant à l'instruction du personnel auxiliaire. A la même époque (1902) il y avait en Suisse une dizaine d'associations ou d'institutions s'occupant de l'instruction d'un personnel sanitaire, mais dont l'utilisation en temps de guerre n'avait fait l'objet d'aucune disposition [illegible].

c) A adresser chaque année à la société centrale de la Croix-Rouge un état nominatif du personnel susceptible d'être mis à la disposition du service sanitaire de l'armée;

d) A coopérer à l'instruction d'un personnel sanitaire auxiliaire dans des cours spéciaux, suivant les instructions de la Direction de l'armée.

Les demandes de subvention doivent être remises chaque année, avant le 1er juin, à la société centrale suisse de la Croix-Rouge, qui les examine et les transmet avec ses observations au Département militaire fédéral. Cette société reçoit les subventions fédérales et doit les distribuer sans délai aux ayants droit.

II. Une somme de 25,000 francs figure au budget fédéral annuel en vue de contribuer aux dépenses faites pour instruire le personnel de secours volontaires, fournir et tenir prêt le matériel nécessaire au service des transports, des hôpitaux et des magasins, ainsi que pour l'instruction préparatoire en temps de paix et la propagande.

Cette somme est remise à la Croix-Rouge pour être employée suivant un plan de répartition établi d'après les besoins du service sanitaire de l'armée et approuvé par le Département militaire fédéral.

Le Département militaire vérifie les comptes des établissements subventionnés et contrôle l'emploi fait par la Croix-Rouge des fonds qui lui sont remis (1).

Colonnes auxiliaires sanitaires. — La société centrale de la Croix-Rouge suisse s'efforce actuellement de constituer dans de nombreuses localités des colonnes sanitaires auxiliaires, destinées à contribuer en temps de guerre au transport des malades et blessés, et analogues à celles qui existent en Allemagne. Ces colonnes sont organisées, instruites et entretenues par la Croix-Rouge et ses organes. Ce ne sont pas des sociétés, mais de véritables formations militaires, se recrutant exclusivement parmi les hommes du landsturm.

A la tête de chaque colonne (dont la sphère d'activité s'étend sur un ou plusieurs arrondissements de recrutement) se trouve un commandant de colonne, officier des troupes sanitaires, désigné par le Département militaire.

Les colonnes se composent, autant que possible, de volontaires, qui s'engagent à assister à des exercices réguliers, et, en cas d'insuffisance, d'hommes du landsturm qui ne font de service avec la colonne qu'en cas de mobilisation. L'effectif d'une colonne doit comprendre 60 hommes au moins.

En temps de guerre, chaque colonne sanitaire auxiliaire constitue une fraction de l'armée et, comme telle, est soumise aux lois et règlements

---

(1) Ordonnance du 25 juin 1903.

militaires. L'administration de l'armée pourvoit à la solde, à la subsistance et à l'entretien de ces colonnes, comme pour les autres unités du landsturm.

Les autorités militaires des cantons viennent d'être invitées par circulaire du 22 septembre 1905 « à accueillir favorablement, dans la mesure du possible, les demandes présentées par les directeurs de colonne pour obtenir de l'aide dans l'organisation de ce service ».

Les commandants d'arrondissement doivent en outre :

1° Tenir le contrôle de l'effectif de la colonne sanitaire auxiliaire de leur arrondissement, comme pour les autres détachements du landsturm ;

2° Donner connaissance au commandant de la colonne des mutations survenues ;

3° Affecter au détachement sanitaire du landsturm les volontaires d'une colonne qui appartiennent à d'autres unités du landsturm ;

4° Affecter des hommes des troupes sanitaires du landsturm à la colonne pour compléter, jusqu'à l'effectif prévu par les contrôles, le nombre des volontaires.

Instruction sur le tir de l'infanterie. — L'infanterie suisse vient d'être dotée d'une instruction sur le tir (1), qui a été mise provisoirement en vigueur à la date du 10 juin 1905. Bien qu'on pense en Suisse, dans certains milieux (2), qu'il eût été préférable d'attendre pour la publier l'apparition du règlement d'exercice qui est à l'étude, afin de les mettre tous deux en harmonie et d'assurer une liaison intime entre l'instruction tactique et celle du tir, sa publication y a été accueillie en général avec une vive satisfaction. Il est à constater en effet que dans ce pays, où le tir est un sport vraiment national et particulièrement en honneur, son enseignement dans l'armée n'avait été l'objet d'aucune réglementation d'ensemble depuis l'adoption du fusil de 7mm,5 actuellement en usage. Les règles de tir étaient éparses dans un certain nombre de documents, se modifiant ou se complétant les uns les autres et d'un usage peu pratique. Si cette absence de réglementation a pu se prolonger aussi longtemps sans inconvénients, cela est certainement dû au développement de l'instruction individuelle donnée aux hommes avant leur incorporation par les nombreuses sociétés de tir.

---

(1) *Schissvorschrift für die Schweizerische Infanterie* (10 juin 1905), 1 vol. petit in-8°, VIII-162 p., Berne.

(2) Voir *Revue militaire suisse*, juillet 1905, p. 544, et *Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, janvier 1906, p. 29.

La nouvelle instruction codifie les principes appliqués durant ces dernières années dans les écoles de recrues et les écoles de tir.

Elle comprend huit chapitres : 1° *Connaissance de l'arme et des munitions;* 2° *Entretien et manutention des munitions;* 3° *Cibles;* 4° *Comptabilité du tir;* 5° *Théorie du tir;* 6° *Appréciation des distances;* 7° *Instruction du tir;* 8° *Le feu de l'infanterie dans le combat.*

Ces divers chapitres résument toutes les connaissances que doivent posséder les gradés pour instruire leurs hommes et conduire au feu les unités dont ils ont le commandement.

Il est particulièrement recommandé aux commandants de compagnie de tenir compte de l'aptitude et de la conformation physique des recrues, en leur appliquant des procédés d'instruction différents. Il est interdit « d'établir une progression de travail identique pour tous les hommes » dans les exercices préparatoires. Les tireurs sont exercés à rechercher des objectifs en terrain varié, à apprécier les distances et à utiliser le terrain. Ils apprennent aussi à régler leur tir d'après les dimensions du but et son éloignement; l'instruction prévoit des tirs sur des cibles de même grandeur placées à différentes distances, sur des cibles de grandeurs différentes placées à des distances uniformes et sur des objectifs qui changent de dimensions durant le tir.

Les tirs de combat sont toujours rattachés à une hypothèse tactique, On les exécute autant que possible sur des terrains inconnus, en les faisant précéder de marches assez longues.

Il faut signaler le dernier chapitre, dans lequel sont condensés en quelques pages les principes qui doivent servir à diriger le feu de l'infanterie dans le combat. On y trouve exposé sous une forme simple et précise la nécessité d'avoir la supériorité du feu et les moyens de l'obtenir, les devoirs des chefs et des hommes, les considérations qui déterminent le choix du but, de la hausse et du genre de tir, et enfin les règles de la conduite du feu et son emploi, en particulier, contre la cavalerie, l'artillerie et les mitrailleuses.

D'une manière générale cette instruction est conçue dans un esprit large et pratique, et paraît mériter l'accueil qu'elle a reçu dans l'armée fédérale.

TURQUIE.

Création d'un régiment de cavalerie « hamidié ». — La cavalerie *hamidié*, qui comprenait 63 régiments (1), s'est augmentée, au cours

---

(1) Voir 1er semestre 1903, p. 189.

de l'année 1905, d'un nouveau régiment (n° 64), formé par les hommes de nationalité kurde, de la tribu des Karapapak.

Un drapeau, envoyé par le Sultan, a été remis en grande pompe au régiment rassemblé à Sivas.

BIBLIOGRAPHIE.

IMMANUEL, major. — ERFAHRUNGEN UND LEHREN DES RUSSISCH-JAPANISCHEN KRIEGES 1904-1905, FÜR HEER-UND TRUPPENFÜHRUNG (Observations et enseignements tirés de la guerre russo-japonaise de 1904-1905, pour la conduite des troupes et des armées). — Berlin, 1906, Militärverlag der Liebelschen Buchhandlung, Kurfürstenstrasse 18. 1 vol. in-8, 172 pages et 8 cartes.

Cet ouvrage intéressant est l'un des premiers qui donne un exposé d'ensemble des enseignements à tirer de la guerre russo-japonaise, tels, du moins, que les voit l'auteur.

Clairement ordonné, donnant des renseignements précis sans se perdre dans trop de détails, ce travail est un résumé bien compris qui sera utilement consulté par ceux qui s'intéressent aux questions touchant la dernière guerre.

Colonel R. von BRIESEN. — PROBLÈMES TACTIQUES DE DÉPLOIEMENT POUR LA COMPAGNIE, LE BATAILLON, LE RÉGIMENT ET LA BRIGADE. — Traduit de l'allemand par le capitaine P. CORTEYS, du 140e régiment d'infanterie. — Paris, Chapelot, 1906, in-8. VII-92 pages et 8 feuilles de croquis. Prix : 2 francs.

L'auteur a indiqué sous une forme concrète les principes généraux de tactique qui concernent le fractionnement des troupes, les déploiements et l'exécution du combat.

Il n'a pas entendu fournir aux officiers des problèmes tactiques à copier servilement ni des solutions-types à imiter invariablement ; il a tenu, avant tout, à leur montrer une voie à suivre, une méthode à adopter, sans vouloir enrayer leur initiative, ni favoriser la routine.

En traduisant cette brochure, le capitaine Corteys a eu pour but de donner à ses camarades, non pas un recueil de schémas et de clichés, mais un simple guide dont ils pourront s'inspirer utilement.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Ce, rue Christine, 2.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 942 **Mai** **1906**

SOMMAIRE

La réorganisation militaire de la Chine (fin). — *Le nouveau règlement sur le tir de l'infanterie allemande* (fin). — *Les grandes manœuvres italiennes en* 1905 (fin). — *Nouvelles militaires.* — *Bibliographie.*

LA

RÉORGANISATION MILITAIRE

DE LA CHINE[1]

L'armée chinoise ne possède que des services tout à fait embryonnaires. Bien qu'elle manœuvre convenablement à rangs serrés, qu'elle commence à saisir le mécanisme du combat moderne, qu'elle soit pourvue d'un habillement européen et d'un armement perfectionné, elle ne pourra défendre efficacement l'Empire

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 242.

que lorsqu'elle disposera de services généraux bien organisés, faute desquels elle ne pourra ni subsister ni se mouvoir. Avant qu'elle en soit munie, il faudra beaucoup de temps, d'argent, de travail et de persévérance surtout. Le but est encore loin d'être atteint.

Service d'état-major. — Le service d'état-major est constitué jusqu'à présent par de jeunes officiers ayant acquis soit au Japon et en Occident, soit à l'ancienne école militaire de Tien-tsin, soit encore aux écoles de Nankin et d'Outchang un ensemble de connaissances supérieures à celles des autres officiers chinois, mais notablement inférieures à celles des élèves sortis de nos écoles militaires.

Les chefs d'état-major de division, ainsi que les fonctionnaires du Lien-ping-tchou, proviennent en majeure partie de l'école militaire de Tien-tsin et ont passé par la fameuse division formée autrefois par Yuan-chi-Kai à Hsiao-djang, troupe qui a servi de noyau à l'armée chinoise et de pépinière à son haut commandement. Ils possèdent une certaine expérience et peuvent assurer l'exécution d'instructions précises, mais, malgré leur titre de conseillers, ils ne sauraient, quant à présent, élaborer une préparation à la guerre telle que nous l'entendons dans nos états-majors.

Cette tâche exige en effet beaucoup de méthode, d'ordre et de travail, habitudes qui n'ont pas encore suffisamment pénétré dans l'administration chinoise, civile et militaire.

Chefs et officiers d'état-major actuels seront encore rivés pour longtemps à leurs aides-mémoire allemand et japonais et hors d'état de faire face aux situations imprévues du temps de guerre.

Les officiers d'état-major sont secondés par un corps d'auxiliaires, analogue à l'adjudantur allemande; on

peut prévoir, en tenant compte du caractère chinois, que ces auxiliaires seront peu à peu chargés de la presque totalité du service.

La qualité des officiers d'état-major s'améliorera dans quelques années, grâce à l'appoint d'éléments instruits à la moderne et le passage des sujets les plus intelligents par la future école supérieure de guerre; mais on peut se demander si elle sera de longtemps comparable à celle des officiers européens et japonais.

Organisation. — La nouvelle organisation prévoit les états-majors suivants :

Direction de l'état-major général du Lien-ping-tchou.
Bureaux de l'état-major aux Tou-lien-tchou provinciaux.
État-major de corps d'armée (non constitué en temps de paix).
États-majors de division.
États-majors de brigade.

Le personnel de ces divers états-majors se divise en deux catégories :

1° Les officiers d'état-major;
2° Les adjoints d'état-major, analogues aux officiers de l'adjudantur.

Les officiers d'état-major sont chargés de la préparation à la guerre et de l'étude de toutes les questions intéressant le commandement et l'instruction. Le travail d'exécution est assuré par les adjoints d'état-major qui commandent en même temps le personnel des quartiers généraux.

La hiérarchie et l'assimilation des deux catégories d'officiers sont les suivantes :

Officiers d'état-major :	Assimilation.
Chef d'état-major de corps d'armée.	Général de brigade.
Chef d'état-major de division	Colonel.
Officier d'état-major de 1re classe...	Lieutenant-colonel.
— de 2e classe...	Major.
— de 3e classe...	Capitaine.
Adjoints d'état-major :	
Adjoint de corps d'armée.....	Colonel.
Adjoint de division.....	Lieutenant-colonel.
Adjoint de brigade.....	Major.

Les états-majors des nouvelles formations ne sont pas au complet.

A l'avenir, les officiers d'état-major devront sortir d'une école supérieure d'état-major. En attendant que le nouveau système d'écoles militaires ait fourni sa première promotion d'officiers et que les meilleurs sujets de ladite promotion aient accompli deux ans de troupe et deux ans d'école de guerre, ce qui ne se produira que vers 1914, on admettra à l'école les meilleurs élèves des écoles d'officiers de Paotingfou, d'Outchang et de Nankin, ainsi que ceux qui auront suivi les cours des écoles militaires du Japon.

L'École supérieure d'état-major ne sera ouverte qu'au retour de la mission spéciale d'études envoyée à l'étranger; elle sera dirigée par Fong-kouo-tchang, directeur général des écoles de Paotingfou, nommé récemment chef de la direction de l'instruction à Lien-ping-tchou. Ce mandarin militaire aurait tendance à employer surtout des professeurs japonais, mais d'autres influences interviendront sans doute pour que le cadre des instructeurs étrangers comprenne des officiers de toute nationalité. La durée des cours est fixée à deux années.

Les adjoints d'état-major seront choisis, soit parmi les officiers de troupe, soit parmi les intendants, soit encore parmi les officiers d'administration.

On peut pronostiquer qu'il s'écoulera encore bien des années avant que la Chine ait réussi à se constituer un véritable corps d'officiers d'état-major, imbu d'esprit scientifique et de méthode, et ayant acquis la puissance de travail, le dévouement et le patriotisme qui font la véritable supériorité des états-majors étrangers.

Service de l'intendance. — Le principe qui a présidé à l'organisation de ce service a été de dégager le commandement de toute préoccupation d'administration, et, aussi, de lui enlever la tentation de se laisser aller à des prélèvements sur la solde des troupes.

Les administrateurs actuels, pour la plupart mandarins civils en expectative et peu au courant de la comptabilité, ne possèdent guère de compétence technique. L'école militaire d'intendance « à instruction rapide » améliorera peut-être le cadre inférieur, mais elle exercera peu d'influence sur la direction du service.

Le règlement d'organisation générale est sobre de détails en ce qui concerne le service de l'intendance.

« Les pays étrangers ne donnent pas de soldes élevées à leurs soldats, mais l'État fournit l'habillement et la nourriture; officiers et soldats n'ont ainsi aucune préoccupation et peuvent se consacrer entièrement à la préparation à la guerre.

« Les maréchaux tartares, vice-rois et gouverneurs doivent proposer un système se rapprochant le plus possible de celui des étrangers en tenant compte des conditions particulières de chaque province (cherté de vres, d'effets, etc.).

Dans chaque province, le Trésor devra payer tement la solde à date fixe; les hommes de troupe rgeront les listes de solde.

« Tout squeeze ou tout payement indu sera sévèrement puni.

« Les habits militaires ne doivent pas gêner les mouvements; il faut éviter les couleurs voyantes.

« Les vêtements seront fournis par l'État.

« Les insignes de grade seront portés sur les épaulettes.

« La coiffure sera munie d'une visière. »

Hiérarchie.

Officiers de l'intendance proprement dits :	Assimilation.
Intendant directeur (1 par corps d'armée)	Colonel.
Intendant principal (1 par division)	Lieutenant-colonel.
Intendant (1 par régiment).....	Major.
Adjoint à l'intendance (1 par camp.).....	Capitaine.

Officiers d'administration :	Assimilation.
Officier d'administration de 1re classe...	Lieutenant-colonel.
— de 2e classe...	Major.
— de 3e classe...	Capitaine.
— adjoint	Lieutenant.
Élève d'administration	Sous-lieutenant.

Il existe encore :

Des officiers d'approvisionnement.
Des secrétaires, ayant l'assimilation de sous-lieutenant.

Des règlements particuliers ont été publiés sur le service de l'intendance. Ils peuvent se résumer ainsi :

« Le commandement est dégagé de tout souci de l'administration de la troupe et doit se vouer entièrement à l'instruction et à la préparation à la guerre.

« La direction du service de l'intendance est centralisée au Tou-lien-tchou provincial par l'intendant directeur qui reçoit ses instructions générales du bureau des services administratifs du Lien-ping-tchou.

Ce fonctionnaire touche la solde au Trésor provincial et l'envoie, sous escorte, aux divisions, écoles et services. Il a sous son action immédiate les dépôts d'habillement, de campement, d'équipement, etc., et assure l'envoi des effets nécessaires aux divisions.

« L'intendant divisionnaire transmet la solde et le matériel aux brigades, régiments et groupes non embrigadés, et exerce la surveillance administrative sur toutes les unités de la division.

« L'intendant de régiment dirige l'administration générale du corps et contrôle les intendants de bataillon; il leur transmet la solde et le matériel, veille à l'exécution intégrale des distributions et vérifie la comptabilité.

« Les intendants de détail remettent la solde et le matériel aux unités et contrôlent la comptabilité des élèves d'administration de compagnie. »

La solde des officiers et de la troupe, les fonds destinés à l'achat des fourrages, le riz pour la troupe, sont envoyés aux corps tous les mois à date fixe; les échelons transmetteurs prennent livraison contre reçus et contrôlent les poids.

La solde de l'homme de troupe est fixée à 4,5 taels par mois. Le bureau d'intendance provincial retient :

1° Un tael (1), destiné à la famille du soldat;

2° Un tael, prix de la ration mensuelle de riz.

L'homme reçoit donc 2 taels et demi avec lesquels il doit s'acheter : un complément de nourriture, son linge de corps, ses ingrédients de propreté et des brosses.

Les fonds destinés à l'achat des fourrages étaient d'abord remis aux commandants des camps; mais les animaux, pâtissant trop visiblement de ce mode de perception, il fut décidé que les intendants de camp

(1) Le tael = 3f,50.

feraient eux-mêmes les achats sur place, et assureraient les distributions en nature aux parties prenantes.

Les effets d'habillement, d'équipement et de campement, les outils, le matériel de toute nature, sont envoyés et reçus de la même façon que la solde.

Les tarifs de solde ont été ainsi fixés dans le Tchili :

Soldat de 2e classe.	4,20	taels.			
Soldat de 1re classe.	4,50	—			
Caporal.....	4,80	—			
Sergent.....	5,80	—			
Sous-lieutenant....	25	—			
Lieutenant.....	40	—			
Capitaine.....	50	taels, plus	10	pour frais de	service.
Major	100	taels, plus	140	—	—
Lieutenant-colonel.	100	—			
Colonel.....	200	taels, plus	200	—	—
Général de brigade.	250	— plus	250	—	—
Général de division.	400	— plus	600	—	—

Les officiers ne reçoivent aucune indemnité pour logement, habillement et équipement.

L'allocation de nourriture du cheval a été fixée à 4,80 taels, ce qui est largement suffisant.

La solde actuelle de l'homme de troupe est considérée comme un juste minimum par le vice-roi Yuan, du moins dans le Tchili où la vie est plus chère que dans le centre et le sud de la Chine.

Le soldat, en effet, ne peut ajouter aux 600 grammes de riz qui constituent sa nourriture quotidienne que ce qui lui reste de ces 2,5 taels, déduction faite de ses frais d'achat de linge, d'ingrédients de propreté, de ses dépenses d'opium, de jeu et autres : il ne lui reste généralement pas grand'chose.

On a dit souvent que le Chinois pouvait se contenter de fort peu de chose; bien que sa sobriété soit un fait reconnu, il n'en est pas moins vrai que le rendement

de son travail est fonction de sa nourriture. Pour faire des dépenses appréciables de force et d'activité, il faut qu'il ajoute à son riz des haricots, des galettes de millet ou de seigle, des oignons, de la viande, le tout arrosé de thé, parfois d'alcool. Or le soldat d'aujourd'hui n'est plus le travailleur à tâche dérisoire d'autrefois qui faisait une heure d'exercice par jour, et se couchait ensuite le reste du temps sur sa natte. C'est un homme robuste, bien charpenté, bien en chair à l'arrivée au corps, qui fournit 7 à 8 heures d'exercice violent par jour, et demande par suite une nourriture abondante et reconstituante. Si cette nourriture se borne à 500 grammes de riz, c'est l'amaigrissement progressif, la débilitation, avec toutes ses conséquences.

Cette question de nourriture préoccupe d'ailleurs les hautes autorités militaires, qui président à la réorganisation de l'armée chinoise. On reconnaît que le soldat devrait avoir trois repas de riz au lieu de deux, et toucher de la viande, de la graisse et des légumes. On reconnaît aussi que le procédé simple de lui remettre de l'argent, même en quantité suffisante, pour acheter des vivres supplémentaires, ne peut plus être maintenu, et que l'administration doit songer désormais à recourir *au système des ordinaires* en usage dans les armées étrangères.

Yuan-chi-Kai a déjà fait un premier pas dans cette voie. Il a fait installer, dans la division de Matchang, des moulins perfectionnés pour moudre les grains achetés par les soldats, et la moitié de la ration de riz distribuée par l'intendance. Il fait fabriquer actuellement du biscuit de guerre que l'on expérimentera au cours des manœuvres,

Le vice-roi du Tchili se propose d'améliorer également l'alimentation des animaux. Il fait acheter des terrains où l'on sèmera des plantes fourragères et du sorgho, et des pâturages où les animaux seront mis au

vert; mais il faut une première mise de fonds considérable.

L'habillement, l'équipement et le campement ne préoccupent pas moins le Lien-ping-tchou.

On cherche à s'affranchir des maisons étrangères et à créer en Chine une industrie militaire; Shanghaï et Tientsin fabriquent déjà des effets et des sacs, des chapeaux, des bottes, etc. Il existe un grand atelier de harnachement à Takou. Le vice-roi Yuan fait étudier la constitution d'ateliers militaires, et l'utilisation de la main-d'œuvre des prisons.

La tenue de la nouvelle armée (officiers et hommes de troupe) vient d'être radicalement modifiée; elle se rapproche du modèle japonais.

Il faudra encore bien des années avant que le service de l'intendance de l'armée chinoise sorte de son état embryonnaire et possède un personnel expert et intègre. Le vice-roi Yuan-chi-Kai vient de créer à Pao-tingfou une école spéciale d'intendance, qui compte déjà une quarantaine d'élèves. Pour le moment, les officiers d'administration et secrétaires se recrutent parmi les meilleurs sous-officiers ayant reçu une instruction spéciale.

Service de santé. — Les quelques médecins militaires instruits à la moderne, actuellement en service dans la nouvelle armée, bien que possédant une instruction théorique appréciable, n'ont pas encore acquis une habileté pratique suffisante pour traiter des maladies sérieuses en temps de paix, et donner des soins aux blessés graves en temps de guerre. Ils peuvent assurer l'exécution de mesures prophylactiques, faire convenablement un pansement antiseptique, soigner un embarras gastrique, réduire une fracture simple, mais ils ne sauraient exécuter une amputation avec chance

de guérison, diagnostiquer et traiter avec succès un cas quelque peu compliqué. D'ailleurs le soldat chinois n'a pas grande confiance dans les nouveaux médecins militaires.

Il faut reconnaître cependant que les infirmeries régimentaires sont bien tenues et que les casernements sont plus propres qu'autrefois.

La nouvelle école de médecine chinoise, créée en 1905 à Paotingfou, et celles qui vont fonctionner dans d'autres provinces, les missions d'étude envoyées en Europe, au Japon et aux États-Unis, produiront certainement de meilleurs praticiens, mais ceux-ci ne pourront être comparés encore aux médecins japonais, par exemple, dont l'instruction scientifique préparatoire est commencée de meilleure heure.

Il n'existe pas de pharmaciens militaires; on doit en créer prochainement.

Quant aux vétérinaires militaires, la médiocrité de leurs résultats prouve que leur science est encore des plus rudimentaires. — Une école vétérinaire, créée récemment à Paotingfou, va infuser une instruction des plus rapides, et aussi des plus sommaires, à des jeunes gens qui n'ont reçu aucune préparation spéciale.

En temps de guerre, le service de santé actuel, même assisté du personnel civil mobilisé, personnel généralement meilleur, serait très embarrassé pour assurer le fonctionnement des ambulances et hôpitaux de campagne sur le champ de bataille : les blessés légers pourraient être soignés, mais il est probable que les médecins, insuffisamment secondés par les médiocres infirmiers envoyés par les corps au moment de la mobilisation, seraient vite débordés par l'afflux des blessés graves.

Quant au train, chargé d'atteler les formations sanitaires et d'exécuter les évacuations, il se montrerait, faute de préparation et de moyens, inférieur à sa tâche, comme il le serait dans l'exécution des mouvements des convois de l'intendance.

Toutefois, tel qu'il existe actuellement, il constitue un progrès incontestable sur l'ancien état de choses qui ne comportait que l'emploi de quelques brancards.

Organisation. — Le règlement d'organisation générale pose ainsi les obligations du service de santé :

1° *En temps de paix.* — Examen des exercices au point de vue physiologique, des casernements; conseils techniques pour l'habillement, la nourriture, l'hygiène; prophylaxie; soins médicaux aux soldats.

Il doit y avoir une infirmerie par camp et un hôpital par division.

2° *En marche.* — Examen des militaires en cours de route; dépôts d'éclopés et évacuations; mesures prophylactiques dans les campements et cantonnements; examen des denrées, etc.

3° *Sur le champ de bataille.* — Relèvement des blessés; établissement de postes de secours, d'ambulances et d'hôpitaux de campagne; évacuation sur les hôpitaux de l'intérieur.

Un édit spécial a approuvé les statuts de la Croix-Rouge.

Au sujet du service vétérinaire, le règlement se borne à dire : « Il faut aussi avoir des infirmiers pour chevaux. »

Les décrets d'exécution annoncés par le règlement général n'ont pas encore paru officiellement. Les jour-

naux chinois ont cependant publié des circulaires sur l'entretien hygiénique des camps, sur les mesures prophylactiques en cas d'épidémie, et donné les grandes lignes d'un projet sur l'organisation des ambulances et hôpitaux de campagne.

Les circulaires en question ne renferment rien de particulièrement intéressant; elles montrent simplement que l'administration militaire se préoccupe désormais de faire appliquer les règles d'hygiène élémentaires que l'on a négligées totalement jusqu'ici dans les agglomérations chinoises.

Le projet sur les ambulances et les hôpitaux retient davantage l'attention; en voici le résumé :

1° *Ambulances de première ligne.* — Il y aura six ambulances par corps d'armée (de deux divisions, comptant 25,000 hommes environ) pouvant recevoir chacune 100 blessés.

Chaque ambulance comprendra 16 tentes rondes pour blessés; 6 tentes carrées et 10 rondes pour le matériel et le personnel.

Le personnel des six ambulances s'élèvera au total de :

20 médecins;
8 secrétaires;
186 hommes de diverses catégories.

Au combat, les ambulances s'installeront à 4 ou 5 kilomètres de la ligne de combat et pousseront en avant d'elles, à 600 mètres de la ligne de tirailleurs, des centres de pansement et de réception de blessés.

Des coolies rechercheront les blessés sur le champ de bataille et les porteront aux centres de pansement d'où ils seront évacués sur l'ambulance.

A l'arrivée à l'ambulance, le médecin chef inscrira

sur un registre spécial le nom et l'état militaire de chaque blessé. Les malades légers seront conservés à l'ambulance et renvoyés au corps dès leur guérison. Les malades graves seront évacués par voitures sur les hôpitaux de campagne.

2° *Hôpitaux de campagne.* — Ces hôpitaux seront installés dans des maisons particulières ou sous des tentes.

Le nombre d'hôpitaux de campagne à attribuer à un corps d'armée sera ultérieurement fixé. Chacun d'eux comprendra :

1 médecin chef;
2 médecins;
3 secrétaires;
40 hommes de diverses catégories.

Les pansements seront revus. Les malades très graves seront évacués sur les hôpitaux de l'arrière; les moins graves seront hospitalisés sur place et renvoyés au corps le plus tôt possible.

3° *Hôpitaux de l'arrière.* — Les hôpitaux de l'arrière seront installés dans des édifices pouvant recevoir 800 malades.

Ils comprendront chacun :

1 médecin inspecteur chef;
6 médecins;
2 secrétaires;
99 hommes de diverses catégories.

Ils ravitailleront les organes de l'avant.

L'état militaire et sanitaire des blessés reçus des hôpitaux de campagne sera envoyé tous les deux jours au Tou-lien-tchou provincial.

Les dotations en voitures et animaux des différentes formations sanitaires, ne sont pas encore fixées. Le matériel sanitaire proprement dit sera conservé en temps de paix par les corps de troupe.

En temps de guerre, le personnel sanitaire, hommes de troupe des différentes formations, sera fourni par les corps de troupe.

Tous les médecins seront montés.

La hiérarchie des médecins et vétérinaires est la suivante : .

Médecins.	Vétérinaires.	Assimilation.
M^in^ inspecteur de corps d'armée.	—	Colonel.
M^in^ principal de division.	V^re^ inspecteur de corps d'armée.	Lieut.-colonel.
M^in^ major de régiment.	V^re^ principal de division.	Major.
M^in^ de bataillon.	V^re^ de régiment	Capitaine.
Aide-major	V^re^ de groupe	Lieutenant.
—	Aide-vétérinaire	Sous-lieutenant.

Le personnel sanitaire est classé comme non combattant.

Il n'existe pas de sections d'infirmiers en temps de paix.

Les unités de Tchang-pei-Kiun sont loin de posséder le personnel sanitaire (médecins et vétérinaires) prévu par les tableaux d'effectifs et il s'écoulera encore bon nombre d'années avant qu'il soit constitué selon nos idées modernes.

Les quelques médecins de l'armée de Yuan-chi-Kai proviennent des deux écoles de médecine chinoise de Tientsin (l'une dirigée par deux médecins français, l'autre par des Japonais). Mais il a été décidé qu'ils

proviendraient désormais d'écoles spéciales militaires créées tout récemment à Paotingfou :

École de médecine militaire	140 élèves. Cours : 3 ans. Professeurs japonais. Élèves chinois de l'école de Tientsin.
École vétérinaire.	100 élèves. Cours : une année pour instruction rapide. Professeurs japonais.

Une école de médecine militaire doit être créée aussi à Outchang, sous la direction de professeurs japonais.

Le vice-roi de Canton vient d'instituer également une école de médecine militaire, avec trois médecins japonais et deux médecins chinois sortis des écoles de médecine de Tientsin.

Une autre école de médecine militaire a été créée également à Tcheng-tou dans le Sé-tchouen, sous la direction du docteur Legendre. Cette école va recevoir un plus grand développement.

Pour encourager les jeunes gens instruits et de bonne famille à entrer dans l'armée en qualité de médecins, le vice-roi Yuan-chi-Kai a fait décider que les médecins sortis de ses écoles pourraient occuper, après examen à Pékin, des situations, même les plus élevées, dans l'administration civile.

Chacune des divisions actuelles est pourvue d'une ambulance divisionnaire ; chaque corps de troupe d'un matériel régimentaire. Le tout a été fourni jusqu'ici par les Japonais. Le matériel et les dotations en médicaments seraient encore très incomplets et les trousses de chirurgie de mauvaise qualité.

Yuan-chi-Kai a fait construire un grand hôpital moderne, bien pourvu, à Paotingfou; l'école de médecine

militaire y trouve déjà un excellent champ d'observations pratiques.

Un hôpital moderne militaire est en construction à Outchang.

La Chine a adhéré aux statuts de la Croix-Rouge. Un décret impérial a même créé une *Croix-Rouge chinoise*, qui a eu l'occasion d'exercer sa bienfaisante action en Mandchourie; l'impératrice a gratifié la nouvelle société d'un don de 100.000 taels; le vice-roi du Tchili et le gouverneur du Chantoung ont fourni des médecins.

Les Anglais ont également fondé à Shanghaï une Société de Croix-Rouge internationale pour secourir les blessés russes, japonais et chinois, en Mandchourie; cette Société a reçu des dons de l'impératrice.

Il résulte de tout ce qui précède que le Gouvernement chinois s'efforce de créer un service sanitaire moderne dans son armée, mais que l'on est encore loin de réaliser l'organisation arrêtée sur le papier.

Service de l'armement. — Arsenaux. — Il n'existe guère que sur le papier. — Les armuriers actuels, qualifiés du titre d'officiers de l'armement, n'ont encore qu'une valeur technique insignifiante, qui sera toutefois relevée à la prochaine arrivée des élèves de l'école d'armement de Paotingfou auxquels on inculque une instruction rapide.

Les arsenaux chinois ne peuvent, pour le moment, s'affranchir du concours des experts étrangers à la solde de l'État. Le Chinois, dépourvu jusqu'ici de l'esprit scientifique, ne saurait se transformer du jour au lendemain en ingénieur capable de diriger la fabrication si délicate du matériel à tir rapide et des explosifs modernes.

On sait quelle négligence les Chinois apportent à l'entretien des armes; leurs arsenaux n'ont jamais pu, du reste, fabriquer la quantité de canons, fusils, gargousses et cartouches nécessaires; ils ont été tout aussi impuissants à réaliser la qualité de fabrication que l'emploi de machines européennes perfectionnées permettait d'espérer.

De nombreux exemples d'incurie constatés dans des rapports officiels ont conduit le Lien-ping-tchou à édicter des règlements très sévères pour l'entretien et la conservation des armes, à réorganiser le service des arsenaux et à créer un personnel spécial pour le service de l'armement et des fabrications.

Officiers de l'armement. — La hiérarchie du corps spécial des officiers de l'armement comportera quatre grades :

	Assimilation.
Officier d'armement inspecteur (1 par corps d'armée)	Colonel.
Officier d'armement principal (1 par division).	Lieut.-colonel.
Officier de l'armement (1 par régiment).....	Major.
Adjoint à l'armement.....	Capitaine.

Ces officiers seront formés dans une école spéciale d'armement, créée au mois de juin 1905 à Paotingfou, et comprenant actuellement quarante élèves recrutés parmi de jeunes mandarins en expectative. Pour avoir rapidement le nombre d'officiers nécessaires, les cours ne dureront qu'une année; on augmentera plus tard le programme et la durée des cours. On enseigne les mathématiques, le dessin, la comptabilité, la balistique, l'entretien des fusils, des canons, des poudres; on étudie les armes étrangères.

Des règlements très minutieux fixent les attributions des officiers d'armement dans leurs unités respectives,

les visites de l'armement et des outils, le mode d'exécution et d'imputation des réparations, la comptabilité à établir, etc. — Les commandants de compagnie, d'escadron et de batterie deviennent pécuniairement responsables de toute omission dans le signalement des détériorations. — Les officiers d'armement et leur personnel ouvrier doivent exécuter au corps toutes les réparations qui ne nécessitent pas absolument l'envoi à l'arsenal.

Le vice-roi Yuan a déjà réussi à implanter dans ses troupes le soin du bon entretien de l'armement.

Service des arsenaux. — Le Lien-ping-tchou a posé en principe que les nouvelles troupes devront avoir un armement uniforme dans un délai de cinq années.

L'ancien armement sera remis aux troupes de police ; il est interdit de délivrer des armes aux particuliers.

Pour obtenir un bon armement uniforme, il faut des arsenaux modernes obéissant à une direction unique. Les décisions suivantes ont été prises à ce sujet.

Il y aura *trois grands arsenaux*, établis à l'intérieur du pays et hors de portée des entreprises des étrangers :

L'*arsenal du Centre* — celui du Houpé, déjà existant ; l'*arsenal du Nord* dont l'emplacement n'est pas encore déterminé ; l'*arsenal du Sud* — dans le Kiang-Si, à Ping-siang-tsien.

L'arsenal du Houpé fonctionnera comme jusqu'ici avec ses propres ressources.

Les deux autres grands arsenaux seront construits simultanément *dans un délai de cinq années* et nécessiteront une dépense évaluée à 10 millions de taels.

Les deux nouveaux arsenaux commenceront à fabriquer d'abord des fusils à tir rapide, de la poudre sans fumée et des cartouches ; on construira ensuite des canons lorsque les crédits le permettront.

Une commission spéciale étudiera les types d'armes

actuellement en service dans les armées étrangères; on adoptera ensuite les meilleurs modèles et on achètera les machines correspondantes.

Les arsenaux du Nord et du Sud seront administrés par des fonctionnaires experts, choisis par le Lien-ping-tchou parmi les candidats des vice-rois du Tchili, des Liang-Kiang et des Liang-Kouang.

Une école spéciale d'ingénieurs des arsenaux sera créée incessamment à l'arsenal de Han-yang; elle sera pourvue d'instructeurs étrangers.

Enfin l'arsenal de Shanghaï sera provisoirement maintenu jusqu'à achèvement des grands arsenaux modernes, mais on supprimera tous les fonctionnaires inutiles et on arrêtera toute nouvelle construction.

En ce qui concerne les autres arsenaux existants, destinés à disparaître, l'état de choses actuel est le suivant.

L'arsenal de Nankin ne fonctionne presque plus et se réduit à un grand atelier de réparations.

L'arsenal de Canton n'a jamais eu d'importance: il sera utilisé comme atelier de réparations. Les projets d'agrandissement et de transformation du vice-roi n'ont pas été approuvés par le Lien-ping-tchou.

L'arsenal de Cheng-tou, dans le Sé-tchouen, est en voie de réfection. Le vice-roi, invoquant l'isolement de la province, aurait pu décider le Lien-ping-tchou à le conserver et à le considérer comme une annexe de l'arsenal du Centre, destinée à approvisionner les provinces isolées du Sé-tchouen, du Thibet, du Kan-sou et du Turkestan.

L'arsenal de Té-tchéou n'est qu'une cartoucherie dont les produits sont, paraît-il, inutilisables malgré le prix élevé de l'outillage moderne récemment acheté en Europe.

L'arsenal de Kaifong-fou fonctionnera encore jusqu'à

l'établissement du nouvel arsenal qu'on avait d'abord projeté d'établir dans le Honan.

Quant au grand arsenal du Centre, ou de Han-yang, il doit recevoir incessamment un outillage perfectionné et servira de modèle aux établissements similaires. On y annexera la future école d'ingénieurs des fabrications.

Les quatre ateliers de réparations seront maintenus tels quels. Il est d'ailleurs question d'en établir un dans chaque capitale pour l'exécution des réparations qui n'exigent pas un travail délicat.

En plus de ces ateliers il existera prochainement, dans chaque province, un ou plusieurs dépôts d'armes et de munitions ainsi que des poudrières. Le Tchili possède deux de ces établissements.

Le personnel des ateliers de réparations et des dépôts d'armement sera rattaché à celui des trois grands arsenaux.

De tout ce qui précède on peut conclure que la Chine ne pourra commencer à fabriquer son armement que dans un délai de cinq ans.

Service télégraphique. — Le service télégraphique n'existe pas encore à proprement parler.

Le vice-roi Yuan-chi-Kai se préoccupe cependant de créer, dans chaque division, une section de télégraphie légère de campagne et une section de télégraphie sans fil par armée de trois, quatre ou cinq divisions. Ces diverses sections seront également chargées de l'établissement des communications téléphoniques militaires.

Un cours de télégraphie de campagne existe à Paotingfou; les divisions y détachent successivement des sous-officiers et des soldats ayant une instruction suffisante pour comprendre la manipulation des appareils,

la pose et la relève des lignes. Ce cours n'a produit jusqu'ici que de petites brigades peu expérimentées.

Les Chinois organisent aussi l'emploi de la télégraphie sans fil; mais cette branche délicate nécessite le concours d'étrangers qui ferait défaut en temps de guerre. Il est à penser que les télégraphistes militaires chinois, laissés à eux-mêmes, ne sauraient tirer qu'un faible parti de leurs appareils.

Le service téléphonique paraît devoir prendre de l'extension.

Service du recrutement. — Ce service a fait l'objet d'un article précédent; nous n'y reviendrons pas.

Rappelons simplement que le recrutement est *provincial* en principe, que chaque division de l'armée active puise ses recrues et ses réservistes dans une région *divisionnaire*, que la mobilisation et la mise en route des réserves se fait au district de réserve (un par sous-préfecture comptant 100 réservistes au plus), pourvu dans ce but d'un magasin d'habillement et d'équipement.

Le service de recrutement est encore à l'état embryonnaire. Les mandarins qui en sont chargés et leurs sous-ordres manquent d'habitude, et, d'ailleurs, le nombre des réservistes de la nouvelle organisation est, pour le moment, très limité.

Service de la remonte. — Il n'existe pas encore de service de remonte réellement organisé.

Les vice-rois et gouverneurs désignent des officiers ou fonctionnaires acheteurs qui se rendent avec des fonds suffisants dans les régions d'élevage de chevaux et de mulets et qui ramènent au corps les chevaux achetés. Ceux-ci ne sont pas versés dans des dépôts de remonte pour être habitués progressivement à leur

nouveau régime; ils sont répartis entre les unités qui exécutent le dressage et règlent le travail de façon à éviter le surmenage.

En plus des vétérinaires dont le nombre est encore infime, les camps de cavalerie et d'artillerie disposent chacun d'un officier spécial, le Tchâ-mâ-tchang, surveillant des chevaux, qui exerce la surveillance générale du pansage, de la nourriture, de la ferrure et signale les chevaux malades au vétérinaire.

Ces Tchâ-mâ-tchang sont d'autant plus nécessaires que les officiers chinois ont des connaissances tout à fait rudimentaires, en général, sur l'hippologie, le dressage et l'entretien rationnel des chevaux. Le dressage chinois s'est borné jusqu'ici à obtenir l'amble rapide qui use les chevaux en peu de temps, — Quelques officiers ayant fait un stage au Japon et à l'école militaire d'Outchang essaient cependant d'introduire les allures naturelles, mais rencontrent l'opposition de ceux de l'ancienne armée qui préfèrent s'en tenir à l'amble confortable.

Les chevaux et mulets chinois mangent des tiges de sorgho hachées, de la paille de riz ou de millet et des graines de sorgho (gaolian). Ce régime pousse plus l'animal à la graisse qu'au muscle; aussi, après un travail tant soit peu intense, les chevaux, surtout ceux de l'artillerie, sont-ils en sueur et exténués.

La cavalerie et l'artillerie, y compris l'artillerie de montagne, sont remontées en chevaux; le train, partie en chevaux, partie en mulets.

Les chevaux de cavalerie sont de trop petite taille pour produire les effets de masse des cavaleries européennes. D'ailleurs la cavalerie chinoise est plutôt une infanterie montée. Bien nourries, les montures sont suffisamment résistantes à condition que le paquetage et le harnachement ne soient pas trop lourds; mais on peut prévoir que la réputation de résistance du

cheval chinois souffrira du fait de l'adoption des lourds chargements complets modernes.

Les chevaux de l'artillerie sont trop faibles pour traîner le matériel de campagne à tir rapide récemment acheté à l'étranger, surtout dans les terres lourdes et les routes chinoises, défoncées et sablonneuses. Aussi les batteries ne pourront-elles jamais exécuter un rapide changement d'emplacement. — Les servants sont à pied et poussent souvent aux roues. — En Chine, l'artillerie de campagne actuelle devient de l'artillerie lourde.

L'artillerie de montagne est remontée en chevaux de bât; ces animaux font des porteurs médiocres. Les fonds manquent pour acheter des mulets qui coûtent trois fois plus cher, mais s'usent trois fois moins vite.

Les régions d'élevage de chevaux les plus renommés sont celles de Kalgan, de Lamatiao et d'Ili. Les chevaux de l'Ili sont robustes, ardents et de plus haute taille que l'espèce mongole; ils coûtent quatre fois plus cher.

Il est question de créer des haras et d'essayer des croisements pour relever la taille et accroître le sang des chevaux mongols chez lesquels on constate une dégénérescence assez sensible.

Le prix des bons chevaux chinois augmente beaucoup à cause des achats des Russes, des Japonais et du vice-roi Yuan, et atteint une moyenne de 80 taels.

Les meilleurs mulets proviennent du Chantoung. — Une bonne mule jeune coûte 200 taels en moyenne; les mulets sont moins chers.

Service de la justice militaire. — Ce service n'existe encore qu'à l'état embryonnaire.

Une commission spéciale termine en ce moment la réforme du Code civil; elle abordera ensuite la réforme du Code militaire de concert avec le Lien-ping-tchou.

Il existe actuellement :

Un bureau de justice et de prévôté au Lien-ping-tchou.

Un bureau de justice dans chaque Tou-lien-tchou provincial.

Une prévôté dans chacune des nouvelles divisions.

Les deux grades de la nouvelle hiérarchie, juge de corps d'armée et juge de division, sont assimilés à colonel et lieutenant-colonel.

Une des premières manifestations de la commission de réforme du Code a été la suppression de la bastonnade et des tortures et questions. Il en résulte que les châtiments corporels en usage dans les troupes ne sont plus aussi cruels qu'autrefois.

Les fonctionnaires de justice actuels manquent de connaissances. Il suffit d'avoir fait deux ou trois ans de droit pour conquérir la situation de chef de justice dans les nouvelles formations.

Service du casernement. — Ce service est appelé à prendre un grand développement au fur et à mesure de la création de nouvelles divisions. Comme la construction des casernements modernes doit s'échelonner sur de nombreux exercices, les officiers du génie chinoïs auront le temps de se former et d'acquérir les connaissances de construction qu'ils ne possèdent pas encore.

La grande majorité des casernements actuels se compose d'une réunion de baraques en torchis entourées d'un mur en boue et d'un fossé, généralement flanqués par une petite tour à chacun des angles.

Il existe un camp par bataillon, groupe d'artillerie et escadron. Les écuries sont à part.

Les camps construits en boue reviendraient, paraît-il, à 20,000 taels, à cause de la cherté des charpentes; ceux construits en brique à 30,000 taels.

C'est seulement à Outchang qu'il existe des caserne-

ments analogues à ceux de l'Europe. Ils reviendraient à environ 80,000 taels pour un bataillon.

L'ensemble des casernements d'une division de nouvelle formation exigerait donc, y compris le quartier général, de 1,680,000 à 1,260,000 taels, soit, au cours actuel du change, plus de 800 francs en moyenne par tête de soldat.

Les casernements sont généralement construits partie à l'entreprise, partie par la main-d'œuvre militaire sous la direction d'officiers du génie.

Les réparations sont exécutées par la main-d'œuvre militaire.

En résumé, la plupart des services de la nouvelle armée chinoise présentent encore le caractère de créations hâtives et embryonnaires ; leur personnel manque d'acquis et de compétence; le matériel et les organes de transport sont insuffisants. C'est évidemment mieux que le néant d'autrefois, mais ce n'est, pour le moment, qu'une ébauche du strict indispensable.

(157)

LE

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE TIR

DE

L'INFANTERIE ALLEMANDE

Le 27 janvier 1905, l'empereur d'Allemagne prescrivait d'introduire certaines simplifications dans le règlement sur le tir de l'infanterie, pour permettre à cette arme de consacrer plus de temps aux parties de l'instruction intéressant directement son rôle dans le combat. Le 2 novembre dernier, il donnait son approbation à un projet de règlement sur le tir, appelé à remplacer le règlement du 16 novembre 1899.

Il ne faut pas voir seulement dans cette mesure la conséquence de la mise en service d'une nouvelle cartouche (1) dont les avantages devaient être signalés à toute l'armée; elle procède aussi de la volonté d'orienter nettement l'instruction dans le sens de la préparation à la guerre.

Ce dernier résultat n'a pas été poursuivi par une rénovation complète des méthodes; on a jugé qu'il y avait lieu de « maintenir des principes ayant fait leurs

(1) Voir 2e semestre 1905, p. 555 et 1er semestre 1906, p. 202.

preuves(1) »; c'est grâce à des modifications de détail que le nouveau règlement doit atteindre son but, caractérisé par le passage suivant de l'ordre de l'empereur prescrivant sa mise en vigueur : « Je compte que le tir, si important pour la préparation à la guerre de mon infanterie, sera cultivé dans toutes ses parties avec le même soin que par le passé, et, en particulier, que les progrès dans la pratique du tir de combat suivront une marche continue. »

Dans l'analyse qui suit, on retrouvera donc à peu près intactes des méthodes d'instruction traditionnelles dans l'armée allemande. La mise en œuvre de ces méthodes a seule subi des modifications destinées à réaliser, d'une manière plus rapide et plus complète, l'éducation de l'homme comme tireur du champ de bataille.

I. — THÉORIE DU TIR.

Ce chapitre contient des données sur la trajectoire, sur les circonstances extérieures susceptibles d'influencer les résultats du tir et sur la valeur balistique des fusils m^le^ 98 et m^le^ 88(2).

---

(1) *Militär-Woehenblatt* du 30 novembre 1905, n° 147.

(2) On sait que le fusil m^le^ 1898 est une transformation du fusil m^le^ 88 dont il diffère par les points suivants :

Le manchon enveloppant le canon a été supprimé et remplacé par un garde-main en bois qui entoure le canon entre la hausse et la grenadière.

En arrière de la poignée se trouve un épaulement destiné à fournir un point d'appui à la main du tireur.

La saillie que faisait le magasin sous la monture en avant du pontet, a disparu.

La hausse à deux planches est remplacée par une hausse à planche unique munie, à sa partie postérieure, d'un cran de mire et pourvue de nervures sur chacun de ses côtés. On

Le développement de cette partie a été sensiblement réduit; il est spécifié que l'homme n'en doit connaître que ce dont il a besoin pour se servir convenablement de son arme; l'enseignement doit d'ailleurs parler aux yeux et le règlement recommande, comme procédé, la représentation de la trajectoire au moyen de lattes figurant les ordonnées, sur lesquelles on place à la hauteur voulue, un voyant elliptique dont les dimensions correspondent à la dispersion de l'arme à la distance considérée.

II. — CIBLES ET ACCESSOIRES. — CHAMPS DE TIR. ALLOCATIONS EN ARGENT ET EN MUNITIONS.

Les cibles employées pour les tirs d'instruction (cibles à zones et cibles à zones avec tête ou buste) n'ont subi aucune modification.

Les silhouettes employées pour les tirs de combat sont de la couleur du drap de manteau. Elles ont, dans leur plus grande largeur, $0^m,50$; leur hauteur est de $0^m,30$ pour la cible de tête, $0^m,50$ pour la cible-buste, $0^m,80$ pour la cible à genou et $1^m,40$ pour la silhouette debout.

En réduisant ainsi leur hauteur, on a cherché à leur donner l'apparence des objectifs réels dont la partie inférieure n'est presque jamais visible.

---

donne au cran de mire la hauteur voulue en déplaçant le long du pied de hausse un curseur qui élève ou abaisse la planche par l'intermédiaire de tenons glissant dans les nervures auxquelles on a donné un tracé approprié.

L'introduction des cartouches dans le magasin se fait au moyen d'une lame chargeur qui a remplacé le chargeur.

La différence des valeurs balistiques des deux armes provient uniquement de ce que le règlement entend par fusil m^le 98, le fusil tirant la nouvelle cartouche.

Pour régler les armes et afin de permettre aux hommes d'exécuter des tirs de groupement, on emploie, sous le nom de table d'appui de tir, une table ordinaire sur laquelle on place un sac de sable servant d'appui à l'arme. Le sac de sable est d'ailleurs imposé dans tous les cas où le tir est exécuté sur appui.

Dans le but d'apprendre aux hommes à tirer dans une tranchée, il est prescrit d'employer un parapet en bois transportable derrière lequel chaque homme exécute un des tirs d'instruction.

Les tirs d'instruction sont exécutés, comme par le passé, dans des stands organisés à raison de un pour deux compagnies.

Une somme de 500 francs est attribuée à chaque bataillon pour couvrir les frais de confection et d'entretien des cibles; à cette somme s'ajoute, pour chaque homme appelé à faire une période, un supplément de 0f,375 si la période a une durée égale ou supérieure à quatre semaines, et de 0f,25 si la période a une durée moindre.

Les allocations en munitions sont fixées d'une manière globale à 28,000 cartouches pour la compagnie à effectif fort, et 25,000 cartouches pour la compagnie à effectif faible (environ 170 cartouches par homme). Ces allocations sont restées sensiblement les mêmes, mais la répartition prévue, conforme à la tendance du règlement, augmente notablement la part destinée aux tirs de combat; elle limite expressément le nombre des cartouches laissées à la disposition des supérieurs pour les exercices spéciaux qu'ils organisent; enfin, il est ordonné que les économies réalisées dans le courant d'une année, doivent être en entier employées au tir de combat l'année suivante.

III. — PERSONNEL D'INSTRUCTION.

Le capitaine est responsable de l'instruction de tir de sa compagnie. « Il forme ses instructeurs avec le plus grand soin, en s'inspirant de ce principe que le bon dressage de l'homme dépend essentiellement de l'entendement, de l'habileté au tir et de l'infatigable activité des instructeurs (1). »

Le règlement recommande aux instructeurs de tenir compte des qualités physiques et morales de chaque tireur et d'éviter tout ce qui est de nature à le décourager.

L'initiative du capitaine doit être absolument respectée; les commandants de bataillon et de régiment n'interviennent que pour constater les résultats obtenus; ils doivent constamment porter leur attention sur l'adresse au tir des officiers.

Les généraux commandant la brigade, la division et le corps d'armée doivent veiller particulièrement à la préparation de la troupe et des cadres aux obligations qui leur incombent au feu. Ils n'ont plus à prescrire, comme autrefois, des séances particulières de tir leur permettant de comparer les résultats obtenus par les diverses unités. Ces tirs, qu'on appelait dans l'armée allemande « tirs de comparaison », étaient l'objet de nombreuses critiques, parce qu'ils donnaient naissance à une émulation spéciale dont les conséquences étaient souvent fâcheuses.

Le règlement indique d'ailleurs que le jugement porté sur l'instruction d'une unité doit se baser autant sur la manière dont se comportent les tireurs, que sur les résultats du tir eux-mêmes.

---

(1) Règlement sur le tir, art. 36.

IV. — INSTRUCTION DU TIR.

« L'instruction doit être progressive; dans tous les exercices, il faut tenir compte de la personnalité de l'homme; on doit tendre à obtenir la précision chez chaque homme pris individuellement, bien plus qu'à obtenir des résultats d'ensemble uniformes. »

Après quelques explications très simples sur ce qui se passe dans l'arme au moment du départ du coup, sur l'appareil de pointage, sur le pointage lui-même, et sur la disposition des cibles, on apprend au jeune soldat à pointer et à agir sur la détente; on l'exerce ensuite à mettre en joue dans les différentes positions du tireur, en lui faisant pratiquer les mouvements d'assouplissement propres à faciliter le jeu des articulations et à fortifier les muscles appelés à agir pendant le tir.

Quand il a acquis une sûreté suffisante dans la mise en joue, le pointage et l'action du doigt sur la détente, on l'y confirme par le tir de cartouches à blanc et par le tir réduit, après quoi il passe aux tirs d'instruction.

Les positions du tireur sont enseignées dans l'ordre suivant : position du tireur couché l'arme appuyée, position du tireur couché l'arme non appuyée, position du tireur à genou, position du tireur debout à bras francs et derrière un parapet. Cet ordre est le plus logique; car la position couchée est celle qui exige le moins d'entraînement préalable chez l'homme; c'est aussi celle qu'il aura à prendre le plus souvent sur le champ de bataille.

Le règlement insiste sur la nécessité de consacrer fréquemment quelques instants à des exercices de mise en joue, avec les différentes lignes de mire, sur des objectifs placés aux distances correspondant à la

hausse. Il recommande la pratique constante (même pendant l'hiver) de semblables exercices exécutés avec la hausse de combat sur des objectifs peu visibles. Il indique ce procédé comme propre à développer chez le chef et chez le soldat, non seulement l'acuité visuelle et l'aptitude à saisir un objectif, mais encore, grâce à des changements d'objectifs, l'activité et l'esprit d'observation.

V. — DÉTERMINATION DES DISTANCES.

La plus grande tension de la trajectoire réalisée grâce à la nouvelle cartouche a conduit à reporter à 800 mètres la limite supérieure des petites distances et à 1200 mètres celle des moyennes distances.

Après avoir indiqué l'influence du choix de la hausse sur l'efficacité du feu, et l'impossibilité où on se trouvera, sauf dans des cas exceptionnels, de baser ce choix sur l'observation des résultats du tir, le règlement conclut qu'il faudra recourir à l'appréciation ou à la mesure des distances. Aussi les officiers, les sous-officiers et les hommes doivent-ils y être suffisamment exercés. Les officiers et les sous-officiers doivent en outre pouvoir déterminer rapidement et sûrement les distances à l'aide de cartes à grande échelle.

Les exercices d'appréciation des distances commencent peu de temps après l'arrivée des recrues et se poursuivent pendant toute la durée du service; ils doivent marcher de front avec ceux qui se rapportent à l'emploi de l'arme. Tous les hommes sont exercés aux petites distances. Les officiers, les sous-officiers et les hommes bien doués, auxquels on donne le nom « d'appréciateurs de combat », sont dressés à apprécier sans hésitation et sans erreur les moyennes distances, et exercés aux grandes distances. Ils doivent également

évaluer la distance de deux points situés en avant sur une ligne transversale ou oblique.

Les hommes apprécient généralement les distances dans la position couchée ou à genou.

Pour la mesure des distances, l'infanterie dispose du petit télémètre 99 qui n'est employé qu'en temps de paix et du grand télémètre Hahn ou du grand télémètre Bickel.

L'emploi du télémètre est enseigné par bataillon, et l'instruction se donne pendant toute l'année. Après l'instruction des recrues, chaque compagnie désigne deux ou trois hommes intelligents, calmes, et ayant une très bonne vue qui sont d'abord exercés avec le petit et le grand télémètre. Dès qu'on a pu se faire une idée exacte de leur aptitude, on choisit les quatre meilleurs du bataillon; ceux-ci sont exclusivement exercés avec le grand télémètre, et, au début de leur deuxième année de service, ils sont désignés comme télémétreurs; les autres ne sont plus exercés qu'avec le petit télémètre.

VI. — TIR D'INSTRUCTION.

Il comprend, comme par le passé, deux séries de tirs : les tirs préparatoires et les tirs principaux. Ce sont toujours des tirs à condition, c'est-à-dire que l'homme ne doit, en principe, passer à un exercice qu'après avoir obtenu dans l'exercice précédent un résultat déterminé.

Les exercices de tir diffèrent suivant les classes de tireurs qui sont au nombre de trois : la deuxième classe comprenant les jeunes soldats et les anciens dont l'instruction n'est pas complète; la première classe composée des hommes ayant parcouru, en remplissant les conditions, tous les exercices de tir prévus pour la

deuxième classe; la classe spéciale constituée par les officiers, les sous-officiers et les rengagés qui ont rempli deux fois toutes les conditions de la première classe.

Les conditions indiquées ci-dessus pour passer à la première classe ne sont qu'un minimum; c'est le capitaine qui arrête le classement des tireurs, et il doit maintenir dans la deuxième classe tout homme, qualifié pour passer à la première, si son habileté comme tireur ne lui paraît pas suffisamment confirmée.

Le règlement indique nettement que le tir d'instruction ne doit être considéré que comme un moyen de préparation au tir de combat; aussi il interdit les mesures ayant pour but d'obtenir de meilleurs résultats, si elles sont de nature à entraver cette préparation, comme, par exemple, l'indication sur les cibles d'un point à viser; il recommande, au contraire, celles qui peuvent contribuer à rendre agréables les impressions éprouvées par l'homme sur le champ de tir.

Aucune modification n'a été apportée au mode d'exécution des tirs. Dans chaque compagnie, le sous-officier de tir est chargé de tous les préparatifs nécessaires. Les hommes tirent l'un après l'autre, sous la direction d'un officier (1) assisté du gradé préposé aux munitions et du scribe chargé d'inscrire les résultats, et sous la surveillance immédiate d'un sous-officier. Ils peuvent tirer leurs cartouches sans interruption, ou bien être relevés par un autre tireur après chaque coup, sauf dans deux tirs où la première façon d'opérer est obligatoire. Le nombre de cartouches à tirer est de 3 pour les exercices préparatoires et de 5 pour les tirs principaux, mais il peut être augmenté de cartouches supplé-

(1) Quand le commandant de la compagnie ne dispose pas d'un nombre suffisant d'officiers, il peut charger des sous-officiers porte-épée de diriger le tir.

mentaires pour l'homme qui n'a pas rempli la condition imposée pour le tir exécuté.

L'importance qu'on attache à la sincérité des résultats ressort des prescriptions suivantes : au début de chaque séance, l'officier directeur doit rappeler au scribe et au marqueur chargé de signaler les résultats que toute fausse inscription ou fausse annonce, si elle est volontaire, tombe sous le coup du paragraphe 158 du Code de justice militaire ; il doit aussi vérifier les cibles et, pour que ce contrôle puisse s'exercer facilement, les trous sont bouchés pendant le tir avec des rondelles de papier remplacées ensuite par des tampons de forme polygonale.

Le tir d'instruction commençait autrefois dans la position debout sur appui, à laquelle on a fait le reproche de ne pas trouver son application au cours du combat et de nuire à la correction de la position du tireur; l'homme était en effet porté à pencher le corps pour pouvoir utiliser un appui qui n'avait pas toujours la hauteur convenable malgré les gradins dont il était pourvu. Le projet d'instruction a supprimé ce premier tir et prescrit qu'avant le premier exercice de l'année de tir (du 30 septembre d'une année au 1er octobre de l'année suivante), les tireurs de toutes les classes doivent tirer quelques cartouches assis derrière la table d'appui de tir. Ils peuvent ainsi se rendre compte des déviations particulières à leur arme.

Le nombre des tirs d'instruction a été légèrement réduit ; il n'est plus que de 14 pour la 2e classe et de 10 pour les deux autres ; aucun de ces tirs ne s'exécute à plus de 400 mètres.

Le règlement insiste sur l'influence qu'exercent les officiers sur les progrès de l'instruction, lorsque leur adresse au tir leur permet de se donner en exemple aux hommes. Ils doivent donc pouvoir se perfectionner en dehors des exercices réglementaires qui sont obli-

gatoires pour les lieutenants et sous-lieutenants. Le chef de bataillon est chargé de leur en fournir l'occasion en organisant des séances particulières d'où il bannit toute contrainte.

VII. — RÉCOMPENSES DE TIR.

Le projet de règlement n'y a apporté aucun changement.

Les bons tireurs reçoivent des insignes de tir délivrés chaque année par compagnie à raison de 3 pour les sous-officiers de la classe spéciale, de 8 (1) pour les hommes de la 1re classe et de 5 pour ceux de la 2e classe. Ils sont attribués d'après les résultats obtenus sur l'ensemble des tirs d'instruction.

De plus, à la suite d'un tir de concours, des prix consistant en souvenirs et portant une inscription sont donnés aux sous-officiers et aux hommes; une somme de 100 francs par bataillon est allouée pour l'acquisition de ces prix.

Enfin, chaque année, il est organisé entre les officiers d'une part et les sous-officiers d'autre part, un concours sur l'ensemble du corps d'armée. L'officier et les 2 sous-officiers classés les premiers reçoivent un prix d'honneur qui leur est remis au nom du souverain; ce prix consiste en un sabre pour les officiers, en une montre pour les sous-officiers.

VIII. — TIRS DE COMBAT.

Le tir de combat et son but sont ainsi définis :

« Le tir de combat est la partie la plus importante de l'instruction du tir; il embrasse ce que l'homme a

(1) Ce nombre s'applique aux unités à effectif fort; il est de 7 pour les unités à effectif faible.

appris dans les exercices de tir et dans les exercices de combat, et il le lui fait appliquer dans des circonstances se rapprochant autant que possible de la réalité. Le bon maniement de l'arme dans toutes les positions du tireur, le très grand soin avec lequel est tiré chaque coup de fusil, et la ferme volonté d'atteindre un but déterminé, sont les conditions essentielles du succès; on doit consacrer les mêmes efforts à obtenir la réalisation de ces conditions, qu'à obliger l'homme à se comporter comme il le ferait au combat.

« Le tir de combat doit aussi bien servir à familiariser les chefs des petites unités avec les obligations qui leur incombent aux différentes phases du combat, qu'à faire de l'homme un tireur capable de décision, d'initiative et de réflexion. »

Le dressage du tireur doit procéder d'une instruction individuelle conduite avec le plus grand soin. Après les exercices de l'homme isolé et de la file, on passe à ceux du groupe et progressivement à ceux du peloton et des unités plus fortes. Les tirs avec cartouches à balles sont précédés d'exercices avec cartouches à blanc; ces moyens d'instruction sont d'ailleurs appelés à se compléter; d'une part, en effet, les exercices avec cartouches à blanc exécutés en face de buts vivants peuvent être beaucoup plus variés que les exercices avec cartouches à balles; de plus, dans ces exercices, les considérations de sécurité n'apportent aucune entrave à l'utilisation rationnelle du terrain; d'autre part, seuls les tirs exécutés avec cartouches à balles comportent la sanction du résultat; seuls, ils produisent chez le chef et chez l'homme un peu de cette émotion qui exerce une si grande influence sur leur manière de penser et d'agir.

Le règlement passe rapidement sur le tir individuel dont l'emploi doit être borné aux petites distances; par contre, il étudie longuement les propriétés du tir col-

lectif et les facteurs dont dépend son efficacité. Parmi ces derniers, il place, au premier rang, le « rendement des tireurs » et la conduite du feu. Il fait également intervenir l'ébranlement moral produit chez l'adversaire par le feu, ébranlement d'autant plus considérable que les effets du feu se manifestent dans un temps plus court, sur une partie plus restreinte de l'objectif et d'une manière plus inattendue.

« Le rendement des tireurs dépend de leur habileté, de leur éducation (qui se traduit par l'observation de la discipline du feu), de leur degré de fatigue et de leur émotion. »

La conduite du feu embrasse :

« L'ouverture et la cessation du feu ;

« Le choix et la désignation de l'objectif ;

« La détermination de la distance ;

« Le choix de la hausse et, dans certains cas, du point à viser, en tenant compte des circonstances atmosphériques ;

« Le mode de feu à employer et la répartition du feu ;

« L'observation de l'objectif ;

« L'action à exercer sur la conduite des hommes au combat ;

« Le maintien de la discipline du feu. »

Le règlement admet, comme une conséquence des particularités du combat moderne, le principe de la décentralisation, en matière de conduite du feu. L'application de ce principe exige, selon lui, une instruction approfondie du temps de paix. Mais il déclare que cette conduite du feu, ainsi décentralisée, doit rester effective le plus longtemps possible.

Il recommande, pour obtenir ce résultat, de réunir les hommes en groupes nettement séparés les uns des autres, groupes qu'on doit s'efforcer de constituer dès que se produit le mélange des unités.

Il appelle l'attention sur la difficulté qu'on éprouve

à faire pénétrer des ordres dans une chaîne de tirailleurs engagée dans un violent combat de feu; en signalant l'importance de cette question, il prescrit d'exercer avec le plus grand soin les hommes à se transmettre les ordres de proche en proche.

L'*ouverture du feu* est réservée à la décision du chef. En principe, elle doit se justifier par la perspective d'un résultat appréciable. « Une ouverture du feu prématurée décèle l'inquiétude et le manque de confiance. Une dépense de munitions hors de proportion avec le résultat obtenu est un gaspillage inutile, et par suite nuisible, de ses propres forces; une faible efficacité du feu augmente la confiance de l'adversaire. »

La *cessation du feu* doit pouvoir à tout instant être obtenue immédiatement. « Si l'adversaire vient à disparaître, le feu doit cesser de lui-même. »

Le *choix de l'objectif* dépend de son importance tactique; ses dimensions ne viennent qu'en seconde ligne. Les changements d'objectifs doivent être limités à ceux que commandent les circonstances du combat.

La *désignation de l'objectif* doit être nette et permettre au tireur de le saisir rapidement. Si le but n'est visible qu'à l'aide de jumelles, on doit indiquer aux tireurs des points du terrain sur lesquels ils dirigeront leur feu. Dans certains cas, il y aura lieu de faire circuler des jumelles parmi les hommes.

La *détermination de la distance* résulte d'une mesure effectuée à l'aide du télémètre ou d'une carte à grande échelle, de renseignements recueillis auprès de l'artillerie ou des troupes voisines, ou d'une appréciation.

Le chef de peloton se sert, pour l'appréciation des distances, de ses chefs de groupe, et de deux ou trois hommes bien exercés qu'il conserve auprès de lui. Ces derniers l'aident, en outre, dans l'observation du but et dans la surveillance du champ de bataille; il les emploie aussi comme agents de liaison.

Très exceptionnellement, on pourra procéder à un tir de réglage (salves ou feux à volonté).

Le *choix de la hausse* est basé sur la détermination de la distance; on doit aussi tenir compte des circonstances atmosphériques, de la profondeur du terrain battu et, aux petites distances, des dimensions de la zone rasée.

Jusqu'à 1000 mètres on tire, en principe, sur hausse unique. Au delà de 1000 mètres, on emploie généralement deux hausses différant entre elles de 100 mètres. Mais le chef de la troupe qui tire peut s'écarter de cette règle, lorsque la détermination exacte de la distance ou l'observation des coups lui fournissent des données particulièrement sûres pour le choix de la hausse; il peut, dans ce cas, même aux distances supérieures à 1000 mètres, tirer avec une hausse unique ou avec deux hausses dont l'échelonnement est réduit à 50 mètres.

En principe, on vise le pied du but; dans certains cas, on sera obligé de déplacer verticalement ou latéralement le point à viser; ce déplacement devra, autant que possible, être mesuré en prenant les dimensions de l'objectif comme unité.

En face d'un objectif étroit, lorsqu'on ne peut évaluer l'influence d'un vent latéral, et que l'observation des coups est impossible, au lieu de concentrer le feu sur un point déterminé, il y aura avantage à le répartir sur un certain front.

Mode de feu à employer. — Répartition du feu. — « L'intensité du feu doit se régler d'après les circonstances du combat, le but à atteindre, la nature de l'objectif et le nombre des munitions dont on dispose. »

La rapidité du tir diminue sa précision et augmente la profondeur de la gerbe; mais il se produira, dit le règlement, des circonstances exigeant un tir très rapide pour obtenir en peu de temps une grande efficacité, et

justifiant par là une dépense considérable de munitions.

L'emploi du feu de salve doit se borner au cas où la troupe qui l'exécute n'est pas elle-même exposée au feu de l'adversaire.

Le règlement attache une grande importance à la répartition uniforme du feu sur tout le front de l'objectif. Les parties du front à battre par chaque sous-unité doivent être nettement indiquées ; elles doivent chevaucher partiellement les unes sur les autres afin qu'aucune partie de la ligne n'échappe aux effets du feu.

Autant que possible, chaque unité ou chaque tireur dirige son feu sur l'objectif qui lui fait face ; mais, dans certains cas, on ne doit pas craindre de croiser les feux.

Le peu de visibilité de l'objectif assigné ne doit jamais conduire le chef et les hommes à diriger le feu sur des parties plus visibles, sauf, cependant, dans certains cas où il est possible d'utiliser des circonstances particulièrement favorables, comme, par exemple, les bonds en avant de l'adversaire.

Observation des effets du feu. — Le règlement prescrit d'observer constamment les points de chute à l'aide de jumelles. Le résultat de cette observation et aussi la manière dont se comporte l'adversaire permettront de reconnaître si on a pris la hausse convenable ou s'il est nécessaire de la modifier.

Si cette surveillance de l'objectif ne peut être exercée sur la ligne de feu, il sera avantageux, lorsqu'on pourra le faire, de placer sur les flancs des observateurs qui donneront leurs indications à l'aide de signaux convenus.

Action à exercer sur la conduite des hommes au combat. — Le règlement appelle l'attention sur le grand intérêt qu'il y a pour les chefs à choisir judicieusement la place d'où ils donneront leurs ordres et en surveilleront l'exé-

cution; dans tous les exercices de tir de combat, ils devront, pour exercer leur commandement, se placer à l'endroit qu'ils occuperaient dans la réalité et se mettre dans la même position.

Mais avec la rude tâche que le combat impose à l'infanterie, c'est l'action morale du chef et son exemple qui ont la plus grande importance. Ils constituent le moyen de maintenir chez l'homme le calme, la confiance, la décision et la faculté de réfléchir.

Discipline du feu. — « La discipline du feu comprend l'exécution scrupuleuse des ordres donnés et la stricte observation des prescriptions concernant l'emploi de l'arme et la conduite à tenir au combat. »

Elle exige que l'homme utilise le terrain pour s'abriter et augmenter la sûreté de son tir; qu'il dispose la hausse et vise avec grand soin, car la rapidité du tir ne doit être obtenue que par la rapidité de la charge et de la mise en joue; qu'il porte constamment son attention sur son chef et sur l'ennemi; qu'il accélère de lui-même son tir quand l'objectif devient plus favorable; qu'il le suspende de lui-même si l'adversaire vient à disparaître; enfin, qu'il épargne ses munitions.

Le règlement traite ensuite le cas où la conduite du feu n'existe plus; chaque tireur doit alors choisir lui-même son objectif et la hausse à employer; les hommes intelligents et bien trempés doivent s'efforcer d'agir sur leurs camarades par l'exemple de leur conduite.

Exercices de tir de combat. — Ces exercices comprennent des tirs préparatoires, des tirs de groupe, des tirs de peloton et des tirs d'unités plus fortes.

Les hommes doivent exécuter tous ces divers exercices; les sous-officiers ne participent, comme tireurs, qu'aux tirs préparatoires et aux tirs de groupe, où ils peuvent former des fractions spéciales.

On doit dresser à la conduite du groupe non seulement les sous-officiers, mais encore les gefreite; les sous-officiers porte-épée doivent aussi être exercés à commander le peloton; enfin on doit, si possible, faire commander la compagnie par les lieutenants et les plus anciens sous-lieutenants.

Les tirs préparatoires, les tirs de groupe et les tirs de peloton s'exécutent dans l'intérieur de la compagnie; les tirs d'unités plus fortes sont dirigés par le chef de bataillon.

Tous ces exercices doivent se rapprocher le plus possible de la réalité de la guerre. Le règlement indique les « cibles tombantes » comme permettant de juger de l'efficacité du feu; il prescrit au directeur de l'exercice de faire entrer en ligne de compte les effets du feu de l'ennemi, soit par des indications données au chef de l'unité, soit par la mise hors de combat d'un certain nombre d'hommes; il préconise dans ce but un procédé qui a déjà été appliqué en France dans certains corps et qui consiste à opposer l'une à l'autre deux fractions qui tirent; chacune d'elles dirige son feu sur un dispositif de cibles tombantes représentant l'autre; les résultats qu'elle obtient sur son objectif se traduisent immédiatement dans l'autre fraction par la mise hors de combat d'un nombre d'hommes correspondant.

Le règlement rappelle l'intérêt que présentent la constitution d'unités sur le pied de guerre et la pratique du ravitaillement en munitions; il prescrit aussi de faire exécuter une partie des tirs de combat immédiatement après des marches pénibles.

Afin qu'un exercice ne profite pas aux seuls exécutants, toute la compagnie doit assister aux tirs de groupe et de peloton; les tirs de fractions supérieures au peloton ont lieu en présence des officiers et des sous-officiers porte-épée du bataillon.

Les tirs de combat sont exécutés dans la campagne,

dans les camps d'instruction ou sur le terrain de manœuvres de la garnison lorsqu'il s'y prête. Les tirs préparatoires et les tirs de groupe peuvent aussi être exécutés dans les stands pour tir de combat (1), les tirs préparatoires même, dans les stands ordinaires, mais seulement en cas d'absolue nécessité. En réalité, les Allemands utilisent dans une large mesure, pour leurs tirs de combat, les environs des garnisons, en profitant des mois d'hiver pendant lesquels les travaux des champs sont suspendus, et les dégâts occasionnés par les exercices insignifiants. Quant aux camps d'instruction ils en possèdent 21, nombre qui sera encore augmenté, et le règlement en recommande l'utilisation intensive.

Le tir préparatoire a remplacé l'ancien tir individuel de combat auquel on reprochait « d'être la répétition d'un cliché immuable et de comporter fréquemment une grosse part d'invraisemblance (2) ». C'est toujours un exercice individuel, mais la nouvelle appellation qu'il a reçue correspond à une conception toute nouvelle du but qu'on lui assigne; il ne s'agit plus d'exercer l'homme à se servir individuellement de son arme, mais bien d'exercer individuellement l'homme à son rôle d'exécutant dans le tir collectif du champ de bataille.

La plus grande initiative est laissée pour l'organisation de ces exercices, qui doit être subordonnée aux moyens d'exécution dont on dispose. L'homme, seul ou en compagnie de son camarade de file, sera toujours supposé faire partie d'une chaîne de tirailleurs; il devra agir, sous la surveillance immédiate de l'instructeur, tantôt suivant les indications qu'il recevra, tantôt de sa

(1) De tels stands existent généralement dans les garnisons occupées par plus de 4 bataillons d'infanterie.

(2) *Militär Wochenblatt* du 30 novembre 1905, n° 147.

propre initiative lorsqu'on admettra que la conduite du feu n'est plus effective.

Pour que ces tirs contribuent à augmenter la confiance de l'homme dans son arme, le règlement recommande de le placer en face d'objectifs assez faciles à atteindre.

Le tir de groupe est présenté comme un excellent procédé d'instruction, le petit nombre d'hommes qui y participent rendant très facile la surveillance de chacun d'eux; de plus il assure le dressage des gradés subalternes dont l'action aura une importance considérable dans les longues chaînes de tirailleurs soumises aux influences déprimantes du combat. Ce tir s'exécute en général aux petites distances.

Le tir de peloton doit familiariser le chef de peloton avec les difficultés de la conduite du feu et habituer les chefs de groupe à être pour lui d'utiles auxiliaires. Ces tirs doivent fréquemment s'exécuter à des distances voisines de la limite des petites et moyennes distances, sur des lignes de tirailleurs d'une faible hauteur.

Les tirs d'unités supérieures au peloton mettent en lumière les difficultés que l'intervention des soutiens et le mélange des unités font naître dans la conduite du feu et dans la transmission des ordres. Eu égard au nombre des munitions dont on dispose, au lieu de représenter un combat en entier, il sera préférable de s'en tenir à des phases déterminées, particulièrement à celles qui se rapportent au combat de feux contre l'infanterie. Ces exercices devront comprendre des tirs aux grandes distances.

En terminant ce qui se rapporte aux tirs de combat, le règlement met en garde les chefs et les hommes contre les idées fausses que peuvent faire naître les résultats obtenus dans les exercices du temps de paix, à propos de l'efficacité du tir et du temps nécessaire pour acquérir la supériorité du feu.

IX. — TIRS DE DÉMONSTRATION.

Ces tirs, dont le programme a été quelque peu modifié, ont pour objet de faire ressortir la force de pénétration de la balle, et d'élucider quelques points intéressant la guerre de campagne ou la guerre de forteresse.

Parmi les questions se rapportant à la guerre de campagne, le règlement cite les suivantes : densité des chaînes de tirailleurs, amplitude des bonds, front de la fraction appelée à exécuter le bond, exécution du bond à la course ou en rampant, entrée en ligne des soutiens, influence du vent sur la gerbe, répartition du feu sur des buts constitués par de l'artillerie, comparaison des résultats obtenus en employant la hausse exacte et une hausse différente, en tirant sur hausse unique et sur deux hausses.

Les tirs de démonstration relatifs à la guerre de forteresse comprennent des tirs exécutés dans les tranchées pendant le jour et pendant la nuit. Pour ces derniers tirs, chaque arme repose sur un dispositif de repérage mis en place avant la tombée de la nuit.

X. — TIRS D'EXAMEN.

Le degré d'instruction de chaque compagnie est constaté par le colonel qui lui fait exécuter en sa présence un tir de combat. Cette nspection fait l'objet de rapports succincts transmis à l'Empereur par les commandants de corps d'armée.

XI. — TIRS DES VÉLOCIPÉDISTES.

Ces hommes, après avoir tiré dans les mêmes conditions que les autres, doivent encore exécuter quatre tirs avec la carabine M^le^ 1891.

Les derniers chapitres du règlement contiennent les prescriptions relatives au tir au revolver, à la comptabilité du tir qui a été notablement simplifiée, au réglage des armes et à l'épreuve des munitions. Enfin des annexes donnent des indications sur la représentation de la trajectoire, sur le tir réduit et sur les communications par signaux à établir, pendant les tirs d'instruction, entre l'emplacement des tireurs et l'abri des marqueurs.

*
* *

Le projet de règlement ne présente pas, on le voit, de profondes différences avec celui qu'il a remplacé. Comme lui, il considère l'habileté individuelle du tireur comme un facteur essentiel de l'efficacité du tir collectif; aussi se propose-t-il de donner à chaque homme une solide instruction technique, dont le minimum est fixé par des conditions à remplir dans chacun des exercices de tir. Comme lui, il s'efforce de développer les réflexes de l'homme, pour qu'il puisse, au milieu des émotions du combat, exécuter automatiquement tous les mouvements nécessaires pour bien tirer.

Mais il insiste plus particulièrement sur l'adaptation des qualités individuelles ainsi acquises par le tireur à leur véritable but qui est le combat. Tenant compte des particularités du combat moderne et des formations diluées qu'on sera amené à prendre, il veut que l'homme soit dressé à faire acte d'initiative, pour agir utilement en vue de la tâche commune, lorsque la conduite du feu sera devenue impossible.

(178)

LES

GRANDES MANŒUVRES ITALIENNES

EN 1905

IV

OBSERVATIONS.

Infanterie. — Le nouveau règlement (provisoire) du mois de mai 1905 sur les manœuvres de l'infanterie a été appliqué pendant les grandes manœuvres, mais la faiblesse des effectifs des unités qui y ont pris part empêchera vraisemblablement qu'on puisse tirer de cette expérience des enseignements très concluants (1). D'après l'auteur d'un article de l'*Esercito* (2), l'infanterie italienne aurait encore beaucoup à apprendre. « Notre fantassin, dit-il, a depuis longtemps fait ses preuves, mais il n'est pas encore suffisamment préparé aux exigences de la guerre moderne; il a besoin en tout et pour tout d'être constamment sous la main de ses officiers. Du reste, en ce qui concerne l'instruction de l'infanterie, nous traversons en ce moment une période

(1) *Italia milit. e mar.*, 12-15 septembre.
(2) 13 septembre.

de crise. Il faut attendre les résultats de l'étude et de l'application du nouveau règlement. »

L'habillement et l'équipement des hommes ont donné lieu à certaines critiques. Tout le monde paraît s'accorder à reconnaître que le sac est beaucoup trop lourd et que sa transformation s'impose. Certaines unités, qui avaient été pourvues de couvertures de campement, durent en être débarrassées et il fallut transporter celles-ci sur des voitures de louage. Des modifications paraissent devoir être apportées à la chaussure, qui serait défectueuse et occasionnerait de fréquentes blessures (1). On a expérimenté des espadrilles comme chaussures de repos.

Si l'infanterie active a supporté d'une manière satisfaisante les dures fatigues qui ont été imposées aux troupes, on n'en saurait dire autant des *richiamati*, surtout de ceux qui composaient la division de M. M. « A la revue qui a précédé les manœuvres, celle-ci s'est bien comportée; mais, quand il s'est agi de marcher, il n'en a pas été de même. Les hommes ont fait preuve d'une mauvaise volonté trop évidente pour qu'on puisse l'expliquer par leur manque d'entraînement. L'autorité militaire, qui a adopté le parti ingénu de renvoyer dans leurs foyers les soi-disant malades, au lieu de les mettre à la diète (le seul remède à certains maux), a aggravé la situation (2). » Il ressort des comptes rendus des journaux et notamment de l'article précité de l'*Esercito* (3), qu'on aurait constaté cette année chez les *richiamati* de nombreux cas de *fiacchite* (4), maladie qui relève plutôt

(1) *Giornale d'Italia*, 15 octobre.

(2) *Gazzetta di Parma*, 29 août. « Cette mesure fut peut-être économique et sûrement agréable aux intéressés, mais inopportune. » (*Giornale di Venezia*, 8 septembre.)

(3) 13 septembre.

(4) De *fiacco*, faible, las.

de la discipline que du service de santé, mais qui n'en est pas moins contagieuse, et dont les symptômes consistent à chercher la première occasion « de monter sur une voiture ou de se coucher dans un fossé, après quelques kilomètres de marche » (1). Il est probable qu'il aurait suffi de quelques jours d'entraînement physique et moral pour diminuer beaucoup le nombre des indisponibles durant les premières marches (2).

Cavalerie. — Nous avons fait ressortir, en traitant des opérations, les réflexions que suggérait l'emploi de la cavalerie rouge. Il faut reconnaître que le terrain, en général, était peu favorable aux manœuvres de cette arme, mais on pouvait néanmoins trouver l'occasion de s'en servir utilement. Le parti bleu l'a d'ailleurs prouvé, et c'est précisément celui des deux partis qui disposait de l'effectif le plus faible en cavalerie qui s'en est servi le plus judicieusement. Sans insister davantage, il nous suffira de signaler ce fait qui n'aura échappé à personne.

Artillerie. — Chaque division disposait de 2 groupes, l'un à 3 batteries et l'autre à 2; l'artillerie de corps se composait de 2 groupes à 3 batteries. Les batteries étaient de 75 A., sauf celles de la division de M. M. et de l'artillerie de corps du parti bleu, qui étaient de 87 B.

L'artillerie a mis pour la première fois en pratique aux manœuvres l'*Instruction tactique pour les batteries de campagne et à cheval*, qui a paru au mois d'avril 1905.

---

(1) On retrouve dans le *Popolo romano* du 12 septembre la remarque déjà faite l'année dernière au sujet des hommes de la milice territoriale (Cf. *Revue militaire des Armées étrangères*, 1905, 1er semestre, p. 254), que beaucoup d'hommes de la M. M. ne peuvent s'empêcher de songer avec tristesse à leur femme et à leurs enfants, qui ont de la peine à se suffire avec l'indemnité journalière que l'État leur alloue par jour pendant les manœuvres (0 fr. 50 pour la femme et 0 fr. 25 par enfant).

(2) *Avvenire d'Italia*, 5 septembre.

Aérostation. — A chaque parti était affecté un parc aérostatique de deux ballons, l'un de 240 mètres cubes et l'autre de 450 mètres cubes. Leur emploi n'a présenté aucune particularité intéressante.

La Direction avait à sa disposition un *drachen-ballon*, pour donner le signal de la fin de la manœuvre.

Automobiles. — On a fait cette année une importante application de ce mode de locomotion aux services de l'armée.

Les particuliers possédant des automobiles avaient été conviés à prendre part aux manœuvres dans les conditions qui ont été signalées dans la *Revue* (1). 30 voitures furent engagées, dont la plupart appartenaient à des membres de l'*Automobile-Club* de Milan. Leur puissance variait de 14 à 40 chevaux. Il faut y ajouter 8 automobiles du type F. I. A. T., dont 3 de 24 chevaux et 5 de 16, appartenant à l'armée, et 2 voitures à benzine de 24 chevaux que le Ministre de la guerre avait fait construire spécialement en vue des manœuvres.

Les automobiles furent partagées en trois groupes, placés sous les ordres d'un officier supérieur appartenant à la Direction. Chaque groupe (*rouge*, *bleu* et *Direction*) était commandé par un officier disposant d'un certain nombre de sous-officiers et d'hommes pour maintenir l'ordre dans les parcs et assurer les réparations. Quatre dépôts de matériel furent constitués. Le directeur des manœuvres et chacun des commandants des partis avaient à leur disposition une automobile; les autres furent réparties entre les arbitres, les officiers informateurs, le service postal et celui des ravitaillements.

L'expérience paraît avoir été des plus satisfaisantes; le service des automobiles a très bien fonctionné et n'aurait occasionné que 20,000 francs de dépenses.

---

(1) Août 1905, p. 191.

Télégraphie. — Le réseau télégraphique de la zone des manœuvres avait dû être complété par l'installation de 300 kilomètres environ de lignes provisoires et de quelques nouvelles stations. Le service était assuré par des employés civils sur les lignes de l'État et par trois compagnies de télégraphistes, qui étaient chargées de relier les quartiers généraux entre eux et au réseau de l'État. De nombreuses expériences de télégraphie sans fil ont été faites. Des stations fixes avaient été installées à Naples, Caserte, Campobasso et Vinchiaturo et, en outre, des sections de radiotélégraphistes (1 officier, 2 sous-officiers et 17 hommes du génie) étaient attachées à la Direction et à chacun des deux partis. Celles-ci disposaient d'appareils dont les antennes étaient soutenues par un *drachen-ballon.*

Les avis sont partagés sur la manière dont a fonctionné le service radiotélégraphique, mais il semble toutefois que l'adaptation de la télégraphie sans fil aux communications des armées en campagne ait fait de sérieux progrès en Italie.

Service des subsistances. — La ration journalière des hommes (1) avait été fixée à 750 grammes de pain, 250 grammes de viande, 180 grammes de pâte ou de riz, 15 grammes de lard et 20 grammes de sel.

Ceux-ci recevaient, en outre, soit deux distributions de café (10 grammes de café et 15 grammes de sucre), soit une distribution de café et une de vin (25 centilitres).

Les vivres étaient livrés par des fournisseurs à un service de ravitaillement, analogue à celui qui fonctionnerait en temps de guerre et chargé de les distribuer aux troupes. Chaque parti disposait :

---

(1) *Giornale militare ufficiale*, parte 2-*a*, 15 juillet, p. 219.

D'un magasin à vivres de l'avant, avec parc de bétail;

D'une boulangerie de l'avant avec fours mobiles;

D'une colonne de vivres divisée en deux sections et constituée à l'aide de voitures de louage;

D'une section des subsistances par division et d'une pour les troupes non endivisionnées. La brigade de cavalerie avait une demi-section des subsistances.

Les boulangeries étaient constituées à l'aide de fours système Rossi, modèle 1897, pouvant fournir chacun 2,160 rations en vingt-quatre heures. Elles étaient commandées par un capitaine commissaire, secondé par un lieutenant; 300 soldats pris dans les compagnies des subsistances travaillaient à la fabrication du pain; 170 fourgons étaient employés à son transport.

Le service des subsistances ne paraît pas avoir toujours fonctionné avec la régularité désirable, et il semble que cela doive être attribué en partie à la difficulté qu'avaient les officiers commissaires, qui ne sont pas montés, à se rendre compte de la répartition des troupes sur le terrain. Il en est résulté parfois des retards fâcheux dans les distributions (1); les troupes n'auraient pas toujours eu le temps de préparer leurs aliments et beaucoup d'hommes auraient consommé leurs vivres de réserve sans autorisation (2).

Pendant ces manœuvres, on a fait une expérience d'alimentation des chevaux au moyen de tourteaux comprimés, composés de foin (5 kilogr. 040) et d'avoine (3 kilogr. 360) et fournis par six magasins répartis sur le théâtre des opérations, savoir : à Cancello, Bénévent, Montesarchio, Pontelandolfo, Solopaca et San Giuliano. Ce fourrage est stérilisé et presque incombustible. Un cavalier porte commodément quatre ou

(1) *Tribuna*, 31 août.

(2) *Giornale d'Italia*, 15 octobre.

cinq de ces tourteaux, qui représentent chacun une ration journalière (1).

Une des questions qui devaient préoccuper le commandement était celle de l'eau, rare dans le pays à l'époque des manœuvres. Afin d'assurer les besoins des troupes, chaque bataillon, demi-régiment de cavalerie ou groupe d'artillerie avait à sa disposition un tonneau sur roues de 650 litres, qui se réapprovisionnait à des wagons-citernes ou à des colonnes de ravitaillement sur roues. Ces tonneaux, traînés par des bœufs, ne furent pas sans gêner souvent la marche des troupes (2).

Service sanitaire. — Les malades du parti rouge devaient être évacués sur Naples. L'absence d'établissements hospitaliers dans la zone de manœuvres du parti bleu nécessita l'installation d'un hôpital de 200 lits à Campobasso et d'un autre de même contenance à Bénévent.

La Croix-Rouge italienne contribua beaucoup à faciliter le service médical en mettant à la disposition du parti rouge un hôpital mobile de 50 lits et à celle du parti bleu 2 ambulances de montagne.

Chaque parti disposait, en outre, d'une section de santé par division et d'une pour les troupes non endivisionnées; le parti bleu, d'un hôpital de campagne de 100 lits et d'un hôpital mobile de 50 lits; le parti rouge, d'une demi-section de santé pour sa brigade de cavalerie et de 2 hôpitaux de campagne mobiles de 50 lits (3).

On a expérimenté des tables d'opération de campagne, des tentes d'ambulance à armature métallique (4),

---

(1) *Revue militaire suisse*, octobre 1905, p. 798.

(2) *Tribuna*, 1er septembre.

(3) Un train-hôpital aurait également fonctionné durant les manœuvres. (*Italia milit. e mar.*, 8-9 septembre.)

(4) Ces tentes peuvent se diviser en compartiments, de ma-

un nouveau sac d'infirmier, plus léger que l'ancien et recouvert de toile imperméable, des lanternes à acétylène pour la recherche des blessés et des phares pour indiquer les places de pansement (1).

Le service de santé paraît avoir très bien fonctionné malgré le nombre des malades qu'il eut à soigner. La morbidité fut assez grande en effet, bien que cela ait été démenti officieusement au cours des manœuvres (2). Assurément, les indispositions furent la plupart du temps légères (3), mais les troupes eurent beaucoup à souffrir de la chaleur et de la poussière. On peut en juger par les extraits ci-après de divers journaux. « Ce matin, 24, entre Afragola et Casoria, on a rencontré des voitures d'ambulance chargées de soldats destinés à l'hôpital central de campagne. A Secondigliano, il y avait également 2 voitures avec de nombreux malades; 10 soldats ont été envoyés à l'hôpital de la Trinité à Naples..... Le 25, il est entré à l'hôpital de la Trinité 294 militaires, dont 14 officiers. Le 29, il en est arrivé 89 autres de Cancello (4). » « J'ai vu les ambulances (rouges) pleines de soldats et beaucoup de traînards.....

---

nière à isoler les malades, et leur double enveloppe permet d'y maintenir une température inférieure de 4° à celle de l'extérieur pendant les heures chaudes de la journée.

(1) *Revue militaire suisse*, octobre 1905, p. 799.

(2) *Corriere della Sera*, 29 août. Le Ministre de la guerre interpellé à ce sujet, le 1er décembre, a répondu que « l'état sanitaire des troupes avait été meilleur qu'on ne pouvait l'espérer...; que, durant la période des opérations, le pour cent moyen des indisponibles fut de 0,60 dans un corps d'armée et de 0,45 dans l'autre, et que le pour cent des entrées à l'hôpital n'avait pas dépassé 0,78 pour le IXe corps et 0,34 pour le Xe ». (*Esercito*, 5 décembre.)

(3) En général, les malades « sont atteints d'embarras gastrique ou d'insolation ». (*Giornale d'Italia*, 27 août.)

(4) *Giornale d'Italia*, 26 août. — 114 de ces militaires sortirent de l'hôpital le 27 (*Tribuna*, 28 août).

La marche du 26 m'a paru très fatigante (1). » « Le 28, 82 militaires, frappés d'insolation légère, sont passés à Caserte et ont été dirigés sur l'hôpital de Rome (2). »

A la fin de la journée du 31 « les troupes étaient exténuées; les voitures d'ambulance étaient remplies de soldats épuisés; de nombreux hommes étaient restés le long des routes (3) ».

*
* *

Les manœuvres de 1905 ont donné lieu à de vives discussions dans la presse italienne, dont les avis ont été très partagés; suivant leurs opinions, les journaux ont trouvé tout bien ou tout mal (4); il est donc assez difficile de se faire une idée exacte du résultat de ces manœuvres d'après leurs comptes rendus.

Outre les observations que nous avons relevées dans les journaux à propos du fonctionnement des diverses armes et des services, leurs principales critiques ont porté sur les points suivants : le choix de la région où se sont déroulées les manœuvres, région pauvre, aride et malsaine, parcourue par des routes médiocres, couvertes d'une épaisse couche de poussière (5); l'époque de l'année où elles se sont faites (5); le thème général, qu'on trouve invraisemblable (6); les thèmes des deux partis, qui ont eu l'inconvénient d'imposer souvent aux troupes de longues marches dans des conditions défec-

---

(1) *Tribuna*, 28 août.
(2) *Tribuna*, 31 août.
(3) *Stampa*, 2 septembre.
(4) « Il est difficile de trouver un pays où l'on manifeste des avis aussi discordants qu'en Italie au sujet des grandes manœuvres.... » (*Italia milit. e mar.*, 24-25 octobre).
(5) *Giornale d'Italia*, 13 octobre.
(6) *Popolo romano*, 12 septembre.

tueuses (1); le maintien des troupes dans la région de Caserte-Campobasso durant treize jours, alors que les manœuvres proprement dites n'en ont duré que six (2).

Tout en faisant la part des exagérations qu'il peut y avoir dans ces appréciations de la presse, il a paru intéressant de les signaler, à titre d'indication, mais il faut reconnaître, avec le major Cordano (3), que, si « les critiques sont utiles et opportunes quand elles reposent sur des considérations d'ordre élevé et qu'elles ont trait à des questions importantes, avec un désir manifeste de progrès et de perfectionnement, elles sont au contraire préjudiciables et souvent funestes, lorsque, par esprit de parti ou par un pessimisme voulu, elles cherchent à jeter sur l'armée un discrédit immérité ».

(175)

(1) *Pungolo*, 6 septembre.
(2) *Giornale d'Italia*, 15 octobre.
(3) *Pareri discordi*, dans l'*Italia milit. e mar.* des 24-25 octobre.

NOUVELLES MILITAIRES

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Loi militaire organique. — L'organisation militaire de la République Argentine est actuellement régie par une loi du 30 septembre 1905, dont nous allons indiquer les principaux points.

Le service militaire est obligatoire et a une durée de 25 ans (de 20 à 45 ans). Une partie de la classe appelée chaque année, désignée par tirage au sort et fixée numériquement par la loi du budget, fait un an de service dans l'armée permanente, et le reste 3 mois. Les 9 classes suivantes constituent la *réserve* de l'armée active ; les 10 suivantes, la *garde nationale*, et les 5 plus anciennes la *garde territoriale*.

Des corps disciplinaires reçoivent les individus qui ont subi des condamnations avant leur entrée au service.

Les militaires sous les drapeaux doivent s'abstenir de faire de la politique et n'ont pas le droit de voter. Tout citoyen exempt du service paye une taxe militaire de 20 à 45 ans.

Les étudiants des facultés, les élèves des écoles normales, des instituts nationaux et de l'enseignement professionnel supérieur peuvent se présenter, dès qu'ils ont accompli leur 19e année, comme aspirants officiers de réserve et choisir l'époque à laquelle ils désirent accomplir 3 mois de service, soit dans l'année qui précède l'appel de leur classe soit dans les 2 années qui le suivent. A la fin de leurs 3 mois de service, ils passent un examen d'aptitude et, s'ils n'y satisfont pas, ils sont astreints au service auquel ils auraient été appelés par le tirage au sort.

Les jeunes gens appelés pour 1 an, qui justifient après leur incorporation d'une connaissance suffisante des règles et de la pratique du tir, ne font que 3 mois de service.

Des engagements volontaires peuvent être contractés de 16 à 20 ans dans les écoles et de 17 à 30 dans les corps de troupes, et des rengagements jusqu'à l'âge de 50 ans.

Les hommes appartenant à la réserve sont astreints à 2 périodes d'exercice ou de manœuvres, d'une durée d'un mois chacune, à des époques fixées par le pouvoir exécutif. Ils doivent en outre assister une fois par an aux séances de tir organisées sur le territoire de la région militaire où ils résident. Enfin, les cadres de la réserve peuvent être convoqués (éventuellement) pour deux périodes d'instruction supplémentaires d'une durée maxima de 15 jours chacune.

L'instruction et l'organisation des *gardes nationales* et la nomination des officiers qui en font partie relèvent des gouverneurs des provinces, pour celles de ces troupes qui sont stationnées sur le territoire, ou du pouvoir exécutif, pour celles qui sont stationnées ou dans la capitale de la République et sur les territoires nationaux.

Les citoyens appartenant à la garde nationale sont astreints à 4 périodes d'instruction d'une durée maxima de 15 jours chacune.

La *garde territoriale* est organisée par province d'une façon analogue à la garde nationale, mais elle n'est astreinte au service qu'en cas de guerre.

Dans chaque province il existe un inspecteur général des milices chargé de la direction des gardes nationale et territoriale.

Officiers. — Le cadre des officiers de l'armée permanente (infanterie, cavalerie, artillerie et génie) est le suivant :

		Limite d'âge.
Lieutenants généraux.....	3	65 ans
Généraux de division.....	6	63 —
— de brigade	12	60 —
Colonels.....	70	57 —
Lieutenant-colonels	150	54 —
Majors.....	200	50 —
Capitaines.....	320	46 —
Lieutenants en 1er.....	320	43 —
Lieutenants.....	300	40 —
Sous-lieutenants.....	300	40 —
	1681	

Pour être promu sous-lieutenant, il faut avoir au moins 19 ans et avoir suivi avec succès les cours du Collège militaire. La limite d'âge inférieure pour l'admission à cet établis-

sement est 16 ans; la limite supérieure, 20 ans pour les jeunes gens non liés au service et 25 ans pour ceux qui sont sous les drapeaux.

L'avancement, en temps de paix, a lieu partie à l'ancienneté (1) et partie au choix jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclus, et au choix uniquement pour les grades supérieurs. La classification des officiers est confiée à un tribunal composé du chef d'état-major de l'armée, du chef du cabinet militaire et des inspecteurs d'armes, sous la présidence d'un officier général désigné chaque année par le pouvoir exécutif.

Pour être promu major il faut, entre autres conditions, avoir le brevet d'état-major ou *être sorti de l'École de guerre*, ou avoir le titre d'ingénieur militaire, ou enfin avoir satisfait à un examen spécial d'aptitude théorique et pratique.

A partir de 15 ans de service, les officiers ont droit à une retraite dont le taux varie de la moitié à la totalité de la solde du grade suivant le nombre des années de service.

Officiers de réserve. — Les officiers de réserve se recrutent, en partie parmi les officiers retraités (2), en partie parmi les jeunes gens qui demandent, avant d'entrer au service, à devenir aspirants officiers de réserve, comme on l'a vu plus haut.

En outre, les hommes de troupe, qui, à la fin de leur service actif, demandent à devenir officiers de réserve, suivent un cours d'instruction supplémentaire de 90 jours, à l'issue duquel ils subissent un examen d'aptitude.

Le cadre des officiers de réserve est le suivant :

Sous-lieutenants	1100
Lieutenants	1100
Lieutenants en 1er	1100
Capitaines	1100
Majors	400
Lieutenant-colonels	200
	5000

(1) Avec sélection, car les officiers, que leur ancienneté appellerait à être promus au grade supérieur et qui n'y paraissent pas aptes, ne sont pas nommés à leur tour et sont alors autorisés à demander la liquidation de leur retraite.

(2) Les officiers retraités restent obligatoirement pendant 5 ans dans le *cadre de réserve;* les officiers généraux en font partie jusqu'à l'âge de 70 ans.

Les officiers des gardes nationale et territoriale se recrutent parmi les anciens officiers de réserve, appelés par ordre à passer dans ces milices; toutefois, ceux-ci peuvent être autorisés à continuer à servir dans la réserve jusqu'à 55 ans.

ÉTAT-MAJOR. — L'organisation de l'état-major dans l'armée argentine est actuellement régie par un récent règlement dont les dispositions essentielles sont résumées ci-après.

L'état-major est constitué par le *corps de l'état-major général de l'armée*, chargé de tous les travaux relatifs à la préparation à la guerre.

Il comprend : 1° les officiers subalternes et supérieurs pourvus du brevet d'état-major; 2° les officiers supérieurs désignés pour servir dans l'état-major, et qui, après avoir rempli les fonctions de chefs de division et de section au grand état-major ont été reconnus aptes à ce service.

L'état-major se divise en *grand état-major*, sous les ordres du chef d'état-major général de l'armée (général ou colonel) et en *états-majors de troupes* (territoire, corps d'armée, divisions, etc.).

Le grand état-major se compose d'un secrétariat et de 5 divisions, dont le personnel et les attributions sont les suivants :

Secrétariat et bureau du chef d'état-major général. — 1 colonel ou lieutenant-colonel, secrétaire; 2 lieutenants-colonels ou majors, chefs de section; 6 officiers adjoints; 2 aides de camp du chef d'état-major général; 1 adjoint au secrétariat; 1 interprète; 1 comptable; 3 secrétaires ou archivistes; 1 huissier, 3 plantons et 1 concierge.

Le secrétariat se divise en 2 sections : 1° histoire militaire de la République, bibliothèque, personnel des officiers d'état-major et des employés, école supérieure de guerre, correspondance générale; 2° administration, comptabilité et intendance.

1° *Division.* — 1 colonel ou lieutenant-colonel, chef; 2 lieutenants-colonels ou majors, chefs de section; 1 lieutenant-colonel ou major, inspecteur des colombiers; 16 officiers adjoints; 1 fonctionnaire de l'administration et 1 adjoint, chargés de l'étude et du contrôle des chemins de fer; 2 secrétaires ou archivistes; 3 plantons; 1 chef du colombier central (civil); 10 chefs de colombiers (civils); 1 sergent pour le détachement des colombiers; 2 caporaux et 50 soldats.

La 1re division comprend 2 sections : 1° mobilisation, concentration et communications; 2° transports, appel et renvoi de la classe.

2e *Division.* — 1 colonel ou lieutenant-colonel, chef; 3 lieutenants-colonels ou majors, chefs de section; 15 officiers adjoints; 1 officier adjoint au chef de division; 4 secrétaires et 2 plantons.

La 2e division comprend 3 sections : 1° opérations et théâtres éventuels d'opérations, manœuvres et voyages d'état-major, défense du territoire; 2° renseignements, statistique; 3° armées étrangères et missions à l'étranger.

3e *Division.* — 1 colonel ou lieutenant-colonel, chef; 2 lieutenants-colonels ou majors, chefs de section; 29 officiers adjoints; 1 officier adjoint au chef de division; 2 secrétaires; 1 ingénieur civil (géodésie), chef de section; 5 ingénieurs civils; 2 cartographes; 1 mécanicien de précision; 2 lithographes; 6 dessinateurs; 2 photographes; 2 calculateurs; 2 typographes; 1 mécanicien; 2 aides photographes; 2 apprentis dessinateurs; 1 apprenti mécanicien et 2 plantons.

La compagnie de topographes est rattachée à cette division, qui comprend 3 sections : 1° géodésie; 2° topographie et 3° cartographie et cartes.

Recrutement du corps d'état-major. — A leur sortie de l'école de guerre, les officiers notés comme étant aptes à entrer au grand état-major sont d'abord envoyés dans un corps de leur arme, où ils restent pendant un temps variable suivant les besoins du service. Ils sont appelés ensuite au grand état-major où ils font un stage d'une année, à l'expiration de laquelle ils sont nommés officiers d'état-major, si leurs aptitudes à ces fonctions ont été dûment reconnues.

Les officiers supérieurs appelés directement à servir au grand état-major ne peuvent être nommés officiers d'état-major qu'après 3 ans de service au minimum et après avoir rempli les fonctions de chef de division ou de section; en attendant ils sont considérés comme détachés au grand état-major.

Les officiers d'état-major sont exclus du corps d'état-major quand ils cessent de remplir les conditions intellectuelles et physiques nécessaires pour y être utilement employés; ils sont alors reversés dans leur arme d'origine.

AUTRICHE-HONGRIE.

Mutations dans le haut commandement. — A la date du 6 mars 1906, le Ministre de la défense nationale de Hongrie, F.-M.-L. Bihar, avait donné sa démission (1).

Par décision impériale du 8 mars, il fut remplacé dans ses fonctions par le F.-M.-L. Pap von Szill, précédemment chef de section au ministère de la guerre commun.

La nomination du nouveau cabinet, qui a mis fin à la crise politique hongroise, a entraîné le remplacement du ministre de la Honved.

En effet, le général Pap von Szill ayant donné sa démission, le général Jekelfalussy, ancien chef de section au ministère de la guerre commun et depuis quelques mois adjoint au commandant supérieur de la Honved, a été désigné, le 14 avril, pour lui succéder comme Ministre de la défense nationale de Hongrie.

Le général Pap von Szill a été nommé, à la date du 20 avril, chef de section au ministère de la guerre commun.

Les grandes manœuvres en 1906. — C'est en Silésie qu'auront lieu cette année les manœuvres impériales. Les 1er et 2e corps d'armée (Cracovie et Vienne) y prendront part, ainsi que des troupes de la Landwehr autrichienne.

De plus, d'autres manœuvres, d'un grand intérêt et auxquelles assistera probablement aussi l'Empereur, se dérouleront dans l'extrême-sud de la Monarchie, sur le littoral dalmate.

Les troupes de terre et la flotte y prendront part.

En 1902, des manœuvres analogues avaient été organisées sur les côtes d'Istrie.

Création de détachements d'expérience de mitrailleuses. — D'après le *Neues Wiener Tagblat* (2), il doit être créé, à la date du 1er mai 1906, les détachements de mitrailleuses ci-après :

Deux détachements de mitrailleuses de cavalerie, l'un à Vienne, l'autre à Cracovie.

---

(1) Voir 2e semestre 1905, p. 179.

(2) Numéro du 7 avril 1906.

Deux détachements de mitrailleuses de montagne à Innsbruck (14e corps).

Deux détachements de mitrailleuses de montagne, l'un à Sarajevo (15e corps), l'autre dans le commandement militaire de Zara.

Chaque détachement est armé de 4 mitrailleuses (mitrailleuses Maxim ou mitrailleuses Skoda) et comprend environ 3 officiers, 70 hommes et 25 chevaux.

Le personnel reçoit actuellement une instruction spéciale auprès du Comité technique militaire à Vienne.

Les détachements resteront constitués jusqu'au commencement de septembre.

Un rapport sur le résultat des expériences sera adressé par le commandement au ministère de la guerre commun.

Convocations en 1906 pour les périodes d'instruction (Waffenübungen) dans la Landwehr cisleithane (1). — Le ministre de la Défense nationale autrichien a arrêté ainsi qu'il suit, les convocations en 1906 des réservistes et ersatzréservistes de la Landwehr cisleithane.

Troupes à pied. — Seront convoqués :

1° Les hommes des classes 1903, 1901, 1899, 1897, 1895, directement incorporés dans la Landwehr, et qui y ont effectué 2 ans de service actif.

2° Ceux des classes 1902, 1900, 1898, 1896, directement incorporés dans la Landwehr et qui y ont effectué 3 ans de service actif.

3° Ceux de la classe 1895 et qui proviennent de la réserve de l'armée commune.

4° Les ersatzréservistes de la Landwehr appartenant aux classes 1905, 1902 et 1899.

5° Enfin ceux qui, astreints les années précédentes à des périodes d'instruction, n'ont pas encore été appelés à les accomplir.

Cavalerie. — Seront convoqués :

1° Les hommes de la classe 1895 de la réserve de la Landwehr.

2° Suivant les besoins, ceux de la classe 1894 qui, pour n'importe quelle raison, n'ont pas accompli la ou les périodes d'instruction prescrites par la loi.

---

(1) D'après le *Fremdenblatt* du 23 décembre 1905.

Les hommes appartenant aux régiments de uhlans de Landwehr ou aux unités de « Landesschützen » montés du Tyrol et de Dalmatie, qui font partie de la réserve de la Landwehr et qui proviennent directement de cette dernière, seront convoqués conformément aux règles employées pour les troupes à pied.

La convocation des réservistes soumis à des périodes et affectés au Dépôt principal d'équipement de Landwehr (Vienne), aura lieu comme d'habitude.

En principe la convocation pour les périodes d'instruction a lieu sur les bases suivantes :

1° Sont convoqués dans leurs 3e, 5e, 7e, 9e et 11e années de service, les hommes immédiatement incorporés dans la Landwehr et qui y ont accompli 2 années de service actif.

2° Sont convoqués dans leur 4e, 6e, 8e, 10e années de service ceux qui, immédiatement incorporés dans la Landwehr, y ont fait 3 ans de service actif.

3° Sont convoqués dans leur 1re année de service dans la Landwehr, les hommes qui proviennent de la réserve de l'armée commune.

Transfert a Laibach du Tribunal de Landwehr de Trieste (1). — A la date du 1er janvier 1906, le tribunal de Landwehr de Trieste est transféré à Laibach.

Ce changement ne modifie en rien les limites d'action et le ressort de ce tribunal, et sa juridiction s'étend toujours au commandement de la 44e brigade d'infanterie de Landwehr, aux régiments d'infanterie de Landwehr, n° 5 (Pola) et n° 27 (Laibach) et aux commandements de gendarmerie (Landesgendarmeriekommanden) n° 7 et 12.

Emploi des cartouches d'instruction en excédent. — Le nouveau Règlement sur l'instruction du tir à l'usage de l'infanterie, paru à la fin de 1904, a prescrit que toutes les cartouches d'instruction allouées pour une année devaient être utilisées dans le cours de cette même année, celles qui n'auraient pas

---

(1) *Verordnungsblatt für die KK. Landwehr*, n° 3 du 23 janvier 1906.

été brûlées dans les tirs d'instruction devant être employées dans des tirs de combat supplémentaires.

Pour obtenir que ces tirs supplémentaires soient effectués suivant un programme rationnel et méthodique, le Ministre de la guerre vient de décider (supplément au *Verordnungsblatt* du 7 avril) que l'ensemble des cartouches en excédent dans chaque corps d'armée constituerait une réserve dont le commandant du corps d'armée déterminerait l'emploi. Il est d'ailleurs spécifié que cet emploi devra, conformément aux prescriptions du Règlement, consister dans l'exécution de tirs de combat spéciaux.

BELGIQUE.

Vote du budget de la guerre pour 1906 et réorganisation de l'artillerie de campagne belge. — Le budget de la guerre pour 1906, qui vient d'être voté par les Chambres, n'est pas conforme au projet qui avait paru tout d'abord et dont les grandes lignes ont été indiquées dans le numéro de mars 1906 de la *Revue*.

Le budget voté s'élève à la somme de 60,575,489 fr. 49.

Soit une augmentation de 5,728,726 francs, sur le précédent. projet. Les augmentations portent sur les chapitres suivants :

Solde, pensions et secours, dépenses imprévues.

En particulier pour ce dernier chapitre, l'augmentation s'élève à 5,678,400 francs se décomposant ainsi qu'il suit :

Augmentation relative au matériel et aux explosifs pour le service du génie	22,000
Construction de boulangerie militaire à Namur	76,000
Construction de boulangerie militaire à Liége	13,500
Construction de boulangerie militaire à Louvain	56,000
Armement des ouvrages fortifiés en construction dans la position d'Anvers	500,000
Armement de l'artillerie de campagne	5,000,000

Cette dernière somme constitue la première partie des crédits nécessaires pour la réorganisation de l'artillerie de campagne.

Le Gouvernement belge, après des essais comparatifs qui ont duré une grande partie de l'année 1905, a en effet adopté un matériel provenant des usines Krupp.

Ce matériel, exposé par Krupp à l'exposition internationale de Liège de 1905, est du calibre de 75 millimètres à tir rapide, à boucliers et à sièges d'essieu. L'arrière-train du caisson est du type « sans renversement » (1). D'après les journaux militaires belges, la commande aux usines Krupp ne dépasserait pas 5 à 6 millions, car la plus grande partie du matériel doit être construite en Belgique même.

La dépense totale doit s'élever à 30 millions de francs environ.

BULGARIE.

Organisation d'un cours sur l'artillerie a tir rapide. — Aux termes d'une instruction ministérielle n° 60 du 17 février 1906 (vieux style), il est créé, au ministère de la guerre, un cours d'artillerie qui commencera à fonctionner le 1er mars prochain et qui sera suivi successivement par tous les commandants de troupes de l'artillerie de campagne et de montagne (commandants de régiment, de groupe et de batterie).

Ce cours a pour objet de faire connaître à ces officiers, en ce qui concerne chacun d'eux, l'organisation du matériel de l'artillerie de campagne et de montagne à tir rapide, ainsi que les propriétés techniques, balistiques et tactiques de cette artillerie.

Il traitera également des principes qui ont présidé à l'établissement des nouvelles règles de tir et au nouveau mode d'emploi de l'artillerie au combat. Il exposera les considérations qui ont imposé l'adoption de tel ou tel procédé dans les règlements et instructions nouvellement publiés et donnera des indications en vue d'uniformiser la manière de comprendre, d'interpréter et d'appliquer également les nouveaux manuels d'instruction.

Le cours comprendra deux parties, l'une théorique, l'autre pratique. L'enseignement théorique aura pour objet de donner, dès le début, de sages principes concernant l'instruction des unités d'artillerie. L'enseignement pratique se confondra avec les écoles à feu qui, cette année, seront exécutées d'après un programme spécial.

L'enseignement théorique commencera le 1er mars et durera :

---

(1) *Revue de l'Armée belge* de novembre-décembre 1905.

1° Pour les commandants de régiment et pour les commandants de groupe d'artillerie de montagne, du 1er au 12 mars inclus;

2° Pour les commandants de groupe d'artillerie de campagne, du 13 au 30 mars;

3° Pour une partie des commandants de batterie, du 6 au 22 avril;

4° Pour l'autre partie des commandants de batterie, du 24 avril au 11 mai.

CHINE.

Tenue militaire chinoise. — Les officiers de la nouvelle armée chinoise ont adopté le costume européen; un certain nombre d'entre eux, ayant fait leurs études au Japon, ont même coupé leur natte, mais la décision pour la supprimer n'a pas encore été prise officiellement. Le Lien-ping-tchou, tenant compte des inconvénients que présente le port de la queue dans les exercices militaires, a décidé qu'elle serait réduite du tiers, amincie et enroulée en chignon sur l'occiput, sous la casquette. Le port de la queue entière est toutefois laissé facultatif, ce qui nuit à la propreté du dolman.

Le raccourcissement des nattes est évidemment un acheminement vers leur suppression, mesure qui a été ajournée pour ménager l'opinion.

La nouvelle tenue est très appréciée par les officiers chinois. — Le tableau suivant résume les caractères distinctifs des différents grades.

CLASSE		TENUE ORDINAIRE*	
		MANCHES	CASQUETTE
I OFFICIERS GÉNÉRAUX	Commandant de corps d'armée.	ooo galons noirs, boutons dorés.	Pierre rouge trois galons d'or
	Commandant de division.....	ooo —	Pierre rouge. deux galons d'or
	Commandant de brigade.....	ooo —	Pierre rouge. un galon d'or.
	Chef d'état-major de corps d'armée.....	— —	—
	Général commandant l'artillerie de corps d'armée (adjoint au général commandant le corps d'armée).....	— —	—
II OFFICIERS SUPÉRIEURS	Commandant de régiment.....	oo galons noirs, boutons dorés.	Pierre bleu clair. trois galons d'or
	Chef d'état-major de division .	— —	—
	Colonel commandant les pionniers d'un corps d'armée ...	— —	—
	Adjoint d'état-major de corps d'armée.....	— —	—
	Officier d'armement inspecteur	— —	—
	Intendant directeur.....	— galons bleu foncé, boutons blancs	Pierre bleu clair trois galons d'argent
	Médecin inspecteur.....	— —	—
	Juge de corps d'armée.....	— —	—
	Instructeur de régiment.....	oo galons noirs, boutons dorés.	Pierre bleu foncé deux galons d'or
	Officier d'état-major de 1re classe	— —	—
	Officier d'armement principal .	— —	—
	Adjoint d'état-major de division	— —	—
	Intendant principal	— galons bleu foncé, boutons blancs	Pierre bleu foncé deux galons argent
	Médecin principal.....	— —	—
	Juge de division.....	— —	—
	Vétérinaire inspecteur.....	— —	—
	Officier d'administration de 1re classe.....	— —	—

GRANDE TENUE **				OBSERVATIONS
MANCHES	COL	PATTES D'ÉPAULE	BANDES DE PANTALON	
galons larges or, esse hongroise à trois galons.	Perles rouges et un dragon en or, 3 galons d'or.	Torsade en or avec 3 boutons d'or.	3 bandes or	* COULEUR DE LA TENUE ORDINAIRE : En hiver, bleu demi-foncé. En été, kakhi. Casquette plate à bandeau et visière. Bottes en cuir.
galons larges or, esse hongroise à trois galons.	Perles rouges et un dragon en or, 2 galons d'or.	Torsade en or avec 2 boutons d'or.	—	
galon large or, esse hongroise à trois galons.	Perles rouges et un dragon en or, 1 galon d'or.	Torsade en or avec 1 bouton d'or.	—	
—	—	—	—	MARQUES DISTINCTIVES DES ARMES :
—	—	—	—	*État-major :* 3 anneaux entrelacés sur la manche au-dessus des galons : 1 rouge, 1 en argent, 1 en or (représentant les 3 armes).
galons larges or, esse hongroise à deux galons.	Perle bleu clair et un dragon en or, 3 galons d'or.	Torsade or et rouge (2 brins or pour 1 brin rouge), 3 boutons or.	2 bandes couleur de l'arme.	*Infanterie :* Galons de soie rouge au dessous des galons de manche.
—	—	—	—	
—	—	—	—	*Cavalerie :* Galons de soie blanche au-dessous des galons de manche.
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	*Artillerie :* Galons de soie jaune au-dessous des galons de manche.
—	—	—	—	
galons larges or, esse hongroise à deux galons.	Perle bleu foncé et un dragon en or, 2 galons d'or.	Torsade or et rouge (2 brins or pour 1 brin rouge), 2 boutons or.	—	*Génie :* Galons de soie bleue au-dessous des galons de manche.
—	—	—	—	
—	—	—	—	*Train :* Galons de soie violette au-dessous des galons de manche.
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	** En grande tenue, la coiffure se compose du chapeau mandarin avec bou-

CLASSE		TENUE ORDINAIRE*	
		MANCHES	CASQUETTE
II OFFICIERS SUPÉRIEURS (*suite*)	Commandant de bataillon ou de groupe	○○ galons noirs, boutons dorés.	Pierre bleu foncé, un galon d'or.
	Officier d'état-major de 2e classe	— —	—
	Officier de l'armement	— —	—
	Adjoint d'état-major de brigade	— —	—
	Intendant	— galons bleu foncé, boutons blancs	Pierre bleu foncé, un galon blanc
	Médecin-major	— —	—
	Vétérinaire principal	— —	—
	Officier d'administration de 2e classe	— —	—
III OFFICIERS SUBALTERNES	Commandant en second de bataillon (adjudant-major)	○ galons noirs, boutons dorés.	Pierre blanche (cristal), trois galons or.
	Commandant de compagnie	— —	—
	Officier d'état-major de 3e classe	— —	—
	Examinateur des chevaux	— —	—
	Adjoint à l'armement	— —	—
	Officier d'approvisionnement	— —	—
	Adjoint à l'intendance	— galons bleu foncé, boutons en argent.	Pierre blanche. trois galons argent.
	Médecin	— —	—
	Officier de gendarmerie	— —	—
	Chef de musique	— —	—
	Vétérinaire	— —	—
	Officier d'administration de 3e classe	— —	—
	Chef de section	○ galons noirs, boutons dorés.	Pierre blanche. deux galons or.
	Porte-drapeau	— —	—
	Comptable gestionnaire pour les hôpitaux, l'armement et la justice	— galons bleu foncé, boutons en argent.	Pierre blanche. deux galons argent.
	Aide-major	— —	—
	Chef des signaux de la division	— —	—
	Sous-chef de musique	— —	—
	Vétérinaire de groupe	— —	—
	Officier d'administration adjoint	— —	—
	Adjoint au commandant de compagnie chargé des détails	○ galons noirs, boutons dorés.	Pierre blanche. un galon or.
	Sous-chef des signaux	— galons bleu foncé, boutons en argent.	Pierre blanche. un galon argent
	Aide-vétérinaire	— —	—
	Secrétaire	— —	—

GRANDE TENUE**				OBSERVATIONS
MANCHES	COL	PATTES D'ÉPAULE	BANDES DE PANTALON	
1 galon large or, tresse hongroise à deux galons.	Perle bleu foncé et un dragon en or, 1 galon d'or.	Torsade or et rouge (2 brins or pour 1 brin rouge), 1 bouton or.	2 bandes couleur de l'arme.	ton et queue de renard ou plume de paon;
—	—	—	—	Boutons rouges pour les officiers généraux.
—	—	—	—	
—	—	—	—	Boutons bleu clair pour colonels.
—	—	—	—	Boutons bleu foncé pour lieutenants-colonels et majors.
—	—	—	—	Boutons cristal clair et opaque pour officiers subalternes.
1 galons large or, tresse hongroise, 1 galon.	Perle blanche (cristal) et un dragon en or, 3 galons or.	Torsade or et rouge (1 brin or pour 2 brins rouge), 3 boutons or.	1 bande couleur de l'arme.	L'uniforme est noir bleu.
—	—	—	—	Il est question de remplacer les bandes or de la tenue des généraux, par des bandes rouges.
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
2 galons large or, tresse hongroise à 1 galon.	Perle blanche et un dragon en or, 2 galons d'or.	Torsade or et rouge (1 brin or pour 2 brins rouge), 2 boutons or.	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
1 galon large or, tresse hongroise à 1 galon.	Perle blanche et un dragon en or, 1 galon d'or.	Torsade or et rouge (1 brin or pour 2 brins rouge), 1 bouton or.	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	
—	—	—	—	

EMPIRE ALLEMAND.

Mutation dans le haut commandement en Prusse. — Par ordre de Cabinet du 24 avril dernier, le général-lieutenant v. Prittwitz und Gaffron, commandant de la 8e division, a été promu général de l'infanterie et désigné pour remplacer, à la tête du XVIe corps d'armée, le général Stœtzer, décédé.

Le général v. Prittwitz est âgé de 57 ans.

Par ordre de Cabinet en date du 10 avril 1906, le général-lieutenant v. Dulitz, commandant de la 5e division, a été promu général de l'artillerie et nommé inspecteur général de l'artillerie à pied, en remplacement du général de l'infanterie v. Perbandt.

Le général lieutenant v. Pfuel, commandant de la 28e division, a été nommé inspecteur général des établissements d'instruction et d'éducation militaires, en remplacement du général de l'infanterie v. Hugo.

Les généraux v. Perbandt et v. Hugo avaient été admis récemment à la pension de retraite.

Mutation dans le haut commandement en Bavière. — A la date du 19 avril dernier, le prince Arnulf de Bavière, colonel-général de l'infanterie, a été relevé sur sa demande, pour raison de santé, du commandement du Ier corps d'armée bavarois.

Le prince Arnulf, fils du prince régent Luitpold, n'a pas encore 54 ans; il commandait le Ier corps depuis près de 14 ans.

Le prince Rupprecht de Bavière, neveu du prince régent, commandant de la 1re division, a été promu général de l'infanterie et nommé commandant du Ier corps d'armée. Il est né en 1869.

Le général-lieutenant baron Kress v. Kressenstein, inspecteur de la cavalerie bavaroise, succède au prince Rupprecht à la tête de la 1re division, et est remplacé dans son emploi d'inspecteur par le général-major baron v. Gebsattel, commandant de la 1re brigade de cavalerie.

Les commandants de corps d'armée allemands. — La *Militär Zeitung* a récemment publié un tableau retraçant la carrière

militaire de tous les commandants de corps d'armée allemands (1).

En mettant à part le prince Arnulf de Bavière, né en 1852, qui commandait le Ier corps bavarois, le plus jeune de ces officiers généraux est le général de la cavalerie v. Broizem, commandant du XIIe corps (Ier saxon), qui va atteindre 56 ans; le plus âgé est le général de la cavalerie v. Stünzner, commandant du Xe corps, qui a 66 ans. Le plus ancien de grade est le général v. Bock und Polach, commandant du XIVe corps, qui a été nommé général de l'infanterie en 1897, à l'âge de 55 ans; les moins anciens sont les généraux v. Woyrsch, v. Bock und Polach et v. Eichhorn, commandants des VIe, IXe et XVIIIe corps, nés respectivement en 1847, 1849 et 1848, et promus au grade de général de l'infanterie le 24 décembre 1905.

Des 23 commandants de corps d'armée, un est un personnage princier, 9 proviennent du corps des cadets, 2 du corps des pages bavarois, 11 sont entrés dans l'armée après avoir fait leurs études dans un gymnase, une école réale ou un établissement universitaire.

Modifications a l'organisation de l'armée bavaroise. — Par le vote du budget de la guerre pour 1906, le Parlement bavarois a sanctionné l'introduction d'un certain nombre de modifications dans l'organisation de l'armée. Les principales sont les suivantes :

1. Les officiers des établissements techniques formeront à l'avenir un corps spécial, tant en ce qui concerne la solde qu'au point de vue de l'avancement; sur l'annuaire ils seront groupés sur une liste particulière. En principe, les postes de directeurs de ces établissements seront confiés à des officiers supérieurs; ceux de sous-directeurs à des capitaines de 1re classe, ceux d'adjoints à la direction par moitié à des capitaines et à des lieutenants en premier.

2. A la date du 1er avril 1906, il est créé une Direction générale de l'armement et du matériel (*Feldzeugmeisterei*), ayant son siège à Munich et de laquelle doivent relever l'inspection des établissements techniques, la direction des dépôts de l'artillerie et du train, les officiers détachés à la commission prus-

---

(1) N° 16 du 14 avril 1906.

sienne d'expérience de l'artillerie (1 officier supérieur et 1 capitaine d'artillerie de campagne, 1 capitaine d'artillerie à pied), les officiers détachés à l'École technique supérieure de Munich et enfin le personnel des arsenaux et des artificiers.

La Direction générale de l'armement et du matériel comprend : Le *Feldzeugmeister*, 1 capitaine adjudant, 1 capitaine ou lieutenant en premier, 1 archiviste, 18 sous-officiers, secrétaires ou artificiers.

L'inspection des établissements techniques comporte : 1 inspecteur, 2 officiers supérieurs, l'un de l'artillerie de campagne, l'autre de l'artillerie à pied, chargés de l'inspection du matériel, 1 capitaine de chacune de ces deux armes, 1 capitaine et 1 lieutenant des établissements techniques, 1 capitaine des arsenaux et 1 ingénieur en chef.

La direction des dépôts de l'artillerie et du train est constituée par : 1 directeur, 1 officier supérieur des dépôts du train, 1 capitaine artificier, 3 capitaines des arsenaux.

Le nouvel organe, analogue aux directions générales de l'armement et du matériel qui existent en Prusse et en Saxe, n'a été admis que difficilement par les Chambres bavaroises, et le général v. Horn, ministre de la guerre, a dû justifier et soutenir personnellement la nécessité de sa création. Le général-lieutenant Streck vient d'être placé à sa tête.

3. A la date du 1er octobre 1906, le 7e régiment de chevau-légers, partiellement constitué l'an dernier, sera porté de 3 à 4 escadrons par l'adjonction d'un escadron fourni par le 1er régiment; ce dernier reconstituera un cinquième escadron à l'aide d'un noyau provenant des autres régiments de chevau-légers et d'un complément de recrues, ainsi que de chevaux fournis par les 2e, 3e et 5e brigades de cavalerie.

4. A la même date, la compagnie de télégraphie sera transformée en un détachement de télégraphie composé de 2 compagnies, qui tiendra garnison à Munich; le personnel nécessaire sera en partie prélevé sur les 4e et 8e régiments d'infanterie, les 1er et 2e bataillons de chasseurs et le bataillon de chemin de fer.

5. Enfin le 2e régiment d'artillerie à pied (Metz-Germersheim) sera doté d'un groupe d'attelages à effectif réduit; le personnel en sera partiellement fourni par les régiments d'artillerie de campagne du IIe corps d'armée et par le 2e bataillon du train; il en sera de même des chevaux.

Les effectifs de ces nouvelles unités sont les suivants :

a. 7e Régiment de chevau-légers (4 escadrons).

21 Officiers (1 commandant de régiment, 1 officier supérieur, 4 capitaines, 15 lieutenants en premier ou lieutenants),
2 Médecins militaires,
1 Payeur,
3 Vétérinaires,
1 Sellier,
1 Armurier,
67 Sous-officiers,
13 Trompettes (dont un chef de fanfare),
459 Hommes de troupe (dont 8 rengagés et 72 gefreite),
6 Ouvriers,
1 Aspirant-payeur,
4 Infirmiers,
593 chevaux (dont 52 d'officiers ou assimilés).

b. Détachement de télégraphie (2 compagnies).

11 Officiers (1 officier supérieur, 3 capitaines, 7 lieutenants en premier ou lieutenants), avec 6 chevaux,
2 Employés,
35 Sous-officiers,
190 Hommes de troupe (dont 4 rengagés, 16 gefreite, 4 tambours ou clairons),
2 Ouvriers hors rang,
1 Aspirant-payeur,
2 Infirmiers.

c. Groupe d'attelages :

1 Officier (lieutenant en premier ou lieutenant),
7 Sous-officiers,
27 Hommes de troupe (dont 3 gefreite),
1 Ouvrier hors rang,
1 Infirmier,
48 chevaux (dont 36 de gros trait), dont l'effectif s'augmentera de 5 unités, dans la période d'octobre à mars (1).

Enfin, à partir du 1er octobre 1906, une légère réduction sera apportée à l'effectif de certaines unités, savoir :

---

(1) Voir 2e semestre 1905, p. 53.

Bataillons à effectif fort, 2 hommes.

Bataillons de chasseurs, 3 hommes.

1er et 2e bataillons du 1er régiment d'artillerie à pied : 1 homme.

Bataillons du 2e régiment d'artillerie à pied : 1 sous-officier, 1 gefreite et 8 hommes.

Bataillon de chemin de fer : 6 hommes (musiciens.)

Ecoles a feu de l'artillerie de campagne en 1906. — Les régiments d'artillerie de campagne exécuteront, cette année, leurs écoles à feu dans les camps d'instruction avec la répartition ci-après indiquée ;

Döberitz (Garde) : 1re brigade de la garde et 6e brigade (IIIe corps).

Arys (Ier corps) : 16e brigade (XVIIe corps), 1re et 2e brigades (1) (Ier corps).

Jüterbog (IIIe corps) : 8e brigade (IVe corps), 22e brigade (XIe corps) et régiment d'instruction de l'École de tir.

Alten-Grabow (IVe corps) : 38e brigade (XIe corps), 7e brigade (IVe corps) et 2e brigade de la Garde.

Posen (Ve corps) : 4e brigade (IIe corps), 9e brigade (Ve corps) et 35e brigade (XVIIe corps).

Neuhammer (Ve corps) : 11e et 12e brigades (VIe corps), 10e brigade (Ve corps) et 5e brigade (IIIe corps).

Senne (VIIe corps) : 14e brigade (VIIe corps), 15e brigade (VIIIe corps), et 21e brigade (XVIIIe corps).

Elsenborn (VIIIe corps) : 33e brigade (XVIe corps), 30e brigade (XVe corps) et 16e brigade (VIIIe corps).

Lockstedt (IXe corps) : 20e brigade moins le groupe à cheval du 10e régiment (Xe corps), 17e et 18e brigades (IXe corps).

Munster (Xe corps) : 19e brigade (Xe corps), 13e brigade (VIIe corps) et groupe à cheval du 10e régiment (Xe corps).

Haguenau (XVe corps) : 29e brigade (1) (XIVe corps) et 34e brigade (XVIe corps).

Hammerstein (XVIIe corps) ; 3e brigade (IIe corps).

Darmstadt (XVIIIe corps) : 25e brigade (XVIIIe corps) et 31e brigade (XVe corps).

Münsigen (XIIIe corps) : 28e brigade (XIVe corps), 26e et 27e brigades (XIIIe corps).

Zeithain (XIIe corps) : artillerie des deux corps saxons (XIIe et XIXe corps).

---

(1) La 1re et la 29e brigade comptent chacune 3 régiments.

Lechfeld (Ier bavarois) : 1re et 2e brigades (Ier corps bavarois), 6e brigade (IIIe corps bavarois).

Hammelburg (IIe bavarois) : 3e et 4e brigades (IIe corps bavarois), 5e brigade (IIIe corps bavarois).

Les brigades, ou exceptionnellement les régiments isolés, disposent d'environ trois semaines pour leurs écoles à feu ; pour un certain nombre de régiments, la durée du séjour aux camps d'instruction a été légèrement réduite (de 1 à 3 jours), afin de leur permettre d'exécuter des tirs en rase campagne ; d'autre part, quelques régiments devront exécuter dans le camp d'instruction qui leur est assigné leurs exercices de régiment et de brigade.

Comme les années précédentes, le nombre des batteries qui seront transportées par chemin de fer, à l'aller ou au retour, est assez considérable ; il s'élève à 79. En outre, 36 batteries exécuteront les deux trajets par voie ferrée : ce sont celles des 21e, 28e et 36e brigades.

Le corps d'officiers pendant l'année 1905. — D'après les *Löbell's Jahresberichte*, le nombre des lieutenants promus dans l'armée allemande (armée active) en 1905, s'élève à 946 ainsi répartis :

Infanterie	553
Cavalerie	163
Artillerie de campagne	51
Artillerie à pied	61
Pionniers	39
Troupes de communications	8
Train	12
Officiers des arsenaux et officiers artificiers	40
Construction des fortifications	19

Parmi ces lieutenants, 427 qui possédaient le certificat d' « abiturient » ont reçu un brevet antidaté.

Le corps des cadets a fourni à l'armée, 59 lieutenants, 91 enseignes et 141 enseignes caractérisés.

Pendant cette même période 907 officiers, dont 355 lieutenants en 1er et lieutenants ont quitté l'armée (111 décédés, 796 retraités, démissionnaires, etc.).

Dans la réserve, le nombre des officiers s'est accru, au cours de la même année, de 733 unités.

Les grandes manœuvres de cavalerie en 1906. — On sait que, cette année, cinq divisions de cavalerie seront constituées en vue de manœuvres spéciales (1). La *Post* (2) annonce que la division E, qui doit manœuvrer au camp d'instruction de Munster du 23 juillet au 9 août, sera renforcée par deux autres brigades, de manière à permettre l'exécution de manœuvres de corps de cavalerie. Ces brigades seraient la 17e (IXe corps) et la 19e (Xe corps). L'Empereur viendrait assister à ces manœuvres et prendrait vraisemblablement la direction du corps de cavalerie contre un ennemi marqué.

Répartition des cadets prussiens en 1906 (3). — On a incorporé, cette année, dans l'armée prussienne, 175 cadets, dont 52 comme lieutenants et 115 comme enseignes caractérisés. Ils se répartissent ainsi qu'il suit entre les différentes armes.

ARMES	LIEUTENANTS	ENSEIGNES CARACTÉRISÉS	TOTAUX
Infanterie	33	82	115
Cavalerie	9	14	23
Artillerie de campagne	11	16	27
Artillerie à pied	4	3	7
Pionniers	1	1	2
Troupes de chemin de fer	1	»	1
Totaux	59	116	175

Pour la première fois depuis longtemps, l'artillerie de campagne a de nouveau reçu un assez grand nombre de cadets; cette arme n'ayant plus autant d'officiers en surnombre, on y accepte maintenant des *Fahnenjunker*.

Ce renseignement est corroboré par les prescriptions relatives à l'effectif de sous-officiers à entretenir en sus des effectifs budgétaires (4). L'artillerie de campagne qui, autrefois, n'était pas autorisée à en posséder, pourra jusqu'à nouvel

---

(1) Voir page 395.
(2) Numéro du 6 avril 1906.
(3) D'après les *Berliner neueste Nachrichten* du 25 mars 1906.
(4) Voir page 400.

ordre en compter 1 ou 2 par régiment. On sait que ces sous-officiers remplissent les fonctions d'officier et sont payés à l'aide d'une partie des économies réalisées sur la solde des lieutenants dont le cadre présente un incomplet.

Sous-officiers en sus des effectifs budgétaires en Bavière. — Une récente circulaire ministérielle a prescrit que, dans l'armée bavaroise, le nombre des sous-officiers entretenus en sus des effectifs budgétaires pour remplir un emploi d'officier pourrait, à partir du 1er avril 1906 jusqu'à nouvel ordre, s'élever à 48 répartis ainsi qu'il suit :

CORPS D'ARMÉE	INFANTERIE ET CHASSEURS	CAVALERIE	ARTILLERIE A PIED	CORPS DES INGÉNIEURS	TRAIN
I.....	6	2	2	2	1
II.....	21	3			2
III.....	6	2			1
Totaux....	33	7	2	2	4

Transport en Chine des familles de militaires du détachement d'Extrême-Orient. — La brigade allemande d'occupation d'Extrême-Orient ayant été remplacée par un simple détachement, les dispositions prévues en 1901 pour le transport éventuel d'Allemagne en Chine des familles de militaires appartenant aux unités stationnées en Extrême-Orient ont été modifiées par une circulaire ministérielle datée du 5 mai dernier.

D'après ce document, c'est seulement une fois arrivés en Chine, et après avoir pris tous les renseignemeuts nécessaires au sujet des conditions de leur installation, que les militaires mariés du détachement d'Extrême-Orient peuvent solliciter l'autorisation de se faire suivre de leur famille. Les demandes, accompagnées de l'avis du commandant du détachement, sont transmises au Ministre de la guerre qui prononce.

Il est admis que l'autorisation ne pourra être accordée quand le militaire intéressé n'aura plus deux ans à servir en Extrême-Orient à partir de l'arrivée de sa famille.

On considère à cet égard comme membres de la famille la femme, les enfants et, s'il y a lieu, les parents qui vivaient déjà

Les grandes manœuvres de cavalerie en 190… que, cette année, cinq divisions de cavalerie sero… en vue de manœuvres spéciales (1). La *Post* (2) a… division E, qui doit manœuvrer au camp d… Munster du 23 juillet au 9 août, sera renforcée… brigades, de manière à permettre l'exécuti… de corps de cavalerie. Ces brigades seraien… et la 19ᵉ (Xᵉ corps). L'Empereur vien… manœuvres et prendrait vraisemblabl… corps de cavalerie contre un ennemi m…

Répartition des cadets pruss… poré, cette année, dans l'armée… 52 comme lieutenants et 115 c… se répartissent ainsi qu'il sui…

ARMES	[illegible]
Infanterie	[illegible]
Cavalerie	[illegible]
Artillerie de campagne	[illegible]
Artillerie à pied	[illegible]
Pionniers	[illegible]
Troupes de chemins de fer	[illegible]
Totaux	[illegible]

Pour la pre… …es billets fournis par l… pagne a de … …ocations sont accordées… cette arme … accepte m… …oit au transport gratuit de 200… …(1 mètre cube) par adulte; la qu… …nts non adultes est calculée sur le pr… …utre, l'État prend à sa charge le trans… …mille, de 2 mètres cubes de bagages d'un… …ois considérés et expédiés comme messag… Ce rens… …es faits par l'État aux familles se rendant… tives à l'… …ne sont accordés qu'une seule fois. Les inté… tifs bu… …duire un certificat médical constatant que le… n'était… …leur permet de séjourner sous un climat tropi… …ls peuvent être soumis à l'examen d'un médeci…

…euls points d'embarquement et de débarq… …au point de vue du décompte des indemnité… …haven et Hambourg d'une part, Takou d'autre p… …les chemins de fer, depuis leur domicile jusqu'… …barquement et depuis celui de débarquement jusq…

sous le même toit : cependant le Ministre se réserve le droit de décider de l'admission de ces derniers.

Le voyage peut s'effectuer soit à l'aide de billets fournis par le Ministère de la guerre et réservant le nombre de places nécessaires sur un paquebot des postes impériales, soit de toute autre manière au gré des intéressés. Dans le premier cas, les familles d'officiers et d'employés supérieurs voyagent en 1re classe, celles des sous-officiers et des employés subalternes en 2e classe; dans le second cas, le Ministre de la guerre alloue une indemnité égale au prix du passage, mais basée sur le tarif de faveur dont l'État bénéficie, et qui est payée comptant après le débarquement : toutefois, il peut être accordé une avance sur cette indemnité.

Pendant la durée du voyage par mer, les passagers ont droit aux allocutions journalières suivantes :

	1re CLASSE	2e CLASSE
Femmes et enfants au-dessus de 16 ans.....	3fr,75	1fr,875
Enfants au-dessous de 16 ans	1fr,875	1fr,25

Lorsqu'il n'est pas fait usage des billets fournis par le Ministère de la guerre, ces allocations sont accordées pour 50 jours.

Les passagers ont droit au transport gratuit de 200 kilogrammes de bagages (1 mètre cube) par adulte; la quotité concédée aux enfants non adultes est calculée sur le prix de leur billet. En outre, l'État prend à sa charge le transport, pour chaque famille, de 2 mètres cubes de bagages d'un poids quelconque, mais considérés et expédiés comme messageries.

Les avantages faits par l'État aux familles se rendant en Extrême-Orient ne sont accordés qu'une seule fois. Les intéressés doivent produire un certificat médical constatant que leur état de santé leur permet de séjourner sous un climat tropical; au besoin, ils peuvent être soumis à l'examen d'un médecin militaire.

Les seuls points d'embarquement et de débarquement admis, au point de vue du décompte des indemnités, sont Bremerhaven et Hambourg d'une part, Takou d'autre part.

Sur les chemins de fer, depuis leur domicile jusqu'au port d'embarquement et depuis celui de débarquement jusqu'à leur

lieu de destination, les familles d'officiers et d'employés supérieurs voyagent en 2e classe, celles des sous-officiers et des employés subalternes en 3e classe ; les bagages sont transportés gratuitement.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux voyages de retour de Chine en Allemagne.

Le réarmement de l'artillerie de campagne. — Le général Rohne a publié, dans les *Jahrbücher* de mai 1906, une comparaison entre l'artillerie française et l'artillerie allemande. Il y donne sur le nouveau matériel allemand C/96 *n*/A un certain nombre de renseignements qui n'ont encore fait l'objet d'aucune publication officielle et dont il ne garantit d'ailleurs pas la scrupuleuse exactitude. Mais en raison de la grande notoriété de l'auteur, ces données n'en sont pas moins intéressantes à signaler, à titre d'indication.

Le général Rohne commence par déclarer dénués de tout fondement les bruits dont la presse française s'est fait l'écho et qui sont de nature à déprécier le nouveau matériel allemand. Tels sont les renseignements relatifs au défaut d'immobilité de l'affût pendant le tir, à l'obligation de repointer la pièce après chaque coup, à la fragilité du frein et des ressorts récupérateurs, à la possibilité de mettre le feu avant la fermeture de la culasse. « Tout cela, dit-il, est de pure invention, aussi bien du reste que les renseignements analogues donnés par la presse allemande sur les prétendues défectuosités du matériel français. »

Matériel. — Le système de fermeture est un coin du dernier modèle de la maison Krupp.

Le recul du tube est limité par un frein hydraulique et des ressorts récupérateurs. « L'avantage de ce système est qu'il ne nécessite qu'une seule boîte à étoupes pour empêcher l'écoulement du liquide. De nombreux essais ont d'ailleurs montré que cet écoulement n'a pas grande importance. La rupture d'un ressort récupérateur, accident analogue à une fuite d'air dans un frein hydropneumatique, ne se produit pas aussi facilement que cette dernière et n'a pas d'inconvénient sérieux. C'est du moins ce qu'a montré une longue série de tirs exécutés avec des ressorts intentionnellement brisés au préalable. »

Le nouveau canon allemand, continue le général Rohne, ne possède malheureusement pas la ligne de mire indépendante,

bien que Krupp ait réalisé ce dispositif dans ses dernières créations avec une grande simplicité. Toutefois le dispositif de visée est très perfectionné grâce à l'adoption d'une lunette courte qui permet de pointer aussi rapidement et aussi exactement qu'avec le collimateur et donne au surplus une image plus nette, plus claire et plus agrandie.

Pour le pointage exact en direction, le tube seul tourne de quelques degrés autour d'un pivot vertical comme dans l'ancien matériel.

La mise en batterie ne nécessite pas l'opération de l'abatage.

Les boucliers sont placés en arrière de l'essieu. Ils sont plus élevés que les boucliers du canon français et se réunissent sans aucune solution de continuité au-dessus du tube. Celui-ci en émerge comme d'une embrasure. La protection du personnel est donc très complète.

La pièce pèse environ 950 kilogrammes en batterie. Le poids de la voiture-pièce avec avant-train chargé (36 coups) est de 1,770 kilogrammes environ. Avec les 5 servants assis le poids s'élève à 2,150 kilogrammes.

L'ancien caisson, provisoirement conservé, comprend un avant-train identique à celui de la pièce et un arrière-train qui contient 52 coups. Le projectile et la charge sont empaquetés comme précédemment en corbeilles contenant chacune 4 coups. « Ce procédé exige plus de place; mais il facilite le ravitaillement, surtout quand les munitions doivent être portées à bras d'homme à grande distance. »

Le tube et les munitions de l'ancien matériel étant conservés, les propriétés balistiques ne sont pas modifiées :

Le shrapnel pèse 6kg,85 et contient 300 balles de 10 grammes. Il est à chambre arrière, armé d'une fusée à double effet dont la graduation atteint 5,000 mètres. Le débouchage se fait à la main, sans correcteur automatique. Le dispositif du curseur de hausse remplace dans une certaine mesure cet appareil.

Le projectile est séparé de la charge, ce qui nuit à la facilité et à la rapidité du service de la pièce.

La vitesse initiale reste de 465 mètres.

« A ces données correspondent une tension de la trajectoire et une profondeur de la zone d'efficacité, surtout au delà de 3,000 mètres, moindres que celles du shrapnel français.

« Avec un tir exactement réglé les deux projectiles, français et allemand, ont sensiblement la même efficacité; avec des intervalles d'éclatement trop grands le projectile français a

une certaine supériorité; avec la même hauteur d'éclatement la zone d'efficacité du projectile français est plus profonde.

« La vitesse du tir est à peu près la même avec les deux matériels; elle est favorisée dans la pièce française par la réunion du projectile à la charge et par l'indépendance de la ligne de mire, dans la pièce allemande par la grande stabilité de l'affût pendant le tir(1). »

Organisation. — Sur le pied de guerre, la batterie allemande compte comme par le passé 6 pièces, 6 caissons, 5 voitures de service. Elle dispose de 780 coups, soit 130 par pièce. Avec les colonnes légères le total est de 1,132 coups par batterie, soit 188,6 par pièce.

En temps de paix, toutes les batteries à effectif faible (231 sur 574 soit 40 p. 100) ne peuvent atteler que 4 pièces. Les effectifs sont très différents suivant les batteries; mais on peut admettre comme moyenne 4 officiers, 110 sous-officiers et canonniers, 54 chevaux.

L'artillerie du corps d'armée comprend toujours 24 batteries, totalement réparties entre les deux divisions à raison d'une brigade de 2 régiments (à 6 batteries) par division. Dans la moitié des divisions 3 batteries d'obusiers légers remplacent 3 batteries de canons. Enfin 9 divisions sur 46 ont 3 batteries à cheval à la place de 3 batteries montées.

Emploi tactique. — La différence essentielle entre le règlement français et le règlement allemand c'est que ce dernier ne se contente pas de tenir prêtes à tirer le plus grand nombre possible de batteries en n'ouvrant le feu au début qu'avec le nombre de pièces strictement nécessaire à l'obtention du résultat. Le règlement allemand prescrit de mettre en action dès le début un nombre de pièces supérieur à celui de l'adversaire afin de l'écraser de suite par un feu de masse. « Cela est plus conforme à l'instinct humain : une troupe arrivée sur le champ de bataille a le désir naturel de s'employer, de venir en aide aux camarades engagés et de canonner les objectifs visibles. Mais une autre question est de savoir s'il est bon de céder à cet instinct. Si un front de 200 mètres est suffisamment battu

(1) L'auteur veut dire sans doute que les qualités balistiques de la pièce allemande étant moindres, les réactions sur l'affût y sont plus faibles. Mais il est difficile d'admettre, comme l'insinue cette phrase, que la nouvelle pièce allemande puisse posséder une plus grande stabilité pendant le tir que la pièce française.

par une seule batterie, il est douteux qu'il soit bon de le faire canonner par 3 ou 4, sous le prétexte qu'il est occupé non par une, mais par 2 ou 3 batteries ennemies. Certainement 3 batteries produiront plus d'effet qu'une seule, mais à condition que le tir soit bien réglé, et les faits prouvent que le réglage contre un but étroit est plus facilement obtenu par une seule batterie que par plusieurs.

Pour tout ce qui regarde le choix des positions (nécessité du défilement, priorité à accorder aux exigences tactiques sur les considérations techniques, etc.) et la préparation du tir, les principes des deux règlements sont en parfaite concordance.

La batterie de combat allemande compte 6 pièces et 3 caissons; ces derniers sont placés derrière l'une des pièces de chaque section. Chaque pièce dispose donc de 1/2 caisson au lieu de 1 1/2 en France : le nombre de coups par pièce est ainsi dans la proportion de 1 à 3 1/4, qui est très défavorable à la batterie allemande.

Dans l'artillerie allemande, les pourvoyeurs ne sont pas couverts, les caissons ne sont pas blindés. Il est donc de toute nécessité que l'artillerie se mette en batterie dans une position complètement couverte et qu'on réussisse à apporter sans trouble les munitions aux pièces de façon que les pourvoyeurs n'aient aucun trajet à parcourir sous le feu ennemi. « C'est seulement si ces conditions sont remplies que les batteries allemandes peuvent espérer engager le combat avec succès contre les batteries françaises. Les batteries allemandes sont ainsi forcées, bien plus impérieusement encore que les batteries françaises, d'exécuter leur mise en batterie à l'abri des vues et des coups.

« Il faut espérer, conclut le général Rohne, que la composition de la batterie de combat et la place assignée aux caissons sont des dispositions provisoires et qu'elles disparaîtront le jour où chaque pièce sera pourvue de son caisson blindé. Il faut reconnaître toutefois qu'à ce moment la batterie de combat aura un effectif de 6 pièces et 6 caissons; elle constituera une unité tactique d'autant moins maniable que les attelages comprendront seulement le quart de leurs chevaux dressés au trait. »

Méthodes de tir. — On ne sait pas encore ce que sera le règlement de tir de l'artillerie allemande après le réarmement, mais on peut considérer comme certain qu'il ne sera pas semblable au règlement français. Les prescriptions de ce dernier seraient inapplicables pour une batterie de 6 pièces, aussi pauvrement

pourvue de munitions que l'est la batterie allemande. Vraisemblablement le réglage comprendra un tir percutant exécuté avec une ou deux pièces, suivi d'un tir fusant pour le réglage des hauteurs d'éclatement. On passera ensuite au tir d'efficacité.

Instruction. — Les méthodes d'instruction allemandes diffèrent essentiellement des méthodes françaises par ce fait — tout à l'avantage des premières, dit le général Rohne — que la batterie jouit en Allemagne d'une très grande autonomie. Tandis qu'en Allemagne la batterie manœuvre toujours avec son effectif de paix, soit à l'école de batterie, soit à l'école de groupe, la règle en France est de former pour la manœuvre, avec les ressources de plusieurs unités, des batteries de combat et quelquefois des batteries sur le pied de guerre. « Quelques officiers allemands ont préconisé cette méthode, notamment le général Reichenau. On leur a répondu avec raison qu'il est funeste pour la discipline que les hommes manœuvrent chaque jour sous le commandement d'officiers différents et étrangers à leur unité, et, ce qui est plus important, que les officiers, surtout les commandants de batterie, perdent tout plaisir à leur travail s'ils ne portent pas l'entière responsabilité de la bonne tenue de leur troupe. A mon avis le mieux serait dans un moyen terme qui consisterait à donner l'instruction exclusivement dans les unités organiques, mais à constituer plus souvent que par le passé, pour les grandes manœuvres, des unités sur le pied de guerre. »

Conclusions. — « En ce qui concerne le matériel, conclut le général Rohne, l'artillerie allemande, après la transformation de son canon C/96 ne sera nullement inférieure à l'artillerie française, à la condition que ses caissons soient également blindés. Cette dernière a cependant l'avantage d'être depuis plus longtemps familiarisée avec l'emploi de son matériel et d'avoir tiré déjà toutes les conséquences du réarmement. On doit donner la préférence aux petites batteries françaises à 4 pièces, parce que cette organisation permet seule de pourvoir chaque pièce d'une quantité suffisante de munitions. La répartition de toute l'artillerie montée dans les divisions d'infanterie et la suppression de l'artillerie de corps constituent une grande supériorité pour l'artillerie allemande. Les méthodes de tir et les principes d'emploi de l'artillerie ne sont pas encore exactement fixés en Allemagne : certaines prescriptions des règlements français qui diffèrent des prescriptions allemandes sont à prendre en considération. »

D'après les derniers renseignements donnés par la presse allemande, 8 corps d'armée seraient actuellement réarmés en tout ou en partie avec le nouveau matériel. Ces corps d'armée comprendraient ceux de la frontière de l'Ouest : VIII° (Coblentz), XV° (Strasbourg) et XVI° (Metz); et les corps voisins: XIV° (Carlsruhe), XVIII° (Francfort-sur-le-Main) et XIII° (Stuttgart) ainsi que le corps de la Garde et un corps bavarois.

Essai de nouveaux uniformes. — D'après la presse allemande, les essais faits dans certains régiments avec les uniformes de la couleur grise du manteau ayant donné des résultats peu satisfaisants, de nouvelles expériences vont avoir lieu au 3° bataillon de chasseurs.

Le pantalon et la tunique seront de même couleur, 1re et 2° compagnies grisâtre, 3° et 4° gris vert; les parements et passe-poils vert clair.

Le col est un peu moins haut qu'à présent; les tresses des gradés sont plus minces. Toutes les parties métalliques, boutons, insignes... sont bronzées mat. Le shako est de même couleur que les vêtements. Tous les cuirs, dragonne, cartouchières... sont verdâtres. Les bottes sont en cuir jaune brun.

Le 5° bataillon de chasseurs, le bataillon d'instruction et un bataillon du 145° à Metz essaieront cet uniforme. Dans l'infanterie, les parements et passe-poils sont rouges.

Modification a l'équipement de la cavalerie. — Par décision ministérielle du 26 mars 1906, l'équipement de campagne de la cavalerie comprendra dorénavant le couvre-coiffure (couvre-casque, etc., suivant la subdivision d'arme), sans insigne.

Voyages d'études d'intendance. — Une décision ministérielle du 27 mars dernier a introduit dans l'armée bavaroise les voyages d'études d'intendance adoptés en 1905 dans l'armée prussienne (1).

Le but de ces voyages est de préparer le personnel de l'intendance au service qui lui incomberait en campagne ; ils sont

---

(1) Voir 1er semestre 1905, p. 449.

organisés par le chef d'état-major de l'armée dans les limites des crédits disponibles (3,000 marks).

En principe, un voyage a lieu tous les deux ans. Il est dirigé par un officier d'état-major d'une certaine ancienneté, autant que possible chef d'état-major, assisté de quatre officiers d'état-major. Y prennent part six fonctionnaires de l'intendance désignés par le Ministre de la guerre sur la proposition du chef d'état-major de l'armée, et le commandant du bataillon du train du corps d'armée dans lequel le voyage est effectué.

A la suite de chaque voyage, le directeur adresse des rapports sommaires sur la capacité des fonctionnaires de l'intendance et du commandant du bataillon du train aux supérieurs hiérarchiques dont ils relèvent (intendants ou commandant du corps d'armée).

L'ÉTUDE DES LANGUES ÉTRANGÈRES DANS L'ARMÉE. — La *Revue* a précédemment indiqué (1) les mesures prises par l'autorité militaire allemande en vue de répandre dans l'armée la connaissance des langues étrangères et de préparer, pour les besoins du temps de guerre, un personnel suffisamment nombreux, susceptible de remplir des fonctions d'interprètes, sans cependant constituer un corps spécial.

Une revue allemande, l'*Allzeit bereit*, organe des officiers des réserves, donne à ce sujet les renseignements complémentaires ci-après :

« Depuis un certain nombre d'années, l'administration militaire attache une grande valeur à l'instruction des officiers dans la connaissance des langues étrangères les plus importantes au point de vue militaire, afin de disposer, en cas de mobilisation, du plus grand nombre possible d'officiers qui, attachés aux différents états-majors, puissent être employés comme interprètes. Tandis qu'en 1893, lors du premier examen d'interprètes, une quarantaine d'officiers seulement se présentèrent pour le subir, en 1905, le nombre s'est élevé à 550. Toutefois, il est surprenant que les demandes émanant d'officiers, d'aspirants-officiers et d'employés militaires des

---

(1) Voir 2e semestre 1903, page 263. Rappelons que, chaque année, le budget de la guerre contient des crédits (121,000 francs en 1905) pour permettre à des officiers d'aller à l'étranger perfectionner leur connaissance des langues.

réserves, qui peuvent, comme ceux de l'armée active, passer cet examen, soient relativement peu nombreuses. Les officiers de réserve n'ont qu'à s'adresser à leur chef de corps, en indiquant la langue qu'ils connaissent, les autres au commandant de leur district. L'examen pour le russe et le polonais a lieu tous les ans, pour les autres langues tous les trois ans ».

ITALIE.

Le nouveau matériel d'artillerie de campagne. — Le Ministère de la guerre a fait à la Presse, au commencement d'avril 1906, le communiqué suivant :

« A la suite des expériences faites en septembre 1904 au polygone de Cirié avec un canon de 75 millimètres en acier sur affût à déformation, on eut l'idée d'examiner pratiquement s'il n'aurait pas été préférable de doter notre artillerie de campagne d'un matériel qui, tout en ayant une puissance suffisante, serait plus mobile et plus maniable. De là la décision d'expérimenter un matériel du même type, mais de 73 millimètres.

« Les expériences de roulement et de tir faites avec le matériel, d'abord isolé, puis comparé à celui de 75 millimètres déjà essayé à Cirié, permirent à la Commission permanente des Inspecteurs d'artillerie de conclure que les avantages de mobilité et de maniabilité inhérents au calibre de 73 n'étaient pas suffisants pour compenser l'infériorité de ses qualités balistiques.

« Pour cette raison et pour d'autres considérations qui, depuis 1904, n'ont fait qu'augmenter de valeur, la Commission précitée a émis à l'unanimité un avis favorable à l'adoption d'un matériel de 75 en acier, sur affût à déformation, d'un type analogue à celui expérimenté en 1904, sauf quelques modifications légères dont les expériences avaient fait ressortir l'opportunité.

« Cet avis fut appuyé par le chef d'état-major de l'armée et le Ministre a décidé, en conséquence, que la maison Krupp, conformément au contrat en vigueur, construirait et livrerait d'ici le mois d'octobre prochain une batterie du modèle définitivement adopté et qu'ensuite, on commencerait sans délai la construction sur une vaste échelle des batteries destinées à remplacer celles de 87 millimètres en bronze, modèle 80-98, encore en service.

« Ce nouveau matériel sera construit dans nos établissements militaires avec le plus large concours de l'industrie privée, afin de ne pas augmenter le personnel ouvrier de ceux-ci. Pendant ce temps, on prendra les dispositions préparatoires pour que les pièces de 75 millimètres, à affût rigide, maintenant en service, soient ultérieurement transformées en pièces du nouveau modèle, de façon que l'artillerie de campagne ait un matériel de modèle et de calibre uniques, n'utilisant qu'une seule et même munition. »

ATTRIBUTIONS DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE, DU COMMANDANT EN 2e DU CORPS D'ÉTAT-MAJOR ET DE L'OFFICIER GÉNÉRAL ADJOINT. — Un décret royal, en date du 4 mars 1906, vient de fixer les attributions du chef d'état-major de l'armée d'une manière plus précise et plus détaillée que celui du 29 juillet 1882 dont les indications étaient par trop générales et sommaires; on en donne ci-dessous les prescriptions essentielles.

Chargé de diriger toutes les études relatives à la préparation à la guerre, le chef d'état-major de l'armée arrête les bases du plan de concentration et d'opérations et donne, en conséquence, dès le temps de paix, les directives nécessaires aux commandants des grandes unités et aux autorités techniques supérieures de l'armée.

En raison de cette mission, il doit être tenu constamment au courant des vicissitudes de la politique générale du pays et a toute liberté d'entente avec les états-majors des armées des nations alliées, en vue d'assurer le meilleur emploi des forces mobilisées. Toutefois, pour tout ce qui peut être la source d'une charge pour l'État ou ce qui concerne la mobilisation et la concentration et l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, il doit suivre la ligne générale de conduite arrêtée par le Ministre.

Les questions de son ressort sont donc toutes celles qui sont relatives aux objets suivants :

a) Organisation et équipement de l'armée en temps de guerre (et par suite, instruction des troupes, service d'état-major, troupes coloniales, Croix-Rouge, etc.), mobilisation des corps et services (abstraction faite des opérations d'appel des classes);

b) Plans de concentration générale ou partielle de l'armée;

c) Installation et fonctionnement des services d'intendance pendant la mobilisation et la concentration;

d) Protection des voies ferrées et, de concert avec le département de la marine, du littoral et destruction éventuelle des voies de communication;

e) Organisation défensive de l'État.

Par suite, il appartient au chef d'état-major de rédiger et de présenter au Ministre toutes les propositions qu'il juge opportunes en vue de modifier les lois et règlements militaires, l'assiette du budget de la guerre et les bases de la préparation à la guerre; d'autre part, le Ministre doit prendre son avis sur tous les projets de loi ou de règlement concernant le recrutement du personnel et l'avancement des officiers. Le chef d'état-major est, d'ailleurs, de droit membre de toutes les commissions extraordinaires d'officiers généraux, commissions dont il peut proposer la constitution dans un but déterminé.

Enfin, il fixe l'affectation pour le temps de guerre de tous les officiers généraux.

Pour toutes les questions dont la solution nécessite la coopération des forces de terre et de mer (défense générale, expéditions d'outre-mer, organisation défensive des places maritimes), le chef d'état-major s'entend directement avec le Ministère de la marine.

Pour la rédaction des règlements d'instruction de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, il doit faire appel au concours de l'inspecteur (1) (ou inspecteur général) respectif: il le consulte également avant de régler l'emploi des crédits mis à sa disposition par le Ministre pour les manœuvres annuelles à exécuter par l'arme correspondante.

Il doit agir de même à l'égard des commandants de corps d'armée pour ce qui concerne les manœuvres et exercices d'ensemble à accomplir sous leur direction : quant aux manœuvres d'armée et aux manœuvres combinées entre l'armée et la flotte, le chef d'état-major de l'armée en a toujours la direction.

En raison de ses attributions, c'est le chef d'état-major qui fixe le sens dans lequel les troupes du génie, à l'exception des régiments de sapeurs, doivent être préparées à leur service spécial du temps de guerre; c'est également de lui que

---

(1) D'une manière générale, il peut toujours demander l'avis des commissions permanentes de l'artillerie ou du génie : quand ces deux commissions réunies tiennent une séance plénière, la présidence lui revient de droit.

dépendent l'Institut géographique militaire et l'École de guerre pour tout ce qui concerne l'impulsion à donner, soit aux travaux du premier, soit aux études et aux instructions pratiques de la seconde.

Le nouveau décret reproduit intégralement les dispositions antérieures concernant les deux emplois de commandant en 2e du corps d'état-major et d'officier général adjoint, à cette différence près qu'il n'attribue pas à un *major général*, mais à un *officier général*, la situation d'adjoint au commandement du corps d'état-major.

Ces officiers sont donc, comme par le passé, les collaborateurs du chef d'état-major, spécialisés plutôt, le premier, en sa qualité de sous-chef d'état-major de l'armée désigné, dans les études relatives à la préparation à la guerre, et le second, comme intendant général désigné (ou chef d'état-major de l'Intendance générale désigné), dans les questions concernant les différents services.

Cours de téléphonie pour l'artillerie de côte et de forteresse. — En exécution d'une décision ministérielle du 26 mars 1906, un cours de téléphonie destiné à former des instructeurs pour les corps d'artillerie de côte et de forteresse aura lieu au 3e régiment de génie (partie principale et détachements) du 15 avril au 15 mai de l'année courante dans des conditions analogues à celles arrêtées pour le cours semblable professé en 1903.

Les corps y détacheront le nombre d'officiers et de gradés indiqué par le tableau suivant.

Artillerie de côte.	1er régiment.....	2 off. subalternes	6 sergents, 9 caporaux ou élèves instructeurs de la dernière classe.
	2e —	1 off. subalterne par groupe.	2 hommes de troupe par compagnie.
	3e —	—	4 sous-officiers.
	Groupe de Sardaigne	1 off. subalterne.	2 hommes de troupe par compagnie.
Artillerie de forteresse	1er régiment.....	1 off. subalterne par groupe.	2 hommes de troupe par compagnie.
	2e —	—	—
	3e —	2 off. subalternes	4 sous-officiers.
	Groupe de Mantoue (Cies d'ouvriers)..	1 off. subalterne.	2 hommes de troupe par compagnie.

Suppression des changements de garnisons. — Donnant satisfaction aux désirs exprimés à plusieurs reprises dans les milieux parlementaires et, en particulier, par le général Marazzi, député et sous-secrétaire d'Etat à la guerre actuel, le Ministre de la guerre a posé définitivement en principe, par décision du 17 avril 1906, que les corps de troupe auraient désormais des garnisons permanentes. Comme conséquence de cette décision, certains crédits seront mis à la disposition des commandants de corps d'armée, pour leur permettre de créer dans les corps des écoles et des salles de réunion pour caporaux et soldats, et d'améliorer l'installation des infirmeries régimentaires.

Adoption d'un nouveau « couvre-canon » pour le fusil modèle 91. — Une décision du 19 avril 1906, a rendu réglementaire, pour le fusil modèle 1891, un nouveau « couvre-canon », différant de l'ancien par sa plus grande longueur, qui lui permet de dépasser la grenadière, et par suite d'être maintenue par celle-ci sur le canon. Les couvre-canons ancien modèle, des armes en service, ne seront remplacés qu'après usure.

Ve concours général du « Tir à la cible national ». — Le Ve concours général du « Tir à la cible national » aura lieu à Rome, du mois de mai au mois de juillet 1907 (Décret royal du 11 mars 1906).

Commission technique d'études sur l'éducation physique dans l'armée. — Depuis une dizaine d'années surtout, on tend de plus en plus en Italie à reconnaître la place prépondérante que les exercices physiques doivent tenir dans l'éducation du jeune homme et, en particulier, du jeune soldat. Cette tendance, qui s'est déjà manifestée par le groupement des sociétés de gymnastique du royaume en une « Fédération gymnastique italienne », vient de s'affirmer encore par la création au Ministère de la guerre (Décret du 18 février 1906), d'une « Commission technique d'études sur l'éducation physique dans l'armée ».

Cette Commission, qui comprend des membres civils (entre autres, le président de la Fédération de gymnastique) et des

membres militaires, est présidée, à ses débuts, par le sénateur Taverna, lieutenant général dans la réserve : elle doit être consultée sur toutes les questions d'éducation physique à traiter par le Ministère de la guerre et peut même être chargée par celui-ci d'étudier et de résoudre les problèmes posés à ce sujet.

Changements de corps ou de résidence pour convenances personnelles. — Affectations en cas de promotion. — D'après les prescriptions jusqu'alors en vigueur, les officiers italiens n'étaient pas autorisés à adresser des demandes de changement de corps ou de résidence pour convenances personnelles. Par une mesure bienveillante, qui sera certainement accueillie avec reconnaissance dans l'armée, le Ministre a décidé, à la date du 10 mars 1906, que ces demandes seraient dorénavant admises à toute époque de l'année, pourvu que les officiers dont elles émanent eussent au moins 4 ans de présence dans leur corps ou service : la mutation prononcée dans ces conditions ne donnera droit, il est vrai, à aucune indemnité ni pour l'officier, ni pour sa famille. Par contre, les chefs de corps ou service ont le droit de proposer pour un déplacement les officiers qui ont 2 ans de présence, ou, en cas de circonstances exceptionnelles dont ils restent juges, ceux qui ont une durée de séjour encore moindre, lorsque l'intérêt des officiers exige leur éloignement d'une garnison.

D'autre part, les officiers inscrits sur le tableau d'avancement avaient déjà le droit d'exposer dans une demande spéciale leurs préférences sur la destination à recevoir au moment de leur promotion : cette latitude a été étendue, par la même décision, aux officiers qui, par suite d'une mutation indépendante de leur volonté, sont appelés à changer de résidence à date fixe.

Bien entendu, ces demandes ou propositions sont adressées au Ministre par la voie hiérarchique, et les autorités chargées de la transmission doivent y porter leur avis motivé sur la suite à y donner.

Adoption d'un pistolet automatique pour les officiers. — Une décision ministérielle du 26 mars 1906 a rendu réglementaire pour tous les officiers un pistolet automatique dénommé « pistolet automatique Glisenti », se chargeant à

l'aide d'un chargeur à 8 cartouches, se portant, comme le revolver modèle 89, dans un étui suspendu à la ceinture et muni du même cordon que le précédent modèle.

Ce pistolet ne sera mis en distribution qu'à partir de 190

Port des gants dans l'armée. — Une décision ministérielle du 31 mars 1906, portant modification aux prescriptions antérieures et, en particulier, à celles de la décision du 13 janvier 1906 (1), a supprimé les gants dans le service pour les caporaux et soldats, et réglé de la façon suivante le port des gants par les militaires de tous grades, les carabiniers, hommes de troupe exceptés (2).

1° *Officiers.* — En grande tenue et en tenue ordinaire, gants de peau chamoisée ou glacée, de couleur noire pour les bersagliers (3), blanche pour tous les autres officiers.

En petite tenue et en tenue de campagne, gants analogues, mais de couleur marron, pour tous les officiers.

2° *Sous-officiers.* — En grande tenue, gants de peau chamoisée, de couleur noire pour les bersagliers, blanche pour tous les autres sous-officiers.

En tenue ordinaire et en tenue de marche, gants analogues, de couleur marron, pour tous les sous-officiers.

3° *Caporaux et soldats.* — Dans le service, pas de gants, sauf en hiver et dans certaines garnisons du Nord, où le commandant d'armes peut éventuellement prescrire le port de gants de laine spéciaux.

Hors du service, autorisation de porter des gants de couleur marron.

Quel que soit leur grade, les militaires, autres que les caporaux et soldats, doivent toujours, dans le service, porter les gants complètement enfilés ; hors du service, il est permis à tous les militaires de tenir simplement leurs gants à la main.

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 410.

(2) Rien n'est changé pour ceux-ci aux prescriptions en vigueur.

(3) En dehors du service, les bersagliers peuvent faire usage de gants blancs dans ces deux tenues.

PORTUGAL.

Formation d'un nouveau Ministère. — Le Ministère Luciano de Castro ayant été remplacé par un nouveau Ministère Hintze Ribeiro, le portefeuille de la guerre a été confié le 20 mars 1906 au général Pimentel Pinto, qui en était déjà titulaire dans le précédent Ministère Ribeiro.

RUSSIE.

Nomination des capitaines au grade de lieutenant-colonel. — Jusqu'à présent les capitaines russes des corps de troupe ne pouvaient être nommés au grade supérieur de lieutenant-colonel (le grade de chef d'escadron ou de bataillon n'existe pas en Russie) que s'ils avaient moins de 50 ans d'âge (et remplissaient d'ailleurs les conditions voulues d'instruction et de santé).

Un prikaz n° 107 de 1906 vient de supprimer cette limite, ce qui permettra à ces officiers d'être nommés au grade supérieur jusqu'à 53 ans (limite d'âge du service actif des capitaines, à laquelle ils doivent prendre leur retraite).

La guerre de Mandchourie a en effet montré pratiquement que la majeure partie des capitaines étaient aptes à remplir, souvent brillamment et même après 50 ans, les fonctions du grade supérieur aussi bien en Europe qu'aux armées de Mandchourie. La pénurie des cadres existants et l'éloignement rendirent en effet impossible le remplacement immédiat au cours des opérations par des officiers venus d'Europe.

Transformations du groupe de Crimée en régiment de cavalerie. — Un prikaz n° 114 du 24 février/9 mars 1906 ordonne la transformation en un régiment à 6 escadrons du groupe de Tartares de Crimée qui comptait 3 escadrons seulement.

Le nouveau régiment aura même composition et effectif qu'un régiment de dragons.

L'augmentation du nombre de Tartares Nogaïs appelés à servir dans ce corps devant être progressive, l'effectif normal ne sera atteint qu'en 1908.

Suppression des congés pour travaux libres. — Jusqu'à présent une partie des hommes de troupe était normalement envoyée en congé pour travaux libres, de préférence après les rassemblements d'été.

Un prikaz n° 23 du 13/26 janvier 1902 vient de supprimer ces congés pour les troupes de toutes armes.

Effectif des stations de télégraphie sans fil. — Un prikaz n° 19 du 11/24 janvier 1905 fixe ainsi qu'il suit l'effectif des stations de télégraphie sans fil de Saint-Pétersbourg et de Viborg :

Deux officiers (dont un capitaine chef de station) et 15 hommes de troupe.

Remaniement des circonscriptions militaires en Sibérie. — Un ukase du 26 décembre 1897/7 janvier 1898 avait créé la circonscription militaire de Sibérie (1) qui avait son siège à Omsk et qui comprenait les provinces de Tobolsk, Tomsk, Yenisseisk et Irkoutsk ainsi que les territoires d'Akmolinsk, Semipalatinsk et Yakoutsk (5,800 kilomètres de longueur environ entre le sud du territoire d'Akmolinsk et la baie de Tchaoun sur la mer Arctique). Un autre ukase du 30 juillet/12 août 1903 avait créé ensuite une lieutenance impériale d'Extrême-Orient (2) comprenant les territoires situés à l'est du Baïkal (5,200 kilomètres de la pointe sud du Kvantoun au détroit de Behring).

Un ukase du 17/30 mars 1906 modifie ces dispositions et supprime la circonscription militaire de Sibérie en créant : *a*) la *circonscription militaire d'Irkoutsk*, comprenant les provinces d'Irkoutsk et de Yenisseisk ainsi que les territoires de Yakoutsk et du Transbaïkal ; le général gouverneur d'Irkoutsk prendra en outre le titre de commandant des troupes de la circonscription militaire d'Irkoutsk. *b*) la *circonscription militaire d'Omsk*, comprenant les provinces de Tobolsk et de Tomsk ainsi que les territoires d'Akmolinsk et de Semipalatinsk.

La lieutenance impériale ayant été déjà supprimée en fait par le rattachement des affaires civiles et diplomatiques aux

---

(1) Voir, 1er semestre 1898, p. 369.
(2) Voir, 2e semestre 1903, p. 350.

ministères compétents réalisé au mois d'août 1905 (1), il ne subsiste plus en Extrême-Orient que la *circonscription militaire de l'Amour* qui, réduite au territoire de l'Amour et à la province maritime, forme le gouvernement général de l'Amour.

Organisation générale des unités de mitrailleuses en Russie. — La Russie, qui possédait 7 compagnies de mitrailleuses (à 8 pièces) au début de la guerre russo-japonaise, a été amenée rapidement à augmenter le nombre de ces unités.

Un prikaz n° 552 du 13/26 septembre 1904 (2) spécifiait qu'il y en aurait en principe une par division d'infanterie (ou brigade de tirailleurs).

Depuis lors de nombreuses compagnies de mitrailleuses (attelées ou sur bâts) ont été créées ainsi que des détachements à cheval de mitrailleuses (à 6 fusils mitrailleuses) pour les divisions de cavalerie.

L'organisation générale des compagnies ayant été décrite précédemment (1), nous nous bornerons à ajouter ici quelques renseignements complémentaires les concernant.

Le poids de la mitrailleuse Maxim et de son affût portant un bouclier (compagnies attelées) est de 220 kilogrammes. Elle se charge au moyen de rubans en toile (3) portant chacun 450 cartouches. La portée limite permise par la hausse est de 2,800 pas (1,960 mètres). L'approvisionnement en cartouches est de 6,000 coups par mitrailleuse. La vitesse maxima du tir est de 600 coups par minute.

Les compagnies attelées peuvent se déplacer au pas (5 kil. 300 à l'heure), au trot (4) (12 kil. 700) ou en alternant les allures (7 à 8 kil.). Quand on prend le trot, les 3 servants montent sur le coffre de l'avant-train qui porte également le conducteur de la pièce (attelée à 2 chevaux).

Dans les compagnies sur bâts, la mitrailleuse et son trépied pèsent 48 kilogrammes; il n'y a pas de boucliers et la hauteur totale au-dessus du sol ne dépasse pas 0 m. 71.

---

(1) Voir 2e semestre 1905, p. 294.

(2) Voir 2e semestre 1904, page 544.

(3) D'après des renseignements de presse, les rubans métalliques employés par les Japonais seraient préférables.

(4) En principe, les 8 pièces constituent la batterie de tir; les autres voitures marchent au train de combat (dvoukolkas à munitions) ou au train régimentaire (autres voitures).

Ces dernières compagnies ne peuvent se déplacer qu'au pas (4 kil. à l'heure). Elles sont moins mobiles que les compagnies attelées, mais leur matériel peut être amené (à bras au besoin) partout où un homme isolé peut passer.

Trois prikaz (nos 560 de 1905, 138 et 174 de 1906) font connaître qu'il a été créé 3 nouvelles compagnies de mitrailleuses pour les 3 divisions du corps de la garde, 3 autres compagnies pour les 3 divisions du corps de grenadiers, 1 compagnie dans chacune des 13e, 14e, 20e, 21e, 34e divisions ainsi que dans les divisions des grenadiers du Caucase, la brigade de tirailleurs de la garde et les 1re et 2e brigades de tirailleurs du Caucase; il a été créé 2 compagnies dans chacune des 1re, 2e et 5e brigades de tirailleurs, soit en tout 21 compagnies nouvelles.

Par contre, les compagnies des 8e et 10e divisions (affectées à Vladivostok) ont été supprimées (la 10e division est supprimée elle-même aussi) et un prikaz 138 de 1906 a prescrit de supprimer également deux détachements de mitrailleuses qui avaient été formés à l'École de tir des officiers (1) pour être dirigées sur l'Extrême-Orient; toutefois l'École conservera le matériel d'un de ces détachements.

Les détachements à cheval de mitrailleuses constitués en principe à raison d'un par division de cavalerie sont armés de 6 fusils-mitrailleuses. Ce fusil du système Madsen, pesant 8 kil. 200 gr., est porté dans un étui fixé à la selle et se charge au moyen d'un magasin contenant 25 cartouches. Le tir est automatique, mais un dispositif spécial permet de tirer coup par coup.

Pour ouvrir le feu, le cavalier saute de cheval, retire le fusil de son étui, dispose le magasin, met la crosse à l'épaule et pose le canon sur un appui préparé pour lui.

Le magasin de 25 cartouches est épuisé en deux secondes: on peut tirer au maximum 200 coups par minute (mais dans la pratique on ne dépasse guère 120 ou 150). Chaque bât pèse chargé 112 kilogrammes et porte 96 magasins (2,400 cartouches): le mitrailleur dispose en outre d'une réserve de 200 à 300 cartouches.

Un détachement à cheval comprend 1 officier et 30 hommes de troupes comptant dans l'effectif d'un des régiments de la division, dont l'effectif est simplement augmenté de 3 sous-

---

(1) Voir, *Revue militaire de l'étranger*, 2e semestre 1898, page 271, l'organisation générale de cette école.

officiers, un conducteur et 3 chevaux de bât portant les munitions.

Les hommes de troupe sont armés de fusils et de sabres; chaque détachement se fractionne en 3 sections de 2 mitrailleuses chacune.

La vitesse de marche de ces détachements est la même que celle de la cavalerie. Un prikaz n° 137 de 1906 fait connaître qu'il existait 24 détachements de ce genre dans les régiments de la cavalerie régulière et que 11 détachements similaires organisés dans les troupes cosaques du Don, d'Orenbourg et de l'Oural devaient être dissous, leur matériel devant être affecté à d'autres unités à désigner par les soins de l'état-major général. Il y aura donc prochainement environ 35 (24 + 11) détachements.

Le général inspecteur de la cavalerie est d'ailleurs chargé de préparer l'organisation définitive de ces détachements en tenant compte des enseignements de la guerre. Il semble qu'aucun des détachements constitués pendant la guerre ne soit arrivé en Mandchourie avant la bataille de Moukden.

D'après une brochure du lieutenant-colonel Anisimov (1), l'expérience aurait montré que la mitrailleuse sur affût peut ouvrir le feu avec un plein succès :

a) Contre des chaînes de tirailleurs et des soutiens, jusqu'à 1,500 pas (1,050 mètres),

b. Contre des formations déployées à rangs serrés d'infanterie et de cavalerie jusqu'à 2,000 pas (1,400 mètres).

c. Contre des batteries, des colonnes d'infanterie et de cavalerie à découvert et contre des groupes d'états-majors jusqu'à la limite de la hausse (2,800 pas ou 1,960 mètres).

Quant au fusil-mitrailleuse, sa dispersion étant plus grande que celle des mitrailleuses sur affût, on ne peut tirer utilement avec lui que sur des buts profonds.

Le réglage se fait, soit en cherchant une fourchette comme dans l'artillerie, soit en partant d'une hausse courte pour amener progressivement la gerbe au pied du but. On passe au tir d'efficacité le plus tôt possible.

Il convient de n'ouvrir le feu que sur des buts réellement favorables et de conserver l'énergie des servants et l'approvisionnement en cartouches pour le moment où l'ennemi arrivera

---

(1) *Les Mitrailleuses* (cours des Écoles militaires et des Écoles de younkers). Tchougouiev, 1906.

aux distances rapprochées (600 à 800 pas, soit 420 à 560 mètres).

Dans l'offensive, les seuls types pratiques de mitrailleuses sont, d'après le lieutenant-colonel Anisimov, la mitrailleuse sur bât ou le fusil-mitrailleuse qui peuvent seuls parvenir près de l'ennemi en raison de leur mobilité, de leur légèreté et de l'objectif restreint qu'elles présentent à l'ennemi.

D'après un projet mentionné par le *Rousski Invalid* (n°s 78 et 94 de 1906), les commandants d'unités de mitrailleuses seraient préparés par les soins de l'École de tir des officiers, qui donnerait également un enseignement spécial à un certain nombre d'hommes de troupe destinés à être instructeurs.

Réduction de la durée du service actif. — Deux rescrits impériaux du 7/20 mars 1906 publiés par le *Rousski Invalid* (n°s 53 et 56 de 1906), modifient comme il suit la durée du service militaire en Russie.

En vue d'alléger les charges militaires de la population de l'Empire, la durée de service effectif dans les troupes de terre est fixée dorénavant à :

3 ans pour l'infanterie et l'artillerie montée,

4 ans pour les autres troupes.

En outre, la réserve sera divisée en deux catégories, les plus jeunes classes étant destinées à compléter les troupes de campagne, et les classes anciennes devant autant que possible être affectées aux troupes de réserve et aux organes de l'arrière.

Pour l'armée de mer, la durée du service sera réduite à cinq ans et les réservistes seront également répartis en deux catégories suivant leur âge.

Les rescrits précités prescrivent de prendre les mesures nécessaires pour faire sanctionner ces dispositions par la voie législative de manière qu'elles puissent s'appliquer dès cette année.

Toutefois, d'après une note publiée par le *Rousski Invalid* (n° 68), l'application de ces mesures serait progressive, afin de ne pas créer d'à-coup en renvoyant en même temps deux classes qui renferment les deux tiers des sous-officiers.

On augmentera donc peu à peu pendant trois années le contingent appelé et l'excédent des classes anciennes ne sera libéré que successivement.

En 1906, par exemple, on libérera dans l'infanterie et l'artillerie montée les hommes du contingent de 1902 et environ le tiers du contingent 1903, etc.

Pour la flotte, toutefois, il est probable que la réduction (de 7 à 5 ans) pourra être complètement réalisée dès cette année, en raison de la diminution du nombre des navires armés.

Rappelons que le service militaire, qui durait autrefois toute la vie, fut réduit à 25 ans en 1796; puis, en 1834, on envoya en congé illimité les 5 classes les plus anciennes, ce qui fut la première application du système des réserves en Russie.

A la fin de la guerre d'Orient (1856), la durée du service militaire fut réduite à 15 années, dont 12 ans de service actif et 3 dans la réserve, et plus tard respectivement 10 ans et 5 ans. Mais, en fait, avant l'introduction du service obligatoire en 1874, le service actif réel sous les drapeaux ne durait que 7 ans environ et pendant le reste des 10 ans de service actif les hommes étaient envoyés en congé temporaire.

En 1874, la durée de service fut fixée à 15 ans dont 6 effectifs et 9 dans la réserve, mais, en raison du développement des méthodes d'instruction, on réduisit ensuite la durée du service actif à 5 ans. Par contre, on augmenta de 3 ans le nombre des classes de réservistes mises à la disposition du ministre, ce qui donnait un total de 18 classes au lieu de 15.

Peu à peu on en vint à envoyer en congé les hommes de l'infanterie, au cours de leur quatrième année de service, de sorte qu'en tout le fantassin servait dans ces derniers temps 3 ans et 10 mois (au lieu de 5 ans).

La mesure nouvelle adoptée permettra d'améliorer la composition des unités actives en cas de guerre, au moyen de réservistes plus jeunes, et d'augmenter le nombre total des hommes instruits, relativement restreint en Russie.

Réintégration des officiers rentrant de captivité. — Un prikaz n° 68 du 27 janvier/9 février 1906 prescrit de prendre à l'égard des officiers rentrant de captivité les mesures indiquées ci-après :

1° Les officiers qui ont été faits prisonniers alors qu'ils étaient blessés et incapables de se défendre en raison de leurs blessures seront réintégrés dans les corps où ils servaient.

2° Les officiers qui ont été faits prisonniers, alors qu'ils étaient simplement contusionnés ou même non blessés, compteront dans les corps où ils servaient antérieurement, mais à la condition expresse de l'assentiment de tous les offi-

ciers de ce corps; ils seront au préalable détachés dans les directions militaires locales. En cas de non-acceptation par le corps d'officiers, les officiers rentrant de captivité seront exclus du servive par voie disciplinaire; ils toucheront toutefois leur solde et leur indemnité de logement pour la durée de leur détachement dans les directions militaires locales.

3° Les généraux et les chefs de corps qui ont été faits prisonniers, doivent, en outre (qu'ils aient été pris blessés, contusionnés ou sans blessures), à leur retour de captivité, être affectés à leur arme et détachés pendant un an dans les états-majors des corps d'armée correspondants, afin qu'au cours de cette année, il soit procédé, par les soins du commandant du corps d'armée, à une enquête détaillée sur toutes les circonstances de leur capture. Le résultat de cette enquête sera soumis à l'Empereur avec l'avis du Ministre de la guerre. Pendant la période où ils seront détachés auprès des états-majors de corps d'armée, ils toucheront la solde et l'indemnité de table.

4° Les règles précitées ne concernent pas les cadres de l'ancienne garnison de Port-Arthur.

Création d'un bataillon de chemin de fer au Caucase. — Un prikaz n° 157 du 8/21 mars 1906 prescrit de former un 1er bataillon de chemin de fer du Caucase à 4 compagnies. Il sera à l'effectif de guerre de 25 officiers, 5 fonctionnaires classés, 1,112 hommes de troupe (dont 67 non combattants); toutefois, en ce qui concerne les chevaux, il n'en aura, en temps de paix, que 10 (au lieu de l'effectif du temps de guerre qui est de 85).

Boussoles et jumelles dans les corps de troupe. — Un prikaz n° 146 du 5/18 mars 1906 prescrit les dispositions suivantes relatives aux boussoles et aux jumelles à employer dans les corps de troupe.

La boussole fera dorénavant partie de la tenue de campagne des officiers, des feldvebels (vakhmistres), sous-officiers (feuerverkers) et éclaireurs (okhotniki) de toutes armes. Celles destinées aux hommes de troupe seront achetées sur les fonds des corps.

Quant aux jumelles de troupe, tous les cours actifs, de réserve ou de forteresse (à l'exception des troupes de l'artillerie et du génie) devront en posséder au compte de l'État : 6 par compagnie (1 pour le feldvebel, 4 pour les sous-officiers de sec-

tion et 1 pour un éclaireur) et 13 par escadron ou sotnia (1 pour le vakhmistre, 11 pour les autres sous-officiers et 1 pour un éclaireur).

Les jumelles que les corps possédaient déjà pour les officiers (20 par régiment d'infanterie et 16 par régiment de cavalerie), entreront dans les fixations ci-dessus, et les jumelles manquantes seront achetées dans un délai de 5 années par les soins des corps.

Les officiers d'infanterie et de cavalerie devront se procurer dorénavant leurs jumelles au moyen de l'indemnité de 300 roubles (732 francs) qui leur est allouée à leur sortie des écoles militaires ou des écoles de younkers pour leur habillement, leur équipement et leur armement, ou au moyen de l'indemnité d'entrée en campagne s'ils sont officiers de réserve.

Il est vrai que le prikaz précité ne leur impose pas l'obligation d'être pourvus d'une jumelle, mais d'après une note publiée par le *Rousski Invalid* (n° 70 de 1906), le commandement local obligerait déjà tous les officiers des corps de troupe à acheter des jumelles à leurs frais.

Le choix des modèles de boussoles et de jumelles destinées à la troupe est laissé à l'appréciation des corps.

Toutefois l'école de tir des officiers est chargée, de concert avec la section de géodésie, d'examiner les modèles existants et de faire connaître, au moyen d'avis publiés dans les circulaires de l'état-major, les prix et les avantages des divers modèles qui pourraient convenir pour les officiers et pour les hommes de troupe.

En ce qui concerne l'artillerie, les corps de cette arme sont pourvus de jumelles, d'après des instructions spéciales émanant de la direction générale de l'artillerie.

Quant aux troupes du génie, il n'est apporté aucune modification aux dispositions en vigueur, d'après lesquelles les bataillons du génie sont pourvus aux frais de l'État, de jumelles pour les officiers (6 pour un bataillon de 4 compagnies, par exemple).

Fonctions de l'inspecteur général de l'infanterie. — Un prikaz n° 39 du 21 janvier/3 février 1906 précise les fonctions de l'inspecteur général de l'infanterie dont l'emploi a été rétabli le 15/28 juin 1905 (1).

---

(1) Voir 2e semestre 1905, p. 202.

Il doit surveiller toutes les branches de l'instruction des corps de troupe d'infanterie (actifs, de revue ou de milice ainsi que le bon entretien de l'armement et des munitions dans ces corps.

Il est nommé par l'Empereur et a sous ses ordres l'École de tir des officiers et le polygone pour armes portatives. Il jouit des prérogatives d'un général commandant de circonscription militaire.

Il doit :

a) Veiller à l'uniformité de l'application des règlements et instructions de toute espèce dans l'infanterie.

b) Rechercher les perfectionnements à apporter aux règlements de manœuvres et aux instructions.

c) Contribuer à répandre dans les corps d'infanterie les connaissances théoriques et pratiques nécessaires.

d) Inspecter le tir dans les troupes d'infanterie.

e) Vérifier l'état de l'armement et des munitions dans ces mêmes troupes.

f) Diriger les travaux de l'École de tir des officiers et du polygone pour armes portatives.

Il examine tous les perfectionnements proposés concernant le tir, quel qu'en soit l'auteur; après avoir obtenu l'approbation du ministre, il arrête, de concert avec les directions du ministère, les expériences à exécuter relatives au tir.

Il soumet au ministre les mesures à prendre pour la mise à exécution des dispositions relatives à l'instruction et à l'éducation des troupes d'infanterie.

Il inspecte personnellement et à toute époque de l'année, après entente avec les commandants des circonscriptions militaires, les troupes d'infanterie en ce qui concerne les points indiqués plus haut et il leur laisse un ordre d'inspection (toutefois l'inspection du tir n'a lieu qu'à la fin de l'instruction du tir quelle qu'en soit l'époque).

Il examine personnellement (ou au moyen de ses adjoints) l'état de l'armement et des munitions des corps d'infanterie et il reçoit les comptes rendus des officiers inspecteurs d'armes des corps d'infanterie.

Il adresse le résultat de ses inspections au ministre de la guerre qui le présente à l'Empereur.

Le personnel de l'inspection comprend 1 général inspecteur (général ou général-lieutenant), 4 généraux de brigade adjoints, 1 aide de camp (officier supérieur ou subalterne), 2 officiers supérieurs, 1 officier subalterne, 4 secrétaires.

Comme conséquence de ce qui précède, l'emploi d'inspecteur du tir des corps de troupe est supprimé.

Suppression de régiments de tirailleurs de Sibérie orientale. — Une note publiée par le *Rousski Invalid* (n° 70 de 1906) fait connaître que les régiments de la 10e division de tirailleurs de Sibérie orientale (nos 37, 38, 39, 40) ont été licenciés ainsi que les états-majors et l'artillerie de cette division et le 41e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale.

Ces unités avaient été créées par le commandant en chef en Extrême-Orient pour compenser la perte des deux divisions similaires (4e et 7e) faites prisonnières à Port-Arthur.

Depuis la conclusion de la paix, ces dernières unités ont été reconstituées et il a été jugé nécessaire de supprimer par raison d'économie les unités qui les remplaçaient provisoirement et qui étaient en général affectées à la place de Vladivostok.

Résumé des travaux de la Croix-Rouge et du service de santé russes. — Un ordre du général Linievitch, commandant en chef en Extrême-Orient, daté du 3/16 février 1906, résume ainsi qu'il suit les travaux de la Croix-Rouge russe et du service de santé militaire russe pendant la guerre.

a) *Croix-Rouge russe* (1). — La Société de la Croix-Rouge russe a terminé ses opérations en Extrême-Orient, et ce n'est qu'en voyant les résultats de son activité qu'on peut se rendre compte de son travail, colossal et varié, qui n'avait jamais été aussi considérable depuis que la Croix-Rouge existe.

Pendant cette campagne, la Croix-Rouge et les établissements fonctionnant sous son drapeau (c'est-à-dire ceux qui étaient organisés par la noblesse, les zemstvos et des particuliers) ouvrirent 158 lazarets, 16 hôpitaux de campagne, et 35 points d'alimentation et de secours médicaux (dont 17 furent installés par les zemstvos), plus 22 détachements et convois volants qui travaillèrent sur la position de combat.

Les renseignements fournis par la Croix-Rouge montrent qu'elle a reçu dans ces lazarets 115,000 hommes de troupe et 4,700 officiers; ses points d'alimentation ont distribué en 1904,

---

(1) Voir, 2e semestre 1904, p. 463 et 537, le rôle des divers organes de la Croix-Rouge et leur mode de fonctionnement.

des aliments à 200,000 hommes, et ses trains sanitaires ont transporté plus de 78,000 hommes.

En ce qui concerne le service des évacuations, la Croix-Rouge est également venue en aide au ministère de la guerre, en organisant 40 trains sanitaires admirablement installés et en formant en outre 23 trains sanitaires auxiliaires au moyen de wagons calfeutrés (non compris le train sanitaire calfeutré de la noblesse, contenant 240 couchettes et un wagon d'opérations).

Les détachements volants de la Croix-Rouge ont été reconnus à l'usage comme des éléments tout à fait indispensables: grâce à leur mobilité et à leur faculté de se multiplier avec rapidité, il fut possible d'en doter les petits corps indépendants, qui, envoyés en reconnaissance, se trouvaient séparés des grosses unités pourvues d'un service sanitaire régulier.

La Croix-Rouge pénétra jusqu'en Corée et dans l'île de Sakkaline où ses détachements volants opérèrent dans des conditions très pénibles. Au Japon, elle prêta également son concours matériel et médical pour le rapatriement des prisonniers blessés et malades. Sur mer, elle organisa les hôpitaux flottants *Orel* et *Mongolia*.

Au cours de la campagne, la Croix-Rouge perdit, par suite de décès pour causes diverses : 1 fondé de pouvoirs, 7 médecins, 14 sœurs de charité, 5 étudiants, 4 feldchers et 31 infirmiers.

b) *Service de santé militaire.* — Pendant la campagne, le service de santé militaire fit fonctionner sur le théâtre des opérations dans la circonscription de l'Amour et sur les derrières : 113 hôpitaux mobiles, 63 mixtes, 4 de forteresse, 41 de réserve, 6 locaux, plus 35 lazarets divisionnaires.

Il fut constitué pour le service de l'évacuation des malades et des blessés, 48 trains sanitaires militaires non compris les trains spéciaux temporaires organisés au moyen de wagons calfeutrés.

Pour transporter les malades et les blessés depuis les établissements jusqu'aux trains sanitaires, on forma 5 transports de voitures à 2 roues (dvoukolka), plus un certain nombre de demi-transports : 24 attelés avec des dvoukolkas, 11 sur bât et 2 constitués avec des arbas.

En outre, pour assurer l'exécution des mesures sanitaires diverses et des désinfections et empêcher l'apparition de maladies contagieuses, on forma 5 détachements sanitaires volants et 24 détachements de désinfection.

Il passa dans les hôpitaux militaires environ 10,000 officiers malades et 3.400 blessés, plus 300,000 hommes de troupe malades et 110,000 blessés.

Il fut évacué par les trains sanitaires 7,356 officiers malades et 3,615 blessés, plus 211,953 hommes de troupe malades et 119,762 blessés.

D'après le compte rendu présenté au général Linievitch, le nombre des morts est égal à 2 p. 100 du nombre des malades; pour les maladies contagieuses en particulier, le nombre des morts est de 10 p. 100; le nombre des amputés pour toute la campagne est légèrement supérieur à 1 p. 100 du nombre total des blessés.

Les chiffres qui précèdent montrent l'importance du travail soutenu qui a incombé au personnel du service de santé militaire qui s'est distingué particulièrement dans les hôpitaux de l'avant et dans les corps de troupe où il fallait travailler dans les conditions de temps et d'emplacements les plus défavorables.

Afin d'opérer le triage des malades et des blessés et d'assurer leur évacuation, on organisa deux commissions d'évacuation, l'une de l'avant, l'autre de l'arrière, cette dernière ayant une section à Tchita; une seconde commission d'évacuation fonctionna en outre à Nikolsk-Oussouriiski, du côté de la Province Maritime. C'est surtout aux deux premières qu'incomba un travail extrêmement pénible et tendu pour les évacuations au moment des combats.

Le général Linievitch adresse ensuite ses remerciements à tout le personnel en commençant par le général-lieutenant Trepov, chef du service de santé aux armées de Mandchourie.

Un télégramme du général-lieutenant Grodekov, commandant des troupes en Extrême-Orient, fait connaître qu'à la date du 1/14 mars 1906, il restait dans les établissements sanitaires d'Extrême-Orient 11,769 malades (dont 439 officiers et 11,330 hommes). Il y avait sur ce nombre 1,032 cas de maladies contagieuses; typhus abdominal 191, dysenterie 25, peste sibérienne 84, érysipèle 41 et scorbut 383, plus quelques cas isolés de maladies infectieuses.

Ajoutons que, d'après les *Novoie Vremia* du 8 avril 1906, les pertes totales en officiers de l'armée russe pendant toute la campagne seraient les suivantes pour les armées de Mandchourie (non compris la garnison de Port-Arthur à laquelle se rapportent les chiffres entre parenthèses) : tués 709 (139), blessés 3,325 (179), contusionnés 758 (*) disparus 251 (13), pri-

sonniers 304 (322), morts par suite de maladie 47 (17), morts par suite de blessures 155 (52), soit au total 5,549 (722). En additionnant les deux derniers chiffres 5,549 et 722, le total général des pertes en officiers serait de 6,271, sur un effectif approximatif de 20,500 officiers (1).

BIBLIOGRAPHIE

VIERTELJAHRSHEFTE FÜR TRUPPENFÜHRUNG UND HEERESKUNDE (Fascicules trimestriels concernant la conduite des troupes et les sciences militaires), publication de la 1re section historique du Grand État-Major prussien. — Berlin, Mittler und Sohn.

IIIe année (1906). 2e fascicule (avril). Sommaire : Situation de la Russie en Asie Mineure. — Études d'après Clausewitz. Nouvelle série I. La campagne d'automne de 1813. — Les troupes de montagne de l'armée austro-hongroise. — Les pionniers sur le champ de bataille de Königgrätz. — Les combats des troupes allemandes dans le sud-ouest africain. — Attaque et défense.

QUESTIONNAIRE MILITAIRE FRANÇAIS-ALLEMAND, par le commandant RICHERT, ancien professeur d'allemand à l'École supérieure de guerre. Paris, Chapelot, un vol. in-16, 112 pages, prix 1 fr. 25.

Ce volume contient un grand nombre de questions, en français avec la traduction allemande, qui pourraient être posées, en temps de guerre, aux habitants, aux déserteurs, aux prisonniers. Il intéresse donc, non seulement les officiers et les gradés de toutes armes, mais aussi les interprètes militaires.

« VELTZÉS ARMEE-ALMANACH 1906 ». — Ein militär-statistisches Handbuch aller Heere. — Publié par le capitaine Aloïs Veltzé, rédigé par le capitaine Hugo Kerchnawe du corps d'état-major

---

(1) Il y aurait eu 20,000 officiers transportés depuis le début jusqu'au 15 novembre 1905 (voir 1er semestre, p. 906, page 418), auxquels il faut ajouter environ 500 officiers qui étaient déjà en Extrême-Orient.

austro-hongrois. Vienne et Leipzig. C. W. Stern, éditeur, 1 vol. in-8° VII-616 pages et plusieurs tableaux.

Sous ce titre paraît le 1er volume d'une série destinée à donner annuellement un résumé de l'organisation militaire des principaux États du monde.

La préface de l'ouvrage rend hommage aux publications périodiqnes qui, soit en Autriche-Hongrie, soit en France ou en Allemagne, tiennent leurs lecteurs au courant des modifications survenant dans les principales armées; mais elle insiste sur la nécessité qui s'impose de plus en plus à l'officier, au parlementaire, au journaliste, et même au grand public, de posséder en un seul manuel des renseignements précis et aussi complets que possible sur ces armées. C'est à remplir ce but que se sont employés les auteurs du *Veltzés Armee-Almanach*; il semble qu'ils ont parfaitement réussi.

En 600 pages de texte environ, sont passés en revue tous les États de l'Europe, y compris le Luxembourg, la principauté de Lichtenstein, la république de Saint-Marin; les principaux États de l'Amérique; le Japon, la Chine, le Siam, la Perse; enfin, en Afrique, l'Égypte, le Maroc et la république de Libéria.

Les auteurs examinent chaque État suivant un plan uniforme qui reçoit son entier développement lorsqu'il s'agit des principales puissances militaires.

Pour la France, par exemple, ils traitent successivement les points suivants :

1° Principaux facteurs de la puissance de l'État (superficie, population, communications, industrie, agriculture, production chevaline, budget);

2° Organisation militaire du pays (loi de recrutement, division militaire du territoire, contingent, effectifs de paix);

3° Cadres et leur formation;

4° Troupes;

5° Haut commandement et administration de l'armée;

6° Fractionnement de l'armée;

7° Ordre de bataille du temps de paix;

8° L'armée en campagne et ses établissements;

9° Total des forces organisées en temps de paix et en temps de guerre.

Le volume se termine par une série de figures représentant le chargement du fantassin (éventuellement des troupes alpines) dans les principales armées.

Enfin cinq tableaux hors texte donnent pour les principaux États :

sonniers 304 (322), morts par suite de maladie 4
par suite de blessures 155 (52), soit au total 5.549
tionnant les deux derniers chiffres 5.549 et 72
ral des pertes en officiers serait de 6.271, s
proximatif de 20.500 officiers (1).

BIBLIOGRAF

[illegible] ARSHEFTE FÜR TRU
[illegible] trimestriels conce
[illegible] militaires), publi
[illegible] Etat-Major prussi
[illegible] 1906), 2e fas
[illegible] Russie en Asie Mi
[illegible] série I. La c
[illegible] de montagne
[illegible] sur le chan
[illegible] troupes al
[illegible] défense.

[illegible] ...MENT SUR LE
...pprouvé le 10 avril
...uzelle, 1905, 158 pages.
...gne du 10 avril 1904 n'est
...details près, du *Projet de*
...ans en 1901 et dont la *Revue*

...t qui a été appliqué par l'armée
...aussi, la traduction très soignée que
...pitaine Cros rendra-t-elle service à tous
..., étudient les enseignements à tirer de la
...aise.

Règlement russe est suivi d'une *Instruction*
... *de toutes armes* dont la traduc-
..., mais dont l'auteur se propose de faire
... Cette instruction ne diffère du *Projet d'in-*
... 2e que par un certain nombre de
... secondaire.

[illegible] page 218.
[illegible] page 304.

R. CHAPELOT.

[illegible] Christine, 2

MILITAIRE

NGÈRES

1906

AIRE

ème défensif et des installa-
ers. — L'Arabie et sa situation
national. — Nouvelles militaires.
— Table des matières.

LA

IATION DU SYSTÈME DÉFENSIF

ET DES

LLATIONS MARITIMES D'ANVERS

DÉPARTEMENT VA
BIBLIOTHÈQUE

I

OMMAIRE DE LA QUESTION D'ANVERS

de la constitution d'un royaume belge
tre sous la garantie des grandes puis-
s'est préoccupée, à plusieurs reprises
des événements, de prendre des dis-
visant sa sécurité ou ayant pour but
de sa neutralité.

Le 1er, le rapport des charges militaires au budget total:

Le 2e, le rapport des effectifs de paix et de guerre à la population;

Le 3e, le nombre des formations des trois armes principales sur le pied de paix et sur le pied de guerre.

Le 4e, les principales données sur les armes portatives.

Le 5e, les principales données sur les bouches à feu de campagne.

Renfermant une grande quantité de renseignements puisés aux meilleures sources, rassemblés sous un format commode, le *Veltzés Armee-Almanach* est appelé à rendre des services à tous ceux qui, s'intéressant à la puissance militaire d'un État, veulent être rapidement en possession des principales caractéristiques de son organisation militaire.

Capitaine d'artillerie breveté Cros. — Règlement sur le service en campagne de l'armée russe, approuvé le 10 avril 1904. (Traduction annotée.) — Paris, Lavauzelle, 1905, 158 pages.

Le *Règlement sur le service en campagne* du 10 avril 1904 n'est que la reproduction, à quelques détails près, du *Projet de règlement* mis en essai pour trois ans en 1901 et dont la *Revue* a donné un résumé (1).

C'est donc ce Règlement qui a été appliqué par l'armée russe en Mandchourie; aussi, la traduction très soignée que vient de publier le capitaine Cros rendra-t-elle service à tous ceux qui, chez nous, étudient les enseignements à tirer de la guerre russo-japonaise.

Ajoutons que le Règlement russe est suivi d'une *Instruction pour le combat de détachements de toutes armes* dont la traduction n'est pas donnée, mais dont l'auteur se propose de faire une étude spéciale. Cette instruction ne diffère du *Projet d'instruction* publié dans la *Revue* (2) que par un certain nombre de prescriptions d'importance secondaire.

---

(1) Voir 1er semestre 1904, page 218.

(2) Voir 1er semestre 1904, page 304.

Le Gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Ce, rue Christine, 2

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 943 **Juin** **1906**

SOMMAIRE

La transformation du système défensif et des installations maritimes d'Anvers. — L'Arabie et sa situation au point de vue international. — Nouvelles militaires. — Bibliographie. — Table des matières.

LA

TRANSFORMATION DU SYSTÈME DÉFENSIF

ET DES

INSTALLATIONS MARITIMES D'ANVERS

DEPARTEMENT VAN BIBLIOTHEEK

I

HISTORIQUE SOMMAIRE DE LA QUESTION D'ANVERS

Depuis l'époque de la constitution d'un royaume belge indépendant et neutre sous la garantie des grandes puissances, la Belgique s'est préoccupée, à plusieurs reprises et sous la pression des événements, de prendre des dispositions militaires visant sa sécurité ou ayant pour but d'assurer le respect de sa neutralité.

La révolution de 1848, en France, lui fit éprouver des craintes qui décidèrent le gouvernement belge à réunir un comité de défense et à le consulter sur les mesures que semblait comporter la situation. Ce comité proposa de créer à Anvers un camp retranché composé de sept fortins placés à environ deux kilomètres de la vieille enceinte espagnole de la ville, pour assurer à l'armée belge une base d'opérations et une place de refuge, en cas d'invasion du territoire belge par l'armée française. Les assurances pacifiques de la République française firent alors surseoir à l'exécution de ce projet.

Le coup d'État de 1851 et l'avènement de Napoléon III remirent en cause la question d'Anvers. Les projets de conquête qu'on attribuait à l'empereur amenèrent la Belgique à commencer les travaux du camp retranché projeté en 1848. Mais l'intérêt même de la ville, dont le développement grandissant était limité par l'enceinte fortifiée, détermina quelques années plus tard le gouvernement à envisager un agrandissement du camp retranché.

Le projet du général Brialmont fut choisi par une commission militaire nommée par le ministre de la guerre, et voté en 1859.

Ce projet comportait :

1° La construction d'une nouvelle enceinte fortifiée dont le tracé longeait la gorge des forts n°s 1, 3, 5, 6, 7 de l'ancien camp retranché (projet de 1848) ;

2° L'établissement de 8 forts détachés numérotés de 1 à 8, placés à une distance de l'enceinte comprise entre 2,500 et 3,500 mètres et tous situés sur la rive droite de l'Escaut ;

3° L'établissement de l'ouvrage de Merxem (rive droite de l'Escaut), au Nord-Ouest du fort n° 1 ;

4° La construction (qui ne fut pas réalisée d'ailleurs) d'un ouvrage sur la rive gauche de l'Escaut, en face d'Austruwel.

Pendant la discussion du projet, le général Chazal, alors ministre de la guerre, disait, devant la Chambre des députés :

« L'un des avantages de la grande enceinte est d'en-
« glober dans la ville tous les terrains sur lesquels la
« population est portée à s'étendre. Ces terrains sont là
« si considérables, qu'ils suffiront pendant un temps in-
« calculable aux besoins de la cité, de sorte que l'impé-
« rieuse nécessité de bâtir au pied du glacis de l'enceinte
« n'existera peut-être jamais. »

Il semblait, en effet, qu'il dût en être ainsi, car l'adoption de la nouvelle enceinte sextuplait la superficie comprise à l'intérieur des remparts.

Les travaux furent terminés en 1866, au moment de la campagne de Bohême.

En 1869 furent construits les forts de Saint-Philippe et de la Perle affectés à la défense du Bas-Escaut.

En 1870, la citadelle Sud, conservée dans le plan Brialmont, fut déclassée et rasée; cette suppression augmenta encore le terrain disponible dans l'intérieur de l'enceinte.

La même année furent commencés les forts de Cruybeke et de Zwyndrecht.

Les événements de 1870 firent naître au sein du gouvernement belge la crainte de la violation de la neutralité du pays, au cas d'une nouvelle conflagration de l'Europe occidentale. Cette crainte devait, quelques années plus tard, se traduire par le développement donné à l'organisation de Liége et de Namur.

Mais le système de la concentration sous Anvers, après une campagne malheureuse contre un envahisseur, ne fut pas abandonné. Il ne l'a jamais été, et le général Docteur écrivait en 1901 :

« L'importance d'Anvers n'a pas diminué, car, qu'il

« s'agisse de l'invasion crainte autrefois, ou de la viola-
« tion de notre territoire par les belligérants, plus re-
« doutée aujourd'hui, l'éventualité d'une guerre qui sé-
« virait chez nous n'est pas moins grande aujourd'hui
« qu'avant 1870. Quelles qu'en soient les péripéties,
« Anvers, base d'opérations et de ravitaillement de notre
« armée de campagne, ne cesserait pas d'être le refuge
« du gouvernement, le réduit national dont la chute con-
« sacrerait notre défaite et la chute de notre indépen-
« dance ». (Rapport de la sous-commission militaire de 1901.)

L'expérience de la guerre franco-allemande avait, de plus, montré que le système de 1859 était devenu insuffisant, car il ne mettait pas la ville à l'abri d'un bombardement.

Dès 1877, le gouvernement belge chercha une extension du régime défensif existant.

Les forts de Cruybeke et de Zwyndrecht (rive gauche) furent terminés en 1882. Au Nord, une digue défensive fut construite ; elle aboutissait au fort Sainte-Marie, de la défense du Bas-Escaut. Ce dernier fort fut renforcé.

Sur la rive droite, on construisit successivement : les forts de Waelhem et de Lierre, puis le fort de Rupelmonde, la redoute du chemin de fer, le fort de Schooten, les redoutes d'Orderen et de Beirendrecht et la redoute de Capellen.

Enfin, en exécution de la loi du budget extraordinaire de 1900, furent élevés le fort de Wavre-Sainte-Catherine, et le fort de Stabroeck.

Actuellement, le système défensif d'Anvers se compose donc :

1° D'une enceinte, située sur la rive droite de l'Escaut seulement ;

2° D'une ceinture de forts de deuxième ligne, compre-

nant : Sur la rive droite, la redoute d'Orderen, le fort de Merxem et les forts n°s 1 à 8 ; sur la rive gauche, les forts de Cruybeke, de Zwyndrecht, la digue défensive et le fort de Sainte-Marie.

On peut considérer comme faisant partie de cette ceinture les deux ouvrages de la défense du Bas-Escaut : le fort Saint-Philippe sur la rive droite, et le fort la Perle, sur la rive gauche ;

3° D'une ceinture d'ouvrages de première ligne comprenant : la redoute de Beirendrecht, le fort de Stabroeck, la redoute de Capellen, le fort de Schooten, le fort de Lierre, la redoute du chemin de fer, le fort de Wavre-Sainte-Catherine et le fort de Waelhem sur la rive droite, et, sur la rive gauche, le fort de Rupelmonde.

Cet ensemble a besoin d'être remanié et renforcé pour plusieurs raisons.

1° Les intervalles entre les forts de la première ligne sont considérables ; il y a 20 kilomètres entre le fort de Schooten et le fort de Lierre, 8 kilomètres entre ce dernier et la redoute du chemin de fer, et 17 kilomètres entre le fort de Waelhem et le fort de Rupelmonde. Si la ville avait à subir un investissement, l'organisation des intervalles demanderait un temps considérable.

En somme, la première ligne n'est pas complète.

2° Si les ouvrages de la première ligne sont à hauteur des exigences de la guerre de siège actuelle, au moins en grande partie, il n'en est pas de même des ouvrages de la deuxième ligne, qui n'ont subi aucun remaniement sérieux depuis leur construction.

3° Contrairement aux prévisions du général Chazal, la ville se trouve dès maintenant à l'étroit dans son enceinte de 1859 ; la nécessité de son développement en surface, de l'agrandissement de ses bassins conduit à envisager la destruction de cette enceinte.

Aussi, la réorganisation du camp retranché d'Anvers préoccupe-t-elle de nouveau, depuis quelques années,

le gouvernement belge. Mais il importe de remarquer que, bien plus encore qu'en 1859, c'est la question d'accroissement des installations maritimes de la ville, la question de son développement commercial, qui entraîne et domine la question militaire du remaniement de ses défenses actuelles, et qui conduit à envisager la modification presque complète du système existant.

Dès 1899, à l'occasion du budget extraordinaire autorisant l'expropriation des terrains pour l'extension du port, M. Helleputte montrait qu'en dépit de l'accroissement de son trafic, le port d'Anvers restait en arrière par rapport à ses concurrents, Rotterdam et Hambourg. Il insistait sur la nécessité de développer largement le port, en prévoyant tous les accroissements que l'avenir peut réclamer.

« Si, de 1880 à 1890, écrivait-il, on avait exécuté les « grands travaux dont il est question actuellement pour « Anvers, non seulement il n'aurait pas été dépassé par « Hambourg et Rotterdam, mais peut-être ces deux « ports n'auraient-ils jamais été à même de se dévelop- « per et de nuire à Anvers. »

Mais ces agrandissements, réclamés avec insistance et indispensables d'ailleurs à la prospérité du commerce belge, ne vont pas sans nécessiter un remaniement considérable d'une partie de l'organisation défensive de la place.

« Cette enceinte de siège enserre la ville, sans solution « de continuité, hormis des portes qui ouvrent sur des « issues étroites, tortueuses et difficiles. Les installa- « tions maritimes devenues insuffisantes, le port, que « les intérêts les plus vitaux du pays commandent « d'agrandir et de développer, sont enfermés dans son « étreinte, et lorsqu'un bassin parvient à y faire brèche, « immédiatement le carcan se referme sur lui, empêchant « tout nouvel accroissement.

« C'est donc cette enceinte de siège qu'il fallait avant « tout faire disparaître.

« D'accord avec le ministre des finances, qui se pré- « occupait de doter Anvers d'une installation moderne « et définitive, le ministre intérimaire de la guerre, « M. Vandenpeereboom, dès 1898, songea à simplifier « le système défensif d'Anvers, à le réduire à deux « lignes, ainsi que le général Brassine en avait eu l'idée, « à démolir l'enceinte actuelle devenue sans valeur « comme enceinte de siège, à reporter au loin, entre les « forts de seconde ligne, une simple enceinte de sûreté « et à achever la ligne des forts de première ligne. Le « génie militaire entra dans ces vues et déclara qu'un « tel projet assurerait la défense de la place. » (M. Delbeke, rapporteur à la Chambre des représentants du projet de loi relatif au système défensif d'Anvers et à l'extension de ses installations maritimes, 1905.)

Cette citation montre bien comment, depuis 1898, les deux questions, militaire et commerciale, se pénètrent, se complètent. Elle trace, en quelques lignes, l'esquisse du futur système défensif d'Anvers.

En 1901, une commission fut chargée par le gouvernement, de l'étude des questions relatives à la situation militaire de la Belgique (loi de recrutement, effectif de l'armée etc.). Au sein de cette commission, une sous-commission devait traiter la question des forteresses. Dans son examen de la défense d'Anvers, elle tint compte de l'extension que devaient forcément prendre, dans un avenir peu éloigné, les installations maritimes de ce port.

Elle examina successivement trois projets dus au lieutenant général Liénart, au lieutenant général Brialmont et au colonel Van Bever. Elle admit dans son principe le projet du lieutenant général Liénart avec quelques modifications.

A la suite de ces études, le gouvernement, prenant à son compte le projet de la sous-commission présenta à la Chambre des représentants, dans la séance du 16 mai 1905, le « Projet de loi relatif au système défensif d'Anvers et à l'extension de ses installations maritimes ».

II

LE PROJET DE LOI DU GOUVERNEMENT

Ce projet comportait les dispositions suivantes :

1° *Travaux militaires.*

a) *Ligne avancée.* — La ligne avancée, actuellement inachevée, serait complétée par 13 forts, 3 fortins et 14 redoutes intermédiaires.

Les 13 forts, dont 9 sur la rive droite et 4 sur la rive gauche, seraient construits à Blauwgaren, Ertbrand, Brasschaet, S'Gravenwezel, Oeleghem, Broechem, Kessel, Koningshoyckt, Puers, Velle (hameau), Nieuwkerken, Verrebroeck et Doel.

Les 3 fortins, dont 2 sur la rive droite et 1 sur la rive gauche, seraient élevés à Heyndonck, Sauvegarde (hameau) et à Saint-Antonius Hoek.

Les 14 redoutes étaient destinées à la défense des intervalles des ouvrages principaux.

Le renforcement des forts existants devait être poursuivi et ils seraient dotés d'un complément d'armement cuirassé.

b) *Enceinte.* — L'enceinte actuelle serait supprimée; il lui serait substitué une simple enceinte de sûreté dont le rôle devait être de protéger la ville contre les attaques de vive force.

Cette enceinte s'appuierait aux anciens forts du camp

retranché sauf au fort n° 8 qui serait déclassé et laissé en deçà.

Elle se prolongerait vers le Nord en ménageant aux installations maritimes tout l'espace qu'elles peuvent être appelées à occuper dans l'avenir.

Les anciens forts qui, depuis 1860, n'ont subi aucune modification importante, seraient l'objet d'une réfection.

Les trois forts existants de la rive gauche seraient simplement améliorés, ainsi que la digue défensive.

Deux forts, un sur chaque rive, devaient être plus spécialement affectés à la défense de l'Escaut.

Enfin le projet estimait que :

« La question des fortifications de Termonde ne peut « être disjointe de celle des fortifications d'Anvers. « Termonde doit être considérée, en quelque sorte, « comme une annexe d'Anvers. Ces deux places forment « système. L'enceinte de Termonde peut disparaître à « condition que des fortifications nouvelles rendent la « forteresse capable de remplir tout son rôle. Il faudrait « donc construire trois forts sur la rive droite de « l'Escaut, à Lebbeke, Denderbelle et Schoonaerde, et « un sur la rive gauche, à Zele. »

Les crédits nécessaires (Anvers et Termonde) étaient évalués à 108 millions de francs se décomposant en :

77,235,900 francs pour construction et réfection d'ouvrages, routes et abris, et 30,764,100 francs pour armement et approvisionnement en munitions.

2° *Travaux maritimes.*

a) *Réalisation de la grande coupure,* c'est-à-dire creusement d'un nouveau lit de l'Escaut, bordé sur sa rive droite de quais et d'un large terre-plein.

Le bras désaffecté de l'Escaut serait transformé en un vaste bassin relié au fleuve par une écluse dont le chenal d'accès serait orienté vers l'aval.

b) *Creusement d'un vaste bassin-canal* reliant au fleuve les bassins intercalaires en construction et les bassins existants au moyen d'écluses dont le chenal d'accès serait orienté vers l'aval.

Sur ce bassin seraient branchées une série de darses.

Darses et bassin seraient pourvus de quais armés d'un outillage perfectionné.

Dans le voisinage des écluses on construirait un groupe de cales sèches de dimensions diverses, dont l'une au moins mesurerait 250 mètres de longueur utile au minimum.

Enfin un large emplacement serait réservé à proximité pour des chantiers de construction.

Le coût des travaux et expropriations, non compris les cales sèches et les darses, dont la construction serait à la charge de la ville, était évalué approximativement à 183 millions de francs.

III

PREMIER AMENDEMENT DU GOUVERNEMENT

Dès que le projet fut connu, une vive opposition se manifesta dans la presse et dans le Parlement.

Le gouvernement, prévoyant un échec, jugea indispensable de modifier ses plans, et ses premières concessions portèrent principalement sur le projet militaire.

Un amendement fut déposé sur le bureau de la Chambre, le 10 juillet 1905, avant le commencement de la discussion.

D'après cet amendement, les ouvrages autour de Termonde étaient abandonnés; l'enceinte de cette place devait être déclassée.

Le système défensif de la rive gauche, remanié, ne se composait plus que du camp retranché de Basel, formé

par le fort existant de Rupelmonde, un fort à construire vers Haesdonck et deux redoutes intermédiaires. La partie Nord devait être couverte par une vaste inondation, venant jusqu'à la digue défensive.

Sur la rive droite, entre le Rupel et l'Escaut, une inondation devait être tendue sur le plateau d'Heyndonck, couvrant le flanc Ouest du fort de Waelhem. Les fortins de Heyndonck et de Sauvegarde étaient supprimés.

Enfin le fort de Puers reporté vers Liezel, soutenu par deux fortins à Rijweg et à Breed-Ven, avec deux redoutes dans les intervalles, constituait une solide tête de pont en avant du passage important de Boom sur le Rupel et couvrait le pont de Tamise sur l'Escaut, permettant ainsi à une armée en retraite de se replier sur Anvers sans être inquiétée.

Le devis des dépenses militaires était réduit à 63 millions de francs, par suite de ces modifications au projet primitif et de la décision prise par le gouvernement, d'imputer sur le budget ordinaire les dépenses d'armement et d'approvisionnement en munitions.

Quant à la partie maritime du projet, une note de l'amendement disait que la question de la grande coupure (amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le coude de Kruisschans) serait soumise à l'examen d'une commission composée de parlementaires et de techniciens.

IV

LE PROJET MODIFIÉ DEVANT LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Le projet de loi modifié, présenté le 11 juillet 1905, est aussitôt violemment attaqué de tous côtés.

Le projet militaire est pris à partie; l'utilité de l'en-

ceinte de sûreté est contestée ; des doutes sont émis sur la possibilité de défendre une place aussi considérable avec les effectifs que donne la loi de recrutement de 1902.

Quant au projet maritime, nombre de députés de tous les partis et en particulier tous ceux d'Anvers, sont hostiles à la grande coupure. Il est difficile, en effet, de prévoir quels seront les effets de cette modification du cours de l'Escaut, car à Anvers, celui-ci est plutôt un bras de mer soumis au régime des marées qu'un fleuve à débit régulier.

Le gouvernement, se sentant menacé par une motion de M. Helleputte, député, proposant de voter de suite le bassin-canal, sur l'utilité duquel tout le monde est d'accord, et de soumettre les autres propositions à une commission, accepte, le 25 juillet, le renvoi de la discussion au mois d'octobre.

La lutte recommence donc le 18 octobre.

Le gouvernement est obligé, le 29 novembre, de se rallier à l'amendement et aux sous-amendements suivants :

« Aucune somme ne sera affectée à des ouvrages cons-
« tituant la deuxième ligne de défense, sauf la mise en
« état des forts n° 1 à 8, avant qu'une nouvelle loi n'ait
« déterminé les travaux qui doivent constituer cette
« deuxième ligne. » (Amendement Ruzette.)

« Toutefois, si aucune loi n'est intervenue sur cet
« objet avant le 1er janvier 1907, le gouvernement pourra
« réaliser l'enceinte de sûreté, conformément au dispo-
« sitif prévu dans la présente loi. » (Sous-amendement Visart de Bocarmé.)

« Dans tous les cas, la démolition de l'enceinte actuelle
« se fera à partir du 1er janvier 1909. » (Sous-amendement Coremans.)

Enfin, la Chambre clot, le 15 décembre, la discussion générale, sans s'être prononcée sur la motion Helleputte.

A ce moment, la situation des esprits est la suivante : La majorité des députés est prête à voter le bassin-canal et la première ligne de défense ; elle refuse l'enceinte continue et hésite pour la grande coupure. Le gouvernement ne veut consentir à la démolition de l'enceinte actuelle que si on lui accorde la nouvelle enceinte de sûreté ; il admet en principe le renvoi du projet de la grande coupure à l'examen d'une commission.

Le projet de loi revient, le 10 janvier 1906, devant la Chambre pour la discussion des articles.

La discussion de l'article premier se prolonge jusqu'au 12 janvier et se termine par la mise en minorité du gouvernement.

La Chambre, nettement hostile au projet de construction d'une enceinte de sûreté continue, vote en effet, par 91 voix contre 66 et 3 abstentions, la disjonction du paragraphe de l'article premier qui vise l'établissement de l'enceinte de sûreté.

Les autres articles du projet sont adoptés dans les séances des 17, 18 et 19 janvier.

Enfin, le 24 janvier, l'article premier, déjà amendé, revient en discussion. Le gouvernement, ayant consenti à renvoyer à l'étude d'une commission le dispositif de défense qui devra être substitué à l'enceinte actuelle, peut reconstituer une majorité en sa faveur. L'article premier du projet, légèrement modifié, est adopté et l'ensemble du projet est voté par 84 voix contre 77 et 3 abstentions.

En somme, la Chambre adoptait sans opposition la création du bassin-canal et la construction des forts de la première ligne de résistance ; elle renvoyait en commission la grande coupure et la deuxième ligne de défense.

Le gouvernement avait cependant obtenu le droit d'exproprier les terrains sur lesquels devrait être établi le

dispositif constituant cette deuxième ligne de défense, bien qu'on ne sût pas encore quel serait ce dispositif, et si même il comprendrait autre chose que les anciens forts du camp retranché ; il avait obtenu antérieurement l'expropriation des terrains de la grande coupure.

V

LE PROJET DE LOI, MODIFIÉ PAR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, EST VOTÉ PAR LE SÉNAT

Le projet de loi du gouvernement, ainsi modifié, fut présenté au Sénat par les commissions réunies des finances, des travaux publics et de la guerre, dans la séance du 1er mars 1906.

La discussion occupa les séances des 1er, 2, 6, 7, 8, 9 et 13 mars.

Dans cette dernière séance, la partie concernant les travaux maritimes fut votée à l'unanimité ; la partie militaire et l'ensemble du projet furent adoptés par 53 voix contre 31 et 11 abstentions.

VI

RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS MILITAIRES DU PROJET DE LOI

Nous empruntons au rapport de M. le baron Descamps, président-rapporteur de la commission du Sénat le résumé suivant de la partie militaire du projet.

« En résumé, le projet de loi consacre :

« 1° Le développement sur la rive droite d'une ligne « avancée complète et sur la rive gauche d'une ligne « avancée également complète, mais consistant en partie « en zones inondables. Ce dispositif comprend l'érection

« de 13 forts et de 12 redoutes. En y ajoutant les « ouvrages existant actuellement (6 forts et 3 redou- « tes), la ligne avancée comprendra 19 forts et 15 redou- « tes, soit 34 ouvrages, y compris les forts nouveaux « destinés à la défense du Bas-Escaut.

« 2° Un dispositif de seconde ligne, mais dont la « modalité, sur la rive droite, sera déterminée par une « loi après examen par une commission à nommer par « le gouvernement. Sur le profil de la seconde ligne se « trouvent 12 forts (les forts Brialmont 1 à 7, Merxem, « Zwyndrecht, Cruybeke, Sainte-Marie, Saint-Philippe) « et une redoute (Oorderen), soit 13 ouvrages.

« 3° La défense du Bas-Escaut. Elle est assurée sur- « tout par les deux forts nouveaux à construire sur la « ligne des forts avancés et par les anciens forts existants « de Sainte-Marie, de Saint-Philippe établis sur la « seconde ligne.

« La démolition complète de l'enceinte actuelle d'An- « vers, laquelle se fera à partir du 31 décembre 1909.

« Quant au diamètre de la forteresse, le diamètre « maximum est de 34 kilomètres, le diamètre minimum « de 25 kilomètres, ce qui donne un diamètre moyen de « 29 kilom. 500, ou un rayon moyen de 14 à 15 kilo- « mètres. »

Ajoutons que, quoique les dépenses de la partie militaire du projet soient évaluées à 63 millions de francs, il n'en résultera cependant que l'ouverture, au département de la guerre, d'un crédit de 48 millions de francs.

En effet, on évalue à 15 millions de francs le produit de la vente des terrains militaires rendus disponibles par l'exécution du projet (enceintes déclassées d'Anvers et de Termonde). Les dépenses seront couvertes par l'institution d'un fonds spécial et temporaire. Aux termes de l'article 6 du projet de loi adopté, il pourra être disposé des sommes de ce fonds spécial jusqu'au 31 décembre 1912. Chaque année, le gouvernement devra rendre

compte aux Chambres de l'emploi de ce fonds spéci
La date du 31 décembre 1912 semble fixer la lim
extrême de la durée d'exécution des travaux militair

Quant aux travaux maritimes adoptés, le gouverneme
estime qu'ils pourront être terminés dans un délai
six à sept ans.

Lorsque le projet sera complètement réalisé, Anve
sera, comme le dit M. le baron Descamps, « un p
admirablement outillé et une forteresse solidement con
tituée ».

(179)

L'ARABIE

ET

SA SITUATION AU POINT DE VUE INTERNATIONAL

L'extension sans cesse croissante du territoire anglais d'Aden, la concession du chemin de fer de Bagdad à une compagnie allemande, les agissements de l'Angleterre à Koweit, enfin la récente insurrection dans le Yemen ont attiré dans ces dernières années l'attention sur la péninsule arabique.

La plupart des événements dont cette presqu'île est, depuis quelque temps, le théâtre, sont provoqués par les compétitions internationales et tendent à modifier sensiblement la face de ce pays.

L'étude qui suit a pour but de donner un aperçu de la situation actuelle de l'Arabie autant que le permettent les renseignements, souvent peu précis, parfois même contradictoires, publiés sur la question. Elle est précédée d'une courte notice géographique et historique destinée à faciliter la compréhension des faits.

I

NOTICE GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE SUR L'ARABIE

Géographie. — Située au centre de l'ancien monde, la péninsule arabique est baignée par la mer Rouge, l'océan Indien, la mer d'Oman et le golfe Persique ; elle est couverte du côté de la Syrie, de la Mésopotamie et de l'Irak par d'immenses déserts de sable qui ne comportent pas, dans cette région, de limite bien déterminée.

Sa superficie égale approximativement le tiers de celle de l'Europe et sa population, très clairsemée sur cet espace immense, n'est évaluée qu'à six millions d'habitants.

Vue dans son ensemble, l'Arabie présente l'aspect d'un vaste plateau, adossé à une chaîne considérable de montagnes qui borde la côte orientale de la mer Rouge, et s'inclinant à l'Est vers l'Euphrate et le golfe Persique. Les côtes de l'océan Indien et de la mer d'Oman sont également bordées de montagnes, de sorte que l'Arabie se trouve enfermée dans un rempart à peu près continu, dépassant en plusieurs endroits la hauteur de 2,000 mètres et atteignant même en certains points l'altitude de 3,000 mètres Djebel Harir, au Nord d'Aden, 2,360 mètres ; Djebel Akhdar, au Sud-Ouest de Mascate, 3,020 mètres, etc.

Analogue au désert de Sahara dont il est en quelque sorte la continuation, le plateau de l'Arabie est composé, en grande partie, de steppes. Sa partie centrale est occupée par une région de massifs montagneux appelée le Nedjd (ou Haut pays) bordée au Nord par la chaîne du Djebel Chammar et formant une sorte de noyau de terres fertiles entouré d'une ceinture de déserts inhabita-

SI

bles. Les solitudes du Nord et du Sud sont interrompues çà et là par des espaces montueux analogues à ce noyau et par des oasis nombreuses. Les steppes du Nord portent le nom de Badieh-ech-Cham (ou Désert syrien) ; celles du Sud, beaucoup plus étendues que les précédentes et absolument inconnues des Européens, forment le désert de Dahna ; ce dernier se prolonge à l'Est et au Nord du Nedjd et du Djebel Chammar par des bandes sablonneuses ou Nefoud qui sont d'anciens fonds marins graduellement soulevés, dans lesquels on rencontre de nombreux gouffres. Le Nefoud septentrional présente, au printemps, des prairies où les troupeaux peuvent paître.

La zone de plages sablonneuses qui sépare la chaîne de montagnes côtières de la mer et dont la largeur varie de 50 à 100 kilomètres, porte le nom de Tehama (ou Pays chaud), sous lequel on désigne plus particulièrement la zone de la mer Rouge.

L'ensemble des terres désertiques, c'est-à-dire stériles et impropres à la vie, atteint environ un tiers de la surface totale de la Péninsule.

Un des traits caractéristiques de l'Arabie est le manque d'eau et l'absence complète de grands cours d'eau permanents. Seules les régions montagneuses reçoivent des pluies en quantité suffisante pour la végétation ; ces eaux s'écoulent dans les plaines, soit par des torrents temporaires appelés « ouadis » soit par des ruisseaux permanents ; mais torrents et ruisseaux, même ceux du Tehama, s'épuisent en route ou se perdent dans les sables et les cailloux du désert, marquant ainsi la limite des cultures. Parmi les ouadis les plus importants, connus actuellement, on mentionne ceux de Sirhan, d'Ermek (Roumma) et de Daouasir.

Comprise entre le 13e et 35e degré de latitude Nord, l'Arabie est une des contrées les plus brûlantes de la terre. Le climat y diffère d'ailleurs suivant les lieux :

se
à côte
aigné à
nan, et c
a province d
t de la pres
at-el-Arab.
des Nefoud et d
e ses troupeaux et n
bouins (ou Pasteurs), q
grand nombre dans la
les plaines de la Mésopo
pourtour de la Péninsule e
régions hautes, habite da
livre au commerce.
hospitaliers et professe
berté et l'indépendance
et le cheval, qui abon
précieux pour fuir dan

s solitudes du Nord et du Sud sont interrompues
r des espaces montueux analogues à ce noyau
sis nombreuses. Les steppes du Nord portent
adieh-ech-Cham ou Désert syrien), celles
oup plus étendues que les précédentes et
nues des Européens, forment le désert
ier se prolonge à l'Est et au Nord du
el Chammar par des bandes sablon-
sont d'anciens fonds marins gra-
lesquels on rencontre de nom-
septentrional présente, au
les troupeaux peuvent

sépare la chaîne
la largeur varie
Tehama ou Pays
particulièrement la

de la

manque
l'eau per-
les

tandis que la chaleur est insupportable dans le Désert, ainsi que dans le Tehama où elle atteint souvent en été 40 et même 50 degrés à l'ombre, elle est modérée dans les montagnes et en particulier sur les plateaux du Nedjd qui passent pour une des régions les plus salubres du globe.

Outre le Tehama, le Désert et le Nedjd dont on a parlé, les *divisions géographiques* de l'Arabie, basées sur la configuration naturelle du sol et sur ses conditions physiques, suivent la zone montagneuse du littoral. Ce sont, en commençant par la côte de la mer Rouge, à partir du golfe d'Akabah : le Hedjaz, qui comprend les villes saintes de Médine et la Mecque ; plus au Sud, le Yemen formant l'angle Sud-Ouest de la Péninsule, la province la plus riche et la plus peuplée de l'Arabie (c'est l'ancienne Arabie Heureuse) ; entre le Hedjaz et le Yemen, l'Assir, contrée considérée comme se rattachant en grande partie au Yemen ; en suivant la côte de l'océan Indien, l'Hadramaout, puis l'Oman, baigné à la fois par l'océan Indien et par la mer d'Oman, et constituant l'angle Sud-Est de l'Arabie ; enfin la province d'El-Hasa, sur le golfe Persique, s'étendant de la presqu'île de Katar jusqu'aux bouches du Chat-el-Arab.

La *population* des steppes, des Nefoud et du Nedjd demeure sous la tente, vit de ses troupeaux et mène la vie nomade : ce sont les Bédouins (ou Pasteurs), qui sont également répandus en grand nombre dans la Syrie orientale ainsi que dans les plaines de la Mésopotamie et de l'Irak. Celle du pourtour de la Péninsule est sédentaire ; elle occupe les régions hautes, habite dans les villes, cultive la terre et se livre au commerce.

Les Bédouins sont très hospitaliers et professent un amour extrême pour la liberté et l'indépendance. Ils trouvent dans le chameau et le cheval, qui abondent dans le pays, des auxiliaires précieux pour fuir dans les

La g

Fort la

Fort
Ste Ma

Zi

solitudes et maintenir leur indépendance. Ils sont généralement groupés en tribus ayant chacune son cheikh; mais ce groupement n'a rien d'absolu : il se modifie sans cesse suivant l'intérêt des peuplades qui le composent. Le cheikh, élu par ses égaux, n'a d'ailleurs aucun droit de souveraineté sur les membres de la tribu; son principal rôle est de rendre les honneurs aux hôtes et de juger les différends. Parmi les tribus nomades les plus importantes, il convient de citer : les Anazeh, les plus puissants du Désert de Syrie et du Nord de l'Arabie; les Chammar, venus du Nedjd il y a plus de quatre-vingt ans et qui parcourent les plaines de la Mésopotamie, de Mossoul à Bagdad; les Muntefik qui vivent dans les plaines de l'Irak; enfin les Wahabites, formant plutôt une secte religieuse comme on le verra plus loin, qui sont répandus surtout dans l'Arabie centrale.

Les Arabes sédentaires, quoique moins purs de race que les nomades en raison des éléments étrangers qui s'y trouvent mélangés, se rattachent aux Bédouins par la similitude du type et de la langue, ce qui ne les empêche pas de nourrir les uns contre les autres une antipathie profonde. Un grand nombre de peuplades ont une organisation analogue à celle des nomades. La plupart de leurs États, composés de quelques tribus peu nombreuses, n'ont qu'une très faible étendue : parfois une oasis, une vallée ou un massif de collines. Dans les États considérables tels que l'Oman, les différentes tribus ont chacune leur organisation particulière et ne se rattachent au gouvernement suzerain que par le payement d'une dîme.

La religion de tous les Arabes est le mahométisme ou du moins tous se disent mahométans.

Bien que les *divisions politiques et administratives* de l'Arabie n'aient souvent qu'une valeur fictive, les frontières étant aussi mobiles que les tribus, on a essayé d'indiquer, dans le tableau donné plus loin, d'une façon

tout à fait générale, les États où provinces de l'Arabie conquise, avec leurs villes principales.

L'Arabie n'a pas de *routes* dans le sens strict du mot; elle est également dépourvue de *canaux* et n'a pas encore de *chemins de fer*. Les grandes lignes de caravanes qui la sillonnent sont des pistes à peine marquées, même dans les provinces du littoral et dans le Nedjd. Dans le Désert, elles suivent ordinairement les vallées sèches des grands ouadis et, en dehors de celles-ci, des directions jalonnées par des puits connus des Bédouins.

Les plus grandes communications de la Péninsule et les plus habituelles sont : en premier lieu les deux routes que suivent les pèlerins d'Afrique et de Damas pour se rendre à la Mecque (1); puis celles de Bagdad à la Mecque par le Djebel Chammar; la route de Sana à la Mecque et enfin les lignes qui rayonnent de Riad, la capitale du Nedjd, sur la Mecque, sur l'Assir par le ouadi Daouasir, sur Mascate par El-Hasa, sur Bassorah et Bagdad par le Djebel Chammar, sur Damas par le Djof et le ouadi Sirhan. Par mer on accède à la Mecque et à Médine, interdites d'ailleurs aux infidèles, en débarquant à Djeddah et à Yambo qui sont les ports respectifs des deux villes saintes; c'est le chemin suivi le plus fréquemment par les pèlerins, depuis l'introduction de la navigation à vapeur sur la mer Rouge et l'ouverture du canal de Suez.

Deux *chemins de fer*, actuellement en construction, sont destinés à pénétrer en Arabie par l'Ouest et par le Nord-Est : le chemin de fer du Hedjaz (2), qui doit réunir Damas à Médine et la Mecque, en doublant la

(1) Outre la Mecque, les pèlerins visitent également Médine où se trouve le tombeau du Prophète.

(2) Voir 2e semestre 1904, page 555.

route de terre dite « des pèlerins » ; le chemin de fer de Bagdad (1), qui doit établir la communication entre Constantinople et le golfe Persique par Mossoul, Bagdad et Bassorah. Le premier est ouvert à la circulation de Damas à Batn el Ghoul, en face d'Akabah, sur une longueur de 523 kilomètres et se raccorde avec Caïffa, sur la Méditerranée, par un embranchement de 152 kilomètres de longueur. Le second est terminé jusqu'à Boulgourlou, au delà d'Eregli.

Histoire. — Avant l'islamisme l'histoire des Arabes est enveloppée d'obscurité. Ce qui est certain c'est que les Arabes sont d'origine sémitique et qu'ils comptent parmi leurs ancêtres Ismael, fils d'Abraham. Le berceau de leur race semble avoir été le Hedjaz.

C'est en l'an 610 de notre ère que Mahomet, de la tribu des Koreïchites, alors âgé de quarante ans, commença à la Mecque, sa ville natale, à prêcher la religion nouvelle aux Arabes dont la presque totalité était alors vouée à l'idolâtrie, malgré les tentatives du christianisme et du judaïsme pour les en détourner. Le temple de la Caaba était le centre de tous les Arabes idolâtres ; c'est ce lieu qu'il choisit pour enseigner la nouvelle doctrine.

Lorsqu'en 622 ses adeptes commencèrent à faire de la propagande armée, il fut obligé, par une partie de la famille même des Koreïchites qui était restée païenne, à fuir de la Mecque à Médine avec ses partisans. Cette fuite (*hidjré*, dont nous avons fait *hégire*) fut plus tard adoptée comme point de départ de l'ère des mahométans. Acclamé à Médine, Mahomet devint bientôt maître de la Mecque et lorsqu'il mourut, en 632, à Médine, la religion du Prophète, moitié par la persuasion moitié par la force, avait rallié presque toutes les

(1) Voir 2e semestre 1904, page 556.

tribus arabes, non seulement celles du Hedjaz, mais celles du Yemen alors tributaires de la Perse. Depuis lors, sous les califes successeurs du Prophète (1), la guerre sainte porta rapidement l'islamisme dans tout l'Orient romain, et en moins d'un siècle elle se répandit d'une part en Perse et jusque dans l'Inde, d'autre part sur toutes les côtes Nord de l'Afrique, en Espagne et en France même jusqu'à Poitiers et aux extrémités de la vallée de la Saône.

La doctrine de Mahomet est le plus strict monothéisme : point de trinité, point de fils de Dieu. L'adoration d'un seul dieu, du dieu d'Abraham et de Moïse, l'assurance pour le croyant d'avoir un jour les délices du paradis et l'obligation pour lui de combattre les infidèles jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'autre culte que celui du Dieu unique : tel est le fond de la foi enseignée par le Coran. La simplicité de cette doctrine explique les succès qu'elle a eu dès les premiers temps et la rapidité avec laquelle elle s'est propagée sur une partie notable du monde connu à cette époque. Aujourd'hui encore, sa propagande se continue en Afrique, dans le Indes et jusqu'en Chine. Le nombre total des musulmans répandus sur la surface du globe atteindrait, d'après les évaluations récentes, environ 200 millions.

L'histoire de l'Arabie ou plus exactement celle des Arabes se confond, à partir du VIIe siècle avec celle de l'islamisme et du pouvoir religieux, c'est-à-dire du califat.

Mahomet n'ayant pas laissé de postérité mâle et n'ayant pas désigné son successeur, le califat fut d'abord électif, de 632 à 661, avec Médine comme capitale ; il fut exercé

---

(1) Le mot *calife* signifie, en arabe, vicaire. Le premier calife Abou Bekr, beau-père du Prophète, prit le titre de « vicaire de l'envoyé de Dieu » (*khalifat rasoul Allah*).

d'abord, comme on l'a vu, par Abou-Bekr, beau-père du Prophète, puis successivement par Omar, Othman et Ali, ce dernier gendre du Prophète dont il avait épousé la fille Fatima. Le califat devint ensuite héréditaire dans la puissante famille des Ommiades qui résidèrent à Damas, puis, les membres de cette famille ayant été exterminés, il passa, en 750, à la dynastie des Abassides qui transféra le siège de l'empire à Bagdad.

Pendant plus d'un siècle après Mahomet, l'unité politique et religieuse de l'Islam se maintint : ce fut la période de splendeur où la civilisation de l'Orient musulman atteignit son apogée. Mais bientôt un grand nombre d'États fondés par les Arabes se déclarèrent indépendants. Un membre de la famille des Ommiades, échappé au massacre, fonda en Espagne, en 755, le califat d'Occident ou de Cordoue. Vers la fin du IXe siècle, la souveraineté des Abassides sur l'Égypte n'était plus que nominale et, en 909, un soi-disant mahdi, se prétendant issu de Fatima, fille du Prophète, se fit proclamer calife d'Égypte et fonda la dynastie des Fatimites.

C'est ainsi qu'à partir du Xe siècle, trois califats existaient simultanément : 1° le califat d'Orient ou de Médine, Damas et Bagdad (632-1258) ; 2° le califat d'Occident ou de Cordoue (755-1031) ; 3° le califat fatimite ou d'Égypte (909-1171).

Dès le XIe siècle, le califat d'Occident fut démembré, en Espagne et en Afrique, par les Maures.

Vers le milieu du XIIe siècle, le califat d'Égypte perdit toute son autorité et le pouvoir ne tarda pas à passer entre les mains du kurde Saladin, de la famille des Ayyoubites.

En 1258, les Mongols, sous la conduite de Houlagou, petit-fils de Gengis-Khan, s'emparèrent de Bagdad et mirent fin au califat. L'Arabie cessa d'être un centre politique et ne brilla plus que par l'éclat de la Caaba et le tombeau du Prophète.

La dynastie abasside se perpétua cependant encore durant 260 ans : un fils du dernier calife, échappé au fer des Mongols, se réfugia à la cour des sultans mamelouks d'Égypte où il fut proclamé calife. Ses successeurs héritèrent de ce titre illusoire et comme lui restèrent en Égypte sans influence. Cette ombre de souveraineté subsista jusqu'à la conquête de l'Égypte par les Turcs ottomans en 1517. L'occupation de ce pays ayant en effet entraîné celle du Hedjaz et du Yemen, le pouvoir échut au sultan des Ottomans, Selim Ier, en sa qualité de souverain des villes saintes, bien que le reste de l'Arabie lui échappât presque complètement, et depuis cette époque la puissance sacerdotale des califes est entre les mains de la dynastie des Turcs ottomans.

En 1633, les Ottomans durent abandonner le Yemen en faveur des imams nationaux et ce n'est qu'en 1872 qu'ils réussirent à le réoccuper en partie, après avoir, deux ans auparavant, conquis également la province d'El-Hasa sur le golfe Persique.

Le califat d'Orient avait assisté en 661, lors de la suppression des califes électifs, à un schisme éclatant qui avait partagé l'Église musulmane en deux grandes sectes qui existent encore de nos jours et dont le temps n'a pas éteint la haine réciproque : les Sunnites, ou musulmans orthodoxes, qui reconnaissent comme légitimes les trois premiers califes, et les Chiites qui les regardent comme des usurpateurs et ne font commencer le califat qu'avec Ali, le dernier des califes électifs, gendre du Prophète. Les premiers dominent surtout dans l'empire ottoman, en Égypte et dans les États barbaresques et ont comme villes saintes la Mecque et Médine. Les seconds forment presque entièrement la population de la Perse et sont également en majorité en Mésopotamie et dans l'Irak ; leurs villes saintes sont Nedjef et Kerbela, sur la rive droite de l'Euphrate, où se trouvent respectivement les tombeaux du calife Ali et de son fils Husseïn.

Ajoutons qu'une des conditions essentielles d'obtention du califat est d'appartenir à la tribu des Koreïchites dont descend Mahomet. Cette condition a cessé d'être remplie lorsque le titre de souverain pontife de l'islamisme est devenu l'apanage des sultans ottomans qui, Turcs de race, ne descendent pas de l'Arabe Koreïch. Les chérifs du Maroc et de la Mecque sont aujourd'hui les seuls qui puissent revendiquer une pareille origine.

II

INTÉRÊTS INTERNATIONAUX EN ARABIE

Placée sur la route qui relie l'Europe et l'Afrique à l'Asie méridionale, l'Arabie est appelée à jouer dans l'avenir un rôle important, en raison de l'expansion sans cesse grandissante des puissances européennes vers l'Inde et l'Extrême-Orient.

La route maritime actuelle, par le canal de Suez, la mer Rouge et l'océan Indien, longe le littoral occidental et méridional de la péninsule arabique. Le chemin de fer de Bagdad, qui dans un avenir prochain doit relier Constantinople au golfe Persique, traversera les régions Nord et Nord-Est de la Presqu'île. Enfin une autre voie ferrée dont on parle déjà depuis longtemps et dont un groupe de financiers et d'ingénieurs anglais s'est occupé il y a quelques années, réunira peut-être un jour le Nord de l'Afrique au littoral du golfe Persique en traversant l'Arabie centrale et sera même vraisemblablement prolongé, le long de la côte orientale de ce golfe, jusqu'au réseau ferré des Indes.

Sur ces diverses voies, les puissances qui ont des intérêts en Asie ou qui cherchent à s'en créer dans cette partie du monde, ont besoin de s'assurer soit des points de ravitaillement ou de refuge pour leurs navires, ou

des points d'atterrissage pour leurs câbles sous-marins, soit le libre passage pour leurs chemins de fer.

De là ces rivalités internationales dans la mer Rouge, dans le golfe Persique et dans l'intérieur même de l'Arabie qui, surtout dans ces dernières années, se sont fortement accentuées.

Les hostilités fréquentes des tribus arabes les unes contre les autres, leurs dissensions intestines, enfin parfois aussi les actes de piraterie auxquels se livrent certaines de ces tribus, sont autant de circonstances favorables à l'intervention des puissances et par suite au développement de l'influence étrangère sur les territoires convoités.

On peut considérer que quatre États ont pris ou s'efforcent de prendre position en Arabie : la Turquie, l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie (1).

Turquie. — Le sultan de Constantinople, quoique maître nominalement de toute l'Arabie, n'a pu établir son autorité que sur quelques provinces, autorité qui se réduit d'ailleurs le plus souvent à accorder l'investiture aux cheikhs des tribus arabes et à leur faire payer une redevance. La domination ottomane n'est d'ailleurs effective que là où elle est appuyée par une occupation militaire, les tribus arabes supportant difficilement le joug

---

(1) La *France*, pour laquelle la mer Rouge se trouve sur la route de l'Indo-Chine, de la Nouvelle-Calédonie et de Madagascar et qui possède à l'entrée de cette mer, mais sur le continent africain, les ports d'Obok et de Djibouti, n'occupe aucun territoire en Arabie, depuis qu'elle a abandonné le territoire de Cheikh-Saïd dont il est parlé plus loin.

L'*Italie*, qui possède sur le littoral de la mer Rouge sa colonie de l'Erythrée avec le port de Massaouah, a été amenée, il y a quelques années, à réclamer à la Turquie une réparation pour des actes de piraterie commis par des Arabes dans une île dépendant de cette colonie; mais elle ne possède aucun établissement dans la péninsule arabique.

étranger et en particulier les abus de l'administration ottomane.

Sur le littoral de la mer Rouge, en prolongement de la Syrie, le sultan prétend à la souveraineté du *Hedjaz;* mais cette souveraineté est restreinte, car le chérif de la Mecque, vassal il est vrai de la Turquie, est le véritable chef national de ce territoire et y a la plus grande part d'influence, comme descendant d'Ali, gendre du Prophète (1). Quoi qu'il en soit, officiellement le Hedjaz auquel est rattaché le pays de Madian, naguère (2) territoire égyptien, ainsi qu'une faible partie de l'Assir, est organisé en province turque (vilayet) administrée par un gouverneur général (vali), avec la Mecque comme chef-lieu et comprenant trois districts (sandjaks) administrés par des préfets (mutessarifs), savoir : la Mecque, Médine et Djeddah. Le gouverneur général et le chérif résident l'hiver à la Mecque et l'été à Taïf, dans le haut pays dominant la Mecque.

Plus au Sud, le *Yemen*, y compris la majeure partie de l'Assir, a été aussi organisé par les Turcs en vilayet, avec Sana comme chef-lieu. Ce vilayet compte quatre sandjaks : Sana, Hadeidah, Epha (ou Assir) et Taïz. Il se trouve vis-à-vis du sultan dans des conditions d'indépendance encore plus marquées que le Hedjaz : un prince, portant le titre d'imam (3) et simplement vassal nominal du sultan, réside à Sana et jouit d'une grande autorité sur le pays, quoique son influence à lui aussi soit à peu près nulle sur certaines tribus de l'Assir.

Les troupes ottomanes chargées de l'occupation de ces deux vilayets se décomposent de la façon suivante :

---

(1) Le chérif actuel est Husseïn pacha qui a succédé à l'émir Aouner-Rafik, mort en 1905.

(2) Avant 1892.

(3) L'imam de Sana est actuellement Mahmoud Yaya, fils de Hamid Eddin, de la secte des Zeidis (ancienne dynastie régnante du Yemen).

Dans le Hedjaz : la 16e division d'infanterie (quartier général la Mecque) comprenant : 1 bataillon de chasseurs et 12 bataillons d'infanterie (sans compter les quatre bataillons d'infanterie détachés dans le Yemen), 2 batteries de montagne, 3 compagnies d'artillerie de forteresse, 18 compagnies de gendarmerie (15 à pied, 2 à cheval, 1 à chameau).

Les principales localités où ces troupes tiennent garnison sont : la Mecque, Médine, Djeddah ; Taïf et Yambo.

Dans le Yemen : le VIIe ordou (quartier général Sana), comprenant les 13e et 14e divisions d'infanterie à 17 bataillons chacune, 4 bataillons d'infanterie détachés du Hedjaz, 2 escadrons de cavalerie, 3 batteries montées, 4 batteries de montagne, 2 compagnies d'artillerie de forteresse, 35 compagnies de gendarmerie (23 à pied, 12 à cheval).

Ces troupes sont réparties dans un grand nombre de garnisons dont les plus importantes sont : Sana, Ta[illegible], Hodeidah, Epha (ou Assir), Hadjour et Benim M[illegible]dikah.

Malgré cette occupation militaire des deux vilayets, les soulèvements des tribus arabes contre la domination ottomane y sont fréquents, particulièrement dans le Yemen où ils nécessitent souvent l'envoi de renforts, parfois importants, tirés des autres parties de l'Empire.

C'est ainsi qu'à la suite de la dernière insurrection, qui éclata à la fin de 1904, dans la province de Yemen, à l'appel de Mahmoud Yaya, imam de Sana, qui s'étendit en 1905 également à l'Assir et qui, à l'heure actuelle, n'est pas complètement apaisée, le gouvernement fut amené à envoyer dans le Yemen plus de 70 bataillons d'infanterie (du nizam et surtout du rédif) ainsi que quelques batteries d'artillerie. Ces forces prélevées sur différents corps d'armée, renforcèrent les troupes du VIIe or-

dou (34 bataillons), en partie décimées par le feu et par les maladies et incapables de réprimer l'insurrection.

Elles furent placées, en juin 1905, sous les ordres du maréchal Ahmet Feizi pacha, dernièrement vali de Bagdad et commandant du VIIe ordou, qui avait été rappelé du Kasim (en Arabie centrale) où il luttait contre les tribus wahabites. Débarquées à Hodeidah, elles servirent à constituer un corps expéditionnaire qui, commandé par le maréchal Feizi pacha en personne, parvint à pacifier le pays compris entre Hodeidah et Sana et à reconquérir, le 1er septembre 1905, la ville de Sana tombée au pouvoir des rebelles depuis le 21 avril. La ville d'Epha, capitale de l'Assir, également occupée par les insurgés, avait d'ailleurs été reconquise, à la fin de juillet précédent, par une colonne composée de quelques bataillons de la 16e division du nizam (Hedjaz).

Au delà de la frontière Nord-Est de l'Arabie, la Mésopotamie et l'Irak, peuplées de tribus arabes, et en Arabie même sur le littoral du golfe Persique, le territoire de Koweit, la province d'El-Hasa et la presqu'île de Katar appartiennent aussi à la Turquie et forment ensemble les vilayets de Mossoul, Bagdad et Bassorah. Le vilayet de *Mossoul* comprend trois sandjaks : Mossoul, Chehrizor et Suleymanié ; celui de *Bagdad* également trois : Bagdad, Hillé et Kerbela ; celui de *Bassorah* quatre : Bassorah, Amara, Muntefik et Hel-Hasa.

Le sandjak d'*El-Hasa*, comprenant la province du même nom et la presqu'île de Katar, a été conquis par Midhat pacha en 1870. Le territoire de *Koweit* fait partie du vilayet de Bassorah. Le cheikh de ce pays, quoique jouissant d'une certaine indépendance qui lui a été accordée par le sultan en reconnaissance des services rendus aux troupes ottomanes lors de la conquête d'El-Hasa, n'en reconnaît pas moins l'autorité de la Turquie ; il

porte le titre de kaïmakam (lieutenant-colonel), correspondant à sous-préfet dans l'administration civile ottomane, et son territoire forme un caza du sandjak de Bassorah.

Dans ces trois vilayets, comme dans le Hedjaz et le Yemen, l'autorité du sultan de Constantinople est plutôt nominale qu'effective. Les nombreuses tribus errantes qui les parcourent échappent en partie à la domination ottomane en raison de l'insuffisance des troupes qui occupent le pays. Celles-ci, s'étendant de Mossoul à Fao sur une longueur de 1,000 kilomètres et envoyant des détachements dans le sandjak d'El-Hasa jusqu'à Houfhouf, à 600 kilomètres au Sud de Fao, ne comprennent pour garder une pareille étendue de territoire qu'un seul corps d'armée, le VIe ordou, dont le quartier général est à Bagdad et qui, composé des 11e et 12e divisions d'infanterie, comprend :

2 bataillons de chasseurs, 32 bataillons d'infanterie, 30 escadrons de cavalerie, 12 batteries montées, 3 batteries à cheval, 2 batteries de montagne, 82 compagnies de gendarmerie (38 à pied, 44 à cheval).

Les principales garnisons de cet ordou sont : Bagdad, Bassorah, Chatra, Kerbela, Hillé, Hanekine, Mossoul, Suleymanié et Divanié.

On comprend, par ce qui précède, que l'autorité des valis de Bassorah, de Bagdad, de Mossoul même soit souvent mise en échec par les cheikhs arabes et que l'insécurité règne dans ces régions d'une façon à peu près permanente.

C'est ainsi qu'en mai 1902, dans la province d'El-Hasa, un détachement d'une centaine de soldats et gendarmes ottomans escortant une caravane qui se rendait d'Adjer à Houfhouf fut attaqué et complètement anéanti par une tribu d'Arabes wahabites.

Pendant près de deux mois l'anarchie régna dans le pays et toute communication entre Houfhouf et la

mer fut interceptée jusqu'à l'arrivée de deux bataillons expédiés de Bassorah.

Au mois d'octobre 1903, le vali de Mossoul ayant destitué le cheikh Assi, de la tribu des Chammar, pour le remplacer par le frère de celui-ci Djar Allah, Assi rassembla une armée de 8,000 cavaliers (Chammar et Anazeh), battit son rival à Mohallebieh, à 40 kilomètres à l'Ouest de Mossoul, et mit en demeure le vali de lui restituer sa dignité de cheikh. Le vali, qui ne disposait à cette époque que de 80 hommes de troupe, fut obligé d'entrer en pourparlers avec les rebelles.

Vers la fin de novembre de la même année, le cheikh Sadhoun, de la tribu des Muntefik, qui venait de parcourir l'Irak depuis Chatra jusqu'à Nasserié, pillant et incendiant les villages, réunit environ 6,000 Bédouins bien armés et se porta sur Bassorah ; il pilla un village aux portes mêmes de cette ville sans que la garnison très faible de Bassorah pût s'y opposer. La Porte, ne voulant pas faire les sacrifices d'hommes et d'argent nécessaires pour combattre Sadhoun, ou peut-être se sentant impuissante à le réduire, entama des négociations avec lui. Elle lui accorda un pension, l'investiture du sultan comme cheikh des Muntefik et la propriété d'une localité entre Bassorah et Koweit.

En juin 1904, le sandjak d'Amara et en particulier les environs de la ville d'Amara furent le théâtre de sanglants combats entre deux tribus arabes, celle des Beni Lam et celle des Maadan, que la garnison ottomane d'Amara fut impuissante à empêcher, le bataillon qui tient ordinairement garnison dans cette ville ayant été envoyé dans le sandjak d'El-Hasa. Pendant tout l'hiver de 1904-1905 le sandjak d'Amara ainsi que celui de Muntefik furent ravagés par les tribus ennemies et au mois de février 1905 la situation était si grave que le gouvernement ottoman dut distraire deux bataillons d'une colonne expéditionnaire destinée à opérer dans

l'Arabie centrale, pour les envoyer à Nasserié, Chatra et Semawa.

Dans l'Arabie centrale, le cheikh actuel du Djebel Chammar, Abd ul Aziz Ibn Reschid dont l'autorité s'étend également sur certaines tribus wahabites du Nedjd, reconnaît la suprématie de la Turquie.

Pour comprendre les événements qui se sont déroulés depuis quelque temps dans cette région, il est nécessaire de dire ici quelques mots des Wahabites et de l'empire qu'ils réussirent à fonder en Arabie.

Vers 1740, un cheikh de Yemen, nommé Mohammed, entreprit de refaire en Orient un déisme pratique et rationnel et de ramener le Coran à sa pureté primitive. « Les Turcs ont fait un Dieu de leur prophète, disait-il, « et prient sur son tombeau comme des idolâtres; maudits soient ceux qui donnent au Créateur un égal, que « le sabre les extermine! »

La nouvelle secte, d'abord faible et méprisée, fit rapidement des adeptes; ses adhérents prirent le nom de Wahabites en l'honneur de Wahab, le père du réformateur. Elle devint bientôt très puissante et étendit son autorité sur la plus grande partie de la Péninsule. En 1803, elle s'empara de la Caaba et l'année suivante elle entrait à Médine. Mais les autres musulmans ne purent tolérer leur exclusion des villes saintes. En 1812, une armée égyptienne sous les ordres de Mehemet Ali reconquit le littoral du Hedjaz et, en 1818, El-Derreyeh, la capitale du nouvel empire, fut forcée par Ibrahim pacha, fils de Mehemet Ali.

Les Wahabites étaient vaincus mais non détruits. Douze ans ne s'étaient pas écoulés qu'ils avaient repris Médine, qu'ils enlevaient les caravanes aux portes de la Mecque et interdisaient l'accès de la Caaba aux fidèles. Leur émir se construisit, en 1824, une capitale à Riad et, en 1863, Feissal ben Turki, cheikh du Nedjd,

y mourait universellement obéi et respecté, véritable cheikh suprême de l'Arabie centrale, après avoir presque complètement relevé le royaume wahabite des coups terribles que lui avait portés Ibrahim pacha.

Feissal ben Turki mort, ses fils Abdullah Saoud et Abd ul Rahman Feissal se disputèrent le pouvoir les armes à la main et c'est à la suite de ces dissensions que les Turcs occupèrent, en 1870, la province d'El-Hasa.

De son côté, le cheikh du Djebel Chammar, Mohammed Ibn Reschid, voyant l'autorité chaque jour plus affaiblie par cette lutte fratricide, usurpa le pouvoir suprême vers 1875 et de vassal devint cheikh incontesté de l'Arabie centrale, tuant ou jetant dans les fers tous les membres de la famille souveraine. Seul Abd ul Rahman trouva le salut dans la fuite.

Après la mort de Mohammed Ibn Reschid, son neveu Abd ul Aziz Ibn Reschid lui succéda et augmenta encore sa puissance. Tout récemment encore il était le véritable cheikh du Nedjd et c'est sous ce titre que nous le désignerons dans le cours de ce travail. Sa capitale est à Haïl dans les montagnes et on dit qu'il peut y disposer de 30,000 hommes armés.

Angleterre. — L'Angleterre, maîtresse de l'empire des Indes, a déployé depuis un siècle une activité incessante pour assurer sa suprématie dans l'océan Indien et dans les golfes qui en dépendent.

Dès 1799, la Compagnie des Indes prit possession de l'île de *Perim*, dans le détroit de Bab-el-Mandeb, et y envoya une petite garnison en prévision de l'expédition que projetait alors la France, maîtresse de l'Égypte, pour porter secours au roi de Mysore. Mais l'île fut bientôt abandonnée et ce n'est qu'en 1857 que le développement de la navigation à vapeur dans la mer Rouge poussa les Anglais à s'installer de nouveau à Perim qu'ils

occupent encore aujourd'hui, qu'ils ont fortifiée et où ils ont établi un important dépôt de charbon.

L'île de Perim partage le détroit de Bab-el-Mandeb en deux passes inégales : celle du côté de l'Arabie, beaucoup moins large que l'autre (3,000 mètres environ), est seule considérée comme accessible aux grands transports. L'île est dominée par le promontoire rocheux de Bab-el-Mandeb dans lequel s'ouvre l'anse presque circulaire de *Cheikh-Saïd* appartenant à la France depuis 1868. A cette époque, en effet, des négociants de Marseille, en vertu d'un acte de vente passé par le cheikh Ali Tabatt, prirent possession du territoire de Cheikh-Saïd (qui est pourvu d'eau douce) avec l'intention d'y établir un port; mais en 1871 ce territoire a été évacué par les Français.

En 1834, un ingénieur anglais, chargé de l'hydrographie de la côte méridionale de l'Arabie, reconnut sur cette côte, non loin de Perim, dans la presqu'île montagneuse d'*Aden*, une station qui, grâce à sa situation sur un rocher inaccessible et aux ports s'ouvrant à l'Est et à l'Ouest, pouvait constituer à la fois une forteresse et un abri pour la flotte. Cette station avait en outre l'avantage de donner un accès facile dans les riches provinces du Yemen et de l'Hadramaout. Dès 1839, les Anglais prenant prétexte du pillage d'un de leurs navires échoué sur cette côte, envoyèrent de Calcutta un bâtiment de guerre qui se fit céder la place par le cheikh de Lahedj contre une pension annuelle.

Le percement de l'isthme de Suez en 1869, qui a ramené depuis presque tout le commerce d'Orient à la route de la mer Rouge, a donné une importance de premier ordre à Aden, qui n'a pas tardé à devenir l'escale de toutes les lignes de navigation pour l'Extrême-Orient, malgré le climat torride et le manque d'eau dont y souffrent les Européens.

Aujourd'hui la station est devenue non seulement un

grand port de commerce mais encore une place de guerre de premier ordre. Elle compte, avec la nouvelle ville Steamer-Point, 40,000 habitants. Plusieurs puissances y ont établi des consulats.

Il semble, toutefois, que depuis quelques années l'importance commerciale d'Aden ait sensiblement baissé par suite de la concurrence des ports d'Hodeidah et de Djibouti. Pour arrêter cette décadence commerciale, on a proposé la construction d'une voie ferrée reliant Aden aux plateaux fertiles du Yemen, notamment à Dthala et Kataba par Lahedj, le Haushabi et le Kotaibi. Ce projet aurait reçu dernièrement un commencement d'exécution par la concession d'un tronçon de chemin de fer de 60 kilomètres environ à partir d'Aden (1).

Le territoire annexé officiellement à Aden par les Anglais comprend à l'Ouest, outre l'îlot de Perim, une presqu'île montagneuse, de même nature et à peu près de même configuration que la presqu'île d'Aden; elle porte le nom de *Petit Aden* et se trouve séparée d'Aden par la baie de Touwayie, plage sablonneuse d'environ 15 kilomètres de développement. Au Nord, ce territoire englobe la ville de *Cheikh-Othman* avec un certain nombre de villages. Il est administré par un résident général relevant du gouverneur de la Présidence de Bombay.

La zone de protectorat qui s'étend au delà de cette colonie proprement dite et qu'on désigne sous le nom de « Hinterland d'Aden », comprend le sultanat de *Lahedj*, le *Yafia* et le port de *Chougra*. Les Anglais

(1) Le gouvernement turc, de son côté, vient de projeter la construction d'un chemin de fer reliant le port d'Hodeidah à Sana (distance environ 250 kilomètres). Les études des ingénieurs ont commencé en janvier 1906).

s'efforcent constamment d'en reporter plus loin les limites, soit le long des côtes, soit dans l'intérieur des terres. L'occupation de *Dhtala* et, en dernier lieu, de *Kataba*, à 130 kilomètres au Nord d'Aden, par un corps expéditionnaire indo-britannique semble indiquer nettement l'intention des Anglais d'étendre leur protectorat sur toutes les tribus du Sud du Yemen.

Les difficultés continuelles qui se produisent dans cette région entre les soldats anglais, les Turcs et les Arabes, les pourparlers engagés depuis plusieurs années entre l'Angleterre et la Turquie pour arriver à une délimitation précise de frontières se rattachent à cette extension du Hinterland d'Aden. D'après des indications fournies par le gouvernement britannique à la Chambre des lords, le 12 juillet 1905, les travaux de la Commission de délimitation ont abouti jusqu'à présent au résultat suivant : La démarcation est formée par une ligne qui part de Cheikh-Mourad, sur la côte, en face de Perim, et atteint la rivière Bana, embrassant le Shbaih, le Haushabi et les tribus Dihambari ; de Bana il a été proposé que la ligne remontât dans la direction Nord-Est jusqu'au désert, mais il n'a pas été considéré comme nécessaire par les deux gouvernements de déterminer actuellement cette ligne.

D'autre part, si l'on en croit certains renseignements de presse, l'Angleterre aurait déclaré, en 1903, l'établissement de son protectorat sur tout l'*Hadramaout* (1).

Pour terminer l'énumération des possessions ou protectorats anglais dans la région qui nous occupe et dont Aden est le centre, il convient de citer : l'île de *Kama-*

---

(1) *Marine Rundschau*, mars 1904.

D'après l'atlas de Stieler de 1902, la zone anglaise s'étendrait sur toute la côte méridionale de l'Arabie depuis Cheikh-Saïd jusqu'à Mirbat où commencent les possessions du sultan de Mascate.

ran, dans la mer Rouge, excellent mouillage, bien abrité, où se fait la visite sanitaire des navires ; les îles *Kourian-Mourian* vers l'extrémité orientale de l'Hadramaout, l'île *Socotora* et l'île *Abd-el-Kouri* à l'entrée du golfe d'Aden ; enfin, sur le continent africain, le protectorat de la côte des *Somalis* dont Zeila et Berbera sont les points les plus importants et qui fournit des vivres frais à Aden.

Passons à la côte orientale de l'Arabie. De ce côté comme dans la mer Rouge, l'apparition des Anglais peut être considérée comme remontant au commencement du XIXe siècle, à l'époque où le sultan de *Mascate* (1) ayant à repousser une tentative de conquête des Wahabites, les Anglais vinrent lui offrir leur aide. Depuis cette époque, la répression des actes de piraterie sur la côte d'Oman et d'El-Hasa et surtout le conflit survenu en 1856, à la mort du sultan Seid-Saïd, entre ses deux fils, au sujet de la répartition de leurs droits respectifs, donnèrent au gouvernement anglo-indien l'occasion d'intervenir. Un des fils ayant eu en partage Mascate et les possessions asiatiques et l'autre Zanzibar et la côte africaine, il fut convenu, à la suite de l'intervention anglaise, que le sultan de Zanzibar payerait tous les ans à celui de Mascate une certaine rente et l'Angleterre se porta garante de ce payement.

C'est alors que la France, craignant de voir l'Angleterre s'installer dans le sultanat de Mascate, négocia avec cette puissance le traité du 10 mars 1862 par lequel les deux pays s'interdisaient toute acquisition territoriale dans cet État.

---

(1) Le sultan de Mascate, dont le pouvoir est aujourd'hui bien déchu, portait autrefois le titre religieux d'imam qu'il perdit à la fin du XVIIIe siècle en même temps qu'une partie de son prestige aux yeux des Arabes. A l'apogée de sa puissance, il possédait en Arabie la côte d'Oman et presque tout le littoral de l'océan Indien, en Afrique la plus grande partie de la côte orientale avec l'île de Zanzibar.

Depuis 1873, le gouvernement anglais contribue à l'entretien du sultan de Mascate, pour une somme équivalente à celle que payait autrefois à ce souverain le sultan de Zanzibar ; ce dernier est passé sous le protectorat anglais en 1890.

La ville de Mascate qui compte aujourd'hui avec le petit port de Mattrah environ 40,000 habitants, a une grande importance commerciale : grâce à sa situation, elle est l'entrepôt naturel entre l'Inde, l'Arabie et la Perse.

Son port est très profond et les navires y trouvent un bon mouillage. La température y est accablante comme à Aden et très difficile à supporter pour les Européens. L'Angleterre, la France et la Russie y possèdent cependant des consulats. Le consulat anglais renferme un service sanitaire, un dispensaire, un bureau de poste et de télégraphe, gardés par un détachement de cipayes. Il existe en permanence dans le port trois canonnières anglaises spécialement affectées au golfe Persique.

En 1898, l'Angleterre a obtenu du sultan actuel de l'Oman, Seid Fesoul-ben-Tourki, l'autorisation d'établir un dépôt de charbon en rade de Mascate. La même autorisation a été accordée à la France l'année suivante; mais, sur la réclamation de l'Angleterre qui se fondait sur un traité conclu en 1892 avec le sultan, aux termes duquel le sultan ne peut céder aucune partie de son territoire sans son consentement, la France a dû se contenter de prendre à bail un morceau de terrain pour la construction d'un hangar à charbon.

La question des « boutriers mascatais » dont on a souvent parlé dans ces derniers temps, se rattache aux relations de la France avec le sultanat d'Oman. Elle trouve ici sa place et peut se résumer ainsi : En vertu d'un traité conclu en 1844 entre la France et l'Oman, une certaine catégorie de boutres (voiliers arabes) de Mascate

et de Sour (1) avaient le droit d'arborer le pavillon français ; mais l'Angleterre ayant contesté ce droit, le tribunal arbitral de la Haye, saisi de la question, a jugé, le 8 août 1905, que l'autorisation de naviguer sous pavillon français ne s'appliquait actuellement qu'aux voiliers qui avaient obtenu cette autorisation avant 1863. Il en résulte que cette catégorie de boutres est appelée à disparaître dans un avenir prochain.

Dans le golfe Persique les Anglais occupent les îles *Bahrein* sur lesquelles ils ont déclaré leur protectorat en 1870. Ils y ont établi un résident dépendant du gouvernement anglo-indien et portant le titre d' « Assistent Resident », ce qui indique le protectorat effectif.

A proximité de ces îles, le sandjak d'El-Hasa possède sur le golfe Persique trois petits ports : El-Katif, Adjer et Zibara, ce dernier au Nord-Ouest de la presqu'île de Katar. Il a donc une certaine importance pour les Anglais et les journaux des Indes, au courant de la situation troublée de ce sandjak, ont insinué il y a quelque temps que la province d'El-Hasa, injustement conquise par les Turcs en 1870 et très mal administrée par eux, devait échapper à la domination ottomane. D'ailleurs, depuis longtemps, les Anglais cherchent à faire accepter de gré ou de force leur protectorat aux chefs des principales tribus de ce sandjak. Déjà en 1895, certains cheikhs, notamment celui de la tribu des Beni Yas, étaient à la solde de l'Angleterre et, lorsqu'en octobre de la même année, deux navires anglais bombardèrent et détruisirent complètement le port de Zibara où s'était réunie la tribu des Beni Ali, émigrée de Bahrein pour se soustraire à l'autorité anglaise, deux villages voisins de ce port acceptèrent le protectorat anglais

(1) Petit port au sud de Mascate.

pour rentrer en possession des barques de pêche qui leur avaient été confisquées.

Plus au Nord, l'Angleterre paraît chercher également à supplanter la domination ottomane dans le territoire de Koweit qui, avons-nous dit, fait partie du sandjak ottoman de Bassorah.

Le port de Koweit (1) (20,000 habitants), incontestablement le plus important et le meilleur du golfe Persique, situé à l'embouchure du Chat-el-Arab, au débouché de la route caravanière du Nedjd, est le point terminus tout désigné du futur chemin de fer de Bagdad ; il est appelé par sa position à jouer dans l'avenir un rôle commercial et stratégique considérable. Il n'est donc pas surprenant que les Anglais, qui cherchent à établir leur prédominance sur les rives du golfe Persique et à faire aboutir en ce point leur chemin de fer de l'avenir, de l'Égypte au golfe Persique, aient tourné leurs regards de ce côté en 1901, lorsque la concession du chemin de fer de Bagdad à une compagnie allemande fut en principe accordée (2).

Le cheikh actuel de Koweit, Moubarek Sabah, exerce le pouvoir depuis 1896, époque à laquelle il fit assassiner son frère aîné ainsi que d'autres membres de sa famille et s'empara de leurs biens. En mars 1901, il essuya dans le Nedjd, où il luttait contre le souverain de ce pays, une défaite sanglante dont il sera parlé plus loin. D'autre part, en avril de la même année, le gouvernement ottoman, qui avait toujours refusé de lui accorder l'investiture en raison des attentats dont il s'était rendu coupable, profita de cette défaite pour essayer de s'emparer de la ville de Koweit et envoya contre elle 4 bataillons (à chameau) et 1 batterie de montagne sous les ordres

(1) Voir le croquis du golfe de Koweit : 2e semestre 1903, page 202.
(2) Voir 2e semestre 1903, p. 209.

du maréchal Feizi pacha, commandant du VIe ordou. L'occasion était propice pour les Anglais pour essayer de mettre la main sur le port de Koweit : ils offrirent leur appui au cheikh Moubarek. Leur intervention eut pour effet d'arrêter la marche en avant de Feizi pacha.

De même, lorsqu'en septembre 1902, un parent de Moubarek, Youssouf ben Ibrahim, protégé du sultan de Constantinople, fit partir une expédition contre Koweit pour venger les assassinats commis par Moubarek sur les membres de sa famille, c'est encore grâce à l'intervention de l'Angleterre auprès du gouvernement ottoman que le territoire de Koweit fut préservé de l'invasion.

Au cours du voyage que lord Curzon, vice-roi des Indes, accomplit vers la fin de 1903 dans le golfe Persique, cherchant par sa présence et l'éclat de son passage à affirmer la puissance et la suprématie anglaises, il s'arrêta en divers points de la côte arabique et de la côte persane et rendit visite entre autres à Moubarek qui le reçut avec de grands honneurs. Le résultat de cette visite fut l'établissement, en août 1904, d'un consul britannique à Koweit (1).

L'action de l'Angleterre ne se limite pas à certaines côtes du golfe Persique ; elle s'étend sur le golfe tout entier et même sur le Chat-el-Arab. S'étant fait attribuer par le Congrès sanitaire la surveillance sanitaire du golfe, elle cherche depuis quelque temps à y exercer aussi la police, notamment dans la partie Nord du golfe. D'après un article du *Times of India* du 8 octobre 1902, le consul général anglais à Bender-Bouchir, colonel Kemball, parlant de la piraterie qui règne en perma-

(1) Déjà, en 1820, l'Angleterre avait essayé d'établir un agent consulaire à Koweit; mais en raison de l'opposition des habitants, elle ne réussit pas à l'y maintenir.

nence dans la région septentrionale du golfe Persique, a fait ressortir la nécessité d'y « développer le contrôle « britannique ayant pour but le maintien de la paix et « de l'ordre, si les autorités locales ottomanes et persanes « ne veulent pas assumer cette tâche ». La police du Chat-el-Arab faite par la marine anglaise pourrait entraîner à bref délai la mainmise sur Bassorah qui s'ajouterait à celle de Bagdad où les Anglais ont obtenu, dans la première moitié du siècle dernier, le privilège d'avoir un détachement de cipayes et une canonnière, la *Comète*. Cette mainmise serait d'autant plus importante pour l'Angleterre que celle-ci, en dehors de ses intérêts commerciaux dans les vilayets de Bagdad et de Bassorah en a de très grands également dans la vallée du Karoun par laquelle ses marchandises pénètrent en Perse, et le grand port de Mohammerah, à l'embouchure du Karoun, n'est qu'à 30 kilomètres de Bassorah.

Pour développer son influence économique dans le golfe Persique, le gouvernement anglais a créé plusieurs lignes de navigation reliant l'Angleterre et les Indes à différents points du golfe et desservies par l' « Anglo-Arabian and Persian C° », la « Bucknall C° », la « Bombay and Persia C° », la « British India C° », etc., et depuis longtemps déjà les intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne sont à tel point prépondérants dans le golfe que le commerce ne s'y fait pour ainsi dire que sous son pavillon. En 1900, les importations y ont atteint le chiffre de 55 millions de francs dont 27 millions venus de l'Inde, 19 millions de l'Angleterre, le reste, environ 9 millions, des autres pays du monde. Les exportations se sont élevées, la même année, à 38 millions de francs, dont 23 millions sont allés dans l'Inde et en Angleterre. La navigation totale du golfe a été, à l'entrée et à la sortie, de 400,000 tonnes et, en dehors des navires anglais, on n'y a vu qu'un vapeur autrichien et quatre ottomans.

A côté de ces lignes de navigation, l'Angleterre a établi en divers points du golfe Persique et des autres mers qui baignent la péninsule arabique, un service postal et a installé en Arabie, l' « Eastern Telegraph C° » qui exploite toutes les communications télégraphiques desservant la presqu'île et les régions voisines. Parmi les câbles les plus importants on peut citer : 1° ceux qui, partant de l'Égypte, suivent la mer Rouge et atterrissent à Perim (1) et à Aden où ils bifurquent d'une part sur Bombay à travers la mer d'Oman, d'autre part sur Zanzibar et le Sud de l'Afrique ; 2° la ligne partant de Constantinople, traversant la Turquie d'Asie et aboutissant à Fao sur le golfe Persique ; cette ligne se prolonge par un câble sous-marin le long de la côte persane (stations : Bouchir et Djask) et de la côte baloutche jusqu'au réseau des Indes ; 3° le câble qui relie Perim à Obok et à la côte française des Somalis.

Ajoutons qu'un câble turc réunit Souakin à Djeddah.

Si nous quittons le golfe Persique pour pénétrer dans l'intérieur de l'Arabie, nous constatons que là également l'Angleterre cherche à établir son protectorat sur le Nedjd. Le cheikh actuel de ce pays, Abd ul Azir Ibn Reschid, dont l'influence est prépondérante dans toute la région que traverserait le chemin de fer d'Alexandrie au golfe Persique, est placé, comme le cheikh de Koweit, sous la souveraineté de la Turquie et entretient les meilleurs rapports avec le sultan de Constantinople.

Sentant qu'il accepterait difficilement leur protectorat, les Anglais lui suscitèrent un compétiteur, Abd ul Rahman Feissal, héritier des anciens cheikhs wahabites du Nedjd, qui avait été dépossédé en 1875 par l'oncle du cheikh actuel Ibn Reschid. Soutenus par le gouvernement britannique, le cheikh Moubarek, de Koweit,

(1) Avec stations intermédiaires à Souakin et à l'île de Kamaran.

ennemi d'Ibn Reschid, et le cheikh Sadhoun, des Muntefik, s'allièrent avec Abd ul Rahman Feissal.

Vers la fin de 1900, Ibn Reschid, se sentant menacé par cette coalition, rassembla une armée de 20,000 hommes et partit en guerre contre les trois cheikhs confédérés. Il battit d'abord le cheikh Sadhoun et vint camper devant Semawa, près de l'Euphrate, sollicitant l'intervention du gouvernement ottoman. Pendant que celui-ci recherchait les bases d'un arrangement, Moubarek, avec ses alliés, s'avança à marches forcées dans l'intérieur de l'Arabie et arriva, au commencement de 1901, devant la ville de Riad, ancienne capitale wahabite, dont les habitants, eu égard à la présence de leur ancien cheikh, s'empressèrent d'ouvrir leurs portes. Les trois cheikhs, renforcés par de nombreux notables de Riad, marchèrent sur Bereidah (dans le pays de Kasim), s'en emparèrent et poursuivirent leur marche sur Haïl. Ibn Reschid, voyant sa capitale menacée, revint en toute hâte dans ses États et marcha contre l'armée de Moubarek. Le choc des deux armées eut lieu au Nord de Bereidah le 17 mars 1901. Il fut terrible et beaucoup plus sanglant qu'il est d'usage entre tribus arabes. Les notables wahabites qui s'étaient ralliés à Moubarek passèrent à l'ennemi et Moubarek essuya un désastre complet. C'est à grand'peine qu'il put s'échapper avec quelques-uns de ses soldats.

L'année suivante (1902), au moment où des tribus arabes d'El-Hasa attaquaient l'escorte d'une caravane qui se rendait d'Adjer à Houfhouf, Abd ul Aziz Ibn Saoud, fils d'Abd ul Rahman Feissal, provoqua dans les environs de Riad de nouveaux mouvements insurrectionnels et, grâce à des renforts que son père, réfugié auprès de Moubarek, lui avait envoyés de Koweit, il parvint, au commencement de juillet, à s'emparer de Riad. Comme les trois cheikhs confédérés l'année précédente, il continua sa marche sur Haïl après avoir été rejoint par son père et occupa El-Tarifa, localité située non loin de

Bereidah. Mais à la fin d'août, il fut défait par Ibn Reschid dans un sanglant combat entre Bereidah et Haïl. Ibn Reschid, après avoir réoccupé Riad, se porta avec toutes ses forces sur Koweit, dont il intercepta les communications avec l'Arabie centrale, sans oser toutefois pénétrer dans la ville.

Ainsi, les deux tentatives faites en moins de deux ans avec le secours de l'Angleterre pour rétablir l'ancienne dynastie wahabite avaient échoué.

Mais dès que le tout puissant cheikh du Nedjd se dressa menaçant devant Koweit, c'est-à-dire directement en face des intérêts anglais, les événements prirent pour lui une tournure différente.

Avant la fin de 1902, les cheikhs wahabites, avec l'appui financier et matériel de l'Angleterre, reprirent Riad et ce succès ramena immédiatement de nombreuses tribus sous leurs étendards.

Au commencement de 1903, Ibn Reschid fut obligé de quitter les environs de Koweit pour se porter au-devant de ses ennemis, mais il ne se jugea pas assez fort pour hasarder contre eux une attaque sérieuse.

Après avoir vraisemblablement employé l'année 1903 à réorganiser ses troupes, le cheikh Ibn Saoud partit, vers le mois de mars 1904, de Riad à la tête d'une armée estimée à une vingtaine de mille hommes, tous armés de fusils à répétition et possédant quelques pièces de canon. A la tête de ces forces il s'avança sur le Kasim, s'empara de Bereidah et d'Oneizah et, après avoir battu Ibn Reschid lui-même, marcha sur sa capitale, Haïl. Le cheikh du Nedjd, laissant une garnison dans cette ville, alla camper avec ses troupes à Semawa, d'où il demanda du secours aux Turcs.

Le gouvernement ottoman profita de l'occasion pour affirmer sa suzeraineté sur le cheikh arabe et en même temps pour montrer dans l'Arabie centrale l'uniforme turc qu'on n'y avait pas vu depuis l'époque où les

Égyptiens avaient exterminé le wahabisme (1818); il forma au mois de mai 1904, à Semawa, une colonne expéditionnaire de 4 bataillons avec 1 batterie de montagne, prélevés sur le VIe ordou. L'armée d'Ibn Reschid, évaluée à 7,000 hommes, renforcée par cette colonne, marcha contre l'armée d'Ibn Saoud qu'elle rencontra dans le Nord de Kasim. Ibn Reschid fut battu à Kseiba, le 22 juillet et sa batterie lui fut enlevée. Lui-même fut blessé au cours d'un combat singulier avec Ibn Saoud. Il se retira sur Chenana, près de Rass, où eut lieu une seconde bataille, le 26 septembre, et où il essuya une nouvelle défaite, malgré de nouveaux renforts turcs venus de la division du Hedjaz (ou peut-être du Ve ordou).

En février 1905, une deuxième colonne expéditionnaire turque, comprenant 6 bataillons (1), 300 cavaliers et 1 batterie de montagne, tirés du VIe ordou, partit de Nedjef, sous les ordres du maréchal Feizi pacha, et se dirigea sur Kseiba, tandis qu'une autre colonne, de 8 bataillons et 1 batterie pris dans le Hedjaz, quittait Médine, sous les ordres de Sedki pacha, pour la même destination.

Arrivé au commencement de mars à l'oasis de Leynah, à 150 kilomètres de Kseiba, Feizi pacha reçut l'ordre de s'y arrêter. Le gouvernement ottoman avait en effet, dans l'intervalle, entamé des pourparlers avec Abd ul Rahman Feissal, père d'Ibn Saoud et négocié avec lui, les 11 et 12 février, un arrangement aux termes duquel d'une part Ibn Reschid se réconciliait avec les chefs wahabites et avec Moubarek, et d'autre part, ceux-ci consentaient à reconnaître la suzeraineté du sultan.

---

(1) Primitivement cette colonne devait comprendre 8 bataillons, mais 2 bataillons en furent distraits pour rétablir l'ordre dans l'Irak (voir page 577).

Aux termes de cet arrangement, le territoire d'Ibn Reschid semble avoir été réduit en principe à celui que ses aïeux occupaient avant l'occupation du Nedjd par son oncle, tandis que cette dernière région, avec Riad pour capitale, a dû repasser sous la domination des chefs wahabites.

Aussi, lorsque le maréchal Feizi pacha, ayant repris sa marche en avant, fut rejoint, au milieu d'avril, dans le Kasim, par la colonne de renfort du Hedjaz, il put entrer, sans coup férir, à Bereidah et à Oneizah, et arborer le drapeau ottoman sur la plupart des localités conquises par Ibn Saoud sur Ibn Reschid.

C'est quelques jours après, le 1er mai, que Feizi pacha reçut, comme on l'a vu, l'ordre de quitter le Kasim pour se rendre au Yemen où la ville de Sana était aux mains des rebelles. Ce jour même, le maréchal, âgé de 75 ans, partait à cheval pour Médine et Yambo où il arrivait le 15 mai, ayant parcouru 800 kilomètres en quinze jours. Le 7 juin, il arrivait à Hodeidah où il prenait le commandement des troupes chargées de réprimer l'insurrection du Yemen.

La convention conclue les 11 et 12 février 1905 entre le gouvernement turc et le cheikh wahabite Abd ul Rahman Feissal montre à quelles fluctuations est soumise la politique des cheikhs arabes, qui sollicitent ou acceptent alternativement la protection de la Turquie ou de l'Angleterre suivant qu'ils voient leur indépendance menacée par l'une ou l'autre de ces puissances.

L'Angleterre, mécontente du rapprochement survenu entre le cheikh Moubarek et le gouvernement impérial, saisit le prétexte d'une créance impayée pour mettre la main sur les douanes de Koweit (avril 1905); en même temps, à son instigation, le cheikh Sadhoun, des Muntefik, levait de nouveau l'étendard de la révolte contre le gouvernement impérial et cherchait à se réunir au cheikh des Beni Lam pour ravager de nouveau le

vilayet de Bassorah. Le gouvernement anglais faisait sentir à la fois à Moubarek et au Padischah ce qu'il en coûte de se mettre en travers de ses projets.

Allemagne. — L'Allemagne n'a pas encore d'intérêts matériels bien importants en Arabie, mais s'en crée peu à peu et déploie dans cette presqu'île, comme dans le reste de la Turquie, son activité économique et coloniale. Ses visées sur l'Arabie se rattachent à la politique de protection qui a été inaugurée, en 1898, lors du voyage de l'empereur Guillaume II en Palestine et qui tout récemment s'est de nouveau affirmée au Maroc.

Jusque dans ces derniers temps, sa flotte n'avait sur la route des colonies allemandes de l'Afrique orientale, de l'Océanie et de Kiaou-Tcheou en Chine, aucun port pouvant lui servir d'abri et de relais. A la suite de négociations qui n'ont pas encore été rendues officielles, l'amirauté allemande aurait été autorisée, en 1900, par le Sultan, à établir dans la mer Rouge un dépôt de charbon ; l'emplacement aurait été choisi dans l'île de *Kuhm* faisant partie de l'archipel Farsan.

D'autre part, la Compagnie allemande des chemins de fer d'Anatolie a obtenu, au commencement de 1902, la concession du chemin de fer de Bagdad qui, partant de Koniah, doit passer au Nord du désert de Syrie, traverser la Mésopotamie et l'Irak et aboutir au golfe Persique en un point encore indéterminé. Dernier tronçon de la grande artère qui reliera directement les grandes villes de l'Allemagne aux marchés de l'Asie tropicale, ce chemin de fer est appelé à amener dans le Nord et le Nord-Est de l'Arabie les influences allemandes et à rendre au golfe Persique, qui était autrefois la grande voie de l'Occident vers l'Orient, une partie de l'importance qu'elle a perdue depuis le percement du canal de Suez.

Russie. — La Russie, pour lutter contre l'influence de la Grande-Bretagne, a nommé des consuls généraux à Bagdad et à Bassorah. En outre, elle a fait établir, en 1901, par la « Compagnie russe de navigation à vapeur et de commerce » un service régulier de bateaux entre Odessa et Bassorah. Gagnant chaque jour du terrain dans le Nord de la Perse et se rapprochant ainsi du golfe Persique, elle cherche à avoir accès dans ce golfe, pour atteindre des mers ouvertes. Sa politique dans la partie Nord du golfe est, par cela même, appelée vraisemblablement à se heurter, comme celle de l'Allemagne, aux intérêts de l'Angleterre. Toutefois sa situation à la suite de la guerre russo-japonaise aura sans doute pour effet de ralentir son activité et diminuer son influence.

III. — DIVISIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE L'ARABIE.

ÉTATS OU RÉGIONS.	TRIBUS OU PROVINCES.	VILLES PRINCIPALES.
	Arabie indépendante.	
Désert syrien.	Anazeh	»
	Roala	»
	Chammar et cœtera.	»
Djebel Chammar	Ouadi-Djof	Djof, Meskakeh.
	Kheïbar	Kheïbar.
	Teïma	Teïma.
	Djebel Chammar	Haïl, Kefar.
	Haut-Kasim	»
Nedjd	Bas-Kasim	Oneïzah, Bereïda, Rass.
	Wochem	Chakra.
	Sedeïr	Toweim, Medjmaa, Zalfah.
	Ared	Riad, Manfouhah.
	Afladj	Kharfah.
	Harik	Houtah.
	Ouadi-Daouasir	»
	Kora	Kalat Bicha, Soleyel.
Oman	Katar	Bedaa, Wokra.
	Chardjah	Chardjah, Dobei.
	Ras-el-Djebel, Kalhat	»
	Dahirah	Bereïmah.
	Batnah	Sohar, Chinaz, Lowa, Soham, Sowek, Barka, Malwa.
	Djebel-Akhdar	Nerwah.
	Mascate	Mascate (1), Mattrah.
	Sour	Sour.
	Djailan	»
	Côte méridionale	Mirbat.
Hadramaout	Mahra	»
	Hadramaout	Terim, Chibam, Haoura.
	Beled-Beni-Issa	Tsahi, Kahdoun, Saïf, Mokalla.
	Beled-el-Hadjar	Habban.
	Beled-el-Djof	Marim.
	Beled-Yafia	Yechboum, Nisab.
	Nedjran	Makhlaf.
	Arabie turque.	
	Hedjaz	La Mecque, Djeddah (1), Taïf, Médine, Yambo.
	Madian	El-Wedj.
	Assir	Epha, Namuz, Mihaïl, Konfoudah, Lith.
	Yemen	Sana, Amran, Moka, Menacha, Taïz, Hodeidah (1), Loheiyah, Abou-Arich.
	Katar	Bedaa, Wokra.
	El-Hasa	Houfhouf, Moubarrez, El-Katif.
	Koweit	Koweit.
	Arabie anglaise.	
	Aden	Aden (1).
	États subventionnés	Lahedj, Chougra.
	Bahrein	Menamah, Mobarek.

Nota. — Pour la clarté du croquis joint à cette étude, on a omis d'y porter certains noms de tribus ou de province.

(1) Cette ville possède des consulats ou vice-consulats étrangers.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

En résumé, les compétitions de la Turquie, de l'Allemagne et de la Russie dans la péninsule arabique et dans le golfe Persique, quelque sérieuses qu'elles soient, ne paraissent pas devoir détourner l'Angleterre du but qu'elle s'est toujours proposé, depuis un siècle, d'avoir sous sa dépendance la route directe des Indes. Solidement établie à Suez et à Aden, elle tient les deux extrémités de la mer Rouge. Sans cesser de poursuivre le développement de son territoire d'Aden, elle déploie actuellement son activité aux deux extrémités du golfe Persique, à Mascate et à Koweit, où elle veut être seule maîtresse et, en outre, dans le centre même de l'Arabie, où elle rêve de faire passer un jour son chemin de fer de l'Égypte aux Indes.

Sa prépondérance dans le golfe Persique semble dictée surtout par des considérations d'ordre stratégique qu'un article publié par le capitaine Mahan, dans la *National Reviev* du mois de septembre 1902, a résumées de la façon suivante : « Toute concession de « l'Angleterre dans le golfe Persique compromettrait la « situation navale de la Grande-Bretagne dans l'Orient « le plus éloigné, sa position politique dans les Indes, « ses intérêts commerciaux dans les deux et le lien qui « la rattache à l'Australasie. »

Après une réflexion de ce genre, il est permis de penser que non seulement les conquêtes opérées par l'Angleterre sur les divers points de la péninsule arabique ne sont que des épisodes de la conquête de cette péninsule, mais encore que cette conquête et la prééminence dans le golfe Persique ne sont qu'une des phases de la politique mondiale anglaise.

Ajoutons qu'il y a un intérêt de premier ordre pour la

Grande-Bretagne, puissance musulmane, à posséder la Mecque, capitale religieuse de l'islamisme. Or le jour où le régime politique des trois provinces du Yemen, de l'Assir et du Hedjaz serait celui du Koweit, du Nedjd et du Chammar, c'est-à-dire où ces régions seraient au pouvoir de cheikhs presque indépendants et dans tous les cas rivaux et ennemis les uns des autres, l'Angleterre aurait fait un grand pas en avant vers le but visé.

(171)

MER ROUGE
MER MEDITER
Forêt de Palétuviers
Massif du Dj. Menhali
Anse de Cheikh-Saïd
Forêt de Palmiers
Cap Cheikh-Saïd
Presqu'île de Cheikh-Malou
Baie d'Okelis
Petite Passe
Détroit de Bab-el-Mandeb
Grande Passe
Ile de Perim (Angleterre)
Golfe d'Aden
Echelle
10 Kt
Iles Frères (Sabah)
Port Saïd
Caire
Suez
EGYPTE
SINA
Bender-Abbas
Ras Masandam
Chardjah
Dobei
Lowa
Chinar
MER D'OMAN
Sohar
Scham
Bereimah
Soweih
Barka
Mascate
Mattrah
Kiriat
Nerwah
Sour
Ras-el-Hadd
DJ. AKHDAR
N
S

NOUVELLES MILITAIRES

AUTRICHE-HONGRIE.

Mutations dans le haut commandement. — Par décision du 13 avril 1906, le F. M. L. Thiele, directeur de l'arsenal de Vienne, a été mis à la retraite et remplacé par le F. M. L. Schwab, antérieurement directeur de la poudrerie de Blemau.

Le général Thiele avait acquis une grande notoriété comme spécialiste dans le domaine de la métallurgie. Perfectionnant les procédés d'Uchatius, il a réussi à donner au bronze la ténacité nécessitée par les grandes vitesses initiales de l'artillerie de campagne actuelle, permettant ainsi à l'artillerie austro-hongroise de conserver le bronze pour la fabrication de son nouveau matériel.

Mise a la retraite du F. Z. M. archiduc Rainer. — Par décision du 2 mai 1906, le F. Z. M. archiduc Rainer, commandant supérieur de la landwehr autrichienne, a été mis à la retraite. Son emploi est provisoirement rempli par son adjoint, le F. Z. M. Parmann.

C'est sur sa demande que l'archiduc a été relevé de ses hautes fonctions par l'Empereur. Son âge avancé, 79 ans, explique la décision, prise par lui, de quitter le service actif.

Neveu de l'archiduc Albert, le vainqueur de Custozza, l'archiduc Rainer avait fait la campagne de 1866 en Italie, et, au printemps de 1872, il avait été appelé au commandement supérieur de la landwehr, en remplacement du F. Z. M. archiduc Wilhelm.

Pendant ces trente-quatre ans, il n'a cessé de se consacrer, avec un inlassable dévouement, à l'accomplissement de sa mission. Sa sollicitude s'est étendue aux familles de ses subordonnés et il convient de rappeler ici qu'il créa en 1875, de ses propres deniers, une fondation qui porte son nom et qui est destinée à accorder des bourses d'instruction aux enfants d'officiers ou d'anciens officiers de la landwehr autrichienne. Depuis cette époque il a continué à alimenter le capital de cette fonda-

BELGIQUE.

Les grandes manœuvres en 1906. — Les 3e et 4e divisions d'armée exécuteront cette année, au commencement de septembre, des manœuvres sous la direction du lieutenant général Timmermans, commandant la 2e circonscription militaire.

Les manœuvres doivent avoir lieu dans la région comprise entre Bastogne et Bourg-Léopold.

EMPIRE ALLEMAND.

Modifications a l'organisation des grandes manœuvres de 1906. — Des décisions des 9 mai, 8 et 28 juin ont apporté à l'organisation des grandes manœuvres de 1906 (1) les modifications suivantes :

1° Le détachement de pionniers attribué à la division de cavalerie A, qui doit participer aux manœuvres impériales, sera fourni par le XVIIe corps et non par le Ve ;

2° La division de cavalerie D ne sera pas constituée ;

3° Par suite d'une épidémie qui a régné sur ses chevaux, le 15e hussards sera remplacé dans la division de cavalerie E par le 9e uhlans (IIe corps) ;

4° Pour une raison analogue, la 40e brigade d'artillerie de campagne (4e saxonne) participera aux manœuvres impériales avec le VIe corps, en remplacement des groupes montés de la 23e brigade de même arme.

Condamnations prononcées par les tribunaux militaires en 1905 (2). — Sur 16,010 militaires ayant fait l'objet d'une plainte, 14,047 ont été condamnés, 1,853 acquittés, et 110 ont bénéficié d'un non-lieu.

Les peines suivantes ont été prononcées :

Peine de mort		1
Détention...	5 ans et plus	26
	de 2 ans à 5 ans	32
	au-dessous de 2 ans	25

---

(1) Voir 1er semestre, p. 395.

(2) D'après les *Löbell's Jahresberichte* de 1905.

Tableau indiquant l'ancienneté des officiers promus dans l'état-major, l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie de campagne.

APRÈS COMBIEN D'ANNÉES PASSÉES DANS LE GRADE PRÉCÉDENT les officiers sont promus.	ÉTAT-MAJOR.	INFANTERIE.			CAVALERIE.			ARTILLERIE de CAMPAGNE.
		ARMÉE commune.	LANDWEHR autrichienne.	LANDWEHR hongroise.	ARMÉE commune.	LANDWEHR autrichienne.	LANDWEHR hongroise.	
Lieutenant	.....	2 1/2	1	1	1	1	1	2 1/2
Oberlieutenant	.....	6	6	5	6	6	6	7
Capitaine de 2e classe	.....	10	9	9	9	8 1/2	10	9 1/2
Capitaine de 1re classe	2 1/2 — 3 1/2	»	»	»	»	»	»	»
Major	8 1/2	12 1/2 — 13	13	12	12 1/2 — 13	12 1/2	12 1/2	10 — 13 1/2
Lieutenant-colonel	4 1/2	5 — 5 1/2	5	6	4 1/2	5	4 1/2	5 — 5 1/2
Colonel	3	3	3	3	3 1/2	3	3	3
Général-major	6 ans.							
Feld-maréchal-lieutenant	4 — 7 ans.							

nom de sous-payeur (*Unterzahlmeister*); ils font partie des sous-officiers et ont le rang de *Feldwebel*. Les aspirants-payeurs en surnombre conservent leur dénomination actuelle (*Zahlmeisteraspirant*).

Les hôpitaux de garnison les plus importants seront pourvus de sous-officiers infirmiers dénommés *Sanitätsfeldwebel*, qui jouiront des mêmes prérogatives que les *Feldwebel* des corps de troupe; ils seront nommés par les commandants de corps d'armée sur la proposition des médecins de corps et recrutés parmi les sous-officiers infirmiers; ils percevront une solde mensuelle de 70 fr. 125. Relevant du médecin chef au point de vue disciplinaire, ils seront les supérieurs de tous les hommes de troupe se trouvant à l'hôpital, à l'exception des *Feldwebel* et *Wachtmeister*.

Essai d'un ballon militaire dirigeable. — Un ballon dirigeable imaginé par le major von Parseval, de l'armée bavaroise, a été essayé dernièrement sur le champ de manœuvres du bataillon d'aérostiers de Tegel, près de Berlin. « Le succès de cette épreuve, dit la *Kölnische Zeitung* du 8 juin, permet d'espérer que l'armée allemande sera dotée bientôt d'un ballon dirigeable répondant aux besoins militaires. »

Le ballon von Parseval ne présente pas l'aspect classique d'un cigare, mais plutôt celui d'un cerf-volant. Pour l'enveloppe on a préféré l'étoffe à l'aluminium employé dans les constructions antérieures du comte von Zeppelin. Aux deux extrémités sont fixés des ballonnets qui peuvent être remplis d'air à volonté au moyen de pompes. On obtient ainsi le gonflement constant du ballon. En outre le remplissage de l'un ou l'autre ballonnet permet d'incliner à volonté l'avant ou l'arrière, et par suite de produire l'ascension ou la descente. L'égalité de volume des deux ballonnets donne le mouvement dans un plan horizontal. A l'extrémité postérieure du ballon sont adaptés deux gouvernails, l'un horizontal l'autre vertical. La longueur est de 48 mètres, la largeur de $8^{m},57$ dans la partie médiane. La nacelle en tubes d'acier, avec fond en aluminium, est reliée au ballon par des câbles métalliques. L'appareil pèse environ 1,100 kilogrammes, y compris tous les accessoires, le moteur et la nacelle contenant trois ou quatre personnes, ce qui exige une capacité d'au moins 2,300 mètres cubes. Le mouvement est produit par une hélice à quatre branches actionnée par un moteur Daimler d'une puissance de 90 chevaux. D'après la *Kölnische Zeitung*, « la moitié seulement de cette force fut utilisée dans l'épreuve de Tegel pour manœuvrer contre un vent de 5 mètres, sans que la conduite laissât rien à désirer ».

ITALIE.

Suppression de la retenue extraordinaire sur la solde des officiers a leur première nomination et aux promotions successives. — En vertu de la loi de finances de 1895, la solde proprement dite des fonctionnaires, et en particulier des officiers, était passible d'une retenue exceptionnelle, soit lors de leur première nomination, soit à chaque augmentation de traitement : cette disposition vient d'être abrogée par une loi du 8 avril 1906.

Écoles a feu de l'artillerie en 1906. — Les écoles à feu des écoles et des corps d'artillerie ont lieu, en 1906, dans les conditions indiquées par le tableau suivant :

POLYGONES	CORPS OU ÉCOLES	DATES D'ARRIVÉE	DATES DE DÉPART
Bracciano.....	1er rég. d'artillerie de campagne	1er mai.....	15 mai.
	19e —	18 —	1er juin.
	7e —	4 juin.....	18 —
	2e rég. d'artillerie de forteresse et groupe d'ouvriers (1).....	1er juillet...	20 juillet.
	3e rég. d'artillerie de forteresse	22 — ...	20 août.
Nettuno.....	13e rég. d'artillerie de campagne	16 mai.....	30 mai.
	12e —	2 juin.....	17 juin.
San Maurizio..	5e rég. d'artill. de campagne (2)	1er juin.....	11 juin.
	24e —	14 —	29 —
	1er rég. d'artill. de forteresse (1)	1er juillet...	20 juillet.
	Ecole d'application d'artillerie et du génie.....	22 — ...	15 août.
	Académie militaire.....	15 septemb.	29 septemb.
Piazza Armerina	22e rég. d'artillerie de campagne	15 juillet...	31 juillet.
Champs de tir de circonstance, reconnus à l'avance.	2e, 3e, 4e, 6e, 8e, 9e, 11e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 20e, 21e, 24e rég. d'artillerie de campagne. Régiment d'artillerie à cheval..	Période choisie entre les 15 mai et 20 août.	
En montagne..	Régiment et groupes de montagne	Instructions particulières.	

(1) Les tirs de la 2e période seront exécutés par les groupes, près des forts de barrage auxquels ils sont respectivement affectés, entre le 20 juillet et le 31 août.

(2) Une partie des tirs de la 2e période seront exécutés sur un champ de tir de circonstance.

Les munitions allouées pour ces écoles à feu sont portées sur le tableau suivant :

MUNITIONS	PAR BATTERIE OU COMPAGNIE D'ARTILLERIE				
	DE CAMPAGNE		A CHEVAL	DE MONTAGNE	DE FORTERESSE
	DE 87 B	DE 75 A			
Shrapnels à diaphragme.....	200	»	»	»	»
Shrapnels d'acier.....	»	25	25	25	»
Shrapnels de fonte pour école à feu.....	»	175	175	175	»
Cartouches à blanc de filite....	60	60	60	60	»
Coups pour artillerie de calibre moyen, dont 1/4 pour calibres 87 et 75.....	»	»	»	»	180
Cartouches pour mitrailleuses...	»	»	»	»	600
Boîtes à mitraille de 120.....	»	»	»	»	6
— de 87.....	»	»	»	»	6

Mutations pour convenances personnelles des hommes de troupe. — Par modification aux dispositions en vigueur, d'après lesquelles les mutations pour convenances personnelles n'étaient pas admises pour les hommes de troupe, une décision ministérielle du 3 mai 1906 autorise, à l'avenir, les militaires, restés sous les drapeaux après avoir accompli le temps de service imposé par la loi sur le recrutement, à demander leur changement de corps, pourvu qu'ils soient très bien notés et qu'ils puissent baser leur demande sur des motifs très sérieux.

Nouvelle instruction pour les marches et pour les services d'exploration et de sureté en campagne. — L'instruction de juin 1905 (1), qui vient d'être mise en pratique à titre provisoire dans l'armée italienne, pourrait passer pour une sorte de refonte des passages du *Regolamento di servizio in guerra* (*Servizio delle truppe*) (2)

---

(1) *Instruzione per le marce e per il servizio di esplorazione et di sicurezza in campagna* (Giugno 1905), Roma, Voghera, petit in-8, 88 pages.

(2) Règlement qui correspond à notre règlement sur le service des armées en campagne.

concernant les marches et les services d'exploration et de sûreté en campagne. Mais comme on y trouve, en outre, quelques règles sur l'entraînement des troupes à la marche et sur le dressage des hommes et des gradés au service des patrouilles, son ensemble évoque plutôt l'idée d'une instruction pratique sur le service en campagne, qui viendrait compléter la série des règlements militaires italiens.

Marches. — La partie relative aux marches n'apporte pas de modifications très sensibles aux principes admis jusqu'ici pour leur réglementation. Cependant, aux marches *ordinaires* et aux marches *forcées*, prévues par les règlements, la nouvelle instruction ajoute les marches *rapides* (à raison de 5 km. 500 à l'heure pour l'infanterie, et 7 kilomètres pour les bersaglieri), tout en faisant ressortir qu'on obtient un meilleur rendement en marchant longtemps qu'en marchant vite.

Un paragraphe est consacré à la conduite des colonnes de mulets, et contient les règles générales de la marche en montagne.

Parmi les passages soulignés pour appeler l'attention du lecteur, nous signalerons les suivants : « Dans chaque unité, il faut éviter absolument d'appeler les hommes sous les armes avant le moment où il est nécessaire de le faire pour partir à l'heure prescrite. » « Les troupes ne doivent jamais être mises en marche l'estomac vide. »

Exploration. — D'après le règlement sur le service en campagne, le commandant de la cavalerie de découverte devait se tenir prêt à *attaquer* avec avantage la cavalerie ennemie, en vertu du principe que celle des deux qui aura réussi à se débarrasser de son adversaire sera en mesure de remplir plus facilement sa mission. La nouvelle instruction lui prescrit seulement de se tenir prêt à *combattre*, et insiste sur le fait que, si le combat est parfois un moyen dans la découverte, il ne doit pas être le premier objectif à rechercher. « Dans l'exploration, y lit-on, la supériorité d'une cavalerie est déterminée par la quantité et la valeur des renseignements qu'elle procure, plutôt que par les succès partiels qu'elle peut obtenir sur son adversaire. »

L'instruction définit le rôle des divers éléments du service d'exploration : patrouilles d'officiers, patrouilles de découverte, détachements d'exploration ou chargés d'une mission spéciale et gros.

Les patrouilles d'officiers paraissent remplacer les reconnaissances que prévoyait le règlement, et jouer le même rôle ; elles sont uniquement détachées du gros.

Les patrouilles de découverte, généralement commandées par des gradés, peuvent être détachées d'un élément quelconque du service d'exploration.

Les détachements d'exploration remplacent les escadrons d'exploration du règlement : ils sont envoyés dans certains cas pour fournir des

patrouilles de découverte sur un front déterminé ou pour exécuter une mission spéciale.

L'instruction prévoit l'adjonction aux corps de cavalerie de découverte de détachements cyclistes et de mitrailleurs.

Sûreté. — A propos du service de sûreté nous signalerons l'introduction des haltes gardées (*fermate protette*), dont le nom ne figure pas dans les règlements antérieurs, et le développement des règles spéciales aux avant-postes d'un corps de cavalerie.

En résumé, tout en apportant quelques modifications au règlement sur le service en campagne, déjà vieux de dix ans, la nouvelle instruction a surtout le mérite d'en avoir coordonné les parties les plus importantes sous une forme claire et pratique.

Mutations dans le haut commandement. — Par décret du 1er avril 1906, le lieutenant général Asinari di Bernezzo, commandant la division militaire de Bologne, a été nommé au commandement du VIIe corps d'armée en remplacement du lieutenant général Pistoia, atteint par la limite d'âge et mis en position auxiliaire.

Par décret du 17 mai 1906, le lieutenant général Lamberti, commandant le XIe corps d'armée, a été nommé au commandement du VIIIe corps, devenu vacant par suite de la mise en position auxiliaire du général Baldissera atteint par la limite d'âge, et a été remplacé par le lieutenant général Rogier, précédemment inspecteur général de l'artillerie.

Appels en 1906 des hommes des réserves (1re catégorie.) — Les appels des hommes de 1re catégorie des réserves à convoquer en 1906 à des périodes d'instruction, ont été réglés par un décret en date du 8 avril 1906 modifié le 14 juin de la même année, et dont le tableau suivant donne les points essentiels.

CLASSES.	ARMES CONVOQUÉES.	TERRITOIRE ATTEINT par la CONVOCATION.	DURÉE de la PÉRIODE.	DATE de L'APPEL.
1881	Infanterie de ligne....	5 districts du IIIe corps,.	20 jours.	14 août.
1881	Bersagliers.....	4 districts du XIe corps et 1 du IXe corps	24 jours.	12 août.
1881	Bersagliers.....	4 districts du IIIe corps, 1 du Ve et 2 du VIe...	20 jours.	14 août.
1881	Alpins (1er, 5e, 6e rég.).	3 districts du IIe corps, 5 du IIIe, 2 du IVe et du Ve	—	—
1875	—	Id	25 jours.	9 août.
1875-76-77	Infanterie de ligne....	Ier corps, 1 district alpin du IIe et du IIIe.....	18 jours.	16 août.
—	Bersagliers.....	Ier corps, 4 districts du IIe et 1 du IIIe.....	—	
1874	Infanterie de ligne....	4 districts alpins (Ier, IIe et IIIe corps)	—	
—	Bersagliers.....	Ier corps, 1 district alpin des IIe et IIIe corps...	—	
1880-81	Cavalerie.....	2 districts du 1er corps et 1 du IIe corps.....	—	
1875-76-77	Artillerie de campagne.	3 districts du Ier corps..	—	
1876-1881	Artillerie de côte et de forteresse et ouvriers d'artillerie.....	Tout le royaume.....	30 jours.	1er août (1)
1875-76	Génie (sapeurs).	IIe corps moins 1 district.	18 jours.	16 août.
1881	Génie (pontonniers) ...	Tout le royaume.....	30 jours.	27 juillet.
1876	Compagnies de santé et de subsistances.....	Ier corps.....	18 jours.	16 août.

(1) Les sous-officiers et caporaux-majors sont convoqués 7 jours avant les hommes de troupe; en outre, la convocation est réduite à 27 jours pour 14 districts, la plupart de l'Italie centrale, et la date initiale en est reportée au 15 août.

RUSSIE.

Transformation des bataillons d'infanterie de forteresse de Libau et de Kronstadt en régiments. — Un prikaz n° 148 du 7/20 mars 1906 prescrit de transformer le bataillon d'infanterie de forteresse de Libau en un régiment à 2 bataillons comprenant en tout 10 compagnies. Ce renforcement sera réalisé en une seule fois en prélevant un bataillon de 540 hommes sur les régiments des circonscriptions militaires de Varsovie et de Vilna.

Le nouveau régiment aura, en temps de paix, un effectif de 41 officiers, 4 fonctionnaires classés, 10 volontaires d'un an, 1,705 hommes

de troupe (dont 51 non combattants) et 11 chevaux (dont 10 de corvée et 1 pour le clairon).

Un autre prikaz n° 149 de même date prescrit de transformer également le bataillon d'infanterie de forteresse de Kronstadt en régiment à 2 bataillons (comprenant en tout 10 compagnies). Son effectif en temps de paix ne diffère du précédent que par le nombre des hommes de troupe qui est de 1,545 (dont 54 non combattants) et par l'adjonction de 2 sous-enseignes.

Il n'est rien dit au sujet de leur effectif en temps de guerre, mais il est probable qu'à ce moment, chacun de ces régiments se mobilisera à 5 bataillons comme tous les régiments d'infanterie de forteresse russe.

Cosaques mobilisés et présents sous les drapeaux au début de 1906. — D'après le *Novoe Vremia* du 3 mars 1906, les voïskos cosaques d'Europe ont mobilisé du 7/20 février 1904 au 7/20 janvier 1906 : 24,430 cosaques du Don, 12,659 d'Orenbourg, 4,888 de l'Oural, 22,523 du Kouban et 5,903 du Terek pour des formations du 2e ou 3e tour destinées soit à la Mandchourie, soit au service de l'intérieur. En plus, quatre régiments étaient en formation à cette date (3,448 hommes), ce qui, avec les 38,668 cosaques du 1er tour stationnés en Europe, donne un total de 113,377 cosaques sous les drapeaux au début de 1906, soit 17 p. 100 de la population mâle de ces voïskos.

En fait, cet effectif correspond à la mobilisation de toutes les unités des 2e et 3e tours des voïskos en question (batteries non comprises) qui comprennent : 35 régiments du Don (17+18), 12 régiments d'Orenbourg (6+6), 6 régiments de l'Oural (3+3), 2 régiments d'Astrakkan (1+1), 22 régiments du Kouban (11+11) plus 2 brigades (12 bataillons) de plastounes du Kouban (6+6 bataillons) et 8 régiments du Terek (4+4), plus 12 sotnias indédendantes du voïsko du Don (6+6), soit un total de 65 régiments, 12 bataillons et 12 sotnias indépendantes.

En effet, cette mobilisation donne ensemble 77,500 hommes environ (63,500+12,000+2,000), qui, avec les 38,668 cosaques du 1er tour mentionnés plus haut, forment un total de 116,168 hommes fort voisin de celui de 113,377 donné par le *Novoe Vremia*, auquel il faudrait d'ailleurs ajouter 12 sotnias indépendantes du Don, des 2e et 3e tours (3,000 hommes environ) mobilisés postérieurement aux évaluations de ce journal.

En raison de la forte proportion de cosaques (17 p. 100 de la population) convoqués, le ministre de la guerre a demandé au Sénat dirigeant un crédit de 7,500,000 roubles pour venir en aide à leurs familles.

Le Sénat a accueilli favorablement cette demande, mais il a jugé qu'une allocation de 5,200,000 roubles était suffisante.

Quant à l'exécution des diverses mobilisations, un prikaz du 24 février/9 mars 1906 de l'ataman locum tenens du voïsko du Don, général-lieutenant prince Odoevski-Maslov, constate qu'elles se sont effectuées en bon ordre et dans les délais prévus ; que l'habillement, l'équipement et les montures des cosaques répondaient aux besoins et que la mobilisation des unités du 3e tour s'était faite dans des conditions aussi brillantes que celle des unités du second tour.

Devoirs du médecin oculiste de circonscription. — Il existe à la direction du service de santé des circonscriptions militaires un médecin oculiste qui est chargé spécialement de tout ce qui concerne les maladies des yeux dans les troupes de la circonscription.

Un prikaz n° 561 du 19 août/1er septembre 1905 détermine, ainsi qu'il suit, ses principales obligations :

1. Visiter les locaux, casernes, camps, etc., et rendre compte au médecin inspecteur de la circonscription de tous les écarts de bonne tenue de ces locaux, etc., qui peuvent avoir une influence sur la vue des hommes.

2. Examiner la vue des hommes de troupe et en particulier les membranes de l'œil.

3. Faire isoler les hommes atteints de maladies d'yeux contagieuses et enfin suivre avec attention la marche de ces maladies pour éviter leur propagation.

Les chefs de corps sont toujours prévenus à l'avance de son arrivée.

Service de la trésorerie aux armées de Mandchourie. — Le *Rousski Invalid* (n° 56 de 1906) publie un compte rendu du fonctionnement du service de la trésorerie aux armées de Mandchourie qui peut se résumer ainsi :

Conformément au règlement, il y avait sur le théâtre des opérations : La trésorerie du commandant en chef, la trésorerie de l'arrière, 3 principales trésoreries de campagne et 18 trésoreries de corps d'armée.

Naturellement la tâche principale de la trésorerie consista à pourvoir aux dépenses des troupes, qui se montèrent, depuis le début jusqu'au 1/14 octobre 1905, à la somme générale de 492,492,536 roubles (1).

---

(1) Le rouble vaut 2 fr. 66.

Le montant des rentrées ayant été pendant cette période de 35,501,052 roubles, la dépense nette s'élève par suite à la différence, soit à 456,991,474 roubles.

Pour la première fois les caisses de campagne ont exécuté sur le théâtre de la guerre des opérations de banque — mandatements, transferts et opérations de comptes courants, qui firent affluer dans ces caisses (concurremment avec les dépôts de la Caisse d'épargne) une somme de 229,572,509 roubles qui diminuait d'autant le débours effectif de valeurs monétaires dont l'envoi à l'armée fut ainsi réduit presque de moitié.

Il est à peine nécessaire d'indiquer quels avantages immenses cette possibilité de faire des transferts et de conserver l'argent dans les trésoreries de campagne présenta pour tous ceux qui étaient en Extrême-Orient.

Les opérations de comptes courants comportèrent une recette totale de 94,751,575 roubles contre le remboursement de 61,765,664 roubles.

Au cours de la campagne, les mandats envoyés de Russie en Extrême-Orient se sont élevés à 204,405,513 roubles contre 14,601,139 roubles transférés en sens inverse: la plus grosse part de ces sommes concernait les caisses des services de l'arrière (94,598,017 roubles reçus de Russie contre 8,688,959 roubles renvoyés).

Les opérations des caisses d'épargne ont été plus modestes (8,195,729 roubles de recettes contre 1,413,405 roubles remboursés).

En dehors des billets de crédit mis en circulation pour soutenir le cours du rouble, les trésoriers exécutèrent des payements en lingots d'argent et en dollars chinois, particulièrement pour les payements à faire à la population indigène.

Au total, on mit en circulation pour les besoins de l'armée 11,884 pouds (195,900 kilogrammes) d'argent valant 8,688,114 roubles (1) correspondant à 5,413,040 lans de Girin; le cours du lan, d'une valeur nominale de 2 roubles, oscilla pendant la campagne entre 1 rouble 35 kopeks et 1 rouble 75, et le rouble russe varia de 80 à 93 cents (1/100 de dollar chinois).

Il tomba même à 60 cents dans les localités perdues de la Mandchourie.

L'or ne fut pas employé dans les trésoreries de campagne et ne circula pas sur le théâtre des opérations.

---

(1) Cela fait environ 22 grammes d'argent par rouble de 2 fr. 66 dont la pièce pèse normalement 20 grammes.

Composition du conseil de la guerre et du comité Alexandre pour les blessés. — Jusqu'à présent le nombre des membres de ces deux institutions était indéterminé et pouvait être augmenté par l'Empereur à volonté.

Un prikaz n° 30 du 16/29 janvier 1906 limite le nombre des membres aux chiffres suivants :

Conseil de la guerre : 1 président (le ministre de la guerre), 18 membres.

Comité Alexandre pour les blessés : 1 président, 10 membres.

Rappelons que le conseil de la guerre (1) est un organe consultatif du ministère de la guerre qui étudie particulièrement les questions de législation militaire et les questions financières concernant l'armée.

Quant au comité Alexandre pour les blessés, il s'occupe de la répartition des secours aux anciens militaires blessés et à leurs parents (2).

Les traitements alloués aux membres de ces organes sont fixés par l'Empereur.

Création d'un nouveau camp. — Un prikaz n° 130 du 28 février/13 mars 1906 fait connaître qu'il a été créé un nouveau camp d'instruction (3) dénommé camp Vladimir près de la station Bielaia de la ligne ferrée de Saint-Pétersbourg à Varsovie.

Sortie des écoles. — Le 24 mars/6 avril 1906 a eu lieu la promotion au grade d'officier, des élèves des écoles militaires et des écoles de younkers au nombre de :

Écoles militaires ; Corps des pages 37 : écoles de cavalerie Nicolas et école de cavalerie d'Élisavetgrad 244 ; écoles d'infanterie Paul, Alexandre, Alexis et de Kiev, 792.

Ecoles de younkers : d'infanterie de Saint-Pétersbourg, Vilna, Tchougouev, Odessa, Kazan, Tiflis, Irkoutsk 1005 ; de cavalerie de Tver 51 ; de cosaques de Novotcherkask et Orenbourg 64.

Cela donne un total de 2,193 officiers dont 63 dans l'infanterie de la garde, 44 dans la cavalerie de la garde, 6 dans les cosaques de la garde, 1442 dans l'infanterie de l'armée, 201 dans la cavalerie de

---

(1) Voir 1er semestre 1888, p. 474.

(2) Voir 2e semestre 1904, p. 271.

(3) Voir 2e semestre 1897, p. 402, les détails sur l'organisation des camps d'instruction en Russie.

l'armée, 108 dans les cosaques de l'armée, 153 dans l'artillerie, 75 dans les troupes du génie et 34 dans les unités des chemins de fer.

Il convient de remarquer que les officiers d'artillerie, du génie et des unités de chemins de fer mentionnés ci-dessus proviennent de l'école des pages ou des quatre écoles militaires d'infanterie citées et non des écoles militaires d'artillerie Michel et Constantin ou de l'école militaire du génie Nicolas dont les promotions n'ont pas encore paru.

Commission supérieure de classement pour officiers généraux. — Un prikaz n° 216 du 7/20 avril 1906 prescrit la création d'une commission supérieure de classement auprès du conseil de la défense nationale (1).

Cette commission est chargée d'examiner à tous les points de vue les notes des officiers généraux, de déterminer leur degré d'aptitude au service et de présenter ceux qui en sont reconnus dignes pour les emplois de : commandants des troupes des circonscriptions militaires, généraux adjoints à ceux-ci, commandants de corps d'armée, commandants de place forte, commandants de division et de brigade indépendante.

Elle est présidée par le président du conseil de la défense nationale. Ses membres comprennent : le ministre de la guerre, le chef de l'état-major, les généraux inspecteurs des diverses armes et les personnes désignées directement par l'Empereur. En outre, sur la proposition du président et avec l'autorisation de l'Empereur, les généraux commandant les circonscriptions militaires peuvent également en faire partie.

TURQUIE.

Chemin de fer du Hedjaz (2). — La voie ferrée du Hedjaz, ligne de Damas à la Mecque, a été ouverte à la circulation le 1er septembre 1905, jusqu'à la station de Batn el Ghoul, soit jusqu'à 523 kilomètres de Damas. Les rails sont posés jusqu'au kilomètre 616 et les terrassements sont terminés jusqu'à Tebouk (kilomètre 690 environ).

Peu de temps après, le 15 octobre, a été inauguré l'embranchement de Caïffa à Deraâ (152 kilomètres), qui a surtout un intérêt commer-

---

(1) Voir 2e semestre 1905, p. 200, la composition de ce conseil.
(2) Voir 2e semestre 1904, p. 555.

cial : il permet, en effet, au gouvernement ottoman de faire communiquer le chemin de fer du Hedjaz avec la mer sans emprunter des lignes administrées par des compagnies européennes.

A la date du 1er septembre 1905, le matériel roulant disponible pour la ligne du Hedjaz (y compris l'embranchement de Caïffa à Deraâ) se composait de : 30 locomotives, 30 wagons à voyageurs, 1 wagon-mosquée, 347 wagons à marchandises, 7 fourgons et 2 wagons-citernes.

BIBLIOGRAPHIE.

Lieutenant-colonel Fr. von Freytag-Loringhoven. — Der Infanterie-Angriff in den neuesten Kriegen (l'attaque d'infanterie dans les guerres les plus récentes). — Berlin, 1905. Mittler, 1 vol. in-8, 112 p., 11 croquis.

L'auteur de ce volume, chef de la 1re Section historique du Grand État-Major, a cherché à tirer des campagnes les plus récentes — guerre de 1877-78 dans les Balkans, guerre sud-africaine — les enseignements susceptibles de servir de bases à l'établissement d'une tactique rationnelle en ce qui concerne les procédés d'attaque de l'infanterie : les faits de la guerre russo-japonaise lui semblant encore imparfaitement connus, il ne les a invoqués comme exemples qu'avec une certaine réserve.

Dans ses conclusions, il déclare qu'il est impossible, à cause de l'importance des facteurs moraux, de baser l'attaque de l'infanterie sur des données fermes et en quelque sorte schématiques. Malgré ses difficultés, il proclame la nécessité et la possibilité de cette attaque « par le feu, et non par le choc au vieux sens du mot ».

On trouve dans cet ouvrage un certain nombre de propositions de détail concernant l'instruction des troupes, des *desiderata* formulés dans le but de rendre les uniformes moins visibles et les fantassins plus mobiles, enfin l'indication de quelques légères modifications que l'auteur jugerait utile d'apporter au règlement de manœuvres de l'infanterie allemande, principalement eu vue de tenir compte des effets du feu.

Chevalier Minarelli-Fitzgerald, général-major. — Infanterie-Massen im Angriff (Les masses d'infanterie dans l'attaque). — Budapest, 1905, Karl Grill, in-8, 100 pages en couleurs hors texte.

Cet ouvrage tire une valeur particulière de la personnalité de son

auteur, l'un des écrivains militaires qui font le plus autorité en Autriche-Hongrie.

Après une esquisse sommaire de l'évolution de la tactique depuis l'invention des premières armes à feu jusqu'à l'adoption du fusil à répétition et du canon à tir rapide, le général Minarelli-Fitzgerald expose le conflit de doctrines auquel a donné lieu la guerre sud-africaine, la première où ces armes aient été employées en grand. Il analyse ensuite rapidement, au point de vue des théories tactiques qui en découlent, les règlements d'infanterie en vigueur dans les grandes armées européennes, en particulier le projet de règlement français de 1902 et le règlement définitif de 1904; enfin, à la lumière des événements déjà connus de la guerre russo-japonaise, il dégage ses propres conclusions, que l'on peut résumer comme il suit :

L'attaque à la baïonnette n'est plus qu'un procédé exceptionnel ou accessoire : elle ne trouvera désormais son emploi que dans certains cas particuliers (attaques de nuit, terrains couverts et coupés, abordage final d'un ennemi opiniâtre à l'extrême). En règle générale, l'attaque sera conduite par le feu, de bout en bout, jusque dans la position ennemie. De ce principe et de la vulnérabilité des masses résulte la nécessité de ne donner à l'infanterie assaillante que la densité correspondant à l'effet maximum de son feu. Lorsque des réserves partielles seront constituées, elles ne seront que le réservoir destiné à alimenter cette ligne de feu; aussi longtemps qu'elles ne seront pas déployées sur la chaîne, elles devront se maintenir en formations largement et profondément ouvertes : c'est tout l'opposé de la masse.

Quant à la réserve générale, elle aura le plus souvent à agir sur une aile, par un mouvement enveloppant ou débordant; comme le reste de l'infanterie assaillante, c'est par le feu qu'elle progressera; elle prendra donc les mêmes formations que l'attaque de front, formations larges pour favoriser l'enveloppement, et échelonnées en profondeur pour couvrir le flanc extérieur : ici encore on ne voit pas que l'infanterie soit appelée à agir en masse.

Il pourra arriver, il est vrai, que le général en chef cherche à percer la ligne ennemie en un point de son front, et non aux ailes, manœuvre hardie, d'autant plus difficile que l'armement du défenseur est plus puissant, mais dont la guerre russo-japonaise offre quelques exemples heureux. Même alors, sauf dans des cas de sécurité absolument exceptionnels, la réserve générale, amenée en face du point d'attaqne, devra rester en formation ouverte, éviter les rassemblements en masse, trop dangereux dans la zone du feu ennemi et trop enclins à l'émotion. Pendant l'exécution de l'attaque, tout ce qui ne sera pas engagé sur la ligne de feu demeurera en arrière, en formations espacées; les éléments qui viendraient à manquer de place seront retenus à l'abri derrière le

dernier couvert et ne s'avanceront qu'au fur et à mesure des progrès de l'attaque.

On le voit, le général Minarelli-Fitzgerald est, en dehors de certains cas exceptionnels, tout à fait opposé à l'emploi de l'infanterie en masse.

Une autre question qu'il examine est le mode de déclanchement de l'attaque : se produira-t-il d'arrière en avant, au signal du commandant en chef, ou au contraire d'avant en arrière, les unités en chaîne entraînant à leur suite les réserves partielles? Pour l'écrivain austro-hongrois, la deuxième hypothèse sera la plus fréquente : à mesure que la chaîne sera renforcée, des officiers supérieurs et généraux l'auront rejointe; ce sont eux qui, dans la zone où ils commandent, apprécieront si la position adverse est mûre pour l'attaque et qui, engageant leurs réserves, pousseront leurs troupes à l'assaut. La réserve générale, si elle a pour mission d'agir sur le front ennemi, appuiera, renforcera et mènera jusqu'au bout l'une des attaques partielles ainsi déclanchées devant elle. Si elle doit agir à une aile, elle attaquera, comme les troupes de front, lorsqu'elle jugera le moment opportun. Ce ne sera que dans des cas assez rares que le commandant en chef pourra se réserver le droit de donner le signal de l'attaque décisive. C'est plus par la répartition des forces avant la bataille que par une intervention directe au cours de celle-ci, qu'il manifestera son action ; l'extension énorme des fronts lui rendra en effet cette intervention à peu près impossible. La répartition préalable des forces devient elle-même, par la même cause, fort difficile : d'une part, il faut que la réserve générale ait pu, dès avant l'action, être acheminée vers le point ou l'aile où aura lieu l'attaque décisive, sous peine d'y arriver trop tard ; d'autre part, il est très difficile de reconnaître, avant que la bataille de front n'ait donné sur l'ennemi des renseignements précis, le point ou l'aile qui présente les conditions les plus favorables pour l'attaque décisive. Le général Minarelli-Fitzgerald voit là un argument de plus en faveur de l'offensive : celui qui cherchera à régler ses dispositions sur celles de l'ennemi risquera d'être battu sans avoir le temps d'effectuer sa riposte ; au contraire, celui qui aura arrêté de prime abord ses résolutions et cherchera à imposer sa volonté à l'ennemi, aura grande chance d'avoir pris les mesures les plus propres à assurer son succès.

Nous ne discuterons pas ici les idées du général Minarelli-Fitzgerald; nous nous bornerons à rappeler qu'elles semblent tout à fait concordantes avec celles qui ont présidé à la rédaction du règlement de manœuvres de l'infanterie austro-hongroise de 1903 (1).

---

(1) Voir 1er semestre 1904, p. 1.

ROSKOTEN (Batteriechef im Mindenschen Feldartillerie-Regiment n° 58). MODERNE FELDKANONEN (MIT LANGEM ROHRRÜCKLAUF). (Canons modernes à long recul sur l'affût). — Oldenburg i. Gr. 1906, chez Gerhard Stalling, prix 4 m. 25.

Cet ouvrage résume sur la question du canon de campagne les renseignements qui intéressent les officiers de toutes armes. Les lecteurs désireux d'entrer plus à fond dans les détails techniques y trouvent pour chaque sujet l'indication des sources auxquelles ils peuvent puiser. Les canons de campagne sont seuls envisagés, à l'exclusion des canons de montagne et des pièces à tir plongeant « qui, en tant que constructions modernes, ne sont encore en service que dans un petit nombre de puissances. »

La première partie (Généralités) étudie dans trois chapitres, plus particulièrement consacrés au matériel, les principes de construction du canon à recul sur l'affût, la question du bouclier et celle des appareils de pointage (avec ou sans ligne de mire indépendante). Le quatrième chapitre consacré aux méthodes de tir, décrit les divers genres de tir — progressif, avec fauchage, indirect, — et donne les résultats d'expériences faites à l'étranger (Roumanie, Danemark, Suède) qui permettent de conclure à l'efficacité considérable du tir progressif et à l'invulnérabilité presque absolue de l'artillerie à boucliers. La question du projectile, les essais faits en Allemagne dans le sens du projectile unique — shrapnel brisant et obus-shrapnel — sont également indiqués dans ce chapitre. L'organisation de l'artillerie — batterie à quatre ou six pièces, caissons blindés etc. — fait l'objet d'un cinquième chapitre. Enfin le sixième chapitre étudie l'influence que les propriétés nouvelles de l'arme ne peuvent manquer d'exercer dans le domaine de l'emploi tactique.

La deuxième partie donne les propriétés caractéristiques des canons de campagne à recul sur l'affût mis en service jusqu'au commencement de 1906 dans différentes puissances, au nombre de vingt-cinq. Malheureusement, pour ce qui concerne l'Allemagne, l'auteur se contente d'annoncer le commencement de la distribution aux corps de troupe d'un modèle qui satisfait aux exigences modernes mais sur lequel « il n'y a encore rien de connu ».

Major HOPPENSTEDT. — DER KAMPF UM BEFESTIGTE STELLUNGEN (Le Combat sur ou contre des positions fortifiées). — Berlin, 1905, Mittler und Sohn, in-8, 136 p., croquis, 1 carte.

Le major Hoppenstedt commence par rappeler les principaux cas où, pendant le dernier siècle, des luttes sanglantes eurent lieu sur des positions défensives organisées de toutes pièces ou renforcées au moyen de la fortification de campagne. Il cite les lignes de Torrès-Vedras, les fortifications sur l'Elbe, aux environs de Dresde en 1813, les opérations

des Russes en Bulgarie en 1828 et 1854, les fortifications de Richmond au cours de la guerre de Sécession, les lignes de Düppel en 1864, les campagnes de 1859, 1866 et 1870, la guerre russo-turque de 1877-1878, le combat de Saint-Jean de Cuba en 1898, la guerre sud-africaine, la guerre russo-japonaise.

Tous ces exemples sont traités très rapidement, et l'auteur se borne le plus souvent à rappeler la situation générale, les principales dispositions prises pour la défense et l'attaque, sans donner de détails sur l'organisation des positions.

Dans la deuxième partie, le major Hoppenstedt étudie les principaux auxiliaires matériels dont disposent les armées pour l'organisation de ces positions défensives, leur défense et leur attaque. Il donne quelques renseignements sur les obusiers légers et lourds de campagne, les canons de 10 centimètres, les profils des tranchées, les outils de campagne, la création de défenses accessoires, leur destruction, l'éclairage du terrain d'attaque, les ballons, les grenades à main.

La troisième partie est essentiellement didactique. Considérant d'abord l'attaque, l'auteur en examine les différentes phases : reconnaissance préparatoire, premiers engagements, marche d'approche, déploiement, lutte d'artillerie, préparation sur le point d'attaque, attaque décisive. Passant à la défense, l'auteur discute les avantages et les inconvénients des postes avancés et, à l'encontre de la plupart des écrivains militaires allemands, s'en montre partisan.

Pour terminer, le major Hoppenstedt applique à un cas concret les principes qu'il a développés précédemment. Il organise une position défensive à l'Ouest du camp de Döberitz et en confie la défense à une division d'infanterie, renforcée en artillerie par des batteries d'obusiers. Un corps d'armée convenablement renforcé par de l'artillerie lourde et venant de Berlin doit attaquer. Toute cette partie est traitée avec soin et l'on peut suivre sur des cartes au 25,000e toutes les opérations auxquelles doivent procéder le commandement et les troupes des différentes armes de la défense et de l'attaque.

Kouptchinski. — V iaponskoi nevolie (En captivité au Japon). La vie des prisonniers russes au Japon dans la ville de Matsouiama de l'île Sikoku, avec carte et 168 illustrations. — Saint-Pétersbourg, Berezovski, 1906. Prix : 3 roubles.

Mazedonien. — Eine militär-politische Studie (La Macédoine, étude militaire et politique) par un écrivain militaire anonyme. — Vienne, 1905, Seidel et fils, une brochure de 29 pages.

L'étude est partagée en trois chapitres.

Dans le premier, l'auteur détaille les rivalités des races et des reli-

gions que l'on trouve dans la Macédoine, du sandjak de Novi-Bazar à la mer Égée.

D'une part, deux millions de chrétiens se révoltent contre un million de mahométans; d'autre part, un million trois quarts de Slaves forment un noyau compact, vis-à-vis d'un quart de million d'Osmanlis, de Grecs et d'Albanais, sans compter les juifs de Salonique.

Sous l'influence de la propagande bulgare, ces querelles de races et de religions sont un foyer d'agitation qui doit « aboutir, tôt ou tard, à une guerre ».

Le deuxième chapitre est consacré à l'étude du sol, de ses productions, et des ressources qu'il offrirait à une armée d'opérations. Celle-ci ne trouverait à vivre que sur le haut plateau voisin du Monténégro, entre Ipek et Prizren, dans les deux dépressions d'Uskub et de Monastir, et dans les environs de Salonique.

L'auteur a surtout développé la troisième partie, relative aux opérations militaires.

D'après lui, il sera un jour indispensable de changer radicalement l'état de choses existant en Macédoine. Ni la Turquie, ni aucun des États balkaniques, n'en est capable, ce qui entraînera l'intervention inévitable d'une ou plusieurs puissances européennes.

Une action suffisamment puissante n'est pas possible en partant de l'Adriatique (Alessio et Scutari), non plus que des frontières bosniaques. Un débarquement à Salonique suppose la domination préalable de la mer.

La seule base d'opérations acceptable est donc constituée par le territoire serbe, d'où quatre bonnes routes conduisent sur le Vardar, dans la région d'Uskub.

Une action militaire en Macédoine, si elle est décidée par l'Autriche-Hongrie, aura donc pour première conséquence, *soit la complicité, soit la destruction préalable du gouvernement serbe.*

Sans entrer dans l'analyse des complications européennes qui en résulteraient, l'auteur se borne à indiquer que la première grande bataille, entre l'armée d'invasion et les troupes turques, aurait vraisemblablement lieu entre Uskub et Kumanova. De là, l'occupation militaire du pays pourrait être réalisée par les deux routes de Monastir et de Stilplje, conduisant à Salonique.

NEZNAMOV. — IZ OPYTA ROUSSKO-IAPONSKOI VOINY (Enseignements de la guerre russo-japonaise). Observations d'un officier d'état-major. — Saint-Pétersbourg, Berezovski, 1906. Prix : 1 rouble.

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE SOIXANTE-SEPTIÈME VOLUME

DE LA

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES.

(NUMÉROS 938 A 943.)

N. B. — Les *Articles* sont précédés d'un astérisque, qui permet de les distinguer des *Nouvelles militaires*.

Administration.

Pages.

Projet de loi sur les prestations en nature (*Empire allemand*)..... 74
Admission au cours de l'intendance en 1905 (*Russie*)..... 402
Entretien et prix de revient du soldat (*Russie*)..... 406
Solde et allocations nouvelles du soldat russe (*Russie*)..... 210
Mesures prises pour augmenter la décentralisation des attributions dans tous les services relevant de l'administration de la guerre (*Italie*)..... 314
Suppression de la retenue extraordinaire sur la solde des officiers à leur première nomination et aux promotions successives (*Italie*).. 605
Mutations pour convenances personnelles des hommes de troupe (*Italie*)..... 606

Angleterre.

Détachement d'officiers de l'armée de terre au cours de guerre navale de Devonport..... 60
Création d'une réserve pour la cavalerie indigène de l'armée des Indes. 192
Organisation d'une seconde compagnie de sapeurs de chemins de fer aux Indes..... 193
Nouvelle organisation des forces volontaires..... 384
Répartition des nouvelles brigades d'infanterie volontaire..... 385

Pages.
Recrutement..... 386
Modifications à l'organisation de l'artillerie..... 387
Modifications à la composition du comité de défense..... 388

Aérostation.

Essai d'un ballon militaire dirigeable (*Empire allemand*)..... 604

Armes portatives. — Tir. — Munitions.

Officiers détachés dans les manufactures d'armes (*Empire allemand*)... 67
Adoption d'un nouveau modèle de sabre-baïonnette (*Empire allemand*). 68
Mise à l'essai d'une nouvelle balle (*Autriche-Hongrie*)..... 196
La nouvelle balle de l'infanterie allemande..... 202
Instruction sur le tir de l'infanterie (*Suisse*)..... 430
* Le nouveau règlement sur le tir de l'infanterie allemande..... 459
Emploi des cartouches d'instruction en excédent (*Autriche-Hongrie*)... 498
Adoption d'un nouveau « Couvre-canon » pour le fusil modèle 1894 (*Italie*)..... 526
Ve concours général du « Tir à la cible national » (*Italie*)..... 526
Adoption d'un pistolet automatique pour les officiers (*Italie*)..... 527

Artillerie.

L'obusier de campagne de 10 centimètres (*Autriche-Hongrie*)..... 193
Création de compagnies de mitrailleuses (*Russie*)..... 317
* Le renouvellement du matériel d'artillerie de campagne dans les armées étrangères..... 321
Acquisition de matériel d'artillerie à tir rapide (*Espagne*)..... 404
Création de détachements d'expérience de mitrailleuses (*Autriche-Hongrie*)..... 496
Le réarmement de l'artillerie de campagne (*Empire allemand*)..... 515
Organisation d'un cours sur l'artillerie à tir rapide (*Bulgarie*)..... 599
Le nouveau matériel d'artillerie de campagne (*Italie*)..... 529

Art militaire. — Tactique. — Stratégie.

* Le combat de l'infanterie dans la guerre russo-japonaise (Observations et souvenirs personnels d'un commandant de compagnie russe)..... 1
Nouveaux règlements tactiques (*Bulgarie*)..... 394

Autriche-Hongrie.

Promotions de novembre dans l'armée austro-hongroise..... 61
Mutations dans le haut commandement..... 62, 496, 599
Écoles de volontaires d'un an dans la landwehr..... 63
Essais d'uniformes d'été..... 63
L'obusier de campagne de 10 centimètres..... 193
Budget de la landwehr autrichienne pour 1906..... 494

Pages.
Mise à l'essai d'une nouvelle balle..... 196
Candidats à l'École de guerre..... 197
Exercices de skis dans les riesengebirge..... 308
L'automobilisme dans l'armée austro-hongroise..... 388
Ouverture à Kassa d'un cours pour sous-officiers rengagés..... 389
Nouvelle organisation de l'inspection générale hongroise des chemins de fer et de la navigation..... 391
École de tir de Brück..... 391
Voies ferrées locales ouvertes à la circulation en 1905..... 392
Modifications à l'organisation des équipages de pont..... 393
Les grandes manœuvres en 1906..... 496
Création de détachements d'expérience de mitrailleuses..... 496
Convocations en 1906 pour les périodes d'instruction (Waffenübungen) dans la landwehr cisleithane..... 497
Transfert à Laibach du tribunal de landwehr de Trieste..... 498
Emploi des cartouches d'instruction en excédent..... 498
Mise à la retraite du F. Z. M. archiduc Rainer..... 599
Déplacement du commandement de la 14e brigade d'artillerie..... 600
La promotion de mai dans l'armée commune et les landwehrs..... 600

Belgique.

Budget de la guerre pour l'exercice 1906..... 308
Vote du budget de la guerre pour 1906 et réorganisation de l'artillerie de campagne belge..... 499
* La transformation du système défensif et des installations maritimes d'Anvers..... 545
Les grandes manœuvres en 1906..... 602

Bibliographie.

Liste des règlements et instructions publiés en 1904 et non insérés au *Giornale militaire officiale* (Italie)..... 88
Bibliographie..... 111, 222, 319, 432, 542, 615

Budgets.

Le budget de la marine pour 1906 et le nouveau programme naval (*Empire allemand*)..... 76
Les dépenses coloniales en 1906 (*Empire allemand*)..... 80
Budget de la guerre pour 1905 (*Grèce*)..... 86
Budget de la marine hollandaise pour 1906..... 87
Budget de la guerre et effectifs budgétaires de l'armée pour 1905-1906 (*Roumanie*)..... 100
Budget de la landwehr autrichienne pour 1906..... 194
Budget de la guerre pour 1906 (*Belgique*)..... 308, 499
Budget de la guerre pour 1906 (*Bulgarie*)..... 309
Effectif budgétaire de l'armée permanente pour 1906 (*Espagne*)..... 405
Budget de la guerre pour 1906 (*Espagne*)..... 405

Bulgarie.

Pages.
Incorporation et instruction des recrues en 1906 64
Budget de la guerre pour 1906 309
Création de neuf sections cyclistes 310
Nouveaux règlements tactiques 394
Création de caisses d'épargne pour les sous-officiers 394
Organisation d'un cours sur l'artillerie à tir rapide 500

Camps. — Rassemblements d'exercices.

Grandes manœuvres en 1905 (*Monténégro*) 97
* Les manœuvres impériales allemandes en 1905 ..... 113, 225
Les grandes manœuvres en 1905 (*Serbie*) 218
* Les grandes manœuvres italiennes en 1905 ..... 358, 481
Les grandes manœuvres prussiennes en 1906 395
Les grandes manœuvres bavaroises en 1906 397
Les grandes manœuvres en 1906 (*Autriche-Hongrie*) 496
Les grandes manœuvres de cavalerie en 1906 (*Empire allemand*) 512
Les grandes manœuvres en 1906 (*Belgique*) 602
Modifications à l'organisation des grandes manœuvres en 1906 (*Empire allemand*) 602
Création d'un nouveau camp (*Russie*) 613

Cartes et croquis.

* Manœuvres impériales allemandes (1 carte, 4 croquis). 114, 123, 128, 132, 134
* Observations sur la guerre russo-japonaise 285, 299
* Les grandes manœuvres italiennes (1 carte d'ensemble, 8 croquis). 362, 364, 365, 370, 376, 378, 381, 382, 383
* La transformation du système défensif et des installations maritimes d'Anvers (3 croquis) 560
* Carte de l'Arabie 598

Cavalerie. — Remonte.

Création d'un cabinet de bactériologie vétérinaire (*Italie*) 410

Chemins de fer. — Canaux.

Rachat des chemins de fer du Palatinat par l'État bavarois (*Empire allemand*) 75
Chemin de fer de Hama à Alep (*Turquie*) 110
Voies ferrées ouvertes à l'exploitation pendant l'année 1905 (*Empire allemand*) 205
Ouverture du chemin de fer de Pétersbourg à Vologda (*Russie*) 215
Nouvelle organisation de l'inspection générale hongroise des chemins de fer et de la navigation (*Autriche-Hongrie*) 391
Voies ferrées locales ouvertes à la circulation en 1905 (*Autriche-Hongrie*) 392
Chemin de fer du Hedjaz (*Turquie*) 614

Chine.

Pages.
* La réorganisation militaire de la Chine..... 242, 346, 433
Tenue militaire chinoise..... 501

Danemark.

Mutations dans le haut commandement de l'armée danoise..... 65

Écoles militaires.

Officiers admis à l'École de guerre en 1905 (*Italie*)..... 90
Création d'un cours de géodésie à l'Institut géographique militaire (*Italie*)..... 93
Sortie des Académies militaires et du cours de langues orientales en 1905 (*Russie*)..... 102
Candidats à l'École de guerre (*Autriche-Hongrie*)..... 197
Admission à l'Académie d'état-major Nicolas (*Russie*)..... 215
Promotion de sortie de l'École militaire de Pancaldi en 1905 (*Turquie*). 222
Ouverture à Kassa d'un cours pour sous-officiers rengagés (*Autriche-Hongrie*)..... 389
École de tir de Brück (*Autriche-Hongrie*)..... 391
Répartition des cadets prussiens en 1906 (*Empire allemand*)..... 512
Officiers admis à l'Académie de guerre en 1906 (*Empire allemand*)..... 603
Sortie des écoles (*Russie*)..... 613

Empire allemand.

Mutations dans le haut commandement..... 66, 506
Officiers détachés dans les manufactures d'armes..... 67
Cours de tir des officiers du beurlaubtenstand de l'artillerie de campagne..... 67
Changements de garnison..... 67
L'avancement des officiers en Prusse..... 67
Emploi de gardes-malades comme gefreite..... 68
Adoption d'un nouveau modèle de sabre-baïonnette..... 69
Essai d'un nouvel uniforme..... 69
Appareil pour la lecture des cartes sur le terrain..... 69
Les « Maisons du soldat » en Wurtemberg..... 70
Institution d'assurances sur la vie pour l'armée et la marine..... 71
Réglement sur les cures d'eaux minérales..... 72
Nouvelle affectation du fonds des invalides..... 73
Projet de loi sur les prestations en nature..... 74
Rachat des chemins de fer du Palatinat par l'État bavarois..... 75
Éléments affectés au service des dépenses sous-marines..... 76
Le budget de la marine pour 1906 et le nouveau programme naval..... 76
Les dépenses coloniales en 1906..... 80
Câbles sous-marins allemands dans l'océan Pacifique..... 83
* Les manœuvres impériales allemandes en 1905..... 113, 225
Le nouveau chef de l'état-major de l'armée..... 497

Pages.
Cours de l'École de tir de l'infanterie prussiennne en 1906..... 198
Cours de l'École de télégraphie de cavalerie en 1906..... 199
Cours de l'École de tir de l'artillerie à pied..... 199
Le recrutement de l'armée en 1904..... 199
La nouvelle balle de l'infanterie allemande..... 202
Projet de loi sur les pensions militaires..... 204
Voies ferrées ouvertes à l'exploitation pendant l'année 1905..... 205
Les troupes de communication dans le Sud-Ouest africain..... 207
Réfection de règlements..... 310
Cours de tir des officiers du beurlaubtenstand..... 311
École de télégraphie de la marine..... 311
Changements de garnison..... 395
Les grandes manœuvres prussiennes en 1906..... 395
Les grandes manœuvres bavaroises en 1906..... 397
Écoles à feu de l'artillerie à pied en 1906..... 397
Modifications au règlement sur le service en campagne..... 397
Rangs et uniformes des vétérinaires..... 398
Sous-officiers en sus des effectifs budgétaires..... 400
Les illettrés dans l'armée allemande..... 400
Réduction de l'effectif de la brigade d'occupation d'Extrême-Orient..... 402
Les câbles sous-marins allemands en 1905..... 402
* Le nouveau règlement sur le tir de l'infanterie allemande..... 439
Les commandants de corps d'armée allemands..... 506
Modifications à l'organisation de l'armée bavaroise..... 507
Écoles à feu de l'artillerie de campagne en 1906..... 510
Les corps d'officiers pendant l'année 1905..... 511
Les grandes manœuvres de cavalerie en 1906..... 512
Répartition des cadets prussiens en 1906..... 512
Sous-officiers en sus des effectifs budgétaires en Bavière..... 513
Transport en Chine des familles de militaires du détachement d'Extrême-Orient..... 513
Le réarmement de l'artillerie de campagne..... 515
Essai de nouveaux uniformes..... 520
Modification à l'équipement de la cavalerie..... 520
Voyages d'étude d'intendance..... 520
L'étude des langues étrangères dans l'armée..... 521
Modifications à l'organisation des grandes manœuvres de 1906..... 602
Condamnations prononcées par les tribunaux militaires en 1905..... 602
Officiers admis à l'Académie de guerre en 1906..... 603
Modifications à l'organisation de l'armée..... 603
Essai d'un ballon militaire dirigeable..... 604

Emplacement des troupes.

Changements de garnison (*Empire allemand*)..... 67, 395
Déplacement du commandement de la 14e brigade d'artillerie (*Autriche-Hongrie*)..... 600

Espagne.

Le nouveau ministre de la guerre..... 84

Pages.
Acquisition de matériel d'artillerie à tir rapide..... 404
Effectif budgétaire de l'armée permanente pour 1906..... 405
Budget de la guerre pour 1906..... 405
Adoption d'un nouvel explosif..... 406

État-major.

Mutations dans le haut commandement (*Autriche-Hongrie*).. 62, 496, 599
Mutations dans le haut commandement de l'armée danoise..... 65
Mutations dans le haut commandement (*Empire allemand*)..... 66, 506
Appareil pour la lecture des cartes sur le terrain (*Empire allemand*)... 69
Constitution des archives de la guerre russo-japonaise (*Russie*)..... 107
Changement du chef de l'état-major général (*Suède*)..... 109
Le nouveau chef d'état-major général (*Turquie*)..... 110
Le nouveau chef d'état-major de l'armée (*Empire allemand*)..... 197
Mutations dans le haut commandement (*Italie*)..... 208, 407, 608
Mutations dans le haut commandement de l'armée américaine..... 311
Mutations dans le haut commandement en Extrême-Orient (*Russie*)... 314
État-major (*République argentine*)..... 494
Les commandants de corps d'armée allemands..... 506
Attributions du chef d'état-major de l'armée, du commandant en second du corps d'état-major et de l'officier général adjoint (*Italie*)..... 523
Fonctions de l'inspecteur général de l'infanterie (*Russie*)..... 537
Mise à la retraite du F. Z. M. archiduc Rainer (*Autriche-Hongrie*)..... 599
Composition du Conseil de la guerre et du Comité Alexandre pour les blessés (*Russie*)..... 613

États-Unis d'Amérique.

Rapport de la commission chargée d'étudier les méthodes d'éducation physique à West-Point et à Annapolis..... 85
Mutations dans le haut commandement de l'armée américaine..... 311
Adoption d'outils portatifs pour l'infanterie..... 313

Événements de guerre contemporains.

* Le combat de l'infanterie dans la guerre russo-japonaise — Observations et souvenirs personnels d'un commandant de compagnie russe (*Russie*)..... 1
Rapatriement de l'armée de campagne japonaise (*Japon*)..... 96
Nombre des prisonniers de guerre (*Russie*)..... 405
* Observations sur la guerre russo-japonaise, d'après le lieutenant-colonel d'état-major russe Neznamov..... 161, 272
Discours du général Kouropatkine aux officiers de la 1re armée (*Russie*). 412
Réintégration des officiers rentrant de captivité (*Russie*)..... 535
Résumé des travaux de la Croix-Rouge et du service de santé russes.. 539

Génie. — Fortifications.

Adoptions d'outils portatifs pour l'infanterie (*États-Unis*)..... 313
Modifications à l'organisation des équipages de pont (*Autriche-Hongrie*). 393

Pages.
Adoption d'un nouvel explosif (*Espagne*) 406
* La transformation du système défensif et des installations maritimes d'Anvers..... 545

Grèce.

Budget de la guerre pour 1905..... 86

Habillement. — Équipement.

Essais d'uniformes d'été (*Autriche-Hongrie*) 63
Essai d'un nouvel uniforme (*Empire allemand*)..... 69
Adoption de gants de laine pour les bersaglieri cyclistes (*Italie*)..... 89
Changement de l'uniforme de l'armée japonaise..... 94
Résultat des expériences faites en Norvège, en vue des modifications à apporter aux uniformes..... 99
Expériences relatives aux nouveaux uniformes de l'armée suédoise... 108
Adoption d'une pèlerine pour les maréchaux d'infanterie et du génie (*Italie*)..... 209
Appareils de cuisine de campagne utilisés pendant la guerre russo-japonaise (*Russie* et *Japon*) 216
Rangs et uniformes des vétérinaires (*Empire allemand*)..... 398
Adoption d'un « beretto » spécial pour les compagnies de discipline (*Italie*) 406
Gants en laine peignée pour les troupes de montagne (*Italie*)..... 407
Adoption d'une poche à fers pour la cavalerie (*Italie*)..... 407
Port de gants marrons par les officiers (*Italie*)..... 410
Adoption de la toile de coton pour la confection des effets d'habillement (*Portugal*)..... 411
Port du sabre à la selle dans la cavalerie (*Roumanie*)..... 412
Tenue militaire chinoise (*Chine*)..... 504
Essai de nouveaux uniformes (*Empire allemand*)..... 520
Modification à l'équipement de la cavalerie (*Empire allemand*)..... 520
Port des gants dans l'armée (*Italie*) 528
Boussoles et jumelles dans les corps de troupe (*Russie*)..... 536

Hollande.

Budget de la marine hollandaise pour 1906..... 87

Infanterie.

* Le combat de l'infanterie dans la guerre russo-japonaise. — Observations et souvenirs personnels d'un commandant de compagnie russe..... 1
* Le règlement provisoire sur les manœuvres de l'infanterie italienne 44
Exercices de skis dans les Riesengebirge (*Autriche-Hongrie*)..... 308
Adoption d'outils portatifs pour l'infanterie (*États-Unis*)..... 313

Institutions de prévoyance. — Sociétés.

Pages.
Les « Maisons du soldat » en Wurtemberg (*Empire allemand*)..... 70
Institution d'assurances sur la vie pour l'armée et la marine (*Empire allemand*)..... 71
Nouvelle affectation du fonds des invalides (*Empire allemand*)..... 73
Concession de secours aux familles nécessiteuses des militaires rappelés sous les drapeaux (*Italie*)..... 91
Projet de loi sur les pensions militaires (*Empire allemand*)..... 204
Création de caisses d'épargne pour les sous-officiers (*Bulgarie*)..... 394

Instruction militaire.

Détachement d'officiers de l'armée de terre au cours de guerre navale de Devonport (*Angleterre*)..... 60
Écoles de volontaires d'un an dans la landwehr (*Autriche-Hongrie*)..... 63
Officiers détachés dans les manufactures d'armes (*Empire allemand*)... 67
Cours de tir des officiers du beurlaubtenstand de l'artillerie de campagne (*Empire allemand*)..... 67
Rapport de la commission chargée d'étudier les méthodes d'éducation physique à West-Point et à Annapolis (*États-Unis*)..... 85
Cours préparatoire pour sous-lieutenants de complément d'infanterie et de cavalerie aspirant à entrer dans les cadres de l'armée permanente (*Italie*)..... 89
Cours de l'École de tir d'infanterie prussienne en 1906..... 198
Cours de l'École de télégraphie de cavalerie en 1906 (*Empire allemand*) 199
Cours de l'École de tir de l'artillerie à pied (*Empire allemand*) 199
Réfection de règlements (*Empire allemand*)..... 310
Cours de tir des officiers du beurlaubtenstand (*Empire allemand*)..... 311
Nouveaux règlements tactiques (*Bulgarie*)..... 394
Écoles à feu de l'artillerie à pied en 1906 (*Empire allemand*)..... 397
Modifications au règlement sur le service en campagne (*Empire allemand*)..... 397
Cours d'instructions pour lieutenants anciens de cavalerie (*Italie*)..... 409
Création d'un comité d'instruction des troupes (*Russie*)..... 421
Organisation d'un cours sur l'artillerie à tir rapide (*Bulgarie*)..... 500
Écoles à feu de l'artillerie de campagne en 1906 (*Empire allemand*).... 510
Voyages d'études d'intendance (*Empire allemand*)..... 520
L'étude des langues étrangères dans l'armée (*Empire allemand*)..... 521
Commission technique d'études sur l'éducation physique dans l'armée (*Italie*)..... 526
Écoles à feu de l'artillerie en 1906 (*Italie*)..... 605

Italie.

* Le règlement provisoire sur les manœuvres de l'infanterie italienne. 41
Liste des règlements et instructions publiés en 1904 et non insérés au *Giornale militare Ufficiale*..... 88
Adoption de gants de laine pour les bersaglieri cyclistes..... 89
Cours préparatoire pour sous-lieutenants de complément d'infanterie et de cavalerie aspirant à entrer dans les cadres de l'armée permanente..... 89

Pages.
Promotions de sous-lieutenants dans les différentes armes et corps non combattants faites en 1905 90
Officiers admis à l'École de guerre en 1905 90
Concession de secours aux familles nécessiteuses des militaires rappelés sous les drapeaux 91
Création d'un cours de géodésie à l'Institut géographique militaire 93
Recrutement des élèves et aspirants-élèves musiciens 93
Mutations dans le haut commandement 308, 407, 608
Adoption d'une pèlerine pour les maréchaux d'infanterie et du génie 209
Mesures prises au sujet des offenses adressées à l'armée 313
Mesures prises pour augmenter la décentralisation des attributions dans tous les services relevant de l'administration de la guerre 314
Insignes distinctifs des membres de la Croix-Rouge 314
* Les grandes manœuvres italiennes en 1905 ..... 358, 484
Adoption d'un « beretto » spécial pour les compagnies de discipline 406
Gants en laine peignée pour les troupes de montagne 407
Adoption d'une poche à fers pour la cavalerie 407
Cours exceptionnels d'élèves sergents 407
Durée du maintien des officiers en position de service auxiliaire 407
Envoi aux compagnies de discipline des hommes coupables de menées subversives 408
Concours pour le grade de sous-lieutenant vétérinaire de carrière 408
Modifications aux circonscriptions territoriales des Ve et VIe corps d'armée 408
Cours d'instruction pour les lieutenants anciens de cavalerie 409
Crédits pour les troupes détachées dans l'île de Candie 410
Port de gants marrons par les officiers 410
Création d'un cabinet de bactériologie vétérinaire militaire 410
Le nouveau matériel d'artillerie de campagne 522
Attributions du chef d'état-major général de l'armée, du commandant en second du corps d'état-major et de l'officier général adjoint 523
Cours de téléphonie pour l'artillerie de côte et de forteresse 525
Suppression des changements de garnison 526
Adoption d'un nouveau « Couvre-canon » pour le fusil modèle 1894 526
Ve Concours général du « Tir à la cible national » 526
Commission technique d'études sur l'éducation physique dans l'armée 526
Changements de corps ou de résidence pour convenances personnelles et affectations en cas de promotions 527
Adoption d'un pistolet automatique pour les officiers 527
Port des gants dans l'armée 528
Suppression de la retenue extraordinaire sur la solde des officiers à leur première nomination et aux promotions successives 605
Écoles à feu de l'artillerie en 1906 605
Mutations pour convenances personnelles des hommes de troupe 606
Nouvelle instruction pour les marches et pour les services d'exploration et de sûreté en campagne 606
Appels en 1906 des hommes des réserves (1re catégorie) 608

Japon.

Changement de l'uniforme de l'armée japonaise 94
Rapatriement de l'armée de campagne japonaise 96

Justice militaire.

Pages.

Transfert à Laibach du tribunal de landwher de Trieste (*Autriche-Hongrie*) 498
Condamnations prononcées par les tribunaux militaires en 1905 (*Empire allemand*) 602

Marine.

Détachement d'officiers de l'armée de terre au cours de guerre navale de Devonport (*Angleterre*) 60
Éléments affectés au service des défenses sous-marines (*Empire allemand*) 76
Le budget de la marine pour 1906 et le nouveau programme naval (*Empire allemand*) 76
Les dépenses coloniales en 1906 (*Empire allemand*) 80
Câbles sous-marins allemands dans l'océan Pacifique (*Empire allemand*). 83
Budget de la marine hollandaise pour 1906 87
Le nouveau ministre de la marine suédoise 109
École de télégraphie de la marine (*Empire allemand*) 344
* La transformation du système défensif et des installations maritimes d'Anvers 545

Ministères de la Guerre.

Le nouveau ministre de la guerre (*Espagne*) 84
Nouveau ministre de la guerre (*Portugal*) 411
Création d'un comité d'instruction des troupes (*Russie*) 421
Formation d'un nouveau ministère (*Portugal*) 529

Mobilisation.

Rapatriement de l'armée de campagne japonaise 96
Dates d'achèvement de mobilisation et durées moyennes de mobilisation (*Russie*) 103
Mobilisations russes en 1905 345
Formations diverses nouvelles en Extrême-Orient (*Russie*) 346
Rapatriement des prisonniers russes et des troupes russes 417
Chevaux de réquisition et leur utilisation à la démobilisation (*Russie*). 423

Monténégro.

Grandes manœuvres en 1905 97

Norvège.

Résultat des expériences faites en Norvège en vue des modifications à apporter aux uniformes 99

Officiers et assimilés.

Promotions de novembre dans l'armée austro-hongroise 61

Pages.
L'avancement des officiers en Prusse..... 67
Promotions de sous-lieutenants dans les différentes armes et corps non combattants faites en 1905 (*Italie*)..... 90
Admission d'enseignes de réserve dans l'armée active (*Russie*)..... 214
Proportion des officiers sortant du rang (*Turquie*)..... 222
Les corps d'officiers pendant l'année 1905 (*Empire allemand*)..... 511
Changements de corps ou de résidence pour convenances personnelles et affectations en cas de promotion (*Italie*)..... 527
Nomination des capitaines au grade de lieutenant-colonel (*Russie*)..... 529
La promotion de mai dans l'armée commune et les landwehrs (*Autriche-Hongrie*)..... 600
Commission supérieure de classement pour officiers généraux (*Russie*). 611

Organisation générale des armées.

Formation de divers éléments en Extrême-Orient (*Russie*)..... 106
* L'armée russe après la campagne de 1904-1905..... 136
Création de bataillons d'artillerie de forteresse à Vladivostok (*Russie*).. 214
Transformation d'anciennes unités du génie de Port-Arthur (*Russie*).. 215
* La réorganisation militaire de la Chine..... 242, 433
Création de neuf sections cyclistes (*Bulgarie*)..... 310
Mobilisations russes en 1905..... 315
Formations diverses nouvelles en Extrême-Orient (*Russie*)..... 316
Création de compagnies de mitrailleuses (*Russie*)..... 317
Compagnies de télégraphie sans fil (*Russie*)..... 318
Transformation du 7e régiment de mortiers en un groupe (*Russie*).... 318
Nouvelle organisation des forces volontaires (*Angleterre*)..... 384
Modifications à l'organisation de l'artillerie (*Angleterre*)..... 387
Modifications à la composition du comité de défense (*Angleterre*)..... 388
Modifications aux circonscriptions territoriales des Ve et VIe corps d'armée (*Italie*)..... 408
Suppression d'une batterie à boucliers (*Russie*)..... 416
Formation de trois régiments d'artillerie de forteresse à Vladivostok (*Russie*)..... 417
Création d'un régiment de cavalerie « Hamidié » (*Turquie*)..... 434
Loi militaire organique (*République argentine*)..... 491
Modifications à l'organisation de l'armée bavaroise (*Empire allemand*).. 507
Transformation du groupe de Crimée en régiment de cavalerie (*Russie*)..... 529
Remaniement des circonscriptions militaires en Sibérie (*Russie*)..... 530
Organisation générale des unités de mitrailleuses en Russie..... 531
Création d'un bataillon de chemin de fer au Caucase (*Russie*)..... 536
Suppression de régiments de tirailleurs de Sibérie orientale (*Russie*).. 539
Modifications à l'organisation de l'armée (*Empire allemand*)..... 602
Transformation des bataillons d'infanterie de forteresse de Libau et de Kronstadt en régiments (*Russie*)..... 609

Portugal.

Constitution d'un corps expéditionnaire destiné à opérer dans la province d'Angola..... 99, 441

Pages.
Engagements volontaires dans les troupes coloniales..... 209
Nouveau ministre de la guerre..... 411
Adoption de la toile de coton pour la confection des effets d'habillement. 411
Formation d'un nouveau ministère..... 529

Recrutement.

Incorporation et instruction des recrues en 1906 (*Bulgarie*)..... 64
Abrogation de la loi sur le service militaire en Finlande (*Russie*)..... 102
Le recrutement de l'armée en 1904 (*Empire allemand*)..... 199
Engagements volontaires dans les troupes coloniales (*Portugal*)..... 209
Recrutement (*Angleterre*)..... 386
Les illettrés dans l'armée allemande..... 400
Réduction de la durée du service actif (*Russie*)..... 534

République argentine.

Loi militaire organique..... 491
État-major..... 494

Réserves-milices.

Admission d'enseignes de réserve dans l'armée active (*Russie*)..... 214
Suppression des convocations de réservistes en 1906 (*Russie*)..... 214
Nouvelle organisation des forces volontaires (*Angleterre*)..... 384
Répartition des nouvelles brigades d'infanterie volontaire (*Angleterre*). 385
Convocations en 1906 pour les périodes d'instruction (Waffenübungen) dans la landwehr cisleithane (*Autriche-Hongrie*)..... 497
Appels en 1906 des hommes des réserves (1re catégorie) (*Italie*)..... 608
Cosaques mobilisés et présents sous les drapeaux au début de 1906 (*Russie*)..... 610

Roumanie.

Budget de la guerre et effectifs budgétaires de l'armée pour 1905-1906. 100
Port du sabre à la selle dans la cavalerie..... 412

Russie.

* Le combat de l'infanterie dans la guerre russo-japonaise. — Observations et souvenirs personnels d'un commandant de compagnie russe..... 1
Admission au cours de l'intendance en 1905..... 102
Abrogation de la loi sur le service militaire en Finlande..... 102
Sortie des Académies militaires et du cours de langues orientales en 1905..... 102
Dates d'achèvement de mobilisation et durées moyennes de mobilisation..... 103
Nombre des prisonniers de guerre..... 105
Formation de divers éléments en Extrême-Orient..... 106
Entretien et prix de revient du soldat..... 106

Pages.
Constitution des archives de la guerre russo-japonaise..... 407
* L'armée russe après la campagne de 1904-1905..... 436
* Observations sur la guerre russo-japonaise, d'après le lieutenant-colonel d'état-major russe Neznamov..... 461, 271
Solde et allocations nouvelles du soldat russe..... 210
Situation des sous-officiers rengagés..... 211
Admission d'enseignes de réserve dans l'armée active..... 214
Suppression des convocations de réservistes en 1906..... 214
Création de bataillons d'artillerie de forteresse à Vladivostok..... 214
Transformation d'anciennes unités du génie de Port-Arthur..... 215
Admission à l'Académie d'état-major Nicolas..... 215
Ouverture du chemin de fer de Pétersbourg-Vologda..... 215
Appareils de cuisine de campagne utilisés pendant la guerre russo-japonaise..... 216
Mutations dans le haut commandement en Extrême-Orient..... 314
Mobilisations russes en 1905..... 315
Formations diverses nouvelles en Extrême-Orient..... 316
Création de compagnies de mitrailleuses..... 317
Compagnies de télégraphie sans fil..... 318
Transformation du 7e régiment de mortiers en un groupe..... 318
Discours du général Kouropatkine aux officiers de la 1re armée..... 412
Modifications dans l'appellation des parcs d'artillerie..... 416
Suppression d'une batterie à boucliers..... 416
Échange du salut à grade égal..... 416
Formation de trois régiments d'artillerie de forteresse à Vladivostok.. 417
Rapatriement des prisonniers russes et des troupes russes..... 417
Création d'un comité d'instruction des troupes..... 421
Chevaux de réquisition et leur utilisation à la démobilisation..... 423
Nomination des capitaines au grade de lieutenant-colonel..... 529
Transformation du groupe de Crimée en régiment de cavalerie..... 529
Suppression des congés pour travaux libres..... 530
Effectifs des stations de télégraphie sans fil..... 530
Remaniement des circonscriptions militaires en Sibérie..... 530
Organisation générale des unités de mitrailleuses en Russie..... 531
Réduction de la durée du service actif..... 534
Réintégration des officiers rentrant en captivité..... 535
Création d'un bataillon de chemin de fer au Caucase..... 536
Boussoles et jumelles dans les corps de troupe..... 536
Fonctions de l'inspecteur général de l'infanterie..... 537
Suppression des régiments de tirailleurs de Sibérie orientale..... 539
Résumé des travaux de la Croix-Rouge et du service de santé russes. 539
Transformation des bataillons d'infanterie de forteresse de Libau et de Kronstadt en régiments..... 609
Cosaques mobilisés et présents sous les drapeaux au début de 1906... 610
Devoirs du médecin oculiste de circonscription..... 611
Service de la trésorerie aux armées de Mandchourie..... 611
Composition du Conseil de la guerre et du Comité Alexandre pour les blessés..... 613
Création d'un nouveau camp..... 643
Sortie des écoles..... 643
Commission supérieure de classement pour officiers généraux..... 644

Serbie.

Pages.
Les grandes manœuvres en 1905 218

Service en campagne.

Modifications au règlement sur le service en campagne (*Empire allemand*) 397
Nouvelle instruction pour les marches et pour les services d'exploration et de sûreté en campagne (*Italie*) 606

Service intérieur.

Mesures prises au sujet des offenses adressées à l'armée (*Italie*) 313
Envoi aux compagnies de discipline des hommes coupables de menées subversives (*Italie*) 408
Échange du salut à grade égal (*Russie*) 416
Suppression des congés pour travaux libres (*Russie*) 530

Service de Santé.

Emploi de gardes-malades comme getreite (*Empire allemand*) 68
Règlement sur les cures d'eaux minérales (*Empire allemand*) 72
Insignes distinctifs des membres de la Croix-Rouge (*Italie*) 314
Société de la Croix-Rouge, secours volontaires aux malades et blessés en temps de guerre et colonnes auxiliaires sanitaires (*Suisse*) 426
Résumé des travaux de la Croix-Rouge et du service de santé russes 539
Devoirs du médecin oculiste de circonscription (*Russie*) 611

Sous-officiers.

Situation des sous-officiers rengagés (*Russie*) 211
Ouverture à Kassa d'un cours pour sous-officiers rengagés (*Autriche-Hongrie*) 389
Sous-officiers en sus des effectifs budgétaires (*Empire allemand*) 400
Cours exceptionnels d'élèves sergents (*Italie*) 407
Sous-officiers en sus des effectifs budgétaires en Bavière 513

Suède.

Expériences relatives aux nouveaux uniformes de l'armée suédoise 108
Le nouveau ministre de la marine suédoise 109
Changement du chef de l'état-major général 109

Statistique.

Les illettrés dans l'armée allemande 400

Suisse.

Société de la Croix-Rouge, secours volontaires aux malades et blessés en temps de guerre et colonnes auxiliaires sanitaires 426
Instruction sur le tir de l'infanterie 430

Télégraphie. — Téléphone. — Pigeons voyageurs.

Câbles sous-marins allemands dans l'océan Pacifique..... 83
École de télégraphie de la marine (*Empire allemand*)..... 311
Compagnies de télégraphie sans fil (*Russie*)..... 318
Les câbles sous-marins allemands en 1905..... 402
Cours de téléphonie pour l'artillerie de côte et de forteresse (*Italie*)... 525
Effectif des stations de télégraphie sans fil (*Russie*)..... 530

Trésorerie.

Service de la trésorerie aux armées de la Mandchourie (*Russie*)..... 611

Troupes coloniales.

Constitution d'un corps expéditionnaire destiné à opérer dans la province d'Angola (*Portugal*)..... 99, 411
Création d'une réserve pour la cavalerie indigène de l'armée des Indes (*Angleterre*)..... 192
Organisation d'une seconde compagnie de sapeurs de chemins de fer aux Indes (*Angleterre*)..... 193
Les troupes de communications dans le Sud-Ouest africain (*Empire allemand*)..... 207
Engagements volontaires dans les troupes coloniales (*Portugal*)..... 209
Réduction de l'effectif de la brigade d'occupation d'Extrême-Orient (*Empire allemand*)..... 402
Transport en Chine des familles des militaires du détachement d'Extrême-Orient (*Empire allemand*)..... 513

Turquie.

Le nouveau chef d'état-major général..... 110
Chemin de fer de Hama à Alep..... 110
Promotion de sortie de l'École militaire de Pancaldi en 1905..... 222
Proportion des officiers sortant du rang..... 222
Création d'un régiment de cavalerie « hamidié »..... 431
* L'Arabie et sa situation au point de vue international..... 561
Chemin de fer du Hedjaz..... 614

Vélocipédie militaire. — Automobilisme.

Adoption de gants de laine pour les bersaglieri cyclistes (*Italie*)..... 89
Création de neuf sections cyclistes (*Bulgarie*)..... 310
L'automobilisme dans l'armée austro-hongroise..... 388

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Cᵉ, 2, rue Christine.

U
2
R475

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.